

Doc.AVANT-PROPOS

GABRIEL-CLAUDE MAYET

QUELQUES SOUVENIRS
SUR JEAN-CLAUDE COLIN

Choisis et présentés
par JEAN COSTE, S.M.

Rome
Via Alessandro Poerio, 63
1981

Ad instat manuscripti
De licencia Superiorum

Mise en page informatique de cet ouvrage (488 p.)
- *indication des pages du livre imprimé entre crochets []*
et table de matières générée pour retrouver facilement des passages

par

Jean Rousson, fms

Saint-Paul-3-Châteaux 26130

Le 1 octobre 2010

AVANT-PROPOS

Le but et la nature de cet ouvrage, qui vient s'ajouter aux Entretiens Spirituels et éclairer sous un nouvel angle la personnalité de Jean-Claude Colin, seront amplement exposés dans l'introduction. Nous voudrions simplement remercier ici ceux qui en ont rendu possible la réalisation.

En premier lieu la reconnaissance de l'auteur et des lecteurs va aux confrères de diverses provinces dont les postulata au Chapitre Général de 1977 ont attiré l'attention sur une telle publication et provoqué le vote unanime qui en a décidé le principe. Elle va ensuite à l'Administration Générale qui a généreusement rempli le mandat reçu, prenant les mesures nécessaires pour mener à bien la tâche, malgré l'augmentation des coûts d'impression.

Quant à la réalisation matérielle, elle doit beaucoup à deux confrères qui en ont accepté la partie la plus ingrate : le P. Jacques de Poumoux, qui a dactylographié tous les textes à partir de l'original des Mémoires Mayet et le P. André Hugues qui a dactylographié le reste du volume, préparé les Index III-VI et corrigé avec l'auteur les épreuves successives. Sans leur patience et leur compétence, le volume n'aurait pas vu le jour.

Les chiffres placés à la fin du titre de chaque document renvoient aux Mémoires originaux du P. Mayet. Par exemple : 1,418 = Mémoires, tome I, page 418 ; I, 418m = Mémoires, tome I, page 418 en marge.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACTA S.M. = *Acta Societatis Mariae*.

Ant. Textus = *Antiquiores sextus constitutionum Societatis Mariae*

CMJ = *Correspondance de Mère Saint-Joseph, fondatrice des sœurs maristes (1786-1858)*. Rome-Anzio, 1965.

ES = J. Cl. Colin, *Entretiens spirituels*. Rome, 1975.

IMJ = *Index Mère Saint-Joseph, fondatrice des sœurs maristes (1786-1858)*. Rome, 1977.

JEANTIN = [JEAN JEANTIN, s.m.,] *Le très révérend Père Colin*. 6 vol., Lyon, Vitte, 1895-1898.

ND 1 = MAYET, *Notes détachées*, tome 1.

NP = *Nos pionnières d'après la correspondance (1836-1885)*. Sœurs Missionnaires de la Société de Marie, Rome, 1973-1975.

OM 1, OM 2, OM 3, OM 4 = J. COSTE, s.m. - G. LESSARD, s.m., *Origines maristes (1786-1836)*, 4 vol. Rome, 1960-1967.

RMJ = *Recueil Mère Saint-Joseph, fondatrice des sœurs maristes (1786-1858)*. Rome-Anzio, 1971.

SI, S2 = MAYET, premier et second suppléments.

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Le présent volume constitue le second volet d'un diptyque commencé en 1975 avec la publication des *Entretiens Spirituels* du P. Colin¹. Dans ce premier ouvrage avait été réuni un ample choix des conversations du fondateur des Pères maristes, telles qu'on les trouvait dans les Mémoires d'un de ses premiers religieux, le P. Mayet². D'un bout à l'autre du livre, c'était Jean-Claude Colin qui parlait et seules quelques introductions ou réflexions de l'annaliste laissaient occasionnellement entrevoir au lecteur les activités du personnage. Il y avait pourtant beaucoup plus que cela dans les Mémoires et dans l'introduction à ce premier ouvrage on avait cru devoir le faire remarquer : « On remplirait aisément un autre volume avec ces descriptions, ces petites histoires au jour le jour, ces remarques pertinentes de l'annaliste qui donnent du supérieur général un portrait extrêmement fouillé et attachant » (ES, p. 21).

Cet « autre volume », annoncé il y a six ans déjà, est celui que l'on tient entre les mains. Son but n'est plus de faire entendre la voix du fondateur, mais de le montrer en action et de permettre à ceux pour qui Jean-Claude Colin reste un maître et un guide spirituel de mieux saisir comment se traduisaient, en une personnalité comportant inévitablement ombres et lumières, les grandes intuitions auxquelles son nom reste attaché.

[3]

Ce fondateur en action il nous sera présenté, comme dans le premier volume, à travers les seuls Mémoires du P. Mayet et donc dans la période centrale de sa vie, celle de son généralat (1836-1854). Tout ce que nous savons sur les faits et gestes de Jean-Claude Colin avant cette période a été publié dans les *Origines Maristes* et n'avait pas à être repris ici. Quant à l'activité du fondateur après sa démission, elle est connue surtout à travers les sources relatives à l'affaire des Constitutions et aux controverses sur les origines de la Société, documentation elle-même en grande partie publiée en OM3. On a cru bon toutefois d'ajouter, à titre d'appendice, sept documents postérieurs au 9 mai 1854, qui constituent autant de flashes rapides sur le fondateur et laissent entrevoir, à travers l'affaiblissement progressif de ses forces physiques, la permanence de certains traits de caractère et des aspects fondamentaux de sa personnalité. Cinq sur sept de ces documents sont d'ailleurs extraits des additions faites par le P. Mayet lui-même à ses Mémoires après 1854 et nous laissent donc dans le même genre de documentation.

Eût-il fallu au contraire élargir délibérément la base documentaire et choisir les éléments d'un portrait Colin dans les sources les plus diverses : lettres de tiers, procès-verbaux officiels, récits divers mettant occasionnellement en cause le fondateur ? Une telle éventualité a été examinée avec soin mais, à l'unanimité, ceux qui ont eu l'occasion d'étudier ces sources ont pensé qu'il était préférable de garder à l'ouvrage son unité et son homogénéité en se limitant au matériel recueilli par le P. Mayet. De toute façon l'essentiel était là. Les autres éléments, de valeur inégale, eussent nécessité chaque fois une discussion de la qualité de la source et du témoin et auraient enlevé à l'ensemble ce qui fait grande partie de sa valeur, à savoir d'être l'expression d'un même et unique dessein, formé par un seul homme particulièrement préparé à le mener à bien. Ce dessein du P. Mayet on le connaît déjà : c'était tout simplement de transmettre aux futures générations [4] maristes une image aussi nuancée que pos-

¹ J. CL. COLIN, *Entretiens spirituels, choisis et présentés par Jean Coste s.m.*, Rome, 1975, (cité ES).

² Sur ce personnage et ses Mémoires, voir ES, pp. 9-20.

sible de leur fondateur, tel qu'il était apparu au jour le jour à ceux qui vivaient avec lui, avec tous ses changements successifs ses défauts et son génie, ses évidentes limites et l'impact de son étonnante personnalité.

Tout ce que l'on trouvera dans ce volume nous est donc parvenu soit à travers une notation directe du P. Mayet, soit à travers un choix fait par lui de témoignages qu'il avait d'ailleurs plus d'une fois provoqués. Les limites d'une telle information sont évidentes, mais il faut bien se rendre compte que ce n'est pas l'appel à d'autres témoignages directs ou éléments de portrait qui auraient substantiellement changé la situation. Pour pouvoir apprécier réellement ce que fut, en actes et non seulement en paroles, le fondateur des Pères maristes, c'est à l'ensemble de la documentation le concernant qu'il aurait fallu recourir. Or il s'agissait là d'une masse énorme de pièces dont la publication, outre à requérir un nombre considérable de volumes, eût exigé une toute autre technique de recherches et d'édition. Que l'on songe par exemple aux affaires les plus délicates que le premier supérieur général eut à traiter : problème des Constitutions et des diverses branches du projet mariste ; difficultés avec les vicaires apostoliques d'Océanie et avec la S. Congrégation de la Propagande ; affaire Chanut ; questions avec les autorités épiscopales ou civiles à propos des diverses fondations, etc. Sur tout cela existent, dans les archives les plus diverses, d'importants dossiers de correspondance, sans compter les données d'ordre statistique, financier, etc. à prendre en considération avant de se faire une idée de ce que représentèrent vraiment les choix et initiatives du P. Colin.

Il ne pouvait évidemment être question de publier tout cela dans le cadre du présent volume et puisque c'était impossible, il a paru plus honnête d'éviter avec soin de donner même l'illusion que l'on entendait documenter, fût-ce partiellement, de telles affaires. Même les éléments les concernant [5] contenus dans les Mémoires Mayet n'ont pas été reproduits ci-dessous, car ils ne constituaient en chaque cas qu'une petite partie de la documentation et une partie très unilatérale, puisque limitée a priori aux sources maristes. Les quelques allusions que l'on trouvera ici ou là à ces affaires n'ont été insérées qu'en tant qu'éléments d'un portrait et révélatrices d'une manière d'agir du P. Colin.

Le contenu réel de cet ouvrage est donc uniquement celui qu'indique son titre, lequel n'est autre que le titre donné originellement par le P. Mayet à ses Mémoires : *Quelques Souvenirs*¹. Loin de vouloir donner au lecteur l'illusion de connaître désormais le P. Colin, cette publication entend seulement, en documentant son comportement quotidien, ses manières d'agir, telles qu'observées et notées par un bon témoin, attirer l'attention non plus sur les idées d'un homme, mais sur l'homme lui-même et susciter ainsi l'intérêt pour des études renouvelées sur sa personnalité.

Monographies, thèses, et éventuellement une biographie de fond pourraient être envisagées, qui seules révéleraient la vraie stature de l'homme avec lequel on va seulement apprendre ici à se familiariser.

Choix des documents et constitution du volume

Ce disant, on a déjà indiqué un des critères du choix opéré à l'intérieur des Mémoires Mayet pour la constitution de la présente collection : Préférence donnée aux traits évocateurs d'un comportement, plutôt qu'aux éléments d'information sur les affaires auxquelles s'est trou-

¹ Ce titre figure sur la première page des tomes 1 à 6 et n'est remplacé par Mémoires qu'à partir du tome 7.

vé mêlé le P. Colin et qu'on ne pouvait espérer documenter de manière suffisante en un [6] volume comme celui-ci. D'autres critères aussi on été retenus : vu qu'on ne pouvait tout mettre, ont, sauf exception, été laissés de côté, malgré leur intérêt, des passages des Mémoires déjà édités dans les *Origines Maristes* ou les volumes sur Mère Saint-Joseph. Comme on le verra toutefois, leur apport à un portrait du P. Colin ne sera pas ignoré grâce à l'insertion des références à ces passages dans le second index du présent volume.

Les autres choix s'imposaient pour ainsi dire d'eux-mêmes. Par exemple certaines manières de faire du P. Colin avaient frappé le P. Mayet, lequel n'hésitait pas à multiplier des exemples qui, à la longue, n'apportaient rien de neuf. On a donc cherché à éviter le plus possible ce qui avait valeur de simple répétition ou confirmation. Par ailleurs, certaines notations étaient quelque peu banales, voire puériles, et bien des passages insignifiants ont été laissés de côté. Le lecteur trouvera peut-être au contraire qu'on en a trop conservés, mais il a paru essentiel de ne pas opérer une sélection suivant les sensibilités d'un homme de la fin du XXème siècle et de garder plus ou moins la proportion des données et des genres que l'on rencontre dans les Mémoires eux-mêmes.

Comme dans les *Entretiens spirituels*, on a cherché ici en principe à faire coïncider ce qui est l'élément de base de l'ouvrage, à savoir le « document » numéroté, avec l'élément de base des Mémoires eux-mêmes, en l'espèce « l'article » tel que le P. Mayet l'a composé¹. La chose était toutefois beaucoup plus difficile dans le cas présent, vu que d'importants détails sur le P. Colin se trouvaient parfois insérés dans des récits touchant bien d'autres points. On trouvera donc dans ce volume un certain nombre d'extraits d'articles, toujours signalés comme [7] tels, avec indication au moins sommaire du contenu de l'article lui-même¹. Par ailleurs, dans deux cas au moins, en l'espèce deux longs articles sur des voyages du P. Colin à Rome², les extraits retenus ont constitué autant de documents différents³, vu qu'ils étaient consacrés à des sujets bien individualisés, ce qui permettra à la fois au lecteur de se concentrer sur l'essentiel de chaque extrait et d'éviter la baisse d'attention provoquée par un trop long récit. Deux fois également, de larges articles contenaient des « entretiens » du P. Colin déjà publiés dans le volume précédent ; il n'était évidemment pas question de les reproduire et on s'est contenté d'y renvoyer le lecteur⁴. Notons enfin, une fois de plus à propos du rapport Poupinel de 1842 déjà cité dans les cas précédents (docc. 218-222), que certains extraits de ce rapport figuraient déjà dans le tome 2 des *Origines Maristes*⁵. Face à cette publication par morceaux d'une pièce dont nul ne peut nier qu'une édition intégrale aurait eu son intérêt, le lecteur éprouvera sans doute quelques regrets. Ces derniers sont amplement partagés par l'éditeur, lequel voudrait seulement attirer l'attention sur un fait fondamental : l'édition intégrale des Mémoires Mayet n'ayant jamais été envisagée comme telle, pour des raisons à la fois financières et techniques aisément compréhensibles pour qui a étudié de près cette collection, restait à utiliser au maximum ladite collection dans le cadre des ouvrages dont le besoin s'est fait progressivement sentir : une édition critique de textes sur les origines de la Société, une [8] publication des *Entretiens spirituels* du fondateur à l'occasion du centenaire de sa mort et maintenant l'ouvrage complémentaire du précédent, consacré non plus aux paroles mais aux actes de Jean-

¹ En quelques rares cas, on a réuni par commodité de petits articles de même date et sur le même sujet, copiés à la suite dans les Mémoires (*infra*, docc. 203, 207, 269, 293).

¹ Cf. *infra*, docc. 195, 206, 210, 213 218 etc.

² Le rapport Poupinel sur le second voyage, en 1842 (t. 4, pp. 1-80) et le récit du P. Colin sur son troisième voyage de juillet-août 1846 (t. 5, pp. 138-145).

³ Pour le rapport Poupinel, voir docc. 218-222; pour le récit du P. Colin, docc. 342-344.

⁴ Cf. *infra*, doc. 218, introduction et doc. 368, §§ 10 et 26.

⁵ OM 2, doc. 544.

Claude Colin. Que si demain des plans d'édition plus vastes devaient être envisagés, le signataire de ces lignes ne pourrait que s'en réjouir.

On s'était, dans l'introduction aux *Entretiens spirituels*, étendu sur la variété des genres d'entretiens présentés, une telle distinction touchant de très près l'acte même de parler, les intentions de l'orateur et la structure de son discours. L'acte d'observer et de noter les actions d'un autre a aussi des modalités diverses, mais qui se laissent moins facilement classer en genres bien définis. On distinguera toutefois la notation occasionnelle à l'intérieur d'un article de portée plus générale¹, le récit mettant en scène exclusivement ou principalement le P. Colin², l'article récapitulatif rassemblant des traits de diverses époques sur telle ou telle manière de faire du fondateur³ et la note postérieure ajoutant un touche nouvelle à des caractéristiques déjà connues⁴.

Comme dans le volume précédent, les pièces sont présentées en ordre strictement chronologique, avec, pour les cas de datation incomplète ou imprécise, les principes de classement exposés dans l'introduction aux *Entretiens Spirituels*⁵.

La division en parties ne reproduit pas celle de ce dernier volume, bien qu'elle soit basée essentiellement comme elle sur des périodes correspondant aux séjours du P. Mayet en telle ou telle maison. Certaines périodes en effet se sont révélées beaucoup plus riches en entretiens du fondateur et d'autres en [9] notations sur sa manière de faire. C'est ainsi qu'aux parties I-III des *Entretiens* (novembre 1837 - avril 1842) correspond la partie 1 du présent volume ; aux parties VI-VIII des *Entretiens* (septembre 1846 - mars 1848) la partie VI ci-dessous ; aux parties VIII-IX des *Entretiens* (septembre 1848 - 1854) la partie VII ci-dessous. Inversement, les parties II-III ci-dessous correspondent à la seule partie IV des *Entretiens* (été 1842 - mars 1844) et les parties IV-V ci-dessous à la seule partie V des *Entretiens* (septembre 1844 - décembre 1845). En gros c'est dans la période centrale du généralat (de la moitié 1842 à la moitié 1846) que le P. Mayet s'intéresse le plus activement à la manière de faire de son héros dont les constantes de comportement lui sont désormais connues.

Principes d'édition

Sur les principes suivis dans l'édition des textes de ce volume on peut être très bref, vu qu'ils sont pratiquement identiques à ceux adoptés dans les *Entretiens Spirituels*, auxquels on se permet de renvoyer (ES, pp. 26-30). Précisons toutefois que lorsqu'il ne s'agissait pas de la notation de paroles d'autrui mais d'un article vraiment rédigé ou copié par le P. Mayet, on a été plus strict dans le respect de l'orthographe de l'auteur, sans pour autant reproduire les imparfaits en « oi » dont l'usage dans les Mémoires est loin d'être constant.

Les introductions et notes ont la même fonction que dans le volume précédent. Dans les introductions de parties on ne trouvera pratiquement pas d'indication sur les événements politiques de la période, pour une double raison. D'abord parce que les indications indispensables en cette matière ont déjà été données dans les *Entretiens spirituels*, mais aussi parce que l'impact de ces événements sur les textes publiés était ici beaucoup moins net : autant on peut s'attendre à trouver dans [10] les conversations d'un homme un écho au moins indirect

¹ Cf. *infra*, docc. 195, 206, 245, etc.

² Cf. *infra*, docc. 191, 200, 212, 215, etc.

³ Cf. *infra*, docc. 199, 206-208, 227, etc.

⁴ Cf. *infra*, docc. 194, 202, 204, 209, etc.

⁵ Cf. ES, p. 28.

des vicissitudes politiques du moment, autant ces mêmes remous n'affectent guère le comportement habituel du même personnage dans son travail quotidien et ses relations avec ses proches. Par contre, les données sur les lieux de résidence des PP. Colin et Mayet, d'importance mineure pour la grande histoire, ont été là soigneusement indiquées, car elles commandent en grande partie l'intelligence des textes. Disons une fois pour toutes que ces données reposent sur l'index chronologique du généralat du P. Colin existant aux archives générales, lequel a été réalisé après l'achèvement de OM2 et amène parfois à préciser ou rectifier les assertions contenues dans les introductions aux diverses sections de la première partie de ce volume. On se permet ici de renvoyer globalement à cet instrument de travail qui rassemble, en près de 7 000 fiches, tous les faits datés connus intéressant les Maristes en Europe du 24 septembre 1836 au 9 mai 1854. La citation des sources elles-mêmes eût été en ce volume aussi inutile au lecteur que longue et fastidieuse, l'attestation d'un déplacement du P. Colin ou du P. Mayet entre telle et telle date reposant généralement sur la combinaison des données de plusieurs fiches, établies à partir des documents inédits les plus divers, dont la référence précise ne pouvait être indiquée brièvement.

[12] page blanche

I - 1838 – AVRIL 1842

[13]

[14] page blanche

En cette première partie ont été rassemblés vingt-sept documents qui nous mènent depuis le début de la vie mariste du P. Mayet jusqu'à la veille du second voyage du P. Colin à Rome. Sur les lieux de résidence du supérieur général et de son annaliste durant cette époque, ainsi que sur les occasions qu'ils ont eu de se rencontrer, on ne peut que renvoyer à ES, pp. 43-45 et 103-105. Rappelons seulement ici l'essentiel : le P. Mayet est à Belley, au petit pensionnat de la Capucinière, de janvier 1838 à septembre 1839, dans sa famille d'octobre 1839 à octobre 1840, de nouveau à Belley, mais cette fois au petit séminaire, d'octobre 1840 à l'été 1842. Le P. Colin, lui, réside en principe à Belley jusqu'à l'automne 1839 et se transfère alors officiellement à Lyon.

A l'exception du doc. 209, qui représente un cas à part, tous les traits notés par le P. Mayet durant cette période l'ont été à Belley, soit à la Capucinière en 1838-39 (docc. 191-208), soit au petit séminaire durant les années scolaires 1840-41 et 1841-42 (docc. 210-217). Les premiers ont été copiés dans les Mémoires par l'abbé Dupuy en 1840 ou début 1841. Les autres le furent à Belley même, sans doute peu de temps après la notation, soit par le P. Mayet (docc. 211, 212, 216, 217), soit par le scolastique Guillaume George, qui était alors son principal copiste (docc. 210, 213, 214, 215).

En ces premiers documents, le supérieur général apparaît déjà dans toute sa stature, traitant avec les autorités diocésaines de Belley (docc. 191, 195) et de Lyon (docc. 193, 204), avec la [15] S.C. de la Propagande (doc. 214), la Propagation de la Foi (doc. 215), les religieuses (doc. 211), les bienfaiteurs (doc. 203). On le voit surtout, bien sûr, gouvernant et animant la Société elle-même, sachant faire acte d'autorité (doc. 194), mais prenant volontiers conseil (docc. 197, 201), mettant la joie autour de lui (doc. 192), communiquant à Belley les nouvelles de Lyon (docc. 193, 212, 213) ou de l'Océanie (docc. 210, 216). On voit aussi se

dessiner son attitude pastorale tant à Belley (docc. 200, 202) qu'à Lyon (doc. 213). Le temps n'est pas encore venu pour des portraits plus synthétiques, mais déjà le P. Mayet connaît assez son personnage pour nous donner de petits articles récapitulatifs où sont rassemblées des données sur l'éducateur (docc. 206-207), le directeur spirituel (doc. 205), le supérieur à la fois tendre et ferme (doc. 199), etc. Caractéristiques de cette époque sont les conversations privées entre le P. Colin et le P. Mayet (docc. 196,205) qui se feront plus rares par la suite. Par ailleurs on est à une époque où l'unité de l'« œuvre de la Sainte Vierge » (doc. 198, §1) est encore fortement sentie et où le supérieur général n'hésite pas à intervenir directement auprès du supérieur des Frères (doc. 194) ou dans le recrutement des Sœurs (doc. 198). L'ensemble reflète une sérénité que des difficultés croissantes viendront tempérer au cours des années et le portrait du fondateur à son départ de Belley le 14 avril 1842 (doc. 217) met un excellent point final à cette première période du généralat. Avec le second voyage à Rome, une page qui par bien des traits rappelait encore celle des origines sera définitivement tournée.

Avant de laisser la parole aux documents eux-mêmes, on ne peut omettre de signaler une particularité de ces premiers articles du P. Mayet. Soucieux de discrétion, l'annaliste évitait alors le plus possible d'écrire le nom tant du P. Colin que d'autres personnes auxquelles il référerait, utilisant dans un cas comme dans l'autre l'initiale « M... » (Monsieur). En chaque cas on a indiqué en note s'il s'agissait du supérieur général (docc. [16] 193, §2 ; 197, §1 ; 198, §§1, 4, 6, 7 ; 200) ou de quelqu'un d'autre (doc. 207, §§ 8, 14) à moins que le P. Mayet n'ait donné lui-même un élément d'identification (doc. 201).

Rappelons enfin que le lecteur désireux d'élargir sa connaissance de cette première période du généralat du P. Colin à travers les Mémoires trouvera de nombreux autres passages de ces derniers déjà édités en OM2, docc. 420-543, RMJ), docc. 100-107, IMJ, docc. 292-296 et ES, docc. 1-56.

[17]

191

1838. FERMETE ENVERS UN VICAIRES GENERAL. 1, 358.

Au printemps de 1838 le collège de Belley, confié depuis l'automne 1836 à un prêtre du diocèse, M. Bertrand, traversait une grave crise de discipline. Le P. Colin, qui avait toujours nominale-ment le titre de supérieur, fut chargé par l'évêque de reprendre la situation en main et procéda à plusieurs expulsions (cf. *infra* doc. 207, §§4-7). A l'automne suivant l'établissement fut de nouveau confié officiellement aux Maristes et, de 221 qu'il était en 1837-38, le nombre des élèves passa à 183 en 1838-39 (cf. ROCHET, *Histoire du collège-séminaire de Belley*, Lyon, 1898, p. 339). Soit à la première, soit à la seconde de ces occasions, est à rapporter l'altercation entre le supérieur et le vicaire général chargé des études, le vénéré M. Ruivet qui devait décéder quelques mois plus tard (OM4, pp. 346-349). Avec son successeur, M. Poncet, le P. Colin aura aussi l'occasion de s'expliquer franchement. Voir ES, doc. 81 et MAYET, 2, 217-218.

Un jour, un grand vicaire de Belley, lorsqu'il reprit la supériorité, en 1839, au collège, lui dit qu'on ne devait pas renvoyer un élève avant d'avoir consulté le grand vicaire ; que, du temps de M. Bouchard¹ à Lyon, on faisait ainsi. Il lui répondit : C'est une très mauvaise administration. Eh ! que fera le supérieur, si on n'a pas seulement assez de confiance en lui pour s'en rapporter à son jugement pour les expulsions ! Lui seul peut juger des circonstances, étant

¹ Lire Bochart. Il s'agit du vicaire général de Lyon chargé des séminaires sous le Cardinal Fesch (cf. OM 4, pp. 198-200).

sur les lieux et connaissant les individus. Quant à moi, si l'on faisait ainsi, je ne voudrais pas rester un an supérieur au collègue, et je donnerais de suite ma démission à Monseigneur.

Voilà quelle était sa fermeté.

[18]

192

1838. QU'ON EST GAI A BELLEY ! 1, 400-401.

[1] En 1838, des Maristes revenant à Belley dirent : Oh ! M. le supérieur, qu'on est gai à Belley ! Nous avons vu d'autres maisons¹ où l'on a l'air au réfectoire d'être un peu sur le qui-vive, sur la réserve ; en récréation, on est un peu gêné, un peu guindé, on n'ose pas bien.

[2] Si ce genre eût été dans nos maisons, ceci lui aurait fait beaucoup de peine, et il s'en expliqua plusieurs fois dans ce sens. Il désirait le recueillement, mais il désirait autant la liberté d'esprit, une manière de faire bonne, gaie, fraternelle, de l'abandon, du laisser-aller. Lui-même, à Belley, entretenait tant qu'il pouvait ce genre, par ses manières, ses conversations, et il y avait réussi ; aussi il disait qu'il revenait à Belley avec plaisir, à cause de cela, après ses voyages. Il n'appelait pas piété l'autre manière de faire².

193

Janvier 1839. GARDEZ VOTRE ARGENT ! 1, 230-231.

Dans la montée Saint-Barthélemy, au bas de laquelle se trouvaient, à Puylata, la maison-mère et le noviciat des Maristes, un ancien couvent désaffecté, dit des Chazeaux, pouvait recevoir jusqu'à deux cents mendiants et fonction- [19] -nait sous le titre de « dépôt de mendicité »¹. Durant les huit premiers mois de 1839, le service religieux y fut assuré par un prêtre qui faisait alors son noviciat à Puylata, Antoine Freydier Dubreul, futur fondateur de la Procure de Sydney², et le P. Colin eut l'occasion de se féliciter par deux fois de ce ministère, bien conforme à l'esprit de la Société. (ES, doc. 18, §3 et 23). Le récit qu'on va lire semble remonter à janvier 1839, peu après le voyage que le P. Colin fit à Lyon au moment du jour de l'an. C'est alors qu'aurait été traitée la question du poste d'aumônier offert par M. Cholleton. Précisons qu'en septembre 1839 l'abbé Dubreul eut un remplaçant provisoire non mariste et que l'administration de l'établissement insista par la suite pour avoir un aumônier en titre³.

[1] Parlant des Maristes lyonnais qui allaient dans les prisons, et qui faisaient du bien : Oh ! dit-il, tant que le bien qui se fera sera un bien pareil sans éclat, je serai tranquille et content.

[2] Plus j'ai d'affaires, moins je me tourmente. Dieu peut du sein des pierres tirer des enfants d'Abraham⁴. M. Cholle- [20] -ton¹ a proposé à nos confrères de Lyon² le titre d'aumôn-

¹ Outre les deux maisons de Belley, la Société de Marie n'avait alors que Meximieux, Lyon-Puylata, Valbenoîte et l'Hermitage.

² En marge, le P. Mayet a inséré plus tard la note éditée en OM 2, doc. 589.

¹ Un dessin de cet important bâtiment est reproduit en RMJ, fig. 17, face à la page 349.

² Il signe régulièrement sur le registre des sépultures depuis le début de 1839 - les registres antérieurs ne sont pas conservés - jusqu'au 2 septembre de la même année. Entré au noviciat le 17 septembre 1838, l'abbé Dubreul n'a sans doute pas été tout de suite chargé d'un ministère et aucun voyage du P. Colin à Lyon n'est attesté durant l'automne 1838, ce qui invite à situer les faits autour du premier janvier 1839.

³ Archives de l'archevêché de Lyon, Registre des délibérations du Conseil, aux dates des 6 et 13 novembre et 4 décembre 1839.

⁴ Mt. 3, 9.

nier du dépôt de mendicité. Ceux-ci lui ont fait des difficultés, voulant bien accepter le ministère, mais non le titre d'aumônier et les honoraires. M. Cholleton m'en a parlé. Je lui ai dit que la réponse de ces Messieurs faisait ma consolation ; qu'en effet rien ne m'est plus cher que ces œuvres abandonnées : les prisons par exemple et le dépôt de mendicité, mais que je partageais bien l'avis de mes confrères. M. Cholleton me dit : Les Maristes travaillent dans le diocèse : nous voudrions bien cependant leur fournir quelques moyens de subsistance. Nous n'avons encore rien fait pour eux. – Ah ! gardez votre argent, dit M³..., la Ste Vierge en a encore plus que vous. - Quand je suis allé à Lyon, j'ai dit à ces Messieurs : Messieurs, quand vous serez envoyés quelque part pour faire des établissements, n'achetez jamais rien à votre compte. Ils ne comprenaient pas ce que je voulais dire : Eh ! oui, achetez tout au compte de la Ste Vierge. Elle n'a jamais fait banqueroute. Voyez, Messieurs, notre maison de Lyon : nous nous sommes cependant chargés là de 120 000 francs. Eh ! bien, vous ne savez pas combien nous sommes avancés en paiement. Cependant, quand mon frère partit pour Lyon, il n'avait pas 500 francs, et il trouva 300 francs de dettes.

[3] Voilà ce qu'a fait la Ste Vierge. Je n'ai jamais rien demandé à personne.

[21]

194

c. 22 février 1839. AU NOM DE L'OBEISSANCE. 1, 358m.

Le 22 février 1839, le P. Colin écrivit au P. Champagnat une lettre extrêmement forte, lui enjoignant d'envoyer un frère à Verdélais. On y lisait entre autres cette phrase : « Ma demande si souvent réitérée vous montre l'importance que j'attache à cet acte d'obéissance que j'attends de vous ». C'est très probablement à cette lettre que se réfère le P. Colin dans la remarque du P. Mayet qu'on va lire. Ce dernier la datera plus tard de « 1838 environ ».

Un jour il me dit : Je viens dans une lettre de commander quelque chose à un de nos anciens¹ *ex obedientia*. C'est la première ou la deuxième fois qu'on m'oblige à cela. Ah ! certes, si l'on croit qu'il faut que tout aille à l'abandon, parce que dans les commencements nous vivons un peu plus au large, ah ! ils ne connaissent pas leur homme !

195

c. 16 juillet 1839. EXEMPLE DE SOUMISSION A L'EVEQUE. 1,516-517.

En 1839, à l'époque de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel (16 juillet), le P. Colin fit à Belley une éloquente apologie de la dévotion au scapulaire dont la substance se trouve en JEANTIN, t. 5, pp. 407-409 et dont un extrait a été publié en OM 2, doc. 436. Après avoir rapporté l'entretien lui-même, le P. Mayet termine son article plus librement en notant sans grand ordre ce qu'on va lire.

[22]

[1] Et il exaltait les miséricordes de Marie.

¹ Alors vicaire général du diocèse de Lyon, spécialement chargé des œuvres et des communautés religieuses.

² Le P. Colin parle donc aux confrères de Belley.

³ Le P. Colin (cf. *supra*, p. 16).

¹ C'est-à-dire non seulement à un des vingt premiers profès de 1836, lesquels au début de 1839 formaient encore plus de la moitié de la Société, mais à l'un des membres du premier groupe du Grand Séminaire, comme l'était le P. Champagnat.

[2] Souvent aussi il disait qu'il attendait quelqu'un qui répandît le Tiers Ordre par tout l'univers et fît connaître et aimer Marie partout¹.

[3] A cette occasion il nous donna encore une leçon très utile pour la modestie et la soumission aux évêques.

[4] On communiqua à la Société des réponses du Général des Carmes qui condamnait certaines pratiques en usage dans le diocèse de Belley par rapport au Scapulaire, et qui, d'après le Général, privait des indulgences et des privilèges du Scapulaire. Il dit d'abord qu'il voulait demander encore à Rome des renseignements plus parfaits et dit-il : quand même, Messieurs, la réponse de Rome serait conforme à celle du Général des Carmes, que personne ne parle de cela au dehors, ni en chaire, ni au confessionnal, ni quelque part que ce soit ; est-ce à nous, simples particuliers, de prendre l'initiative d'aller bouleverser tous les curés et tous les fidèles qui ont fait ainsi jusque là. Non, Messieurs, non. C'est aux évêques à parler les premiers². Nous irons porter la chose à Mgr de Belley, et nous lui proposerons s'il juge convenable de mettre une note à ce sujet dans son ordo de l'an 1840. Alors nous parlerons après lui, et nous agirons par son autorité.

[5] Il recommandait beaucoup une pareille conduite, et il réprimanda un mariste qui, dans un autre diocèse, sur la foi de personnes bien respectables, s'était permis de publier des décisions qui paraissaient d'ailleurs fondées en vérité, mais qui n'étaient pas en harmonie avec la pratique de ce diocèse.

[6] Puis, sans vouloir dire en aucune façon que la bonne foi pouvait faire gagner les indulgences sans les conditions requises, il dit que la Ste Vierge a encore bien égard au cœur, [23] et il cita le trait de quelqu'un qui lui avait dit avoir été sauvé par le scapulaire, quoiqu'il l'eût pris de lui-même et se le fût passé au col, sans s'être fait recevoir avec aucune des formalités prescrites.

196

1839. ATTITUDE FACE AUX VOCATIONS. 1, 41-44.

Le P. Mayet rapporte ci-dessous une conversation privée avec le P. Colin, citant d'abord la question qu'il avait posée au supérieur général puis la réponse de ce dernier.

[1] En entrant dans la Société¹, je m'étais bien promis de n'en rien dire ensuite et de ne jamais engager personne à y entrer : car j'avais été singulièrement choqué et éloigné quand j'avais vu d'autres religieux faire pareille chose. Mais, petit à petit, je me suis laissé entraîner à faire moi-même ce que j'avais blâmé dans les autres. J'ai même engagé quelquefois à entrer dans la Société, directement ou indirectement, soit des hommes, soit même une de mes parentes pour les Sœurs maristes. Mais cela m'a toujours mal réussi : aussi j'ai pensé que le Bon Dieu voulait m'arrêter dès le commencement, et j'ai pris la résolution de ne jamais rien dire pour entraîner personne, de ne plus parler de nous... etc. Est-ce une bonne pensée ?

[2] Oui, très bonne². Pour moi, je désire beaucoup des sujets, surtout en ce moment pour les Missions ; mais je me [24] garderai bien de faire un pas pour cela : je m'en rapporte à la Providence. Je ne les demanderai jamais qu'au Bon Dieu. Je verrais un sujet qui pourrait

¹ On rapprochera ce paragraphe et le précédent de ES. doc. 2.

² Cf. ES. doc. 155, § 4.

¹ C'est le P. Mayet qui parle.

² Ici commence la réponse du P. Colin.

bien nous convenir : je n'en parlerais qu'à Dieu seul. Tenez bien cette résolution que vous avez prise. C'est Dieu seul qui doit mener ces affaires. Donner l'exemple de toutes les vertus à nos jeunes gens dans nos collèges, pratiquer la douceur avec eux, les aimer, nous en faire aimer, avoir de bonnes manières..., voilà les moyens de les attirer qui nous sont permis.

[3] Deux jeunes gens sont venus me parler. Ils avaient envie d'entrer dans la Société. L'un d'eux est revenu jusqu'à deux fois. Ils n'ont pas été fort contents de moi. Ils s'attendaient, sans doute, que j'allais m'enthousiasmer de leur projet. Je les ai bien reçus, sans doute ; je les ai même encouragés ; mais je leur ai dit que c'était une affaire qu'ils devaient traiter avec Dieu seul et la Ste Vierge, et la mûrir par la réflexion et la prière. L'un d'eux voulait écrire tout de suite à ses parents : Ah ! je lui ai dit de bien s'en garder. L'un a dit : Je ne suis pas sorti bien content de chez M. le supérieur : il ne m'a rien promis. – Ah ! je m'en garderai bien : je sais trop ce que c'est que les jeunes gens. D'ailleurs, c'est Dieu tout seul qui appelle.

[4] Je ferais différemment avec quelqu'un que je verrais mûr. Un homme mûr qui viendrait faire une retraite pour examiner sa vocation, si je le voyais appelé, je le lui dirais, puisqu'il serait venu à cette intention : mais, ajouta-t-il, à ce que je crois, si je le voyais indécis et indélibéré, je lui dirais : Mon cher, je ne crois pas que le Bon Dieu vous appelle là.

[5] Quand M. Bertrand entra au petit séminaire de Belley, c'est M. Chanel qui l'avait engagé à entrer dans la Société. Je lui dis : vous serez là libre et sans engagement. Et en effet il y entra de cette façon.

[6] Soupçonnant qu'un mariste, manquant en cela à l'esprit de la Société, avait engagé un père à mettre dans une [25] de nos maisons d'éducation deux de ses enfants, qui étaient déjà dans un excellent établissement: Vous ne sauriez croire, disait-il, combien j'éprouve de peine quand j'apprends ces choses-là.

197

1839. UNE DELIBERATION DU CONSEIL. 1, 148-149.

La mesure dont il est question ci-dessous concerne Théodore Millot aîné, neveu de la fondatrice des Sœurs maristes, jeune homme auquel le P. Colin était profondément attaché. L'instabilité de ce postulant perpétuel (cf. OM 2, doc. 524) demandant qu'une décision fût prise, le supérieur général préféra laisser ce soin à ses confrères. On va l'entendre ici donner à ce propos quelques remarques sur sa propre manière de faire en conseil.

[1] Dans une occasion en 1839, il se reposa sur quelques maristes au sujet d'une décision à prendre à l'égard d'un postulant qui avait causé à la Société de grands embarras et de grandes incertitudes. Celui qui présidait, croyant très bien faire, régla que les votes se donneraient secrètement. M¹... en fut très peiné : Ah ! dit-il, ce n'est pas agir en religieux : c'est la première fois que pareille chose se fait dans la Société, Messieurs, vous devez bien le savoir : j'ai souvent tenu des conseils : je n'ai jamais fait pareilles choses, On dirait qu'on se redoute les uns les autres ; on a agi comme dans les collèges², quand il s'agit de l'exclusion d'un enfant. Dans ce dernier cas comme les professeurs ne sont pas liés entre eux, on veut se ména-

¹ Le P. Colin.

² Beaucoup plus tard, le P. Mayet a ajouté au-dessous de la ligne « tenus par des prêtres libres », La précision devenait nécessaire, moment que la Société avait ses propres collèges et le contexte confirmer que le P. Colin visait la situation d'établissements dont les professeurs n'étaient pas « liés entre eux ».

ger, ou bien on se redoute... Considération humaine ! Considération humaine ! Ah ! Dieu ne bénit pas, quand on fait ainsi.

[2] On ajouta qu'on s'était promis de ne rien dire de ce qui s'était passé dans ce conseil ; il dit : Considération humaine ! Considération humaine ! Et puis il fit de grandes plaintes et lamentations : On s'est manqué les uns aux autres, dit-il, comme si on devait se promettre des choses qui vont sans dire ! Est-ce que cette loi du silence n'est pas incluse dans la mesure seule qu'on prend tous ensemble ?

198

1839. CRITERES POUR L'ACCEPTATION DES POSTULANTS. 1, 243-245. Partiellement édité en RMJ, doc. 131.

[1] Un sujet fut proposé pour la Société, étant pourvu de talents. M¹... ayant pris des renseignements, apprit que c'était un homme vaniteux, parlant beaucoup de ce qu'il avait fait, et mignardé dans sa personne et dans ses meubles. Aussitôt il lui refusa irrévocablement l'entrée, et il disait que jamais la Société de la Ste Vierge ne devait ouvrir son sein à de tels hommes, qui faisaient beaucoup de bruit et peu de fruit.

[2] Il y a plus : Comme je lui avais dit que je prenais des notes sur la Société, il me dit : Puisque vous notez plusieurs choses sur la Société, notez ceci. Je désire que cela serve de [27] règle par la suite et soit comme un monument de notre règle et de notre esprit. Tant il mettait d'importance à cette conduite !

[3] Une personne religieuse, qui était dans une communauté assez célèbre¹, demanda à entrer chez les Sœurs maristes. En même temps elle fit une lettre où elle exposait tout ce qu'elle savait faire, les services qu'elle pourrait rendre, parlant beaucoup du zèle qu'elle avait pour le salut des âmes, demandant à aller dans les missions étrangères... etc. Quand on eut lu cette lettre, la Supérieure dit : Ah ! mon Dieu, recevrons-nous cette orgueilleuse ?

[4] M... écrivit à son frère de Lyon que cette religieuse pouvait venir à Belley aux conditions suivantes :

1. qu'elle quitterait l'habit de son ordre avant de venir (elle tenait à ne pas le quitter, et elle avait mis cette condition).

2. qu'elle partirait aussitôt qu'elle serait arrivée, si l'on ne jugeait pas à propos de la recevoir.

3. qu'elle serait employée aux offices des Sœurs converses.

4. qu'elle renoncerait à toutes ses idées de zèle pour l'exercer par l'humilité, l'oraison et la prière, trois moyens de zèle seuls convenables aux personnes du sexe.

5. qu'elle se regarderait comme la dernière de toutes pour entrer dans l'esprit des filles de la Ste Vierge ; que la modestie était ce que devaient pratiquer les Sœurs maristes... etc.

[5] Il y en avait encore deux autres dont je ne me souviens pas.

[6] Elle vint à Belley : de suite, on vit qu'elle ne pouvait pas convenir. M... ne voulut pas seulement la voir, et on l'envoya consulter Mgr de Belley qui lui fit une verte réprimande.

¹ Ici et dans tout le document (*infra*, §§ 4, 6, 7) l'initiale désigne manifestement le P. Colin.

¹ En marge le P. Mayet a noté : « C'était, je crois, une visitandine », puis supprimé par la suite les mots « je crois ».

[28]

[7] A ce propos, M. me dit qu'il y aurait dans la règle, qu'on recevrait très difficilement dans la Société ceux qui auraient été dans d'autres communautés¹ ; peut-être même, dit-il, que j'effacerai ce mot : *très difficilement* pour mettre *absolument impossible*. Car il y a bien des inconvénients. Du moins, si je laisse *très difficilement*, je mettrai une note à côté, qui dira que ce mot équivaut presque à *absolument impossible*, afin qu'on voie bien que ces occasions se rencontreront rarement².

[8] Il est possible que quelquefois un jeune homme qu'on aurait refusé dans un autre communauté quatre ou cinq ans auparavant, pourrait plus tard être reçu.

199

1839. ATTITUDE ENVERS LES VRAIS ET FAUX MALADES. 1, 352-353.

[1] Quand il y avait des malades dans la maison, il voulait qu'ils passassent toujours avant tous, et quand on les oubliait, il faisait de sévères remontrances à ceux qui en étaient chargés et qui oubliaient, et en paraissait extrêmement peiné. Il ne s'en remettait même ordinairement qu'à lui-même pour les visiter et surveiller les soins qu'on leur devait, leur faisant consulter d'excellents médecins ; il n'épargnait rien³.

[29]

[2] Mais quand des âmes un peu trop tendres sur elles-mêmes se plaignaient pour des riens, ou, ayant des fatigues, battaient sans cesse les oreilles du prochain de l'histoire de leurs malaises, il recommandait aux autres de ne pas tant leur demander des nouvelles de leur santé, de ne pas s'associer à leurs lamentations. Lui-même agissait rondement avec ceux qui avaient ce petit défaut, disant que c'est à ceux-là qu'il faut quelquefois laisser sentir le poids de la croix, pensée, je crois, qu'il attribuait à Ste Thérèse.

[3] Quelquefois même, il leur faisait de vertes réprimandes, afin de les tirer d'un état qui empêche de faire du chemin dans la vertu, et qui est la mon du zèle.

[4] Nous sommes dans les commencements, disait-il ; ceux qui viendront prendront modèle sur nous. Ah ! certes, Messieurs, je ne voudrais pas qu'on trouvât, parmi ceux qui doivent servir de modèle, un esprit délicat, douillet¹. Ces âmes ne font qu'embarrasser dans les maisons religieuses. Si jamais il s'en présentait dans la Société et que je ne puisse venir à bout de les corriger, j'aimerais mieux faire des retranchements.

[5] Il faut que les Maristes soient des lions, disait-il en riant, et non des hommes.

200

¹ Cette disposition figurait en effet dans la Règle de 1836, comme il ressort de l'*Epitome* (e, 45 = *Ant. Textus*, fasc. II, p. 23).

² En fait, la rédaction de 1842 portera en la matière Une défense sans exception (a, 33 = *Ant. Textus*, fasc. II, p. 39).

³ On a là le vivant commentaire d'un point de règle déjà prescrit en 1833 (s, 71 = *Ant. Textus*, fasc. I, p. 75), que l'on retrouve en 1842 (a. 221 = *ibid.*, fasc. II, p. 75) et qui sera le germe de l'article sur le soin des malades dans les Constitutions de 1872 (nn. 239-243).

¹ Cf. ES, docc. 110, § 5 ; 115, § 3, 172, § 17.

1839. COMPATIR A LA FAIBLESSE HUMAINE. 1, 447.

Une profonde compréhension des difficultés que la bourgeoisie libérale d'esprit voltairien pouvait avoir à se rapprocher de Dieu sous la monarchie de juillet est l'un des [30] traits saillants de la pastorale du P. Colin. L'effort pour écarter ces obstacles est l'âme de l'attitude évoquée si souvent par le fondateur par la formule célèbre « Inconnus et cachés ». (Voir ES, p. 559, au mot obstacle). Le P. Mayet nous présente en ce domaine une réaction typique du P. Colin.

Apprenant un jour qu'un bourgeois de Belley, qui ne pratiquait pas la religion et qui paraissait s'en rapprocher un peu, avait demandé comme par forme de conversation si l'on pouvait entendre la messe dans l'église des maristes, dans le chœur de derrière¹, sans être vu, M²... tressaillit, pensant que le moment de le gagner était arrivé : Oh ! dit-il, en pareille occasion, il ne faut rien épargner, dussions-nous dire pour lui seul une messe particulière. Si personne ne peut la dire, je m'en chargerai moi-même et bien volontiers... Il faut compatir à la faiblesse humaine. Nicodème vint trouver Notre Seigneur, la nuit³ ; et l'Évangile ne l'accuse pas ; et Notre Seigneur le reçut bien. J'aime bien la maxime de Rome : Tout pour les âmes⁴.

201

1839. DISCRETION SUR LES MATIERES DU CONSEIL. 1,460-464.

... Il me dit : M... (un mariste) vient de me mettre dans l'embarras: nous eûmes un petit conseil où il se trouva ; il m'a ensuite fait parler ; il a répété... Voilà deux lettres qui, à cette [31] occasion, viennent de tel évêché, et M..., grand vicaire, en a encore reçu une autre. Ah ! je ne fais pas ainsi, moi. Quand Mgr l'Évêque de Belley, ou quelque grand vicaire m'a dit quelque chose, jamais je ne le répète, ne m'eût-on pas même recommandé le secret. Ou si je crois quelquefois devoir en parler, je ne nomme jamais ceux dont je tiens ce que je rapporte. C'est ainsi qu'il faut faire toutes les fois que la source où l'on a puisé une nouvelle est placée haut : il ne faut jamais compromettre ces personnes-là.

202

1839. L'ORAISON POUR LE ROI. 1, 472m.

Un usage ancien, qui s'est maintenu en France durant tout le XIX^{ème} siècle et que l'auteur de ces lignes a encore connu avant la seconde guerre mondiale, voulait qu'à la fin de la grand' messe dominicale fût chantée pour l'autorité civile la formule « *Domine salvum fac...* » avec mention, suivant les cas, du Roi, de l'Empereur ou de la République. En cas de passage violent d'un régime à un autre, le choix de la formule posait durant quelque temps les problèmes les plus délicats et on sait ce qui s'était passé à ce propos au Grand Séminaire de Lyon durant les Cent jours (cf. OM 4, p. 536, *Synopse historique*, n. 102.31). Obligatoire dans les paroisses, cette prière ne l'était pas ailleurs et son adoption par des religieux pouvait donner l'impression d'une prise de position politique, ce que le P. Colin voulait éviter à tout prix.

Quelqu'un chanta à la messe, dans la chapelle de Belley, l'oraison pour Louis-Philippe, croyant que c'était notre usage. Le P. Colin l'en reprit, non qu'il ne voulût pas qu'on priât pour

¹ C'est-à-dire dans l'ancien chœur des Capucins, qui servait de chapelle pour la communauté et se trouvait séparé par l'autel de la chapelle publique (cf. OM 4, fig. 170, face à p. 385).

² Le P. Colin.

³ Jn. 3, 2.

⁴ Cf. ES, doc. 163, § 2.

le roi, mais, dit-il, parce que nous ne sommes paroisse ; nous religieux, nous devons être en dehors de toutes ces choses-là et ne point faire de manifestation. Henri V [32] reviendrait que je n'en ferais pas autrement, à moins que je ne visse tout le monde pour lui¹ : alors, je ne voudrais pas être singulier et choquer toute une population. Messieurs, nous sommes sans couleur ; nous nous devons à tous².

203

1839. TEMPORISER. 1,473-474.

On trouvera réunis ici deux petits articles, copiés dans les Mémoires à la suite l'un de l'autre et sous un seul titre qui est celui reproduit ici.

[1] Pour les établissements à faire, il temporisait, temporisait beaucoup, témoin la maison d'Angoulême : il traina l'affaire pendant un an. Je les ai comme lassés, disait-il, mais ils reviennent toujours à la charge. C'est donc la Providence qui le veut. Et il disait : je ne veux accepter aucun établissement que par l'ordre de la Providence, mais je ne veux pas non plus refuser ceux dont la Providence veut que nous nous chargions. En tout, suivre la Providence. Je ne me suis jamais repenti d'avoir temporisé, différé, pris du temps pour des décisions, tandis que je me suis repenti d'avoir été trop vite.

[2] Un homme religieux et riche, et qui fait beaucoup de bien, M. de Saint-Fond, lui ayant écrit qu'il désirait beaucoup [33] le voir et le pria de le visiter, comme on lui dit que c'était sans doute par quelque bonne vue, qu'il voulait sans doute faire quelque bonne œuvre pour la Société : Je ne me presse pas, dit-il : la Providence¹.

204

1839. IL TRAITE PAR LETTRES AVEC MGR DE PINS. 1, 474m.

Note placée en marge des deux articles qui forment le document précédent.

Mgr de Pins, archevêque administrateur de Lyon², était très vif et très prompt à répondre. Le P. Colin qui, lorsqu'il avait à lui dire quelque chose, était bien aise d'être entendu jusqu'au bout et d'exposer la chose dans tout son ensemble, avait pris pour cela une petite ruse : c'était de lui écrire au lieu de l'aller voir, lorsqu'il avait quelque chose à lui demander³.

[34]

205

¹ Sur Henri V et l'attitude du P. Colin vis-à-vis de son éventuelle accession au trône, voir ES, doc. 31, spécialement la fin du paragraphe 7.

² A cette note marginale, copiée par le scolastique George, le P. Mayet a ajouté : « (1839 env.) ».

¹ Le P. Mayet a ajouté plus tard en marge : « Il en fut fâché ensuite, car M. de Saint-Fond mourut peu après et, si le P. Colin y eût été, il aurait donné quelque chose pour les missions ».

² De 1824 à 1840. Voir OM 4, pp. 330-337.

³ Toutes les lettres conservées du P. Colin à Mgr de Pins sont antérieures à 1836 et ont été publiées dans les OM (docc. 117, 264, 271 et 328), à l'exception d'une simple lettre de courtoisie du 2 septembre 1840 postérieure au présent article. Il semble bien toutefois que le supérieur général fait allusion ici moins à une correspondance remontant à la période des origines qu'à des lettres récentes, lesquelles auraient pu aisément être remplacées par des visites depuis que le P. Colin habitait Lyon.

1839. DIRECTION SPIRITUELLE PROGRESSIVE. 1, 475-482.

Dans les *Entretiens spirituels* (doc.108) a été publié un texte où le P. Colin en 1845 exposait sa pédagogie personnelle vis-à-vis des sujets qu'il entendait former à l'humilité. On trouvera ici le témoignage d'un des intéressés, écrit six ans plus tôt. Les faits une fois de plus illustrent et précisent la doctrine.

[1] C'est un des principes que je lui ai entendu souvent répéter, qu'il ne parlait jamais ainsi sur ce ton de force et de vigueur (dont on voit un exemple dans l'article *être moulu*)¹ à quelqu'un, avant d'avoir gagné sa confiance, son cœur, et s'être insinué dans son âme. Autrement il disait qu'on frappait à faux et qu'on faisait plus de mal que de bien.

[2] Pour moi, je le sais bien. Comme j'étais enfoncé depuis longtemps dans une voie d'illusions et que sa charité était aussi douce qu'elle était forte, il commença par me témoigner de la confiance, de l'estime, me laissa parler beaucoup, et ne m'ouvrit de son âme que la tendresse, la paternité, sans laisser parler la force. Quand il vit que je l'aimais vraiment comme un père, et que mon cœur était pris (ce qui fut d'abord fait), il commença par me parler un peu de ma fausse dévotion et encore, la première fois, il le fit avec de grands ménagements ; il m'embrassa tendrement au milieu de la conversation, me disant : Mon cher ami, vous voulez bien que je vous dise tout ce qui concerne le bien de votre âme ? Puis il employait des formes dubitatives : Voyez si cela ne viendrait pas de l'amour propre ? Examinez devant le Bon Dieu, peut-être que vous trouverez... Vous voulez bien que je vous dise tout ! La pilule était si bien dorée, qu'il y avait vraiment du plaisir à l'avalier.

[35]

[3] J'avais une confiance aveugle en certaines manières d'oraison que je croyais selon Dieu. Il ne me dit pas dès l'abord ce qu'il en pensait, pour ne pas m'offusquer. Encore moins me dit-il rien de douteux sur un ami, bien saint du reste, en qui j'avais grande confiance et qui m'entretenait un peu dans cette voie d'illusion. Comme Je m'étais abandonné à cet ami vertueux, s'il eût élevé d'abord des doutes sur ses lumières, il aurait pu ne pas si bien gagner ma confiance. Il ne dit donc rien de désavantageux sur sa conduite spirituelle, et comme cet ami était, à l'époque de mon entrée, à Lyon, il ne m'empêcha pas de le voir.

[4] Cependant, peu à peu, il gagnait du terrain. Avant de m'entreprendre si vigoureusement et si charitablement, il me laissait quelquefois échapper, soit en me parlant, soit en me confessant, ces phrases : Que vous seriez heureux, si vous rencontriez quelqu'un qui vous menât dur... pour me donner un certain désir. D'autres fois, il me parlait du secours qu'il avait donné à certaines âmes en disant que souvent on faisait beaucoup avancer par cette conduite, me citant des membres de la Société à qui, disait-il, il en avait bien fait, et qui en étaient si reconnaissants que, maintenant qu'ils en étaient séparés, ils le regrettaient surtout à cause de cela.

[5] Un jour, il me parla d'une Sœur mariste qui depuis longtemps se traînait et se roulait dans un cercle de petites imperfections dont elle ne pouvait se débrouiller : Je connaissais l'âme, dit-il, je voulus la tirer de là. Enfin un jour, je réunis la communauté : je la mets à genoux au milieu de toutes les Sœurs ; je l'humilie fortement ; je lui dis qu'on ne sait plus que faire d'elle. Ce fut le coup de la grâce. Dès ce moment, elle a volé dans la vie parfaite ; et au-

¹ Un passage de cet article est édité en RMJ, doc. 127.

jourd'hui qu'elle remplit des emplois les plus importants, toutes les fois qu'elle me revoit, elle se jette à mes pieds, en me remerciant¹.

[36]

[6] D'autres fois, il me disait qu'il ne traitait ainsi que les âmes en qui il voyait une grande bonne volonté, celles qu'il aimait et estimait... etc. Enfin quand il m'eut bien préparé pendant plusieurs mois, tout à coup il se mit à l'œuvre, se rembrunit à mon égard ; il se mit à me dire mes vérités. Il avait néanmoins le cœur si bon qu'il m'avouait après, que, cependant, pendant l'opération, en médecin bon et humain, il sentait son cœur saigner. Mais il avait une charité trop surnaturelle pour s'arrêter et s'amuser à ces sentiments naturels.

[7] Voilà un peu quelle était la méthode qu'il suivait, et qu'il voulait qu'on suivît en pareille occasion : car il ne pensait pas qu'il fallait prendre cette marche à tout propos, ni à l'égard de toutes les âmes. Il m'a même dit quelquefois : Quand une âme va bien, il la faut laisser suivre son chemin. Je sais cependant qu'il a mis à l'épreuve de saintes âmes, mais toujours après les y avoir un peu préparées, en jetant en avant quelques perles, et une fois, plusieurs mois d'avance, tombant ensuite sur elles comme à l'improviste.

[8] Il faut remarquer aussi qu'il savait jusqu'où il pouvait aller avec les âmes, et que dans les moments de grand abattement, de grande tentation, il redevenait tendre et relevait avec autant de bonté qu'il avait déployé de forces pour terrasser le moi humain.

[9] On peut observer encore que souvent même, au milieu ou à la fin de ses remontrances, il mêlait quelques paroles imperceptibles pour encourager, comme celles-ci : Si je vous aimais moins, je ne vous parlerais pas ainsi... ; j'espère que vous deviendrez un saint : c'est pour cela que... Quelquefois il disait : mon ami, mon enfant, d'un ton affectueux.

[37]

[10] J'ai remarqué qu'il ne disait jamais les vérités à quelqu'un avant de l'avoir bien connu, pour ne pas lui serrer le cœur, pour pouvoir le connaître à fond, pour ne pas l'éloigner de son supérieur, pour ne pas s'exposer à donner au malade une médecine inutile. En attendant, il faisait agir ses inférieurs : Dites, s. v. p. telles choses à M..., faites-lui sentir ceci ; mais ne parlez pas de moi, ne me mettez pas en avant. Ce n'est pas que je compte me taire ; mais je veux d'abord le gagner, l'attirer... Dans six mois, je lui dirai tout ce que je pense de lui, de tel défaut, de tel autre. Oh ! n'ayez pas peur que je le ménage. Je lui ferai voir qu'il faut se refondre, qu'il faut qu'il renonce à toutes les idées qu'il a apportées, qu'il change de manière de voir... Ah ! certes, où serait la charité, si nous faisons autrement ? - Et il lut à ce M. une lettre qu'il avait reçue à son sujet, où on citait tous ses défauts.

[11] J'ai observé encore que, bien souvent, il ne disait pas son sentiment dans le moment même de la faute : ainsi, souvent, quand j'avais failli, il ne me reprenait pas *hic et nunc*, lors même que je lui demandais son avis, parce qu'alors la nature est, pour ainsi dire, toute vivante, et que l'on s'expose à abattre son homme entièrement et à le décourager; mais après il revenait.

[12] Voici un exemple : Une fois, j'avais prêché une petite instruction pleine de phrases à la mode, avec un style romantique, et où il y avait de la prétention. Après, je lui demandai ce qu'il en pensait. Il me fit une réponse un peu vague, et encourageante en même

¹ Il s'agit très probablement de Sœur Sainte-Élisabeth (Jeanne- Baptiste Rougemont) que le P. Colin connaissait depuis le temps de Cerdon et qui fut l'organisatrice et la première supérieure de plusieurs maisons des Sœurs (cf. RMJ, pp. 702-703).

temps. Mais quelque temps après, il me dit : Pendant que vous prêchiez, je me disais : Petite vanité ; incartade de jeune homme. Vous avez fait là une grande infidélité à Dieu, une plus grande encore en vous laissant aller ensuite à l'abattement, parce que vous avez mal fait. Si vous vous étiez humilié, cette faute vous aurait peu nui. Ah ! prenez garde, Dieu se retirerait de vous.

[13] Il faut observer également que dans les lettres, il ne [38] disait rien de pénible, parce qu'on ne sait jamais à quel moment la lettre arrivait, et que la situation d'esprit, à l'instinct de l'arrivée de la poste, peut être telle qu'on manque son but. D'ailleurs quand on agit de loin avec quelqu'un, il faut toujours des ménagements. Il m'a dit ne s'être écarté qu'une fois de cette règle, lorsqu'effrayé des applaudissements de M. Convers à Cognac, il lui écrivit une lettre fort sèche : Et encore, ajouta-t-il, M. Convers étant malade alors, M. Chartignier ne lui communiqua pas ma lettre.

[14] Il m'a donné sur ces matières plusieurs avis que j'ai pensé rendre plus sensibles, en exposant sa manière de faire à laquelle ils se rapportent.

206

1839. MISERICORDE ENVERS LES ELEVES. 1, 570-573.

D'un article intitulé par le P. Mayet *Quelques notes sur l'éducation* et composé de paroles du P. Colin recueillies en diverses occasions, on a reproduit ci-dessous la première moitié, qui documente la manière de faire du fondateur. Le reste consiste en conseils pédagogiques donnés au P. Mayet.

[1] On lui proposait l'établissement de * * *. Il nous dit qu'il ne ferait pas un pas pour le prendre, et qu'il en avait déjà fait beaucoup en arrière ; mais que, s'il le prenait, il avait répondu qu'il ne voulait au commencement qu'un petit nombre d'enfants bien jeunes et bien choisis, afin de former le noyau qui ensuite donne le ton à la maison. Oh ! à Dieu ne plaise que nous voulions faire du *fucum*¹, en prenant [39] beaucoup d'élèves ! Nous nous augmentons ensuite petit à petit.

[2] Si je prends cet établissement, la première année, je mettrai la pension de 600 à 700 francs¹. Puis plus tard, nous aurons une section de 1 000 à 1 200 francs. Je sens que si la haute classe est mêlée avec la classe bourgeoise moyenne, ou l'une ou l'autre tombera. Il faut que la pension empêche le mélange.

[3] Les enfants disent qu'ils aiment mieux être envoyés par punition à Mr le Supérieur, qu'à d'autres, parce que, disent-ils, Mr le Supérieur, après les avoir abattus, les relève, au lieu que les autres les laissent à terre : ce qu'il ne faut jamais faire, m'a dit Mr le Supérieur; autrement la pénitence n'a pas son effet entier.

[4] Il ne faut pas éteindre la mèche qui fume encore² : plus nous avons d'indulgence, plus nous nous rapprochons de l'esprit de Notre-Seigneur qui était la miséricorde même.

¹ Fucum = faux éclat. Faire fucum : jeter de la poudre aux yeux.

¹ Elle était à 600 francs en 1832 dans le pensionnat ouvert à Fourvière par les Frères tertiaires de Marie et transporté l'année suivante à la Favorite (OM 4, docc. 911-912). Les dames de Nazareth, en une notice de 1837, demandaient 500 francs ou 600 francs pour les familles qui préféraient s'acquitter à l'avance de toutes les petites dépenses supplémentaires. Dans les collèges fondés par la Société après 1850 la pension ne dépassera pas le chiffre officiel de 400 ou 500 francs et sera souvent en moyenne beaucoup plus bas. Ainsi 270 francs en moyenne à Langogne en 1854.

² Mt 12, 20

Toute pénitence qui n'est pas médicinale n'est pas utile : il faut toujours chercher dans une pénitence ce qui peut être utile à l'enfant.

[5] Je priai une fois Dieu, pour savoir si je renverrais un enfant ; j'ai eu pour fondement dans l'âme cette pensée que nous obtiendrons du bien en imitant la longanimité de Dieu, pourvu que ces enfants ne soient pas trop dangereux aux autres, que nous faisons ainsi éviter des centaines de péchés mortels ; et je ne sais comment cela va dans les maisons où, sur le moindre soupçon, on renvoie un enfant. Il est bien à craindre qu'alors les enfants n'aient des craintes en confession, qu'ils ne fassent des confessions et communions sacrilèges.

[40]

[6] Nous sommes non pour ceux qui sont sains, mais pour ceux qui sont malades¹.

[7] Une autre fois que je priais pour ces enfants, une des pensées qui me fut mise dans l'esprit, et qui me consola grandement, c'est que la plupart de ces enfants nous devraient leur salut.

[8] Me parlant un jour d'un enfant qui avait fait des actions qui méritaient l'exclusion, et du reste cet enfant, par son caractère et son peu de maturité en raison, donnait peu d'espérance d'amendement, il m'engagea fortement à prier, me disant que nous devons d'autant plus prier et avoir confiance, que notre espérance ne reposait sur rien d'humain.

[9] Oh ! me dit-il, que je désire que cette pensée de miséricorde germe dans tous les nôtres². Oh ! qu'il est plus aisé de se débarrasser de tout ce qui est dangereux que de convertir ! Le zèle ne consiste pas à éloigner tout de suite tout ce qui gêne pour le bien. Ah ! ce serait bien vite fait alors ! Notre Seigneur ne faisait pas ainsi. Voyez St François de Sales. Ce ne serait pas l'esprit de Dieu. Il faut faire tout ce qu'on peut, tout essayer, prier, et ce n'est qu'à l'extrémité qu'on sévit.

[10] Pour moi, je pardonne deux, trois fois, et je n'ai pas peur d'agir ainsi, parce que je dis au Bon Dieu : Mon Dieu, c'est ainsi que vous faites.

[11] J'ai usé de miséricorde bien souvent, et je m'en suis félicité. Il y a dans le saint ministère des prêtres qui font [41] beaucoup de bien, et que j'aurais dû chasser, si j'avais été rigoureux (quand j'étais supérieur du collège de Belley). Les jeunes gens qui débutent sont ordinairement rigoureux et tranchants, et précipités pour les exclusions. C'est un zèle de jeunesse, et moins éclairé. Ce n'est pas le bon zèle.

[12] Il y avait un élève qu'il était résolu de chasser. Quand le moment de faire la lettre fut venu, il a encore temporisé.

207

1839. FERMETE CONTRE L'INSUBORDINATION. 1, 606-613.

L'article ci-dessous, dont le titre est celui même que lui a donné le P. Mayet, est composé de quatre éléments différents, séparés dans les Mémoires par un léger trait. Les §§ 1-3 sont le type de la note récapitulative où l'auteur décrit un comportement habituel de son personnage sans l'accrocher à aucun fait précis. Les §§ 4-15 au contraire sont relatifs à la reprise en mains du collège de Belley par le P. Colin en mai 1838 ; basés sur un récit de ce dernier, ils semblent avoir été notés par écrit au moment

¹ Mt. 9, 13.

² Voir ES, doc. 37 § 2.

même. Quant aux §§ 16 et 17 ils contiennent des paroles isolées du P. Colin, dont la seconde au moins se rapporte non au printemps 1838 mais à l'année scolaire 1838-39. L'article lui-même est daté par l'annaliste de 1839.

[1] Pour les enfants, il usait d'une grande indulgence, par rapport aux fautes qui naissent de notre misère, de notre faiblesse, de la corruption de la nature.

[2] Hélas ! disait-il, l'homme est si mauvais. Ainsi, quoiqu'il fit une guerre terrible à l'impureté, vice contre lequel il disait qu'il avait le plus combattu, néanmoins, tant qu'un enfant n'était pas vraiment contagieux, il épuisait tout, prenait patience ; dans le cas même de la contagion, il cherchait à prévenir le mal, veillait le coupable, l'effrayait, l'abattait, le relevait, et ce n'était que quand il avait tout [42] employé, qu'il se décidait, si la contagion persévérait, à le renvoyer.

[3] Mais pour les fautes d'insubordination, pour les résistances et, en général, pour tout ce qui pouvait nuire au bon esprit d'une maison, il était terrible et inexorable. Il faisait même remarquer cette différente manière d'agir qu'il avait dans ces deux cas, et souhaitait que, dans la Société, on fit de même pour l'éducation. Il a exclu pour des choses qui, prises isolément, paraissent peu de chose mais qui, réunies, formaient un ensemble qui pouvait nuire beaucoup à l'esprit de la maison, compromettre la bonne intelligence entre les maîtres et les élèves, semer le mécontentement dans les cœurs... etc.

[4] Sa fermeté était comme un roc inébranlable. En 1838, au collège de Belley, un commencement de révolte ayant eu lieu¹, après avoir donné aux élèves le temps de se reconnaître, il frappa fort sur tous les coupables et en fit expulser une sizaine et voici comment :

[5] Quelques-uns avaient dit que si l'on en chassait un seul, ils partiraient tous. Il alla, au moment d'un exercice public, à la chapelle et leur parla avec une force sans pareille : Nous n'avons pas plus besoin de vous, Messieurs, que vous n'avez besoin de nous. Croyez-vous que nous craignons de voir tomber cette maison : nous n'y tenons pas. En 1831, on se conduisit mal. J'en expulsai sept. Cinquante ne revinrent pas : jamais la maison n'a été si florissante². Je parais au milieu de [43] vous avec le cœur navré de douleur. Ce qui me déchire, c'est de voir la peine que vous causez à vos familles. Hier encore, j'avais devant moi une mère en pleurs. Mais ne vous figurez pas que ma douleur m'empêche d'agir, S'il y en a quelques-uns qui veulent partir, je les attends. Qu'ils aillent porter chez eux leur ignominie ! Mais Messieurs, ou vous êtes pour le monde, ou vous êtes pour l'état ecclésiastique. Si vous êtes pour l'état ecclésiastique, c'est là que je vous attends. Si vous êtes pour le monde, quelle est la maison qui voudra vous recevoir sans certificat ? Et à Dieu ne plaise que j'aie mentir à ma conscience ! Il y a deux ans, un jeune homme fut renvoyé, et il sortit avec effronterie, affichant de l'orgueil et de l'indépendance ; quelques jours après, il était à mes pieds, avec plusieurs lettres, pour obtenir un certificat... etc., etc.

[6] Le lendemain, il fit venir devant lui un de ceux qui étaient le plus coupables et lui dit : Allez, Monsieur, porter dans votre famille l'ignominie de votre mauvaise conduite. En sortant, il dit aux autres qui avaient juré de partir si on en chassait un : L'affaire est faite, il faut me suivre. M. le supérieur les appelle : Messieurs, votre expulsion a été prononcée à l'unanimité, mais elle est conditionnelle : persévérez-vous dans la coalition que vous avez

¹ Au printemps de 1838. A la tête du collège se trouvait alors M. Bertrand qui n'avait pas réussi à s'imposer. Le P. Colin, à qui Mgr Devie avait conservé le titre purement nominal de supérieur, fut invité alors par l'évêque à reprendre en mains la maison. Les faits rapportés ici sont à situer au mois de mai, vers le milieu duquel le P. Colin revint de Lyon à Belley, où il semble être resté jusqu'à la fin de juin.

² Sur cette crise de 1831 au collège de Belley, voir OM 2, docc. 476, 612, 746, §§ 15-16.

faite de partir tous si on en renvoie un ? - Tous répondent en tremblant que non. - Ferez-vous vos excuses à la communauté ? - Oui. - Mais quelques instants après, ils se rétractent. On vient le dire à M. le supérieur : Eh ! bien, dit-il, qu'ils ne soupent pas dans la maison !

[7] En effet ; et il blâma ceux des professeurs qui, lorsque ces six élèves partirent, les accompagnaient de leurs consolations, croyant bien faire. Il dit aussi qu'un des professeurs qui avait les coupables dans sa classe¹ et, au lieu de faire sa [44] classe, les pria de lui répondre, de ne pas partir, s'était trompé. Il demandait des leçons et des devoirs, et il n'y en avait point de faits. Dans ces cas-là, disait le P. Colin, il devait dire : Passez moi la porte¹. Dans ces moments, chaque professeur doit dans sa classe demander leçons et devoirs comme à l'ordinaire, et bien se garder de dire : je conçois bien qu'on ne peut guère travailler. Que les professeurs ne parlent pas de cela avec les élèves ! Ah ! Messieurs, qu'il y ait toujours unité ! Ce qui détruit l'effet de la sévérité des uns, ce sont les douceurs des autres. Si l'on n'avait pas eu l'air de tâtonner, la chose aurait été bien. Mais les élèves se sont figuré qu'on n'oserait pas les mettre à la porte... etc.

[8] Lorsque j'étais supérieur là-haut (avant l'approbation de la Société), dit-il, il y en eut un qui vint me dire : Monsieur, je veux partir (c'était dans un moment d'effervescence), je lui dis : Tout de suite, Monsieur ; asseyez-vous. - Je tire une feuille de papier à lettre : Écrivez. - Je dicte : Mes chers parents, je vous annonce que je suis exclu... etc. - L'élève s'arrête : Mais, Monsieur, je ne veux pas être chassé. Et moi, Monsieur, je vous dis que vous l'êtes. - Alors il me conjure... Ah ! ça changea bien de note alors. Il croyait menacer, et il était suppliant. Un autre vint me dire : Si vous chassez un tel, il y en a cinquante qui m'ont dit de vous dire qu'ils partaient : Eh ! bien, soit ! allez leur dire que je les attends. Pas un ne vint. Ah ! si quand ces six sont venus dire à M²... : Monsieur, si vous en renvoyez un, nous partons ; si au lieu de leur dire, comme il a fait, croyant bien faire : Messieurs, ne vous occupez pas de ce qui [45] regarde les enfants ; s'il leur eût dit : Eh ! bien, Messieurs, partez, sans doute il aurait mieux agi. M. le professeur de philosophie¹ a peut-être plus que personne contribué à calmer sa classe : Monsieur, lui dirent-ils, nous avons envie de venir tous vous parler et de partir. Eh ! bien, dit-il d'un air froid, il fallait venir. J'y aurais gagné deux mois de vacances². D'ailleurs M. le supérieur m'a dit qu'il ne tenait pas à quarante élèves de plus ou de moins.

[9] Pensant à toutes ces affaires, quoiqu'il fût accablé de douleurs, il avait un air martial et guerrier : J'ai fait la guerre autrefois, nous dit-il, en souriant. Mon cœur n'est pas le moins de monde ému, mais je sens que le combat m'a rendu mon ancienne vigueur. Je conçois qu'au jour de la bataille un capitaine se sente ranimé.

[10] Les élèves, dit-il, ont besoin de ces coups de vigueur de temps en temps ; autrement c'est flasque et mou. Il faut de grandes impressions dont on se souvienne longtemps. Ceci grave beaucoup mieux les impressions. Voyez S. François Régis : à quatre-vingts ans, on tremblait encore de ce qu'il avait dit une fois en classe³.

[11] Dans tout gouvernement, il faut de la vigueur : autrement tout souffre et dépérit.

¹ De l'examen des registres du collège le P. Gobillot a déduit qu'il s'agissait de six élèves de rhétorique. Leur professeur était l'unique mariste resté alors au collège, le P. Jean-Antoine Bourdin (OM 4, pp. 203-2-6) dont le P. Mayet a noté en marge au début de l'article qu'« il commit bien des imprudences cette année-là, en parlant trop ».

¹ Formule usuelle pour renvoyer un élève d'une classe.

² Un des professeurs, non identifié.

¹ André-Marie Humbert, frère du père mariste Jean-Marie Humbert (OM 4, pp. 297-299).

² L'année scolaire se terminait fin juillet. Les faits sont donc à situer vers la fin de mai.

³ Ce paragraphe et les quatre suivants ont déjà été édités en RMJ, doc. 143.

[12] Voyez Monseigneur de Belley : un jour, à la retraite, un curé lui fit une question qui ne convenait pas : ah ! certes, il s'anima devant tout son clergé et parla vigoureusement.

[13] Voyez Notre-Seigneur.

[46]

[14] Certes, cela n'est pas contre la douceur. Pour moi, je suis persuadé, et c'est ma conviction, que l'on ne comprend pas bien les choses, si l'on n'est pas un peu secoué. C'est mon principe. Je suis bien aise d'être par là lorsque M¹... commencera à être autour des enfants. Il ne saura pas les faire obéir, parler avec autorité... Je lui donnerai quelques bons conseils : cela le fera gagner. Je suis persuadé que cela est très utile aux âmes. Dans une maison où il n'y a pas d'hommes à nerf, tout va de travers, disait-il ; on reproche bien à la supérieure de Bon Repos² d'être un peu vive. Mais qu'on montre encore une maison qui aille mieux que la sienne !

[15] Au commencement de ma supériorité, je craignais de nuire aux élèves quand je leur parlais vigoureusement; quelquefois même j'en avais du regret. Oh ! maintenant, je vois bien différemment. Au contraire, cela fait du bien. Après, on relève et tout n'en va que mieux : la saignée fait beaucoup de bien aux malades, mais il faut qu'on la sente.

[16] Pour prendre ce ton de vigueur, c'est la chose en quoi je me suis le plus forcé : c'est contre mon caractère ; à présent j'ai moins de peine.

[17] Souvenez-vous que le bon esprit ne sera jamais parmi les élèves, sans fermeté. C'est impossible. Voyez, cette année où nous sommes bien contents d'eux, sous ce rapport, eh ! bien, je n'ai rien laissé passer : vous l'avez vu.

[47]

208

1839. AMOUR DE LA PAUVRETE. S 1, 35-36.

[1] Il aimait beaucoup la pauvreté.

[2] Lorsqu'il fut nommé la première fois supérieur au collège de Belley¹, il ne pouvait se résoudre d'aller loger dans la chambre du supérieur de cette maison, qui était belle et spacieuse. Il alla trouver, je crois, une dizaine de fois Mgr de Belley, pour le prier de l'en dispenser² et ne put s'y résoudre que lorsque l'Évêque le lui ordonna.

[3] Il y avait dans cette chambre un parquet qu'on cirait avant lui toutes les semaines ; il ne voulut jamais y consentir et le laissa tomber en friche.

[4] Une fois, on lut dans *l'Esprit de St Vincent de Paul*³ le chapitre intitulé : pauvreté. Après, il dit : Hélas ! ils étaient encore plus pauvres que nous. Puis il demanda s'il y avait dans la maison quelques meubles inutiles ou qui ne respirassent pas la pauvreté.

¹ Un sujet qui allait être employé au petit séminaire, Sans doute s'agit-il de Jean-Marie Millot qui figurera effectivement dans le personnel de la maison l'année suivante et pour lequel le P. Colin eut toujours une sollicitude paternelle, bien dans la ligne de ce qui suit (cf. OM 4, pp. 312-313).

² Mère Saint-Joseph, fondatrice des Sœurs maristes.

¹ En 1829. Voir OM 1, pp. 458-469.

² Ce dont le P. Colin demandait à être dispensé c'était le supériorat et non seulement l'occupation de la chambre du supérieur. Voir OM 2, docc. 505, 698, 746, § 15.

³ A.J. ANSART, *L'Esprit de Saint Vincent de Paul*, Paris, 1780. Cet ouvrage, cher au P. Colin, sera lu de nouveau durant les retraites de 1851 et 1853. Le chapitre sur la pauvreté occupe les pages 372-377 et à la page 374 sont

[5] Une fois, il dit qu'il désirait bien faire la visite des établissements des frères, pour voir si la pauvreté s'y conserve bien, qu'une fois dans un établissement il avait trouvé des meubles inutiles... etc.

[48]

209

1840. UNE LETTRE A LA REINE. 1, 278m.

Note placée en marge de l'article édité en OM 2, doc. 423, que le P. Mayet avait intitulé « Mépris du monde ». Pour faire le lien entre cet article et la note, l'annaliste a ajouté plus tard avant cette dernière : « Mépriser les idées, les jugements du monde; jamais les personnes ».

En 1840 environ, il chargea quelqu'un de faire une lettre à la reine des Français, Marie-Amélie¹. Celui-ci composa une lettre extrêmement flatteuse, et on la présenta au P. Colin. Ce dernier y fit laisser toutes les formes convenables à la dignité royale, mais il en fit retrancher les flatteries, disant : Ils reçoivent assez de compliments ; ceci est contre l'esprit de simplicité dont nous faisons profession. N'agissons pas comme les gens du monde.

210

27 mars - 9 avril 1841. LA FAILLITE DE LA BANQUE WRIGHT. 1, 133-134.

Jamais peut-être le P. Mayet ne mit autant de zèle à recueillir les paroles du P. Colin que durant le séjour que ce dernier fit à Belley entre le 27 mars et le 9 avril 1841. Pour [49] cette brève période, nous possédons le vivant compte-rendu d'une réunion de communauté (ES, doc. 39) et la notation d'un très long entretien qui occupe les pp. 121-136, du tome premier des Mémoires et dont des extraits ont été publiés en OM 2, docc. 516-517 et en ES, doc. 40. On a dit dans l'introduction à ce dernier texte pourquoi cette conversation à bâtons rompus, de caractère lâche et anecdotique, n'a pas été publiée en entier. On en trouvera, ici un nouveau passage qui met en lumière la manière de réagir du P. Colin en une circonstance particulièrement éprouvante sur le plan financier.

[1] A propos de ces paroles qui se rapportent au désintéressement¹, je puis bien ajouter ici ce qu'il nous dit dans cette même conversation sur la compagnie des quatorze missionnaires qui partirent en décembre 1840².

[2] Ils ont été dans un grand embarras à Londres. Ils ont éprouvé une grosse faillite. Ils avaient placé tout l'argent qu'ils portaient, soit pour la Mission, soit pour leur voyage, chez un banquier catholique qui avait la confiance de toute la ville. Trois jours après, il fit banqueroute de trente millions³. Quand j'appris cela à Mgr de Bonald, il me dit : A qui peut-on donc se fier

cités quelques traits sur lesquels la pratique de Saint Vincent de Paul paraît avoir été plus stricte que celle de la Société de Marie, notamment la chambre sans cheminée et la paillasse sans matelas.

¹ Cette lettre n'a pu être retrouvée. Il n'est pas impossible que le rédacteur en ait été le P. Mayet lui-même, l'un des Maristes les plus capables de se charger de ce travail. En ce cas la rédaction serait peut-être à situer dans la première quinzaine d'octobre 1840, époque à laquelle le P. Mayet dut passer par Lyon, après son année de séjour en famille, avant de regagner Belley. Le fait pourrait avoir eu lieu toutefois durant l'un ou l'autre des petits passages à Puy-lata que l'auteur des Mémoires fit durant son année de repos.

² Le P. Colin venait de parler du peu d'exigences des Maristes durant leurs missions paroissiales.

³ Ce groupe prit la mer à Gravesend le 8 décembre 1840, mais le P. Séon, qui en était le chef, avait quitté Lyon pour l'Angleterre dès le début de novembre.

⁴ Le 19 novembre 1840 à cinq heures du soir, la banque Wright, qui comptait 130 ans d'existence, avait dû suspendre ses paiements.

? Il faisait allusion à une banqueroute qui avait été déclarée peu auparavant à Lyon⁴. Jugez de l'embarras de ces Messieurs. Heureusement encore, ils avaient retenu que leur place serait payée d'avance jusqu'à Sydney.

[50]

[3] Ils écrivaient à quelqu'un à Lyon, disant qu'ils ne voulaient pas m'apprendre cette nouvelle, de peur de me faire de la peine. Cette lettre me tomba entre les mains¹. Je leur écrivis aussitôt : Mes chers confrères, toute la peine que j'ai éprouvée, c'est en pensant à celle où vous vous trouviez vous-mêmes. Quant à moi, je serais bien consolé de cette perte si vous avez un degré d'esprit apostolique de plus².

[4] Vous ne sauriez croire quel épanouissement ma lettre a produit parmi eux³, combien elle les a rendus heureux. Ah ! je me serais bien gardé de leur faire le moindre reproche, les pauvres gens ! Ils étaient déjà bien assez dans l'embarras, et y avait-il de leur faute ? Puis je leur ai dit de suite de tirer sur moi, chez un banquier à Londres, une somme de tant. Et voilà, Messieurs, ce qui m'a retenu si longtemps à Lyon. Ah ! s'il ne s'agissait que de dix, quinze ou vingt mille francs..., mais c'est une forte somme⁴, ce n'est pas une petite affaire ; il m'a fallu écrire à Londres, il me faut un représentant pour la liquidation. Ceci a été, comme vous pensez, une grande épreuve pour ces Messieurs, au moment d'un départ. Ils m'ont écrit une lettre qui est vraiment charmante ; je la conserve. Ils me rendent compte de leur petit règlement : c'est sur le navire [51] comme une communauté ; ils ont un infirmier, un économiste, et leurs petits exercices sont réglés¹. Il n'y a qu'une chose (et il se mit à rire), c'est qu'ils sont trop bien réglés ; ils ne pourront pas s'y tenir, les pauvres gens ! Ils ne savent pas ce que c'est que le mal de mer². Tout à l'heure, ils seront bien aises d'être chacun dans leur petit coin.

212

1841-1842. COUVENT EN REVOLTE. I, 443m.

Sur l'affaire de la Visitation de Lyon, voir ES, doc. 14, § 16 et note à cet endroit. Le P. Colin avait donné là son appréciation sur l'affaire. On va voir ici comment il s'était lui-même comporté.

[1] A l'époque du fameux différend qui eut lieu à Lyon entre l'archevêché et la Visitation, environ vers l'an 1834, l'autorité proposa au P. Colin d'aller voir les Visitandines qui ne voulaient pas se soumettre, afin de leur faire entendre raison. Comme ces religieuses, dans ce moment-là, étaient montées, il s'y refusa, et il dit *qu'on leur fasse demander si ma visite leur ferait plaisir*. Il paraît qu'elles le firent remercier.

⁴ Voir le *Moniteur judiciaire* du 13 octobre 1840. Il s'agissait d'un agent de change catholique qui avait, lui aussi, la confiance de toute la ville.

¹ La nouvelle de la faillite Wright fut envoyée à Lyon par M. Yvert en une lettre du 24 novembre 1840 adressée à « Mon bien cher père », dans laquelle l'auteur demandait à son correspondant d'avertir le P. Colin avec toute la prudence nécessaire. Toutefois, par distraction sans doute, M. Yvert porta sur le revers de la lettre l'adresse postale « Très Révérend Père Colin Supérieur Général des Maristes », ce qui explique qu'elle parvint directement à ce dernier.

² Lettre non conservée.

³ A la lecture de votre lettre faite par le P. Séon, nos cœurs se sont épanouis. avait écrit M. Yvert au P. Colin en date du 6 décembre 1840.

⁴ Le P. Séon, représentant des Maristes, était inscrit sur la liste des créanciers pour 1 332 livres sterling, 8 pence (Yvert-Colin du 24-XI-1840).

¹ Détails donnés par le P. Séon en une lettre achevée à bord du Marian Gray, le 7 décembre 1840.

² Le P. Colin l'avait éprouvé lors de son voyage à Rome en 1833 (cf. OM1, doc. 288, § 2).

[2] Il évita ainsi une lutte inutile et qui eût fait grandir l'opposition, au lieu de l'arrêter. On sait la conduite sage que tint en une occasion pareille Mgr de la Motte, évêque d'Annecy, envers un couvent janséniste que sa douceur ramena.

[52]

212

1841-1842. LA BIBLIOTHEQUE PAGES. 1,642-645.

L'erreur de millésime commise au début de l'article ci-dessous semble indiquer que ce dernier fut rédigé par le P. Mayet après un certain délai, mais pas après le printemps 1842, date à laquelle l'annaliste copia et fit copier la partie des Mémoires qui contient les pages en question.

[1] A la fin de 1840, M. Pagès, doyen de la faculté de théologie de Lyon, fit don¹, moyennant quelques compensations², de sa fameuse bibliothèque, une des plus célèbres et des plus complètes qu'il y ait en France³, enrichie de ces savants ouvrages et de ces grands théologiens qu'on ne trouve plus et qu'on ne réimprime pas. Le P. Colin bénit Dieu de cette affaire qu'il regardait comme majeure et comme fort importante pour la Société. Mgr Devie, évêque de Belley, disait que c'était une faveur que la providence accordait à notre congrégation.

[2] Comme quelqu'un parlait de tout ceci d'une manière [53] un peu humaine devant le P. Colin, celui-ci répondit d'une façon qui faisait bien voir qu'il attribuait la réussite de cette affaire et l'importante acquisition de cette bibliothèque aux prières faites à cette intention : L'homme, dit-il, ne sait pas que Dieu fait vouloir à sa créature tout ce qu'il veut. Ah ! l'homme n'est rien ; il croit agir : c'est Dieu qui le pousse. Voilà une chose qu'on désire de quelqu'un ; on met le bon ange après lui, dit-il en riant, on prie, et on l'obtient¹.

[3] Il ajouta qu'il désirait encore deux bibliothèques dans ce genre, une pour la maison de théologie de Belley, l'autre pour la maison professe de Lyon ; car celle de M. Pagès, fixée au noviciat de Lyon, n'en doit pas bouger². Les bibliothèques des maisons religieuses doivent

¹ Le 9 octobre 1841, Étienne Pagès vendit au P. Cholleton, aux deux Pères Colin et au Père Girard la totalité de sa bibliothèque au prix de 20 000 francs payés immédiatement en espèces (Acte Berlory, en l'étude Me Finaz, à Lyon). Il ne s'agissait donc pas d'un don, mais la générosité du vendeur n'en était pas moins réelle, vu la valeur marchande de cette collection.

² Parmi ces compensations il y avait une rente viagère annuelle de trois cents francs pour la domestique du vendeur, Marguerite Viard. Celle-ci survécut vingt-six ans à son maître et décéda le 3 avril 1867, à la maison de Puylata où elle avait pension.

³ Peu après le décès de M. Pagès, survenu le 3 décembre 1841, l'*Ami de la Religion* dans son numéro de Noël de la même année, annonçait en conclusion d'une brève notice nécrologique « Il possédait une belle et riche bibliothèque qui passe, dit-on, à la Congrégation des Maristes » (t. 111, pp. 583-584). Divers dictionnaires et ouvrages spécialisés ont mentionné cette collection sur laquelle on peut consulter aussi JEANTIN, t. II, pp. 21-23.

¹ Dans les pages indiquées ci-dessus et déjà dans une conférence aux Sœurs maristes (Carnet décrit en OM 3, p. 36, à la date du 16 janvier 1889) le P. Jeantin a attribué le choix fait des Maristes par Pagès à l'intervention de sa domestique qui fréquentait la chapelle des pères. De son côté, le 5 novembre 1841, le P. Cholleton avait écrit à Mgr de Pins : « M. Pagès, sur la recommandation de Votre Grandeur a disposé en notre faveur de sa bibliothèque par un acte de vente enregistré. (APM, fonds de Pins). Les deux versions ne se contredisent pas. Il est possible que Marguerite Viard ait la première suggéré les Maristes et que Pagès se soit finalement décidé sur avis favorable de Mgr de Pins. Quant à la manière dont le P. Colin admirait l'action divine à travers les causalités humaines, voir en OM 2 la dernière phrase du doc. 752, § 29.

² En l'été 1849, la bibliothèque Pagès fut transportée à Puylata et gagna, trente ans plus tard, le local construit pour elle au-dessus de la chapelle de Sainte-Foy-lès-Lyon. Transférée à Rome en décembre 1902, elle resta à Via Cernaia jusqu'en avril 1926, date de son transfert dans les salles prévues pour elle au-dessus de la chapelle de la maison généralice de Monteverde où elle se trouve encore.

être regardées comme des immeubles, et si l'on se permettait d'en distraire les ouvrages, bientôt elles se décomplèteraient et seraient en désordre.

[4] Le P. Colin fit même remarquer en une autre occasion qu'à Rome il y a excommunication pour celui qui emporterait du couvent un livre des grandes bibliothèques qui s'y [54] trouvent, et il trouvait cette mesure très sage et très favorable à la conservation de ces monuments de la science et de la tradition. Il fit même entendre qu'un jour dans la Société on pourrait imposer la même peine pour la même transgression¹. Je l'ai vu souvent prendre d'exactes précautions pour qu'on ne laissât pas les livres circuler librement au dehors, pour qu'on notât soigneusement les personnes auxquelles on les remettait, et faire sur ce point aux bibliothécaires des réprimandes ou des observations. Car il avait l'œil et la main à tout.

213

Début 1842. METHODE DIRECTE. 1, 386-387.

On sait que le P. Colin exerçait à Lyon auprès des jeunes gens un apostolat de style très personnel et on a édité ailleurs un entretien relatif à l'esprit et à la méthode cette pastorale (ES, doc. 40). Sachant « se prêter à ce qu'il faut, n'être pas exigeant » (*ibid.*, § 4) le fondateur n'hésitait pas en des cas donnés, à « prendre d'assaut » ceux qu'il sentait en avoir besoin (*ibid.*, § 3). On va voir ci-dessous un exemple de cette seconde manière, extrait d'une conversation tenue à Belley et intitulée par le P. Mayet « Sainte indépendance du zèle, vertu forte ». De la même conversation provient le doc. 525 de OM 2, où l'on voit ce que la méthode en question pouvait devoir à l'expérience personnelle de Jean-Claude Colin.

[1] Un jour, il fit appeler un jeune homme négociant et il lui dit : Vous ne savez pas pourquoi je vous ai fait venir ; vous êtes dans le commerce, je veux faire un petit marché avec vous. [55] C'est temps, il faut vous y mettre. Choisissez quelqu'un à qui vous vous adressiez, et promettez-moi de le voir tous les huit jours, sinon lui-même ira vous confesser chez vous. Vous me le nommerez et je vous l'envoie. Tous les huit jours, ce n'est pas trop pour vous ; faites ainsi et, au bout de trois mois, je réponds que tout ira bien.

[2] Le jeune homme, que le P. Colin avait déjà confessé quelques mois auparavant et qu'il n'avait pas revu depuis, se met à rire, est étonné, interloqué. Ah ! lui dit le Père, je vous parle en ami, en véritable ami. Puis, il se met à lui faire des questions fort graves sur la vie future, et le jeune homme, en s'enveloppant la tête en riant dans ses mains, disait : Ne me parlez pas ainsi, vous me faites peur ; je ne veux pas penser à cela. Il faut bien pourtant que vous y pensiez, dit le P. Colin. Voyez, mon cher, toutes vos vertus morales, vos belles qualités, ne vous garantissent pas de l'enfer. Que d'autres qui en ont eu comme vous ! - Vous parlez de vos difficultés : ah ! je ne vous demande que de bien commencer, et ensuite tous les huit jours. - Vous dites que vous voulez vous marier à trente ans ; vous en avez vingt-six ; c'est temps de commencer pour attirer les bénédictions de Dieu sur votre union, afin que vous soyez heureux. Ah ! ce n'est pas d'aujourd'hui que je vois des mariages ; il y a des épouses qui en font bien souffrir, qui rendent un homme bien malheureux. Mon cher ami, il faut commencer.

[3] Le jeune homme se débattait en riant, réduit à moitié. Enfin le P. Colin le pousse avec tant d'amitié et de force, que le jeune homme lui nomme le prêtre auquel il pensait pour se confesser et lui promet d'entamer bientôt cette affaire. Bien plus, le P. Colin lui fit promettre que, dès que la communion serait faite, le jeune homme le lui écrirait; le jeune homme

¹ En marge le P. Mayet a noté : « En 1845 il établit que, pour prendre un livre à la bibliothèque de la Favorite il faudrait avoir une permission écrite signée par quatre ou cinq membres du Conseil ».

promit. Je veux, dit le bon Père, entretenir correspondance avec vous. Je veux écrire, aussitôt votre lettre reçue, à votre confesseur pour lui dire comment il faut faire.

[56]

[4] Parlant de tout ceci à un prêtre qui connaissait le jeune homme, il lui dit en riant : Je ne sais trop comment il aurait pris cela. Enfin Dieu soit béni ! Tout s'est passé cependant entre nous avec beaucoup d'aménité, et il est resté encore bien longtemps. S'il m'écrit, je veux lui dire franchement ma façon de penser ; ce jeune homme m'intéresse. Je ne veux pas le flatter. Ah ! non, il l'a trop été. Je lui dirai franchement tout ce que je trouve de vide dans ces petites manières, dans ces politesses, dans ces vertus de générosité, de sensibilité. Je dirai tout. Je veux le tirer d'une voie mauvaise, pour le faire entrer dans une vie de foi. Voyez, la foi n'est pas pure, elle est mélangée ; il y fait entrer de la mondanité. Je dirai tout.

[5] Ah ! Je sais trop bien ce que font ces prédicateurs qui flattent toujours leur auditoire. On est content, si vous voulez, en sortant du sermon, mais quel fruit en tire-t-on ? Oui, oui, il faut que les prêtres aient une sainte indépendance, une apostolique liberté, sans choquer cependant. Dites à quelqu'un de bonnes vérités : dans le moment peut-être, il n'en profitera pas ; mais le trait est enfoncé, il l'emporte ; plus tard, il s'en souviendra, au lieu que ces paroles flatteuses ne laissent rien après elles.

[6] A Lyon, ajouta-t-il, les jeunes gens ne sont pas assez mâles ; cela tient peut-être à la première éducation où il y a quelque chose de trop mou, de trop sentimental. Cela va bien les premières années, mais, au moment de l'attaque des passions, il faut des âmes bien trempées, vigoureuses, énergiques.

214

15 février 1842. PRUDENTE LENTEUR. 1, 289-291

[1] Au mois de février 1842, il reçut la réponse d'un Cardinal au sujet de la demande qu'il avait faite à la [57] Congrégation de la Propagande pour l'érection d'une préfecture apostolique en Océanie¹. Le Cardinal préfet lui témoignait son attachement, son étonnement², au sujet de tout ce qui avait été fait par lui pour l'Océanie, et lui montrait tant de confiance qu'il lui envoyait la patente pour le nouvel évêque ou préfet à nommer, en laissant seulement en blanc le nom de celui qu'il voudrait choisir³.

[2] A cette occasion, le P. Colin parla beaucoup des qualités d'un évêque. Il disait : Il faut qu'il soit le dernier de tous, le plus humble et le plus fort au travail. Voilà par où il doit se distinguer. Sans doute, il a une juridiction plus étendue, des pouvoirs et une dignité d'ordre plus élevés. Ensuite l'évêque reçoit les honneurs, il est entouré de la majesté du culte, et comme tout ce qui l'environne frappe davantage les sens, il fera beaucoup plus de bien que les autres, chez ces peuples, surtout dans le commencement où ils sont frappés de la nouveauté du spectacle. Mais si quelqu'un s'imaginait être un dominateur et voulait être évêque pour rouler

¹ La demande du P. Colin était du 28 décembre 1841. La réponse du Cardinal Fransoni en date du 29 janvier 1842 arriva à Belley le 15 février. Comme elle était en italien, le P. Eymard en fit aussitôt une traduction écrite. Toutes ces pièces sont conservées aux APM, Fonds S.C. de la Propagande, année 1842.

² Au sens ancien d'admiration. En fait, ce mot n'a aucun équivalent direct dans la lettre.

³ Le Cardinal mentionnait effectivement dans sa lettre l'envoi d'une patente où était laissé en blanc le nom du préfet apostolique à choisir, mais il n'était pas question d'évêque. Laisser le choix d'un évêque à un supérieur religieux eût été contraire à toute la pratique de l'Église.

en carrosse et lever un peu plus haut la tête, oh ! ce ne serait pas celui-là que je choisirais assurément.

[3] Quelqu'un, comparant les grandes missions que la Société commençait déjà à remplir avec la prudente lenteur du P. Colin, lui dit en riant et comme pour voir ce qu'il [58] répondrait : Père Colin, vous devez vraiment faire fâcher le Bon Dieu quelquefois ; il ne peut pas vous faire avancer sans vous pousser, sans vous presser ; pour que vous acceptiez quelque chose, quelque nouvelle entreprise, il faut que vous soyez comme forcé.

[4] Il répondit : Messieurs, c'est ce qui a fait notre sûreté, et on peut le dire aussi, notre réussite, en nous faisant éviter toute démarche précipitée D'ailleurs, qui sommes-nous ? Que pensons-nous faire ? Est-ce que l'homme est pour quelque chose dans l'œuvre de Dieu ? Qui oserait entreprendre quelque chose de soi-même ? Oh ! pour moi, si jamais cette pensée m'était venue, je me serais regardé, et tout le reste, comme perdu.

[5] Quand la Propagande me fit offrir la mission de la Cafrerie, je lui ai répondu : Je n'ose ni accepter, ni refuser ; en acceptant, je craindrais de m'ingérer de moi-même dans une mission où Dieu ne nous appelle pas ; en refusant, je craindrais de manquer à Dieu et à ces âmes, s'il veut se servir de nous pour les aider. Je supplie Votre Éminence de vouloir bien nous accorder du temps pour prier et pour réfléchir¹.

[59]

[6] Oh ! oui, disait-il, ce n'est pas moi qui dis : *Vade*. Dieu m'en préserve ! Il faut que ce soit Dieu qui le dise. Et puis, quelle terrible responsabilité je prendrais sur moi si je faisais ainsi ! Que feront des missionnaires dans une vigne, si ce n'est pas Dieu qui les y envoie ? Voilà donc qu'en y allant, si Dieu ne nous y appelle pas, nous prenons la place des ouvriers que Dieu y aurait mis, et qui y auraient fait du bien.

[7] Il fit aussi remarquer que sa réponse à Rome sur la Cafrerie n'avait pas paru déplaire, et au contraire¹, puis il nous dit : A Dieu ne plaise que j'aie agi ainsi par un motif humain ! Dieu m'en préserve ! Mais cette manière de temporiser, de prendre du temps pour réfléchir, inspire beaucoup plus de confiance que si on voyait quelqu'un qui se jette à corps perdu sur une œuvre, dès qu'on la lui propose.

[8] Dans la même conversation, il nous dit qu'il lui faudrait bientôt aller à Rome ; qu'il devait y aller trois fois et qu'ainsi il avait encore deux voyages à faire² ; il paraissait beaucoup redouter celui-ci parce qu'il ne pourrait pas y être caché, inconnu comme la première fois. Il nous racontait avec une simplicité enfantine comment il s'y prendrait pour s'enterrer. Aussitôt arrivé à Rome, nous dit-il, je m'enfoncerai dans un couvent et il sera bien fin celui qui pourra

¹ On sera intéressé de lire ici le texte exact de la réponse du P. Colin dans sa lettre au Cardinal Fransoni du 28 décembre 1841 : « Quant à la mission des Caffres, en Afrique vers le Cap de Bonne Espérance, que Votre Éminence veut bien nous offrir par sa lettre du 22 novembre dernier, nous n'osons pour le moment ni la refuser, ni l'accepter. Nous nous croirions certainement trop heureux que le Divin Pasteur voulût bien se servir d'instruments aussi faibles que nous pour la conversion de ces pauvres peuples. Mais pour ne pas prendre témérairement sur nous une aussi grande responsabilité, nous osons supplier Votre Éminence de nous laisser le temps de recommander au Seigneur cette importante affaire (Archives de la Propagande, *Scrittura riferite nelle Congregazioni Generali*, t. 962, ff. 130-131). C'est à cette réponse que faisait allusion le P. Colin dans une autre conversation éditée dans les *Entretiens spirituels* (doc. 50, § 2). On voudra bien corriger en conséquence la note qui accompagne ce dernier paragraphe.

¹ Dans sa réponse du 29 janvier 1842 le Cardinal Fransoni s'était borné à écrire à ce propos : « J'attendrai votre réponse au sujet de la mission chez les Cafres qui vous est offerte ».

² Sur la « prophétie » faite en 1819, suivant laquelle Jean-Claude Colin irait trois fois à Rome, voir OM 2, docc. 532, a ; 533, § 2 ; 628 ; OM 3, doc. 819, § 114 d.

me faire sortir de mon trou. Oh ! que je serais heureux si je pouvais passer six mois dans cette ville, inconnu à tout le monde, disait-il en riant ! Que je me trouverais bien dans le Château Saint Ange³, si on m'y renfermait pendant deux ou trois ans ! [60] Ce serait un temps de re-traite bien précieux pour moi ! Eh ! n'ayez pas peur que je demande des privilèges : des privilèges ! je n'en veux point : nous n'en avons déjà que trop.

[9] Allons MM. Soyez bien humbles, mais soyez bien courageux aussi. Il faut les deux choses. Je viens de lire cette phrase quelque part : *Ignavia frangit animos*¹. Oh ! que c'est vrai ! La paresse retient, elle rend timide, fait croire aisément à l'impossibilité, ôte ou diminue les forces et empêche d'agir pour Dieu. Ceux qui ont cette maladie ne font pas grand chose.

215

c. 24 février 1842. MOYENS EXTRAORDINAIRES. 1, 655...

[1] En 1842, il envoya aux deux bureaux de la Propagation de la foi, à Paris et à Lyon, un rapport sur les Missions de la Société de Marie déjà entreprises, et sur celles qu'on allait entreprendre, et il y joignit l'exposé des besoins des missions et une demande de secours².

[2] A la même époque, il réunit plusieurs des Pères maristes et leur dit : Dans certaines circonstances, il faut quelquefois employer des moyens extraordinaires. Je vous prie d'offrir toutes vos actions pendant quelques jours en l'honneur de tous les anges gardiens qui se trouvent à Paris et de tous les anges gardiens qui se trouvent à Lyon, et de leur [61] demander de vouloir bien s'employer tous auprès des deux bureaux de la Propagation de la foi, afin qu'ils soient favorables à nos demandes.

216

Début avril 1842. NOUVELLES DE MORT. S 1, 84-86

[1] Quand il reçut la nouvelle de la mort du P. Bret qui succomba pendant la traversée, lors du premier départ pour la Polynésie¹, au milieu de ses larmes, de ses sanglots, il laissait échapper plusieurs paroles de résignation comme : Dieu soit béni !... Que votre sainte volonté de Dieu soit faite !

[2] Quand il reçut la nouvelle de la mort du P. Chanel², son cœur sensible à l'excès fut aussi attendri et accablé de cette perte, et il fut frappé comme d'un coup de foudre. Alors il se mit à genoux et il disait au Seigneur : Soyez béni !... Que votre sainte volonté soit faite ! Puis

³ On sait que le Château Saint-Ange servait alors de prison.

¹ « La paresse affaiblit les cœurs ».

² Le brouillon de ce rapport daté du 24 février 1842 est conservé aux APM, 503.11. Le P. Colin y disait à propos de la mission chez les Cafres : « Nous avons fini par l'accepter » et il en détaillait les besoins. On sait que finalement les événements politiques empêchèrent la réalisation de cette mission.

¹ Le P. Bret mourut le 20 mars 1837. La nouvelle de sa mort parvint à Lyon le 13 novembre de la même année par une lettre de Mgr Pompallier au P. Colin du 17 juillet (Voir OM 4, pp. 207-208). En septembre 1849 le P. Colin racontera plus en détail comment il apprit ce décès : « Lorsque je reçus les premières lettres après le premier départ, je les ouvrais toutes et regardais les signatures avant de les lire et en venant au dîner je me disais : Mais il y en a un qui n'a pas écrit. Mais pourquoi M. Bret n'a-t-il pas écrit ? C'est mal à lui ! Et voilà que sur la fin du repas j'ai voulu lire et les premières lignes m'annoncent la mort du P. Bret. Il ne pouvait pas m'écrire, puisqu'il était mort ! Je me mis tout de suite à pleurer. On apprit ainsi la nouvelle et nous nous en fûmes tous à la chapelle en pleurant prier pour lui (MAYET. 7, 815).

² Au début d'avril 1842. Voir ES, doc. 56.

quand ce bon père eut pleuré son [62] fils, la foi le remplit d'une sainte joie : il ne voyait plus la mort de son enfant, mais la gloire et le bonheur du héros de la religion, et rempli d'un saint enthousiasme en voyant déjà un martyr dans la Société, il entonna un cantique de louanges à la reine des martyrs, en apprenant à toute la Société la faveur que Dieu lui avait accordée, en permettant le crime d'un roi idolâtre¹.

217

14 avril 1842. ET SI JAMAIS JE PLEURE... 1, 652-654

[1] Le 14 avril 1842, il quitta Belley après y avoir passé plusieurs mois dans la retraite et [s'être] occupé de nos règles. En faisant ses petits préparatifs de voyage, il se sentit pris par la tristesse ; son cœur se serrait en pensant qu'il allait échanger sa petite cellule et sa solitude de Belley avec le mouvement perpétuel des allans et venans et des visites qui se succèdent sans cesse les unes aux autres à la maison-mère à Lyon : Eh ! quoi, se disait-il à lui-même, faut-il donc être ainsi attaché à quelque chose autre que la sainte volonté de Dieu ? Oh ! Père Chanel (il y avait sept jours² qu'on avait appris son martyre à l'île de Futuna), ô Père Chanel, en l'honneur du sacrifice que vous faites en quittant tout pour aller parmi les sauvages, ôtez donc ce poids de mon cœur. Il fut aussitôt exaucé ; la joie reparut dans son âme et il vint le soir au collège : il était [63] rayonnant et fredonnait un chant de départ jovial et qui finit ainsi : Et si jamais je pleure, c'est quand vous reviendrez.

[2] Il nous divertit beaucoup. Il disait à chacun un petit mot amical. Le frère infirmier vint : Adieu, mon enfant ; allons, vous aussi, vous êtes un martyr en soignant vos malades ; j'apprends avec le plus grand plaisir qu'on est bien content de vous. Pensez, mon enfant, en soignant vos malades, que ce sont les membres souffrants de Jésus-Christ que vous servez.

[3] Il nous parla ensuite du ciel : Oh ! que nous serons heureux, qu'on doit être heureux de se retrouver dans le ciel avec ceux avec qui on a combattu sur la terre. Alors nous bondirons autour de notre mère, si elle nous fait miséricorde, et nous dirons : O Sainte Vierge, nous avons assez pleuré sur la terre ; maintenant il faut nous réjouir.

[4] Il riait beaucoup. On lui demanda sa bénédiction, et il partit, nous laissant bien des regrets, bien des souvenirs, bien des impressions.

[64]

¹ Paraphrase de la circulaire du 6 avril 1842, où l'on lisait : « Chantons un cantique de louange en l'honneur de Marie notre mère, Reine des Martyrs. L'un de ses enfants et notre frère a mérité de son sang pour la gloire de Jésus-Christ ».

² Un peu plus de sept en réalité, puisque la circulaire annonçant ce décès est datée du 6 avril 1842.

II - 28 MAI - 20 OCTOBRE 1842

Deuxième partie

[65]

[66] page blanche

Cette seconde partie couvre une période relativement brève - cinq mois seulement - mais riche en détails sur l'activité du P. Colin, que les circonstances rendent particulièrement intense : second voyage à Rome de mai à septembre 1842, mise à exécution des décisions prises là-bas concernant l'Océanie, reprise en main, après une longue absence, des affaires de la Société en France. Par ailleurs, c'est en 1842 que le P. Mayet semble avoir enrichi les Mémoires de certains articles qui, dépassant la simple collection de traits particuliers, tentaient déjà de tracer un portrait du fondateur. C'est tout cela que l'on trouvera ci-dessous. Les documents se répartissant naturellement en trois groupes, on va présenter séparément ces derniers, en rappelant brièvement les principaux faits nécessaires à l'intelligence des textes.

1. Le rapport Poupinel sur le voyage à Rome (docc, 218-222)

Neuf ans après le voyage qu'il avait fait à Rome en 1833 pour demander l'approbation de la Société, le P. Colin y retourna au printemps de 1842 pour présenter cette fois les Constitutions et plus encore pour traiter avec la Propagande la question de la division du vicariat apostolique de l'Océanie

Parti de Lyon le 22 mai 1842, le supérieur général, après un séjour à Marseille, s'embarqua pour Rome où le vicariat visa son *celebret* le 4 juin. Logé d'abord à l'Hôtel de France, il le quitta vite pour un logement plus discret sur les pentes du [67] Quirinal (*infra*, doc. 218, § 3). L'examen des Constitutions et les arrangements avec la Propagande procédèrent avec lenteur. Finalement sur le premier point le P. Colin renonça à obtenir une approbation qui aurait préjugé de l'avenir.

La seconde question fut officiellement tranchée le 8 août, date de l'audience au cours de laquelle Grégoire XVI approuva les décisions suivantes de la S.C. de la Propagande: création du Vicariat Apostolique de l'Océanie Centrale ; nomination, à la tête de ce vicariat, de Pierre Bataillon, fait évêque d'Enos ; nomination, comme coadjuteur du précédent, de Guillaume Douarre, fait évêque d'Amatha. Les cinq brefs correspondant seront signés le 23 août et remis au P. Colin le 27. Entre temps, ce dernier subit une forte crise de paludisme qui l'affaiblit beaucoup (cf. *infra*, doc. 222). Parti souffrant de Rome le 28 août, par voie de mer, il arriva épuisé à Lyon le 3 septembre.

Durant tout ce voyage, il avait été accompagné et assisté par le P. Victor Poupinel, lequel, au retour, rédigea un rapport privé qu'il intitula : *Mes notes sur le voyage que j'ai fait à Rome en 1842 pour accompagner notre R.P. Supérieur Général*. Ce rapport avait sans doute été sollicité par le P. Mayet et fut en tout cas copié par ce dernier au début du tome 4 de ses Mémoires (pp. 1-80). La partie de ce texte où se trouve évoqué rétrospectivement le voyage de 1833 a déjà été publiée en OM 2, doc. 544. Un autre extrait, où se trouve rapportées des conversations du P. Colin, figure en ES, doc. 57. On trouvera ci-dessous cinq autres passages qui évoquent le comportement du P. Colin, en le décomposant suivant les différents types d'emploi du temps qui étaient alors ceux de tout ecclésiastique venu à Rome pour affaire (docc. 218-222). Les pages non encore éditées de ce long document sont celles qui concernent le détail des affaires traitées. On a déjà dit ailleurs (cf. *supra*, pp. 5-6) pourquoi l'on n'enten-

dait pas intégrer dans le présent volume ce genre de documentation. C'est dans le cadre d'une publication relative à ces questions, [68] où figureraient aussi lettres et documents officiels, que les éléments narratifs du rapport trouveraient leur place naturelle et leur véritable utilité.

2. A Lyon et Belley, 3 septembre - 19 octobre (docc. 223-230)

Revenu fatigué de Rome, le P. Colin va néanmoins se mettre énergiquement au travail à Puylata durant les quinze jours précédant la retraite générale. Le P. Mayet se trouve être là (cf. OM 2, p. 312) et cela nous vaut non seulement d'entendre le supérieur général raconter quelque anecdote de son voyage (doc. 223), mais surtout de le voir traiter la délicate situation créée par une nomination épiscopale inattendue (docc. 224, 225), et prendre d'autres décisions indispensables (doc. 226 ; cf. doc. 230, §§ 1-3). Sur la même période, voir aussi OM 2, docc. 545-546.

Du 20 au 27 septembre, se déroule à Belley la retraite générale, durant laquelle le P. Colin, bien que toujours fatigué (docc. 227 et 230, § 2), se montre particulièrement loquace. L'essentiel de ses interventions ayant déjà été édité (ES, docc. 58-60, et RM), doc. 146), on ne trouvera ci-dessous que l'extrait d'une communication réservée aux profès, où la manière de faire du supérieur général dans une affaire délicate - celle du choix de nouveaux évêques - est mise particulièrement en lumière (doc. 228).

Après la retraite, le P. Colin reste encore plusieurs semaines à Belley, sans doute avec l'idée de s'y reposer un peu, espoir qui semble s'être vite évanoui devant le nombre des affaires à traiter (doc. 229). Le P. Mayet s'y trouve aussi, tout d'abord au petit séminaire, où il recueille l'importante conversation du premier octobre (OM 2, docc. 547-548) et d'autres paroles du fondateur (*ibid.*, docc. 549-550 et 552 ; ES, docc. 62-63), puis transféré peu de jours après à la Capucinière sans affectation précise, ce qui semble l'avoir passablement déprimé (MAYET, 2, 283-286). Il retrouve néanmoins toute sa [69] plume pour évoquer le comportement du supérieur général à l'occasion du sacre de Mgr Douarre (18 octobre), ajoutant un document de plus au dossier des ambiguïtés qui se dissimulent sous la formule colinienne « Inconnus et cachés » (doc. 230). Enfin, après avoir passé encore un jour ou deux à la Capucinière (cf. ES, doc. 61), le P. Colin rentre à Lyon et l'annaliste ne sera plus en contact avec lui jusqu'à la fin de l'année.

3. Premiers éléments d'un portrait (docc. 231-238)

De nombreux articles des Mémoires sont datés approximativement de « 1842 » ou peuvent être, par déduction, attribués à cette année-là. Conformément au principe général adopté pour les cas semblables, on a groupé les documents correspondants après ceux clairement datés de l'année en question, ce qui se trouve constituer un ensemble passablement homogène.

A l'exception, en effet, d'un trait particulier (doc. 231), ce que l'on trouvera ci-dessous c'est une série d'articles où le P. Mayet, après quatre ans de fréquentation du P. Colin, commence à avoir assez de recul pour tracer les premiers éléments d'un portrait du fondateur. On a d'abord un beau témoignage sur l'impression produite par ce dernier sur celui qui allait devenir son fidèle annaliste (doc. 232), puis un autre, déjà plus nuancé et critique (doc. 233), et une évocation du Colin éducateur (doc. 234). La pièce essentielle reste le long article sur les défauts du P. Colin (doc. 235), où le P. Mayet unit ingénument à une profonde admiration

pour son personnage une justesse d'observation qui fait de cet article un document de premier ordre pour toute étude sur la psychologie du fondateur. Le thème étant inépuisable, le P. Mayet l'a enrichi de notations supplémentaires, dont trois, pratiquement contemporaines, se trouveront immédiatement après l'article lui même (docc. 236-238), tandis qu'une autre sera éditée plus tard à sa date (doc. 389).

[70]

218

28 mai - 3 sept. 1842. A ROME. INCONNU ET CACHE. Extraits du rapport Poupinel. 4, 4-5 et 8-17.

Cette série de traits sur la modestie du P. Colin à Rome illustre bien comment se traduisait dans son comportement personnel l'attitude dont il avait fait la pierre de touche du comportement mariste : « Inconnus et cachés dans le monde ». On n'oubliera pas toutefois que cette dernière expression avait pour lui une portée et une application apostoliques qui n'apparaissent pas dans les circonstances très particulières auxquelles se réfère le rapport Poupinel. A l'extrait qu'on va lire fait immédiatement suite le doc. 57 des Entretiens spirituels qui reste dans le même ordre d'idées.

[1] Plusieurs ecclésiastiques, entre autres M. Féret¹ me dit qu'il avait été frappé de l'air de sainteté, de simplicité empreint sur la figure du père. M. Féret surtout admira sa prudence, sa foi et il me dit en me montrant dans S. Pierre la niche vide qui se trouve près de la statue du B. Liguory : voilà la place de votre supérieur². Que de fois ce même ecclésiastique m'a dit : il faut que j'aie rendu ma petite visite à votre vénérable et il le faisait à peu près tous les jours. La modestie du père a frappé tous ceux qui l'ont vu.

[2] Fidèle à son principe de rester caché, il ne se disait jamais supérieur général de la Société quand il allait rendre des visites ; il se disait, au commencement des visites, prêtre mariste, lorsque cela était nécessaire pour les affaires qu'il traitait. Cette réserve a fort édifié certaines personnes, entre

[2] Fidèle à son principe de rester caché, il ne se disait jamais supérieur général de la Société quand il allait rendre des visites ; il se disait, au commencement des visites, prêtre mariste, lorsque cela était nécessaire pour les affaires qu'il traitait. Cette réserve a fort édifié certaines personnes, entre [71] autres deux pères chartreux qui apprirent plus tard la qualité du père.

[...] ¹

[3] J'ai dit combien la modestie du Père avait frappé M. Féret ; je pourrais dire de même de plusieurs autres français et de plusieurs prêtres romains pieux et fort édifiants. Son grand point à Rome était de se tenir caché : il avait une appréhension extraordinaire d'être obligé de faire du bruit ; et j'avoue qu'il était dans une position où il aurait pu facilement avoir accès auprès des grands, en recevoir des félicitations, et même en être fêté. Il fit tout son possible pour être à Rome toujours *tanquam ignotus et occultus*². Une des raisons qui lui firent quitter l'hôtel de France, c'est que là, il aurait trop de visites et qu'il serait trop à la vue du

¹ Chanoine de Limoges qui avait fait la connaissance du P. Colin durant le voyage.

² Allusion à l'usage de placer dans la nef principale de Saint-Pierre les statues de fondateurs d'ordres après leur béatification. En fait la place à côté de S. Alphonse de Liguori a été occupée depuis.

¹ Suivent des paroles du P. Colin sur les missions et autres sujets.

² « Comme inconnu et caché ».

monde. Nous nous retirâmes dans deux petites chambres assez incommodes pour lui (via della Dataria, n. 94, au 2^e étage), mais qui avaient à ses yeux le grand avantage de nous tenir cachés.

[4] Il me recommanda beaucoup de ne jamais le faire connaître sans nécessité, et afin de mieux arriver à ce but, il me rappela souvent que je ne devais pas sans raison me faire connaître comme mariste. Aussi lorsqu'il recevait des visites et qu'il n'était pas nécessaire que les personnes sussent qu'il était de la Société, il se faisait annoncer uniquement comme prêtre français. Quand il allait pour traiter des affaires de la Société, il se faisait annoncer simplement comme prêtre mariste, et il ne disait son titre de supérieur général que lorsqu'il était interrogé.

[5] Mgr Cadolini, archevêque d'Edesse et secrétaire de la Propagande, y fut trompé à sa première entrevue ; puis, ayant bientôt appris que le Père était notre supérieur général, il [72] s'informa avec empressement, auprès de plusieurs personnes, du lieu de notre logement, afin de venir rendre visite, disait-il, à ce vénérable M. Colin ; je l'ai bien pris pour un saint prêtre en le voyant ; mais il a été trop modeste : il ne m'a pas dit qui il était. Alors le Père s'empressa d'aller visiter Mgr le secrétaire qui lui fit le meilleur accueil.

[6] Au reste, il lui en coûtait singulièrement de rendre des visites, et cela parce qu'il craignait de gêner, parce qu'il aimait la solitude, et surtout qu'il ne voulait pas rechercher la faveur des grands. Il avait des raisons suffisantes pour voir la plus grande partie des Cardinaux qui étaient à Rome, et il n'a vu que les Cardinaux Lambruschini, Acton, Polidori, Mai, Ostini et Fransoni. Il vit souvent le Cardinal Castracane qui était [chargé]¹ des affaires de la Société.

[7] Je sais que leurs Éminences reçoivent bien les prêtres français, mais je crois que plusieurs d'entre eux l'ont reçu avec une espèce de respect et de vénération, entre autres les Cardinaux Castracane, Acton, Polidori et Mai qui l'accompagnaient bien au delà de leur chambre. J'avais dit au Père qu'il était d'usage de baiser l'anneau de leur Éminence ; il voulut le faire, mais aucun de ceux qui n'étaient pas évêques ne voulut jamais le permettre. J'ai entendu dire au Cardinal Castracane et il l'a dit très souvent à M. l'Abbé Duclot² : Je vénère M. Colin : c'est là un de ces hommes comme on n'en voit presque plus. Qu'il est modeste ! Que sa simplicité est admirable ! Puis son jugement est singulièrement sain.

[8] Aussitôt que cette Éminence apprit l'arrivée du père à Rome, il lui fit dire qu'il désirait beaucoup le voir. Toutes les [73] fois qu'il s'est présenté chez lui il l'a accueilli avec un empressement remarquable et il lui disait chaque fois : venez me voir chaque fois que vous voudrez : vous me ferez toujours plaisir. Il est à noter que ce cardinal est surchargé d'affaires et qu'il travaille constamment. Toutes les fois que dans sa promenade il est passé près de nous, il a salué le père avec une bonté remarquable ; une fois qu'il était à pied il doubla le pas pour nous atteindre. Une autre fois qu'il ne nous aperçut pas, lorsque M. Duclos dit à son Éminence que M. Colin venait de passer, il se mit à la portière et nous fit plusieurs saluts gracieux. Avant notre départ il nous invita à dîner chez lui.

[9] Bien que le Père eût une grande répugnance pour les visites et qu'il retranchât celles qui n'étaient pas absolument nécessaires, du moment que les affaires le demandaient, il

¹ Mot oublié, suppléé d'après le sens.

² Le P. Mayet a noté en marge : « M. Duclos est un prêtre normand qui est à Rome pour sa santé. Mgr Epalle et le P. Dubreul auront en 1844 de fréquents contacts avec cet ecclésiastique qui fut durant plusieurs années comme le correspondant romain des Maristes.

n'écoutait ni ses répugnances ni ses fatigues, et alors il faisait souvent encore des courses longues et pénibles, pour aller là où l'appelaient les intérêts de la Mission et de la Société.

[10] Ces courses l'accablaient, aussi bien que le climat et la mauvaise nourriture. Il fut presque constamment dans un état de souffrance et de maladie, pendant le premier mois et au delà. Il ne parlait presque pas de ses souffrances ; il faisait tout de même ses affaires et ne prenait point d'adoucissements ni de petits remèdes. Le Cardinal Castracane, Mgr Cadolini, le P. Général des Jésuites et d'autres personnes, ayant appris son état de santé, le pressèrent fort de faire quelques courses en voiture et de ne plus faire ses visites à pied ; ils ajoutèrent tous qu'il ne devait pas être plus saint que St. Philippe de Nery qui allait fort bien en voiture dans Rome et qui disait qu'à Rome *tout est vanité, hormis aller en voiture*. Le Père fit alors peut-être une sixaine de promenades, et sa santé s'améliora beaucoup. Il s'est ensuite porté mieux, pendant un mois, qu'il n'avait fait depuis longtemps en France. Il croyait que les prières des Sœurs maristes contribuaient pour beaucoup à l'amélioration de sa santé !

219

28 mai - 3 septembre 1842. A ROME. PRIERES ET AFFAIRES. Extrait du rapport Poupinel. 4, 28-31.

[1] Le Père tenait, surtout à garder l'incognito, les premiers temps de son séjour à Rome, car il voulait s'entourer de toutes les lumières possibles afin de marcher prudemment et de mieux connaître la volonté de Dieu. Il consulta pendant tout le temps qu'il resta à Rome les hommes les plus instruits et doués d'une expérience reconnue. Après cela il recourut à la prière, Il me charge d'écrire à Lyon pour qu'on fit des prières dans la Société. Je réclamai les prières de quelques communautés de Rome. Souvent il disait la sainte messe à cette intention et c'était la deuxième intention chaque jour ; de même pour le bréviaire et le chapelet. Une fois nous offrîmes la messe pendant trois jours, et une autre fois pendant neuf, afin que dans toutes ses démarches il ne fit que la volonté de Dieu.

[2] Il priait souvent les apôtres St Pierre et St Paul. Il faisait des prières pour les Pères et pour les Cardinaux afin de leur obtenir la lumière de l'Esprit Saint. Il avait une grande dévotion à invoquer le glorieux martyr M. Perboyre et notre heureux confrère le P. Chanel : il ajoutait toujours que nos prières leur seraient utiles s'ils pouvaient en avoir besoin. Il priait encore à cette intention les âmes du Purgatoire. On comprend qu'il n'oublia jamais notre bonne mère. Que de fois, en dictant des lettres ou avant de commencer une affaire, il faisait de ferventes oraisons jaculatoires vers la Sainte Vierge. Surtout lorsque les papiers furent prêts pour être remis à la congrégation de la Propagande, il s'écria plusieurs fois : Ah ! Sainte Vierge, faites que cette affaire rencontre des obstacles si ce n'est pas la volonté de votre divin Fils ! Une autre fois il se jeta à genoux et lui adressa une longue et touchante prière.

[3] Après qu'il eût ainsi consulté et prié, qu'il eût éclairé la [75] Congrégation, il me disait : Je serai aussi content d'une décision que d'une autre. J'ai fait tout ce que je devais ; nous ne demandons pas une grâce, mais que l'on nous impose une charge. Si ma demande est refusée, j'aurai moins de responsabilité. Si j'ai fait ces demandes, c'est pour montrer à mes confrères de l'Océanie que je suis sans cesse occupé d'eux, que je ne les oublie pas lorsqu'ils sont aux extrémités du monde. Ah ! me disait-il souvent, en me faisant part de ses sollicitudes, de ses peines par rapport à la Mission : Qu'il est pénible d'être supérieur ! Vous ne le voyez peut-être pas, vous autres ; mais ce sont toutes ces inquiétudes qui m'épuisent. Si j'étais loin des affaires et des soucis, je me porterais mieux. Mais lorsque je sens mes confrères dans

l'embarras, dans les peines ; lorsque je vois leur vertu exposée à faillir, alors rien ne me coûte pour leur être utile.

220

28 mai - 3 septembre 1842. A ROME. PELERIN ET TOURISTE. Extrait du rapport Poupinel. 4, 56-62.

[1] Pendant son séjour à Rome, le Père disait la sainte messe presque tous les jours ; il en a été empêché plusieurs fois par maladie et deux ou trois fois par des affaires très importantes.

[2] C'était pour lui une affaire de haute importance de trouver une église qui lui convînt. Il voulait une église peu fréquentée, un autel un peu retiré, une église silencieuse et surtout des servants modestes. Il parcourut plusieurs fois un certain nombre d'églises, sans en trouver une convenable pour [76] sa piété. Il choisit habituellement l'église nationale de Lucques sous le vocable du crucifix : elle était près de notre demeure¹.

[3] Il trouva là un jour un petit servant d'une légèreté toute italienne, ce qui déconcerta d'abord le Père. Mais sa modestie et sa gravité frappèrent l'enfant qui finit par répondre lentement et servir la messe avec modestie. Depuis lors, le Père fut attaché à cette église, et même quelquefois, lorsqu'en entrant dans cette église, il s'apercevait qu'il n'avait pas ce servant, il sortait et allait ailleurs.

[4] Sa santé ne lui permettait pas de sortir et d'aller loin dans les lieux de dévotion. Cependant, il en visita quelques-uns, comme l'autel où a été converti Alphonse Marie de Ratisbonne² : il fut singulièrement touché pendant la messe ; la chambre de St Louis de Gonzague³ où il dit la messe pour les congréganistes du petit séminaire de Belley et il porta tous leurs noms au saint autel ; St Pierre in Montorio, lieu de crucifiement du prince des apôtres. Nous y allâmes par une chaleur très grande : la course fut longue et pénible, il fut très fatigué, mais il me dit que Dieu lui avait donné des consolations bien douces en échange.

[5] A cette occasion, je dois dire qu'il avait à Rome une grande dévotion aux deux princes de l'Église, qu'il les invoquait souvent, qu'il leur recommandait la réussite de ses affaires, ou pour mieux dire l'accomplissement de la volonté de Dieu ; car il m'a dit souvent qu'il serait aussi content d'une issue que d'une autre. Aussi ce n'est que pour cela qu'il s'engagea à faire faire des prières à son retour en France.

[77]

[6] Le soir, après notre dîner, vers les cinq heures, nous faisons une promenade avec M. Féret : souvent c'était pour visiter des lieux de dévotion ou les basiliques. Une indisposition l'empêcha de descendre avec nous dans les Catacombes de Ste Agnès ; au reste, comme la compagnie était nombreuse et un peu bruyante, ce pèlerinage n'aurait pas été de son goût.

(7) Après les visites et les lettres que nécessitaient les affaires dont il s'occupait, il employait son temps à consulter et à réunir le plus de connaissances utiles à la Société ; il se procura aussi quelques livres de droit canonique qu'il étudia avec beaucoup de plaisir.

¹ La *Via dei Lacchesi* est située près de l'actuelle Université Grégorienne, au bas de la *Via della Dataria*, où l'on a vu que le P. Colin résidait (doc. 218 § 3).

² A S. Andrea delle Fratte, place du peuple.

³ Au Collège Romain.

[8] Le Père, dans ses promenades, aimait singulièrement à se trouver dans les quartiers de ruines, dans ces déserts de l'ancienne Rome. Le mont Palatin surtout, avec les ruines du fameux palais de Néron, le portait à la méditation et à mépriser de plus en plus la vanité et ce qui passe. Un jour, nous allâmes au mont Aventin visiter le couvent de Ste Sabine qu'avait habité St Dominique. Il parcourut tous ces lieux avec une grande dévotion ; mais quand il fut arrivé dans cette salle capitulaire où le démon n'avait pas voulu entrer avec le patriarche des Frères prêcheurs, le P. Supérieur se jeta à genoux et baisa la terre : c'est donc là le lieu où ce grand saint donnait de si sages conseils à ses disciples.

[9] Tout ne lui plaisait pas à Rome pour les usages, les églises et autres choses. Dans les commencements, il se donnait bien de garde de m'en parler. Mais comme je remarquais bien des choses qui me déplaisaient, je lui fis force réflexions à ce sujet. D'abord il excusait ; mais quand j'eus motivé plus fortement mon opinion, il me dit bien qu'il pensait de même, que beaucoup de choses le choquaient, mais qu'à son premier voyage il avait pris la résolution de ne jamais parler mal ni de critiquer ce qu'il avait vu chez les autres peuples. Il est vrai que beaucoup de choses tiennent au caractère ; mais ce qui le [78] révoltait, bien qu'il l'ait tu devant les autres, c'étaient les peintures et sculptures si indécentes qu'on trouve partout dans Rome et même dans des églises, aussi bien que le peu de décence des personnes du sexe dans leurs habillements. Un soir, il me parla avec une grande émotion sur ce sujet : Je ne condamne certes pas, dit-il, le gouvernement : il est des maux qu'on ne peut empêcher ; mais je suis convaincu aussi que cet état de chose est un malheur ; on aura beau dire que le peuple est familiarisé avec toutes ces choses, il est des indécentes qui sont funestes partout et qui doivent faire bien des victimes. Je suis heureux, disait-il, que le bon Dieu m'ait donné une mauvaise vue ; au moins, je ne vois pas ce qui m'entoure.

221

Juillet - Août 1842. A ROME. AUDIENCE PONTIFICALE. Extrait du rapport Poupinel. 4, 64-67.

Le P. Colin avait raconté ailleurs les « embarras comiques » survenus lors de sa première audience avec Grégoire XVI en 1833 (OM 2, doc. 752, § 37). Une fois de plus on va voir le fondateur aux prises avec le protocole.

[1] Le Père ne se pressa pas de demander une audience à Sa Sainteté Grégoire XVI. Il me dit plusieurs fois : Comme il ne convient pas que je vienne traiter des affaires à Rome et que je m'en retourne sans me jeter à ses pieds pour avoir sa bénédiction pour la Société, il faudra bien que j'y aille : sans cela, je m'en exempterais facilement ; car c'est aller recevoir des compliments du Saint-Père pour ce que la Société fait en faveur des missions étrangères. Je ne puis pas traiter de mes affaires avec lui ; comme de juste, il me renverrait aux examinateurs ordinaires.

[79]

[2] Enfin il se décida vers la fin de juillet. Mgr Cadolini¹ lui donna une lettre de recommandation, et l'audience ne tarda pas à être accordée. Le Père avait envie de ne point prendre d'introduit ou de choisir M. l'Abbé Duclos² ; mais Mgr le Maître de chambre lui

¹ Voir *supra*, doc. 218, § 5.

² Voir *supra*, doc. 218, § 7 et note à cet endroit.

imposa le P. Vaures³ qui est très complaisant. Toutefois cela gênait le Père qui ne voulait pas que l'on connût à Rome à droite et à gauche ce que faisait la Société et ce qu'il traitait à Rome au moment, de sorte qu'il prit la résolution de ne parler des choses qu'un peu en gros et de cacher le reste le plus qu'il pourrait.

[3] Notre audience qui était fixée au 3 Août n'eut lieu que le 6. Lorsque nous fûmes aux pieds du Saint-Père et que le Père voulut lui baiser les pieds, Sa Sainteté les retira et lui présenta les mains que le R. P. Supérieur ne prit pas; mais sur les instances du Père Vaures, Sa Sainteté présenta la mule, puis la main, et aussitôt lui fit signe de se lever. Le P. Vaures dit que c'était le supérieur des Maristes : Oh ! je sais, dit le Saint-Père ; j'ai été prévenu. Puis il parla des affaires qui se traitaient ; la conversation roula sur les missions, le Père Chanel, la Cafrerie, la protection du gouvernement français. A la fin, le Père demanda la bénédiction apostolique pour toute la Société : Bien volontiers, dit le Saint-Père, de grand cœur, afin qu'elle croisse toujours⁴. Puis à la fin, il fit encore difficulté de présenter le pied ; mais il offrit la main.

[80]

222

Août 1842. A ROME. CRISE DE PALUDISME. Extrait du rapport Poupinel. 4, 67-70.

Plus d'un missionnaire confronté en Océanie avec le paludisme apprendra avec intérêt que le fondateur éprouva lui-même les atteintes d'un mal qui, sous le nom de « malaria », sévit à Rome durant les mois d'été jusqu'au début de ce siècle. Les réactions d'un homme face à la maladie sont toujours un élément important de son portrait physique et moral.

[1] Les affaires de la Mission ayant été terminées le 8 Août, le Père espérait partir le jour de l'Assomption au soir, mais les lenteurs du bureau firent que les papiers ne nous furent remis que le 27.

[2] Depuis l'Assomption, le Père ne se porta plus aussi bien qu'il avait fait depuis un mois. L'incertitude du départ qui était remis de deux jours en deux jours lui causa de l'ennui ; il reprit ses infirmités habituelles. Néanmoins, il continua à faire des courses pénibles jusqu'au lundi matin 22. Le soir du même jour, il fut pris d'un violent accès de fièvre, et néanmoins, il voulut encore dire ses vêpres pendant cet accès. J'allai chercher un médecin qui reconnut une fièvre tierce ; il ordonna une purgation pour le lendemain ; il annonça l'accès du mercredi qui fut d'une violence surprenante : il dura cinq heures. Puis, après, on commença à couper la fièvre avec la quinine. En effet elle ne revint pas.

[3] Ce fut alors que le Père fit un vœu à St Théodore, dont il avait le corps dans sa chambre¹ afin qu'il lui obtint de pouvoir partir de Rome le dimanche soir 28 : ce qui eut lieu. [81] Mais le Père ne voulut pas me dire ce qu'il avait promis à ce saint.

[4] Pour le tranquilliser, j'allai trouver le Cardinal Castracane qui lui défendit de dire son bréviaire pendant tout le voyage : il lui conseilla un chapelet, si cela ne le gênait pas. Il eut bien de la répugnance à se décider à faire gras le vendredi et le samedi. Je crois qu'il s'était

³ Franciscain conventuel que le P. Colin avait déjà rencontré à Rome lors de son premier voyage (voir OM 1, p. 640, note 2).

⁴ Le pape avait déjà en 1833 appliqué à la Société le verset de Genèse 1, 28 « Croissez et multipliez-vous », qui semble lui avoir été familier (cf. OM 2, doc. 520).

¹ Le P. Colin rapportait en France des reliques de ce saint (cf. MAYET, S 1, 137s).

confessé la veille de sa maladie. Il me dit un jour, le mercredi, je crois : Je ne vous dis pas d'aller chercher mon confesseur, car je ne crois pas qu'il y ait de danger, et je ne voudrais pas que ma maladie fût connue des Pères Jésuites, car je crains les visites ; cependant, si j'allais plus mal, je vous charge d'aller me chercher le Père Lacroix.

[5] Le lendemain, il me dit : Si de pareils assauts de fièvre allaient se renouveler, je ne sais pas trop ce qu'il arrivera, bien que je ne croie pas encore au danger. Toutefois, si Dieu voulait disposer de moi maintenant, je vous aurais bientôt dicté mes dernières intentions sur plusieurs points et en particulier sur les affaires que j'ai traitées à Rome. J'ai toujours travaillé pour la Société et je veux mourir en travaillant pour elle. Si je mourais, en vertu de l'obéissance, je vous charge de remettre tous mes papiers au P. Maître pierre seul et de ne parler qu'à lui de ce que j'ai fait et entrepris ici.

[6] Mais après avoir été bien ennuyé, j'eus la consolation de voir que le Père avait repris un peu de forces.

223

Septembre 1842. DES IMAGES DU SAINT PERE. 4, 93-94.

Trait raconté sans doute par le P. Colin dans les jours qui suivirent son retour de Rome et noté par le P. Mayet après deux autres relatifs aux démarches faites auprès du Saint-Siège.

[82]

Il exposa à la Propagande le désir qu'il aurait d'envoyer en Océanie des images représentant le Saint Père. La Propagande, accablée d'une foule de charges, fit semblant de ne pas le comprendre et lui indiqua les marchands chez qui il trouverait de quoi se satisfaire. Il riait beaucoup en nous racontant cela : Ah ! je n'étais pas embarrassé pour trouver des marchands !... Ce n'était pas ce que je voulais¹. Mais Rome ne peut suffire à tout : ils ont tant de Missions.

224

c. 8 septembre 1842. LES VŒUX AVANT LES BULLES. 3, 33-34.

Les quelques lignes qu'on va lire représentent l'introduction d'un long article sur Mgr Douarre qui figurait aux pp. 33-52 du troisième tome des Mémoires et que le P. Mayet coupa, après avoir publié la vie du Vicaire apostolique. L'introduction subsista, en tant que copiée à la fin d'une page contenant autre chose.

Le 8 septembre 1842, jour de la Nativité de la Ste Vierge, le R. P. Colin, qui depuis peu était revenu de Rome, après avoir fait faire une retraite à Mgr Douarre, lui fit prononcer ce jour-là les trois vœux de religion, et ensuite il lui remit les bulles qu'il lui avait obtenues et apportées de Rome² et lui déclara qu'il avait été choisi pour être promu à l'épiscopat et être le

¹ Il est clair que le P. Colin avait espéré obtenir gratuitement ces images.

² Par cette succession calculée, le P. Colin entendait signifier que Guillaume Douarre avait été choisi pour l'épiscopat en tant que membre de la Société de Marie, ce que l'adresse de la bulle *Cum novus* du 23 août 1842 affirmait explicitement : « A notre cher fils Guillaume Douarre, prêtre de la société lyonnaise sous le titre de la Vierge Marie ». Il était donc normal que le sujet fit sa profession avant de se voir communiquer un tel document et il est fort possible qu'une telle procédure ait été fixée à Rome lors des entretiens du P. Colin avec la Propa-

coadjuteur de Mgr Bataillon, nommé aussi vicaire apostolique dans l'Océanie occidentale. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour M. Douarre.

[83]

225

9-19 septembre 1842. UN TON DE SUPERIEUR. 1,700-704.

En juin 1841 le P. Colin dit à ses confrères : « Je viens de voir à Lyon un jeune ecclésiastique de 28 ans du diocèse de Clermont avec qui j'étais en correspondance depuis trois ans. Je lui ai dit : Trouvez-moi dans votre diocèse quatre ou cinq prêtres ; nommez entre vous un évêque ; offrez-le, offrez-vous vous-mêmes à votre évêque. Moi je le présente au pape et, si le Saint Père veut, vous partez. Ce prêtre est retourné plein d'ardeur à Clermont ». (MAYET, 1, 104). Le prêtre en question était Gilbert Roudaire qui entra au noviciat au mois d'août 1841 avec d'autres confrères de Clermont auxquels se joignit au printemps 1842 Guillaume Douarre. Premier initiateur de cette mission clermontoise, Roudaire eût pu s'attendre à être lui-même choisi comme évêque, mais c'est Douarre qui fut retenu. La situation était délicate et on va voir comment le P. Colin la prit en mains.

[1] En 1842, à l'époque où le P. Colin revint de Rome, très fatigué, il apprit que M. Roudaire, prêtre du diocèse de Clermont, novice depuis un an, avait fait des plaintes : 1° sur le noviciat, 2° sur la marche de la Société à laquelle il disait qu'on ne comprenait rien, 3° à l'occasion de la nomination de Mgr Douarre à l'épiscopat ; et il ajoutait qu'avant de faire ses vœux il voulait qu'on lui donnât un écrit dans lequel on s'engagerait à l'envoyer en mission ; autrement, qu'il ne s'engagerait pas lui-même dans la Société par la profession religieuse.

[84]

[2] Ceux qui avaient entendu ces plaintes en avaient de suite donné avis au P. Maître-pierre, et le P. Maître-pierre au P. Colin.

[3] Celui-ci, malgré l'état de fatigue dans lequel il se trouvait, mande M. Roudaire, et, lui parlant avec un ton de supérieur :

[4] Monsieur, lui dit-il, vous vous êtes plaint devant plusieurs Maristes de la conduite du noviciat, de la marche de la Société ; vous avez tenu tel et tel propos ; vous avez parlé de condition écrite avant de faire vos vœux ; vous avez dit qu'il pourrait bien y avoir quelques misères dans la mission qui va s'ouvrir et dont vous pensez faire partie. Monsieur, quand on juge si vite, on est bien vite jugé soi-même. Quant à vos vœux, il faut d'abord savoir si on vous appellera à les faire ; ensuite, Monsieur, je vous avertis que les portes de la maison sont toujours ouvertes pour vous, si vous le voulez. Au sujet des misères dont vous parlez pour la mission, je vous déclare qu'il n'y en aura point ; je vous déclare encore que jamais je ne vous enverrai dans la mission avec une volonté chancelante.

[5] M. Roudaire fut atterré par ces paroles fermes et énergiques : Mon Père, dit-il, je ne vous répondrai pas avant de vous avoir demandé pardon à genoux et avant d'avoir reçu votre bénédiction. Après cela, il monta dans sa chambre, écrivit ce qu'il avait à dire au Père supérieur et vint ensuite avec son papier lui expliquer toute sa conduite.

[6] Le P. Colin fut content de lui, et il dit même : M. Roudaire a beaucoup gagné dans mon estime.

gande. Ainsi éviterait-on la répétition du cas de Mgr Pompallier qui, consacré évêque avant l'approbation de la Société, n'avait pu ensuite y faire sa profession religieuse (cf. OM 1, doc. 401).

[7] J'étais à cette époque à Lyon avec le P. Eymard qui m'a tout raconté. Il m'a ajouté qu'il y avait eu quelque malentendu et que M. Roudaire n'avait point de jalousie contre [85] Mgr Douarre¹.

[86]

226

9-19 septembre 1842. UN CAS DE RENVOI. 1, 705-706.

Le cas ci-dessous est très probablement un de ceux dont le P. Colin dut s'occuper après son retour de Rome à Lyon (cf. *infra*, doc. 230, § 1). Le fait que l'article le concernant ait été copié dans les Mémoires après celui qu'on vient de lire rend la chose encore plus vraisemblable.

[1] On avait renvoyé un mariste qui avait fait le vœu d'obéissance ; le P. Colin en était extrêmement affligé : il en fut malade. Je lui dis aussi que j'avais trouvé un mariste qui en avait le cœur gros : Oh ! dit-il, je ne craindrais pour lui qu'une chose, c'est qu'il se laissât entraîner par son cœur. Eh ! moi donc, me dit-il, croit-on que je suis insensible ? Ces jours-là, j'en suis malade. Puis, il ajouta en badinant : Ah ! vous m'en ferez tant entre vous tous, que vous finirez bien par venir à bout de moi aussi. Je lui répondis : Père, il ne faut pas faire comme ceux qui mordent la pierre qu'on leur jette : prenez-vous en plutôt à la main de Dieu qui vous l'envoie. Il me dit : Tenez, M¹..., tout raide qu'il soit, se laisse ensuite gagner et aveugler par son cœur, et quand il s'agit de prendre une détermination, c'est encore lui qui s'y opposera.

[2] Il me raconta ensuite que pour lui il ne comptait son [86] cœur et ses sentiments pour rien, quand il voyait qu'il fallait agir et que Dieu lui demandait des retranchements : Remercions la Ste Vierge qui vient de purifier la Société, dit-il.

227

20-27 septembre 1842. AU REGIME COMMUN. S 1,42-43.

Petit article intitulé par le P. Mayet « Fuite des privilèges » et inséré sans date dans le premier supplément parmi d'autres traits de diverses époques. Le fait rapporté au § 2 est à situer lors du premier séjour du P. Colin à Belley après son retour de Rome, c'est-à-dire lors de la retraite générale du 20 au 27 septembre.

[1] C'était pour lui une peine, quand il était obligé dans ses maladies de s'accorder dans le réfectoire commun quelque chose de particulier que n'avaient pas les autres. Il revenait au train commun promptement, trop promptement peut-être dans l'intérêt de sa santé, tant il était ennemi des privilèges.

[2] Après son deuxième voyage de Rome, il fut bien fatigué ; dès qu'il put, il descendit au réfectoire. Comme il était encore malade, et que je vis qu'il y avait souvent des mets qui ne

¹ Ceci même dit combien la nomination inattendue de Mgr Douarre avait dû surprendre et laisser place aux commentaires. On lira avec intérêt à ce propos ce que le P. Roudaire écrivait deux jours après que la nouvelle fut devenue publique : « Notre supérieur est arrivé de Rome. Il a apporté la nomination d'un évêque parmi les auvergnats. Cet évêque ce n'est pas moi, Dieu soit béni ! C'est Monseigneur Douarre... ne croyez pas que je plaisante, c'est la pure vérité ». (Roudaire-Boutarel, 10 septembre 1842, APM, Dossier Roudaire).

¹ Sans doute le P. Dussurgey, supérieur de la Capucinière, homme connu pour sa rigueur et son austérité. On le retrouvera sous peu (doc. 230, § 9).

pouvaient lui convenir, je dis au frère Timothée, cuisinier à Belley, de préparer quelque chose de particulier pour lui. Il me répondit : Il me l'a défendu.

228

20-27 septembre 1842. LE CHOIX DES PREMIERS EVEQUES MARISTES. 4, 126-128.

Durant la retraite de 1842 le P. Colin raconta à plusieurs reprises des détails sur son voyage à Rome. Trois de ces [87] entretiens ont été édités dans les Entretiens spirituels (docc. 58-60). D'une autre conversation réservée aux profès on extrait un passage où le supérieur général justifie sa conduite dans la question délicate du choix des nouveaux évêques d'Océanie, laquelle, comme on l'a vu (doc. 225), n'avait pas été sans causer surprise et commentaires, au moins en ce qui concerne Mgr Douarre. Le reste de l'entretien concerne le détail des affaires traitées à Rome, notamment celle des Constitutions.

[1] J'ai senti la nécessité de faire établir un nouveau vicariat apostolique dans l'Océanie occidentale, et c'est en grande partie pour cela que je suis allé à Rome: je l'ai obtenu.

[2] Quant au choix des sujets, je suis bien aise de faire part à la Société de la conduite que j'ai suivie.

[3] Avant de partir de Lyon pour Rome, j'ai réuni mes confrères (mon conseil) et j'ai pris leur avis ; j'ai consulté aussi au grand séminaire de Lyon, où M. Bataillon est bien connu¹.

[4] Depuis que M. Bataillon est parti, il a montré une prudence, un courage, un zèle admirable, et un grand esprit de Dieu.

[5] De plus, en le choisissant, nous évitions encore de grands frais qu'il aurait fallu faire pour le nouveau vicaire apostolique, jusqu'à ce qu'il eût été rendu à sa destination.

[6] Tous les suffrages se sont donc réunis pour le vicariat apostolique sur M. Bataillon ; il a été présenté à Rome ; il a été agréé.

[88]

[7] Nous avons cru ensuite devoir lui donner un coadjuteur, qui, sous sa dépendance, gouvernera une partie de l'immense diocèse qui lui a été assigné par la cour de Rome et que nous lui avons présenté, après l'avoir composé nous-mêmes.

[8] Pour le choix de ce coadjuteur, j'ai réuni mon conseil, avant de partir, et nos plus anciens confrères. J'ai ensuite écrit à Clermont, au grand séminaire, à l'Évêque¹. J'ai pris beaucoup d'autres précautions : j'ai consulté plusieurs autres personnes fort importantes et capables. Le résultat a été la nomination de M. Douarre : je l'ai fait agréer à Rome. A mon retour, je n'en ai pas parlé à celui-ci encore ; j'ai encore réuni mon conseil : tous ont été d'avis de ne rien changer à ce choix. M. Douarre a donc été averti: je lui ai remis ses bulles².

¹ La réponse de M. Denavit en date du 26 juin 1841 avait été aussi favorable à Pierre Bataillon que nettement opposée à l'autre candidat suggéré. Après avoir loué la piété et la régularité du premier, le directeur ajoutait : « Nos Messieurs pensent qu'il pourra parfaitement remplir vos intentions sur lui ; mais ils pensent en même temps que la même charge ne pourrait en aucune façon convenir au Père Viard. Il est trop minutieux et a l'esprit trop embarrassé ». (APM, dossier Bataillon).

¹ Mgr Féron avait répondu en date du 28 mai 1842 en déclinant courtoisement l'offre que lui avait faite le P. Colin de désigner lui-même le chef de la nouvelle mission auvergnate et laissant cette responsabilité au supérieur général (APM, 420 Clermont).

² Cf. *supra*, doc. 224.

[9] Ce n'est donc pas moi qui l'ai choisi de mon propre mouvement ; je serais un enfant si je faisais jamais de pareils choix.

[10] Messieurs, il ne faut pas chercher à savoir ce que fait le supérieur, ni pourquoi il agit. Je suis bien aise que toute la Société sache quelle a été ma conduite dans cette affaire : je partage ainsi avec vous ma responsabilité ; les supérieurs ont quelquefois des raisons qu'ils ne peuvent pas dire.

[11] Quand j'ai ainsi agi, si les choses ne réussissaient pas, je pourrais dire à Dieu : Mon Dieu, j'ai prié, j'ai fait prier, j'ai [89] pris tous les renseignements, j'ai réfléchi, j'ai consulté... Que voulez-vous que je fasse autre ? *Errare humanum est*¹.

[12] Mais je me félicite de plus en plus d'avoir choisi M. Douarre.

229

c. 3 octobre 1842. UN TOURBILLON D'AFFAIRES. 1, 696-698.

Les semaines qui suivirent le retour de Rome du P. Colin paraissent avoir été particulièrement occupées. Le document suivant récapitulera les affaires que le supérieur général eut à expédier à Lyon avant la retraite. L'article ci-dessous nous situe au contraire à Belley, après la retraite, au début du mois d'octobre.

[1] En 1842, il apprit que Mgr de Forbin-Janson partait pour Londres afin de traiter du rachat des captifs canadiens faits prisonniers par l'Angleterre au sujet des limites². Lui-même revenait de Rome. Aussitôt il écrivit à Mgr de Forbin-Janson, afin de le prier de demander au ministère anglais un traitement pour les prêtres de la Nouvelle-Zélande³. Il nous dit : Quand même il ne finirait pas cette affaire, je désire seulement qu'il nous ouvre une porte, et aussitôt je m'y enfile pour le bien des Missions. Eh ! Messieurs, [90] ajouta-t-il en riant, je ne crains rien. Me voilà vieux, me voilà malade. J'arrive de Rome et me voilà prêt encore à aller faire un saut à Londres à présent, oui, prêt à partir si le bien le demande.

[2] Puis il nous raconta comment il avait demandé le transport gratuit de quelques Missionnaires maristes sur les vaisseaux de l'État¹. C'était l'archevêque, Mgr de Bonald, qui se chargeait de faire ces demandes à Paris. Le P. Poupinel comprit que son secrétaire lui disait de faire écrire le P. Colin lui-même. C'était un malentendu. Le Cardinal en fut fâché mais la signature du P. Colin était partie : Bientôt, nous dit celui-ci, je reçois une lettre du Maréchal Soult m'accordant ce que je demandais². Maintenant donc, je ne veux plus embarrasser les autres de mes démarches. Je m'adresse directement à ces Messieurs, quand je veux avoir un passage gratuit.

[3] Ensuite, il se mit à rire beaucoup.

¹ « Il est de la nature de l'homme de se tromper ».

² Allusion à la rébellion de 1837, à la suite de laquelle l'Angleterre avait procédé à de nombreuses arrestations, pour lesquelles une amnistie était alors en discussion. Mgr de Forbin Janson, qui avait passé quinze mois en Amérique et au Canada à l'époque des troubles, avait été sollicité d'intervenir en faveur d'une solution de clémence. Le P. Colin avait dû apprendre la nouvelle par l'*Ami de la Religion* du 29 septembre 1842 (t. 114, p. 613).

³ Le 3 octobre 1842 le P. Colin envoya de Belley au P. Poupinel la lettre en question, en lui demandant de la faire parvenir au plus tôt à Londres. On ne sait quelle suite fut donnée à cette affaire.

¹ Lettre du 13 mai 1842 au Maréchal Soult (APM, *Epistulae variae Generalium*, n. 150).

² Lettre non conservée.

[4] Ah ! si, quand j'étais au grand séminaire, on m'eût dit : Vous irez un jour au Pape, aux Cardinaux, aux Ministres ; si l'on m'avait dit que ma vie se passerait dans ce tourbillon d'affaires ! ah ! Quel prophète, aurais-je dit en moi-même... - Nous nous mêmes tous à rire de bon cœur, en voyant l'air avec lequel il nous disait tout cela. Il s'écria : Messieurs, qu'il fait bon cependant être frères !... Je suis là en famille, à mon aise..., Ah ! autrefois, quand j'étais supérieur au petit séminaire de Belley (en 1830, à l'époque de nos épreuves), ah ! certes alors, je pesais toutes mes paroles pour ne rien dire de trop. C'était [91] bien différent. - Puis il ajouta : Mais je parle, je parle. Vraiment je crois que je suis devenu babillard dans ce second voyage à Rome.

230

c. 18 octobre 1842. POUR RAISON DE SANTE. 4, 80-88.

Après avoir copié dans les Mémoires le rapport du P. Poupinel (cf. *supra*, pp. 67-69), le P. Mayet inséra, immédiatement à la suite, l'article que l'on va lire, lequel commence par retracer à grands traits l'activité du P. Colin depuis son retour de Rome jusqu'au 18 octobre 1842 (§§ 1-3). Vu le caractère récapitulatif de ce texte, on a multiplié en note les renvois soit à d'autres documents de la présente partie (déjà notés par le P. Mayet à cette époque, mais pas encore recopiés dans les Mémoires), soit à d'autres sources intéressant cette brève période particulièrement remplie. Un tel résumé constituait toutefois pour l'annaliste une simple introduction à un des traits dans le genre de ceux qu'il aimait à mettre en scène, en l'espèce le récit de la manière dont le P. Colin réussit à disparaître à l'occasion du sacre de Mgr Douarre (§§ 4-12).

[1] En arrivant, le père, suivant ce que je crois avoir entendu dire, alla se mettre au lit. Il fut bien malade plusieurs jours et ne pouvait recevoir. Cependant, notre retraite générale, fixée à Belley pour le 20 septembre, avançait à grands pas¹. Quoiqu'épuisé, il s'occupa avec le P. Maîtreperrière, [92] activement, des affaires de la Société : il fit des lettres fort importantes¹, prit des renseignements fort sérieux sur des choses majeures, s'occupa de l'admission ou du renvoi de quelques sujets², annonça à M. Douarre qu'il l'avait choisi pour évêque de la Calédonie, (ainsi que je dirai plus tard)³, lui donna des avis, porta de grands coups dans l'intérêt de la Société, déploya une vigueur et une fermeté bien grandes⁴ et enfin, quoique toujours malade, il partit pour Belley.

[2] Pendant notre retraite, qui se fit au petit séminaire, il demeura dans la maison de théologie de la Société, toujours souffrant. Cependant il se traîna plusieurs fois au collège et nous parla plusieurs fois, et même très longuement, ce que je dirai plus tard encore⁵.

[3] Il allait retourner à Lyon, plusieurs jours avant le sacre de Mgr Douarre, lorsqu'il apprit la nouvelle de la maladie de Monsieur Delaunay⁶. Cette nouvelle affligea si sensiblement son cœur et il redouta tellement sa sensibilité qu'il ne put se résoudre à partir, craignant

¹ Évidemment ce n'était pas la retraite qui avançait, mais la date prévue pour elle qui s'approchait.

¹ Par exemple au P. Chanut (cf. Colin-Donnet du 16.XII.1842), à Mgr Devie (MAYET, 2, 215-222), à Mgr Pompallier (14.IX.1842).

² Cf. *supra*, doc. 226 et MAYET, S 1, pp. 86-87.

³ Cf. *supra*, doc. 224.

⁴ Le P. Mayet renvoie ici en marge à t.1, p. 700, c'est à dire à l'article sur M. Roudaire édité ci-dessus (doc. 225).

⁵ Ces longs entretiens ont été publiés en ES, docc, 58-60.

⁶ Sur M. Cormilliole-Delaunay, qui venait de faire ses vœux le 27 septembre 1842, voir OM 4, pp. 250-252. Le malade sera guéri soudainement le 19 mars 1843 (MAYET, 1, 689m).

de ne pouvoir supporter la vue de ce cher malade.⁷ Il lui en coutait beaucoup parce qu'il avait de grandes vues sur M. Delaunay, pour des établissements à faire ; son expérience, son zèle pour l'éducation de la jeunesse, [93] le rendaient bien propre à ce dessein. Enfin, nous dit-il, j'ai fait mon sacrifice : j'ai soumis ma volonté à celle de Dieu¹.

[4] Cependant, le jour fixé pour le sacre de M. Douarre approchait. Au grand regret du Père, ce sacre n'avait pu se faire à huis clos. Il devait se faire à la cathédrale de Lyon, le mardi 18 octobre, jour de St Luc : Oh ! que j'aurais mieux fait, disait le Père Colin, d'appeler ou d'envoyer à Rome M. Douarre ; il aurait été sacré sans bruit ; personne n'aurait parlé de nous ; et puis, cela même aurait été bien moins coûteux pour la Société².

[5] A Lyon, tous nos confrères faisaient des vœux pour que le P. Colin revînt bientôt, afin d'avoir dans cette grande circonstance leur chef à la tête pour les guider. Lui ne pouvait se décider à aller se mêler avec tous ces évêques consécrateurs. Il renvoyait son départ de jour en jour. Sa santé y était aussi pour beaucoup. Il nous disait : Je crains tant toutes ces choses-là, ces grandes visites, ce grand dîner qu'il faudra faire avec les trois évêques, que je retomberai malade, et ainsi je me rendrai incapable de rien faire pendant longtemps. - Une fois, il nous dit en riant : J'aimerais mieux trembler de la fièvre pendant trois heures que d'aller prendre un repas dehors ; si je tremble trois heures de la fièvre, au moins je tremble tout seul.

[6] On devait bien présumer que son amour pour la vie cachée et inconnue triompherait de l'espèce de convenance qui l'entraînait à Lyon, et que son humilité trancherait en faveur de l'abstention.

[7] A Belley, nous étions tellement persuadés qu'il [94] convenait qu'il allât à Lyon, que plusieurs avaient fait le projet de le convaincre et de l'entraîner.

[8] Enfin, deux ou trois jours avant le sacre, il écrivit qu'il restait à Belley, et il donnait pour sa raison qu'il était malade. Le soir, en nous annonçant cela, il riait de tout son cœur. Nous ouvrons de grands yeux devant lui et nous lui disions tous : Vous restez !... - et lui, de rire de plus belle : Oui, je reste ; je suis malade. On sait bien que je suis revenu de Rome malade ; j'ai encore chaque nuit des ressentiments de ma fièvre. Et sa joie éclatait ; il ne pouvait se contenir et avait l'air ravi d'avoir une si belle raison.

[9] Ce n'est pas tout... Le 17 octobre, veille du sacre, il dit au P. Dussurgey : Si vous ne me voyez pas à dîner, dans votre maison de théologie suivant mon ordinaire, ne vous inquiétez pas. - Dans la matinée, il disparut. Personne ne savait où il était. On le croyait dans la maison des Sœurs de Bon-Repos à Belley. Mais il était allé s'enfuir à Hyennes, en Savoie, chez les Pères Capucins¹, à deux lieues de Belley, pour se mettre en retraite, probablement pour y prier pour son évêque.

[10] Le lendemain 18 octobre, jour du sacre, par extraordinaire (ce qui n'arrive presque jamais), deux Capucins vinrent dîner au collège de Belley et, ayant parlé d'un certain curé qui ne s'était pas fait connaître et qui était arrivé chez eux la veille pour être en solitude, nous reconnûmes que c'était le R.P. supérieur. L'estime et la vénération de tous éclata, et les Pères Capucins se promirent bien de lui dire toujours *Monsieur le [95] Curé*, comme ils

⁷ M. Delaunay était alors à Lyon et non à Belley, contrairement à ce qui a été écrit par erreur en OM 4, p. 251 (cf. MAYET, 5, 230).

¹ Le P. Mayet a développé ces remarques plus au long en S 1, pp. 62-64.

² Sur le même sujet, voir ES, doc. 57, § 2; 89, § 10; 90, § 3.

¹ On sait que le P. Colin avait l'habitude d'aller faire chaque année une retraite chez les Capucins de Yenne du temps où il était missionnaire (OM 2, doc. 617). Une photographie de ce couvent se trouve en OM 3, fig. 103.

avaient fait la veille, afin de le garder et de ne pas le mettre en fuite en ayant l'air de savoir qui il était.

[11] Ainsi, le jour où le Père Colin devait être en vue de tous, recevoir les félicitations de plusieurs évêques ; le jour qui devait peut-être être le jour de sa vie où il aurait paru davantage, fut celui où il a été le plus ignoré et le plus inconnu. Mais Dieu qui trahit ses saints et qui ne voulait pas qu'un si bel exemple fût perdu pour la Société, a envoyé deux de ses serviteurs pour raconter cette merveille de l'humilité et de la modestie.

[12] *Tanquam ignoti et occulti in hoc mundo esse videantur*¹ : voilà ce que dit notre saint fondateur dans nos Constitutions en parlant de ce que doivent être les Maristes. Ces paroles se lisent d'une manière encore plus frappante dans sa conduite.

231

1842. LE CONSEIL ET LE DINER. 1, 487-488.

[1] A l'évêché de Belley, il y a chaque semaine une petite conférence secrète et intime de théologie, présidée par Sa Grandeur Mgr Devie, dont la prudence et le savoir sont célèbres dans toute la France. Dans cette réunion, on décide [96] des cas de conscience souvent très difficiles. Le P. Favre, mariste, professeur de théologie dans notre maison de Belley, fut invité à entrer dans ce conseil et à prendre part aux décisions. Le P. Colin lui dit qu'il en était bien aise, que cela lui serait très utile, et il lui ajouta même que c'était lui qui avait contribué à le faire choisir, et qu'il l'avait indiqué à l'autorité ecclésiastique du diocèse.

[2] J'ai fait moi-même partie autrefois de ce petit conseil¹, ce qui m'a servi beaucoup, ajouta-t-il ; une chose m'ennuyait : c'était le dîner qui suivait. Je ne vous engage pas à y rester, outre que cela vous fera perdre un peu de temps, car on dîne plus tard...

[3] Puis, suivant ce que m'a dit le P. Eymard, témoin de cette petite conversation, il sembla faire entrevoir qu'il était plus conforme à nos petites habitudes de modestie de faire ainsi ; que cette réserve nous mettait à l'abri ; qu'on ne pourrait pas dire que les Maristes aussi travaillaient pour leurs bouches... etc.

232

1842. UN DE CES BONS PETITS VIEUX CURES DE CAMPAGNE. 1, 297-300.

Le texte ci-dessous, déjà publié dans les *Origines Maristes* (doc. 537, §§ 16-24), concernait trop directement le portrait du P. Colin pour ne pas être reproduit dans le présent volume.

[1] Quant au P. Colin cadet, notre supérieur général, on peut l'apprécier suffisamment par tous les écrits que [97] renferment ces souvenirs et qui presque tous roulent sur lui. C'est la plus grande âme que j'aie connue ; en parcourant ces notes, on verra combien son esprit était élevé, son cœur courageux, ses vues puissantes et étendues...

¹ « Qu'ils paraissent comme inconnus et cachés en ce monde ». Citation libre des Constitutions de 1842 (a, 18 = *Ant. Textes*, fasc. II, p. 36). La lecture de ce numéro et du commentaire qui lui a été consacré dans les *ACTA S.M.* (t. 5, pp. 44-90) montrera que la conduite personnelle du P. Colin dans des cas comme celui qui vient d'être raconté, bien qu'illustrant grandement la genèse de cette formule, est loin de traduire adéquatement toute la portée qu'avait pour lui cette dernière.

¹ Voir OM 2, doc. 665, § 2.

[2] Mais il ne faut pas oublier que la plus profonde humilité était jointe à lui à la plus héroïque magnanimité.

[3] Le P. Colin n'a jamais rien fait pour se faire connaître, pour se produire.

[4] N'ayant aucune confiance dans les hommes, quoiqu'il ne blessât ni la charité ni la prudence, il s'appuyait uniquement sur Dieu.

[5] Je ne pense pas que jamais, depuis que je l'ai connu, il lui soit venu dans l'esprit de faire quelque chose pour plaire aux hommes.

[6] Il fallait que Dieu le poussât par les circonstances, par la manifestation de sa volonté, pour qu'il se mît en avant.

[7] Ceux-là seulement qui le pratiquaient longtemps pouvaient le connaître et encore, comme il avait une indépendance religieuse très grande et qu'il ne voyait que Dieu, que ses devoirs d'état, il ne faisait rien qui pût le faire connaître quand l'intérêt de la Société et de la gloire de Dieu ne l'exigeait pas.

[8] A première vue, il paraissait être un de ces bons petits vieux curés de campagne, tout simples, tout timides, ne sachant où se mettre pour tenir moins de place, et tout pleins de bonté en même temps. J'ajoute cependant qu'on sentait que c'était un saint, et, dès que je lui eus parlé une fois, je sentis fortement dans le cœur cette pensée : Voilà l'homme que tu cherches. J'avais éprouvé aussi une attraction qui venait d'en haut en lisant la lettre que j'en reçus dans un moment où je cherchais à connaître ma vocation¹. Je ne l'avais pas encore [98] vu ; je ne lui avais pas dit où j'en étais au sujet de mon examen ; je lui avais écrit en gardant l'anonyme ; mais sa lettre, où il n'était pas question de cette affaire, fut pour moi un éclair subit plein de lumière et de grâce... Elle me décida ; je n'eus pas d'hésitation. Les saints ont en eux quelque chose de Dieu qui est indéfinissable, qui remue, attire, et dont on ne peut se rendre compte. Quel est celui d'entre nous qui n'a souvent éprouvé en l'entendant ce que je viens de dire ?

[9] J'ai voulu faire voir ici que, quoi que le P. Colin soit certainement un grand homme, il ne l'est cependant pas *humano modo*¹ : la foi trouve en lui tout ce qu'il y a de plus beau et de plus sublime, mais la raison humaine y chercherait en vain ce que les hommes prient et ce qui attire les regards, l'estime publique, les éloges et la considération humaine. Ici, tout est divin ; la sagesse humaine n'y est pour rien. L'œuvre est divine dans ses moyens comme dans sa fin.

233

1842. A L'OMBRE D'UN GENIE. 1, 585m et 456-457m.

En marge d'un article des Mémoires où il racontait comment le P. Colin, quand il était supérieur du collège de Belley, exerçait personnellement une surveillance continue et passait même la nuit sur le plancher du dortoir, le P. Mayet a inséré en 1842 la note qu'on va lire (§§ 1-4). A la fin de celle-ci il a lui-même renvoyé à une autre note non datée du P. Maîtreperrière, déjà publiée en OM 2, doc. 672, mais que, vu son importance, on a cru bon de reproduire ici, l'unissant à la précédente (*infra*, § 5).

[99]

¹ En 1836 ou 1837. Cette lettre n'est pas conservée.

¹ « De manière humaine ».

[8] On pouvait lui communiquer, sans crainte de se compromettre vis à vis des élèves, tout ce qu'on savait sur eux. Jamais il n'abusait de la confiance et ne mettait en avant.

[9] Il disait : Il faut tout sacrifier pour leur ouvrir le cœur : tout est là. Souvent les enfants l'arrêtaient dans les passages et partout ailleurs, en lui disant : Ah ! Monsieur, j'ai besoin de vous voir. Il était tout à eux : c'était une nouvelle faiblesse qu'ils voulaient déposer dans son cœur.

[10] Quand un enfant voulait lui reparler d'une faute pour laquelle il l'avait très fortement réprimandé, n'y eût-il que quelques jours, il lui disait quelquefois : mon enfant, je n'y pense plus ; tout est oublié. Il n'y avait rien peut-être qui touchât autant les élèves et qui leur ouvrît plus le cœur.

235

1842. DEFANTS DU P. COLIN. S 1, 104-120.

« Ceux qui connaissent celui qui a écrit ces notes seront sans doute étonnés à juste titre de rencontrer un article intitulé *Défauts du P. Colin* et tracé par le plus misérable des hommes ». Ainsi écrivait le P. Mayet au début d'une longue introduction au texte qu'on va lire. Pour légitimer sa hardiesse, l'annaliste développait ensuite l'idée qu'il est reconfortant de voir des défauts même chez les saints et faisait remarquer : « Si je ne disais rien, les hommes de Dieu qui savent que Dieu seul est saint pourraient en lisant ces lignes croire que j'omets plusieurs choses, au lieu que l'exactitude que j'ai mise à étudier et à relever avec un soin même peut-être trop minutieux les imperfections que j'ai pu trouver en lui, comparée avec le peu qui me reste à dire sur le sujet, doublera notre vénération pour ce bon père ». Enfin, avant d'en venir au texte lui-même, le P. Mayet terminait avec une humilité désarmante : « Comme je peux me tromper, que d'ailleurs souvent pendant les années pré- [102] -cédentes j'ai manqué de jugement et encore comme j'ai écrit *currente calamo* à première vue et sans beaucoup de réflexion, je soumetts plus particulièrement cet article à mes supérieurs, qui ont vécu avec lui et qui sont plus à même que moi de juger et d'apprécier chaque chose à sa juste valeur ».

En marge de son article, le P. Mayet a inséré de nombreuses additions. Certaines ont été intégrées dans les notes ci-dessous, d'autres formant par elles-mêmes une unité se retrouveront ailleurs dans le volume. On a laissé de côté celles qui n'entraient pas dans l'optique de la présente édition, centrée sur la personne du P. Colin et sa manière de faire.

[1] Premièrement. Il me semble que quelquefois il prenait les choses trop au vif : j'ai vu cela souvent pendant deux ans que j'ai eu le bonheur de vivre avec lui, grâce insigne, source pour moi d'une infinité d'autres grâces.

[2] Un jour qu'il controversait avec le P. Favre dans la maison dite des Capucins, il m'a paru qu'il alla un peu trop loin pendant quelques instants, en mêlant à la discussion quelques paroles un peu vertes. Il donnait à cette remontrance cependant un motif fort édifiant, un motif de foi qui dans son esprit existait réellement ; mais cependant, il me semble qu'en soi il y avait quelque petite chose de trop, et nous l'attribuâmes à la fatigue qu'il éprouvait ce jour-là et qui, sans qu'il s'en doutât, influait un peu sur sa manière de voir.

[3] Le P. Maîtreperre à qui j'ai communiqué le projet d'écrire quelques notes sur le P. Colin et qui m'encouragea beaucoup à écrire cet article par les motifs que j'ai allégués, me cita comme un petit défaut qu'il témoignait quelquefois à ses inférieurs un peu d'amertume à l'oc-

casation de certains manquements¹ ; mais jamais, m'ajouta-t-il, il ne les a placés [103] plus mal à cause de cela ; jamais il ne leur a donné moins de soins.

[4] Souvent aussi il faut remarquer, comme on pourra en juger par plusieurs notes de mes souvenirs, que ces réprimandes et ces airs de mécontentements étaient calculés, sous l'influence de la raison et de la foi, raisonnées, et très raisonnables, et propres au but qu'il se proposait. Dans ces occasions-là, alors ce qui était quelquefois un défaut devenait une vertu.

[5] Une fois, dans la maison dite des Capucins, il punit un enfant du pensionnat (pour être allé dans un endroit où un maître lui avait permis d'aller) devant le maître, et il réprimanda le maître devant l'enfant. Pour le fond il avait raison ; je pense qu'il faillit dans la forme, qu'il aurait dû donner la mercuriale au maître en secret et ne pas punir l'enfant.

[6] 2°. Il me semble que quelquefois il agissait trop par lui-même, faisant même des choses qu'il avait confiées à ses inférieurs, trouvant souvent imparfait ce qu'avaient fait les autres, lors même qu'il aurait pu peut-être passer par dessus quand c'était sans conséquence... Cette manière rend les inférieurs timides¹, arrête leur action, et le poids alors retombe tout sur le supérieur. Il me semble qu'il faut à celui qui agit un cercle un peu large : autrement il est paralysé. Je remarque pourtant en passant que ce défaut est commun à bien de grands administrateurs : si celui qui veut tout voir par lui-même tombe dans quelques manquements parce que la nature humaine est bornée et que de tous côtés on sent ses [104] imites, il est bien préférable à celui qui s'en rapporte toujours et ne se rend pas compte par lui-même de son administration.

[7] Je l'ai vu dans une maison témoigner à des personnes qui avaient bonne volonté, qui se sacrifiaient, et qui ne réussissaient pas, un mécontentement qui les affaiblissait et les aurait entièrement déconcertés s'ils n'eussent agi pour le bon Dieu et si les motifs de foi ne les eussent soutenus. C'était bien pardonnable ; ces personnes l'avaient mis dans beaucoup d'embarras, dans plusieurs fausses positions, et lui avaient causé beaucoup d'ennuis ; c'était d'ailleurs pour les éprouver peut-être et pour essayer de les corriger en leur faisant sentir leur irréflexion ; il me semble cependant qu'il alla trop loin et que cette épreuve nuisait à la maison.

[8] 3°. Il me semble que dans une occasion où il s'agissait de délibérer sur M. Millot aîné¹ pour savoir si on le recevrait encore après une nouvelle sortie, il eut un peu d'aigreur contre quelques prêtres maristes, et il me semble qu'il y eut de sa part un peu de naturel dans cette affaire. Ce mélange était presque imperceptible : mais habitué à vivre avec l'homme de Dieu, je le trouvai ce jour-là un peu différent de lui-même, sans pouvoir bien définir en quoi consistait le manquement.

[9] 4°. Pendant que je vivais avec lui dans notre maison de Belley, souvent pour se soulager il me disait dans l'intimité quelques petites choses particulières, me racontait confidentiellement quelques petits défauts humains de quelques personnes qui se trouvaient liées à la Société ; il y avait à ces confidences quelque motif d'instruction, ou quelque autre motif raisonnable ; ainsi il ne m'est jamais venu dans l'idée de regarder ces petits épanchements comme une tache ou un [105] manquement ; je sentais intérieurement qu'il n'y avait là rien qui blessât la moindre vertu.

¹ En marge le P. Mayet a noté plus tard : « Il s'est jugé lui-même à ce sujet » et a renvoyé à un passage que l'on trouvera édité *infra*, doc. 377, § 1.

¹ Le P. Mayet a plus tard ajouté en marge : « En 1841 il s'est jugé lui-même, peut-être pour donner une leçon indirecte et plus humble. T. 1, p. 116 ». (ES, doc. 39, § 29).

¹ Sur ce neveu de la fondatrice des Sœurs maristes voir OM 4 pp 313-314 et *supra*, doc. 197.

[10] Une fois cependant il me dit quelques paroles sur un confrère mariste, que je soupçonne être contre la charité (sans pouvoir l'assurer), parce qu'il me sembla qu'il n'était pas très calme en me le disant et qu'il y avait un peu d'humain dans son ton. Depuis j'ai remarqué qu'il profita de toutes les occasions pour m'en dire du bien : il fit même une fois publiquement son éloge devant toute la Société réunie dans une retraite (ce qu'il ne faisait jamais quand le sujet était présent, et nous étions tous à cette retraite). Il revint même si souvent sur les louanges de ce saint confrère que j'ai souvent pensé que c'était un effet du regret qu'il avait eu d'avoir laissé échapper ces paroles.

[11] 5°. Une fois je le vis congédier très brusquement de sa chambre un personnage du dehors, très ennuyeux il est vrai¹, et qui lui faisait perdre son temps, mais il fut très brusque : c'est le vrai mot.

[12] 6°. Il nous a raconté un fait curieux qui lui est arrivé pendant le cours de son ministère, qui nous a bien divertis et qui le faisait rire lui-même de tout son cœur.

[13] Un homme se confessait à lui (dans une mission, je pense). C'était une de ces âmes apathiques qui n'ont point d'énergie et que rien ne peut émouvoir. Le P. Colin se trouvant vis à vis de cette masse toute matérielle et ne sachant pas que faire, dans un mouvement primo-primus et qui précédait la réflexion, lui donne un soufflet. Cet homme, tout étonné de ce qui venait de lui tomber à l'improviste, lève les yeux d'un air hébété, et regarde son confesseur. Mais déjà celui-ci s'était aperçu de ce qu'il venait de faire ; il se mit à sourire à son pénitent, à le flatter. Le pauvre homme prit le [106] soufflet qu'il avait reçu pour une caresse, et tout se passa bien entre lui et son confesseur.

[14] Ah ! que nous avons ri de ce trait ! Si je l'ai rapporté, ce n'est pas que je regarde le fait comme coupable devant Dieu, mais c'est plutôt une imperfection de la nature humaine qu'un acte de volonté. Cette petite aventure d'ailleurs pourra égayer les lecteurs, comme elle nous a égayés nous-mêmes.

[15] 7°. Ce que je vais dire, je ne le regarde pas comme un défaut ; on y verra au contraire les vertus les plus pures. Mais comme à ces grandes vertus se trouve mêlé un petit soulagement qu'il accordait à la nature, j'ai pensé pouvoir placer là ce petit article.

[16] Quand il recevait quelque nouvelle intéressante sur la foi, qu'on lui proposait quelque bonne œuvre, qu'il lui venait d'outre mer des nouvelles sur nos missionnaires, ou dans de pareilles circonstances, il laissait quelquefois, tout simplement et sans chercher, comme on dit, midi à quatorze heures, la nature prendre un peu ses ébats, et il lui lâchait la bride sur le terrain de la foi ; son imagination galopait ; son zèle se mêlait à son ardeur naturelle : il parlait avec enthousiasme, il faisait de grands projets en paroles ; ou eût dit qu'il allait tout de suite tout faire, tout entreprendre, tout embraser... c'était un volcan vomissant des flammes... puis il laissait ce feu se calmer, ses flammes se concentrer ; son ardeur naturelle se mourait petit à petit et il l'éteignait dans la foi¹. Le lendemain il était déjà bien refroidi ; quelques jours après son âme était dans la plus grande tranquillité ; petit à petit il se dépouillait de tous les sentiments naturels, de toutes les impressions ; tout ce qui tenait de l'homme partait ; le reste allait toujours s'épurant, et ce n'était que lorsque cette grande purification était complète, qu'il envi-

¹ Entre les lignes le P. Mayet a précisé en 1864 qu'il s'agissait du maître de musique du pensionnat de la Capucinière.

¹ Ici le P. Mayet a inséré en marge une note qu'on lira *infra*, doc. 236.

sageait l'affaire dans la seule volonté [107] de Dieu ; et il ne prenait un parti que quand cette volonté divine lui était manifestée à force de prières, de réflexion, et de longueurs¹.

[17] Ceci est si remarquable qu'on verra, dans les petites notes que j'ai écrites, avec quelle lenteur il procédait, et combien il prenait de temps pour mûrir chaque chose, aimant mieux lasser par sa lenteur les évêques et autres personnages importants qui lui faisaient des propositions que de s'exposer à se charger de quelque œuvre, sans s'être bien assuré du bon plaisir de Dieu. Ainsi, quoiqu'il fût très impressionnable, il n'agissait jamais par impression *dans les affaires de conséquence*. Ainsi encore, quand on recevait quelque nouvelle des missions et qu'il disait avec enthousiasme : Nous ferons ceci, nous ferons cela ; il nous faut envoyer tant d'hommes, aller dans tel endroit ; établir une maison ici et là... Le P. Poupinel souriait et disait au P. Maîtreperrière : Le P. Colin ne fera rien cette fois, et la preuve qu'il en donnait, c'est que le P. Colin avait dit de prime abord qu'il ferait beaucoup.

[18] En effet lui-même laissait tomber tout ce feu et ne prenait pour guide que la lumière de la foi qui est d'autant plus vive et plus efficace qu'elle est plus pure et en apparence plus calme ; semblable au buisson ardent qui brûlait sans se consumer².

[19] 8°. Le P. Maîtreperrière à qui je viens de faire voir les articles ci-dessus, trouve que j'ai bien saisi les petites imperfections et que je serais même resté plutôt un peu en dessous de la vérité, et en me disant cela il m'a cité plusieurs occasions où la nature en lui avait fait des sorties très vives et s'était répandue en paroles et en plaintes qui n'étaient pas bien selon la raison.

[108]

[20] 9°. Il m'a ajouté qu'on pourrait bien dire aussi qu'il a été trop sévère envers trois personnes, son frère aîné, le P. Terraillon, et la supérieure des Sœurs maristes (peut-être le faisait-il par les motifs les plus purs). Mais il me fit remarquer en même temps combien son cœur si tendre cherchait à compenser les rigueurs dont il usait. Une fois, après avoir dit au P. Terraillon des paroles de reproche, quelques instants après, il le revit, l'embrassa avec affection et lui dit : Embrassons-nous et ne parlons plus de cela. Il l'aime, me dit le P. Maîtreperrière, plus que le P. Terraillon ne s'aime lui-même, et ce qui le prouve, c'est que pour lui faire éprouver les plus vifs effets de la charité, il a fait faire des prières particulières pour lui. De même, quand il avait bien réprimandé son frère, il cherchait à avoir pour lui quelque attention particulière. J'ajoute ici en passant que le P. Colin aîné, le P. Terraillon, la supérieure des Sœurs sont trois personnes d'une haute vertu ; seulement le P. Terraillon, ayant été trop longtemps curé, n'avait pas bien saisi l'esprit de la Société dans les commencements, et c'est ce qui fait que le P. Colin devait souffrir avec lui¹.

[21] Une fois, ce dernier, après lui avoir dit des paroles fâcheuses, alla ensuite le consulter pour lui faire voir qu'il avait confiance en lui et lui rouvrir son cœur. Il le raconta au P. Maîtreperrière et il lui dit : Cela m'a bien coûté.

[22] On voit bien là les deux hommes.

[23] Je remarque aussi que, comme il avait affaire à des personnes d'une vertu solide, il les traitait peut-être souvent si sévèrement par principe arrêté ; mais d'après les paroles du P.

¹ Voir ES, docc. 155. § 9 et surtout 175, § 23.

² Ex. 3, 2. Ici le P. Mayet a inséré en marge une note qu'on lira *infra*, doc. 237.

¹ On aura en 1846 un exemple retentissant de cette divergence de vues entre les deux hommes, précisément à propos de l'opportunité pour la Société d'accepter la position de curé (ES, doc. 129).

Maîtrepierre on pourrait peut-être aussi conclure que la nature venait aussi quelquefois se mêler à ces procédés.

[109]

[24] 10°. Souvent j'ai cité son amour pour la vie cachée, sa crainte de se produire, et j'ai fait la part qui est due à son humilité. La nature y mêlait aussi une petite imperfection.

[25] Cette crainte de se produire allait trop loin quelquefois : ainsi à Lyon, quand des évêques venaient et logeaient même à Pilata, il se fermait quelquefois dans sa chambre, refusait de les voir sous des prétextes peu admissibles, et envoyait le P. Maîtrepierre.

[26] Moi, je ne voyais là-dedans que de la vertu. Le P. Maîtrepierre y voit un petit défaut et il m'a assuré qu'il y avait de sa part de la timidité naturelle. Mais il m'a ajouté : Quand il s'agit d'un devoir, quand les évêques viennent pour des affaires et non pour de simples visites, oh ! alors, il ne s'écoute pas lui-même ; il ne craint plus rien ; il y va ; il parle.

[27] 11°. Le P. Maîtrepierre me dit un jour : Il faut noter ce que je vais vous dire. Le P. Colin a de grandes vertus, de grandes qualités, de petits défauts. Ce qui fait quelquefois que ces défauts paraissent grands, c'est qu'ils contrarient l'amour-propre ; mais ce sont de petits défauts.

[28] 12°. Je pense qu'on pourrait mettre aussi au rang des défauts du P. Colin la manie qu'il avait de vouloir se passer d'architecte quand on avait quelque construction à faire, et de vouloir diriger lui-même les travaux, ce en quoi il n'était certes pas habile. Aussi il a fait faire bien des choses ridicules et irrégulières, et plusieurs dépenses qui auraient été mieux employées, ce semble, à payer un architecte. Ceux qui avaient quelque connaissance en ce genre, faisaient effort sur eux pour ne pas gémir. Sur cet article, il vaut mieux faire ce qu'il a dit qu'imiter ce qu'il a fait.

[29] 13°. On peut mettre aussi au rang des défauts du Père son manque de propreté, qui sans doute a contribué au manque de propreté qu'on reproche à plusieurs Maristes et [110] dans plusieurs de nos maisons¹. Mais il méprisait son corps comme le curé d'Ars².

[30] 14°. Ne pourrait-on pas dire peut-être que c'est une chose admirable et qui fait bien ressortir la main de Dieu dans la fondation de la Société qu'il ait choisi pour cette œuvre quelqu'un qui était bien scrupuleux (on m'a dit qu'étant vicaire il était quelquefois jusqu'à 11 heures du matin sans oser dire la messe, et nous lui avons vu dans ses paroles et dans sa conduite souvent bien d'autres scrupules) - quelqu'un qui était rempli d'hésitations, d'incertitudes³... Le Cardinal de Lyon à qui on disait une fois que le P. Colin n'avait pour ses... répondit cependant : cela ne m'étonne pas, le P. Colin ne sait jamais ce qu'il veut - quelqu'un qui était très nerveux, très impressionnable et sujet à l'humeur⁴ - quelqu'un qui avait peu d'ordre - quelqu'un qui devant passer partout n'avait pas ce qui attire et avait plusieurs choses qui repoussent. Cela ne diminue en rien la gloire de Dieu : ô Seigneur, au contraire, toute la gloire est à vous. Dans le P. Colin, il y a comme dans les choses de Dieu deux côtés : un qui le rend tout à fait propre à cette œuvre et par là éclate la sagesse du Très-Haut ; un autre par lequel il était propre à l'arrêter et par là la gloire de Dieu et sa jalousie délicate est à couvert. *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.*

¹ Il semble que le P. Colin se soit par la suite montré plus attentif sur ce point. Voir ES, docc, 131, § 2 et 181, § 4.

² A une date difficile à préciser, le P. Mayet a écrit en marge le texte qu'on lira *infra*, doc. 238.

³ Toute cette finale de l'article a été par la suite soigneusement raturée par le P. Mayet. Les points de suspension correspondent aux lignes qui ont résisté aux patients déchiffrements du P.G. Lessard.

⁴ Le P. Mayet a inséré là en marge le rapport du P. Poupinel qu'on lira *infra*, doc. 389.

236

1842. LE PARLER ET L'AGIR. S 1, 114 m -115m.

Note insérée par le P. Mayet en marge de doc. 235, § 16.

Dans les contrariétés il faisait de même souvent et déchargeait son cœur avec ses amis. On aurait dit qu'il allait tout bouleverser, mais autant il était entier et cassant en parlant avec ses intimes, autant il était modéré en agissant au dehors en ces occasions. Autre est ma manière de parler, disait-il, autre est ma manière d'agir. Il était même très mécontent quand ses inférieurs, abusant des petites confidences intimes qu'il leur faisait, agissaient dans le sens dans lequel il avait parlé.

237

1842. PETIT DEFAUT ET GRANDES VERTUS. S 1, 116m -118m.

Note insérée par le P. Mayet en marge de doc. 235, § 18.

[1] Le P. Colin était bien nerveux et quelquefois il semblait que son âme était tout agitée ; il parlait avec émotion et on aurait dit avec mécontentement ; mais s'il se présentait quelque occasion de s'élever à Dieu, par exemple si, après s'être ainsi répandu en paroles de plaintes, il entraît au réfectoire et qu'on lût un passage intéressant d'un bon livre, par exemple de Rodriguez, au même instant il en était touché, impressionné, et s'il parlait, l'esprit de Dieu débordait de ses conversations. Ce qui est une preuve évidente que s'il permettait à la nature quelques saillies, il ne permettait pas à son âme de sortir d'elle-même et que la paix, le recueillement était toujours dans le sanctuaire : j'ai remarqué cela plusieurs fois. Un jour même qu'il s'agitait beaucoup, qu'il était très [112] inquiet, il me dit : vous croyez que je suis troublé ; non : j'ai de la sollicitude, mais je suis dans la plus grande paix. Une autre fois, je vais lui annoncer une fort triste nouvelle et il me semble qu'il me dit ensuite : les choses extrêmes peuvent me faire de la peine, mais elles n'arrivent jamais jusqu'à mon âme.

[2] Toutes ces remarques montreront aux hommes expérimentés dans les voies de Dieu, à ce que je crois, de grandes et sublimes vertus, tout juste à côté du petit défaut que je signale.

238

1842. AUTRES DEFAUTS. S 1, 120m.

Note insérée par le P. Mayet en marge du doc. 235, § 29.

[1] Ne doit-on pas aussi mettre peut-être parmi les défauts du Père sa pente à s'occuper des prophéties modernes dont la France est inondée et à en parler ? Il n'en parlait toutefois qu'en famille et blâmait beaucoup ceux qui en parlaient dehors¹.

[2] N'était-il pas aussi peut-être trop difficultueux dans ses rapports d'affaires ? C'est une idée qui m'est venue quelquefois et que je ne peux apprécier. Je laisse cela à juger à ses conseillers habituels.

¹ Sur l'intérêt du P. Colin pour des prédictions concernant l'avenir de la Société antérieures à 1842, voir OM 2, doc. 425, §§ 12-14; 437; 441; 4;1; 4;2. Le P. Mayet semble toutefois avoir davantage en vue ici des prophéties d'ordre politico-religieux, En juin 1844 le P. Colin aura l'occasion de préciser son attitude en la matière (OM 2, docc. 579 et 580).

[3] Ce qui me le ferait croire, c'est qu'il s'est trouvé en difficultés avec un grand nombre de ceux qui ont eu affaire avec lui, soit au dedans, soit au dehors.

[113]

[114] *page blanche*

III - AUTOMNE 1842 – 10 MARS 1844

[115]

[116] *page blanche*

Troisième partie

La présente partie va nous conduire jusqu'au mois de mars 1844, à la fin duquel le P. Mayet se trouvera transféré de Belley à Lyon. Jusqu'à cette date et depuis octobre 1842, l'annaliste eut pour résidence la Capucinière et c'est en cette maison qu'ont été notés et transcrits dans les Mémoires les articles qu'on va lire.

Durant cette période le P. Colin se trouva lui-même à Belley aux dates suivantes : quelques jours autour du 17 janvier 1843 ; la même année entre la mi-avril et le 3 mai, puis durant la première quinzaine d'août et enfin de novembre 1843 jusqu'à la première semaine d'avril 1844, compte tenu des visites de maisons qui l'occupent entre le 2 février et le 10 mars.

Chacun de ces séjours va constituer pour le P. Mayet l'occasion de recueillir quelques nouveaux traits sur le fondateur. A celui de janvier 1843 se rattache doc. 243 qui en est l'unique attestation. A celui d'avril, particulièrement fécond, les docc. 244-249, ainsi que OM2, docc. 553-557 et ES, doc. 65. A celui d'août les docc. 251-253 ainsi que OM2, docc. 558-559, 569-570 et ES, docc. 66-68. Enfin, entre novembre 1843 et mars 1844, l'annaliste recueille la matière de docc. 256-260 et 265-268 ainsi que de OM2, docc. 572-577, CMJ, docc. 23-24, RMJ, docc. 157-158, IMJ, doc. 298, ES, docc. 70-77. D'autres articles ne se rattachent pas à un séjour du P. Colin. Ainsi doc. 250, article récapitulatif sur un thème et docc. 254-255 basés sur des données du P. Epalle. Enfin les docc. 261-264, datés approximativement par l'auteur, ne [117] peuvent être mis en relation avec l'un plus qu'avec l'autre des voyages du fondateur.

On ne s'étonnera pas que, rédigés à la Capucinière qui était alors noviciat et scolasticat, les articles ci-dessous fassent une place spéciale non seulement aux problèmes de la maison (docc. 242, 251, 264, 268) mais aussi à celui plus général des vocations (docc. 239, 244, 262-263). Les autres articles n'ont pas entre eux de liens particuliers et documentent par de nouveaux traits certaines constantes du comportement du fondateur tel que perçu par le P. Mayet : sa force de volonté (docc. 240, 253), sa fermeté (docc. 241, 246, 249), son sens de l'ordre (docc. 243, 266), son besoin d'action (docc. 245, 257), sa prudence (docc. 250, 252) et enfin sa défiance de soi et son humilité (docc. 255, 258, 260). Plus toutefois que de nouvelles « preuves » de ces vertus du P. Colin, ce que nous allons trouver une fois de plus ci-dessous c'est un ensemble de traits qui nous montrent à l'œuvre une personnalité difficilement réductible à quelques classifications psychologiques ou morales.

239

Automne 1842. UN RENVOI EVITE. 1,496.

Dans les Constitutions de 1842 le P. Colin avait porté au chapitre sur les renvois le principe suivant : « En matière de renvoi il faut procéder avec charité et prudence de telle sorte que plus quelqu'un est lié à la Société ou a bien mérité d'elle ou est pourvu de qualités plus remarquables, plus difficilement et pour des causes plus graves peut-il être renvoyé » (a, 148 = *Ant. Textus*, fasc. II, p. 58). On trouvera ci-dessous le commentaire par les faits de ce principe, qui semble correspondre à une disposition très personnelle du P. Colin.

[1] Une année après la mort du P. Champagnat, un Frère mariste fit des fautes. Il avait dix ans de profession. Tout le [118] conseil des Frères et le P. Matricon, leur aumônier, s'étaient prononcés pour l'exclusion.

[2] Le P. Colin leur dit : Voyez, mes enfants, veuillez me permettre de vous demander de vous en rapporter à moi en ceci. Vous vous exposez à porter un coup, un grand coup. Vous avez besoin d'inspirer la confiance. Ceux qui entrent ici pensent y entrer pour la vie. Si on voit quelqu'un être renvoyé après dix ans de profession, cela n'ébranle-t-il pas la confiance ? Ensuite, il y a longtemps que ce Frère n'a pas été averti ; je sais bien qu'il l'a été il y a un an, mais on n'y est pas revenu. Puis, mes frères, quand vous appelez quelqu'un aux vœux, à la profession, vous supposez toujours que c'est un homme, par conséquent qu'il peut faire des fautes. Croyez-moi : Je vous engage à le garder à la maison-mère un an ; eh ! bien, s'il retombe, vous le renverrez. Voulez-vous vous en rapporter à moi ? - Tous me dirent : oui.

[3] Je fais appeler ce pauvre Frère, nous dit le P. Colin ; je lui parlai avec la plus grande bonté. Comme il tergiversait un peu, je lui dis : Mon enfant, je sais tout ; ainsi ne me cachez rien. Il rougit et il commençait à parler. Je l'arrêtai... Ce ne sont pas des détails que je vous demande, mon enfant. Il m'avoue tout. - Je le revis une seconde fois : j'en fus bien content.

[4] Je fis appeler le P. Matricon, et en lui présentant le Frère, je lui dis : M. Matricon, voilà une âme qui m'est chère, qui m'est plus chère que la mienne ; il faut que vous la sauviez ; je vous la confie ; vous m'en rendrez compte. Ce Frère a fait des fautes, mais le cœur est bon ; je vous recommande de le voir tous les deux jours.

[5] Eh ! ils ont ensuite été si contents de ce Frère que, six mois après, ils l'ont replacé dans un établissement : ils n'ont même pas attendu la fin de l'année.

[119]

240

Automne 1842. DIFFICULTE POUR PARLER. 1, 695-696.

Sur cet article voir OM 2, doc. 552 où en était publié un extrait.

[1] Un jour, il dit à un supérieur du collège de Belley : Je vous recommande bien un tel professeur mariste : il a bien des défauts dans sa manière de faire ; il faut le refondre. Le supérieur répondit : Ce sera bien difficile, c'est naturel. Le P. Colin répartit : Ah ! l'on ne sait pas ce que l'on peut quand on veut, quand on veut fortement. Pour moi, je suis convaincu qu'un *volo* prononcé fortement vient à bout de tout, même de la nature. Un *volo* est bien puissant. Voyez Démosthène.

[2] Pour moi, je vous avouerai qu'étant au grand séminaire, j'avais une grande difficulté pour parler ; je ne pouvais lire une phrase de suite. Il m'en est resté encore quelque chose.

Eh ! bien, pendant mes trois ans de grand séminaire, j'avais douze petits cailloux dans ma chambre ; tous les jours, je les mettais dans ma bouche, je faisais un petit exercice fort pénible et je me forçais à parler et à prononcer. Vous voyez cependant que j'ai acquis plus de facilité.

[3] Puis il se mit à rire et il dit : Oh ! par exemple, lorsque je suis en colère, les mots coulent de source et je ne suis pas embarrassé. Nous rîmes beaucoup de cette plaisanterie.

[4] En effet, il avait une petite difficulté pour la prononciation de certaines lettres¹, et on a bien pu remarquer aussi que, quand les circonstances exigeaient que son discours fût animé et sa parole verte et vive, l'émotion déliait singulièrement sa phrase.

[120]

241

Décembre 1842. LA Foudre et le Rocher. 2, 215-221m.

Le premier octobre 1842, le P. Colin eut l'occasion de parler longuement avec ses confrères de ses difficultés avec Mgr Devie. La partie de l'entretien relative à la période des origines a été publiée en OM 2, doc. 547, où l'on trouvera de plus amples indications à ce sujet. Ce qu'on va lire ci-dessous c'est une note écrite deux mois plus tard par le P. Mayet, en marge du début de l'article, et dans laquelle l'annaliste se livre à un parallèle entre le P. Colin et le P. Maîtreperrière qui complète heureusement les éléments de portraits rassemblés durant cette année 1842. Auparavant on croit bon de reproduire ici le passage de l'article du mois d'octobre (doc. 547, § 1) auquel se réfère la note de décembre : « Quelqu'un lui dit : Oh ! Père Colin, le bon Dieu fait bien tout ce qu'il fait : il a mis dans la Société des uns et des autres. Le P. Maîtreperrière calme tout, pacifie tout, remet toutes choses à leur place. Quand il a passé dans une maison, la paix y a passé avec lui, et il la laisse ; mais si nous n'avions personne pour porter de grands coups, pour sabrer, pour tailler, la Société souffrirait. Oui, dit-il, oui, c'est bien vrai ; et voyez : seulement pendant le peu de temps que j'ai passé à Rome, combien de choses qui ont déjà souffert ; il était temps que je revinsse ».

[1] Je n'ai écrit cet article que pour les supérieurs généraux et ceux à qui ils jugeront à propos de le communiquer.

[2] 1° parce que, quoiqu'il renferme des maximes fort importantes, certains esprits pourraient en abuser, ou par passion ou par défaut de lumières, ou par erreur de zèle ;

[3] 2° parce que quand le père parlait ainsi il était impressionné ;

[4] 3° parce que j'ai entendu plusieurs Maristes qui exaltaient au contraire la sage et inébranlable fermeté du Père Maîtreperrière. L'un d'eux, M. Epalle aîné qui a un jugement exquis, le trouve même bien plus ferme que le P. Colin. Je [121] croirais cependant à première vue que les deux choses peuvent s'accorder, le P. Maîtreperrière pouvant avoir une grande fermeté et cependant un genre moins ferme : le P. Maîtreperrière choquera moins, mais il sera moins incisif. Il ne fera pas de faux pas, ne dira pas des paroles sur lesquelles il lui faudra revenir, se livrera moins aux impressions, mais il n'ira pas non plus aussi loin, et le calme de ses luttes, si édifiant pour les esprits réfléchis, ne remédiera pas tant au mal, ne sera pas compris par les esprits médiocres et vulgaires. L'un paraît fait pour créer, l'autre pour conserver, l'un doit être notre saint Paul ou notre saint Ignace... L'autre paraît fait pour être notre Aquaviva... Le P. Colin met en marche, le P. Maîtreperrière coordonnera, mettra de l'ordre et de la règle partout. L'un plus vif, plus impétueux va en avant en disant : Dieu seul ! L'autre, calme,

¹ Il confondait notamment le « s » et le « ch ». Voir OM 3, p. 253, note 3 et OM 4, p. 515.

paisible, uni à Dieu, se dominant toujours, dit : *Pax vobis. Ego sum, nolite timere*¹. Le premier met du fracas dans ses refus, ses résistances, ses reproches : on dirait la foudre. Le second dans ces occasions est imperturbable et il fait consister son énergie dans l'inamovibilité de son âme ; c'est un rocher dont Dieu est le point d'appui. L'abandon du P. Maître pierre se fait toujours avec une certaine mesure que règle toujours la prudence ; celui du P. Colin est un oubli total de lui-même, et il laisse couler dans leur sens ses communications avec cette abondance qu'ont aussi ses reproches dans d'autres occasions. Dans l'un et l'autre le fond de fermeté qui est peut-être le même se revêt de formes différentes dans leurs différents caractères : à chacun son don.

[5] Je trace ces lignes à première vue et les soumets au jugement des contemporains. Jusqu'ici (Déc. 1842) je ne me suis jamais trouvé dans des occasions où j'ai pu juger par moi-même de la fermeté du P. Maître pierre.

[122]

242

Année scolaire 1842-1843 - « SAINTE GAÏETE » AU SCOLASTICAT. 1, 424-430.

Le 6 octobre 1842, arrivèrent à Belley cinq jeunes gens de 18 ou 19 ans provenant du petit séminaire d'Embrun, où ils avaient été recrutés pour la Société de Marie par un missionnaire apostolique, l'abbé Touche¹. Ces jeunes gens, qui n'avaient pas fini leurs études secondaires, furent envoyés comme externes au collège-séminaire de Belley, mais ils partageaient à la Capucinière la vie des autres novices-scolastiques. Quelques mois plus tard, le P. Mayet notera à ce sujet en marge du présent article : « En 1843, étant venu à la maison de théologie de Belley où l'on avait reçu de jeunes latinistes qui sortaient d'un petit séminaire et qui allaient aux classes du collège, il dit : Ah ! c'est une faute que nous avons faite : cette maison est trop sérieuse pour eux » (1, 429m). En attendant on pourra se rendre compte par les pages qui suivent des efforts que le supérieur général avait fait pour essayer d'adapter le règlement aux besoins des nouvelles recrues.

Parmi ces dernières se trouvait un certain Jean-Baptiste Sandre qui se retira après un an et dont les souvenirs manuscrits ont formé la base d'un roman historique composé par son arrière-petit-fils, Yves Sandre². L'auteur a [123] bien voulu nous communiquer copie des souvenirs originaux de son bisaïeul, que l'on utilisera ci-dessous dans les notes.

Aux deux premiers paragraphes relatifs à cet épisode précis, le P. Mayet en a ajouté deux autres, destinés à mieux documenter ce qui était pour lui le thème de l'article, auquel il avait donné lui-même le titre « Sainte gaieté ». L'ensemble n'est pas daté, mais la place de l'article dans les Mémoires amène à situer sa rédaction au cours de l'année 1842-1843.

[1] En 1842, il vint à la maison de théologie de Belley quelques jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans. A leur occasion, le P. Colin fit adoucir la discipline de cette maison (ces jeunes gens étaient en humanités, rhétorique et philosophie) : Ce ne sont pas des théologiens,

¹ « La paix soit avec vous. C'est moi, ne craignez pas ». Lc 24, 36.

¹ C'était un ami du P. Eymard dont il avait par deux fois orienté la vocation (cf. OM 3, p. 214, note 1). L'évêque de Gap apprécia peu cette initiative du missionnaire et en interdit formellement la répétition, tout en reconnaissant que les explications fournies par le P. Colin étaient parfaites (APM 420 Gap, lettre de Mgr Rossat du 18 octobre 1842).

² YVES SANDRE, *Marchands de participes*, Paris, éditions du Seuil, 1962. Les passages concernant les Maristes de Belley se trouvent aux pages 47-49 et 55-59. L'auteur y a mêlé les souvenirs de Jean-Baptiste sur son séjour à la Capucinière avec des données extraites des *Avis aux maîtres du collège de Belley*, rédigés par le P. Colin en 1829 (*Ant. Textus*, fasc. r, texte b, §§ 53, 54, 63, 65).

dit-il au P. Dussurgey : ce sont des enfants. Vous laisserez parler au réfectoire, tant de fois par semaine. Il ne faut pas, par une discipline trop sévère, leur donner de l'éloignement pour cette maison. Il faut qu'on se trouve bien dans la Société¹. On se couche à 9 h : c'est trop tard pour eux ; on se lève à 4 : c'est trop tôt. Qu'on se couche à 8 h ½ ; qu'on se lève à 4 ½. Abrégez la méditation à cause d'eux. Qu'ils n'aillent pas à l'examen particulier de midi, si ce n'est peut-être une ou deux [124] fois par semaine : ils ont du reste besoin de ce temps pour travailler. Passez-leur en beaucoup. Souvenez-vous qu'ils sont jeunes, que ce sont des écoliers. Que tous ces jeunes, écoliers ou théologiens, aient une piété aisée, une sainte gaieté. Dès que vous voyez les têtes bandées, arrêtez, élargissez. Il n'y a point de règle contre de si bonnes raisons. Point d'air et de dévotion guindés : tout ce qui est guindé ne dure pas.

[2] Lui-même, pour donner à la maison un ton de joie et de sainte liberté, fit au réfectoire d'inimaginables frais de gaieté. Il plaisantait sans cesse M..., un missionnaire apostolique qui se trouvait alors avec nous pendant quelques jours dans la maison de théologie¹ ; il connaissait les Pères Ducharne, Déclat, M. Philippon ; souvent toute l'assemblée était dans la plus grande joie. A chaque instant, ses plaisanteries étaient mêlées de choses intéressantes, édifiantes, d'avis qui faisaient faire un grand silence. Puis il faisait des sorties tout embrasées sur les missions ; puis il revenait à des allusions pleines de gaieté. Un de ces jeunes gens disait : Moi, j'aime bien les saints qui sont gais.

[3] Quelqu'un qui dirigeait des jeunes gens novices dans la Société², était un vrai saint ; mais il était porté à quelque chose d'un peu étroit, sa piété était un peu sévère et pas assez ouverte ; sa parole était sans vie et toujours sur un ton bas et un peu concentré ; sa manière de faire avait quelque chose d'un peu guindé. Le P. Colin aurait bien désiré qu'il fût autrement. Il lui donna plusieurs avis à ce sujet et fit tout pour l'élargir.

[125]

[4] Le P. Dussurgey eut envie, une année à Belley, dans la maison de théologie, de retrancher la récréation qui suit le souper. Le P. Colin s'y opposa, disant que lors même qu'on prolongerait celle de 4 h ½, cela ne ferait pas le même effet : Les récréations, dit-il, sont aussi pour les têtes, afin que la contention ne les bande pas¹. Quand on a travaillé le soir, on peut avoir besoin d'un peu de dilatation ; d'ailleurs vos théologiens ne sont pas des écoliers : il n'y a pas de similitude entre eux et les enfants du collège où l'on a supprimé la récréation du soir par des raisons qui regardent la moralité. Il permit cependant de l'abréger pendant l'hiver. Il fit aussi abréger la lecture spirituelle.

¹ Les mémoires de J.B. Sandre prouvent que l'effet désiré avait été obtenu : « A part la guerre incessante. que j'étais obligé de soutenir contre les révoltes de la chair et les défaites qui me laissaient toujours de salutaires mais de cuisants remords, mon séjour chez les Pères maristes était très agréable pour moi et je m'y plaisais. (...) » Enfin nous étions là comme en famille vivant en paix comme des frères et n'ayant que de bons exemples sous les yeux. Les lectures spirituelles, la messe quotidienne, le chapelet, la communion fréquente, les sermons, la direction morale, l'instruction religieuse, le chant liturgique et les cantiques formaient les cœurs à la pratique de la vertu et entretenaient la piété. Ainsi malgré le feu de mes passions, Je restai pieux, fidèle et attaché aux pratiques religieuses ; et cela naturellement et sans contrainte ni dégoûts.

¹ M. Touche lui-même, qui était resté quelque temps avec ses recrues.

² Le P. Dussurgey, supérieur de la maison. Voir paragraphe suivant.

¹ Voici ce que J.B. Sandre a noté dans ses souvenirs sur les récréations à la Capucinière : « Très gaiement et très amicalement, on se promenait, on causait, on chantait, on fabriquait des chapelets pour les missions et c'est là j'ai appris à les faire ».

243

c. 17 janvier 1843. DE LA CAVE AU GRENIER. 3, 321-324.

[1] Quand il revint de Rome (second voyage), à peine put-il un peu se traîner qu'il se mit à visiter toute la maison de Lyon pour voir en quel ordre elle était tenue. Il pensait à tout ; il voyait tout, sans avoir l'air d'y faire attention ; il n'y avait pas jusqu'à la cave où il ne voulût descendre.

[2] Étant arrivé à Belley en 1843, il se mit également, sans en rien dire à personne, à faire la visite de toute la maison, des greniers, des placards, et il remarqua tout : il vit du linge qui traînait, il en trouva qui était mangé par les rats... ; les greniers étaient en désordre. De suite il remédia à cela, nomma quelqu'un pour avoir soin du linge et de la propreté.

[126]

[3] Il désirait que le provincial fît de même et ne se contentât pas de la visite morale des maisons, mais fît même la visite matérielle.

[4] Parlant à celui qu'il avait chargé de ce soin à Belley le 17 janvier 1843, il lui dit : en vous occupant de cela vous rendez gloire à Dieu, vous travaillez pour le bien de la Société et vous procurez par là que les autres puissent s'occuper de leurs fonctions. On gagne peut-être plus dans ces fonctions qu'en faisant autrement. Vous imitez Dieu. Dieu pense à tout, Dieu met tout à sa place et établit tout dans l'ordre, non seulement les animaux mais même les plus petits insectes ; il en a soin et il coordonne toutes les parties d'une manière admirable.

[5] Puis il dit qu'il désirait beaucoup qu'on se formât dans la Société à cet esprit d'ordre ; que dans telle maison où il n'y avait point de prêtres maristes qui eussent ces idées, il avait des frères bien entendus qui prenaient soin de tout, que cependant il sentait qu'il conviendrait qu'il y eût un prêtre pour surveiller et tout voir, qu'on ne devait pas ainsi laisser les choses de la Société à l'abandon. (Celui à qui il parlait était prêtre et profès).

244

Avril 1843. ENTREZ CHEZ LES JESUITES ! 2, 151-152.

[1] Un prêtre d'un diocèse étranger étant venu trouver le P. Colin, pour le prier d'examiner et de décider sa vocation, lui exposa tous ses motifs, toute la conduite de Dieu à son égard, et s'en remit à son jugement, le priant de lui dire franchement ce qu'il avait à faire. Le P. Colin, ayant tout entendu et ayant tout examiné, lui dit : Vous pouvez, vous devez vous faire religieux.

[127]

[2] Celui-ci allant plus loin lui dit qu'il hésitait entre les Jésuites, les Lazaristes et les Maristes, et le pria de lui dire à quel corps il devait s'arrêter.

[3] Le P. Colin lui fit observer qu'en le prenant pour juge dans cette matière il le mettait dans une position délicate ; que lui-même appartenant à un des trois corps en question il ne pouvait, ni ne devait prononcer, et il lui dit que cette dernière décision devait être prise par lui-même.

[4] Le prêtre insista et le supplia de vouloir bien lui dire ce qu'il pensait et de décider lui-même la chose.

[5] Eh ! bien, puisque vous voulez que je vous dise ce que je pense, lui dit le P. Colin, entrez chez les Jésuites : notre Société est encore jeune et ne fait que de naître. Les Jésuites sont un corps ancien, bien établi, bien constitué; faites-vous jésuite.

[6] Cette réponse fut un trait de lumière pour le prêtre consultant, et dès lors il ne voulut plus qu'être mariste.

[7] Mais, lui ajouta ce prêtre, faut-il tout raconter à mon évêque ? Oui, dit le P. Colin, vous ne sauriez mieux faire, et il sera pour vous l'organe de la volonté de Dieu¹.

[8] (Trait raconté par lui en avril 1843).

245

Avril 1843. BESOIN D'ACTION. 3, 205-206.

On a là la finale d'un entretien du P. Maîtreperrière avec le P. Mayet. L'assistant-provincial y avait répondu à quelques préoccupations de ce dernier relatives à l'obéissance dans [128] la Société, à la marche de son gouvernement et insisté sur la valeur des Mémoires dont il était l'un des rares à avoir connaissance. Le P. Maîtreperrière en vient alors à parler du fondateur.

[1] Puis il nous parla du P. Colin et il nous dit :

[2] Quand il n'a point de grandes affaires sur les bras, il a tant d'activité et un si grand besoin d'action, qu'il s'occupera un temps considérable à de petits riens, au placement et à l'arrangement d'un placard, d'une réparation fort mince et minime... Mais qu'il lui survienne une affaire majeure, il oublie tout le reste.

[3] Bien plus, son âme semble grandir avec la difficulté. Cet hiver (1843), il a eu de grandes choses à traiter, très difficiles, très majeures, des rapports extrêmement pénibles et contentieux ; sa santé en est accablée ; mais son âme se trouve bien au milieu de tous ces embarras. Il les domine tous. On dirait que sa grandeur d'âme a besoin de ces grands objets pour s'exercer.

[4] Je le lui ai dit une fois en riant, ajouta le P. Maîtreperrière, et il ne dit pas le contraire.

246

Avril 1843. SEVERITE ENVERS LOUIS PERRET. 5,490.

L'homme dont il va être question ci-dessous est l'architecte Louis Perret, ancien frère tierçaire de Marie à Lyon, parti pour la Nouvelle-Zélande le 8 décembre 1840. Arrivé là le 13 septembre 1841, il resta à la Baie des Iles jusqu'à la fin mai 1842, date à laquelle il s'embarqua pour Valparaiso, où il resta cinq mois, hésitant à rentrer en France. Il se décida finalement pour cette solution et dut arriver à Lyon au printemps 1843. Il resta par la suite en relations fréquentes avec le P. Colin et se fit un nom comme auteur d'un [129] monumental ouvrage, *Catacombes de Rome* (Paris, 1851), plus remarquable par ses dimensions (6 volumes, grand in-folio) que par sa rigueur scientifique.

[1] Un monsieur de Lyon qui exerçait une profession honorable, appartenait à une famille riche, à force de prières et d'instances obtint du P. Colin, qui lui résistait fortement, de

¹ Le 3 janvier 1844 le P. Colin raconta équivalamment la même histoire, en précisant que le sujet en question allait entrer. En fait aucun prêtre non français ne se fit mariste à l'époque, si l'on excepte les Savoyards qui partiront en Mélanésie et dont les modalités de candidatures ne cadrent pas avec le récit ci-dessus.

partir avec nos missionnaires pour la Nouvelle-Zélande. Il y resta fort peu de temps, revint et, à peine arrivé à Lyon, il demanda de faire ses vœux et de repartir.

[2] Le P. Colin le reçut avec sévérité, ne voulut pas qu'il habitât la maison-mère, et il lui dit : Vos vœux ? jamais vous ne repartirez si vous les faites, car alors, j'aurai autorité sur vous. Si vous repartez, vous repartirez tout seul ; je ne veux point qu'on puisse dire que vous êtes mariste. Si vous vouliez travailler dans ce pays au bien des âmes, il fallait y rester quand vous y étiez. Si en route vous aviez des remords de revenir, il fallait y repartir.

[3] Ah ! certes, nous dit ensuite le P. Colin nous répétant ces paroles, je lui ai parlé tel que je vous le dis. Quand il s'agit de la gloire de Dieu, je ne regarde rien autre. L'apparition dans nos missions d'un sujet qui parle toujours de revenir met le mécontentement parmi les autres. Dans les choses qui regardent le bien, je ne souffrirai pas ces fantaisies.

247

Avril 1843. MOTS ENERGIQUES. S 1, 55-56.

[1] Il approuvait beaucoup que dans les tentations on se débarrassât du démon par quelques mots énergiques : cela, dit-il, donne de la vie à l'âme, la réveille, la rend forte, tandis que, en se défendant par des moyens mystiques, souvent cela [130] fait durer le tentation et rend l'âme molle. Pendant mes études, nous dit-il, j'avais un professeur qui nous donna cet avis.

[2] Ensuite en riant de tout son cœur, il nous dit, au P. Eymard et à moi, qu'il lui était arrivé de dire au démon en se promenant : Diable, diable, Foutre, foutre... et il faisait ronfler les r r avec courage.

[3] A ce moment-là, il s'animait en imitant le ton qu'il mettait dans ses invectives contre Satan ; le P. Eymard et moi, nous ne pouvions plus retenir notre hilarité.

[4] Il nous fit comprendre ensuite de ne pas répéter cela : et, en effet, quoiqu'il eût souvent donné l'avis qui précède cette anecdote, il n'a jamais fait cette confidence sur lui.

[5] (Avril 1843).

248

Avril 1843. LE P. COLIN ET LES PROSTITUEES. S 1, 99.

Article écrit durant l'un des séjours du P. Colin à Belley en 1843 et datable par critères externes.

En 1843, on lui parla de filles mal famées et souvent assez mal costumées qui habitaient une ville, ou plutôt la place d'une ville, où les scholastiques de la Société avaient sans cesse à passer. Quoiqu'il eût souvent lui-même à passer dans ce lieu, il nous dit : Ces femmes sont donc toujours là ? On lui répondit que oui. Pour moi, dit-il, je n'en sais rien : je ne vois jamais personne, je ne vois aucune femme. Dans les rues, je cherche bien à regarder un peu par côté pour voir si les hommes me saluent, afin de leur rendre le salut ou même de les prévenir. Je suis très exact à saluer les hommes et les enfants qui me [131] saluent. Quant aux femmes, lorsque je m'aperçois qu'elles me saluent, je salue ; si je ne vois pas, eh ! bien, tant pis ! jamais je ne les regarde. Ah ! à Lyon, il y a des coquines qui sauraient bien juger un prêtre, si ses regards rencontraient les leurs.

249

Avril 1843. REPONSE GUERRIERE. 3, 310.

C'est en avril 1843 que quitta Lyon pour Toulon l'équipe missionnaire emmenée par Mgr Douarre en Nouvelle-Calédonie. Elle comprenait quatre frères : Jean Taragnat, Jean Reynaud, Blaise Marmoiton et Annet Pérol ; on ne sait duquel il est question dans le texte ci-dessous. Peut-être s'agissait-il de Jean Taragnat qui, quelques années plus tard, quitta la Société et fit souche à Nouméa.

[1] Un jeune homme partant comme frère avec Mgr Douarre, ainsi qu'il l'avait vivement désiré et demandé, quelque temps avant le départ éprouva des craintes et entra chez le P. Colin pour lui en faire part et lui demander des conseils. Ah ! c'est bien le moment, lui dit le P. Colin, d'un air décidé. Huit jours avant le départ ! Il fallait venir plut tôt ; j'aurais pris mes mesures pour un autre. Moi, je ne vous dis pas de partir, si Dieu ne le veut pas. Parlez à votre confesseur. Je ne veux pas me mêler de cette affaire.

[2] Cette réponse guerrière, me dit le P. Colin, et donnée avec un ton décidé, a coupé toutes ses incertitudes d'un seul coup. Il est allé parler à M. Cholleton, son directeur, qui lui a dit : Partez. Et depuis, il n'a pas hésité ; il n'a pas bronché un seul instant. Si j'avais discuté avec lui, qui sait ce qui serait arrivé ?

250

Juillet 1843. LOCATION AVANT ACHAT. 2, 305-307.

[1] Il aimait beaucoup la manière de procéder dont il est parlé page 144, tome premier¹ pour les établissements et il la suivait.

[2] Quand il établit la maison de Lyon, on commença par louer quelques pauvres chambres chez les Frères de la Doctrine chrétienne². Le logement était mal distribué, très incommode ; la chapelle qui était dans une chambre était propre, mais bien pauvre et bien simple. On avait mis une tenture bien simple pour figurer un mur et un fond dans l'endroit où était l'autel.

[3] On passa le bail pour peu de temps, deux ans, je crois. Comme on désirait prendre des engagements pour plus longtemps, il ne voulut point, disant : non. Quand nous aurons atteint cette époque, je suis sûr que nous aurons trouvé ailleurs une maison... C'est ce qui arriva.

[4] Il admirait la providence qui avait conduit les Maristes si près de la maison qu'elle leur destinait. En effet Puylata touche par le jardin qui en dépend immédiatement à la possession des Frères de la Doctrine chrétienne ; il n'y eut qu'une porte à passer, et l'on se trouva casé sans que ce changement fit de bruit.

[5] Pour Marcellange, il suivit la même marche.

[133]

[6] Actuellement (1843, juillet), il vient de faire louer, non acheter, une maison à Paris (peu après, on acheta).

¹ Texte édité en ES, doc. 41, §§ 6-7.

² Au numéro 24 de la Montée Saint-Barthélemy. Pierre Colin s'y installa le 15 novembre 1836. Le P. Mayet parle en témoin oculaire étant entré dans cette maison comme novice le 10 octobre 1837.

[7] Qu'on examine ce qu'il a fait et ce qu'il fera, on observera toujours la même marche.

[8] Cette méthode est digne de remarque et aussi conforme à l'esprit de prudence qu'à l'esprit de modestie.

251

Août 1843. SON IDÉE DES VACANCES. 1, 351m - 352 m.

On se souviendra que la Capucinière de Belley, dont il va être question, était alors à la fois noviciat et scolasticat et que s'y trouvaient cette année-là des sujets très jeunes (cf. *supra*, doc. 242).

[1] Il désirait que les maîtres des novices veillassent beaucoup à la santé de leurs inférieurs. Dans les promenades, il voulait qu'on n'allât pas trop loin et qu'on marchât d'un pas égal et modéré. Sur dix qui forment une compagnie, disait-il, il y en a toujours quelques-uns qui souffrent, si on va trop vite ou trop loin. Il était affligé quand il apprenait qu'on avait fait des courses forcées et que les novices avaient souffert.

[2] En 1843, il envoyait en vacances tous nos théologiens¹ : ils ont besoin de repos, disait-il ; qu'ils aillent chez eux, [134] puisque la Société n'a pas encore de maison de campagne¹ pour eux et n'est pas assez riche pour leur procurer des agréments. Cela ne peut leur faire tort, si ce n'est un peu pour la piété. Quant à leur vocation, je ne suis pas fâché qu'elle soit éprouvée un peu : s'ils restent chez eux, tant mieux ! Cela montrera qu'elle n'était pas bien bonne.

[3] Il recommandait qu'on leur laissât beaucoup d'aisance et de liberté pendant les vacances, afin qu'ils se reposassent bien : règlement large, très large.

[4] Pour moi, disait-il, quoique je fusse raisonnable, je sais bien que je ne faisais point de théologie en vacances ; je m'occupais et je lisais beaucoup de livres de piété : c'était mon plaisir ; mais je ne faisais point d'étude sérieuse².

252

c. 3 août 1843. UN PROJET DE FUSION. 2, 266-271

Antoine Martinet (1802-1871), neveu de l'homonyme archevêque de Chambéry, se fit un nom comme auteur de nombreuses publications philosophico-religieuses dont les titres remplissent les colonnes 672-675 du t. 108 du *Catalogue général des Imprimés de la Bibliothèque Nationale*, œuvres toutes marquées au coin d'une fâcheuse facilité. Supérieur des missionnaires diocésains de Tarentaise de- [135] -puis 1836, il avait pris en cette tâche le relais partiel d'un homme bien connu du P. Colin, l'abbé Joseph-Marie Favre (cf. OM 4, pp. 274-275), lequel n'avait pu réussir à fonder une congrégation de missionnaires pour toute la Savoie. On va voir ci-dessous M. Martinet lui-même, conscient de la difficulté de maintenir un groupe de missionnaires dans un trop petit diocèse, essayer de le rattacher à la Société de Marie. En fait, l'affaire n'eut aucune suite. Sur M. Martinet voir FR. RICHERMOZ, *Per-*

¹ Modalités en lettre Maître-pierre-Dussurgey du 22 juillet 1843. Les vacances commencèrent le premier août, après l'examen.

¹ La Société possédait aux Moutoux, sur la commune de Belley, en direction de Saint-Germain-les-Paroisses, une petite propriété de 4 hectares avec une ferme qui servait pour les congés, mais où les étudiants n'auraient pu habiter.

² Ce dernier paragraphe a déjà été édité en OM 2, doc. 569.

sonnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise du Concordat à la Séparation, Montpellier, 1924, pp. 409-410.

[1] Le 3 août 1843, M. Martinet, auteur de l'ouvrage *Platon-polichinel, Solution des grands problèmes, De la perfectibilité humaine* etc... vint à Belley avec un chanoine que M. Cholleton avait vu dans son voyage à Rome¹, pour demander l'agrégation à la Société de Marie d'une maison de missionnaires située en Savoie. M. Martinet en faisait partie, en était peut-être même le supérieur.

[2] Le P. Colin, après les avoir entendu exposer leur demande et avoir appris d'eux qu'ils avaient des dettes leur dit avec simplicité :

[3] Messieurs, pour ce qui est des dettes, je ne m'arrête pas à cela. Pour le reste, ne bougez pas jusqu'à Pâques. A Pâques, je vous enverrai un maître de novices, et je soumetts de suite votre maison au provincial de la société. Seulement, je désire qu'on donne au maître de novices trois cents francs par an. Pendant trois ans vous l'examinerez. Il faut bien se connaître les uns les autres, pour voir si on se convient. Si l'on ne se convient pas, on se retire des deux côtés avec les honneurs de la guerre ; si au contraire nous vous allons et que vous nous alliez, vous pourrez faire vos vœux, même avant ces trois ans. Voilà, Messieurs. Nous ne cherchons pas, comme vous voyez, des mystères.

[136]

[4] Le P. Colin nous disait ensuite : Eh ! bien, cette réponse franche et ouverte leur a plu beaucoup, et, après l'avoir entendue, ils désiraient encore plus que cette agrégation s'opérât.

[5] Ah ! nous ajoutait-il, (quand on lui apprit à qui il avait eu à faire), ah ! je ne savais pas que j'avais affaire à un savant. Ah ! j'y ai été bien simplement avec lui.

[6] Ces Messieurs lui dirent : Mais il faudrait bien, pour que l'agrégation eût lieu, qu'il y eût une fusion ?

[7] Non, Messieurs, dit le P. Colin, si nous vous convenons et que vous nous conveniez, je ne dis pas qu'alors nous n'opérons pas cette fusion, mais avant, non : pas encore.

[8] Il leur dit seulement qu'il permettrait à deux d'entre eux de venir à la prochaine retraite des Pères maristes.

[9] Ensuite, il se mit à leur expliquer les points principaux de la règle et les fondements et l'organisation de la Société, le vœu d'obéissance, et ces messieurs parurent enchantés.

[10] Ils lui demandèrent quelle était la manière de faire de la Société avec les évêques : Messieurs, leur dit-il, d'après notre règle, nous devons avoir envers les évêques tant de déférence, tant de modestie, tant d'affection que les évêques regardent notre Société *ut suam*¹ ce sont les propres paroles de la règle.

[11] Mais, malgré cela, j'entends être l'unique supérieur et administrateur de la Société et que jamais l'évêque ne touche au personnel ; autrement toute notre œuvre est ruinée. Que jamais un sujet, pour un déplacement ou autre chose regardant la congrégation, ne s'adresse à l'évêque et ne puisse alléguer son autorité. Si l'évêque a quelque chose à dire ou à demander,

¹ Très probablement M. Ducis, principal collaborateur de M. Martinet dans la fondation des missionnaires de Tarentaise.

¹ « Comme la leur » (a, 9 = *Ant. Textus*, fasc. II, p. 34).

eh ! bien qu'il s'adresse directement et immédiate- [137] -ment au supérieur : une autre manière de faire mettrait nos maisons à bas.

[12] Il exprima cette pensée avec la plus grande force.

[13] Il parla aussi avec ce chanoine, qui avait connu M. Cholleton à son voyage de Rome, de ce qu'il avait fait lui-même à Rome.

[14] Croiriez-vous, lui dit-il, qu'à Rome les petits maristes ont jeté l'épouvante : Quand je montrais ce petit char avec ses trois roues et personne pour conduire, le Cardinal fut épouvanté. Il me dit : Vous êtes supérieur des trois branches ? - Oui, Éminence - Et ça roule ? - Oui, Éminence, ça roule tout seul¹.

[15] Le bon Père Colin riait en nous racontant lui même ce qui venait de se passer avec ces Messieurs : c'est de sa propre bouche que j'ai recueilli cette conversation qu'il m'a rapportée.

[16] Il nous ajoutait : Pour l'agrégation des Frères de St-Paul-Trois-Châteaux aux Frères maristes, jamais elle n'aurait pu se faire du temps de M. Champagnat ; elle était désirée. Je n'ai eu qu'un mot à dire : cela a été fait².

[17] Il y a un autre évêque qui désire agréger aussi une congrégation de Frères, une petite compagnie³. Il voulait faire cela secrètement. Je lui ai dit : Non, Monseigneur, faites ouvertement ; allez sans mystère. Faites-le leur désirer, qu'ils croient en quelque façon que ce désir vient d'eux-mêmes ; autrement, tout sera ruiné le lendemain ou le jour même de la réunion.

[18] Voilà comme on ruine les maisons.

[138]

253

c. 3 Août 1843. MALGRE LA FIEVRE. 3, 287.

En 1843, il n'en pouvait plus ; il ne voulait voir personne. Il était secoué par cette fièvre si longue qu'il avait rapportée de Rome depuis un an (dans son second voyage) et dont il ne pouvait se défaire¹. Le mal physique rejaillissait sur le moral ; il pouvait à peine parler, ne pouvait prendre intérêt aux conversations, avait perdu sa gaieté. Arrivent ces Messieurs dont il est parlé au tome 2, p. 266². C'était une affaire importante, qui pouvait intéresser beaucoup la Société. Aussitôt, il foule aux pieds la nature, se surmonte, cause, devient aimable et jovial, à un moment où d'autres se seraient mis au lit et se seraient fait traiter comme malades.

¹ Autre version des mêmes répliques en ES, doc. 60, § 7.

² Les principales pièces relatives à cette affaire se trouvent en *Circulaires des Supérieurs Généraux de l'Institut des Petits Frères de Marie*, t. I, Lyon, 1914, pp. 459-542.

³ L'évêque de Viviers. Pièces éditées *ibid.*, pp. 543-567.

¹ Il s'agissait d'une forme de paludisme maladie on le sait, sujette à récurrences (cf. *supra*, doc. 222).

² *supra*, doc. 252.

Après 25 septembre 1843. SOUTIEN APPORTE A UN THEOLOGIEN. 5, 294-296.

Aux pp. 294-297 du tome 5 des Mémoires, le P. Mayet a copié lui-même, quelque temps après la retraite générale des 18-25 septembre, un article intitulé « Grands pas que le P. Epalle aîné fait faire à la Société en 1843 pour la théologie et pour la prédication sous la direction du P. Colin ». En fait la direction du P. Colin, qui seule nous intéresse directement ici, semble s'être manifestée surtout pour ce qui est de la théologie et plus précisément du problème de l'onanisme conjugal, qui commençait à être largement discuté. On [139] reproduit donc ici la première partie de cet article qui éclaire, outre l'évolution de la morale du fondateur dans le sens de la miséricorde, la manière dont il n'hésitait pas à jeter tout le poids de son autorité en faveur d'un théologien partisan des doctrines nouvelles. Ajoutons ici un trait inséré un peu plus tard par le P. Mayet en marge de p. 295 et qui porte une touche de plus au portrait physique et moral du P. Colin : « Le P. Colin mit tant d'importance aux Conférences qu'il n'en manquait point, quoiqu'il fût malade et qu'il eût la fièvre. Tout le monde souffrait de le voir présent, de l'entendre parler ; sa voix mourait sur ses lèvres ; mais son courage triomphait ; il voulait par son exemple stimuler nos confrères ». Le P. Mayet, qui ne semble pas avoir assisté aux conférences, devait tenir ce détail, comme le reste de son information, du P. Epalle lui-même.

[1] En 1843 le P. Epalle aîné fut chargé par le R.P. Colin de faire des conférences théologiques pendant l'été aux Pères maristes de la maison-mère sur le sixième commandement. Le P. Epalle eut une peine bien grande pour faire triompher la théologie morale favorable au salut des âmes, de cette vieille morale sévère qui s'enseignait généralement en France au sortir de la grande Révolution de 1793¹. Ceux qui avaient été nourris et élevés dans l'étude de cette austère théologie, qu'ils avaient appliquée eux-mêmes dans le confessionnal, luttaient corps à corps avec lui et il renversait toutes leurs objections avec cette force de logique qui lui est propre.

[2] Il enseigna d'une manière diamétralement opposée à celle du P. Cholleton, ancien vicaire général et alors mariste². [140] Le R.P. Colin, supérieur général qui, quand il s'agit du bien de la Société, ne voit que la Société et dont on peut voir les sentiments sur l'enseignement qu'il désire parmi nous¹, soutint de toute la force de son autorité de supérieur le P. Epalle et à la retraite suivante (retraite générale des profès) on publia le résumé de ces intéressantes conférences du P. Epalle, dont nous admirâmes tous la sagesse et qu'on peut voir dans les cahiers de la Société².

[3] Le point de départ du P. Epalle pour son enseignement et toutes ces décisions est l'intérêt des âmes.

[4] On travailla extraordinairement à Lyon pendant cet été de 1843. Le P. Epalle donna une véritable direction à l'étude de la théologie ; ainsi que le P. Colin, il professe une véné-

¹ Voir les références citées en note de ES, doc. 37.

² Le P. Cholleton s'était proposé pour donner ces conférences, mais le P. Colin avait courtoisement décliné son offre en en donnant comme raison : « Je respecte et je vénère la méthode des Sulpiciens, mais comme ils n'ont pas exercé le saint ministère, je pense qu'un autre enseignement pourra nous être plus utile » (MAYET, 5, 297m).

¹ Renvoi à t. 1, p. 56, cité deux notes plus bas.

² Aucune trace n'est restée des cahiers en question. Dans le procès-verbal de la retraite on lit : « Le R.P. Epalle aîné dans deux conférences consacrées à la conduite des confesseurs a récapitulé les principales décisions théologiques que nous avons discutées et arrêtées dans les conférences qui avaient eu lieu au retour des missionnaires. On a spécialement insisté sur la prudence qu'il fallait avoir au tribunal sacré et sur les principes qu'il fallait suivre relativement aux époux *qui Onae peccatum renovant* (qui renouvellent le péché d'Onan)... Point de matières plus délicates, point de matières où de nos jours surtout il faille plus de retenue et de lumières » (APM, Reg. 1, p. 18).

ration particulière pour saint Liguory³. C'est un homme, disait-il, suscité de Dieu pour opérer une révolution et tout le monde catholique aujourd'hui, de l'orient au couchant, a [141] senti son influence : c'est un grand saint ; c'est un grand homme.

[5] Me parlant de cet enseignement théologique, le P. Epalle me dit : si le P. Colin n'avait pas par son autorité mis un terme aux réclamations et incriminations de ceux qui trouvaient ma morale relâchée, je n'aurais pu établir les principes qui ont été arrêtés. Mais le P. Supérieur était parfaitement d'accord avec moi et il approuvait et soutenait comme théologien et comme supérieur¹.

[6] Voici donc un premier bien que procura à la Société le P. Epalle, bien assez difficile à cause des égards dus au P. Cholleton², qui a tenu et enseigné toute sa vie avant d'entrer dans la Société, à des prêtres qui se sont fait ensuite maristes, une doctrine toute opposée. Mais un pareil motif, placé vis à vis du bien de la Société, est nul pour le P. Epalle comme pour le P. Colin. Au contraire il fallait couper par le pied l'influence qu'aurait pu exercer le P. Cholleton par son titre d'ancien vicaire général, influence qui en cette année (1843) a été attaquée par la racine. En cette circonstance, le P. Cholleton fut admirable d'humilité.

255

21 octobre 1843. DEFIANCE DE LA NATURE. 1, 325m.

Ce petit article auquel le P. Mayet a donné le titre « Dieu seul » a été copié par lui dans une marge libre des Mémoires, sans rapport avec le texte à côté.

[142]

[1] Le Père supérieur craignait souverainement d'agir par nature.

[2] Dans une occasion, la foi devait prendre la même marche qu'aurait pris la nature. Il ne pouvait pour ainsi dire se rassurer. Il disait au P. Epalle aîné et au P. Maître-pierre: Mais ai-je dû agir ainsi ? l'ai-je pu ? Il y revint plusieurs fois.

[3] Je ne connais pas d'homme, me disait le P. Epalle aîné, qui suive si peu la nature que le P. Colin. La nature ne lui peut rien.

[4] (Écrit le 21 8bre 1843).

³ Dès le *Summarium* de 1833, le P. Colin avait donné aux missionnaires la règle suivante : « ils liront avec une Spéciale attention les œuvres de Saint Alphonse de Liguori et ils s'efforceront dans la direction des âmes de suivre sa conduites (s, 49 = *Ant. Textus*, fasc. 1, p. 72. Voir aussi s 77, *ibid.*, p. 77). En 1839 le P. Mayet notait (t. 1: p. 56) : « Il recommandait beaucoup la théologie de Saint Liguori ; c est un saint, disait-il ».

¹ En marge de p. 296, le P. Mayet a noté « Le P. Colin s'était procuré d'excellents cahiers sur ces matières et il guidait l'enseignement du P. Epalle ».

² « Il était présent » a précisé plus tard entre les lignes le P. Mayet.

256

Novembre 1843. PAS DE DINER A L'ARCHEVECHE. 1, 213-214.

[1] M. Blanc, prêtre et novice mariste¹, faisant son noviciat, prêchait à Fourvière, à la satisfaction de l'auditoire. Le P. Colin lui suggéra, dès qu'il aurait quitté la chaire, d'éviter soigneusement toute conversation, de se dérober à la connaissance des auditeurs, et de venir s'enfuir à Puylata dans la retraite de son noviciat.

[2] Un vicaire général de Lyon vint, de la part de Son Éminence, le Cardinal de Bonald, demander au P. Colin un prédicateur pour l'Avent, et lui dit en même temps que le prédicateur dînait à l'archevêché, le dimanche : Est-ce une [143] règle dont on ne puisse se dispenser ? dit le P. Colin - C'est l'usage. - Si c'est un usage auquel on ne puisse manquer, nous ne pourrions pas aller prêcher à la cathédrale. Le vicaire général alors lui dit qu'il en serait ainsi qu'il le désirait et que le mariste qu'il enverrait serait dispensé de dîner.

[3] C'est le P. Colin lui-même qui a raconté ce fait au P. Eymard, pour lui faire voir combien il tenait à cette manière de faire si sage, si humble et si modeste.

257

Novembre 1843. JE METS DE LA VIE. 5, 219m - 220m.

Le P. Colin était et ne vivait que pour la Société. En 1843, ayant demandé un peu de temps pour se reposer à la Société, il vint à Belley et se mit à étudier le droit canon¹ et à travailler à la règle des Sœurs maristes, malgré le triste état de sa santé. Mais malgré ses efforts, au bout de quelques jours, voyant qu'il ne pouvait rien faire, il nous dit : Je vois que je ne peux travailler ; je ne peux rester sans rien faire ; j'ai envie de partir et d'aller à Lyon pour les réveiller et exciter le zèle de ces Messieurs pour chercher une maison pour notre théologie ; nos jeunes gens sont trop mal à Belley. Il faudrait que cette maison fût achetée à Pâques, afin qu'on pût y faire les réparations et y entrer l'an prochain. Puis j'ai envie d'aller à Marcellange² ... [144] Je suis inquiet de cette maison... puis ici, puis là... Quand je passe dans un lieu, je réveille, je mets de la vie ; ce n'est pas, je pense, parce que c'est moi, mais parce que je suis supérieur.

258

c. décembre 1843. COMMENT IL SIGNAIT SES LETTRES. S 1,46-47.

[1] En 1843, il lut l'Essai sur la théologie morale dans ses rapports avec la médecine par M. de Brenne, ancien médecin et père trappiste¹ : il le lut avec le plus grand intérêt. M. de Brenne dans cet ouvrage parlait d'un remède physique pour calmer la vivacité des passions,

¹ Le P. Mayet a ajouté en marge « 1846. M. Blanc n'a jamais été novice, mais il a passé deux ans parmi nous. On le croyait novice ». Effectivement cet ecclésiastique, dont on ignore même le prénom ne figure pas sur les registres de la Société.

¹ Sur les ouvrages que le P. Colin a pu consulter alors, voir CMJ, doc. 23, note 2.

² Sur cette maison, qui ne marchait guère sous le supérieurat du P. Jallon, voir ES, doc. 82 et 83. Le P. Colin s'y était rendu au mois de mars précédent.

¹ P. J. C. DEBREYNE, *Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine*, Paris 1843, 584 p. in 8°.

mais il ajoutait qu'il le communiquait seulement de vive voix et jamais par écrit². Le P. Colin, qui désirait beaucoup le connaître, nous dit en riant : Je lui écrirai, je lui promettais le secret et je signerai : supérieur général de la Société de Marie ; il ne pourra me refuser. Il ajouta aussitôt avec un profond sentiment et qui faisait voir qu'il plaisantait : Ah ! Dieu me préserve que jamais je ne signe ainsi - ou bien : j'espère que jamais cela ne m'arrivera... je ne me souviens pas au juste des paroles ; en effet il signait : votre très humble serviteur³.

[2] Une fois, répondant de sa part à un jeune homme très [145] peu important qui sollicitait son admission, j'avais signé pour lui et j'avais mis : votre affectionné ou votre dévoué, ou une formule de salut semblable ; il me reprit et me dit qu'il signait toujours : votre très humble serviteur.

259

Fin 1843. ABONNEMENT ECARTE. 4, 631 et marge.

Fondé en 1833 par le fameux abbé Migne, le journal *l'Univers* venait de recevoir en 1843 parmi ses rédacteurs le virulent Louis Veuillot, qui en 1848 deviendrait rédacteur en chef et ferait la célébrité de cet organe catholique ultramontain. Il est symptomatique que c'est précisément en 1843 que semble s'être éveillé l'intérêt des Maristes pour cette feuille, laquelle n'avait pas encore détrôné son aînée *l'Ami de la Religion*. Dans son numéro du 25 novembre 1875, *l'Univers*, désormais largement lu dans la Société de Marie, consacra une notice à son fondateur (cf. OM 4, p. 455).

[1] A la maison mère, quelques-uns ayant désiré qu'on s'abonnât au journal *L'Univers*, en 1843, le R.P. supérieur général le fit venir pendant quelques jours pour le lire : une main amie le prêtait ; il voulait l'examiner.

[2] Ensuite, quoiqu'il estimât beaucoup ce journal, il ne voulut pas qu'on le fit venir ni qu'on s'y abonnât.

[3] Il en donnait deux raisons : 1° c'est trop long : il ferait perdre le temps. 2° quelquefois on se passionne pour ces sortes de lectures, c'est une maladie.

[4] Il disait que *L'Ami de la religion*¹ suffit pour mettre au courant, et qu'il n'est pas trop long.

[146]

[5] Il défendait expressément qu'on laissât lire aucun journal ou qu'on parlât de ce qu'ils contiennent dans nos maisons de théologie et dans le noviciat, soit pour ne pas nuire à l'esprit intérieur, soit pour ne pas nuire à l'étude théologique qui, disait-il, suffit bien pour occuper celui qui veut s'y adonner. On lui dit que, dans un grand séminaire qu'on lui nomma, on laissait lire *L'Ami de la religion* aux jeunes gens; il dit que c'était un abus, et qu'il le dirait au vicaire général qui était un de ses amis¹.

² *ibid.*, p. 150.

³ C'est effectivement la formule que l'on trouve pratiquement tout le temps au bas des lettres du P. Colin. Toutefois, en certaines lettres d'affaires, ce dernier ajoutait parfois à son nom l'abréviation « Sup ».

¹ Fondé en 1814, *l'Ami de la Religion et du Roi* était devenu après la révolution de 1830 *l'Ami de la Religion*, mais avait gardé son attachement à la monarchie traditionnelle et ne devait devenir un organe libéral qu'après 1848. Il paraissait deux fois par semaine sur seize petites pages et contenait avant tout des nouvelles brèves.

¹ Ce dernier paragraphe représente une note marginale qui ne semble pas postérieure de beaucoup au texte lui-même.

260

c. 31 décembre 1843. ON EUT DIT LE DERNIER DES MARISTES. S 1, 47m.

Article copié en marge du doc. 258, relatif lui aussi à l'humilité du P. Colin, thème des pp. 31-47 du Premier Supplément. De cette même section proviennent aussi OM 2, docc. 502-506, 530, 556, 567, 568; supra, docc, 208, 227, 258; infra, docc, 293, 294, 312.

[1] Étant à Belley en 1843, il alla le dernier décembre faire sa visite à la tête des P.P. Maristes de la maison de théologie (prévenant ainsi le premier jour de l'an) à des chanoines, à de jeunes secrétaires de l'évêché... lui supérieur général, lui que les cardinaux honoraient à Rome. A son air, on eût dit le dernier des Maristes.

[2] Une fois, je dînai avec lui chez Mgr de Belley : il était à table comme le dernier de tous, ne parlant pas, mangeant peu, [147] tenant peu de place, tranquille dans son coin. Rien ne l'ennuyait comme d'être obligé d'y dîner : il avait toujours mille raisons pour s'en exempter.

[3] Un frère, qui n'était pas au courant, n'ayant pas soin de sa chambre en 1843, il ne s'en plaignit pas, se mit à balayer, à approprier sa chambre, à laver son vase de nuit qui ne l'avait pas été depuis longtemps, et il était gai.

261

1843. UN MOT NOUVEAU-NE. 3, 299-300.

[1] Un jour, notre Révérend Père supérieur, celui de toute la Société qui est le plus ennemi des avis et des discours à prétention, parlait fort sérieusement à nos confrères de Lyon¹. Au milieu du discours, un de ces mots nouveaux-nés auxquels l'opinion publique n'a pas encore accordé entièrement le droit de bourgeoisie, se présenta à lui, et le Père, qui ne l'avait pas cherché, ne se donna pas la peine, comme de juste, de le renvoyer, et parla de sensualisme².

[2] A ce mot, toute l'assemblée partit par un éclat de rire, et l'hilarité du père et de ses enfants fut générale.

[3] Ce mot sans doute dut se trouver bien étonné d'être [148] éclos sur les lèvres de notre bon père, et ce fut cette circonstance qui augmenta la joie commune.

[4] Voilà mon histoire, vaille que vaille.

(5) Mais je trouve que la simplicité est une si belle chose pour un mariste que je n'ai pas cru devoir omettre ce trait (1843), qui est une preuve de fait.

¹ Le P. Mayet n'était donc pas présent. On ne sait qui lui aura rapporté ce petit trait.

² Créé au début du XIX^{ème} siècle pour désigner une doctrine psychologique sur le rôle des sens dans la formation des idées, le mot sensualisme avait acquis par la suite, dans un contexte polémique, une toute autre portée, rattaché non plus à « sens » mais à « sensuel » et stigmatisant la recherche des sens et du plaisir. On a ici un intéressant jalon pour l'histoire de ce sens dérivé.

262

c. 1843. SAGESSE ET PRUDENCE. 3, 310m.

Texte copié par le P. Mayet en marge de doc. 249 et daté par lui « 1843 environ ».

[1] Un laïc ayant tourmenté longtemps le P. Colin pour le recevoir, celui-ci lui ouvrit enfin une des maisons de la Société.

[2] Un jour, il dit au P. Colin : Mon Père, je pense souvent à la Grande Chartreuse; faut-il repousser cette idée ?

[3] Le P. Colin lui répondit sur un ton décidé : Gardez-vous en bien : nourrissez-la bien ; bien plus, nous ne sommes pas loin de la Chartreuse ; vous feriez bien d'y aller faire une retraite.

[4] Ce fut fini, dit le P. Colin : il n'y pensa plus.

[5] Et moi à qui il racontait cela en riant, j'admirais cette sagesse et cette prudence.

263

c. 1843. CANDIDATS ECARTES. 2, 152-153.

Sur Dominique Meynis, l'un des premiers tertiaires de la Favorite, voir une notice en OM 4, p. 311. On ne sait rien par [149] contre sur les candidatures sulpiciennes que le P. Mayet cite pour illustrer l'attitude prudente du P. Colin en matière de vocations.

[1] Le zélé et vertueux M. Meynis, secrétaire de l'œuvre de la Propagation de la foi à laquelle il a été si utile, demanda à être reçu dans la Société de Marie. Le R.P. supérieur ne voulut pas le recevoir, parce que, disait-il, il faisait plus de bien là que s'il était mariste.

[2] Plusieurs jeunes sulpiciens, propres à rendre de grands services à la Société de Marie par leurs vertus et leurs talents, ayant sollicité leur admission, le P. Colin les refusa : Je ne veux pas, disait-il, me brouiller avec les autres corps en recevant leurs sujets, et mettre ainsi de la défiance entre eux et nous. (1843 environ).

264

Année scolaire 1843-1844. DEGOUT POUR LA PHILOSOPHIE. 191-192.

[1] En 1844, il y avait dans la maison de théologie un jeune homme de dix-huit ans¹, ayant un goût prononcé pour les missions et les rubriques, et une mémoire étonnante pour la géographie, l'histoire et les noms. Il faisait sa philosophie : cette étude le dégoûtait souverainement et il tourmentait pour qu'on lui permît d'entrer en théologie ; ce dégoût allait si loin que cela lui donnait la tentation de s'en aller. Enfin, quand il eut vu la logique, il alla parler au P. Colin, pour lui exposer ses [150] répugnances, ses désirs, et le supplier de le laisser entrer en théologie.

[2] Le P. Colin l'exhorta beaucoup à se surmonter, sans lui refuser pour ne pas le fatiguer, l'encouragea, lui dit de prendre du temps pour réfléchir devant Dieu, puis de lui reparler dans quelque temps. Ensuite, il nous réunit et il nous exposa :

¹ Aucun des sujets de la Capucinière ayant persévéré dans la Société n'avait cet âge-là en 1844. L'histoire qu'on va lire doit se rapporter à l'un des étudiants qui ont quitté, dont le registre n'indique pas la date de naissance.

[3] qu'il lui répugnait beaucoup, à cause de l'exemple, d'accorder à ce jeune homme sa demande ;

[4] mais qu'il avait des talents, qu'il fallait tout faire pour le garder, s'il avait vocation ;

[5] que les goûts qu'il avait étaient rares, que par conséquent il pourrait être fort utile à la Société ;

[6] que, s'il avait vingt-huit ou trente ans, il ne lui pardonnerait pas ces fantaisies, mais qu'il n'avait que dix-huit ans ;

[7] qu'il demandait fort peu à cet âge, qu'il avait encore six ans avant le sacerdoce ; qu'il avait bien le temps d'acquérir des vertus et de corriger ses défauts ;

[8] que, du reste, c'était un moyen sûr de connaître ce jeune homme; que s'il avait pour la théologie le même dégoût que pour la philosophie, on verrait qu'il ne peut nous convenir... etc.

[9] et il conclut, et tous avec lui, de lui accorder sa demande.

265

19 janvier 1844. PRIERE. VOTES ET VOLONTE DE DIEU. 4, 631-634.

Article très caractéristique de la manière dont prière et procédures démocratiques s'unissaient chez le P. Colin en [151] un même processus de discernement spirituel dans les cas difficiles. Voir aussi, entre autres, ES, doc. 139 et doc. 182, § 53.

[1] Le 15 Janvier 1844, le P. Colin nous réunit, les P.P. Favre, Dussurgey, Ducharne, Choizin et moi¹, et il nous engagea à faire une heure d'adoration devant le St Sacrement pendant trois jours, pour trois choses importantes pour la Société ; lui-même devait aussi la faire de son côté.

[2] Une des choses pour lesquelles on priait, était de savoir s'il fallait bâtir à la Favorite pour notre théologie ou acheter ailleurs. Les deux autres choses, nous les ignorions. Il nous dit à cette occasion : Non, Messieurs, non, nous ne devons pas douter qu'il y ait aucune des grâces qui sortent du Cœur de Notre-Seigneur qui en sorte autrement que par la prière. Ou nous avons prié, ou d'autres ont prié pour nous. Il parla avec la plus grande énergie de cela et frappa plusieurs fois sur un de ses meubles avec un geste animé.

[3] Il fit mettre aussi en prières le couvent des Sœurs maristes. Il alla au collège de Belley pour réunir nos confrères maristes et leur demander aussi des prières.

[4] Dans une circonstance importante, le P. Favre, professeur de théologie, lui ayant dit : Il faudrait faire des prières, le P. Colin lui dit : Ah ! M. Favre, que vous me faites plaisir de me parler ainsi de la prière, de me ramener à la prière !

[5] En 1844, la maison de théologie de Belley ne pouvant plus suffire à cause du grand nombre de nos jeunes gens, on ne savait si l'on agrandirait la Favorite (maison de noviciat à Lyon), ou si l'on achèterait ailleurs. Le P. Colin examinait cela depuis longtemps. Il écrivit de Belley au P. Maître pierre : [152] Réunissez les profès¹ et prenez les voix. Le P. Maître pierre les réunit : sept voix contre une furent d'avis de bâtir à la Favorite, pour six ou sept raisons

¹ C'est-à-dire les maristes non-étudiants de la communauté de la Capucinière à Belley.

¹ De la maison de Puylata à Lyon.

que donna le P. Maîtreperrière dans sa réponse. Le P. Colin nous réunit à Belley : nous étions huit ; tous les huit furent d'avis d'acheter ailleurs. Le P. Colin dit : De cela je conclus qu'il faut prier ; on ne sait pas quelle est la volonté de Dieu.

[6] Le 19 Janvier 1844, les trois jours d'adoration étant passés, le P. Colin nous réunit chez lui pour voir ce que nous pensions au sujet de l'achat d'une maison ou de l'agrandissement de la Favorite. Après nous avoir rappelé et exposé la chose, il dit : Mais nous ne dirons rien avant d'avoir encore prié : unissons-nous à l'Esprit-Saint ; mettons-nous bien dans la main de Dieu, car il s'agit de connaître sa volonté : c'est l'œuvre de Dieu, ce n'est pas la nôtre. Il insista sur cette dernière idée d'une façon frappante ; j'ai oublié l'expression et ne me souviens que du ton, qui lui donnait une nouvelle force.

[7] Puis il nous fit réciter un Veni Sancte, un Pater et un Ave en l'honneur de St Joseph, de St Joachim et de Ste Anne, un Pater et un Ave en l'honneur de nos anges gardiens et des anges gardiens de toute la Société, un Pater et un Ave pour les âmes du Purgatoire, enfin trois Ave Maria en l'honneur de la Ste Vierge, considérée, nous dit-il, comme notre Mère, notre Reine, notre supérieure, afin qu'elle nous inspire, nous qui sommes ses enfants et ses sujets.

[8] Puis il prit les voix. Il y eut partage. Il dit : La volonté de Dieu n'est pas claire².

[153]

266

25 janvier 1844. L'ŒIL A TOUT. 3, 323m.

Note ajoutée par le P. Mayet en marge d'un texte édité ci-dessus, doc. 243, § 5. Le P. Colin est alors à la Capucinière, noviciat-scolasticat où, comme on le sait, des étudiants parfois assez jeunes arrivaient de divers côtés (cf. *supra*, doc. 242).

[1] Le 25 Janvier 1844, il parla encore de tous ces objets avec la plus grande force. Il me dit : Ah ! une société est bientôt à bas quand on n'a pas l'œil à tout ! Je souffre : je n'ai presque personne qui ait ces idées-là. Pourquoi, me dit-il, dans telle maison, y en a-t-il qui se servent de chandelles ? Tous devraient avoir des lampes : c'est contre la pauvreté. Et il me cita les Jésuites, m'ajoutant que, bien plus, il ne les avait jamais vus sortir de leurs chambres avec leur lumière à la main.

[2] Pour le linge, tout le linge des novices devrait être marqué. Quand ils arrivent, on arrête tout dans un parloir fermé, et on ne laisse entrer dans la maison le linge que quand on l'a fait marquer.

[3] Pour les livres, on les visite aussi, on fait écrire le nom dessus, et on a une bibliothèque où l'on fait déposer ceux qui ne leur conviennent pas, bibliothèque fermée, dont la clef est chez le supérieur.

[4] Ah ! moi, je suis supérieur, et comme tel, ma conscience répond de ce qui pourrait nuire aux jeunes gens. Il faut tout voir.

[5] Un jour, en faisant sa visite à Lyon, il trouva une armoire d'un frère fermée ; il le fit venir, la fit ouvrir ; il y trouva des gravures bien indécentes. Comme il pouvait se faire que ce frère n'y vît pas de mal, et il ne voulait pas lui monter l'imagination, il avertit le confesseur, et, dit-il, je déchargeais ainsi ma conscience.

² Le problème ne sera résolu qu'à l'automne 1848, par l'envoi d'une section du scolasticat de Belley au couvent de Bon-Encontre, acheté l'année précédente.

[154]

[6] Et qu'on ne dise pas, ajouta-t-il, qu'on craint de faire de la peine à nos jeunes gens ! Eh ! quoi, est-ce qu'on n'aurait pas ici les mêmes garanties que dans toutes les autres maisons ? C'est un noviciat : il faut les accoutumer à l'obéissance religieuse.

[7] Ah ! je vais remédier à cela ; je vais prendre des mesures pour les réceptions, pour l'ordre, pour le temporel.

267

2 février 1844. PAS D'EGARDS POUR LE NEVEU. 52, 100-101.

[1] Le 2 février 1844, le P. Colin paraissait triste et inquiet : il demanda au supérieur de la maison de théologie dans laquelle il se trouvait¹, au P. Dussurgey : Mais est-ce qu'on a des égards pour mon neveu ? (le jeune Colin² faisait sa première année de théologie). Le P. Dussurgey l'assura que non, et ce ne fut que sur cette assurance positive qu'il se tranquillisa.

[2] Il assura au P. Dussurgey que, trois fois, ce jeune homme était venu le voir, trois fois il l'avait renvoyé.

[3] Au premier de l'an 1844, il reçut une lettre en latin d'un de ses neveux qui commençait ses études, pleine de candeur, d'ingéniosité : il en fut charmé. Il nous en cita quelques fragments, mais il ne dit pas que c'était un neveu : je l'ai su par hasard du frère de ce jeune homme³.

[155]

268

c. 10 mars 1844. RIEN SANS THEOLOGIE. 5, 373-378

De la mi-novembre 1843 jusqu'au début 1844, puis du 16 février au début avril de la même année (cf. CMJ, p. 136), le P. Colin se trouva à Belley, travaillant à la Règle des Sœurs et animant les études au scolasticat. Son activité en ce dernier domaine va donner au P. Mayet l'occasion de tracer l'un des vivants portraits dans lesquels il excelle.

[1] En 1843¹, le P. Colin voyant la maison de théologie de la Société brillante et nombreuse (nos théologiens étaient au nombre de trente), se transposa à Belley pour y organiser le travail et y souffler l'ardeur pour les études, disant : Le temps est venu.

[2] Je l'ai vu rarement se donner autant de mouvement, mettre autant d'intérêt à quelque chose. Il réunissait sans cesse autour de lui les directeurs de la maison pour parler de ses projets, pour en faire sentir la nécessité, pour leur donner des avis ; il appelait les P.P. Choizin et Favre, professeurs de théologie, et ne paraissait plus occupé que de préparer le succès des études : *Nous ne ferons rien sans théologie*, disait-il.

[3] Le moment de l'examen arriva : Je veux, dit-il, qu'il soit sérieux et solennel, et surtout qu'on examine avec le plus grand soin ceux qui sont douteux. Il appela à ce sujet à Belley

¹ La Capucinière de Belley.

² Eugène. Voir DM 2, doc. 570 et notice en DM 3, pp. 715-717.

³ Il s'agissait donc d'un frère d'Eugène, en l'espèce Alphonse Colin, qui avait alors quinze ans et étudiait à Belleville chez l'abbé Buer et sa tante Jeanne-Marie. Entré à la Capucinière le 12 octobre suivant, il se retirera en 1847 et aura une nombreuse postérité (cf. OM 4, p. 107).

¹ Dans le titre marginal le P. Mayet a précisé plus tard « en 1843-1844 ».

le P. Cholleton, et le P. Epalle aîné serait aussi venu s'il n'eût été employé à prêcher le carême à St-Étienne. On invita Monseigneur de Belley, le grand vicaire, les professeurs du petit séminaire, et les Pères maristes de la maison se rendirent aux séances. Le P. Colin lui-même et quoique malade les suivit, interrogea, prit des notes en particulier, outre celles que [156] prenait le P. Dussurgey sur chaque théologien. A la fin de l'examen, il y eut par les ordres du R.P. supérieur une thèse publique soutenue par les deux maîtres de conférence. M.M. Chapel et Bliard se distinguèrent¹ ; puis le P. Colin exprima le désir qu'à la fin de l'année l'examen et la thèse fussent encore plus solennels.

[4] A son invitation, le R.P. Cholleton alla donner aux théologiens des avis sur l'étude de la théologie, et lui-même, quelques jours après, à la première dominicale ou revue de la semaine (car il voulut y assister), donna les avis qu'on peut voir à la page 628 du tome 5².

[5] Puis il monta au collège de Belley, chercha dans la bibliothèque Maldonat³, feuilletait sans cesse la *Ratio studiorum* des Jésuites et discourait sans cesse sur toutes ces matières.

[6] Il fit retrancher la plupart des classes élémentaires, laissant subsister seulement une ou deux classes d'anglais et deux classes de chant : La théologie, disait-il, la théologie !

[7] Peut-être, disait-il, qu'il serait à propos de renouveler de temps en temps les maîtres de conférence. Sur les trente sujets que nous avons, quinze sont dans le cas de faire la conférence⁴. Ainsi nous multiplions nos ressources, et un plus [157] grand nombre deviennent capables. Il fut résolu qu'on examinerait ce moyen et qu'on l'essayerait.

[8] Au lieu de deux conférences, il résolut d'en établir trois. A la tête de la troisième, il mettrait un excellent sujet, bien fort, bien charitable, sous lequel il réunirait les plus faibles afin de les fortifier. Il le fit. Le maître de conférence fut M. Martin¹. Il vit lui-même quelques-uns des faibles, et il en mit quelques-uns à l'index, comme devant être examinés pour savoir s'ils pourraient être admis.

[9] Il désirait beaucoup que nos jeunes gens se formassent bien à l'argumentation, et à ce sujet il faisait de grands éloges de la scholastique et de la méthode qu'elle a introduite dans l'école, engageant beaucoup les professeurs à se renfermer et à renfermer leurs élèves dans cette méthode, à les habituer à conserver les formes de la logique... etc.

[10] Il résolut d'établir des controverses et disputes théologiques mensuelles entre les élèves, dans lesquelles eux-mêmes seraient les interrogateurs et les répondants : Je ne craindrais pas, disait-il, de les voir s'échauffer un peu. Maldonat veut que son élève soit dans la dispute *acer et vehemens*, toujours modeste, oui, mais *acer et vehemens*².

[11] *Si nous ne sommes pas savants*, disait-il, *nous ne ferons rien*.

[12] Il examina soigneusement la manière dont interrogeaient les Pères maristes de la maison de théologie : il reprocha aux uns qu'ils allaient trop vite et qu'ils éblouissaient par l'abondance de leurs paroles leur interlocuteur, à d'autres qu'ils ne laissaient pas à l'élève le

¹ Le premier deviendra assistant général, le second, Jean-Pacien Bliard, quittera le 18 septembre 1861 la Société de Marie, entraînant son frère Félicien, pour s'unir à un projet de fondation qui avortera.

² Avis recueillis par Antoine Manin et copiés aux pp. 628-633 du tome 5.

³ Sans aucun doute les fameuses leçons inaugurales sur la manière d'étudier la théologie qu'il citera plus bas (§ 10).

⁴ Par « conférence » on entendait alors une reprise de la matière des cours, faite en petit groupe sous la direction d'un élève plus avancé appelé « maître de conférence ».

¹ Antoine Manin, futur supérieur général.

² « Vif et passionné ». JOANNES MAIDONATUS s.j. *Opera varia theologica*, Paris, 1877, t. III, p. 34.

temps de s'expliquer... etc. ; [158] il recommanda le plus grand concert, afin que nos jeunes gens fissent de bonnes et de fortes études : Le quatrième vœu, disait-il, (le vœu de stabilité), vous le verrez un jour, dépendra surtout de la science ; et à ce sujet, il nous raconta comment cela se fait chez les Jésuites.

[13] Il recommanda beaucoup aux professeurs de prendre des notes ostensiblement (mais sans les faire connaître) en classe, chaque fois qu'ils interrogeraient un élève. Il leur insinua, pour animer ou reprendre les élèves de théologie, de se servir d'une petite industrie qui consisterait à dire : Bien, et Très bien, après une leçon suffisante. Il leur recommanda avec la plus grande instance de ne jamais se contenter de l'aveu d'un élève qui (sans avoir averti) dit, au moment où il est interrogé, qu'il ne sait pas. Vous devez, dit-il au professeur, en sortant de classe, avertir M. le supérieur. Celui-ci, sans gronder le moins du monde l'élève, le fait appeler et lui demande simplement pourquoi il n'a pas appris. Cet avertissement suffit et on le comprendra. S'il n'est pas compris, sans doute cet élève n'est pas à sa place.

[14] Il recommanda beaucoup aux confesseurs de ne point introduire de pratiques nouvelles : Cela, dit-il, regarde le supérieur. La méditation, la messe, l'examen particulier, et avec cela la pureté d'intention dans le travail, tout est là ; cela suffit ; voilà tout ce qu'il faut à ces jeunes gens. Ils sont dans une maison d'étude : ils y sont pour travailler. Je ne voudrais pas même que les communions fussent trop fréquentes, et, Messieurs, en parlant ainsi, j'ai pour moi St Ignace¹. Et je dis : qui veut la fin veut les moyens. Nous ne sommes pas un corps contemplatif, mais un corps actif. Nous réunissons les deux [159] vies, l'active et la contemplative. A mon avis, l'union de ces deux vies est ce qu'il y a de plus parfait : c'est la vie de Jésus-Christ, la vie de la Ste Vierge, ainsi qu'on le voit dans Marie d'Agréda qui dit que Dieu voulut que Marie eût le mérite de l'une et de l'autre, la vie des apôtres, la vie des prophètes¹ ; et la piété d'abord, car sans elle la science est inutile et même dangereuse ; la piété donc d'abord, mais ensuite la science.

[15] Je ne me souviens pas de toutes les paroles que le père prononça dans ces occasions, mais sa présence fit, sous le rapport des études, le même effet que fit la présence du P. Epalle aîné sous le rapport de la piété. La Société m'a paru dans cette occasion avoir fait un pas si grand et si décisif sous le rapport des études que j'ai cru devoir les noter pour intéresser ceux qui rechercheront un jour avec avidité tous les commencements et tous les développements de cette chère et bien aimée Société de Marie.

[160]

IV - AVRIL - DÉCEMBRE 1844

Quatrième partie

[161]

[162] page blanche

¹ St Ignace n'autorisait la communion aux scolastiques qu'une fois par semaine (*Regulae Rectoris*, III, 34).

¹ MARIE D'AGREDA, *Cité Mystique de Dieu*, Part. II, ch. XVII, nn. 895-897. Ed. Croset, Bruxelles, 1715, pp. 400-401.

Transféré de Belley à Lyon à la fin de mars 1844, le P. Mayet y resta jusqu'à la mi-novembre 1845. L'abondance des traits recueillis par lui durant cette période a conduit à diviser en deux parties ce qui n'en faisait qu'une dans les ouvrages précédents. On voudra bien se référer à ces derniers (OM2, pp. 372-373 et ES, pp. 219-222) pour ce qui est des déplacements du P. Colin et du P. Mayet d'avril à décembre 1844, ainsi que pour les principaux événements politiques de la période. Il suffira de rappeler ici que, vivant désormais à la maison-mère, le P. Mayet va se trouver souvent appelé au conseil et que l'originalité de la documentation ci-dessous vient précisément de cette nouvelle source d'information. Ce que l'on va découvrir dans les pages qui suivent, c'est donc le supérieur général présidant et animant son conseil. Non seulement il sera explicitement question de ce dernier en six documents (docc. 275, 286, 288, 292, 301, 303), mais il est clair que la substance de plusieurs autres a la même origine, notamment les docc. 271, 273, 285, 289, 290, 296, dont les sujets ne sont pas de ceux dont on entretient une large communauté. L'expression « il nous dit » en ces documents désigne certainement dans ces cas-là, comme en ES, docc. 80 et 81, un groupe restreint de conseillers.

A côté de cela on trouvera dans cette partie des données recueillies par le P. Mayet lors de conversations privées avec le P. Colin (docc. 269 (cf. § 4), 283, 295) ou lors d'entretiens du fondateur dont le public peut avoir été plus large (docc. 272, 274, 277, 291, 294, 298, 299, 300). En d'autres cas, [163] l'information venait simplement de ce que l'annaliste était en mesure d'observer et d'entendre personnellement à Puylata (docc. 270, 276, 278-281, 284, 287).

Le fait d'être en contact quotidien avec le supérieur général sur son lieu habituel de travail va permettre au P. Mayet de noter un certain nombre de détails sur sa tenue (doc. 276), son logement (docc. 277, 293), son rythme de travail (docc. 278, 281), son attitude envers les Frères (docc. 284, 294), son apostolat auprès des jeunes (doc. 279), ses responsabilités de visiteur canonique (doc. 290), sans préjudice de bien d'autres traits rentrant davantage dans le cadre de ceux qui avaient été notés jusque là. Une minorité seulement des documents composant cette quatrième partie sont datés avec précision : docc. 269-277. On pourra les rapprocher de ceux de la même période édités en OM2, docc. 578-587, CMJ, doc. 28, ES, docc. 78-85. Par contre on trouve dans les Mémoires de très nombreux articles ou notes datés par le P. Mayet de « 1844 » ou « 1844 environ » et d'autres qui par déduction semblent se rapporter à la même période. Tous ceux qui ont été retenus pour le présent volume sont édités ci-dessous dans l'ordre des pages des Mémoires (docc. 278-303). D'autres avaient déjà été édités en OM2, docc. 588-594 et en ES, doc. 84.

[164]

269

Printemps 1844. VOCATION POUR LES MISSIONS. 3, 334-337.

Partir comme missionnaire pour l'Océanie avec la perspective de n'en pas revenir, sauf cas de force majeure et s'engager en France dans une Société où le supérieur pouvait vous nommer à n'importe quel emploi, représentaient au siècle dernier deux types de vocation infiniment plus distincts qu'ils ne le sont aujourd'hui. D'où la différence de critère dans le discernement des vocations clairement exprimée ici et dans le doc. 270. Précisons qu'à titre exceptionnel, en raison de l'identité du sujet et de la date, on a réuni ici deux articles se faisant suite dans les Mémoires (§§ 1-6 et 7-9).

[1] M. Dubreuil, dans une de ses courses dans le midi¹, trouva un zélé et excellent prêtre qui avait une grande ardeur pour les missions et demandait à entrer dans la Société de Marie : mais, disait-il, il n'y entrerait pas s'il pensait qu'il ne partirait pas et, pour cette raison, il redoutait beaucoup de faire le noviciat et demandait formellement d'en être exempté².

[2] M. Dubreuil exposa à son retour la chose au R.P. Colin, supérieur général, et ajoutait de grands éloges, et à juste titre, [165] sur la belle, sainte et fructueuse vertu d'indifférence ; il désirait beaucoup que ce Monsieur fit son noviciat, au moins pendant six mois.

[3] Le P. Colin lui dit : Répondez à ce Monsieur que nous le regardons comme un des nôtres, qu'il se prépare à partir pour les missions, et qu'il se regarde comme faisant son noviciat dans les emplois même qu'il remplit ; que, quand le moment du départ sera fixé, nous l'en avertirons, et qu'alors il tâche, s'il peut, de venir passer quelques semaines avec nous avant son embarcation (1844).

[4] Il ne faut pas, ajouta-t-il, comprimer l'élan. Moi, je dis à tous les jeunes gens qui viennent me manifester ce désir : Mon ami, nourrissez bien cet attrait ; le Bon Dieu fait le reste. Ainsi M. Vidal qui l'an dernier pleurait de ne pas partir avec Mgr Douarre, maintenant demande à faire une année de noviciat. Ainsi M. Calinon qui, ainsi que ce prêtre dont vous parlez, voulait les missions et ne voulait que les missions, au moment du départ serait resté encore un an si nous l'eussions voulu.

[5] J'ai pris ce prétexte du défaut d'indifférence pour le renvoi de sujets douteux, mais j'avais d'autres raisons.

[6] Le P. Colin aurait pu ajouter qu'un bon nombre des meilleurs sujets de la Société sont entrés parmi nous avec cette intention bien arrêtée et exclusive pour les missions et ensuite sont arrivés parfaitement à cette sainte vertu d'indifférence. Ainsi les PP. Epalle cadet, Séon, Dupont, Poupinel, Morcel etc. etc. (1844).

[7] Un ecclésiastique dit au P. Dubreuil qu'il pensait aux missions, mais qu'ayant une obligation de venir au secours de ses parents, il ne pouvait suivre sa vocation ; que si la Société de Marie pouvait lui donner 5 000 francs pour cela, il entrerait chez nous.

[8] Le P. Colin (1844) dit au P. Dubreuil : Répondez à ce Monsieur en l'encourageant beaucoup. Dites-lui d'avoir [166] confiance en la providence; que ses ressources sont bien

¹ Le P. Antoine Freydier Dubreuil fut en voyage dans le midi de la France de novembre 1842 au printemps 1844 pour le compte de la Propagation de la Foi et à la recherche de vocations missionnaires (cf. *infra*, doc. 314, § 1).

² Deux prêtres du midi rencontrés par le P. Dubreuil entrèrent au noviciat en 1844, firent leurs vœux avant de l'avoir achevé le 22 septembre, et quittèrent Lyon pour Paris, Londres et l'Océanie au début de décembre de la même année. Ce sont Xavier Montrouzier (cf. *infra*, doc. 270) et Léopold. Verguet. Ce ne peut être d'eux que parlait le P. Dubreuil, car ils étaient déjà au noviciat quand ce dernier revint à Lyon. Il doit s'agir d'un des autres candidats qui finalement ne vinrent pas.

grandes ; que nous en connaissons qui se sont trouvés dans les mêmes circonstances que lui, et que Dieu a levé les obstacles qui s'opposaient à leur dessein ; que nous espérons qu'un jour la providence nous réunira.

[9] Par cette réponse prudente et affectueuse, le P. Colin ménageait peut-être pour plus tard, à la Société et aux missions, une vocation qu'une réponse sèche eût pour toujours anéantie. Qui sait si les parents de cet ecclésiastique ne mourront pas bientôt ?

270

Printemps 1844. LE CAS DE XAVIER MONTROUZIER. 3, 346-349.

Sur les principes qui guidaient le P. Colin en des cas comme celui dont il va être question voir le document précédent.

[1] Il y avait en 1844 au noviciat, un jeune homme du midi, rempli de talents et de vertus, M. Montrousier¹, lequel après avoir fait toutes ses classes au sein de l'Université, au collège Louis-le-Grand, avait pu néanmoins échapper, par la miséricorde de Dieu, ainsi qu'il le disait lui-même, à la [167] corruption et à l'impiété de l'éducation universitaire, quoiqu'il en emportât cependant beaucoup de préjugés. Il s'en dépouilla, en causant avec le directeur du grand séminaire où il étudia et en allant passer dix jours chez les Jésuites, pour se fixer sur le jugement qu'il devait porter sur ces hommes, dont il avait entendu dire tant de choses.

[2] Pour arriver dans la Société, il eut à triompher de tous les obstacles que lui opposèrent la tendresse et les refus de ses parents ; mais sa foi triompha.

[3] Arrivé au noviciat de Lyon, au bout de quelque temps, l'ennui le saisit ; comme il était venu pour les missions étrangères et qu'il ne partait pas, sa tête se monta, et il avait dans l'âme une tempête.

[4] Dès que le P. Colin l'apprit, il l'appela, lui parla avec bonté, lui dit qu'il partirait, qu'il allait demander à Rome pour lui dispense d'âge, afin de pouvoir le faire ordonner prêtre (il était diacre) : Vous me reparlerez dans un jour, lui dit-il ; vous êtes à la Favorite (maison de noviciat) ; si vous aimez mieux venir habiter la maison-mère, si l'air de cette maison vous convient mieux, vous me le direz demain. Le jeune homme fut calmé, et il choisit la maison-mère. Peu après, toute sa gaîté lui revint.

[5] A ce propos, le P. Colin disait : Ah ! je me garderais bien d'écarter un sujet dont tout le monde dit du bien, rempli de talents et de vertus. Il faut se proportionner à l'âge ; ensuite la réflexion vient. M. Montrousier est un excellent sujet. Sans doute cependant il ferait infiniment mieux de se remettre entre les mains de son supérieur, comme font tous les jeunes gens qui ont été élèves dans le sein de la Société ; ce n'est pas même son intérêt, ce n'est pas non plus très conforme à l'esprit religieux. Mais s'il ne partait pas, il irait ailleurs. On ne peut pas enlever un bon sujet de plus à nos missions.

[168]

¹ Sur Xavier Montrousier (1820-1897), l'un des plus en vue parmi les missionnaires maristes du siècle dernier, voir P. O'REILLY *Un missionnaire naturaliste, Xavier Montrousier en Revue d'Histoire des Missions* VII (1931), pp. 5-27 et HUGH M. LARACY, *Xavier Montrousier, a missionary in Melanesia en Pacific Islands Portraits* ed. by J. Davidson, Canberra, 1970, pp. 124-145.

271

c. 9 mai 1844. L'EPISCOPAT DE MGR EPALLE. 5, 252-260.

Le 9 mai 1844 au matin, partirent de Lyon pour Rome les PP. Jean-Baptiste Epalle et Antoine Freydier-Dubreul, porteurs d'une lettre pour le Card. Frasoni, préfet de S.C. de la Propagande. Le 21 juillet, ce dernier consacrait évêque le P. Epalle qui, parti pour l'Océanie en février suivant trouva la mort sur l'île Isabelle, le 19 décembre 1845. Le récit de ce qui se passa à Puylata avant le départ pour Rome des deux missionnaires va nous permettre de saisir la manière d'agir du supérieur en une question où se mêlaient comme souvent, une question administrative et un problème de personne

[1] Le P. [Colin], en mai 1844, envoya les Pères Epalle et Dubreuil à Rome pour plusieurs raisons, qu'il nous énuméra et dont il devait exposer une partie à la cour Romaine dans une lettre, afin qu'ils s'instruisissent solidement, pendant trois mois, du droit canon et de la discipline de l'Église. Et comme il proposait ces deux Pères à Rome, l'un (le P. Epalle) pour vicaire apostolique, l'autre (le P. Dubreuil) pour son coadjuteur, il nous dit que c'était une chose extrêmement importante d'être bien instruit quand on allait fonder la foi dans un pays ; qu'il y avait des évêques d'Amérique qui avaient laissé établir des erreurs matérielles dans leur nouveau diocèse aux États-Unis. Autre raison : afin qu'ils puisassent l'esprit de l'Église à sa source, afin qu'ils ne fussent pas sacrés en France (ce qui fait trop de bruit)¹ mais qu'ils se fissent consacrer à Rome et revinssent ensuite sans aucune distinction incognito, sans aucune marque de la dignité épiscopale ; l'expérience nous apprend, dit le P. Colin, que ce n'est pas de [169] faire du bruit qui importe au bien ; ce n'est pas même montrer du tact que d'agir ainsi ; surtout afin qu'ils fussent examinés à Rome par les cardinaux et choisis par eux ou rejetés. Dans sa lettre, le P. Colin devait exprimer aux cardinaux spécialement cette intention¹.

[2] Il devait envoyer à Rome ces deux Pères sans leur exprimer les vues qu'il avait sur eux, et leur recommander seulement de ne pas employer leur temps à voir les curiosités de Rome, mais à travailler. Quinze jours après leur arrivée, il entamait par lettre la négociation. Le P. Girard lui proposa dans le conseil d'avenir d'avance le P. Epalle, qui du reste devait bien s'en douter. Le P. Colin répondit qu'il n'en ferait rien ; que s'il l'avertissait et le choisissait, ce serait une chose illusoire de demander conseil à son sujet à la Sacrée Congrégation et de le proposer, puisque lui-même aurait fait le choix. Il ajouta que cette manière de procéder était plus modeste et attachait même à la Société le Saint-Siège.

[3] Cependant les mesures que prenait le P. Colin pour préparer ce voyage firent bientôt voir presque évidemment au P. Epalle jeune qu'on pensait à lui pour en faire un vicaire apostolique. Il alla deux fois chez le P. Colin pour le prier de porter ses vues sur un autre. Une troisième fois, immédiatement après sa messe, il se rendit chez le Père et le supplia, avec larmes, en se mettant même à genoux, de ne pas penser à lui. Il était dans la désolation. Le Père lui-même était dans une [170] grande peine, car si M. Epalle résistait toujours, tous ses plans étaient dérangés.

[4] Il pria le P. Maître pierre de voir le P. Epalle. A peine sont-ils entrés dans la chambre, le P. Epalle se jette dans ses bras et pousse des cris et des sanglots déchirants..., il était comme au désespoir... Le P. Maître pierre le raisonnait. Le P. Epalle n'écoutait rien : Je ne

¹ Sur cette question, véritable obsession du P. Colin, voir ES, docc. 89. § 10 ; 90, § 3 et *supra*, doc. 230, § 4.

¹ En fait dans sa lettre au Cardinal Frasoni, que portèrent les PP. Epalle et Dubreuil et qui est datée du 8 mai, le P. Colin se limita à présenter les noms de trois candidats pour le poste, d'évêque de Mélanésie et de Micronésie et celui de coadjuteur et à exprimer ses répugnances devant la perspective d'un nombre croissant de maristes promus à l'épiscopat. Aussi bien la Propagande renonça-t-elle à nommer et consacrer un coadjuteur (Arch. de la S.C. de la Propagande, SOCG, p. 965, ff. 457r-458v).

veux pas être vicaire apostolique. La scène était si déchirante que le P. Maître pierre tira la clef de sa chambre afin de ne pas être surpris.

[5] Il disait au P. Epalle que sa nomination venait de l'ordre de Dieu, que tout montrait que c'était sa sainte volonté, que toutes les circonstances l'indiquaient, qu'il fallait avoir confiance puisque Dieu l'appelait, que Jonas s'embarquant dans un bon vaisseau contre l'ordre de Dieu fut englouti¹, tandis que Pierre marchant par l'ordre de Dieu sur des flots agités était en sûreté²... et par toutes ces raisons et par beaucoup d'autres, il l'engageait à laisser faire la providence.

[6] Mais, dit le P. Epalle qui aimait beaucoup mieux être mariste qu'évêque, si je suis vicaire apostolique, je serai en dehors de la Société ?

[7] Non, dit le P. Maître pierre. Il est bien vrai que, l'épiscopat renfermant éminemment toute la perfection de la vie religieuse et la surpassant, le supérieur n'aura plus droit de vous commander. Vous ne pouvez pas pratiquer l'obéissance plus que le droit canonique ne le veut, c'est vrai encore ; mais si vous voulez toujours vous soumettre de cœur au supérieur général et lui obéir, il vous dirigera toujours. Il lui ajouta même, je crois, que tel était l'ordre de Dieu et que le mariste évêque qui se séparait de la Société rendrait son ministère [171] stérile. Vous savez bien, lui dit-il, que si Mgr Pompallier est en dehors de la Société, ce n'est pas nous qui l'y avons mis ; c'est bien lui-même qui s'est mis en dehors¹. Puis, pour justifier cette proposition, dont le P. Epalle du reste ne doutait pas, étant au courant de tout, il lui lut la lettre qui avait été écrite à Mgr Bataillon lorsqu'on le nomma vicaire apostolique, lettre faite par le P. Maître pierre lui-même, dans laquelle, bien loin de le mettre en dehors, on lui trace sa ligne et on lui fait les recommandations les plus pressantes et les plus explicites².

[8] Alors, dit le P. Epalle, je veux faire avant le vœu de stabilité.

[9] Le P. Colin y consentit volontiers. Le P. Epalle se rendit donc dans la chambre du Père, le mercredi de la quatrième semaine après Pâques, 8 mai 1844, et prononça aux pieds de la Ste Vierge le vœu de stabilité³. C'était le jour de l'apparition de St Michel.

[10] Le P. Colin lui fit une petite allocution dans laquelle, entre autres choses, il lui dit : Ne dites plus : Ah ! *puer ego sum*⁴. Soyez l'instrument ; ce n'est pas vous qui faites.

[11] Puis il s'adressa au cœur de la Ste Vierge, la suppliant [172] de le protéger, et il dit : Et moi, autant que je puis, je le confie, je le dépose dans votre cœur.

[12] Le P. Epalle pleurait. Il supplia le P. Colin que, quand il reviendrait de Rome, on ne fît aucune distinction pour lui, point de titre de Monseigneur, point de changement... ce qui toucha beaucoup le P. Colin.

¹ Jon. ch. 1.

² Mt. 14, 29-32.

¹ Le P. Maître pierre n'entendait certainement pas reprocher ici à Mgr Pompallier de ne pas avoir fait profession dans la Société de Marie le 24 septembre 1836, vu que sa qualité d'évêque l'en empêchait alors (cf. OM 1, doc. 401), mais bien plutôt de n'avoir pas maintenu la promesse faite ce jour-là de « tenir de cœur et d'âme à la Société et d'en suivre et contribuer à faire suivre l'esprit et les Constitutions autant qu'il lui serait possible (*ibid.* doc. 404).

² Cette lettre en date du 22 février 1843 est conservée aux APM, OC 418.22. L'essentiel en a été reproduit en JEANTIN. t. 3, pp. 287-297.

³ Cf. *Registre des premières professions*. p. 9. n. 26. Le P. Epalle a consigné cette cérémonie du vœu de stabilité par une note autographe en marge de son acte de profession. C'était la première fois qu'un mariste émettait un tel vœu.

⁴ « Je ne suis qu'un enfant ». Jér. 1, 6.

272

5 novembre 1844. RENTRER DANS LE RANG. 1, 719m.

En 1844, le 5 novembre, le R.P. Colin nomma supérieur de la Favorite et maître des novices le P. Maître pierre qui était provincial ; il ôta la supériorité de la Favorite au P. Cholle-ton et le fit rentrer dans le rang d'un simple religieux ; il donna le P. Favier, ancien maître de novices, pour aide au P. Maître pierre. Il nous dit à cette occasion que dans cette circonstance tout le monde descendait donc de quelques degrés, qu'il était bien aise que pour la première fois cela tombât sur les premières têtes de la Société.

273

Novembre 1844. TACT DANS LES RAPPORTS. 6, 628-629.

A ce petit article on a conservé le titre que lui a attribué en marge le P. Mayet.

[1] Les Toulonnais ayant témoigné un véritable attachement à la Société, à Mgr d'Amata et à sa bande, on parla d'un établissement pour la Société dans ce diocèse. Plusieurs bons chrétiens prirent cette entreprise fort à cœur, et enfin Mgr l'Évêque de Fréjus fit offrir au R.P. Colin la maison de la Seyne.

[173]

[2] Dans ces grandes occasions, soit pour témoigner sa reconnaissance d'une manière plus efficace, soit pour mieux examiner les choses, le P. Colin avait coutume de ne pas se contenter d'une lettre, mais d'envoyer un mariste.

[3] Il fit donc partir le P. Epalle aîné avec une lettre à Mgr de Fréjus et une lettre à M. Oran¹, le principal instigateur laïc dans cette entreprise, homme de bien, riche et bienfaisant, et tout dévoué à la Société.

[4] Dans la lettre à l'Évêque, il ne parla pas du tout de l'intérêt que nous témoignèrent les Toulonnais, mais il rattacha uniquement à l'Évêque et à sa bienveillance l'établissement de la Seyne : L'homme, disait-il, et surtout le vieillard, est fait de telle façon qu'il désire que le bienfait tout entier lui soit attribué et qu'on ne dise rien qui en atténue la gratuité. Puis il en donna une autre pour M. Oran conçue différemment, et dans celle-là il parlait de la reconnaissance qu'il avait pour les Toulonnais.

[5] A ce sujet, il nous dit qu'en une occasion, Mgr de Belley ayant fait une concession pour notre maison de théologie à Belley, en le remerciant, il lui avait dit : Et puis, cette maison peut rendre des services dans votre diocèse. J'ai toujours été fâché d'avoir ainsi parlé, nous dit-il ; j'ai manqué de tact et de délicatesse : on ne doit pas déprécier un bienfait en faisant voir l'intérêt qui peut en revenir à celui qui l'accorde.

[6] Dans un établissement projeté, avant que les choses fussent terminées, même en s'avançant, il se ménageait toujours une échappatoire pour pouvoir se retirer honnêtement, si l'établissement ne convenait pas lorsqu'on l'aurait examiné.

[174]

¹ Blaise Auran qui fit profession dans la Société comme frère coadjuteur le 8 décembre 1863 et y mourut le 27 février 1877.

[7] Quand on lui offrait une maison, sa manière de procéder était tout à fait modeste. En 1844, il écrivit à l'Évêque de Moulins qui désirait un établissement, que nous ne faisons que de naître, que les sujets de la Société étaient peu formés, et il lui exposa notre petite pauvreté, le laissant juge lui-même de ce qu'il y aurait à faire. L'Évêque répondit que, puisqu'on le prenait pour juge, il demandait les Maristes¹.

[8] Il suivit une même ligne de conduite avec l'Évêque de Fréjus pour l'établissement de la Seyne. Il lui écrivit qu'il craignait de ne pouvoir répondre à ce qu'on attendait de nous, que la Société ne faisait que de commencer, que ses sujets étaient pour la plupart jeunes, peu formés².

[9] Outre la pratique de la modestie, on conçoit combien cette manière de faire est propre à concilier la bienveillance de nos Seigneurs les évêques, et à assurer leur indulgence à la Société.

274

Novembre 1844. DISPOSITION DES BIENS DES MARISTES. 6, 660.

Le titre est celui du P. Mayet.

[1] On sait que d'après notre vœu de pauvreté nous conservons la propriété de nos biens, mais nous ne pouvons faire aucune disposition sans permission³. Au sujet de la [175] disposition que les Maristes voulaient faire de leurs biens, soit par testament, soit d'une autre façon : 1° il renvoyait au provincial¹, soit par prudence, soit par désintéressement, soit par intérêt pour la Société que le provincial pouvait plus librement procurer ; 2° il désirait que le procureur nommé par le mariste ne fût pas nommé par la Société ; 3° il souhaitait qu'on prît un moyen pour ne pas se rendre odieux aux familles, ce qui nuit aux vocations et fait que les parents empêchent leurs enfants de venir dans la Société ; il nous dit qu'il comptait tracer à ce sujet quelques règles de conduite² ; 4° il disait qu'il aimait mieux en certaine occasion céder de son droit que de le faire valoir d'une façon propre à nous faire haïr ; il ajouta, je crois : après avoir obtenu l'assentiment du Conseil. Car je crois que le Supérieur Général n'a pas le droit de renoncer à des biens de la Société sans le Conseil³ ; 5° quand il était consulté lui-même et qu'il ne pouvait se dispenser de donner son avis, il était très coulant et laissait une grande liberté au mariste pour ses dispositions temporelles ; mais, ainsi que je l'ai dit, il ne voulait pas se mêler de cela et renvoyait au provincial.

¹ La lettre du P. Colin n'est pas conservée, mais on a la réponse du vicaire général au nom de l'évêque en date du 2 septembre 1844 (APM, 420, Moulins). Elle confirme entièrement ce qu'en dit le P. Mayet, qui avait dû l'entendre lors du conseil.

² Lettre non conservée, pas plus que l'éventuelle réponse de l'évêque.

³ Constitutions de 1842, n. 120 = *Ant. Textus*, fasc. II, p. 52.

¹ C'est-à-dire à celui qui traitait en son nom les affaires administratives courantes. La Société n'aura deux provinciaux, un pour Lyon un pour Paris, qu'à la fin de 1852.

² La substance des 2° et 3° correspond au contenu des Constitutions de 1842, n. 194 (*Ant. Textus*, fasc. II, p. 69).

³ Les Constitutions de 1842 disaient que le supérieur ne pouvait sans l'accord de la majorité du conseil distribuer hors de la Société les revenus superflus de la Société (n. 226 = *Ant. Textus*, fasc. II, p. 76).

275

Décembre 1844. A GENOUX AU CONSEIL. 3,408-409.

Sur le même sujet, voir doc. 303, qui doit être pratiquement contemporain.

[175]

[1] En décembre 1844, on allait délibérer dans un conseil sur ce qu'on ferait au sujet de l'établissement de la Société à Paris. Tous les membres étant à genoux, le Père dit : Messieurs, dépouillons-nous de notre propre esprit, de nos manières de voir naturelles, de nos propres pensées. Notre œuvre n'est pas une œuvre humaine. Nous ne réussissons qu'autant que nous nous unissons à Dieu pour faire sa sainte volonté... et il nous fit plusieurs autres réflexions dans ce sens. Puis il fit des prières en l'honneur de l'Esprit-Saint, de la Ste Vierge, des Sts Anges gardiens, pour les âmes du Purgatoire, en l'honneur de St Joseph, et on délibéra.

[2] A la même occasion, il indiqua au conseil et à la Société une neuvaine en l'honneur de la Ste Vierge, consistant dans une visite au St Sacrement et la récitation des litanies de la Très Ste Vierge.

[3] Dans un conseil sur le même sujet et à la même époque, après le Veni Sancte, on délibéra ; puis, le Père nous fit encore tous mettre à genoux ; chacun pria séparément pendant quelques moments de silence, puis donna sa voix et son sentiment.

276

Décembre 1844. UNE BARBE A FAIRE PEUR. S 2, 151.

Article intitulé par le P. Mayet « Trait de simplicité ».

[1] Le bon Père était si occupé de la Société, de Dieu, qu'il ne pensait pas à son corps ; aussi, souvent, il avait une barbe à faire peur, des soutanes qui n'étaient pas brossées et un extérieur négligé, trop négligé.

[2] En décembre 1844, le P. Eymard lui dit : Mais, Père, vous n'êtes pas assez propre ; vous nous recommandez tout [177] cela, et si nous portions la douillette que vous avez, vous nous la feriez quitter.

[3] Le Père, ayant à sortir, se rangea donc de son mieux, prit une douillette plus propre et bien convenable, et vint se montrer au P. Eymard, en lui demandant s'il était content de lui.

277

Fin 1844. SA CHAMBRE A UN MALADE. S 2,51.

Sur le même sujet, voir *infra*, doc. 293.

En 1844, il a avoué que ce qui avait causé la maladie qu'il éprouve depuis plusieurs années, c'est qu'à l'époque où l'on réparait la maison mère à Lyon, un mariste revint malade de mission ; c'était, je crois, le P. Chartignier. Le P. Colin avait une chambre très saine ; il pensa qu'en qualité de supérieur général il devait se sacrifier ; il l'abandonna donc pour la donner au malade et en prit lui-même une qui était fraîche et malsaine. Cet acte de dévouement et de charité lui a coûté bien des souffrances.

278

Fin 1844. NUITS DE TRAVAIL. S 2, 52.

[1] En 1844, il nous disait que dans sa position il était presque impossible qu'il ne passât pas de temps en temps la nuit au travail, que de cette façon il avait devant lui trois ou quatre heures de calme assuré, sans craindre les dérangements pour des travaux importants.

[178]

[2] Il lui est arrivé de se coucher à quatre heures du matin et de se contenter de deux heures de repos.

[3] Quand il avait bien affaire, il disait : Avec une nuit, je m'en tirerai bien.

[4] J'ai fait des excès, disait-il ; mais je ne pouvais faire autrement.

[5] Il lui est arrivé de passer la nuit entière et de ne pas même se mettre au lit.

[6] (Tout ceci tiré de sa propre bouche en 1844).

279

1844. AVEC LES JEUNES. 1, 130m-151m.

Note insérée par le P. Mayet en marge de l'article dont a été extrait le doc. 40 des *Entretiens Spirituels*.

[1] Le P. Poupine¹ confessait les enfants d'une providence à Lyon. Quand il s'absentait, le P. supérieur général lui-même le remplaçait et leur donnait tout le temps qu'il fallait. Un de ces jeunes garçons ne voulant pas rester dans la providence, le P. Colin lui fit toutes sortes d'amitiés pour gagner son affection et sa confiance, et resta peut-être une heure avec lui.

[2] Il était, comme on conçoit, extrêmement occupé et refusait d'aller au parloir quand il était mandé, y envoyant le provincial ou le supérieur de la maison. Mais quand c'était un jeune homme, il descendait. En 1844, étant très occupé, il resta une heure avec l'un d'eux, un de ses anciens élèves de Belley qui avait environ trente ans, le faisant causer de tout ce qui l'intéressait, et l'amenant insensiblement à ce qui regardait son âme, et il fut à peu près convenu que le jeune homme ferait une retraite. Ensuite, il nous dit : J'ai resté près d'une heure au parloir... ah ! si ce n'eût pas été un jeune homme, j'aurais d'abord été débarrassé !

[179]

280

1844. FERMETE POUR LE BIEN. 3, 284.

Article présenté par le P. Mayet comme suite à celui édité *supra*, doc. 225.

[1] On a vu¹ que le P. Cholleton, à peine reçu dans la Société, se mit à proposer au P. Colin une foule d'œuvres ; il s'avançait lui-même, promettait, agissait et en peu de temps, si on lui eût donné quelque autorité, son zèle inconsidéré eût tout bouleversé dans la Société. Aussitôt le P. Colin l'arrêta tout court. Il lui en coûtait beaucoup, car il l'aimait, il le respectait, il le vénérât. Mais il ne voyait en ces occasions que Dieu et le bien de la Société. Quand le P. Cholleton lut proposait des choses peu importantes et sans conséquence, il lui accordait tout ;

¹ Le P. Mayet renvoie ici à S 1, pp. 10m-12m et à 3,209 (= ES, doc. 68, § 2).

s'agissait-il de choses majeures, il ne lut accordait rien, rien du tout : Je ne lui ai pas cédé une seule fois, dit-il un jour au P. Maîtreperre.

[2] Même conduite à l'égard du P. Terrailon².

[3] Le P. Colin était bon en tout, excepté quand il s'agissait du bien ; alors il n'était plus que ferme. C'est la pensée du P. Maîtreperre.

281

1844. C'EST AINSI QUE LES SAINTS SE REPOSENT. 3, 286-287m.

Note récapitulative insérée par le P. Mayet en marge [180] d'un petit article qui a été édité en IMJ, doc. 298. Bien qu'il n'entre pas dans le but du présent ouvrage de documenter toutes les affirmations du P. Mayet, on croit bon de le faire ici, afin de permettre au lecteur de se rendre compte de manière plus concrète de la somme d'affaires traitées par le supérieur général cette année-là et de ses incessants déplacements. Précisons toutefois que ce volume d'activités n'a pratiquement pas d'équivalent dans les autres années du généralat du P. Colin.

En 1844, il était fatigué. Eh ! bien, il mettait la vie dans toutes les maisons, par ses lettres¹, ses apparitions : il était sans cesse en voyage. Il fut inquiet sur une maison de la Société ; il dit : J'irai. Il allait à Belley², à Lyon³, à St-Étienne⁴, à Sr-Chamond⁵, à Marcellange⁶. Il avait envie d'aller à Paris⁷, s'il n'avait pas craint de ne pouvoir garder l'incognito. Il écrivait à Rome. Il créait un nouveau vicariat apostolique⁸... Il [181] décidait des vocations¹..., traitait pour des agrégations de Frères maristes², pour le petit séminaire des Minimes³, visitait toutes les maisons des Sœurs maristes et réformait⁴, traitait avec l'Évêque de Viviers pour une agrégation considérable qu'on n'eût pas menée à bonne issue sans lui⁵, faisait acheter des maisons⁶,

² Le P. Mayet renvoie à S 1, pp. 117-118 (= *supra*, doc. 235, § 20).

¹ C'est l'année pour laquelle on connaît le plus grand nombre de lettres du P. Colin, soit quatre-vingt neuf, chiffre évidemment bien inférieur à la réalité comme on aura l'occasion de le dire ailleurs (cf. *infra*, p. 249, note 2).

² En 1844 le P. Colin se trouva à Belley du premier janvier au début février, du 18 février jusque vers le 11 avril, entre le 12 et le 20 mai, de la mi-juillet au début août, du 23 août à la première semaine de septembre, du 26 septembre à la mi-octobre et enfin du 23 au 25 novembre (APM, Index chronologique du généralat du P. Colin).

³ Cette même année le P. Colin fut à la maison-mère de Lyon du 11 au 20 avril, du 3 au 11 mai, du 20 mai au 3 juin, du 14 juin à la mi-juillet, du 8 au 22 août, du 10 au 25 septembre, du 15 octobre au 21 novembre et enfin du 26 novembre à la fin de l'année (*id.*).

⁴ Vers le 15 février (Maîtreperre-Lagniet de ce jour).

⁵ *Id.*

⁶ Entre le 3 et le 14 juin (Maîtreperre-Dussurgey de cette dernière date).

⁷ Cf. Colin-Lagniet du 17 décembre.

⁸ Le vicariat apostolique de la Mélanésie et Micronésie fut créé par Grégoire XVI le 19 juillet 1844 et confié à Mgr J.B. Epalle. Le P. Colin eut à correspondre tant avec ce dernier qu'avec la Propagande.

¹ On connaît pour cette année-là cinq candidatures qui n'eurent pas de suite (APM 481) et les deux noviciats de Lyon et Belley reçurent 28 nouveaux sujets.

² Le P. Mayet fait sans doute allusion ici à la fusion avec les Frères de Viviers dont il va reparler plus loin. Peut-être avait-il entendu parler de rapports entre Frères de l'Hermitage et Frères de Saint-Antoine (cf. OM 2, doc. 777).

³ Le fondateur de cet établissement, M. Deytard, insistait pour le confier aux Maristes. Mayet, qui y avait enseigné, fut associé aux négociations, qui finalement n'aboutirent pas (MAYET, 2, 316-319).

⁴ Cf. CMJ], p. 136 et docc. 25-26.

⁵ Il s'agit de la fusion entre les Frères de l'Instruction chrétienne de Viviers et les Petits Frères de Marie, conclue le 15 avril 1844 après deux ans de négociations (cf. *supra*, doc. 252, § 17). Sur le rôle décisif du P. Colin en cette affaire, désiré par les frères eux-mêmes, voir MAYET 4, 51sm).

faisait bâtir à Belley⁷ 7... etc. etc. etc... je n'en finirais pas ! Et cependant, c'était l'an de repos qu'il avait demandé. Quel repos ! C'est ainsi que les saints se reposent !

282

1844. IL FAUT CE QU'IL FAUT. 3, 312-313.

[1] La maison de Lyon étant extrêmement pauvre dans les [182] commencements (1837), nos confrères voulurent faire une économie sur nos tables et retrancher quelque chose.

[2] Le P. Colin l'apprenant ne voulut pas le permettre. Il disait qu'étant destinés à une vie active, nous avons besoin de nous soutenir ; qu'il faut ce qu'il faut ; et qu'on doit compter sur la providence pour tout ce qui est nécessaire.

283

1844. SECOUSSE TERRIBLE. 3, 316-317.

Il entra dans la Société un prêtre très zélé, mais un peu imprudent, ne prenant pas conseil, et exposé, en faisant beaucoup de bonnes œuvres, à faire en même temps beaucoup de fautes contre la discrétion. Le Père Colin, voulant l'arrêter du premier coup, lui donna, quand celui-ci lui en eut fourni l'occasion, une secousse terrible qui l'empêcha de dormir pendant quelques jours ; il lui enfonça si fortement, dans le cœur vif, de vigoureux avis que l'autre en était tout étourdi. Puis il me dit : Maintenant, je l'ai rendu timide ; il n'osera pas aller si hardiment, ni entreprendre du nouveau sans avoir consulté ; il est soumis ; il rend compte de ses affaires. Ah ! que n'en ai-je dix comme lui !... Car il estimait beaucoup, et sa vertu et son zèle ; mais il avait voulu lui faire sentir l'aiguillon, afin qu'il reconnût sa dépendance et que le souvenir du passé l'empêchât de faire à l'avenir des écarts (1844 environ).

284

1844. JOYEUSETES. 3, 338-339.

[1] Quelquefois une joyuseté est un acte de prudence dans [183] un supérieur. C'était le talent de M. Courbon¹, vicaire général du diocèse de Lyon sous l'Empire, et ensuite sous la Restauration, alors que l'archevêque Fesch, oncle de Bonaparte, était exilé à Rome. Le P. Colin savait aussi se servir à propos de ce moyen.

[2] Dans une de nos maisons, les frères étaient fort ennuyés des lapins dont ils étaient chargés, et ils se plainquirent au P. Colin. Celui-ci qui ne voulait rien changer à cela, au lieu de leur répondre sérieusement, leur dit en plaisantant : Vous devriez les attacher tous en long à

⁶ Il ne semble pas qu'aucun contrat d'achat de maison ait été formalisé par le P. Colin en cette année 1844 ; mais étaient déjà en projet les acquisitions à Paris, Agen, Moulins, la Seyne qui seront traitées au cours des deux années suivantes.

⁷ Cf. *supra* docc. 257 et 265, § 5.

¹ Sur M. Courbon, voir OM 4, pp. 252-253. Quelques-unes de ses plaisanteries relatives aux Maristes ont été éditées en OM 2. docc. 513, § 4 ; 535, § 5 ; 689, d : 752, § 13). Le P. Mayet en marge en a cité une autre : « Dans une retraite pastorale on lui demanda publiquement : M. le Vicaire Général, les prêtres dans ces temps-ci (c'étaient des temps difficiles) peuvent-ils porter des lévites ? Il ne voulut pas répondre ; il dit : Les lévites, les lévites... les lévites appartiennent à l'ancienne loi. Tous rirent et l'on n'y pensa plus. Le P. Colin aimait à raconter ce trait ». Voir dans le même sens DM 2, doc. 562, § 6.

une corde (il y en avait une vingtaine), et vous les mènerez ainsi en champ. Ils en rirent tant qu'ils ne pouvaient dîner, et ils ne pensèrent plus à l'embarras que leur causaient ces petits animaux.

[3] Je l'ai vu quelquefois s'en tirer ainsi. Cette méthode, si elle était trop générale, importunerait les inférieurs, les éloignerait, les indisposerait ; mais employée avec à propos, prudence, et dans les circonstances favorables de lieu, de temps et de personnes, elle peut être utile dans l'occasion.

285

1844. REPOSE DIFFEREE. 3, 340- 341.

Il est possible que l'auteur de la lettre dont il va être question soit Jean-Baptiste-Justin Chanut, l'ex-supérieur de [184] Verdélais qui avait été renvoyé de la Société l'année précédente et se trouvait à Rome. Le P. Colin était très soucieux d'entretenir de bons rapports avec lui. Il pourrait s'agir aussi de Leopold Verguet qui passa quelque temps dans la Ville Éternelle avec Mgr Epalle et le P. Dubreul ou encore de l'abbé Jean-Marie Duclos (cf. doc. 218, § 7). Ce n'est pas toutefois en raison de ces attributions hypothétiques que le texte est publié, mais pour le trait qu'il ajoute au portrait psychologique du P. Colin.

[1] Il reçut de Rome une lettre à laquelle il était fort embarrassé pour répondre, et il nous dit (1844) en plaisantant : je me suis fait un mérite de ce qui aurait pu m'embarrasser, si bien qu'on me saura gré de n'avoir pas répondu plus tôt, et ceci empêche un germe de mécontentement.

[2] Si ce que vous m'avez demandé était moins important disait-il, si je vous portais moins d'intérêt¹, si mon zèle à vous obliger ne m'eût pas découvert toutes les difficultés, je vous aurais écrit etc. Il ajouta : un refus aurait fâché celui qui m'écrivait, et je pouvais m'exposer, en répondant plus tôt et en m'avançant trop.

[3] Il s'applaudissait beaucoup de cette prudence qui ne s'engage pas et de cette adroite charité qui ne froisse pas ; car il était ennemi, et de la précipitation qui brouille, et de la légèreté qui choque.

286

1844. AVOCATS D'OFFICE AU CONSEIL. 3, 356-357.

[185]

Quand il y avait quelque décision à prendre, soit par rapport à la Société en général, soit par rapport à quelque maison de la Société, le Père supérieur réunissait sans cesse le conseil ; il priaait ; il réfléchissait. Il faisait débattre le pour et le contre. Quelquefois il nommait d'office un avocat pour faire ressortir les avantages, un autre pour attaquer et détruire les raisons alléguées. Il disait : Plus tard, ce sera une consolation pour nous et nous dirons : Nous n'avons pas pris tel et tel parti sans y avoir bien pensé ; la réflexion nous a guidés dans cette décision. (1844).

¹ Cette proposition et la suivante excluent que le correspondant ait pu être un membre de la Curie romaine. Le P. Colin n'eût pas écrit non plus de cette manière à un confrère.

287

1844. LE TRESOR DE PUYLATA. 4, 427-429.

Les découvertes archéologiques des dernières décennies ont révélé que Puylata est bâti sur un quartier de l'ancien Lugdunum et cache donc de nombreux vestiges de son passé. Un magnétiseur semble avoir, un siècle plus tôt, repéré la richesse du site et essayé en vain de décider le P. Colin à une chasse au trésor.

[1] Environ l'an 1844, un homme demanda la permission de visiter Pilata, et, en passant dans les différents endroits, il ramassait de la poussière ou quelque autre objet.

[2] Il vint trouver le P. Colin et lui dit : Monsieur, il y a un trésor dans votre maison. Comment le savez-vous ? Avez-vous des papiers ? Oui, Monsieur, j'ai des papiers. Remettez-les donc, dit le P. Colin, à la famille qui doit exister encore.

[3] Cet homme alors fut embarrassé, et il avoua qu'il était magnétiseur (il avait, je crois, déjà découvert plusieurs trésors sur la montagne de Fourvière) ; il lui dit que c'était par ce moyen qu'il avait aussi connu celui-là ; que la somme était d'environ quatre cent mille francs, mais qu'elle perdait de jour [186] en jour de sa valeur parce qu'elle se trouvait dans un égout où il y avait environ un pied de boue ; qu'il savait à peu près l'endroit où elle se trouvait ; qu'il faudrait quelques précautions pour aborder ce lieu où il y avait quelque danger ; et il finit en lui demandant la permission de faire les fouilles lui-même et ensuite de partager avec lui.

[4] Le R.P. supérieur ne voulut pas entendre parler de cela.

[5] Le P. Favre, le premier théologien de la Société, lui dit qu'il pouvait bien faire faire lui-même des recherches, vu surtout qu'il n'avait pas provoqué la manœuvre et l'action du magnétiseur. Le P. Humbert, procureur général, avait la plus grande envie de faire quelques fouilles. Mais le R.P. Colin ne voulut jamais le permettre, non qu'il pensât que cela ne se pût licitement à la rigueur, mais par un sentiment qu'on conçoit aisément, et qui vaudra à la Société de Marie bien plus de quatre cent mille francs, c. à d. le secours de Dieu et la protection de Marie, sans lesquels tous les secours de ce monde sont inutiles.

[6] (Écrit peu de temps après).

288

1844. LE CONSEIL. C'EST LE P. COLIN. 4, 573-576.

Article rédigé en plusieurs fois, auquel le P. Mayet a donné le titre général « Sur le Conseil ». La finale, qui rapporte des paroles du P. Colin, a été éditée en ES, doc. 103. Le paragraphe 6 représente une note marginale, que le P. Mayet lui-même demandait à ses copistes d'insérer là où elle l'a été ci-dessous.

[1] Il faisait de la discrétion au sujet de tout ce qui se passe au conseil de la Société une obligation si importante pour tous [187] ceux qui en étaient membres qu'il disait qu'il ferait des fautes en ce genre un cas réservé, s'il voulait en établir¹ (1844).

¹ De fait il n'en établit aucun, mais l'hypothèse n'était nullement chimérique. Les cas réservés étaient prévus par les Constitutions des Jésuites (P. III, I, 11) et, en 1837, le chapitre général des Oblats de Marie Immaculée en avait établi dix.

[2] Il appelait les conseils fréquents tenus par le supérieur l'âme de la Société. Il disait qu'il voulait par son exemple et sa manière de faire laisser ce genre après lui, afin que le supérieur fût entièrement par là dans une idée de défiance de lui-même, de modestie². Il nous dit que souvent il voyait clairement qu'il fallait agir de telle ou telle manière et qu'il pouvait bien trancher la chose, mais qu'il se faisait néanmoins un scrupule de porter ses lettres au conseil et de les lui lire.

[3] Il ajouta aussi que les délibérations pouvaient toujours éclairer le supérieur général.

[4] Dans d'autres articles de ces Mémoires, on voit que les conseils laissent au supérieur général toute sa liberté d'action³.

[5] Il n'y a que quelques cas où le supérieur a besoin de l'approbation du conseil pour agir ; ces cas sont exprimés dans la règle⁴ (1844).

[6] Quand il voulait former un sujet, bien lui faire connaître l'esprit de la Société et la marche de l'administration, il l'appelait au conseil⁵. Alors on découvrait un nouvel horizon, et je peux même dire que ceux-là seulement connaissaient et ont connu le P. Colin qui avaient été appelés par lui au conseil.

[188]

[7] Car c'est là seulement¹ qu'il se manifestait tout entier. C'était lui qui dirigeait tout, et il se montrait là à une hauteur qui surprenait tous les membres réunis. Là on apprenait à connaître l'esprit de foi qu'il apportait dans ses démarches, l'étendue de ses vues, sa prudence, sa fermeté, la modestie de ses procédés, l'humilité et la force avec lesquelles il allait à son but.

[8] Là j'ai vu qu'un conseil n'est rien s'il n'y a pas un homme de Dieu, un homme éminent qui en soit l'âme : et dans nos conseils c'était notre saint fondateur qui en était l'âme, ce qui nous faisait dire : Le conseil dans la Société, c'est le P. Colin. Le conseil est là où est le P. Colin. Car dès qu'il n'y était plus, quoiqu'on se réunît avec exactitude, l'horizon se rétrécissait, les questions n'avaient plus cette profondeur que leur creusait la parole du P. Colin ; on ne les voyait plus sous toutes leurs faces ; les difficultés se multipliaient là où en un mot il les éludait, ou bien elles se cachaient là où son œil découvrait mille obstacles. Aussi quand il revenait, et qu'il parcourait toutes ces mêmes questions à la lueur de sa foi, de sa prudence, de sa lumière de fondateur, tous, et le P. Maître-pierre le premier, lui qui était si plein de prudence, confessaient que devant lui on n'était que des avortons.

[9] Il voulait qu'on y appelât les secrétaires. Il disait que les secrétaires, après avoir ainsi passé bien du temps dans leur emploi, seraient propres à tout, aptes à tout². Il faisait le plus grand cas de cet emploi dans l'intérêt de la Société.

[10] Un jeune mariste, honteux d'être membre du conseil, lui dit en plaisantant que c'étaient les vieillards qui devraient [189] être appelés dans ce conseil. Le P. Colin répondit : *Oui, quand ils y auront été formés de bonne heure ; autrement ils apporteront au conseil leurs idées de curés.*

² Cf. ES, doc. 133, § 2.

³ Voir surtout ES, doc. 103, § 3 ; 133, § 5.

⁴ Voir ES, doc. 175, §§ 15-17 et Const. 1842, n. 226-227 (= *Ant. Textus*, fasc. 2, p. 76).

⁵ Cf. ES, doc. 133, §§ 3-4.

¹ Au-dessus de « seulement » le P. Mayet a écrit « aussi ».

² On sait que cette prédiction s'est réalisée de manière remarquable dans le cas du P. Poupinel qui, après avoir été secrétaire du P. Colin, joua un rôle décisif dans les affaires des missions, comme visiteur et assistant, de 1857 à sa mort.

[11] Quand il admettait quelqu'un au conseil, surtout s'il était jeune, il avait bien soin de ne l'appeler d'abord qu'aux conseils où l'on n'était pas obligé de parler des personnes en mauvaise part et d'exposer les difficultés. Il ne les initiait que *gradatim*¹ dans la science des hommes et les embarras de l'administration, pour ne pas les effaroucher. Quand on est jeune, on se fait un beau idéal, et cependant Dieu a résolu de faire le bien sur la terre, non avec des anges mais avec des hommes.

289

1844. PAS D'ŒUVRES DANS LA MAISON DES AUTRES. 4, 585-587.

[1] En 1844, les Frères de la doctrine chrétienne voisins de la maison-mère² réunissaient dans leur chapelle, deux fois le dimanche, de nombreuses réunions d'hommes de toutes les paroisses de la ville ; on dit qu'il y en avait cinq ou six cents. Leur aumônier vint demander du renfort aux Maristes pour leur prêcher et se charger de ces réunions. Le P. supérieur ne voulut pas le permettre, par raison de prudence. Il nous donna pour raisons que les communautés étaient quelquefois sur le qui-vive les unes à l'égard des autres, qu'il ne fallait pas [190] refuser de leur rendre service en leur prêchant des retraites ou d'une façon transitoire, mais qu'il ne fallait pas se charger des œuvres dans la maison des autres...

[2] Quand nous réunirons les ouvriers dans notre chapelle, ajouta-t-il (car il en avait le projet)¹, alors nous nous en chargerons nous-mêmes. Il nous ajouta que s'il avait voulu bouleverser toute la maison des frères de la doctrine chrétienne voisine de la nôtre, il n'aurait tenu qu'à lui, plusieurs des ses membres demandant à se faire Frères maristes ; mais qu'il se serait bien gardé de les recevoir.

[3] Il nous dit qu'une seule fois, il avait passé par hasard dans une communauté d'hommes à laquelle la Société autrefois avait rendu service², et qu'aussitôt des frères étaient venus et lui avaient dit : Ah ! Monsieur, depuis que vous nous avez abandonnés, tout va de travers !... Ce qu'on dit des autres, dit le P. Colin, ne nous faisons pas d'illusions : on le dirait aussi de nous. Soyons aussi prudents et fins que les autres.

290

1844. VISITEUR CANONIQUE. 4, 587-590.

Au début de l'épiscopat de Mgr de Bonald, le P. Colin fut délégué par ce dernier comme supérieur de diverses communautés religieuses et notamment des Clarisses du monastère de l'Immaculée Conception à Lyon. C'est de ces dernières qu'il s'agit ci-dessous, alors qu'on n'a pas de [191] certitude sur l'attribution du trait rapporté ailleurs par Mayet et édité en CMJ, p. 177, note 26, lequel vient compléter le portrait du P. Colin visiteur canonique.

[1] Le R.P. supérieur ayant été, à son corps défendant, chargé par le Cardinal de Bonald d'une communauté de religieuses à Lyon, et désirant la régulariser et la réformer en ce qu'il y avait de défectueux, se conduisit avec une prudence admirable¹.

¹ « Progressivement », « par étapes ».

² Leur établissement, dit des Lazaristes, est séparé de celui de Puylata par un mur mitoyen.

¹ Sur les réunions déjà tenues à Puylata plusieurs années avant, voir ES, doc. 149, § 1.

² Peut-être les Frères de la Sainte Famille de Belley.

¹ On lit dans les Annales du monastère, p. 669 : « Le T.R. Père Colin, fondateur de la Société de Marie, était alors supérieur de notre monastère. Son Éminence le Cardinal de Bonald le délégua pour faire la visite cano-

[2] Il étudia bien leur règle d'abord, et dans les commencements il ne dit rien du tout, mais il désira leur faire une retraite. Comme cela n'était pas dans leurs usages, il lui fut très difficile d'y réussir ; toutefois, sans les brusquer, sans prendre les choses de front, il les y amena tout doucement. D'abord, il leur donna une première retraite, où il n'y avait que deux exercices par jour : c'était déjà un peu. L'année suivante, à ce que je crois, il dit aux Sœurs que le plus grand plaisir qu'elles pourraient lui faire, ce serait de lui demander une retraite, et il cessa d'y aller jusqu'à ce que cette demande lui eût été faite ; elle arriva enfin, après s'être très longtemps fait attendre. Cette fois, il leur donna quatre exercices par jour, quoiqu'elles ne voulussent pas d'abord ; mais il gagna cela. Deuxièmement, elles voulaient ne pas interrompre leurs communions pendant la retraite ; il gagna aussi cet article. Les exercices se firent donc, et elles eurent une retraite de huit jours, en forme et qui produisit de grands fruits.

[3] Ensuite, le P. Colin y alla et leur dit : Mesdames, je ne saurais vous exprimer avec quelle joie j'ai vu que, toutes en [192] général, vous me demandiez de vous procurer ces retraites (il savait bien que quelques-unes, bien peu du reste, n'en voulaient pas, mais il feignit de l'ignorer). Mesdames, puisque vous les voulez, je vous promets que vous les aurez ; je vous promets même, puisque vous vous en trouvez si bien, que je n'attendrai pas que vous me les demandiez, et j'aurai soin de vous les procurer¹.

[4] A cette occasion, il disait : Ah ! qu'on fait mal d'entreprendre la réforme des communautés autrement que par les retraites ! Je ne conçois pas cette marche, et il est impossible de réussir autrement. Oui, il faut rapprocher ces âmes de Dieu pour pouvoir les réparer. Quand Dieu leur parle, alors quelquefois on a à revenir sur le passé, à expliquer des choses qu'on n'avait pas bien expliquées peut-être...

[5] Maintenant, dit-il, en parlant de cette communauté, je vais y rétablir tout ce qui est selon leur règle (je la connais bientôt mieux qu'elles), à moins qu'elles ne me disent que certains points ne s'observent plus. Mais alors, je leur demanderai de me donner par écrit tout ce qui s'observe, et là elles seront bien prises. Puis les contraventions publiques seront punies par des pénitences publiques, fût-ce la mère abbesse qui ait failli.

[6] Après ses visites, le R.P. supérieur portait au Cardinal de Lyon son procès-verbal et toutes les difficultés, disant que son devoir s'arrêtait là et que le Cardinal étant nommé par [193] l'Église supérieur de toutes les communautés de femmes de son diocèse, c'était à lui de trancher. Il trouvait que cette manière de faire était la seule que dût observer le visiteur, pour ne pas manquer à son devoir et aux règles de la prudence.

[7] Il faisait sa visite canonique à la grille, ayant devant lui papier et plumes et écrivant, suivant que l'exige l'Église. Il disait qu'il souffrirait beaucoup d'être obligé de faire cette visite ailleurs et dans un parloir, la religieuse étant assise auprès de lui.

[8] Cette charge que lui avait donnée le Cardinal l'ennuyait beaucoup ; il eût bien voulu s'en défaire ; il plaignait le temps qu'il y donnait ; il n'allait presque jamais dans cette communauté, c'est à dire qu'il n'y allait que lorsqu'il ne pouvait se dispenser de le faire. Il avait dit aux Sœurs : Je ne confesserai jamais personne, parce que je veux être libre dans mon adminis-

trique. C'est avec toute la sagesse, la prudence et le dévouement que l'on pouvait souhaiter que le digne Père s'acquitta de cette mission toujours si délicate ».

¹ « C'est au Révérend Père Colin, fondateur des Maristes, que nous sommes redevables de ces retraites si nécessaires au renouvellement de la ferveur sans les communautés religieuses. Ce sage supérieur qui en comprenait toute l'importance les établit régulièrement dans notre communauté vers 1844 » (*Ibid.*, p. 639). La suite du texte indique clairement que, contrairement à ce que semble avoir compris Mayet, le P. Colin ne prêcha lui-même aucune de ces retraites, mais les fit donner par d'autres.

tration. Une fois, deux Sœurs vinrent à Puylata, pour lui demander une chose de mince importance ; il se ferma et refusa de les voir.

[9] Il disait qu'il n'était pas fait pour conduire les femmes, que ces détours qu'il fallait prendre avec elles le fatiguaient, qu'elles faisaient trop perdre de temps, étaient trop entêtées, trop peu raisonnables..., ajoutant toutefois qu'il fallait être plein de bonté avec elles, à cause de leur faiblesse, parce qu'elles ont des âmes à sauver comme nous... etc.¹.

[10] Il ajouta : Quoique le Cardinal m'ait bien fait souffrir en me nommant visiteur, je n'ai pu m'empêcher d'admirer sa prudence. Dès qu'il est arrivé à Lyon, il s'est déchargé de ses communautés sur les uns et sur les autres ; c'est une grande [194] adresse de n'avoir pas chargé uniquement ses vicaires généraux de ces maisons. Tout l'odieux retomberait alors sur eux et sur l'administration, comme il arrivait sous l'administration de Mgr de Pins, son prédécesseur.

[11] Le R.P. Colin ne voulut pas refuser au Cardinal, parce que nos règles n'étaient pas encore approuvées, et que, par conséquent, l'article qui défendra aux Maristes de se charger d'aucune communauté de femmes¹ n'ayant pas la sanction du Saint Siège, il ne voulait pas avoir l'air de préférer son opinion privée (exprimée par la règle qu'il fait) à la volonté d'un évêque, raison de modestie (1844).

291

1844. ÉLEVER DES MISSIONNAIRES. 6, 74-76.

[1] Toute la pensée du Père, tous ses désirs, toutes ses espérances se tournaient du côté du noviciat des jeunes gens (celui de Belley). On peut dire que la maison de Belley était sa maison privilégiée, et son attachement était devenu proverbial.

[2] Une année, la Sœur de Bon Repos (la supérieure) lui ayant dit que plusieurs de ces jeunes gens n'avaient pas de linge, le P. Colin lui dit : Donnez-leur tout le linge à ma marque².
[197]

[3] Il recommandait au supérieur d'avoir bien soin que ces jeunes gens eussent ce qu'il leur faut, de leur demander de temps en temps s'ils n'avaient besoin de rien.

[4] Plusieurs n'ont absolument rien, nous disait-il ; d'autres, par cela même qu'ils veulent être religieux, sont abandonnés aussitôt par leurs parents.

[5] C'est en cela, disait-il, que je fais consister toute ma charité. C'est une œuvre dont Dieu m'a chargé. S'il avait voulu que je contribuasse aux autres, il m'aurait donné le moyen de le faire. C'est mon système. Eh ! Messieurs, j'en ai cependant là vingt-cinq ou vingt-six à ma charge, à mon compte ; il faut bien que tout cela vive et soit entretenu.

[6] Mais je me sens bien consolé et je me dis : Quand je n'aurais élevé qu'un de ces jeunes gens, et que ce jeune homme ne sauverait qu'une seule âme, cela vaut mieux que tous les biens du monde.

¹ Un autre morceau de bravoure sur le même thème a été édité en CMJ, doc. 28, § 2. On y trouvera en note quelques réflexions sur la difficulté que le P. Colin semble toujours avoir eu à comprendre la femme.

¹ Le 13 décembre 1844 le P. Colin avait dit « que son intention formelle était de mettre dans la Règle que les prêtres maristes ne se chargeraient de la direction d'aucune communauté religieuse de femmes » (voir CMJ, doc. 28, § 1 et notes à cet endroit).

² Sur le même sujet, voir l'introduction à RMJ, doc. 159.

[7] Aussi c'est à les élever, à les entretenir que je fais consister toute ma charité.

[8] Je suis même étonné qu'à Lyon, dans une ville où il se fait tant de bonnes œuvres, personne n'ait l'idée de faire une fondation pour élever des missionnaires qui ensuite iront convenir des âmes. Ce serait faire du bien en grand (1844).

292

1844. NE PAS PARLER DES PRESENTS. 6, 627.

Dans un conseil en 1844, il parla de la disposition de quelques sujets qui étaient présents. Ensuite, il nous dit que c'était la première fois que cela lui arrivait ; que cela ne devait pas se faire ; que ce n'était pas même délicat de parler ainsi de sujets [196] présents ; que c'était contre la règle ordinaire ; qu'il ne fallait pas le faire, dans l'intérêt de l'obéissance ; que ce n'était pas dans l'intérêt de cette venue qu'on discutât par le raisonnement ce qu'on devait avoir à faire ; que d'ailleurs l'humilité seule pouvait causer des frayeurs à ceux qui étaient proposés pour un emploi. Il ajouta, comme pour s'excuser de la faute qu'il venait de faire, qu'il avait pourtant bien élevé son cœur à la Sainte Vierge avant de nous dire cela.

293

1844. MAL LOGE. S 1, 36m

En marge d'un article sur la pauvreté du P. Colin, édité ci-dessus, doc. 208, le P. Mayet a inséré en 1844 deux courtes notes se faisant suite, que l'on réunit ici, vu l'identité du sujet. La première (§ 1) doit se rapporter à l'examen de février 1844, alors que le P. Mayet était encore à la Capucinière. La seconde (§§ 2-4) fut sans doute rédigée à Lyon, durant le courant de l'année. Sur la même question, voir aussi *supra*, doc. 277.

[1] En 1844, le P. Cholleton vint pour assister à l'examen des théologiens à Belley. Le P. Colin voulut lui céder sa chambre et délogea, nous recommandant de ne pas le lui dire.

[2] Quand on acheta à Belley la maison dite des Capucins, il abandonna la plus jolie chambre et prit pour lui une des moindres. Pendant les chaleurs, on y était brûlé par le soleil ; en hiver, il fumait quelquefois. Il n'y avait point d'alcôve ; elle était petite et étroite ; ce n'est que plus tard qu'on y a pratiqué un petit cabinet ayant quatre ou cinq pieds carrés, et ouvert une petite fenêtre pour y donner de l'air : ce qui l'a rendu encore plus étroite. Néanmoins, il l'a toujours gardée et c'est là qu'allaient le visiter Mgr de Belley et les autres.

[197]

[3] A la retraite générale de la Société, en 1841, à Belley, il se logea au plus haut étage de la maison¹, dans la chambre du professeur de philosophie.

[4] Dans son second voyage à Rome, il se logea si mal que le P. Poupinel écrivait qu'il souffrait de leur logement incommode².

¹ La retraite avait eu lieu au collège de Belley, non à la Capucinière.

² Cf. *supra*, doc. 218, § 3.

294

1844. RESPECT DES FRERES. S 1, 46m.

Notation marginale, dans une section recueillant des traits d'humilité du P. Colin. Voir *supra*, doc. 260 et références indiquées là.

Quand il avait quelque service à demander à un frère, il leur disait : Pourriez-vous faire cela ?... et il recommandait de faire de même, afin de leur donner la facilité d'ajourner, si leur emploi s'opposait à la prompte exécution de ce qu'on demande.

295

1844. SUR LA GLACE. S 1, 58m.

[198]

Note placée dans une marge libre, sans rapport direct avec le texte en face, à l'intérieur d'une section sur la simplicité du P. Colin.

Étant déjà supérieur général de la Société de Marie, un jour d'hiver à Belley, il rencontra le collège qui jouait et s'amusait sur un étang glacé. On voulut le placer sur un traîneau et lui faire faire un ou deux tours sur l'étang : il se laissa faire et se prêta avec grande simplicité à cette petite excursion joviale.

296

1844. JE NE SUIS MECHANT QU'EN PAROLES. S 2, 5m-6m.

Antoine-Alfred Battu, dont il va être question, était entré au noviciat-scolasticat de la Capucinière le premier septembre 1841 et avait émis le vœu d'obéissance des aspirants éprouvés le 27 septembre 1842. Resté dans la Société comme frère coadjuteur, il fera profession le 29 janvier 1866 sous le nom de frère François et mourra le 6 mai 1880. Le P. Mayet, qui l'admirait, a consigné dans les Mémoires beaucoup de traits le concernant.

En 1844, il y avait à la maison de théologie un jeune homme qui, après avoir passé trois ans dans la Société, était depuis dix-huit mois malade d'un anévrisme et d'une surdité qui le rendaient incapable de rendre aucun service. Le Père Colin, après avoir répété maintes et maintes fois qu'il fallait le renvoyer, que la Société ne pouvait pas s'encombrer, le moment venu, ne put s'y résoudre, parce que ce jeune homme était sans abri, et il disait : Je ne suis méchant qu'en paroles ; mais quand il s'agit de faire, c'est différent (ce jeune homme est M. Battu).

297

1844. SAVOIR REMERCIER. S 2, 18-21.

[1] Une personne bienfaitrice avait rendu à la Société des services importants. Le P. Colin lui écrivit pour la remercier et, quoiqu'il se proposât d'abord le motif de la reconnaissance, il nous dit en riant : je connais à qui j'écris ; ma reconnaissance nous vaudra de nouveaux bienfaits. Peu après on apporta dans une maison de la Société une assez forte somme et le donateur ne dit pas son nom. Le P. Colin apprenant cela fut peiné de ce que le supérieur

local n'avait pas passé outre et il aurait voulu qu'il eût dit : Monsieur, je vous prie, ayez la bonté de nous faire connaître celui à qui nous devons offrir notre reconnaissance. Je me doute bien, ajoutait-il, que ce don vient de la même source, mais, n'étant pas sûr, me voilà dans l'impossibilité d'exprimer ma reconnaissance.

[2] La ville de Saint-Chamond avait fait beaucoup de dons pour nos missionnaires et avait travaillé pour l'Océanie ; nos pères ne lui écrivirent aucune lettre. Le P. Colin en fut fatigué : ils ne savent pas faire, disait-il.

[3] Il pensait que le manque de reconnaissance fait tarir la source des bienfaits.

[4] M. Rohrbacher, le célèbre auteur de l'histoire universelle de l'Église catholique, avait envoyé à Lyon, à la Société, en l'absence du P. Colin, un de ses ouvrages. On avait omis de lui en écrire une lettre de remerciements. Le P. Colin dit que c'était une omission répréhensible, et il recommanda bien qu'on n'oubliât jamais en pareille occasion le devoir de la reconnaissance, ajoutant : C'est même le moyen d'avoir une autre fois ; cela est naturel.

[200]

[5] Mlle Monavon¹ de Lyon avait rendu d'immenses services à nos missions ; il la chargea d'écrire, au nom des chrétiennes de Lyon, une lettre en réponse à celles que les chrétiennes de Wallis avaient écrite à leurs sœurs en Jésus-Christ² ; puis il lui dit : J'ajouterai à votre lettre : Celle qui vous écrit peut être regardée comme votre mère ; c'est elle qui depuis longtemps s'occupe de vous.

[6] Nous parlant de cette entrevue : Cela, nous dit-il, double les forces ; et, dans le fond, c'est vrai ; elle nous rend de grands services.

[7] En 1844, la réponse aux chrétiens de Wallis ou Ouvéa³ fut signée par plusieurs personnages des plus recommandables de la ville de Lyon par leur piété et par leur fortune ; le P. Colin les en fit remercier et il voulut ajouter lui-même à cette lettre quelques mots de sa main pour les faire connaître à Mgr Bataillon, l'engager à y avoir égard et à leur faire répondre par les néophytes.

[201]

298

1844. SON HORREUR DES TITRES. S 2, 50- 51.

Article placé par le P. Mayet dans la section Humilité du second supplément, faisant suite à la section correspondante du premier supplément, pp. 31-47. Voir *supra*, doc. 260.

¹ Claudia Monavon était en rapports étroits avec la procure des missions qu'elle aidait notamment pour l'achat de vêtements (cf. sa lettre du 10 octobre 1844 au P. Poupinel, APM 511. 93). On la retrouvera en 1848 parmi les souscripteurs de la Société de l'Océanie. Sa sœur Agathe et elle-même étaient en rapport avec Françoise Perroton (NP, t. 1, pp. 21 et 31) et une autre sœur, Agarithe, était une dirigée du P. Eymard (*Écrits Eymard*, t. S, pp. 300-309).

² La lettre des femmes de Wallis en date du 10 novembre 1842 a été publiée dans les *Annales de la Propagation de la Foi* de 1843, pp. 415-416. Des extraits en NP, t. 1, doc. 8. La texte de la réponse n'est pas conservé.

³ Outre la lettre des femmes de Wallis, il y en avait une signée de cinq jeunes gens, contemporaine de la précédente et publiée juste avant elle dans la même revue. Le texte de la réponse n'est pas conservé.

[1] En 1844, la Société avait de grandes affaires à Paris, et il avait intérêt à voir ce qui se passait dans la maison de nos Pères située dans cette ville ; il nous dit qu'il irait volontiers s'il pouvait faire ce voyage sans voir l'archevêque¹.

[2] A peu près à la même époque, il alla deux ou trois fois à Chambéry sans se faire connaître. Il avait fait mettre dans une de ces occasions sur son celebret le titre de chanoine de Belley.

[3] Un jour, il fut arrêté et on lui demanda son passeport : il n'en avait point. On lui demanda son nom : il dit qu'il était supérieur du petit séminaire de Belley.

[4] Il se serait bien gardé de se dire supérieur général, et il profitait de deux titres qu'il pouvait prendre sans fausseté.

[5] Ah ! nous dit-il une fois en 1844, je suis bien fâché d'avoir laissé mettre dans les numéros des Annales de la Propagation de la foi : lettre adressée au P. Colin, supérieur général de la Société² ! Ensuite on a un nom européen. Désormais je ferai mettre simplement : Au supérieur général des Maristes.

[6] Il avait été peiné et confus de trouver son nom à Rome.

[202]

299

1844. NECESSAIRE DE VOYAGE. S 2, 52-53.

[1] Dans une occasion qu'il ne nous a pas exprimée, probablement avant quelqu'un de ses grands voyages, un mariste le conduisit chez un marchand et lui proposa d'acheter ce que le P. Colin nous racontant ceci appelait un ridicule ; car, nous dit-il, je ne pense pas qu'on puisse donner un autre nom à de pareilles choses. C'était un petit nécessaire commode et élégant où se trouvaient des rasoirs et ce qui était nécessaire pour entretenir la propreté du corps.

[2] A cette proposition, dit le P. Colin, je sentis mon cœur se soulever... et, comme le mariste le pressait devant les personnes présentes, il sortit sous un prétexte sur la place de Belle-cour (Lyon) pour se recommander à Dieu, puis il rentra et dit non formellement.

[3] Nous racontant ceci, il nous disait : Ah ! qu'il faut peu de choses pour un homme, quand on veut !

300

1844. FACILITE DE REPARTIE. S 2, 102-104.

[1] Jamais le Père n'était si ferme, si énergique, n'avait tant d'à propos que quand on venait l'attaquer à l'improviste. Alors les paroles ne se faisaient pas attendre¹ et il voyait de suite ce qu'il avait à faire et à dire. Il y a des hommes distingués qui, surpris, n'ont plus ni énergie ni même de [203] l'esprit ; pour lui c'était tout le contraire, et il l'avouait lui-même. On peut en voir une foule d'exemples dans mes Mémoires, dans ce qui lui est arrivé à Cerdon,

¹ En fait ce voyage n'eut pas lieu.

² La première avait été celle de Mgr Pompallier du 17 juillet 1837, parue dans le fascicule de Janvier 1838 (t. 10, pp. 236-238).

¹ Cf. *supra*, doc. 240, §§ 3-4.

au petit séminaire de Belley, dans ses luttes avec Mgr Devie, évêque de Belley, et dans mille autres circonstances.

[2] Cette étonnante facilité de répartie qu'il avait, toutes les fois que le bien de la religion, de la Société, de l'administration et du bon gouvernement le demandait, donne un nouveau prix et mérite au silence qu'il savait garder quand il était attaqué personnellement.

[3] En 1843 ou 1844, un gendarme voulant le jouer lui demanda son passeport¹, le conduisit au maire, se comporta indignement avec lui et eut à son égard de mauvais procédés. Rien n'échappa au P. Colin, ni le regard lancé au maire par le gendarme, ni l'oubli volontaire qu'avait fait celui-ci... etc.... En relevant toutes ces circonstances, il aurait pu mettre dans l'embarras le maire et faire destituer le gendarme. Son esprit devait bouillir en lui-même. Comme il ne s'agissait que de sa personne, il fit taire toutes les énergiques réponses qui s'offraient à son esprit, lui qui, en cette occasion, eût été terrible et eût fait trembler ces hommes, s'il se fût agi de quelque intérêt général.

[4] Nous racontant cela, il nous dit : J'aurais été bien fâché que ce gendarme fût destitué.

[204]

301

1844. IL AIMAIT A CONSULTER. S 2, 200-202.

Les idées du P. Colin sur la consultation ont été souvent recueillies par Mayet ; l'index des *Entretiens Spirituels* au mot Conseil permet de les retrouver aisément. On trouvera ci-dessous des indications génériques mais précieuses sur la pratique du fondateur. Les paragraphes 7-11 représentent une addition marginale au texte des précédents, mais de peu postérieure.

[1] Le P. supérieur aimait beaucoup à consulter les Pères maristes pour tout ce qui regarde la Société, à s'éclairer, à prendre les voix, à faire prier, à réfléchir ; le conseil était sans cesse chez lui. Dès qu'il arrivait dans une maison, il formait aussitôt un conseil de plusieurs profès, quelquefois de tous : il les appelait chez lui fort souvent.

[2] Il disait que tout s'était ainsi fait dans la Société dès le commencement ; que les premiers membres agissaient toujours de concert.

[3] Il désirait beaucoup qu'on prît bien cet esprit, ce genre dans la Société ; il me dit même que c'était aussi un de ses buts en faisant ainsi, afin d'inspirer la même marche aux supérieurs divers des différentes maisons de la Société.

[4] Il ne pouvait souffrir qu'on prît des mesures sans avoir réfléchi, délibéré, consulté et prié. Maintes fois, je l'entendis parler contre cette manière de faire, avec la plus grande force.

[5] Pour la théologie, il aimait beaucoup aussi à consulter, et il ne manquait aucune occasion de le faire, soit pour son instruction particulière, soit pour la direction de l'instruction

¹ Le passeport était nécessaire alors non seulement pour les voyages à l'étranger, mais aussi pour ceux en-dehors du département de résidence. On en conserve deux, délivrés au P. Colin pour voyages à Paris, en date des 23 octobre 1851 et 16 avril 1858. En outre il en avait obtenu de la mairie de Belley en date du 19 août 1834 pour Lyon, du 7 janvier 1836 pour Saint-Étienne, du 16 mai 1839 pour Bordeaux, du 4 mai 1848 pour Ferney, du premier avril 1854 pour Gex (Archives municipales de Belley, registre des passeports, n. 11).

dans la Société. A Rome, dans ses voyages, à Lyon, auprès du [205] Père Martin, célèbre professeur jésuite, à Belley, auprès de M. Valentin¹, partout il était aux aguets pour consulter.

[6] Il aimait beaucoup aussi à voir les communautés religieuses, afin de s'instruire, de se former et de prendre pour la Société ce qui pouvait cadrer avec nos règles et ce que chacune avait de bon. Il nous exprimait en 1843 ou 1844 le désir que sa santé lui permît de courir les maisons religieuses. Les Pères Nivet et Martin, jésuites de Lyon, secondaient les vues du Père, et lui communiquaient avec la plus grande franchise ce qui se pratiquait chez ces Pères. Cette maison même prêta des cahiers fort importants².

[7] Le R.P. Colin consultait et faisait consulter les Sulpiciens, les Jésuites, les Lazaristes, les Évêques, les Capucins, les missionnaires des Chartreux qui pouvaient se regarder ses rivaux³ etc. etc. Cela revenait sans cesse. Outre les lumières qu'on trouve en faisant ainsi, cela entretient la paix, la bonne harmonie, empêche les autres Sociétés de se défier, de prendre ombrage ; je suis persuadé que cette seconde intention se trouvait aussi dans la pensée du P. Colin. De plus, cette manière de faire est très conforme à l'esprit d'humilité qui doit distinguer la Société.

[206]

[8] Mais il faut remarquer que, tout en cherchant des lumières auprès des autres communautés, le P. Colin ne se mettait en tutelle auprès d'aucune, à l'exclusion des autres, comme font quelques personnes. Quand les sentiments et la manière de voir de ces communautés ne lui paraissaient pas les plus justes ou conformes à notre esprit, il ne contredisait pas, mais il suivait sa ligne. Il n'entrait pas dans les petites rivalités que certaines communautés ont entre elles, mais, persuadé que, partout où sont réunis des hommes, il y a des défauts d'une part et du bien de l'autre, il cherchait à profiter et du bien et du mal ; il allait des unes aux autres et était bien vu de toutes.

[9] C'est sa modestie, c'est sa prudence, qui ont concilié à la Société l'attachement sincère des Sulpiciens, l'affection des Chartreux, des Capucins, des Trappistes, la bienveillance des Évêques, des Jésuites.

[10] Que la Société continue à marcher sur ses traces, à être humble, petite et confiante avec toutes les Sociétés, mais qu'elle n'en adopte aucune aux dépens des autres. Il faut être humble et modeste, mais non pas mesquin et rétréci.

[11] On peut voir dans ces Mémoires mille exemples de l'humilité du P. Colin à consulter et de sa prudence à ne pas admettre indifféremment tout ce qu'on lui dit.

¹ Jacques Valentin (1790-1847), condisciple de Jean-Claude Colin au Grand Séminaire de Lyon, était devenu sulpicien et, après plusieurs années d'enseignement dans les séminaires, s'était retiré à Saint-Rambert-en-Bugey (cf. 1. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne*, t. 2, pp. 175-177). D'après MAYET, 1, 55m, c'est le P. Colin qui lui avait donné l'idée de son *Examen raisonné ou décisions théologiques sur les commandements de Dieu et de l'Église, sur les sacrements et les péchés capitaux où l'on décide d'après les meilleurs théologiens ce qui est péché mortel ou véniel en cette matière*. La troisième édition de cet ouvrage (2 vol., Lyon 1840) est conservée à la maison généralice.

² Le P. Mayet fait peut-être allusion aux *Règles du Noviciat de la Compagnie de Jésus* transmises par le P. Gury s. j. au P. Maîtreperrière en 1842 et conservées aux APM, fonds La Favorite, noviciat.

³ Voir OM 2, docc. 466, § 1; 478, e; 535, § 2; 547, § 10, etc.

302

1844. LES HOMMES TELS QU'ILS SONT. S 2, 203-204.

[1] Le R.P. supérieur ne luttait pas contre les impossibilités. Un ecclésiastique zélé, mais sans prudence et sans réflexion, vint le consulter au sujet d'une bonne œuvre. Le P. Colin lui donna quelques avis ; mais voyant qu'il n'était pas [207] compris et que l'autre ne pouvait entrer dans ses raisons qui étaient très justes, il se mit à l'encourager et il dit ensuite au P. Maîtreperrière : J'ai vu qu'il ne me comprendrait pas ; alors je l'ai encouragé ; ce qu'il veut faire est une bonne œuvre comme une autre.

[2] L'ecclésiastique se retira fort content et disait : Jamais personne ne m'a parlé comme le supérieur général des Maristes.

[3] Il y avait au noviciat un saint homme qui avait des habitudes et dont le genre nuisait à la bonne direction des novices et à l'unité de la marche¹. Le Père Colin ne pouvait l'ôter sans de grands inconvénients ; il en prenait son parti.

[4] Souvent je l'ai entendu dire : Dans telle ou telle position, il me faudrait un sujet qui eût telle ou telle qualité ; je ne l'ai pas. Qu'y faire ? Le temps viendra². Dieu soit béni ! C'est déjà étonnant que la petite Société ait fait de si grands pas.

[5] Un supérieur de maison particulière faisait beaucoup d'imprudences dans son administration. Le P. Colin, après s'en être plaint (car il sentait vivement), ajouta : Mais qu'a-t-il fait à quoi nous ne nous soyons attendus ? Ne savions-nous pas tout cela d'avance ? (C'est, je crois, M. Ozanam)³.

[6] Je pourrais citer une foule de faits et de paroles à l'appui de ce que je dis.

[208]

303

1844. PLUS LA CHOSE PRESSE, PLUS JE TEMPORISE. S 2, 252-253.

[1] Un jour, au milieu d'un conseil, avant de prendre une détermination importante, il dit : Mettons-nous encore une fois à genoux¹, pour implorer les lumières de l'Esprit Saint. Il se reprit : Mais non, moi, je ne puis pas donner mon avis dans ce moment ; je ne suis pas assez calme. Les raisons contre le projet en question me font trop d'impression ; il faut que je me mette dans une grande paix. Quand je me sens l'âme agitée, je ne peux m'arrêter à aucune détermination. Dans ces occasions plus la chose presse, plus je temporise²... Et il renvoya le conseil au soir.

[2] Il nous dit qu'il chercherait à ôter de son esprit le souvenir de cette affaire pour qu'il reprenne son équilibre. Il nous ajouta beaucoup de réflexions sur le calme où devait être l'âme, quand elle cherche à connaître la volonté de Dieu.

[3] Lorsque, dit-il, je prends une détermination, et que je sens que mon âme s'y assoit avec une grande paix, alors je suis bien tranquille et je peux aller au moins dire à Dieu : Mon

¹ Le P. Déclas. Voir MAYET, t. 1, pp. 41, 150, et OM 2, doc. 537, k.

² Cf. ES, doc. 82, § 2.

³ Charles-Alphonse Ozanam, frère du plus célèbre Frédéric Ozanam, fondateur des conférences de Saint Vincent de Paul (cf. OM 2, p. 396, note 1 et *infra*, doc. 324, §§ 3-4).

¹ Cf. *supra*, doc. 275, § 1. Peut-être s'agissait-il de la même affaire.

² Cf. ES, doc. 155, § 9 et 175, § 23.

Dieu, si je me suis trompé, j'ai bien pris tous les moyens que je savais pour ne pas me tromper.

[4] Dans les occasions où le cœur n'est pas d'accord avec la raison, je tâche bien de me tenir en garde contre moi-même, afin de ne m'attacher uniquement qu'à la sainte volonté de Dieu.

[5] Il disait aussi qu'il y avait des raisons qui impressionnaient fortement, et qui étaient des raisons de nature et non [209] de foi, qu'il fallait bien les discerner, que la nature était en nous, vivait en nous, et que notre œuvre était une œuvre de grâce, une œuvre surnaturelle, qu'il ne fallait pas conduire les affaires selon la sagesse humaine, mais selon la sagesse divine.

[6] Le soir, il réunit donc encore le conseil, et il me dit qu'il avait beaucoup prié Dieu de faire connaître sa volonté aux membres de ce conseil¹ (1844 environ).

[210]

¹ Cf. ES, doc. 139, § 2.

V - JANVIER 1845 - AVRIL 1846

Cinquième partie

[211]

[212] page blanche

Durant la plus grande partie de l'année 1845, du 1er janvier à la mi-novembre, le P. Mayet résida à la maison-mère de Lyon, dans des conditions identiques à celles de la période précédente. Puis, de la fin novembre 1845 à juillet 1846, on le trouve à la Capucinière de Belley de nouveau au milieu des novices-scolastiques de la Société.

Étant à Lyon en contact direct avec le P. Colin, l'annaliste va pouvoir, durant les onze premiers mois de 1845, noter de nombreux traits sur le fondateur, (docc. 304-326). Pour la même période, on peut voir aussi en OM 2 les docc. 596-609, en ES, docc. 87-106.

A Belley par contre, le P. Mayet ne verra le P. Colin que durant deux brefs séjours de ce dernier, entre les 13 et 27 décembre 1845 et autour des 20-24 avril 1846. Au premier sont à rattacher *infra*. docc. 327-328, OM2, docc. 620-623 et ES, docc. 107-108. Au second, *infra*, doc. 339, OM2, docc. 624 et 626 et CMJ, doc. 30.

Par ailleurs la présente section, comme la précédente, comprend un certain nombre d'articles datés par le simple millésime ou attribuables approximativement à cette année par critères externes (docc, 329-338).

La source d'information du P. Mayet durant cette période est, comme à l'accoutumée, constituée d'abord par les faits qu'il observe directement (docc. 309, 316, 321, 322, 324, 328, 331, 337, 338) mais fréquemment aussi par les séances du conseil auxquelles il semble participer alors de manière régulière. A cette source privilégiée se rattachent certainement [213] docc. 306-308, 319 et très probablement aussi docc. 304-305, 310-311, 314-315, 323, 325, 330, 332, 339. D'autres détails sont fournis au P. Mayet par le P. Colin lui-même en conversation privée (docc. 327, 336) ou par d'obligeants confrères (docc. 313, 318, 320). Certains enfin proviennent de paroles du P. Colin devant un auditoire difficile à préciser (docc. 312, 333, 334).

A plusieurs reprises l'annaliste compose à partir d'une pluralité de sources un article plus élaboré sur un sujet donné. Particulièrement construit est le récit de la tentative de démission de septembre 1845 (doc. 317), mais on lira aussi avec intérêt le curieux article sur les « vues ultérieures » du fondateur (doc. 335) et celui relatif au soin du P. Colin pour la santé des enfants (doc. 329).

Pour ce qui est du contenu des documents on ne s'étonnera pas, vu la présence du P. Mayet au conseil, du nombre d'articles relatifs à des cas personnels : admission (doc. 319), décisions relatives à des novices (doc. 308), à des vocations (doc. 336), notamment pour les missions (docc. 305, 325, 333), voire cas particulier de quelque profès (docc. 323, 327). On verra aussi documentée une fois de plus l'attitude du P. Colin envers les évêques (docc. 319, 332), les curés (docc. 306, 324), les faibles santés (docc. 310, 337), les frères (docc. 312, 325, 328).

Plus neufs au contraire sont les articles sur sa manière de faire avec la Propagation de la Foi (doc. 314), avec ses secrétaires (doc. 322) et sur son attitude en tant que président de chapitre (doc. 321). A part cela le P. Mayet ne manque pas de relever, comme par le passé, les

traces de la grande activité du fondateur (docc. 304, 307, 320, 326), de sa prudence consommée (docc. 306, 315, 324, 335), de sa modestie (docc. 309, 339), de sa fermeté (docc. 308, 323, 330), de sa gaieté (docc. 316, 322, 323), etc. On trouvera en ES, pp. 219-221 quelques indications sur les principaux événements extérieurs de ces seize mois. Ils ont marqué davantage les entretiens du fondateur que sa manière de faire quotidienne, seule documentée ici. Au plan des faits, ce qui domine vraiment la période est la décision prise par le fondateur de remettre sa démission et l'obligation où il s'est vu de la retirer. Le long récit concernant cette affaire (doc. 317) est suffisamment explicite pour que l'on n'ait pas à s'y arrêter ici.

304

21 janvier 1845. SACS D'ECUS POUR LE SCOLASTICAT. 2, 272-273.

Un des aspects de la vie quotidienne au XIX^{ème} siècle que le lecteur du XX^{ème} a rarement présent à l'esprit, c'est le fait qu'un grand nombre de paiements avaient lieu non par le moyen de banques, billets ou écritures diverses, mais en espèces sonnantes, pratiquement des écus, conservés et transportés en sacs qui, si la somme était importante, pouvaient peser fort lourd. Au moment du départ du P. Chanut le P. Colin lui rendit 24 000 francs qu'il avait en dépôt et ce confrère dut aller « chercher deux hommes pour emporter cet argent » (MAYET, S 1, 142m). On va voir ici le supérieur général lui-même dans le rôle inattendu de porteur d'or.

Le 21 janvier 1845, le P. Colin nous dit : Il faut que je parte demain pour Belley. J'ai reçu deux lettres du supérieur de la maison de théologie¹ ; il n'a pas *materiam circa quam*². Il faut [215] avoir pitié des pauvres supérieurs qui sont dans l'embarras... C'est toujours moi qui vais à son secours... Je n'ai personne à envoyer. Je pars¹. C'est le supérieur qui est le pauvre baudet. Pendant la route, je mets mon argent dans mon sac, et mon sac entre mes jambes ; j'ai été quelquefois éreinté en le portant de la voiture à la maison de théologie.

305

21 janvier 1845. UN TIERS-ORDRE POUR LES MISSIONS D'OCEANIE. 6, 62-64.

[1] Le 21 Janvier 1845, il nous dit : Je ne sais pas vraiment si le Bon Dieu ne veut pas quelque chose et que le Tiers Ordre de la Société commence bientôt² : il semble inspirer à plusieurs personnes de différents côtés de me presser à ce sujet,

[2] Une, il y a quelque temps, était à Fourvière, et elle s'est sentie poussée (il y a eu quelque chose d'extraordinaire : le Père ne s'est pas expliqué davantage). En quittant Fourvière, elle est descendue à St Jean, sans savoir pourquoi. Là, elle a [216] aperçu Mgr Epalle,

¹ Un grand nombre de lettres du P. Dussurgey à la maison généralice sont conservées, mais non celles auxquelles fait allusion ici le P. Colin. Au scolasticat de Belley avaient lieu alors d'importants agrandissements.

² « Matière au sujet de laquelle », expression scolastique employée plaisamment par euphémisme pour désigner l'argent.

¹ En fait le P. Colin ne se rendit pas à Belley. Le lendemain 22 janvier, raconte ailleurs le P. Mayet « il fut obligé de rester et il reçut dans la journée plusieurs billets portant valeur de plus de quatre mille francs pliés dans une lettre blanche, sans nom, sans signature, le bienfaiteur, à ce qu'il paraît, n'ayant pas voulu se faire connaître. Pourrait-on là méconnaître la Providence ? (S 2, 292-293).

² A l'époque, tout ce qui comptait en fait de Tiers-Ordre était un groupe de femmes de quatorze personnes, dirigé par le P. Girard, qui se réunissait en principe une fois par mois (MAYET, 10,267-268). C'est à la fin de l'année 1845 qu'avec la nomination du P. Eymard comme directeur le Tiers-Ordre connaîtra son vrai départ.

évêque mariste, qui n'était pas encore parti pour son vicariat de la Mélanésie¹. Quelque chose lui a dit intérieurement : Celui-là te dira ce que tu as à faire. Elle va droit à lui. Mgr Epalle la renvoie au P. Colin, à moi. Elle arrive.

[3] (Il s'agit, je crois, de former un Tiers Ordre de personnes qui s'occuperont uniquement des missions de l'Océanie, en France, et mettront tout en commun)².

[4] Je lui ai dit : N'y pensez plus d'un mois, six semaines. C'est ainsi que je fais pour laisser évanouir la nature, l'imagination, et quand ces sentiments durent, je leur fais subir des épreuves³.

[5] Je ne serais pas étonné, dit le P. Colin, que Dieu voulût cette œuvre, car enfin, qui veut la fin veut les moyens ; et bientôt nous ne pourrions plus suffire pour préparer et envoyer le matériel à nos missionnaires.

[6] Mais si ce projet paraît mériter de l'attention, je ne voudrais pas, même alors, rien faire avant d'avoir fait faire un mois de prières.

[217]

306

27 janvier 1845. PARTIR POUR DE BON. 3, 184-186.

Dans le même ordre d'idées, voir *infra*, doc. 315.

[1] Quand on a quitté un lieu, disait le P. Colin, si on a bon esprit, il ne faut pas y repaître.

[2] Ainsi il ne permit pas au P. Lagniet de retourner faire visite au collège de Belley, après qu'il en eût quitté la supériorité. Ainsi, en 1845, le P. Eymard, qui était directeur au collège de Belley, ayant été nommé provincial, quand vint le temps de la visite, le P. Colin ne voulut pas l'y envoyer, quoique cela le regardât.

[3] En 1844, la Société abandonna la paroisse de Valbenoîte¹ 1, dont elle avait accepté l'administration durant la vie de M. le curé Rouchon, qui avait fait don de sa maison à la Société.

[4] Cet abandon fit plaisir à tout le clergé, et ceux-mêmes qui engageaient le plus à garder cette paroisse dirent ensuite que la Société avait bien fait et se serait attiré l'animadversion des prêtres par une conduite opposée.

[5] Comme la maison où se retiraient nos Pères était toujours à côté de l'église, et que beaucoup de fidèles préféraient les prêtres maristes aux prêtres séculiers, le P. Colin : 1° fit

¹ C'est dans les premiers jours de décembre 1844 que Mgr Epalle quittera définitivement Lyon pour Paris et Londres où il devait s'embarquer pour l'Océanie. L'entrevue en question se situe donc aux alentours de novembre 1844.

² Il ne s'agissait donc pas d'un Tiers-Ordre regroupant des vocations féminines pour l'Océanie comme cela se fera en 1857 mais d'un groupe d'aide aux missions qui aurait pris en charge la préparation et l'envoi du matériel (cf. § 5). Une idée semblable animait depuis plusieurs années Zoé Du Chesne, qui connaissait bien Mgr Douarre et qui sera la fondatrice de l'œuvre Apostolique (cf. G. GOYAU, *Les origines de l'œuvre Apostolique, Zoé Du Chesne en Revue d'Histoire des Missions*, XV (1938), pp. 161-184).

³ Cf. *infra*, doc. 384, § 2.

¹ Sur cette paroisse, voir l'introduction à ES, doc. 129. Les faits que va rapporter ici le P. Mayet se situent peu après la nomination de M. Maynard comme curé, avant que ne surgissent des difficultés relatives aux locaux qu'il occupait et, à plus forte raison, avant la fameuse algarade du 18 novembre 1846 (ES, doc. 129).

partir presque tous les Maristes qui avaient administré la paroisse ; 2° il défendit à ceux qu'il laissa de confesser.

[218]

[6] Le nouveau curé fut enchanté, et il disait au P. Colin que, s'il n'eut pas fait cela, on aurait eu deux partis dans la paroisse. Mais, dit encore M. le curé, on va dire que c'est moi qui empêche les Maristes de confesser, et ainsi cette mesure va me rendre odieux. Annoncez en chaire, dit le P. Colin, que c'est le supérieur des Maristes qui ne le veut pas.

[7] Le curé fut enchanté et témoigna toute sa reconnaissance au R.P. supérieur général. (27 janvier 1845).

307

27 janvier 1845. IL MET TOUT EN MOUVEMENT. 3, 416m.

[1] Le 27 janvier 1845, il nous dit : Je tiens à faire promptement chaque chose (cela s'entend : quand elle est arrêtée, car avant, au contraire, il était d'une lenteur extraordinaire, ce qu'on pourrait appeler : *dare locum Deo*)¹, je tiens à faire promptement chaque chose, parce qu'il arrive toujours de nouvelles affaires, et on se laisse encombrer.

[2] En 1844, à la maison de théologie de Belley, on bâtissait. Quelques jours avant la rentrée, rien n'était prêt, rien n'était fini. Il part², il met tout en mouvement : maçons, charpentiers, remplit la maison d'ouvriers, et la rentrée a lieu. Sans lui, elle n'eût pu se faire.

[219]

308

Février 1845. AVERTISSEMENTS AUX NOVICES. 5, 165m-167m.

Note insérée par le P. Mayet en marge d'un article où le P. Colin exposait les règles pour juger des vocations. La substance de l'article en question se trouve en JEANTIN, t. 4, pp. 31-34.

[1] Quand un novice avait des défauts qui empêchaient son admission, et que cependant on doutait encore un peu, voici comment s'y prenait le P. Colin pour connaître ce qu'il fallait faire :

[2] Il mandait le sujet et lui exposait, avec la plus grande force et avec sévérité, tous les griefs qu'on avait contre lui, de façon à lui donner une rude secousse¹.

[3] Si, après cette saignée, le sujet s'excusait, allait se plaindre aux uns et aux autres, murmurait, le P. Colin le renvoyait et alors il lui témoignait une grande bonté.

[4] Si, au contraire, il s'humiliait, remerciait, avouait ses torts, le P. Colin disait : il y a encore de la ressource et de l'espérance, et il le gardait.

[5] Je lui ai vu suivre cette ligne de conduite et l'appliquer suivant les circonstances.

[6] Lui même nous fit part en février 1845 de cette règle de conduite qu'il suit.

¹ Laisser à Dieu un « espace » une possibilité d'intervenir. (cf. Rom. 12, 19 ; Eph. 4, 27; *Imitatio Christi*, II, 1,2, C). Sur la lenteur du P Colin avant la décision, voir ES, docc, 88, § 6 ; 155, § 9 et *supra*, docc. 285, § 3 ; 303 etc.

² Peu avant le 27 septembre 1844. Dans sa lettre au P. Maîtreperrière de ce Jour, le P. Colin écrit de Belley « qu'aucun élève en théologie ne vienne avant qu'on ne vous écrive. Les travaux sont bien retardés ».

¹ Voir un emploi semblable du mot en doc. 283.

[7] Il voulait qu'on avertît les novices. On découvrit une fois sur deux des choses qui pouvaient bien compromettre leur vocation. Il les avertit avec force et avec bonté et ses avertissements ont peut-être été cause de salut du second qui évidemment n'était pas fait pour la Société. Il lui témoigna le plus vif, le plus tendre intérêt. Il avait prié un mois pour lui avant de l'avertir. Il le plaça lui-même dans le monde.

[320]

309

Février 1845. PAS DANS LE CORTEGE ! 5, 441-443.

Henri-Dominique Lacordaire, restaurateur des Dominicains en France et initiateur des fameuses Conférences de Carême à Notre-Dame de Paris, était probablement l'orateur religieux le plus célèbre en France vers le milieu du siècle dernier. Il avait commencé la prédication du carême à la Primatiale de Lyon le 9 février (*Ami de la Religion*, t. 124, p. 394). Certaines réactions du P. Colin sur cet événement ont été notées par le P. Mayet (voir ES, docc. 97, 99, § 10 et aussi doc. 157).

[1] Le Père Lacordaire, dominicain, vint prêcher le carême en 1845, à Lyon : dès 9 h du matin, la cathédrale se remplissait et ceux qui arrivaient vers midi ne trouvaient plus de place.

[2] Le P. Colin avait envie d'entendre le Père Lacordaire, et ses occupations et sa santé ne lui permettaient pas d'attendre trois ou quatre heures à l'église.

[3] Le Cardinal-archevêque lui fit dire de se trouver à l'évêché un quart d'heure avant l'instruction, et qu'il entrerait avec son cortège.

[4] Le P. Colin remercia, mais se garda bien d'user de cette distinction ; il se rendit à la cathédrale et eut soin d'arriver après que le Cardinal fut entré ; aussi il n'eut point de place et ne put entendre.

[5] Nous parlant ensuite de ceci, il nous dit qu'il se serait bien gardé de faire comme on lui avait proposé, et de faire le personnage important ; que d'ailleurs le maître de cérémonies de la cathédrale, M. Chapot, ne pouvait pas contenter tout le monde; qu'il promettait bien d'obliger ceux qui s'adressaient à lui ; mais qu'il fallait avoir la délicatesse de ne pas le mettre dans l'embarras.

[221]

[6] Il est à remarquer que ce que le P. Colin n'avait pas cru pouvoir faire, de simples prêtres, de simples religieux l'avaient fait, se glissant au milieu du Chapitre et entrant furtivement avec les chanoines... (et je ne veux pas dire par là qu'ils aient mal fait ; mais cela fait ressortir la modestie du Père).

310

Février 1845. SOIN DES SANTES. S 2, 25-26.

[1] En février 1845, il nous dit : Je n'ai vécu que pour la Société, et si maintenant j'ai quelque plaisir dans ce monde, c'est quand je vois de jeunes maristes grandir, travailler et donner des espérances, et se préparer à travailler à la gloire de Dieu ; car pour moi, je ne pense plus à moi, et mon temps est fini. Ces jeunes maristes pleins d'espérance sont ma joie. Aussi il faut bien avoir soin de la santé de ces petits maristes.

[2] Et alors il parla d'un d'entre eux, le P. Poupinel, qui n'avait pas une bonne santé et dont il prenait bien soin.

[3] Je vais lui écrire, dit-il, afin qu'il ne prêche que trois fois par semaine à St-Étienne, ce carême¹. J'ai déjà prié M. Delaunay de faire une visite à M. le Curé de St Louis, dans la paroisse duquel il donne la station quadragésimale, afin que M. le Curé modère son zèle².

[222]

311

5 mars 1845. REFUS D'UNE DIRECTION SPIRITUELLE. S 2, 300-301.

[1] En l'an 1844 ou 1845, une personne de piété écrivit au P. Colin une lettre dans laquelle elle lui exposait l'état de son âme et lui demandait des conseils. Le P. Colin en lut quelques mots, puis il la mit de côté et ne voulut pas la finir, ni envoyer la réponse qui était, je crois, attendue. Quelques jours après, il la lut et répondit à cette personne, d'une façon analogue à ce qu'elle lui disait ; mais, en commençant, il avait eu soin de lui dire à dessein, pour la ralentir, qu'il n'avait pris connaissance de sa lettre que plusieurs jours après sa réception. Enfin, il lui nommait quelqu'un qui pourrait rendre à sa conscience le service quelle réclamait.

[2] Aussitôt cette dame s'empresse et écrit au P. Colin combien elle était reconnaissante, et lui exprime sa gratitude avec des sentiments fort vifs. Le bon Père qui ne lui avait pas dit qu'il se chargeait d'elle, et qui ne voulait pas qu'elle vînt lui confier sa direction, effrayé, se dit : C'est un piège, et lui répond, avec honnêteté mais d'un ton assez net, qu'en lui écrivant la réponse qu'elle avait sollicitée, il n'avait pas cru se charger de sa conduite, qu'elle ne devait pas abandonner ceux qui la dirigeaient et dans les lumières desquels il avait bien confiance... etc.

[3] Ce bon Père avait alors environ 54 à 55 ans (raconté par lui-même, le 5 Mars 1845).

312

14 mars 1845. SE SERVIR SOI-MEME. S 1, 44m.

Le 14 Mars 1845, son cornet de poêle avait besoin d'être [223] ramoné. Il tire sa clef, se ferme, démonte son poêle, ramone le cornet, donne une couche à son poêle, et descend à dîner avec une figure qui témoignait du métier de ramoneur qu'il avait fait. Il nous dit en riant : Il faut savoir se servir soi-même. Les frères auraient mis toute une journée pour faire cela ; moi, je m'en suis tiré en peu de temps.

313

25 mai 1845. PROCESSION DE LA FETE-DIEU. S 2,294-295.

[1] En 1845, il se trouva à Belley pour la procession de la Fête-Dieu¹, et il alla à la procession, quoiqu'il eût un mal de tête violent qui l'empêchait de se traîner. Le P. Choizin,

¹ Le P. Poupinel était parti le 14 février prêcher le carême à Saint-Louis de Saint-Étienne (MAYET, 3, 167-168).

² Lettre non conservée.

¹ Célébrée en France le dimanche dans l'octave, en 1845 le 25 mai. Au même moment à Lyon le P. Eymard, qui portait le Saint-Sacrement à la procession de la paroisse Saint-Paul de Lyon, recevait la première des trois inspi-

professeur de philosophie, lui ayant dit que cela le fatiguerait, le P. Colin répondit : Si l'on m'annonçait que Notre-Seigneur doit parcourir en personne les rues de Belley, malgré mon mal de tête, la curiosité me pousserait bien à l'aller voir ; or la foi me dit que c'est le même.

[2] Et il y alla ; en rentrant il était bien fatigué.

[224]

314

c. mai 1845. RAPPORTS AVEC LA PROPAGATION DE LA FOI. 4, 579-585.

Née d'une intuition de Pauline Jaricot et organisée en 1822 par Benoît Coste et les membres de la « Congrégation » de Lyon, l'œuvre de la Propagation de la Foi avait, depuis cette date, deux Conseils centraux : l'un à Lyon pour le midi de la France, l'autre à Paris pour le nord du pays. Le P. Colin et la procure des missions étaient en rapports constants avec le premier et correspondaient aussi avec le second.

[1] Le P. Dubreuil avait rendu d'immenses services à la Propagation de la foi, ayant parcouru pour cette œuvre un grand nombre de diocèses et déployé dans cette fonction un zèle, une prudence, une sagacité remarquables¹.

[2] Quand il fut nommé procureur des Missions étrangères de la Société et nommé supérieur de la maison de Sydney², le bureau du midi de la Propagation de la foi, fixé à Lyon, fut très affligé et contrarié de le perdre, et s'adressa à la Société de Marie pour avoir un remplaçant.

[3] Un des premiers supérieurs de la Société leur ayant dit qu'on ne pouvait pas pour cette œuvre se priver d'un sujet, le P. Colin fut bien fâché que cette phrase fût dite : Jamais, dit-il, je ne donnerais une pareille raison ; et il alléguait que ces Messieurs pourraient bien dire que c'est pour nous, pour nos [225] œuvres, que nous travaillons ; que nous ne devons pas regarder comme perdu pour nous, un sujet qui s'emploie à répandre la Propagation de la foi, laquelle fait tout pour les Maristes.

[4] Il nous dit que, dans ces occasions, il trouvait d'autres raisons.

[5] Ainsi ces Messieurs lui en ayant demandé plusieurs, il leur dit : Celui-ci est directeur dans tel endroit ; celui-ci est supérieur à Bordeaux¹ ; celui-ci est supérieur à Agen². Enfin ils en nommèrent un qui était libre de suite. Le P. Colin leur dit : Messieurs, je peux vous donner celui-là, s'il vous convient. Voyez s'il peut faire votre affaire. Et ces Messieurs furent satisfaits³.

rations qui devaient le conduire à la fondation d'une congrégation eucharistique (Texte en D. CAVE, *Eymard, The Years 1845-1851*, Rome 1969, p. 66). La coïncidence, jamais remarquée jusqu'ici, méritait d'être signalée.

¹ Voir *supra*, doc. 269.

² C'est en mai 1844 que le P. Dubreuil fut envoyé à Rome pour discuter l'établissement d'une maison de procure à Sydney. Au début de septembre il quitta Lyon pour Paris, Le Havre et l'Océanie et arriva à Sydney le 12 avril 1845.

¹ Le P. Lagniet.

² Le P. Convers.

³ Le 9 mai 1845 le P. Colin écrivit au président du Conseil central de Lyon : « Après avoir bien examiné, j'ai pensé que le P. Jacquet pourrait peut-être convenir pour les courses que j'appelle vraiment apostoliques en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi. La faiblesse de sa santé ne lui permettrait pas des voyages de longue durée mais il pourrait visiter de temps en temps quelques diocèses, surtout pendant l'été. S'il vous agrée, je le préviendrai ». Les échanges oraux que rapporte le texte avaient dû avoir lieu durant les mois précédents. Accepté

[6] Il se tenait dans les meilleurs termes avec ces Messieurs du Bureau de la Propagation de la foi. Aussi il en était très aimé, et un de ces Messieurs dit en une occasion : Nous agissons avec M. Colin en frères. La Société n'en était pas plus mal servie, comme on pense, par ces Messieurs.

[7] Il désirait aussi beaucoup se mettre en rapport avec les membres du Bureau du Nord fixé à Paris, rapport de confiance, d'amitié. Il eût voulu avoir un mariste dans la capitale, sur lequel il pût compter et qui, petit à petit, entrât [226] dans l'intimité de ces Messieurs et leur fît connaître avantagement la Société par sa conduite sage et prudente. Il était exact à écrire chaque année une lettre de remerciement aux deux bureaux.

[8] Il pensait que des rapports amis et de confiance ne pouvaient qu'être utiles au bien des Missions, et il envisageait cela comme une espèce de devoir.

[9] Il nous dit qu'il connaissait des communautés ou des individus qui avaient menacé les Bureaux de la Propagation de la foi d'abandonner telle ou telle œuvre, s'ils n'obtenaient pas le secours qu'ils désiraient... Ah ! ce n'est pas la bonne manière, disait-il ! Pour moi, je pense que ce raisonnement ne me toucherait guère, si on me le faisait, et il le blâmait beaucoup.

315

Juillet 1845. UN DEPART DISCRET. 4, 437-438.

Supérieur en titre depuis 1829 du collège-séminaire de Belley, dont les Maristes n'avaient laissé la direction effective que durant deux ans, en 1836-1838, le P. Colin a finalement obtenu de Mgr Devie que le diocèse reprenne entièrement la responsabilité de la maison. Une page importante de l'histoire de la Société va se tourner et le fondateur va faire en sorte qu'elle le soit de manière bien mariste, dans la ligne des principes exposés quelques mois plus tôt (doc. 306).

[1] En 1845, la Société devait abandonner aux vacances, au mois d'août, la direction du collège de Belley.

[2] Le P. Morcel, supérieur de cette maison, qui lui-même, de l'agrément du T.R.P. Colin, avait traité cette affaire avec Mgr l'Évêque et, à force d'instances, obtenu son consentement, ce que nous désirions tous, voulut, avant la fin de l'an, faire donner une petite retraite aux jeunes gens.

[227]

[3] Le P. Colin l'approuva beaucoup.

[4] Le P. Morcel désira appeler, pour donner les exercices, le R.P. Eymard qui avait quitté le séminaire depuis quelques mois et qui s'était tellement fait goûter et chérir par les élèves que l'attachement qu'ils avaient pour lui était une espèce de culte.

[5] Non, dit le P. Colin. Cela ne convient pas, parce que nous allons abandonner la direction de cette maison. Nous semblerions vouloir raviver l'affection des élèves à notre égard, en leur envoyant le P. Eymard, et vouloir tourner tous les cœurs vers nous avant de partir. Adressez-vous aux missionnaires diocésains de Belley, et priez-les de donner cette retraite.

[6] On le fit. Ces Messieurs ne purent accepter. Mais le P. Eymard n'y alla pas, et même il n'y parut pas.

par le Conseil central « le P. Jacquet s'acquitta de cet emploi à la satisfaction générale. (MAYET 4, 584m; cf. aussi 5, 587 bis, en marge).

316

Année scolaire 1844-1845. DAGUERREOTYPE ET AUTRES JEUX. S 2, 154-157.

Article intitulé par le P. Mayet « Quelques traits de simplicité du père supérieur ».

[1] En 1844, un des missionnaires M. Auber¹ partant avait [228] appris à tirer des portraits avec le daguerréotype¹, et il réussissait très bien. Il pria le P. Colin de vouloir bien s'y prêter et de poser afin qu'on pût avoir son portrait. Le P. Colin se laissa placer, et se laissa faire tout comme il voulut. On le fit mettre à genoux devant la Sainte Vierge: il s'y mit. Mais il fallait qu'il restât immobile. Or quand il se vit à genoux et son chapelet à la main, il se mit réellement à prier Marie en remuant les lèvres, et le remuement des lèvres gâta sa figure (il s'empara ensuite de ces portraits et les serra).

[2] Il voulut aussi faire tirer une copie de la cérémonie funèbre qui se fit sur le vaisseau à l'occasion de la mort du P. Bret, un des premiers Maristes qui partirent avec Mgr Pompallier. L'un fit le mort et on l'étendit sur une planche avec des boulets aux pieds. Plusieurs prêtres étaient en surplis. On apporta une mitre et une crosse, et quelqu'un représenta Mgr Pompallier. Quand tous les rôles furent distribués, que chacun fut placé, on fit jouer le daguerréotype.

[3] Tout ceci se faisait à l'instigation du P. Colin : il allait, venait et paraissait content comme un enfant.

[4] Il voulait encore faire tirer la scène du massacre du P. Chanel, disant que la Société devait conserver les deux tableaux de ces deux grands événements et qu'il voulait les faire faire.

[5] Un jour, le P. Poupinel, ayant trouvé une toupie qui nous venait probablement du voisinage d'un pensionnat², se [229] mit à la faire tourner. Le P. Colin la regarda et prêta sa main pour qu'on la plaçât, pendant qu'elle pirouettait. C'était à la récréation après le dîner.

[6] Quand il était vicaire à Cerdon, il s'amusait pour se récréer à contrarier une chèvre avec son chapeau.

[7] Un jour (en 1844 ou 1845), nous étions en récréation à Pilata. Quelqu'un dit : Voyez donc le P. Colin qui s'amuse avec le cochon, le contrarie et le fait crier. Je suis bien sûr que le bon Père fait plus d'un acte intérieur d'humilité et plus d'une réflexion pieuse en faisant ce jeu. Si un étranger venait dans ce moment demander le supérieur général des Maristes, et qu'en le lui montrant on lui dît : Monsieur, c'est celui qui s'amuse là-haut sur ce tertre avec le cochon, que penserait-il ? Tous se mirent à rire.

[8] Quelqu'un ajouta : Si c'était un homme de jugement, il n'en aurait pas une mauvaise idée, de ce supérieur général.

¹ Le fr. Charles Aubert, ancien pharmacien, profès du 17 septembre 1847 (OM 3, p. 144, note 2). Ce premier paragraphe et le suivant ont été reproduits d'après la copie des Mémoires et commentés en P. O'REILLY, *Le vrai visage du P. Colin*, Paris, 1939, pp. 6-8. Pour la discussion des différentes traditions concernant le premier portrait manqué du P. Colin, voir OM 3, p. 143, note 1.

¹ Appareil mis au point en 1838 par Jacques Daguerre avec le concours de Niepce. Un autre mariste, le P. Chapuy, apprit à l'utiliser et tirait en 1847 des portraits pour un franc (MAYET, 7, 813). On lui doit le portrait des missionnaires du départ d'octobre 1847 sur lequel il figure lui-même. On ne sait par contre qui a exécuté en 1843 le daguerréotype de Mgr Douarre et de ses compagnons reproduit en *Missions des Iles*, n. 49 (1953), p. 56.

² Cf. doc. 289, § 1.

317

9 septembre 1845. UN PROJET DE DEMISSION AVORTE. 6, 90-115 et 116m.

Basé sur des rapports du P. Eymard (§§ 42-43), une chronique du P. Mayet (§§ 2, 8, 20, 41), une notation par ce dernier d'un discours du P. Colin (§§ 21-40) et un rapport du P. Favre (§§ 44-52), le récit qu'on va lire constitue une narration bien documentée et extrêmement vivante de la tentative faite par le P. Colin de donner sa démission lors du Chapitre Général de 1845. Malgré sa relative longueur, on n'a pas cru devoir rien en retrancher et il est si explicite qu'on n'a pas eu à l'accompagner de nombreuses notes.

[230]

[1] Depuis deux mois, dit le P. Eymard, provincial, le Père Colin ne cessait de me parler de sa démission ; c'était un plan arrêté, et la pensée de n'être plus rien le rendait extrêmement joyeux ; il pourrait alors, disait-il, suivre l'attrait qu'il avait toujours eu pour la solitude et une vie cachée.

[2] Puis, il s'était tellement persuadé que le bien de la Société s'y trouverait et qu'un autre moins nerveux, mieux portant, ferait mieux, qu'il regardait la chose comme sûre ; et c'est pour cela qu'un jour, à la maison de Lyon, il rassembla tous les profès dans la grande salle des exercices et aborda directement la question : il parla de ses plans, de ses motifs, des avantages. Tout le monde était stupéfait, et pas un ne dit mot : il n'en laissa pas le temps. On était comme anéanti.

[3] Aussitôt, il envoya la lettre suivante à toutes les maisons : Mes bien chers confrères, Depuis longtemps, je me sens pressé de vous demander la nomination d'un autre supérieur général, afin de pouvoir m'occuper, le reste de mes jours, des règles nécessaires aux diverses branches de la Société. Je pense remplir ce devoir à la retraite prochaine et prier tous les Pères profès de procéder à l'élection d'un nouveau supérieur. En conséquence, je vous invite à réciter chaque jour, jusqu'au 9 Septembre prochain, jour où commencera la retraite, le *Veni Creator* et le *Salve Regina*, pour obtenir de Dieu un supérieur selon son cœur. Vous offrirez pour la première fin toutes vos actions de chaque jour, et vous tâcherez de redoubler de ferveur. Comme, vu la distance des lieux et vos occupations, il ne vous est pas possible de vous rendre tous à la retraite, voici comment vous procéderez :

[4] 1° Vous ferez trois jours de retraite et vous demanderez par d'instantes prières à bien connaître la volonté de Dieu.

[5] 2° Au bout de ces trois jours, vous passerez demi-heure en oraison, après laquelle chacun écrira sur un billet le nom de celui des Pères auquel il donne sa voix pour être supérieur [231] général, cachètera exactement ce billet et le remettra, en présence de ses confrères, au supérieur de la maison.

[6] 3° Le supérieur de la maison, ayant reçu les susdits billets, les comptera en présence des Pères profès et, sous leurs yeux, les renfermera sous un pli général, cachètera cette nouvelle enveloppe sur laquelle extérieurement il écrira : Sous ce pli sont les suffrages de tel et tel Père, de telle maison. L'un de vous sera député pour apporter à la maison-mère les susdits billets ainsi enveloppés et cachetés ; celui-là n'aura pas de billet à écrire sur les lieux ; comme il assistera à la retraite, il suffragera à Lyon avec les autres Pères au moment de l'élection.

[7] Vous garderez tous un profond secret sur la démarche que nous vous indiquons jusqu'au moment où l'on connaîtra le nouveau supérieur. Vous n'en parlerez donc ni à ceux d'entre vous qui n'auraient pas fait leurs vœux, ni aux personnes du dehors¹.

[8] Quand on reçut cette nouvelle, toute la Société fut consternée ; on lui écrivit de différents côtés des lettres pour le détourner de ce projet. Quelques-uns lui dirent de vive voix que ses démarches seraient complètement inutiles. Il n'y eut pas un seul mariste qui ne se promît d'opposer aux efforts de son humilité l'autorité de son vote ; mais tous regrettaient que sa modestie eût soulevé cette question.

[9] Quant à lui, dès qu'il eut lancé sa circulaire, la joie [232] s'empara de son âme : il était comme un homme qui, écrasé sous un pesant fardeau, se voit sur le point d'en être débarassé.

[10] Malgré toutes les défenses qu'il avait faites de ne pas parler de cela, il ne pouvait s'empêcher de faire allusion devant la communauté à sa prochaine délivrance. Quand on lui parlait de quelque affaire grave, il disait : Nous verrons plus tard, et il ajoutait en riant : il faut bien laisser à faire quelque chose à ceux qui viendront après moi. Il était triomphant d'avoir si bien caché dans son cœur son projet, que sa lettre avait été lancée dans la Société avant même qu'on pût avoir eu vent de ses desseins, et avant qu'on ait eu le temps de les entraver. En même temps, comme il ne voulait pas que la Société souffrît de sa retraite, il préparait toutes les matières d'un travail important auquel la congrégation devait se livrer avant de commencer les exercices de la retraite.

[11] Quant à nous, qui connaissions bien les sentiments qui animaient les uns et les autres, nous ne pouvions comprendre que le bon Père pût se faire illusion à ce point, que de croire que sa démission serait acceptée. Tous, il est vrai, désiraient avec la plus grande ardeur qu'il s'occupât à mettre la dernière main à nos règles et à se livrer tout entier à ce travail si important et si fondamental ; mais personne ne pensait que pour cela sa démission fût indispensable. Les uns pensaient qu'il pourrait choisir un vicaire général ; d'autres, en conversation, proposaient d'autres moyens ; mais tous étaient unanimes à rejeter les moyens que son humilité proposait.

[12] Le Père étant à Belley alla passer plusieurs jours dans la retraite, seul avec Dieu, pour se préparer avant le 9 Septembre, époque à laquelle les Pères maristes étaient convoqués à Lyon. Puis il vint dans cette ville, mais comme il lui resta encore deux jours de libres, il nous dit qu'il allait partir le 7 Septembre de grand matin et qu'il reviendrait seulement le 9, tout juste pour l'ouverture de la congrégation.

[233]

[13] Avant que les réunions commençassent, le P. Colin nous dit que, pendant tout le temps de la congrégation, personne ne pourrait sortir, que personne ne pourrait aller au parloir, que la clôture serait parfaite, puis, faisant une allusion au conclave, qui montrait avec quelle affection il caressait et poursuivait toujours sa même idée, il dit en riant : il y a même des lieux où on les tient sous clefs.

¹ De cette lettre sont conservés aux archives générales la minute autographe du P. Colin avec annotation du P. Mayet ainsi que l'expédition de la main du P. Germain destinée aux Pères de Verdélais et datée du 4 août 1845. Sur cette expédition, le P. Colin a ajouté au texte qu'on va lire une finale autographe ainsi conçue : « Cette lettre a été dictée mot à mot par moi. Elle sera lue à tous les confrères profès. Suivent quelques indications propres à la maison de Verdélais. Une finale analogue devait se trouver dans les autres expéditions non conservées.

[14] Enfin, le mardi 9 Septembre 1845, on se rendit à la chapelle de la maison de Pilata à Lyon. On commença par le *Veni Creator*, puis le Père dit la messe de la Sainte Vierge avec une oraison à Saint Joseph.

[15] On se rendit ensuite à la salle des exercices où devaient se tenir les réunions de la congrégation. Elles s'ouvrirent par les litanies du Sacré Cœur de Jésus et du Saint Cœur de Marie, et chacun prit place, non suivant les charges et dignités, mais suivant l'ordre de la profession. Dans le fond de la salle était un petit autel sur lequel étaient placées les statues de Marie et Joseph, de chaque côté du crucifix. Vis à vis et au milieu de la salle, se trouvait le P. Colin, devant une table, ayant à sa droite le P. Poupinel, secrétaire général¹, et à sa gauche le P. Germain, sous-secrétaire.

[16] Le Père nous adressa quelques mots d'exhortation, nous disant que nous avions à nous occuper non du présent, mais de l'avenir ; que si la Société était selon les desseins de Dieu, ainsi qu'il paraissait, en nous occupant de ses bases, nous préparions un asile à beaucoup d'âmes qui, sans elle, ne se sauveraient pas et qui, par elle, non seulement auraient le bonheur de faire leur salut mais sauveraient même beaucoup d'autres âmes. Il fit ensuite quelques réflexions sur les grâces et les secours que nous avons trouvés nous-mêmes dans cette [234] chère Société : Eh ! Messieurs, dit-il, quand nous sommes obligés d'aller dans le monde, et même parmi les prêtres séculiers, n'est-il pas vrai qu'au retour, nous nous disons à nous-mêmes : Dieu m'a donné encore la meilleur part. Nous au moins, nous n'avons pas toujours le harnais sur le dos (permettez-moi cette expression), et si la poussière du monde s'est attachée à nos pas, nous avons le loisir de nous purifier dans la solitude. Mais ces pauvres prêtres, attachés par leurs occupations, et pour ainsi dire, malgré leurs désirs, malgré leur bonne volonté, lorsqu'ils désireraient avoir quelque temps pour respirer et se recueillir, ils ne peuvent le prendre... ; ils sont obligés de rester, hélas ! et quelquefois même, on dira la messe le lendemain d'un malheur, parce qu'on est pressé par la nécessité de monter à l'autel...

[17] Ensuite, le Père partagea tous les Pères maristes en six bureaux¹, auxquels il donna des présidents, et il assigna à chaque commission la matière de ses délibérations. Les séances générales de la congrégation étaient au nombre de quatre par jour, deux le matin, deux le soir. Dans les intervalles, les commissions devaient se réunir, discuter les questions qui leur étaient soumises, rédiger les considérants par écrit et apporter les résultats de leurs travaux aux assemblées générales, pour y être de nouveau examinées par toute la Société.

[18] Mon intention n'est pas de dire ici tout ce qui s'est passé dans ces réunions. Le procès-verbal de cette congrégation, qui est la seconde qui se soit tenue jusqu'ici, est un monument authentique de ce qui s'est passé ; il contient du moins le sommaire et le point principal de chaque question : on peut le consulter².

[235]

[19] Je dirai seulement ici ce qui a rapport au dessein qu'avait le P. Colin de se démettre du supérieurat, et de ce qu'il tenta pour l'exécuter.

[20] Toute la Société était dans l'anxiété ; ce qui l'occupait le plus était ce dont on ne parlait par encore. Enfin le P. Colin dit que, dans une des séances prochaines, il nous ouvrirait son cœur tout entier (sans s'expliquer davantage).

¹ Le procès-verbal dit de son côté : « Les RR.PP. Poupinel et Germain secrétaires élus. » (APM, 321.252).

¹ Le procès-verbal dit qu'il y en eut sept.

² Sauf évidemment sur la question de la démission, qui fut entièrement passée sous silence à la demande du P. Colin (MAYET, 6, 118m).

[21] Le soir (c'était le mardi même, 9 septembre), après nous avoir donné des nouvelles sur la Nouvelle Zélande et sur la Chine où l'empereur venait de permettre de prêcher l'Évangile, disant que *nous devons beaucoup nous réjouir de cela, qu'ici tout était commun*, il dit - et c'est moi-même qui, au sortir de cette réunion, ai recueilli fidèlement ses paroles - il dit : Maintenant, Messieurs, ce dont il me reste à vous parler est une chose extrêmement importante. Nous comprîmes, tous, ce qu'il allait dire : tous les visages devinrent très graves, très sérieux, tristes, et comme absorbés.

[22] Il continua : Messieurs, voilà trente ans que je m'occupe des affaires de la Société, et je m'en suis occupé pendant les vingt premières années, sans soupçonner jamais que je pourrais en être supérieur. Depuis dix ans, on m'a imposé ce fardeau. Je vous avouerai ici que, si j'eusse pu prévoir ce coup, mes vues se seraient tournées d'un autre côté, et je me serais retiré. Je dois même vous dire que, pendant les deux années qui suivirent, je fus tellement accablé et j'avais dans moi une si grande tristesse, que ce chagrin nuisait beaucoup à ma santé. Enfin, Dieu m'a fait la grâce de triompher de moi-même, et après deux ans de lutte, j'ai pris mon parti. Mais j'ai toujours conservé le même désir. Quelques années après, dans une de nos retraites de Belley, je rédigeai un projet de démission¹. Toutefois, je résolus de le [236] communiquer aux principaux, aux plus anciens, avant d'en faire part à la Société. Ceux-ci y mettant quelque obstacle, je le retirai et j'allai consulter Mgr Devie, l'évêque de Belley, qui n'approuva point mon dessein. Cet attrait est toujours resté dans mon cœur. Je ne vous cacherai pas, Messieurs, que dans mon second voyage à Rome, j'ai consulté à ce sujet.

[23] Aujourd'hui, je crois que le moment est venu, et je vous prie de me décharger. Jeudi prochain, je donnerai ma démission : je vous prie de l'accepter, et vous voudrez bien nommer un autre supérieur Vendredi. Je me retirerai pendant cette séance.

[24] Ce qui me porte à cette détermination, Messieurs, ce n'est pas un motif de mécontentement. On ne peut être plus touché que moi du bon esprit qui règne dans la Société ; je ne pourrais trouver plus d'obéissance, ni d'union, ni d'unanimité. Je dois de déclarer ici (à ce moment sa voix s'attendrit) : ce bon esprit, Messieurs, il faut le conserver; cet ouvrage est l'ouvrage de Dieu.

[25] N'attribuez pas non plus à un sentiment d'humilité ce que je fais aujourd'hui. L'humilité n'y est pour rien. C'est une justice, justice envers moi, justice envers la Société, justice envers tous. C'est pour le plus grand bien, et pour ne pas nuire à la Société et à tous. C'est pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de Marie dont nous voyons l'image ici, qui est au milieu de nous, qui nous préside avec St Joseph, dont voici encore la statue devant nous.

[26] Quelques-uns m'ont écrit pour me détourner, mais d'un seul mot je répondrai à tout ce qu'ils m'ont dit : c'est que c'est pour le plus grand bien de la Société, et que d'ailleurs je ne dois pas résister à l'impulsion qui me pousse.

[237]

[27] Puis, Messieurs, je sens qu'il faut à la tête de la Société un homme qui puisse embrasser tout l'ensemble, qui puisse tout voir, tout suivre, ne rien perdre de vue, non que je veuille dire qu'il doive agir en tout lui-même, mais il faut qu'il ne néglige rien, et moi je n'ai plus de forces. Ma tête ne peut supporter un long travail..., que dis-je ? un long travail... ma

¹ Le P. Colin semble faire allusion à une lettre en date du 25 septembre 1841 dont est conservée une expédition autographe (APM, 233.71). Sur un projet identique de l'été 1839, voir OM 2, doc. 435.

tête ne peut supporter un peu de travail. Cependant il faut bien de l'application pour porter des affaires si majeures, et je ne vais pas, par mon âge, d'un côté où l'on en acquiert, des forces.

[28] Quelques-uns m'engagent à choisir un vicaire général. Mais, Messieurs, un vicaire général n'oserait pas agir. Il est des entreprises périlleuses où il faut du courage, une sainte hardiesse... Sentant quelqu'un derrière lui, le vicaire général sera porté à suspendre, et cela entravera. Nous avons, Messieurs, de grandes choses, de grandes entreprises. Voilà trois maisons nouvelles qui vont se fonder ; le temps est peut-être venu aussi de pousser jusqu'en Angleterre. Pensons-y ! Ensuite, cela conviendrait-il ? On dirait : Mais le supérieur n'y est pas ; où est-il donc ? On ne sait pas ce qu'il est devenu. Puis, Messieurs, la cour de Rome approuverait-elle cette mesure ? Je ne crois pas que cela entre dans ses vues.

[29] Enfin, Messieurs, ce n'est pas pour ne plus rien faire pour la Société, que je donne cette démission. Je compte au contraire m'en occuper avec plus de soin, et me sentant déchargé de cet énorme poids, j'aurai l'âme plus libre et serai plus dispos pour cela. Il s'agit de mettre la dernière main à nos règles. Ce n'est pas une petite affaire. C'est une chose fort importante. Maintenant qu'elles ne sont pas encore arrêtées, quel embarras ! Il faudrait donc bientôt une règle pour le provincial, une pour le supérieur de chaque maison, une pour le supérieur de théologie, une pour les professeurs. Il faudrait que chacun d'eux eût bien tracé le cadre de ses attributions. Alors j'aurai le temps de jeter quelques idées sur le papier, et [238] on pourrait grouper ensemble quelques idées-mères au moins pour diriger. Oui, Messieurs, ah ! ce n'est pas pour cesser de m'intéresser à la Société que je veux me retirer : *Non recuso laborem*¹.

[30] Ensuite, je voudrais aussi m'occuper des règles des Frères maristes. En beaucoup de points, dans les points de contact, elle découlera de celle des Pères. J'ai dit aux Frères de s'occuper à former leurs règles, mais je leur ai dit qu'elles passeraient ensuite par mes mains. Pour les Sœurs maristes aussi, je veux m'en occuper. Il faut que ces trois branches se ressemblent, puisque ces trois branches ont eu pour ainsi dire une commune origine. Ces Sœurs sont toutes filles simples et allant au Bon Dieu de tout leur cœur. Ne pouvant nous charger de leur direction (elles seront sous la main de l'évêque diocésain), il faut au moins que nous leur donnions leurs règles puisque nous pouvons leur rendre ce petit service. Je pourrai donc m'occuper de cela, si la congrégation le veut, car puisque Dieu s'est servi de moi pour commencer, peut-être voudra-t-il que je finisse².

[31] Ensuite, Messieurs, je me sens aussi pressé de travailler aux règles de notre Tiers Ordre. Un de nos confrères a une inclination toute particulière pour le commencer par les petits enfants³ ; cette œuvre me sourit beaucoup et j'ai un attrait spécial pour me joindre à lui.

[32] Ce n'est pas, Messieurs, que je pense que nous devons diriger tout cela : non ! mais nous créerons, que dis-je ? créer... eh ! oui, parce que Dieu se sert de cette petite Société qui n'est rien. Oui, oui, Dieu aime à prendre les petits, les faibles. On voit quelquefois des hommes de grand esprit qui ne peuvent [239] réussir en des choses que de pauvres gens mènent à bonne fin. C'est que Dieu veut faire voir que tout vient de lui, Eh ! disons-le ici, Messieurs, ce que la Société a fait jusque là, qui oserait dire que c'est à cause de nos talents ? Aussi, ah ! que je souffre, ah ! que je trouve déplacé quand on dit : *tel est fondateur...*, *il a fait ceci, il a fait cela...*, fondateur ! Ah ! Messieurs, il n'y a que Dieu qui est fondateur. La création est un obstacle... et moi, je dis que, si nous étions ce que nous devrions être, nous ferions vingt fois plus.

¹ « Je ne refuse pas le travail. (office de Saint Martin de Tours).

² Paragraphe édité et annoté en IMJ, doc. 300.

³ Le P. Gouchon (MAYET, 2, 46).

[33] Messieurs, j'attends de la congrégation le bien que je lui demande ; si vous avez de la reconnaissance pour les petits soucis que je me suis donnés depuis trente ans, je vous prie bien de me le témoigner.

[34] Par exemple, Messieurs, quand je donnerai ma démission (ce sera jeudi), j'y mettrai quelques conditions.

[35] 1° Quand le supérieur sera nommé, je le regarderai aussitôt comme mon supérieur, mais je partagerai l'autorité avec lui jusqu'à la Toussaint de cette année. Car je sens combien il serait embarrassé, n'étant au courant de rien, pour les placements et pour tout. Ce n'est donc pas pour moi, Messieurs, que je mets cette condition, c'est pour le bien. Autrement Messieurs, je donnais ma démission et je partais, et aurait été bien fin qui aurait pu me trouver !... (il dit ces mots en riant).

[36] Si le supérieur n'est pas choisi parmi ceux qui sont ici, je garderai la supériorité jusqu'à ce qu'il puisse s'en charger et qu'il soit là ; car il ne faut pas que la Société souffre, et elle souffrirait s'il n'y avait pas d'autorité.

[37] Pour seconde condition, je demanderai qu'il me soit permis de me retirer dans telle communauté de nos trois branches que je voudrai choisir, soit prêtres, soit frères, soit sœurs, pour le bien. Car toutes ces communautés nous intéressent et ont une commune origine (par ces mots, je pense que le Père avait en vue le désir que si souvent il nous avait [240] manifesté de prendre l'habit des Frères maristes, jusqu'à sa mort).

[38] Une troisième condition, c'est que j'aurai le pouvoir de réunir la congrégation, si l'esprit venait à s'altérer, et cette condition, je la mets pour répondre à une objection qui m'a été faite... et cet esprit, Messieurs, ce n'est pas moi, ni aucun autre homme qui l'ont donné, c'est Dieu, c'est la Sainte Vierge : Dieu l'a formé, il faut le conserver. Je désire aussi avoir la faculté de réunir encore la congrégation pour les règles, quand il s'agira de les arrêter, avant de nous présenter à Rome.

[39] Quant au temporel, Messieurs, je ne serai pas embarrassé pour vous faire mon rendement de compte. Tout se trouve entre les mains des supérieurs locaux. M. Humbert a tous les papiers relatifs à Belley. *Je puis dire que le plus grand service que j'aie rendu à la Société, c'est de ne lui avoir point laissé contracter de dettes. Dieu m'a donné une horreur pour les dettes. Je pourrais citer des communautés qui se sont écroulées pour s'être chargées de dettes.* Si la Société n'est pas riche, au moins elle n'a pas de dettes.

[40] Enfin, Messieurs, ce sera jeudi que je donnerai ma démission. Les conditions dont je viens de parler seront écrites, et vendredi vous procéderez à l'élection du nouveau supérieur qui sera le mien. J'espère, je vous prie, qu'aucun de vous ne me refuse cette grâce, ne mette obstacle à ma retraite, et si vous me permettez de vous demander une grâce, c'est qu'aucun de vous ne parle de cela, c'est que vous n'en parliez pas même entre vous jusqu'au moment où chacun viendra donner sa voix au nouveau supérieur. J'espère, Messieurs, j'attends cela de votre reconnaissance.

[41] Et il leva la séance. Tous étaient stupéfaits et atterrés ; on sortit sans mot dire ; on n'osait pas même se regarder.

[42] En quittant la salle, le Père entra chez le P. Eymard et lui dit : Je suis content ; il me semble qu'on m'a déjà ôté ce [241] poids que je porte depuis si longtemps. Le P. Eymard essaya de lui faire des objections, pour le ramener : Je répondrai à tout, dit le P. Colin. Mon Père, répliqua le P. Eymard, vous ne répondrez jamais à cette raison : l'honneur et la gloire de

la Société nous font un devoir absolu de repousser de toutes nos forces une démission dont l'acceptation nous couvrirait d'opprobre aux yeux de Rome et de l'univers. Il se retira pensif mais non persuadé.

[43] Ce fut alors que les Pères les plus anciens et les principaux de la Société se réunirent chez le P. Eymard, et là, tous furent d'avis d'aller en corps le prier de ne pas pousser les choses plus loin et de vouloir bien renoncer à son projet. Le P. Colin aîné, son frère, par un sentiment exquis de délicatesse, dit qu'il s'associait pleinement à la démarche qu'on allait faire, que c'était bien son sentiment, mais que comme c'était son frère, il ne convenait pas qu'il allât avec eux et il se retira.

[44] Alors ces Messieurs se présentèrent au R.P. supérieur général. C'étaient les RR.PP. Cholleton, assistant pour les Frères maristes, ancien vicaire général de Lyon ; Jallon, le doyen d'âge de la Société ; Déclat, un des quatre premiers compagnons ; Eymard, provincial de Lyon ; Maître-pierre, maître des novices ; Dussurgey, supérieur de la maison de théologie ; Humbert, procureur général de la Société ; Poupinel, procureur général des missions étrangères ; Girard, supérieur de la maison de Lyon ; Convert, supérieur de la maison d'Agén ; Ozanam, supérieur de la maison de Paris ; Morcel, supérieur (ancien) du petit séminaire de Belley ; Epalle, visiteur ; Matricon, supérieur de l'Hermitage ; Barjot, supérieur de la maison de Valbenoîte ; Besson, aumônier de la Bégude ; Denys, professeur de philosophie ; Séon, supérieur des missionnaires ; Favier, ancien maître des novices ; Dominget ; Balmet ; Viennot ; Favre, professeur de rhéologie¹.

[242]

[45] Le R.P. supérieur voyant entrer chez lui des Pères maristes en si grand nombre, fut comme interdit. Le P. Eymard prit la parole : Nous venons, mon Père, au nom de toute la Société, vous prier de vouloir bien retirer votre proposition de démission ; cette pensée nous afflige tous, et il nous sera impossible de nous occuper d'autre chose, si vous n'accédez pas à notre prière.

[46] Le R.P. Cholleton le conjura, au nom de tous encore, de conserver la supériorité, lui représentant que, d'après la règle, le général étant à vie, sa démission serait un mauvais exemple pour ses successeurs ; qu'*étant le fondateur de la Société, il réunissait mieux que tout autre les conditions pour la bien diriger* ; que les étonnantes bénédictions du ciel sur la Société avaient assez justifié le choix qu'elle avait fait de lui pour la conduire ; que ce serait aller contre la volonté de Dieu que de changer ainsi une administration approuvée du ciel par les faveurs signalées dont elle avait été accompagnée ; que sa retraite causerait une commotion dangereuse ; que sa démission serait gravement nuisible à la Société et sèmerait peut-être parmi ses membres des germes de division ; qu'on ne pouvait l'accepter sans lui faire injure, sans ingratitude et sans déshonneur pour la Société ; que ce changement prêterait flanc en dehors de la Société à mille interprétations nuisibles.

[47] Enfin nous protestâmes tous, dit le P. Favre dans un écrit qu'il a tracé à ce sujet, que ni les uns ni les autres, nous ne consentirions jamais à sa démission et qu'il fallait absolument, pour nous rendre la paix et la joie, nous promettre de n'y plus penser.

[48] Le P. supérieur parut atterré de cette démarche. Il essaya de motiver son projet ; il dit qu'il avait toujours pensé se décharger, qu'il ne voulait pas abandonner la Société, mais se ménager les moyens de s'occuper des règles.

¹ Le P. Terraillon ne s'était pas joint à ce groupe.

[49] On lui répondit que ses observations étaient inutiles, que jamais la Société ne consentirait à le voir se décharger du [243] généralat : Mon Père, le plus grand bien de la Société, c'est que vous restiez à sa tête. Eh ! bien, puisque c'est pour avoir plus de temps pour travailler à nos règles que vous voulez vous démettre, tout le monde se dévouera pour vous soulager et alléger votre fardeau. Quelqu'un ajouta en s'adressant à son cœur : Qu'avons-nous donc fait, mon Père, pour que vous nous laissiez ainsi ? Ne nous sommes-nous pas montrés de dignes enfants ? A ces mots, il se met à pleurer et dit : C'est parce que je vois le bon esprit de la Société que j'ai cru pouvoir vous demander cette grâce, parce qu'un autre fera mieux que moi. Alors, il tombe à genoux au milieu de la chambre en versant d'abondantes larmes, conjurant les Pères d'avoir pitié de lui, de le décharger d'une responsabilité qui va toujours croissant, de lui permettre de passer le reste de ses jours dans la retraite où il travaillerait à perfectionner autant que possible notre règle ; demandant pardon des peines qu'il a pu nous faire... : Je ne suis pas toujours maître de moi, dit-il. Enfin, il supplie, il demande en grâce qu'on lui accorde au moins un jour de délai, au moins jusqu'au lendemain, pour donner sa réponse. Tous les Pères tombent à genoux, mêlent leurs larmes aux siennes, lui disent que le lendemain ce sera comme aujourd'hui. Mon Père, Dieu vous a fait notre père ; il faut que vous mouriez notre père ; il faut un oui maintenant ; toute la Société est inquiète et veut que vous restiez à sa tête ; tous les membres absents n'ont qu'une voix pour s'unir à nous... et ils redoublaient leurs instances avec tant de force que le Père vit bien qu'il n'avait point d'autre parti à prendre qu'à se résigner et à courber la tête sous le redoutable fardeau.

[50] Le pauvre Père ne savait plus où il en était : il était comme un homme qui est surpris, atterré et qui, de quelque côté qu'il se retourne, ne peut échapper. Il commence, dit des phrases qu'il n'achevait pas... Enfin il voit que toute résistance est inutile..., et il dit : Puisque vous le voulez absolument, eh ! bien, je me sou mets. Mais au moins, dit-il en pleurant, donnez-moi votre bénédiction. C'est à vous de nous bénir, [244] mon père. Il donne alors sa bénédiction et sollicite ensuite, à genoux encore, celle des Pères à qui il avait demandé aussi le secours de leurs prières. - Bénissez-moi, bénissez-moi. - Quelques Pères touchés de ces instances étaient sur le point de le faire ; mais le P. Maître pierre dit : Convient-il que nous bénissions notre supérieur ? et on dit au Père : Monsieur le supérieur, ce n'est pas à nous de vous bénir ; vous êtes notre supérieur ; nous prierons la Sainte Vierge qu'elle vous bénisse elle-même : c'est à elle de le faire. Alors, le Père Eymard le prend sous le bras, le soulève avec peine car il était comme anéanti et il eût voulu rester à genoux. Eh ! bien, puisque vous ne voulez pas, je vous charge de la responsabilité, dit le P. Colin. Puis il embrassa le P. Eymard et embrassa aussi les autres Pères.

[51] Tous les cœurs étaient émus, ébranlés. On pleurait, on était comme absorbé. Un des Pères m'a dit qu'en l'embrassant il avait senti que sa figure était froide comme le marbre. On m'a dit aussi que, pendant cette scène attendrissante, les sentiments de son âme se peignaient sur son visage, et qu'aux couleurs vives et animées qu'avait imprimées sur ses traits son émotion, avait succédé la pâleur de la mort.

[52] Nous nous retirâmes remplis de joie, dit le P. Favre en finissant son récit, de conserver à notre tête celui que nous vénérons comme un saint et que nous aimons comme un père.

318

17 septembre 1845. AVERSION POUR LA PRESEANCE. 2, 273.

L'un des plus proches collaborateurs du P. Colin (cf. *infra*, doc. 322), le P. Victor Poupinel, avait déjà communiqué au P. Mayet un long rapport sur le second voyage à [245] Rome du Supérieur général (*supra*, docc. 218-222). On va le voir ici provoquant des confidences que le P. Colin n'eût sans doute pas faites à un plus large auditoire.

[1] Le mercredi 17 Septembre 1845, avant d'aller donner quelques avis à la Société réunie en retraite à Lyon, le P. Colin causait familièrement avec un de ses secrétaires, le P. Poupinel, sur ce qu'il allait dire : il s'agissait de la conduite que devaient tenir les prêtres maristes dans les paroisses quand ils y donnaient la mission¹. On disait que les missionnaires devaient avoir bien soin de laisser à M.M. les curés la préséance qui leur appartenait de droit². M. Poupinel ajouta : Cela fait plaisir aux curés ; presque tous les hommes aiment à présider. Le P. Colin ayant l'air de douter de cette proposition, comme le P. Poupinel appuyait en plaisantant sur la même idée, le R.P. supérieur lui dit : Quant à moi, je vous assure que je n'aime pas la préséance. Ces jours-ci, soit au réfectoire, soit aux réunions de la Congrégation que nous venons de tenir, je souffre de dire le Benedicite, le Veni Sancte, de présider aussi pendant le reste de l'année ; j'aime bien à être mis de côté, oublié, et à voir les autres présider à table (c'est qu'il avait réglé que dans nos maisons ce serait le supérieur de la maison qui ferait les prières, même le supérieur général ou le provincial étant présents)³ ; il n'y a qu'un jour dans l'année où j'aurais quelque désir de présider, c'est le Vendredi-Saint à la messe (on sait que dans le diocèse de Lyon⁴ un seul prêtre ce [246] jour-là officie et communie). Je me suis trouvé une fois dans une de nos maisons (nous pensons que c'est à Belley, l'an 1845) à cette époque ; j'aurais bien désiré qu'on m'offrît de dire la messe des présanctifiés, et il faut l'avouer, c'était bien un peu à moi de la célébrer, mais on ne me l'a pas offert ; je n'ai rien voulu déranger, ni rien demander et j'en ai fait le sacrifice.

[2] Pourrait-on croire en lisant cela que c'est le supérieur général qui parle ? Mais quand il ne s'agissait pas d'un devoir, il n'était supérieur que par l'humilité.

[3] Rapporté par le P. Poupinel.

319

Fin septembre 1845. LA CANDIDATURE DU CURE ROUSSEL. 4, 409,411).

Un curé du diocèse de Châlons-sur-Marne, dont le caractère instable et inquiet ne semble guère faire de doute, avait entrepris en 1844 le voyage de Lyon pour s'entendre avec le P. Colin sur les démarches à faire pour entrer dans la Société de Marie, mais avait rebroussé chemin. Le 4 août 1845, il avait écrit à nouveau au supérieur général, s'offrant à quitter son diocèse même sans permission, si cette dernière lui était refusée. On va voir ci-dessous le point de vue de l'évêque et celui du P. Colin. Finalement vers juin 1846 Roussel reçut son exeat et fut accepté par le P. Colin (APM, 481). En marge de l'article le P. Mayet nota alors l'épilogue de l'affaire, qui mérite d'être reproduit ici : « M. Roussel obtint de son évêque la permission de venir. Il arriva à Lyon avec ses malles. A peine avait-il mis pied à terre qu'il fit reprendre ses malles à peine arrivées et il repartit comme il était venu, nous laissant tout

¹ Ces avis du P. Colin sur les missions ont été édités en ES, doc. 102, §§ 13-28.

² *Ibid.*, §§ 29-30.

³ Sous le généralat du P. Favre, ce trait, bien caractéristique de l'esprit primitif, sera aboli (cf. *Statuts Capitulaires de 1861*, IV, 5., p.41).

⁴ En fait il s'agissait d'une règle liturgique universelle et le P. Mayet corrigera plus tard son texte en ce sens.

étonnés de cette si longue et si rapide promenade. Si le P. Colin n'avait pas agi en cette circonstance avec sa modération ordinaire, quel soufflet il eût reçu ! ».

[247]

[1] Monseigneur l'Évêque de Chalon écrivit au P. Colin une lettre fort amicale dans laquelle il lui disait que M. Roussel, curé de Hans¹, voulait partir pour entrer chez les Maristes sans son consentement, quoiqu'il ne lui refusât pas cette permission, mais qu'il lui demandait seulement d'attendre qu'il pût lui donner un remplaçant. Aussitôt le P. Colin lui écrivit :

[2] Monseigneur, je reçois à l'instant la lettre que Votre Grandeur a daigné m'adresser à la date du 27 du courant². Je me hâte de vous annoncer qu'il n'entre nullement dans l'esprit de notre règle de recevoir parmi nous aucun ecclésiastique, à moins qu'il n'ait obtenu préalablement l'autorisation libre et pleinement volontaire de Mgr son évêque.

[3] Les raisons que Votre Grandeur daigne nous exposer sont trop fortes et trop conformes aux saints canons pour que M. Roussel, curé de Hans, ne les comprenne pas et ne se rende pas à votre demande, d'ailleurs si raisonnable et si pleine de bienveillance. Déjà nous lui avons répondu qu'il fallait la permission de son évêque, même pour venir faire un essai parmi nous, et je lui fais écrire de nouveau par le même courrier que sans cette permission il ne sera pas reçu.

[4] Je vous supplie de vouloir bien agréer les sentiments de reconnaissance, de soumission et le profond respect avec lesquels j'ose me dire... etc.

[5] Le P. Germain à cette occasion lui dit : Oh ! je crois, mon Père, que vous ne vous brouillerez jamais avec les [248] évêques. Je veux être toujours bien avec eux, dit-il ; mais, ajouta-t-il en plaisantant, ces curés sont donc bien terribles !... Ils nous brouilleront malgré nous avec leurs évêques; ils veulent venir sans leur consentement.

320

Septembre 1845. ACCABLE DE CORRESPONDANCE. 2, 273-274.

Plaisantant un jour en septembre 1845, il disait au P. Germain¹ : On m'accable de lettres : je crois vraiment qu'il y aurait plusieurs infolios de mes lettres : si on voulait les réunir². On fait de moi l'homme célèbre... On m'écrit de tous côtés pour me dire qu'ici et là on parle du P. Colin... et moi je leur dis qu'ils pourraient bien se passer de me faire tant de compliments, pour m'épargner la peine d'une réponse... Mais, ajouta-t-il toujours sur le même ton, je ne dis cela que dans ma chambre, quand personne ne peut m'entendre.

[249]

¹ Hans-le-Grand par Sainte-Menehould (Marne).

² Lettre non conservée.

¹ Sur le P. Germain, voir le document suivant.

² Le P. Colin n'exagérait pas. Pour la période allant de son élection comme supérieur général, en septembre 1836, jusqu'en septembre 1845, on connaît l'existence d'environ 540 lettres écrites par lui, soit 60 par an ou cinq par mois. Il ne s'agit évidemment là que d'une petite partie des lettres effectivement écrites, le supérieur général ou ses secrétaires ne conservant la minute que des lettres administratives les plus importantes et la plupart des destinataires n'ayant pas conservé les originaux. Rien que ces 540 lettres toutefois rempliraient déjà deux forts volumes.

321

Septembre 1845. PRESIDENT DU CHAPITRE. 6, 166-169.

Peu après le chapitre de 1845, ayant fait la liste des pages des Mémoires où il avait consigné des détails sur ce dernier, le P. Mayet y ajouta la note suivante, dont l'intérêt pour la connaissance de la psychologie du P. Colin n'échappera à personne.

[1] Avant cette réunion, je m'étais demandé quelquefois pour quelle raison, dans l'État, on attachait tant d'importance à ce que tel ou tel fût président de la Chambre des députés, et je ne voyais pas bien quelle influence cette nomination pouvait avoir sur les affaires, sur les délibérations, sur les résultats. Mais, en voyant le P. Colin à la tête de sa congrégation, je l'ai parfaitement compris.

[2] Là, j'ai admiré en lui tout ce que j'ai admiré quand il est à la tête de son conseil¹.

[3] J'ai vu que, pour bien diriger les travaux d'une congrégation, il fallait un homme qui réunît trois qualités : 1° un saint rempli de l'esprit de Dieu ; 2° un homme de tête ; 3° un homme plein de l'esprit de la Société de Marie.

[4] Toutes les questions à traiter avaient été préparées dans une retraite par le P. Colin; on voyait qu'il était fixé sur la plupart d'entre elles. Lui-même avait nommé et composé les commissions qui avaient à délibérer ; lui-même avait rédigé la manière dont ces questions étaient proposées, ce qui n'est pas indifférent pour l'union, pour l'ordre, pour la facilité du travail et l'objet de la discussion. Toutes les matières irritantes [250] ou qui pouvaient prêter à des personnalités étaient écartées et tous les membres de la Société faisaient partie de quelque commission, ce qui accroît singulièrement l'intérêt et l'amour pour la Société en tous. J'ai même pensé que le P. Colin avait peut-être multiplié des questions à peu près arrêtées déjà, afin de faire passer en quelque sorte toute la constitution et tous les intérêts de la Société sous l'œil et sous la main de chaque mariste. Cette petite industrie réveille singulièrement et augmente considérablement l'affection pour le corps auquel on appartient : on s'habitue ainsi à regarder la constitution comme sa chose, et on l'épouse dans sa pensée et dans son cœur.

[5] Pendant toutes les discussions des séances, le P. Colin était d'une douceur inaltérable, sans aucune de ses saillies qu'il laisse échapper dans l'intimité d'une conversation ou même d'un conseil privé. Je me représente, en le voyant en cette circonstance, un pilote tranquillement assis à son gouvernail : il laisse les eaux entraîner le navire, le battre dans tous les sens ; sa main ne se fait pas sentir, mais néanmoins c'est lui qui dirige la marche. Tel était le P. Colin.

[6] Nous avons aussi admiré sa prudence : Détournant adroitement ce qui aurait pu tant soit peu obscurcir cette union si touchante, évitant les questions prématurées, ne précipitant rien, se gardant bien de porter des règlements qui ensuite auraient pu embarrasser ou sur lesquels il aurait fallu revenir, faisant prévaloir le grand principe de l'autorité, la plus grande sauvegarde des sociétés religieuses, ne décidant rien à la légère, ajournant beaucoup, arrêtant l'impétuosité de l'esprit humain, qui veut voir clair en tout et bientôt, qui n'aime pas à attendre, qui se presse... etc.

[7] Tous ceux qui ont assisté à la congrégation et qui ont plus de jugement que moi, auront remarqué cette admirable sagesse du Père en cette circonstance, et pourront en raconter les détails au long.

¹ Le P. Mayet renvoie ici au passage des Mémoires qui forme ci-dessus le doc. 288.

[251]

322

Septembre 1845. DEUX JEUNES SECRETAIRES. S 2, 157-158.

C'est le P. Favre qui dans ses *Regulae Fundamentales* de 1856 (*Ant. Textus*, fasc. III, p. 23, n. 76) institua la charge de secrétaire général. Le P. Colin pour sa part s'était borné en 1842 à faire le portrait du secrétaire du supérieur général (*ibid.*, fasc. II, p. 77, n. 233), portrait tracé avec une vigueur et une émotion où l'on voit combien le P. Colin désirait avoir quelqu'un qui pût être un autre lui-même et capable d'adopter sa manière d'écrire et de traiter les affaires. Il est possible que la description de cet idéal ait été déjà influencée par l'homme qui en fait devait combler sur ce point les aspirations du fondateur et qui lui servait de secrétaire depuis 1839 : le P. Victor Poupinel (1815-1884), le dévoué et fin normand déjà plusieurs fois rencontré en cet ouvrage¹. Pour soulager ce dernier, qui occupait aussi la lourde charge de procureur des Missions, le P. Colin utilisa aussi, durant l'année scolaire 1844-1845, un jeune provençal, le P. Gabriel Marie Germain (1820-1880), futur supérieur du collège de Saint-Chamond, provincial et secrétaire général². La manière dont le supérieur général traitait avec ces deux hommes a été fort bien notée par leur confrère et ami Mayet.

[1] Il aimait beaucoup ses deux jeunes secrétaires, M.M. Poupinel et Germain, leur genre plein d'abandon, leur simplicité avec lui. C'est ce qu'il lui fallait à lui-même : S'ils avaient avec moi, me disait-il, une certaine politesse, ils me feraient souffrir, ils me gêneraient. Me trouvant sans cesse avec eux, je suis très content qu'ils se mettent bien à l'aise avec moi.

[252]

[2] En effet, ceux-ci, sans lui manquer de respect, traitaient familièrement, tout à fait familièrement avec lui, le plaisantaient, lui disaient quelquefois : Mais, Père, à quoi pensez-vous ?... Mais vous n'y pensez pas !... et il riait de tout son cœur. Sans cesse, il était chez eux pour une chose, pour l'autre, quelquefois simplement pour se débarrasser la tête et se rendre capable d'un nouveau travail, en se divertissant avec eux.

[3] Je les dérange sans cesse, me dit-il un jour, et jamais je n'ai vu ni l'un ni l'autre se plaindre, ni témoigner quelque mauvaise humeur. Je sais bien reconnaître ce dévouement, quoique je ne le leur témoigne pas souvent ; voilà ce que j'appelle, moi, de la vertu, une grande vertu.

[4] Ensuite, si je les gronde, jamais de fiel dans leur cœur ; après ils sont avec moi comme avant.

323

c. octobre 1845. VOUS ET PAS UN AUTRE. 1, 309m-311m.

[1] Il y avait à Lyon en 1845 un saint homme, le P. Charre, d'une vertu exemplaire, très pieux, très détaché et très recueilli, mais bien timide, un peu embarrassé. Le P. Colin le nomma supérieur de cette maison¹ l, charge toutefois peu importante dans cette localité où se trouvent le supérieur général et le provincial.

[253]

¹ Cf. *supra*, docc. 218-222 et 318.

² Cf. *Notice biographique sur le R.P. Gabriel-Marie Germain*, Lyon, 1892.

¹ Avant lui avaient occupé ce poste les PP. Favier, Lagniet et Girard.

[2] Peu après, le P. Colin lui donna commission d'aller à l'archevêché. M. Charre, tout effrayé, revint et lui dit : Mon Père, il y a dans la maison un de mes confrères à qui il en coûterait beaucoup moins qu'à moi d'aller à l'archevêché. Voulez-vous permettre qu'il y aille à ma place ? Le P. Colin qui voulait l'aguerrir, le regarde d'un air sérieux, et lui dit : Mais, Monsieur, je suis vraiment étonné de ce que vous me dites là. Il faudra donc maintenant que, quand j'aurai une commission à donner, je courre toutes les chambres de la maison pour savoir quel est le mariste à qui il plaît de l'accepter ? Non. Allez, J'ai chargé de cette commission, vous et non pas un autre. Le P. Charre fut stupéfait de cette vigoureuse sortie, et il partit. Au retour, il vint rendre compte de sa commission, et il avait encore cette mine allongée qu'il avait emportée en ville après la semonce du R.P. supérieur. Celui-ci se mit bien à rire et lui dit : Ah ! je veux vous rendre guerrier.

[3] En nous racontant cette histoire, il était très gai, et il nous dit du bien du P. Charre.

[4] Le Père supérieur employait souvent cette méthode, pour faire sortir de leurs coquilles ceux qui se repliaient trop sur eux-mêmes. Un trait vif qu'il lançait sur eux leur en apprenait plus que n'eussent fait de longues exhortations.

324

c. octobre 1845. EXIGENCES ENVERS LES PREDICATEURS. 4, 413-425.

Aux pages 413-427 du tome 4 des Mémoires, le P. Mayet a composé de premier jet un long article auquel il a donné le titre « Ne pas produire la Société avant le temps, ni pour la chaire, ni etc. » On y trouve rassemblés de nombreux traits sur la manière de faire du P. Colin envers les prédicateurs, [254] qui font voir combien le fondateur était sensible aux réactions de l'opinion et préoccupé de la réputation de la Société. On a cru, malgré sa longueur, devoir publier en entier cet article, n'en omettant que la finale, laquelle contient des commentaires purement personnels du P. Mayet sur la vertu d'humilité.

[1] J'ai écrit ailleurs dans mes notes (je ne sais où) que le P. Colin voulait qu'on commençât très modestement dans les établissements et ce qu'il écrivait (même tome, page 409)¹ à l'évêque de Fréjus était vraiment le fond de sa pensée.

[2] Cette conduite était réglée non seulement par la modestie, mais encore et surtout par la prudence et l'amour de la Société, qui pour faire le bien a besoin de ne pas se discréditer ; et, de même qu'un oiseau qui veut voler avant d'avoir des ailes tombe et est foulé aux pieds, une Société qui veut se produire avant le temps avorte.

[3] En 1845 on fit un établissement à Moulins et le père avait bien recommandé qu'on ne prêchât qu'à la campagne. M. Ozanam², qui avait une certaine facilité, mais qui n'avait pas des talents remarquables, oublia et accepta de prêcher à Moulins même, le jour de l'Assomption. On trouva sa prédication faible. Le P. Colin fut très mécontent de ce qu'il avait paru dans la chaire de cette ville et il nous dit : on n'a pas [255] été fidèle à ce que j'ai recommandé ; maintenant le coup est porté à la Société à Moulins.

¹ Exactement t. 4, pp. 407-409. Voici le passage principal de la lettre en question par laquelle le P. Colin acceptait la résidence de la Seyne : Nous ne désirons mettre qu'une seule condition, Monseigneur, à cet établissement : c'est que vous voudrez bien nous prendre sous votre protection, nous diriger, nous regarder comme vos enfants et nous permettre de vous regarder aussi comme notre père. Nous commencerons sans bruit, en petit nombre et nous exercerons notre ministère plutôt dans les paroisses rurales que dans les grandes localités, si Votre Grandeur daigne l'agréer ».

² Charles-Alphonse Ozanam, frère de Frédéric (cf. *supra*, doc. 302 § 5).

[4] M. Ozanam prêcha encore une retraite dans un petit séminaire fort bien monté et le supérieur de cette maison écrivit : le prédicateur n'a pas satisfait ; mais notre retraite a bien réussi, parce que nos enfants étaient bien disposés.

[5] Le P. Colin nous raconta cela à la fin de 1845, pour nous montrer combien ceux qui s'écartaient de notre esprit et de ses recommandations par un zèle précipité nuisaient à la Société, à son influence et au bien qu'elle pouvait faire.

[6] Quant à lui, il avait le plus grand soin de se régler pour produire la Société sur ses forces, et à mesure que nos sujets acquéraient des connaissances, il s'avancé d'un pas. La Société de Marie doit, suivant son institution, remplir tous les ministères des âmes, s'occuper de tout ce qui peut servir le prochain et ne s'interdire aucun moyen d'être utile, pas même la composition des ouvrages pour la défense de la religion et autres. J'ai entendu répéter cela plusieurs fois au P. Colin. Mais un enfant commence d'abord par marcher avec des lisières, puis à faire quelques pas dans une chambre, puis enfin, devenu jeune homme et homme fait, il est intrépide à la course et il peut défier l'espace. Faites lui forcer la nature avant le temps, ce sera toujours un enfant, et on se rira de lui.

[7] C'est ainsi que le P. Colin était toujours aux aguets pour empêcher les imprudents, les indiscrets, les zélés de nature, de compromettre sa chère Société qui était l'âme de son âme et, observant l'âge de la congrégation, il résistait même à nos amis qui voulaient nous produire trop tôt.

[8] Que de fois on a demandé les Maristes à Lyon pour les faire prêcher, et que de fois il les a refusés, parce qu'ils n'étaient pas encore capables de paraître. S'il leur permettait de prêcher, c'était dans de petites chapelles, dans des paroisses de troisième ordre ; ou s'il laissait monter quelqu'un dans une chaire plus importante, c'était un mariste dont il était sûr, [256] qu'il avait essayé ailleurs, et encore, en l'accordant, il montrait au curé de la paroisse cette défiance modeste, cette crainte qui assure l'indulgence. (On peut avoir vu des exemples dans mes notes, je ne sais où). T. 1, p. 180¹ et ailleurs.

[9] En 1845 un curé de Lyon demandait un mariste (pour une station, je crois). Le P. Colin lui refusa et sans déguiser la raison de notre faiblesse. Le curé insista, au point d'être peiné et même fâché des refus du père. Mais enfin, qui voulez vous que je vous donne, M. le Curé, dit le P. Supérieur ? Serait-ce M. Séon ? Mais vous savez bien qu'il fait des fautes de français. Le curé ne le nia pas et il dit qu'on s'y habitait. Mais ce qui satisfaisait le curé qui ne cherchait que le bien de ses paroissiens ne suffisait pas pour le P. Colin qui pensait aussi à l'avenir de la Société ou plutôt qui, cherchant un bien plus durable, ne voulait pas mettre la Société à même de ne pouvoir plus répondre ensuite aux desseins de Dieu sur elle pour s'être trop hâtée avant le temps. Il refusa donc.

[10] Le R.P. Séon, qui était un grand convertisseur d'âmes et qui a fait un bien immense dans les campagnes², poussait en chaire des cris sans raison, faisait des sermons sans fin et disait quelquefois des trivialités, de ces mots qui restent après une mission, qui se répètent ensuite et font rire. C'était surtout cela qui déplaisait au P. Colin.

[11] Au retour de la mission de Romanèche en 1845³, le R.P. Colin, par amour pour la Société et malgré son tendre attachement et sa profonde estime pour ce saint homme qui était

¹ ES, doc. 11, § 8.

² Cf. ES, doc. 42, § 2.

³ Sur la mission de Romanèche, terminée le premier janvier 1845 voir les lettres rapportées en MAYET, t. 5, pp. 501-512.

un vrai apôtre, lui donna une monition sanglante, lui fit [257] les reproches les plus vifs, lui défendit d'être si long, le réprimanda vertement sur ses trivialités et lui ordonna d'écrire. Enfin, il l'abattit entièrement, mais peu après il le releva, l'encouragea et lui témoigna toute l'estime qu'il avait pour lui.

[12] Le Carême suivant, le curé de la Croix-Rousse de Lyon à qui le père capucin qui devait prêcher avait fait faux bond, vint supplier de le tirer d'embarras ; on ne put lui refuser et le P. Colin, malgré l'opposition qu'il y sentait, lui donna le R.P. Séon. Le P. Séon travailla ses sermons, fit beaucoup de bien et prêcha mieux qu'à l'ordinaire. Le P. Colin lui-même alla l'entendre, quoique ce fût loin de Pilata et que les montées le fatiguassent beaucoup, afin de le juger, et il y envoya aussi des maristes. Il ne fut pas bien content du sermon qu'il entendit. Il avait aussi, je crois, le projet de demander au curé ce qu'il pensait. Mais du reste il bénissait Dieu des grands fruits que fit le P. Séon. Ce que je dis est seulement pour montrer le zèle du P. Colin pour la Société.

[13] En 1845, le P. Eymard prêcha à la Charité, à Lyon¹. Les premiers sermons furent d'une très grande médiocrité, et il lui échappa bien des fautes. C'était le premier Carême que la Société de Marie prêchait à Lyon. Le R.P. supérieur, très peiné de cela, pour réveiller le P. Eymard, lui dit franchement ce qu'il pensait et ne craignit pas de lui faire de la peine, l'engageant à se mieux préparer, à écrire, à apprendre par cœur, à ne pas se livrer indiscrètement à son imagination. [258] Après cette monition, le P. Eymard se releva un peu, quoiqu'il ne sortît pas, à ce qu'il me paraît, du cercle de la médiocrité, sauf deux charmantes instructions sur l'éducation. Le R.P. supérieur voulut aller le juger lui-même une fois, ce qu'il a fait aussi pour le P. Poupinel quand il prêchait à St François. Bien plus, il fit suivre le Carême du P. Eymard en entier par un mariste, qui lui remit ensuite une critique fort détaillée de l'ensemble et de tous les détails. Le P. Colin disait encore qu'en entendant prêcher un mariste, il jugeait parfaitement de son tempérament et apprenait à le connaître.

[14] En 1845 encore, vers la fin de l'année, c. à d. au commencement de l'année scolaire, un chef d'établissement vint le supplier de lui donner quelqu'un pour prêcher la retraite de ses enfants, qu'il était pris au dépourvu, et qu'il serait dans l'embarras si le P. Colin ne venait pas à son secours. Le Père lui dit qu'il n'avait personne. L'autre insistant, dans les termes les plus pressants et les plus obligeants en même temps, et le priant de tenter pour lui l'impossible, le P. Colin lui dit : Je n'ai que M. Dugelay de disponible ; mais il sort seulement du noviciat : il n'a point d'expérience. N'importe. Le P. Colin qui, pendant la conversation, avait vu un autre mariste rentrer d'une course de mission dit : Je vais voir si je pourrai trouver quelqu'un qui puisse se charger de ce que vous désirez. Il trouva M. Dugelay et cet autre mariste ensemble ; le premier se défendit d'une manière pour lequel il n'avait point d'expérience, et le P. Colin donna l'autre mariste dont on fut d'autant plus content que, d'après les refus du P. Colin, on pensait ne pas l'être. Ce Mariste réussit très bien. (le P. Millot).

¹ Sur ce carême à la Charité, voir ES, doc. 94, § 2. C'est au cours de cette station, le 20 février 1845, que Marguerite Guillot entendit pour la première fois le P. Eymard, rencontre qui devait s'avérer décisive tant pour l'acceptation que ce dernier fera de la tâche de directeur du Tiers-Ordre au mois de décembre suivant, que pour la fondation des Servantes du Saint Sacrement: (Cf. D. CAVE, *Eymard, The Years 1845-1851*, Rome, 1969, pp. 64-73).

325

c. 1er novembre 1845. LA VOCATION MISSIONNAIRE DU FR. PASCHASE. 6; 640-642.

[259]

[1] Il y avait à Lyon un Frère mariste appartenant à la branche des Frères maristes pour l'instruction, qui désirait partir pour les missions étrangères. Il vint parler au P. Colin. A peine parut-il et ouvrit-il la bouche sur ce sujet que le P. Colin lui dit brusquement : Allez, allez ; je n'ai pas le temps, et il le congédia, sans vouloir l'entendre.

[2] C'est lui-même qui nous raconta cela. Il suivait cette marche pour s'assurer de la volonté de Dieu. Il nous ajouta : Que ceux que je traite ainsi pensent de moi ce qu'ils voudront; peu m'importe ! C'est Dieu qui me juge.

[3] Ce bon frère revint une deuxième fois, malgré cette vigoureuse réception.

[4] Enfin, en 1845, peu de jours avant le départ des Pères partant sur « L'Arche d'Alliance »¹, le P. Colin l'appelle et lui dit : Mon frère, avez-vous toujours intention d'aller dans les missions étrangères ? Mon Père, c'est mon plus grand désir. Eh ! bien, mon frère, priez, tenez-vous l'âme bien en paix. A qui vous confessez-vous ? Au P. Valentin, supérieur des Jésuites à Fourvière. Allez de ma part le consulter, et vous le priez de vouloir bien vous donner son sentiment par écrit. Le frère va, et rapporte l'avis du P. Valentin, qui portait que son attrait constant pour les missions lui paraissait venir de Dieu, et qu'il pensait qu'il devait partir. Peu d'heures après, ce frère partait pour Le Havre. C'est le frère Paschaze².

[5] Jamais le P. Colin ne sentait peut-être tant la responsabilité de sa charge que dans ces occasions.

[260]

326

4 novembre 1845. NUIT BLANCHE. S 2, 110.

[1] La nuit du 3 novembre au 4 (en 1845), jour du départ des missionnaires dans l'Océanie occidentale, il ne se coucha pas.

[2] On le trouva le lendemain, au réveil, à la place qu'il occupait le soir quand on se retira, à son bureau, écrivant à ses enfants d'outre-mer.

[3] Seulement, il raconta que, sur les deux heures de la nuit, s'étant trouvé assoupi, il avait fait un quart d'heure de lecture spirituelle et quelques tours dans sa chambre.

¹ Ce navire quitta Le Havre le 15 novembre 1845, mais les missionnaires partirent de Lyon le 4 novembre (cf. doc. suivant).

² Né Jean Saint-Martin. Il avait pris l'habit chez les Petits Frères de Marie le 13 avril 1845 et fait profession le 3 novembre de la même année. Il mourra en juillet 1853 à Ovalau (Fidji). C'est un des Frères maristes partis en mission qui fut pratiquement considéré comme frère coadjuteur et figure à ce titre dans le nécrologe des Pères maristes.

c. 13-17 décembre 1845. PETITES HABITUDES. 4, 502-505.

L'ensemble des éléments d'identification convergents contenus dans l'article ci-dessous permettent de reconnaître avec certitude dans le P. Anthelme Guttin le confrère dont il va être question. La manière dont le P. Colin agit envers lui constitue le meilleur commentaire des avis qu'il donnera lui-même un an plus tard contre « l'esprit de délicatesse » (ES, doc. 115, § 3).

[1] Un profès mariste avait été placé dans une maison où les religieux de notre Société se trouvaient mêlés avec des ecclésiastiques séculiers¹, et là, à cause de cette confusion, il [261] avait pris ses petites habitudes. Ayant été tiré de là, quand il se trouva dans une maison toute composée de religieux maristes¹, il voulut continuer à mener la même vie et à faire ses petites volontés.

[2] Mais le R.P. Colin en ayant été informé lui écrivit : 1° qu'il n'eût pas à se prévaloir d'aucune permission générale qui lui aurait été accordée anciennement, mais de s'adresser à son supérieur immédiat pour toutes celles dont il aurait besoin (il n'exceptait pas celles qu'il aurait pu obtenir du provincial) ; 2° de ne faire aucun remède autre que ceux qui lui auraient été ordonnés par le médecin (c'était, dit-on, une des manies de ce Père)² ; 3° quand il ne pourrait pas faire sa classe, de l'en avertir par lettre, et qu'aussitôt on le placerait dans une autre maison (le P. Colin savait que, soit à cause de sa santé, qui réellement était souffrante, soit par caractère, ce Père craignait singulièrement le ministère et ne se croyait pas propre au professorat) .

[3] Le Père mariste répondit au P. Colin une lettre de trois ou quatre pages où il y avait beaucoup de déraison, de l'humeur, et des raisonnements qui manquaient d'esprit de foi, des raisonnements impies, suivant l'expression du P. Colin.

[4] Le P. supérieur, pour lui laisser le temps de se calmer et de réfléchir, laissa passer quinze jours. Au bout de cet espace de temps, il lui écrivit : Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, venez de suite à Lyon et apportez avec vous la première lettre que je vous ai envoyée.

[262]

[5] Le Père mariste part, arrive à Lyon, va chez le Père supérieur, se jette à ses genoux sur le champ, lui demande pardon, reconnaît sa faute dans les termes les plus humiliants, et lui dit : Mon Père, c'est un coup de grâce pour moi. J'avais besoin de ce coup pour me réveiller.

[6] Le Père fut désarmé ; il le releva, lui dit d'être tranquille, de le revenir voir le lendemain. Le lendemain, le Père mariste était si abondant pour se condamner qu'il ne laissa rien à dire au P. Colin : Eh ! bien, lui dit le P. Colin, soyez bien tranquille ; il ne vous reste plus maintenant qu'à repartir. Retournez en paix au lieu d'où vous êtes venu et le Père mariste repartit.

[7] Mon intention était, me dit le P. Colin lui-même, de lui commenter sa grande lettre, de lui faire faire sa méditation et une petite retraite sur cette même lettre ; et s'il soutenait sa

¹ Le collège-séminaire de Belley. Le P. Guttin y enseigna de 1839 jusqu'au départ des Maristes, à l'automne 1845.

¹ Du reste de l'article, il ressortira clairement que cette maison était un collège. Or le seul collège de la Société, après l'abandon de celui de Belley, était celui de Valbenoîte où avait été envoyé le P. Guttin.

² Le P. Guttin était effectivement connu pour ses maladies plus ou moins imaginaires. Le 5 juin 1842, le P. Borjon avait écrit de Nouvelle-Zélande au P. Raccurt : « Dites aussi au P. Guttin de se secouer de ses maladies afin de nous venir parler anglais » (MAYET, 4, 228)

pointe, je l'expédiais, quoiqu'il eût fait ses grands vœux¹. La Société serait perdue, si cet esprit s'introduisait. Je l'expédiais. Mais il a de la vertu. Je vous raconte même cela parce que cette petite échappée de la nature a été bien réparée et n'a pas eu de suite.

[9] J'ai lieu de croire que ce trait m'a été raconté par le P. Colin, parce qu'il se doute que je prends des notes sur la Société, et qu'il désire sans doute que j'en conserve la mémoire. Ce Père mariste avait beaucoup de talents², appartenait à une famille très riche et était profès depuis plusieurs années.

[263]

328

c. 13-17 décembre 1845. AVEC LES FRERES. 6, 138m-141m.

On sait qu'au début de son généralat le P. Colin était fortement opposé à ce qu'il y ait des réfectoires distincts pour les frères et les pères (cf. ES, doc. 8, § 2). Dans sa lettre aux missionnaires du 21 novembre 1841 il précisait même : « Dans nos maisons d'Europe nous nous plaignons à les admettre à notre table » (MAYET, S, 591). Il est certain qu'à Puylata il n'y eut durant tout le généralat du P. Colin qu'un seul réfectoire (Ibid., 1, 213m ; 4, 456m ; 6, 661; S 2, 4m, etc.). C'est donc à titre tout à fait exceptionnel et en raison du nombre croissant des novices-théologiens, qu'avait été décidée à Belley la création de deux réfectoires. De passage à la Capucinière, le P. Colin va faire en sorte que cette séparation ne soit pas interprétée comme une rupture de l'unité de la communauté. Déjà dans une lettre du 31 octobre il avait décidé que de P. Mayet mangera au réfectoire avec les frères jusqu'à temps ». C'est à cette heureuse mesure qu'on doit l'article ci-dessous.

[1] En 1845, le P. Colin vint à Belley ; on venait seulement de séparer les frères des jeunes théologiens et les uns et les autres mangeaient dans un réfectoire particulier. Le P. Colin vint prendre son repas dans celui des frères : il avait l'air heureux d'être avec eux. Quoiqu'il ne passât que quelques jours, deux fois, il fit arrêter la lecture qui se faisait sur le P. Rodriguez¹, pour leur parler en continuant son repas, mais avec une bonté, une simplicité, une paternité qu'il est impossible de rendre. Il leur répéta ce que je lui ai entendu dire si souvent, qu'il voudrait bien changer de position avec eux.

[264]

[2] Il leur disait : *Mes enfants*, avec un accent qui partait du fond du cœur. Il les exhortait à la vertu avec ce ton patriarcal et antique qui me représentait ces conférences que faisaient les pères du désert dans les champs au milieu de leurs disciples. Il leur faisait des comparaisons tirées de l'emploi de chacun d'eux : N'est-ce pas, frère Eugène¹ (c'était le jardinier), que les mauvaises herbes viennent toutes seules dans votre jardin et que, pour que vos salades réussissent bien, il faut au contraire être sans cesse à les soigner et à les arroser. Il en est ainsi, mes enfants, du jardin de votre âme. Et vous, frère charpentier, ne faut-il pas que vous passiez le rabot sur vos planches pour les polir ? Puis, il faisait l'explication, entraînait dans les détails, parlait du cuisinier et des occasions qu'il avait de mériter en ne pas s'impatientant.

¹ C'est-à-dire sa profession religieuse et non seulement le vœu d'obéissance.

² Le P. Mayet lui même avait dans ses Mémoires (3, 1-16) fait une description très élogieuse des méthodes pédagogiques du P. Guttin, quitte à la tempérer par la suite. Par ailleurs, le P. Guttin fut un des premiers maristes à publier un ouvrage, en l'espèce une *Prosodie latine* (Cf. MAYET, 10, 244), certainement publiée sous l'anonymat, puisque ne figurant pas au catalogue des auteurs de la Bibliothèque Nationale, et dont il ne nous a pas été donné de voir un exemplaire.

¹ Dans sa lettre du 31 octobre 1845 au P. Dussurgey, le P. Colin avait écrit, parlant du réfectoire des frères : « Les élèves moins habiles à lire y feront une lecture sur la vie des saints ou sur Rodriguez ».

¹ Sur le frère Eugène (J.B. Cartier) voir OM 4, p. 213.

[3] De temps en temps, il disait un mot de plaisanterie pour leur faire plaisir et piquer leur attention. Il les exhortait à la charité fraternelle, à l'obéissance, à se supporter mutuellement, à souffrir avec humilité les reproches, soit qu'ils les aient mérités ou non. Il leur citait quelques traits. Il leur raconta l'histoire de ce saint frère jésuite qui fut accusé injustement d'avoir volé une montre.

[4] En disant toutes ces belles et édifiantes choses, le bon Père pelait les marrons qu'il avait devant lui, et pendant qu'il donnait à son corps les aliments dont il avait besoin, il nourrissait lui-même l'âme des autres. Ces bons frères avaient une figure toute épanouie d'aise en entendant leur père, étaient suspendus à sa bouche, et on eût dit qu'ils buvaient ses paroles.

[5] J'ai joui deux fois de ce spectacle : le Père paraissait être dans son élément.

[265]

329

1845. LA GRIPPE AU COLLEGE. 1, 888-890.

[1] Quand il était supérieur au petit séminaire de Belley, en 1834, avant l'approbation, la grippe se déclara dans cette maison. Aussitôt il changea sa chambre en infirmerie. A son exemple, plusieurs professeurs offrirent leur chambre. Lui-même voulut veiller les élèves la nuit et il leur portait les infusions. Les professeurs voulurent l'imiter et ainsi les jeunes gens furent veillés par leurs maîtres. Aucun élève ne veilla. En huit jours, toute la maison fut guérie, et tout fut passé, tandis que d'autres maisons d'éducation furent encombrées de malades pendant bien longtemps. Mais aussi, nous dit-il, je faisais prier partout, partout. Et il nous avoua que lui-même se donnait tant de peines, que si la maladie eût duré quinze jours, il n'aurait pu y tenir lui-même.

[2] Ce fut à cette occasion qu'après avoir fait faire des prières, il prit le contrepied des ordonnances du médecin, et celui-ci ordonnant la diète, il fit au contraire faire de bons petits repas à ces enfants, et les remit ainsi sur pied, malgré les préceptes de la faculté¹.

[3] Les jeunes gens reçurent les plus grands soins, et comme quelques-uns profitaient de l'épidémie pour se reposer, le P. Colin dit : J'aime mieux que quelques-uns abusent de ma bonté que si un seul de ceux qui souffrent était sans secours et sans soins.

[266]

[4] Il sentait toute sa responsabilité dans ces occasions : Pendant toute ma supériorité, nous disait-il un jour, en 1845, il n'est pas mort un seul enfant dans la maison. Dieu m'a exaucé. Ah ! quand on est chargé des enfants des autres, on a une grande responsabilité. Quand je voyais un enfant malade, je souffrais bien, et s'il fût mort, j'en aurais eu plus de peine que les parents eux-mêmes.

[5] Il nous dit en 1845 : Quand je voyais un enfant qui était venu innocent dans la maison et qui, par d'autres, apprenait le mal, cela me faisait mourir. Si je fusse resté dans l'enseignement, je n'aurais pas pu vivre. Cela me causait un trop profond chagrin.

¹ Ici le P. Mayet a inséré en marge la note suivante : « Il n'avait pas une grande confiance dans la décision du médecin qui était alors de service ; c'est pour cela qu'il ne suivit pas son ordonnance ; mais il avait en secret consulté un docteur-médecin qui lui paraissait plus rationnel. Le médecin dont il n'avait pas suivi l'ordonnance s'étant plaint en ville, le P. Colin lui dit que, s'il racontait ce qui se passait dans sa maison, il serait obligé de le remercier de ses services ».

330

1845. FAIRE VALOIR SES DROITS. 3, 283.

[1] On avait besoin de réparer un mur à la maison du noviciat dite la Favorite, à Lyon. Le voisin dit que le mur appartenait entièrement à la maison des Maristes, et ainsi nous fîmes tous les frais de réparation. Peu après, son fils trouva des papiers qui semblaient prouver la mitoyenneté ; alors on lui demanda de payer la moitié des réparations faites précédemment. Il tergiversa, se coupa, et on vit évidemment qu'il avait envie de susciter quelques embarras, afin de gagner quelque chose. Le P. Colin à qui on porta l'affaire dit : Il faut en finir ; tantôt il nie la mitoyenneté, tantôt il l'allègue. Dites-lui que la justice en décidera. Il faut avoir une fois la guerre pour avoir la paix. Partout ces gens-là sont habitués à mettre le pied sur le clergé ; il faut leur prouver que nous savons faire valoir nos droits¹. (1845 environ).

[267]

[2] Quand la Société avait fait un héritage et qu'on venait réclamer, il disait qu'il fallait refuser rondement, si l'on voulait garder ce qu'on avait reçu, et que ces pourparlers infinis ne convenaient pas. Car, enfin, disait-il, ou vous voulez céder vos droits ou non.

[3] Un neveu de M. Pagès, dont la Société avait la bibliothèque¹, priait qu'on lui donnât quelque chose : Non, dit le P. Colin ; si je donne à celui-là, tous viendront : M. Pagès a plus de cinquante neveux.

[4] Quelqu'un lui étant venu parler pour une chose de ce genre, dans le courant de la conversation, se mit à parler malhonnêtement : Monsieur, dit le Père Colin, puisque vous prenez les choses sur ce ton là, j'ai l'honneur de vous saluer... et il se retira.

331

1845. ATTITUDE ENVERS LES ENFANTS. 3, 427-430.

Tant au pensionnat de la Capucinière qu'au collège de Belley, le P. Mayet avait été à même d'observer de très près la manière de faire du P. Colin avec les élèves. D'où cet article, dont le début (§§ 1-3) a déjà été publiée en OM 2, doc. 735 et que l'on trouvera ici en entier, même si son contenu pourra aujourd'hui étonner quelque peu.

[1] Le P. Colin ne pouvait souffrir les professeurs qui font un usage trop fréquent des punitions, surtout de celles qui sont pénibles, comme mettre à genoux pendant longtemps, faire tenir les bras en croix.

[268]

[2] Il louait beaucoup le digne et vénérable M. Deytard, fondateur du petit séminaire des Minimes à Lyon, pour sa douceur mêlée de fermeté, quand il était préfet à S. Jodard, où lui-même (le P. Colin) avait été sous lui. M. Deytard punissait peu et aimait beaucoup les élèves. Un jour, il vit que notre P. Colin qui était alors élève ne mangeait rien ; des larmes tombèrent de ses yeux (le jeune Colin était malade).

[3] Il louait singulièrement aussi un professeur qui n'avait donné qu'une seule punition pendant toute l'année et qui pourtant faisait beaucoup travailler ses élèves.

¹ En fait il ne semble pas que le procès ait eu lieu.

¹ Cf. *supra*, doc. 212.

[4] Il guérit parfaitement un petit enfant de la manie du vol, en le faisant appeler chez lui. Il avait appris par le directeur¹ plusieurs fautes, commises par cet enfant, mais sans rien laisser paraître et montrant une pleine confiance en tout ce que lui disait cet enfant, il s'entre-tint doucement avec lui et l'amena insensiblement à lui avouer son penchant mauvais et les fautes qu'il avait faites. N'est-il pas vrai, mon petit ami, qu'il y a souvent bien de petits obstacles qui s'opposent à ce que nous aimions Dieu de tout notre cœur ? Eh ! bien qu'est-ce qui vous empêche le plus d'aimer le Bon Dieu ? Monsieur, c'est telle chose. N'y a-t-il rien autre, mon petit ami ? Oh ! il y a bien encore cette habitude que j'ai de prendre. Oh ! mon petit ami, que vous me faites plaisir de me dire ceci ! Je vous en estime beaucoup plus. Et alors il lui fit mille amitiés. Puis il lui dit : Voudriez-vous un moyen de vous corriger de cette mauvaise habitude ? Oh ! oui, Monsieur. Eh ! bien, promettez-moi que vous l'emploierez. C'est de venir me dire toutes les fois que vous aurez envie de prendre et toutes les fois que vous aurez fait quelque faute. L'enfant vint plusieurs fois, peut-être pas toujours ; mais ce moyen réussit si bien qu'au bout de [269] l'année il n'avait volé qu'une ou deux épingles, et que, l'année suivante, il se corrigea entièrement.

[5] Un autre moins expérimenté eût grondé, tempêté, puni, et au lieu d'arracher ce penchant naissant, il eût fait de cet enfant un voleur parfait, un hypocrite sombre, et un être abruti.

[6] Pour d'autres fautes il engageait à venir le trouver quand on se sentait pressés de les commettre. Plusieurs de ces jeunes gens venaient le trouver et lui disaient : Mr., je n'en puis plus. Il causait avec eux et cette diversion les délivrait pour plusieurs jours.

[7] Il y en avait qui venaient aussitôt après leur faute ; quelquefois même ils l'arrêtaient au milieu d'un corridor et lui disaient : Ah ! Monsieur, ça ne va pas.

[8] C'est ainsi que ce bon père leur apprenait à combattre ou à se relever. Aussi, il disait que l'ouverture de cœur était ce qui sauvait les jeunes gens.

332

1845. DEFENSE DES EVEQUES. 4, 411-413.

En 1844 le polémiste Hippolyte Barbier fit paraître dans la *Biographie du clergé contemporain*, t. 8, pp. 217-234, une notice intitulée « Mgr Devie évêque de Belley » pamphlet de bas étage, dirigé surtout contre le secrétaire de l'évêque, M. Guillemain. La notice sur le P. Colin dont il va être question était évidemment prévue pour cette même série.

[1] Le P. Colin raconta ce qui suit en l'an mil-huit-cent quarante-cinq :

[2] On voulait faire la biographie du P. Colin, à l'époque [270] où l'on fit paraître celle de Mgr Devie, évêque de Belley, et dans laquelle ce saint et digne pontife était maltraité. On prit à ce sujet des informations à la maison des Maristes à Paris. Le P. Colin soupçonna que c'était pour avoir occasion de déverser le blâme sur Mgr l'Évêque à l'occasion des oppositions qu'il avait faites à la Société, et il tenait ses pièces toutes prêtes pour répondre dans les journaux, prendre la défense de Monseigneur et attaquer les biographes, ce qui est fort remarquable si on vient à considérer avec quel soin il nous défendait de rien faire paraître dans les journaux et son éloignement pour ces sortes de publication.

[3] Heureusement, cette tentative n'eut pas de suite.

¹ Le directeur spirituel de la maison, à qui il était normal qu'ait été soumis le cas d'un enfant voleur.

[4] Il dit à ce sujet : Mgr Devie nous a rendu les plus grands services. C'était dans l'ordre de la providence que nous fussions éprouvés. En cela, il a agi avec la plus grande prudence. Lorsqu'on fit paraître la biographie de Monseigneur de Belley, on la lui envoya ; mais comme il savait qu'elle lui était hostile, il ne voulut pas seulement la lire ni permettre qu'aucun mariste la lût.

[5] Il se conduisit de même à l'égard du Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.

[6] A l'époque où Mgr Devie publia son mois de Marie, ouvrage tout à fait défectueux et qui fut improuvé de tous¹, un laïc présenta au P. Colin une critique sévère qu'il avait faite de cette publication et le pria de lui dire son sentiment. Bien loin de la vouloir laisser produire, le P. Colin la fit disparaître.

[271]

333

1845. MISSIONS ET VOLONTE DE DIEU. 4, 607.

Petit article intitulé par le P. Mayet « Comment le Père examinait les vocations des Maristes pour les Missions étrangères ». Le dernier paragraphe représente une addition marginale qui semble contemporaine du texte.

[1] M.D. demanda à partir pour la Polynésie au P. Colin. Celui-ci lui demanda huit jours. Après ces huit jours, M.D. lui redemanda. Le P. Colin lui dit qu'il voulait encore prendre quelque temps. M.D. répondit : Je ne peux plus attendre si longtemps ; dites-moi, je vous en prie ; je ne peux plus rien faire... Eh ! bien, lui dit le P. Colin, qui aussitôt connut la volonté de Dieu, vous ne partez pas ; c'est sûr !

[2] Un mariste (le P. Séon)¹, économe d'une de nos maisons, fit la même demande, et dit au P. Colin que, depuis qu'il pensait à la Polynésie, il n'avait plus aucun goût pour son économat. Oh ! dans ce cas, lui dit le Père, vous êtes sûr de ne pas partir ; car au contraire vous auriez dû, à cause de votre désir, redoubler d'ardeur dans l'accomplissement de la volonté de Dieu qui vous était connue, et de zèle dans votre emploi. Il ne l'envoya que quelques années après. Mais alors (je l'ai vu partir) il était dans la plus grande indifférence, et son désir était calme comme son âme (je parle de la sainte indifférence et non de la paresseuse indifférence).

[272]

¹ *Marie conversant avec ses enfants pendant le mois de Mai*. Lyon 1843. Sur les critiques suscitées par cet ouvrage, voir J. COGNAT, *Vie de Mgr Alexandre-Raymond Devie*, t. 2, pp. 195-196. On taxait l'ouvrage d'outrage aux bonnes mœurs pour la manière, pourtant combien voilée !, dont il commentait les données de l'évangile de Matthieu sur le mariage de Marie et la naissance virginal.

¹ Jean Antoine Séon, qui partit pour la Nouvelle-Zélande le 8 décembre 1840 et y mourut en 1878 (OM 4, pp. 350-351).

334

1845. IL REFUSE UN DON. 5, 425-426.

[1] Une personne vint offrir au P. Colin une somme pour la Société ; ce n'était pas moins de quarante ou cinquante mille francs, et, pour les réaliser, elle voulait vendre des biens qui lui appartenaient en propre. Le P. Colin lui dit : Non, Madame, vous avez des enfants ; ce don est au dessus de votre fortune ; je ne peux pas le recevoir. Vous avez droit sur vos rentes, mais ayant des enfants vous ne devez pas aliéner vos biens. Cette bonne dame pleurait de ce refus. (Raconté par le P. Colin en 1845).

[2] Remarquez qu'à cette époque la Société était fort gênée, que nous avions une quarantaine de novices à notre charge dans la maison de Belley, qu'on avait un grand besoin d'une maison pour notre grand cours, d'une pour le noviciat des frères coadjuteurs, qu'il fallait absolument une maison de campagne pour nos théologiens dont nous ne savions que faire pendant les vacances etc. etc. etc. Il refusa. (C'était en 1845 environ).

335

1845. VUES ULTERIEURES. 5,640-647.

Par l'expression « vues ultérieures », nullement usuelle et sans doute impropre, le P. Mayet semble vouloir référer aux arrière-pensées souvent présentes chez le P. Colin et à l'habileté qui se mêlait à nombre de ses démarches. Les origines paysannes du fondateur expliquent en partie ce mélange de bonhomie et de calcul. Plus d'une fois, parlant de points fondamentaux de l'esprit mariste, le P. Colin a [272] aussi laissé entendre que, même d'un point de vue humain, ils constituaient la meilleure manière de faire. Voir par exemple, pour « Inconnus et cachés », ES, doc. 119, § 9 ; pour le désintéressement, ES, doc. 77, § 2, pour la soumission aux évêques, ES, doc. 11, § 4 et 81, § 3. On a là un aspect important du caractère du fondateur qui méritait d'être documenté et c'est ce que le P. Mayet va faire ici, non sans s'efforcer de prévenir l'impression que l'article pourrait produire chez des lecteurs non préparés.

[1] Le R.P. Supérieur avait quelquefois des vues ultérieures qu'il ne communiquait pas même au conseil et qu'il gardait à lui tout seul. Une fois il en dit assez pour qu'on pût pénétrer la marche et aussitôt il ajouta qu'il n'aurait pas dû le dire. Je ne puis entrer dans le détail. Ceci est l'affaire du supérieur général. Dieu lui donnera l'esprit de sagesse et de discernement et si (ce qui n'arrivera pas) il en était dénué, il entrerait dans une voie de finesse humaine que Dieu ne bénirait pas. *Qui legit intelligat*¹. Prudence et simplicité : on ne doit jamais séparer ces deux vertus que Notre-Seigneur a unies, ne nous recommandant l'une qu'en nous recommandant l'autre. Le P. Colin lui-même le disait : Si les paroles que je trace tombaient entre les mains des mondains (*quod Deus avertat*)² ils les expliqueraient *humano modo*³, et séparant la lettre qui tue de l'esprit qui vivifie, ils ne verraient que de l'adresse et de la politique dans la conduite de l'homme de Dieu. Mais ce n'est pas pour eux que je prends ces notes.

[2] Voici un exemple des vues ultérieures du père.

[3] Quand il alla à Rome, il savait que les Jésuites y étaient très puissants et qu'ils auraient pu, s'ils avaient voulu, entraver [274] son œuvre. Il alla voir les Cardinaux Castracane et de Bonald qui se trouvait alors à Rome. Il dit au Cardinal Castracane : Éminence, à qui me

¹ Mt 24, 15. « Que le lecteur comprenne ».

² « Que Dieu nous en garde ! ».

³ « D'une manière humaine ».

conseillerez-vous de présenter mes règles pour les faire examiner ?... et il fit en sorte que le Cardinal lui conseillât le R.P. Rosaven, jésuite, assistant du général. Il ajouta : Éminence, voulez-vous me permettre de lui dire que je viens de votre part pour lui soumettre nos règles ? Le Cardinal y consentit. Le Père alla ensuite chez le Cardinal de Bonald et il lui fit la même question. Le Cardinal lui répondit : Mais vous savez bien que le Père Rosaven vous est contraire. Éminence, lui répondit le P. Colin, c'est précisément pour cela que je désire m'adresser à lui. Le Cardinal consentit à ce que le P. Colin se présentât couvert de son nom.

[4] Il alla donc chez ce R. Père jésuite. Le P. Rosaven s'excusa sur son peu de temps. Le P. Colin répondit : Je sais, il est vrai, que vos moments sont bien précieux ; mais on dit que vous faites bien facilement ce qui prendrait beaucoup de temps à un autre. Puis il lui ajouta que c'étaient les Cardinaux Castracane et de Bonald qui l'avaient engagé à se présenter à lui. A ces mots, dit le P. Colin, je vis le léger sourire du contentement effleurer les lèvres du P. Rosaven, et il accepta mon manuscrit.

[5] Ah ! Messieurs, nous dit-il (c'était en conseil), tout en faisant ainsi, je dois bien vous avouer que je pensais bien avoir ma petite adresse et me préparer les voies. Messieurs, dit-il, agissons avec l'esprit de Dieu ; le Bon Dieu a dit qu'il faut agir avec la simplicité de la colombe et la prudence du serpent¹.

[6] Comme ensuite le P. Colin ne présenta pas ses règles à l'Église Romaine pour les faire approuver, le Cardinal Castracane lui dit : A quoi bon avoir fait examiner vos règles puisque vous ne voulez pas les faire approuver ? Le père répondit : Éminence, je veux les retoucher et que l'expérience les [275] confirme. Le Cardinal à cela n'eut rien à répondre et le P. Colin avait obtenu les différents buts qu'il s'était proposés.

[7] Aussi, ajouta-t-il, à mon retour, je trouvai une grande différence dans nos rapports avec les Jésuites de France, et je connus que de Rome on leur avait recommandé de nous témoigner de l'intérêt. Depuis ce temps, ces pères ont été remplis de bonté et même ont rendu avec empressement les services que nous leur avons demandés.

[8] Voici encore un autre exemple de ces vues ultérieures.

[9] En 1845, un journal de Belley dit que les Maristes avaient capté plusieurs personnes crédules et s'étaient fait donner 400 000 (quatre cent mille francs); qu'ils avaient acheté une bibliothèque qui valait trois mille francs pour la somme modique de trois cent francs, tous faits entièrement faux et inventés à plaisir¹. Le P. Colin nous dit en conseil : J'ai envie de profiter de cette occasion pour toucher cet article dans une lettre à M. Martin du Nord, ministre des Cultes, en lui disant que tous ces faits sont entièrement faux. Cette marque de confiance fera qu'on ne se défiera pas de nous. Tirons tout ce que nous pourrons de ce gouvernement, mais ne nous laissons pas prendre nous-mêmes. Ainsi, pour nos missions étrangères, cherchons à tirer avantage de ce que le gouvernement veut faire pour nous. Mais il ne faut pas croire que ce soit pour la religion qu'ils nous montrent tant d'intérêt pour l'Océanie ; au fond, ce n'est que dans l'intérêt de leur politique, et nous leur servons plus que des armées.

[10] Ainsi ils ont dit qu'ils voulaient approuver quatre corps : les Lazaristes, les Picpuces, les Maristes, les Missionnaires du Sr-Cœur de Marie. Ah ! certes, s'avance qui voudra ! Ce n'est pas moi qui irai le premier présenter les Maristes à l'approbation, pour qu'ils passent sous les yeux de tous ces [276] impies de la chambre des députés, et qu'ils soient pendus en effigie au milieu d'eux !

¹ Mt 10, 16.

¹ Sur cette affaire, voir OM 2, p. 414, note 2.

[11] Monseigneur de Calcédoine, supérieur général de Picpuce, est à ce sujet dans les mêmes sentiments que moi.

[12] Le père avait encore quelquefois des vues ultérieures plus particulières que celles-ci : il m'est impossible de les citer, de peur d'être mal compris par ceux qui n'auraient pas l'esprit de Dieu.

336

1845. LE JEUNE HOMME RICHE. 6, 15-19.

Deux traits, dont les protagonistes ne peuvent être identifiés avec certitude, donnent au P. Mayet l'occasion de documenter une fois de plus le désintéressement du P. Colin en matière de vocation. Voir dans le même sens *supra*, doc. 244.

[1] Un jeune homme d'une grande fortune et d'une famille considérable de Lyon voulait absolument se faire mariste. Il vint consulter le P. Colin. Comme il avait une position avantageuse dans le monde, le P. Colin ne voulut pas décider lui-même, et il lui dit : C'est la plus grande marque d'intérêt que je puisse vous donner : je ne peux pas vous conseiller de faire quelque chose qui pourrait être une démarche sur laquelle vous auriez peut-être à revenir. Il l'envoya au Cardinal de Lyon qui ne voulut pas que ce Monsieur se fit mariste et l'engagea à rester dans le monde.

[2] En 1845, un jeune homme riche, d'une famille honorable de Lyon et allié à des hommes très haut placés, âgé de 27 ans, et ayant une position dans le monde, dit à un [277] mariste qu'il se sentait quelque envie de se faire jésuite ou mariste (c'était un jeune homme de talent).

[3] Le Père mariste ne répondit rien à cela, mais il alla trouver le P. Colin et lui dit : Mon Père, cette pensée ne lui est peut-être suggérée que par des ennuis qu'il éprouve : je n'ai pas eu l'air de l'entendre, mais j'ai eu la pensée de le mettre en contact avec Dieu par une retraite, sans lui dire moi-même un seul mot de vocation ; alors, si vraiment Dieu a quelque dessein sur lui, il lui parlera dans la solitude.

[4] Le P. Colin fit remarquer que c'était une chose bien délicate ; que si ce jeune homme faisait ensuite une telle démarche, on nous accuserait de captation ; qu'il fallait prendre garde de ne pas dévoyer¹ un jeune homme quand on n'était pas sûr de la volonté de Dieu ; que si ce jeune homme entrait dans la Société à la suite de cette retraite, il allait s'aliéner ses parents, qu'il perdrait, par suite de cette aliénation, une fortune considérable qu'il avait en expectative dans la ligne collatérale, et que si ensuite il revenait sur ses pas, il manquait sa carrière, perdait sa fortune et était honni dans la société.

[5] Sa conclusion fut de laisser faire le Bon Dieu.

[6] J'en sais bien, dit-il, qui, dans de pareilles occasions, entoureraient un jeune homme, le capteraient, le gagneraient, au risque de nuire à son avenir si ensuite ils étaient obligés de ne pas l'admettre ; mais nous ne devons pas procéder ainsi.

[7] Il me dit aussi : il aime les Jésuites : qu'il aille chez les Jésuites ! (ce qu'il me dit, non pour décider ainsi sa vocation si légèrement, ni pour que je le lui dise, mais pour montrer la disposition généreuse de son cœur).

¹ Mettre hors de la voie à lui destinée par Dieu.

[278]

337

1845. SOLLICITUDE ENVERS LES CONFRERES. S 2, 27-30.

Article cumulatif du P. Mayet qui, outre de nouveaux traits de bonté du P. Colin, va nous présenter quelques confrères de la grande époque du généralat.

[1] En 1845, il dit au P. Codina, prêtre mariste espagnol¹, de partir pour être l'aumônier d'une maison de Frères maristes située dans le midi² ; puis il vint à penser que comme il y avait en France beaucoup de réfugiés espagnols, il pourrait peut-être être inquiet pendant sa route, et d'autant plus aisément qu'il ne pourrait bien commodément s'expliquer en français ; il fit suspendre ce voyage et lui procura quelqu'un pour venir le prendre, et prit des mesures pour que tout se passât sans aucun inconvénient .

[2] Étant à la maison de théologie de Belley, il s'aperçut qu'un jeune homme qui travaillait beaucoup commençait à [279] avoir la tête fatiguée : il lui défendit de faire une dissertation qu'il avait à élaborer.

[3] Un autre était fatigué: il lui défendit de travailler autrement qu'en s'amusant et en écoutant ; il lui donna toute liberté pour se livrer aux exercices corporels, pour exercer le métier de serrurier qu'il connaissait, et ce jeune homme qui avait beaucoup de talents put continuer son année de théologie et eut même tant de succès, qu'à la fin de l'année il fit une dissertation magnifique qui excita l'admiration du P. Cholleton : il eût voulu qu'on l'imprimât (c'est M. Buyat)¹.

[4] Un jeune scholastique (le jeune Bliard, âgé de 20 ans environ)², en venant de Belley, passait à Lyon pour se rendre à Paris. Le P. Colin fut très fatigué que le supérieur de cette maison n'avait pas eu la prévoyance que l'inexpérience de ce jeune homme n'avait pu avoir, et l'avait laissé partir sans papiers. Il voulait lui en procurer, mais le jeune homme ne pouvant attendre, il lui donna une lettre pour lui servir dans l'occasion.

[5] Un professeur de théologie, le P. Favre, dont le P. Colin disait : Je ne craindrais pas de l'opposer au plus savant professeur de théologie des Sulpiciens. et au plus savant professeur des Jésuites, se tuait de travail et n'aimait que le cabinet dont on ne pouvait l'arracher. Le P. Colin eut voulu que le supérieur de cette maison lui ordonnât de prendre des jours de promenade, et il dit qu'il prendrait des mesures en conséquence. Bien plus, il résolut de l'envoyer à Londres [280] pendant les vacances pour le récréer (il avait en même temps quelques vues

¹ Né le 26 mai 1819 à Olleria (diocèse de Valencia), Vicente Felipe Codina avait été reçu au noviciat de Lyon en octobre 1839 et avait passé à la Capucinière en octobre 1840. Profès le 22 septembre 1844, il dut être ordonné la même année à une date non précisée, mais hors du diocèse de Belley, où il avait reçu les ordres mineurs en 1843. Nommé aumônier à Saint-Paul-Trois-Châteaux (cf. note suivante), puis missionnaire à Lyon, Montbel et Rochefort, il vécut après 1856 « extra domos » fixé, au moins vers la fin de sa vie, à Jativa près de Valencia, ne cessant de demander des confrères pour l'aider : « Je veux des Maristes en Espagne et j'espère que, vivant ou mort, Dieu m'exaucera ». Trois ans après sa mort, survenue le 5 avril 1879, les Maristes ouvraient en Espagne le scolasticat de Torre Santa Maria. Une courte notice sur ce premier mariste espagnol se trouve dans les *Annales de la Société de Marie en Europe et en Amérique* t. 2 pp. 411-417.

² Saint-Paul-Trois-Châteaux, la maison-mère des Frères de M. Mazelier, unis aux Frères maristes en 1842.

¹ Jean-Marie Buyat qui mourut de tuberculose le 3 octobre 1848. Sur l'objet de ce paragraphe voir *Notice sur la vie et la mort de Jean-Marie-Anthelme Buyat, prêtre de la Société de Marie*, publiée en 1852 par son frère, pp. 59-63.

² Louis-Félicien Bliard, né le 21 août 1824, était alors aspirant éprouvé avec simple vœu d'obéissance. En 1861 il quittera la Société de Marie avec son frère aîné (cf. *supra* doc. 268, § 3).

en ce voyage par rapport à la Société), malgré la dépense que cela occasionnerait, dépense considérable¹.

338

1845. LE RESSORT DE SA VIE. S 2, 255-256.

[1] J'ai remarqué que, quand on parlait au P. Colin des choses du monde, il n'y prenait aucun intérêt ; on voyait que son esprit était ailleurs : il paraissait entièrement préoccupé, et souvent même alors, je le voyais remuer ses lèvres, comme quand il priait.

[2] Le moyen de le tirer de cet assoupissement volontaire, c'était de lui parler de la Société. La plus petite chose qui y avait rapport le réveillait de son inattention, et dans ces occasions il écoutait tout, n'oubliait rien et ruminait souvent longtemps en lui-même ce qu'on lui avait appris.

[3] Quelquefois, je l'ai vu extrêmement occupé, ou dans un état de fatigue très grande ; mais si l'on entrait et qu'on vînt lui apprendre quelque chose d'utile ou de préjudiciable à la Société, il oubliait ses occupations ou ses maux, se levait sur le champ ; son esprit s'emparait de la communication, il la tournait et retournait dans tous les sens, et discourait quelquefois des heures entières.

[4] On peut dire que l'amour de la Société était le ressort de sa vie.

[281]

339

c. 20-24 avril 1846. BIOGRAPHIE DU P. CHANEL. 4, 429.

Dès son second voyage à Rome en 1842, le P. Colin décida, en vue de l'introduction de la cause du P. Chanel, de faire faire une enquête sur sa vie avant son départ pour l'Océanie. Le P. Mayet réunit les premiers matériaux et, le 11 juillet 1843, le P. Bourdin reçut permission officielle de voyager dans le diocèse de Belley pour se documenter en vue de la biographie à écrire. Dès la fin de la même année 1843, puis en 1844 et 1845, on voit le P. Colin réclamer le manuscrit de cette « vie du P. Chanel ». Il le reçut finalement en février 1846 et écrivit le 22 de ce mois au P. Morcel : « J'ai lu déjà en partie la vie du P. Chanel ; exprimez au P. Bourdin ma bien sincère reconnaissance ». En fait, la suite de la lecture devait, comme on va le voir, amener le fondateur à changer d'avis. Arrêtée à cette époque, puis retardée par les atermoiements de l'auteur, cette biographie, de faible valeur historique, ne paraîtra qu'en 1867, à la suite d'un solennel ultimatum adressé à l'auteur par le Chapitre général de 1866.

[1] Le P. supérieur général ayant chargé le P. Bourdin d'écrire la vie du R.P. Chanel, celui-ci lui remit son ouvrage, environ trois ans après.

[2] Quand le P. Colin l'eut examinée, il chargea quelqu'un de la corriger, puis il nous dit confidemment : Le début du P. Bourdin dans cette vie est trop pompeux. Les quatre premiers livres peuvent à peu près subsister sans grands changements. Mais quand il en vient à la Société de Marie, il y a beaucoup de passages à retrancher. Je veux supprimer tout ce qui traite de nous, et qu'il ne soit pas plus question de la Société des Maristes que si le P. Chanel n'en faisait pas partie pour ainsi dire.

[3] Il ne faut pas se mettre ainsi sur le pinacle, surtout quand on n'est pas dans le cas d'y rester.

¹ Ce voyage en fait n'eut pas lieu.

[4] La publication de cette vie, dit-il, eût porté un grand coup à la Société de Marie si je ne l'eusse arrêtée.

[282]

VI - SEPTEMBRE 1846 - MARS 1848

Sixième partie

[283]

[284] page blanche

La présente partie correspond au long séjour fait à Lyon par le P. Mayet d'août 1846 jusqu'à la dispersion des confrères de cette maison qui suivit la révolution de février 1848. Durant près de sept mois à l'intérieur de cette période, exactement entre le 29 novembre 1846 et le 27 juin 1847, le P. Colin, en voyage à Rome pour la quatrième fois, est absent de Puylata où réside son annaliste, mais les trois mois qui précèdent ce départ sont exceptionnellement riches en notations et les entretiens recueillis alors remplissent à eux seuls la sixième partie des *Entretiens spirituels* (docc. 109-139). Aux mêmes trois mois de septembre-novembre 1846 appartiennent en OM2 les docc, 628-651, en CMJ, doc. 31 et ci-dessous, docc. 340-354.

Pendant l'absence du fondateur le P. Mayet n'a plus rien de neuf à noter, mais il ne reste pas inactif pour autant. Il en profite pour compléter sa documentation sur les origines (OM2, docc. 655-657) mais surtout trace rétrospectivement son meilleur portrait du P. Colin, celui du chef génial auprès duquel on a parfois difficulté à vivre, du passionné qui s'identifie à son œuvre au point de s'oublier lui-même, mais parfois d'oublier aussi ceux qui vivent autour de lui (*infra*, docc. 360-361).

Quand le P. Colin revient de Rome, le P. Mayet est toujours à Lyon, mais au noviciat de la Favorite et non plus à la maison-mère, ce qui nous prive des récits que le fondateur n'a pu manquer de faire après ce long voyage. Seule la retraite générale du mois d'août (cf. ES, docc. 141-143), deux passages du supérieur général au noviciat (ES, doc. 140 et *infra*, doc. [285] 363) ou une cérémonie d'adieux à Puylata (doc. 362) donnent entre juin et octobre l'occasion de notations directes, mais certains confrères relaient à l'occasion l'annaliste (OM2, doc. . 658 et ES, doc. 140).

En novembre 1847 le P. Mayet regagne Puylata, où il recommence à noter régulièrement (OM2, docc. 659-665 et 674-678 ; ES, docc. 146-155 et *infra*, docc. 366-367). C'est là que le trouvera la révolution de février 1848 et tout normalement il se fera le chroniqueur des événements survenus à la maison-mère à cette époque (doc. 368).

On trouvera enfin, rassemblés à la fin des années correspondantes, les articles datables seulement par l'année. Pour 1846, voir *infra*, docc. 355-359, ainsi que OM2, docc. 652-654; pour 1847, *infra*, docc. 364-365 et OM2, doc. 668; pour 1848, *infra*, doc. 369, OM2, docc. 683-687 et ES, docc. 169-170.

Parmi les traits neufs qui viennent, durant cette période, enrichir notre connaissance du fondateur, notons son sens de la valeur des sources historiques (docc. 341 et 367), sa participation à certains travaux manuels (doc. 348), son attitude dans les démarches avec le gouvernement (doc. 345), ou en période de troubles (doc. 368). Par ailleurs on retrouvera bien des aspects connus de sa personnalité, sur lesquels le P. Mayet ne cesse d'attirer notre attention : sensibilité envers les missionnaires (docc. 340, 350, 362), sens de la pauvreté (docc. 352, 357), fermeté (docc. 353, 354), désintéressement (docc. 358, 364), prudence (docc. 355, 366, 368), humilité et modestie (docc. 356, 365). Trois grands articles surtout méritent de retenir l'attention : l'excellente évocation des circonstances dans lesquelles ont été notés les « Entretiens » du P. Colin (doc. 359), l'article sur le genre du supérieur général (doc. 360) et le récit de son comportement si caractéristique durant la révolution de 1848 (doc. 368). Sur cette dernière et les événements qui l'ont précédée, on ne peut que renvoyer à ce qui a été déjà écrit en ES, pp. 381-383.

[286]

340

14-21 septembre 1846. LETTRES DES MISSIONS. S 2, 39.

[1] Pendant la retraite générale qui eut lieu en septembre 1846 à la maison de Pilata à Lyon, le P. Colin reçut un gros paquet de lettres de l'Océanie¹.

[2] Comme les journaux de Sidney avaient annoncé peu avant le martyre de Mgr Epalle², un tremblement s'empara du P. Colin ; il n'osait ouvrir ces lettres, il tremblait de trouver d'autres morts... il pria le P. Poupinel, secrétaire, de lire.

[3] Il disait : Je souffre vingt fois plus qu'eux. Je reçois dans mon cœur tous les coups qu'on leur porte, et je souffre même des maux qu'ils n'endurent pas (je le leur ai écrit), parce que mon cœur qui les aime craint des maux qu'il s'imagine. Le jour et la nuit, je souffre pour eux.

[4] Quand il reçut la nouvelle que le P. Montrousier avait été blessé par une lance qui heureusement s'était brisée sur un os³ ; quand il apprit aussi qu'on avait jeté contre un frère un instrument avec tant de vigueur qu'il était entré profondément dans un arbre, son cœur se fendit. Il n'eut pas le courage d'aller plus loin et de continuer à lire ; il appela quelqu'un : mais il ne valait pas mieux que moi, dit-il, il n'a pu y tenir (c'est, je crois, le P. Eymard qui en effet avait paru, un jour, les yeux tout rouges et le visage extrêmement triste et pâle).

[287]

¹ Ce paquet contenait entre autres les lettres écrites de San Cristoval entre le 22 février et le 2 mars 1846 et portées à Sydney par le navire qui quitta l'île ce jour-là avec les PP. Chaurain et Montrousier.

² Dans sa lettre circulaire du 3 septembre 1846, le P. Colin avait annoncé cette mort à la Société d'après « le journal de Sydney », lequel reproduisait un rapport du capitaine Richard de la goélette Marian Watson.

³ Lettre Montrousier-Colin du 25 février 1846.

341

c. septembre 1846. GARDONS BIEN LES ORIGINAUX. 4, 415m - 416m.

[1] M. Henrion fit demander des renseignements sur la Société et nos missions pour en parler dans son *Histoire des Missions*¹. Le P. Colin ne voulut pas : C'est prématuré, dit-il, ... plus tard.

[2] Seulement il conservait avec grand soin les lettres de nos missionnaires, à cette fin, pour l'avenir.

[3] On ne publiait pas dans les *Annales de la Propagation* tous les faits que contenaient nos lettres². Ainsi la lettre du P. Mériaux de Valparaiso, 4 avril 1846, mentionnait des actes admirables de M. Marceau, mais que l'infirmité de notre siècle ne peut envisager de près, tant ils sont au dessus du peu de foi du temps. On ne les publia pas³ : La prudence, disait le P. Colin, peut en faire une loi pendant la vie de ceux dont il s'agit. Mais gardons bien les originaux, et un jour nous rétablirons la vérité.

[288]

342

c. septembre 1846. TROISIEME VOYAGE A ROME. 5, 138-140.

Aux pages 138-145 du tome 5 des *Mémoires*, le P. Mayet a inséré vers septembre 1846 un article sur le troisième voyage du P. Colin à Rome (19 juillet - 27 août 1846). Laissant de côté, selon un critère déjà exposé ailleurs (cf. *supra*, pp. 5-6), la section relative aux affaires traitées là par le fondateur, on a retenu pour le présent volume trois extraits qui formeront le présent document et les deux suivants.

[1] Le R.P. supérieur général partit pour la maison de La Seyne près Toulon (Var) où des affaires relatives à cet établissement l'appelaient¹, le 19 juillet 1846.

[2] Il arrive à Toulon le dimanche. Se voyant sur le bord de la mer, il prend la pensée d'aller à Rome pour trois affaires urgentes dont l'une est la soustraction qui vient de se faire à Mgr Bataillon des îles Wallis et Futuna et de Tonga, à la demande et en faveur de Mgr Pompallier.

[3] Mais il n'est pas préparé à ce voyage ; il n'a pas d'argent, pas de soutane convenable, point de passeport, point de celebret. De plus la chaleur de cet été (1846) est étouffante, et l'été dans son second voyage lui a été bien fatal.

[4] N'importe. Le bien de la Société le demande : il part pour Marseille. Le jour même de son arrivée, un paquebot allait à Rome : il veut en profiter. Mais comment avoir ses passeports ? On lui dit que c'est impossible, que c'est trop tard. La providence lui vient en aide. Il

¹ M.R.A. HENRION, *Histoire générale des Missions catholiques depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, 4 vol. Paris, 1844-1847.

² Cet aveu n'est que trop confirmé par la comparaison entre les originaux conservés de ces lettres et le texte publié dans les *Annales*. Non seulement des coupures étaient faites, mais aussi des additions, et le texte était souvent fortement retouché.

³ L'original de la lettre du P. Mériaux du 4 avril 1846 n'est pas conservé. On possède actuellement de cette lettre : 1) une copie de la main du P. Poupinel comportant de nombreuses retouches ; 2) plusieurs exemplaires d'une lithographie qui reproduit le texte du P. Poupinel après retouches ; 3) le texte publié en *Annales de la Propagation de la Foi*, t. 19 (1847), pp. 33-59 ; c'est dans ce dernier seulement qu'a été supprimé le paragraphe relatif aux exercices spirituels de Marceau (oraison, communion et chapelet quotidiens).

¹ cf. *infra*, doc. 345.

ne conteste pas qu'il soit en retard, mais il prie humblement et comme un petit [289] enfant un de ceux-là même qui le rebutent d'avoir la bonté de s'intéresser à lui et de le tirer d'embarras. Celui-ci est touché de son air vénérable, et par ses soins empressés, il trouve le moyen de lui faire expédier ces papiers. Le voilà donc en mer, tout seul, sans compagnon, et sans qu'on se doutât parmi nous de ce grand voyage.

[5] En route, il se rappela, ainsi qu'il l'a dit lui-même, la prophétie qui lui fut faite en 1819 qu'il verrait trois fois Rome avant de mourir¹.

[6] Arrivé dans la capitale du monde chrétien le 24 ou le 25 juillet, il tomba malade et craignit de reprendre la fièvre qui l'avait si mal traité à son second voyage² et qui avait failli le conduire au tombeau (il s'en est ressenti plusieurs années). Dieu lui épargna cette épreuve. C'est de là qu'il écrivit au provincial de Lyon : J'ai fait l'enfant ; je suis à Rome ; je reviendrai dans un mois pour la retraite³.

[7] Il voulait déguiser, je pense, sous cette phrase qui fut lue à la communauté, le véritable motif de son voyage qui ne fut pas un mystère pour ses conseillers.

[8] Grande fut la surprise de tous ! On se mit à faire des prières pour lui ; on fut étonné de son courage ; quelques-uns, dans la crainte de le voir tomber malade, se permirent de l'accuser d'imprudance ; mais ceux qui étaient au courant des affaires de la Société reconnurent bien là le P. Colin, à qui rien ne coûte quand il s'agit de la Société et que rien n'arrête en ces [290] occasions. Un des plus anciens disait : Dieu le mène toujours ; il faut que la providence ait quelque dessein important.

[9] On a vu plus tard combien cette réflexion était fondée.

343

c. septembre 1846. MAISON MARISTE A ROME. 5, 142-143.

Extrait du même article que le document précédent. On trouvera ci-dessous le premier indice d'un projet qui se réalisera en novembre 1856 avec la location d'un appartement pour le P. Nicolet, procureur auprès du Saint-Siège, et un frère (*Lettre aux missionnaires* du 8.IX.1857, p. 29). En 1870, le P. Colin mettra dans la Règle que les Maristes devraient s'efforcer d'avoir à Rome « une maison et même si possible la maison principale » (*Ant. Textus*, fasc. IV, p. 58, n. 10).

[1] La providence de Dieu sur la Société parut encore bien dans ce voyage, Car le P. Colin y prit la pensée d'établir, aussitôt qu'il le pourrait, une maison à Rome. Il pensait bien qu'un jour on en viendrait là, mais il ne croyait pas que le temps fût encore venu. Il en sentit cette fois la nécessité. Il prit la résolution d'y aller lui-même, quelques semaines après son retour pour mettre la dernière main aux règles¹.

¹ Cf. OM2, docc. 532 et 628.

² Cf. *supra*, doc. 222.

³ Le provincial de Lyon était alors le P. Eymard. La lettre que le P. Colin lui écrivit de Rome ne figure pas parmi les 17 lettres de ce dernier conservées aux archives des Pères du Saint Sacrement, alors que s'y trouve celle écrite de Marseille le 21 juillet.

¹ C'est ce qu'il fera durant son quatrième voyage du 29 novembre 1846 aux environs du 25 juin 1847 (de Lyon à Lyon).

[2] Le Seigneur voulut en quelque sorte l'y engager encore par les offres qui lui furent faites. Une princesse russe [291] catholique offrit sa maison de campagne¹ : le P. Colin la remercia et n'accepta pas, à cause de la situation de la maison qui est trop isolée et dans un lieu malsain. M. Bouis² lui offrit sept chambres pour commencer l'établissement.

[3] On lui dit en même temps que, dès qu'il y aura des Pères maristes à Rome, ils seront occupés, et on lui ajoute que plusieurs anglais et français désireraient bien en avoir pour se confesser, parce qu'on sait trop dans Rome ce qui se passe chez les Jésuites où ils vont, et que plusieurs désireraient que leurs démarches eussent moins de retentissement.

344

c. septembre 1846. PAS D'AUDIENCE PONTIFICALE. 5, 143-145.

Autre extrait de l'article dont sont tirés les deux documents précédents.

[1] A l'époque où le P. Colin alla à Rome, toute cette ville était dans l'ivresse de la joie, à l'occasion du glorieux [292] avènement du Cardinal Mastai-Ferretti, Sa Sainteté Pie IX¹. Il vit le Saint-Père plusieurs fois dans les cérémonies publiques ; au Gesù, il se trouva à côté de Sa Sainteté... ; le jour de l'Assomption, il était sur la place de Ste-Marie Majeure avec une foule immense, pour recevoir la bénédiction du Saint-Père qui la donna *urbi et orbi*. A la vue de cette multitude si compacte qui s'empressait de se mettre à genoux, en entendant des milliers de vivats qui partaient du cœur, en voyant les mouchoirs s'agiter de toutes parts, il ne put retenir ses larmes. Mais il n'alla point voir le Pape. Il n'aurait eu qu'un mot à dire pour avoir une audience : ce mot, son humilité ne voulut pas le dire.

[2] Quand il revint en France, comme les Maristes lui témoignaient leur étonnement et leur respectueux mécontentement pour ainsi dire, de ce qu'il n'avait pas vu le Pape, il dit que n'ayant rien de particulier à présenter à Sa Sainteté, aucune demande à lui faire, c'eût été une indiscretion de l'importuner, dans un moment où il était accablé de visites : *Il n'y aurait eu, dit-il, que mon amour-propre de satisfait.*

345

c. septembre 1846. LOYAUTE ENVERS L'AUTORITE CIVILE. 5, 594-596.

[1] Quand le Père partit pour Rome en 1846, la troisième fois, il chargea le P. Eymard alors provincial de faire faire [293] toutes les démarches au P. Mayet qui était bachelier-ès-lettres, pour le pensionnat de la Seyne.

[2] Le P. Eymard écrivit à son confrère : Le P. supérieur vous dispense de vos vœux. Envoyez au Recteur d'Aix et au Ministre de l'instruction publique toutes les pièces exigées par

¹ Il s'agit de la princesse Zénaïde Volkonskaja qui résida à Rome de 1829 à 1862 et connut le P. Colin et Mgr Pompallier à travers Mgr Luquet. Elle possédait sur le Cœlius, en une zone de vignes, une villa qui est actuellement la résidence de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne (cf. I. BELLI-BARSALI, *La ville di Roma*, Milano 1970. pp. 17 et 460). C'est sans doute de celle-ci qu'il fut question, les indications qui vont suivre (isolement et situation dans une zone non urbanisée plus sujette à la malaria) s'appliquant bien à cet édifice, tout comme l'appellation « maison de campagne ».

² Lire Bouisse. Ce pieux français avait fondé, 39 place d'Ara Cœli, un hôtel destiné aux pèlerins, où le P. Colin résida durant son quatrième voyage. Il fera faillite en 1848 (cf. D. LATHOUD, *Marie Pauline Jaricot*, Paris 1937, t. II. pp. 170-172).

¹ Pie IX fut élu le 16 juin 1846 et couronné le 21 du même mois.

la loi civile pour l'érection d'un pensionnat, et la déclaration conforme aux ordonnances de 1828, par laquelle vous certifierez n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement reconnue¹.

[3] Le P. Mayet le fit. Le R.P. Colin, à son retour, fut très mécontent : On saura bien, nous dit-il, que vous êtes mariste ; on nous traitera de menteurs² ; c'est l'épithète que je redoute le plus. Il fallait leur dire que vous étiez mariste, mais que les vœux que vous aviez faits étaient des vœux simples, dont le supérieur pouvait vous relever et que vous y renonceriez si cela était nécessaire³. Ainsi a fait M. Delaunay pour Valbenoîte, et quand il eut fait cette déclaration à M. Soulacroix, recteur de l'Académie de Lyon, celui-ci lui dit : Ah ! Monsieur, vous me mettez au large : vous êtes franc. Et il ne s'opposa pas à cet établissement⁴.

[4] Messieurs, on n'aime pas les voies obliques, ni moi non [294] plus. Il n'y a rien que je redoute tant pour la Société que d'avoir la réputation d'être fin, de faire, comme ils disent, des escobarderies ; j'aime mieux renoncer au bien que de mentir.

346

c. septembre 1846. L'ESPRIT DE DIEU. 6, 293-294.

[1] J'ai vu rarement l'esprit de Dieu s'emparer du Père Colin avec plus d'impétuosité qu'à cette époque. Il revenait de Rome et se préparait à y retourner pour travailler à nos règles. Je ne sais si la façon dont il nous a parlé sans cesse doit nous faire pressentir que nous ne le reverrons pas. Plaise à Dieu que ce pressentiment ne soit pas fondé, mais je ne puis m'empêcher de le craindre. On dirait St Paul se rendant à Rome et disant à ses fidèles qu'ils ne vivraient plus de sa consolante présence : *quod faciem suam amplius non essent visuri*¹. On dirait Notre Seigneur révélant son cœur tout entier à ses Apôtres à la Cène.

[2] Pendant la retraite et les jours suivants, le P. Colin ne parlait que d'impulsion à donner à la Société ; il s'expliquait plus explicitement que jamais sur les destinées de la Société ; y revenant pour ainsi dire à chaque instant. Sans cesse il disait que la Société devait avoir l'esprit de la Ste Vierge, il profitait de toutes les occasions pour nous inculquer cet esprit : il répandait son cœur dans les nôtres avec une effusion paternelle. Il s'est occupé avec plus d'intérêt que jamais de l'éducation, soit en public, soit en particulier, en causant avec le P. Delaunay et le P. Germain, demandant à ce dernier des [295] rapports sur ce sujet. Il répétait sans cesse : Soyons des hommes de Dieu, soyons morts à nous-mêmes, soyons des hommes de prière, revenant sans cesse sur l'article de la Règle : *Ignoti et occulti*¹. Les Missions étran-

¹ Sur ces ordonnances, voir OM 1, pp. 427-429 et 465-468.

² Le P. Colin avait vu juste. Dans une note manuscrite retrouvée dans ses papiers, M. Delaunay a écrit : « M. Clappier a présenté la lettre de M. Mayet au ministre. Le ministre n'a pas voulu croire à la sincérité de cette réclamation ; il est convaincu que M. Mayet n'aurait pas résidé au pensionnat de la Seyne. (APM, Dossier la Seyne, *Historia*).

³ C'est en ce sens que sera rédigée la demande faite par le P. Viennot, nouveau candidat au poste après le rejet du P. Mayet (Brouillon sans date rédigé par M. Delaunay, *ibid.*)

⁴ Sur les circonstances plus complexes de l'autorisation accordée à M. Delaunay pour Valbenoîte, on peut voir sa correspondance avec le ministre publiée par le P. J.B. Moulin en *Notre Collège*, Bulletin du collège de Saint-Chamond, 48ème année, n. 4, décembre 1966, pp. 16-21.

¹ « Qu'ils ne devaient plus revoir son visage » (Ac. 20, 38).

¹ « Inconnus et cachés ».

gères, le courage, la nécessité de la prière, de la science, de l'esprit d'oraison, son cher article *Ignoti et quasi occulti*², remplissaient toutes les conversations.

[3] Dans l'impossibilité où je suis de mettre ici tout ce qu'il a dit, j'indiquerai à la marge toutes les paroles que j'ai recueillies et le lieu où je les ai notées. On y verra la date, et alors on pourra se convaincre que ce que je dis là est vrai.

347

c. septembre 1846. CABINES DE BATEAU. S 2, 302-303

[1] Quelques semaines après son troisième voyage à Rome³, il nous dit :

[2] Dans les bateaux à vapeur qui y conduisent, il y a de petites cabines pour la nuit pour les voyageurs, qui renferment un matelas et des draps bien blancs. Chacun se couche là pour prendre son repos. Il y a trois petites cabines l'une sur l'autre : c'est bien convenable et bien décent⁴. Il y a un rideau. [296] Néanmoins je ne me suis jamais déshabillé ; j'y répugnai ; le matin quand on se lève, on pourrait être aperçu ; quelquefois seulement, étouffé par la chaleur, j'ai quitté ma soutane avant de m'étendre sur mon matelas.

[3] Et le matin même, il se lavait avant que personne ne songeât encore à bouger, et il s'en allait.

348

11 octobre 1846. LE SAC DES LATRINES. S 2, 67.

[1] Plusieurs fois, il a aidé aux frères à vider le sac des latrines, et notamment hier soir, au commencement de la nuit du 10 octobre 1846.

[2] Un jour, les frères étant occupés à étirer la laine des matelas, il leur a aidé pendant plusieurs heures.

[3] Il allait souvent vers les porcs qu'on engraisait et aimait à les faire manger.

349

Octobre 1846. SA CONDUITE EN AFFAIRES. S 2, 205-206.

Article intitulé par le P. Mayet : « Jugement du P. Maître-pierre sur la conduite du P. Colin dans les affaires litigieuses et importantes ». En finale le P. Mayet a précisé : « Tiré d'un cahier de notes par le P. Maître-pierre. Octobre 1846 ». Assistant du P. Colin et chargé pratiquement de l'administration courante de la Société durant les voyages de ce dernier, le P. Maître-pierre était fort bien placé pour apprécier [297] -cier la manière de faire d'un homme dans ces situations difficiles où se révè-

² « Inconnus et comme cachés ».

³ Le P. Colin revint à Lyon le 27 août 1846.

⁴ La cabine était peut-être meilleure sur le Mongibello, lors du second voyage. Voici ce que rapporte à ce propos le P. Poupinel qui accompagnait alors le P. Colin : « Nous occupions les secondes places ; mais lorsque le père vit la magnificence des appartements il me témoigna sa surprise et sa peine. Alors il me rappela combien il aimait mieux le petit navire marchand qui l'avait conduit la première fois à Rome ; car il était couché sur des cordages et tout respirait la pauvreté de Nazareth. (MAYET, 4, 3. Édité en ACTA S.M., t. VI, p. 387. T 9).

lent les qualités d'un chef. Du même sur le même sujet, voir *supra*, doc. 245. Le P. Mayet reprendra le thème l'année suivante de manière plus descriptive et haute en couleurs (doc. 360).

[1] Le R.P. Colin, supérieur général, cherche à connaître tous ses droits et il y parvient.

[2] Il use, quand il en a besoin, de tous ses droits, et avec force et bon résultat.

[3] Il ne cherche pas à empiéter sur les droits des autres, quelque bien apparent qu'il pourrait y voir.

[4] Si quelqu'un veut empiéter sur ses droits et que la prudence ne permette pas de les exiger avec des succès à peu près assurés, il attend avec longanimité et il sait si bien ménager les choses que ceux qui empiètent et ceux qui leur aident se trouvent tôt ou tard pris dans leurs propres filets ; leurs torts paraissent avec évidence, et lui travaille tranquillement et avec fruit à reconstruire ce qui était auparavant démoli.

[5] Il prévoit la portée des démarches et des choses.

[6] Il ne tient nul compte des criaileries et des dire.

[7] Il marche à son but sans se laisser donner le change.

[8] Dans les affaires, il conserve toujours sa liberté et son indépendance, au prix des plus grands sacrifices.

[9] Quand ceux qui sont au dessus de lui vont trop loin dans l'exercice de leurs droits, il fait très respectueusement ses observations en disant toujours moins que plus, et si on n'y a pas égard, il laisse aller. Un peu plus tard, des embarras surgissent : il les expose purement et simplement, et les autres sont obligés de revenir sur leurs pas ou de voir évidemment les choses aller de travers.

[298]

[10] Je l'ai vu dans des affaires tout à fait majeures paraître pris, de manière à recevoir toute sa responsabilité et devoir être écrasé par des torts apparents ; il exposait les choses de manière que les autres étaient obligés de se débattre entre eux, et lui n'avait qu'à les regarder en attendant.

[11] Un de ses principes qui le rend bien fort, c'est de ne pas désirer le bien qu'il ne peut pas faire ; c'est de répondre quand on lui oppose de grandes difficultés : « La Société ne conteste pas, elle se retire ».

[12] Quand il a une affaire très importante, il fait prier, il prie sans cesse, il y pense jour et nuit, même en prenant son repas, en écoutant d'autres conversations ; il en parle ; il l'examine longtemps, fortement, sous toutes les faces ; il renvoie toutes les petites choses, se débarrasse et est tout entier devant son affaire.

350

c. 24 novembre 1846. AMOUR POUR LES MISSIONNAIRES. S 2,25 m.

Note insérée en marge de l'article formant *supra* le doc. 310.

Le P. Dubreuil étant arrivé de Sidney en novembre 1846, le soir du premier jour qu'il passa à Pilata, le P. Colin se mit à causer avec lui de ses chers enfants, de nos missions, et son amour lui faisant oublier les heures, il prolongea l'entretien jusqu'au moment où l'on allait

sonner le réveil de la communauté le jour suivant. Alors l'un et l'autre se retirèrent pour prendre un peu de repos.

351

c. 26 novembre 1846. ENCOURAGEMENTS AUX JEUNES PRETRES. S 2, 208-209.

[1] Un jeune prêtre mariste qui n'était revêtu du sacerdoce que depuis quelques jours fut un instrument de salut pour un pécheur dont l'âme était fort embourbée : le cas était grave et difficile. Il vint ensuite trouver le P. Colin, lui raconter cette histoire et le consulter pour savoir s'il avait mal agi. Le R.P. supérieur général lui sauta au cou, l'embrassa et lui dit : J'aurais certainement agi comme vous. Ah ! mon enfant, remerciez Dieu qui a voulu vous donner la consolation de voir votre sacerdoce, encore si récent, déjà si utile à sa gloire. Il y a déjà, mon enfant, une âme de sauvée par votre ministère. Elle ne l'aurait pas été si vous n'eussiez été prêtre.

[2] On conçoit combien cet encouragement paternel donne à un jeune homme l'amour des âmes et lui inspire d'ardeur pour le sacerdoce.

[3] Un autre, tout jeune, vint aussi le consulter : il avait entendu quelqu'un dont la conscience était chargée et l'avait absous de cas réservés pour lesquels il croyait avoir des pouvoirs. « C'est fort douteux, si le pénitent a été absous » nous dit le P. supérieur, car il n'avait pas eu l'intention de lui donner des pouvoirs pour ce cas (à ce mariste). Mais je me serais bien gardé, ajouta-t-il, de lui dire ; je lui ai seulement dit : mon enfant, j'aurais certainement agi comme vous ». Et c'était vrai.

[4] En 1846, les jeunes profès de la maison de théologie de Belley furent placés à Lyon, et on les faisait prêcher pour les exercer et juger de leurs talents et dispositions pour la chaire. Le R.P. supérieur venait lui-même les entendre quand il pouvait, et quand il ne pouvait pas, il venait au moins écouter [300] quelque temps à la porte, tant il y mettait d'intérêt ! Puis les jeunes gens allaient le voir et lui demander son sentiment. « Ah !, disait-il, je sais bien ce que je dirai quand ils viendront : Courage, mon ami ; allons, ça va bien ; vous pouvez réussir. C'est, nous dit-il, ce qu'il faut dire les premières fois ».

[5] Un d'eux, M. Mondon, était d'une timidité extrême ; il tremblait beaucoup avant de prêcher ; il donna cependant un fragment de sermon sur la prière, qui était bien fait et qu'il donna bien.

[6] Seulement sa timidité perçait dans tout son extérieur. Quelqu'un dit au P. supérieur : Le P. Mondon fera très bien ; il a beaucoup de jugement ; seulement il se défie trop de lui. Le P. Colin le fit venir et lui dit : Mon enfant, je suis bien content ; vous êtes un peu timide, mais cette réserve m'indique un bon jugement et me montre que vous serez très prudent plus tard. Je le rencontrai quand il sortit de chez le Père ; il rayonnait de joie, car il avait une si petite idée de lui-même qu'il s'était imaginé qu'il ne pourrait rien faire de bien. Aussi il ne put s'empêcher de m'arrêter et de m'exprimer son contentement. Puis il se mit avec courage à composer des instructions, à aller entendre les sermons de la ville, à les analyser, à se les approprier. L'espérance qu'il avait enfin d'être utile aux âmes par la prédication avait doublé ses forces et son ardeur. Une monition intempestive l'eût rendu timide et embarrassé pour le reste de ses jours¹.

¹ Hippolyte Mondon fut par la suite missionnaire à Fidji et à Wallis où il mourut en 1874.

[7] Un novice mariste avait des talents, mais il était froid comme la glace : cela venait de ce qu'il n'était pas assez intérieur. On ne sentait pas dans sa parole la foi, l'oraison : c'était sans esprit de vie. Le Père supérieur général nous dit en conseil M... a pris tout juste au noviciat le meilleur moyen [301] pour ne pas réussir. Il aurait dû devenir un homme d'oraison, et il s'est appliqué au travail.

[8] Il lui donna donc quelques avis ; car partout où il prêchait on était mécontent. Ce qu'il disait était bien écrit mais languissant : c'était vide.

[9] Le P. Colin se crut obligé de l'avertir ; et il le devait car ce mariste n'était plus un jeune homme. A cette monition, l'autre fut tout étonné. Par une illusion incroyable, mais qui n'est pas rare, il croyait avoir fait merveille, avoir bien réussi. Toute l'année, il travaillait avec une ardeur très grande, et il était stupéfait de voir toutes ses peines perdues : c'est ce qui arrive à ceux qui ne comptent que sur l'étude et qui ne pensent pas que la prédication est une œuvre surnaturelle, une espèce de sacrement dont l'étude est la matière mais dont l'oraison est la forme. Or, quand le P. Colin le vit découragé, il ne dit plus rien et se mit à le relever, à l'animer, changeant ainsi de personnage, tant il sentait la nécessité de ne pas abattre, tant il connaissait la faiblesse de la nature.

[10] Il nous dit ensuite : M... ne sent pas ce qui lui manque. Il lui dit : Mon cher, il vous faut faire des missions pendant deux ans. Et, en effet, il l'envoya pour lui donner du zèle, pour qu'il pût prendre exemple sur ses confrères, pour qu'il sentît, en voyant venir les âmes au confessionnal, remuer ses entrailles, pour que la charité l'embrasât et qu'il apprît à prêcher d'une manière plus apostolique. Sans cela, c'était un homme à talents, inutile pour la gloire de Dieu.

[11] Une année, le R.P. Dussurgey, supérieur de la maison de théologie de Belley, adressa au Père la liste de ceux que le conseil de cette maison pensait devoir envoyer aux ordres sacrés. Il disait : Quant à M..., nous pensons qu'un délai lui serait utile ; il est susceptible et nerveux. Le P. Colin dit : S'il n'y a que cette raison, je vais leur écrire de l'envoyer avec ses confrères au sous-diaconat. S'il est susceptible, c'est une raison pour ne pas le différer. C'est un défaut fort ennuyeux et [302] pénible pour les supérieurs et les confrères, il est vrai ; mais il ne s'en corrigera pas dans la maison de Belley. Il ne s'en corrigera qu'ici à Lyon, quand il sera au milieu de l'action, qu'il sera sans contrainte et qu'il verra la manière de faire de tous les Pères ensemble. Ils vont m'abîmer ce jeune homme ; ce n'est pas une raison de refuser un homme. Ils ne le guériront qu'en le mettant bien à son aise. Il a de la vertu, des talents : je l'envoie au sous-diaconat¹. Ainsi fut-il fait.

¹ On sera intéressé de confronter ce résumé oral noté par Mayet avec la lettre même du P. Colin, en date du 26 novembre 1846. Après avoir approuvé la liste de ceux que le conseil de Belley avait appelé au sous-diaconat, le supérieur général ajoutait : « Vous y appellerez également M. Janselme. Les raisons que vous alléguez pour le retarder ne me semblent pas suffisantes. Un tempérament nerveux et susceptible ne se corrigera que par une sainte aisance et liberté et quand il sera là il sera plus facile de lui faire comprendre ce défaut parce qu'il sera moins sous l'impression de la crainte et de l'incertitude ». Supérieur du Grand Séminaire de Digne, puis professeur de théologie morale à celui de Saint-Brieuc, Jean Janselme justifiera la confiance mise en lui par le P. Colin. Ses anciens élèves l'appelleront à sa mort (12 juin 1881) « un cœur noble et généreux, un de ces prêtres accomplis qui sont la joie et l'honneur de la sainte Église » (Annales Grenas. III, 24).

352

c. 29 novembre 1846. TRAITS DE PAUVRETE. S 2, 68-69

On a ici le début d'un article intitulé par le P. Mayet « Sentiments du père sur la pauvreté et actions de pauvreté », qui occupe les pages 68-75 du second supplément. Ce long article contient en réalité deux parties hétérogènes : 1) une [303] collection de traits de pauvreté du P. Colin : c'est elle qu'on va lire ci-dessous ; 2) un entretien du 21 novembre 1846. Ce dernier est lui-même divisé en deux sections bien distinctes : une exhortation à la pauvreté, qui forme le doc. 131 des *Entretiens spirituels*, et des souvenirs sur les premières missions du Bugey, déjà édités en DM 2, doc. 639.

[1] Le R.P. supérieur avait une montre, mais il ne la portait jamais sur lui que lorsqu'il était en voyage, par esprit de pauvreté, et même à la maison, il la laissait en un coin, oubliant même de la monter.

[2] Il nous dit en 1846 : La Règle dit que les maristes n'auront rien à leur usage en or ni en argent¹. Quand un mariste partira pour faire un voyage, l'économe lui donnera une montre, et quand il rentrera, il la rendra. A la maison, on n'en a pas besoin.

[3] Ayant trouvé au galetas une soutane qui était encore assez bonne et qui avait été mise au rebut, il la reprit et nous dit qu'il préparait une bonne leçon à celui qui l'avait laissée et qu'il la lui ferait porter encore longtemps (21 novembre 1846).

[4] Quand il songeait à faire son quatrième voyage à Rome, il ne savait pas s'il aurait fait assez à temps ses affaires pour prendre le bâtiment d'État dont le service est régulier et prompt. Il se hâtait beaucoup et nous dit : Si je manque le bâtiment de l'État, je serai obligé de prendre un navire marchand, et les navires marchands restent plus longtemps en route ; ils s'arrêtent à Gênes, à Livourne (c'est bien, je crois, les deux noms qu'il cita). Or pour descendre à terre et revenir, [304] cela me coûterait cinq francs ; avec cinq francs, je pourrais sauver plusieurs âmes en Océanie, nourrir un missionnaire¹.

[5] Il se hâta et partit de Lyon le premier dimanche de l'Avent 1846, 29 novembre, de façon à arriver à Marseille pour le départ des bâtiments de l'État.

353

c. 29 novembre 1846. PAS D'EXCUSE AUX SUBORDONNES. S 2, 214-215.

[1] En 1846, la nuit qui précéda le départ du P. Colin pour Rome, le R.P. Colin resta avec le P. Eymard jusqu'à onze heures, versant dans son âme avec la plus grande intimité son âme toute entière. Il lui dit : Quand le Père Lagniet a brusqué quelqu'un, il lui fait ses excuses. Pour moi, j'ai un principe différent : j'aime mieux trouver occasion de lui dire quelques mots agréables ; mais je ne fais pas d'excuse à mes subordonnés ; un supérieur y perd toujours quelque chose de son autorité. Qu'on pense de moi ce qu'on voudra !

[2] Le P. Dussurgey avait remarqué à Belley que, quand le P. Colin l'avait un peu tisonné (ce qui, une certaine année, arrivait vraiment bien souvent), il était sûr de le revoir peu après revenir, lui parlant doucement, lui confiant ses affaires.

¹ Const. 1842, a, 122 (*Ant. Textus*, fasc. II, p. 53). Le même numéro précisait « ils ne doivent pas avoir de montre, au moins quand ils sont à la maison ».

¹ Cinq francs représentaient alors deux honoraires de messes, l'affranchissement de deux lettres pour la Nouvelle-Zélande, etc.

[3] Un jour, il me tançait d'une façon très verte pour une chose dans laquelle je m'étais trompé mais où j'avais mis une bonne volonté au dessus même de mes forces ; on vint nous [305] interrompre ; de suite après il revint et ne put s'empêcher de me dire : Je n'ai pas voulu vous laisser avec les dernières paroles.

354

Novembre 1846. ON VOUS ENTERRERA. 5, 698-700.

Cet article vient confirmer ce que le P. Mayet avait déjà noté en 1839 (doc. 199) et compléter le dossier des témoignages sur l'attitude du P. Colin face à la santé des confrères (cf. docc. 251, 310 etc.).

[1] Le Père Charre¹ alla un jour trouver le T.R. Père général et lui demanda la permission de se faire un déjeuner particulier qu'il croyait lui être utile. Le Père Colin lui répondit : Oui, vous aurez votre petit pot, moi mon petit pot ; chacun aura le sien ; il y aura autant de déjeuners que d'individus ! Ce sera une belle communauté².

[2] Le Père Charre qui était un saint mariste comprit ; jamais il ne demanda plus rien de particulier malgré sa faible santé³.

[3] Dans les premiers temps que le R.P. Ducharne⁴ était [306] dans la Société (1839 environ), il ne croyait pas que sa santé pût suffire à rien. On parla de l'envoyer en mission. Il alla trouver le Père Colin et lui dit que s'il allait dans cette mission il mourrait. Le P. supérieur lui répondit : Eh ! bien, si vous mourez, on vous enterrera¹. Cependant pour ne pas être imprudent, il pria le Père Maître pierre de conduire le P. Ducharne chez un médecin. Le médecin déclara ne trouver aucun empêchement dans l'état du P. Ducharne à ce qu'on demandait de lui. Le Père partit donc et il revint mieux. Plus tard, on le plaça à Belley, et comme il parlait toujours d'une maladie de foie, le P. supérieur général parla au docteur Janin et fit venir en sa présence le P. Ducharne. Ce dernier exposa son mal au médecin : Combien y a-t-il de temps que vous souffrez ? dit le docteur. Il y a dix-huit ans. Ah ! Monsieur, répondit le médecin, si vous aviez une maladie au foie, elle n'aurait pas duré dix-huit ans ; il y a longtemps que vous seriez mort. Le P. Ducharne soutenant sa pointe, M. Janin lui dit : Il est bien possible que vous ayez quelque âcreté dans le sang, mais une maladie de foie, soyez bien persuadé que vous n'en avez pas. Depuis ce temps-là, le P. Ducharne ne parla plus de sa maladie.

[4] C'est le Père supérieur lui-même qui nous a raconté cela en novembre au conseil, et il dit qu'il était extrêmement [307] important que les supérieurs fissent une attention sérieuse

¹ Sur ce confrère voir *supra*, doc. 323.

² On a vu que le P. Colin refusait pour lui-même ces régimes particuliers (doc. 227). Toutefois, en avril 1849, le P. Mayet ajoutera comme note à ce passage : « A Puylata, sur un petit nombre de pères, il y en avait quatre, parmi lesquels le R.P. supérieur général lui-même, et quelquefois six, qui ne déjeunaient pas avec la soupe de la communauté mais avec du café ou du racahout. Ce qui prouve que le principe cité par le R.P. supérieur général ne doit pas s'appliquer à la lettre au déjeuner. Le principe... l'application doit être discrète ».

³ Il mourut douze ans plus tard, à l'âge de 46 ans.

⁴ Sur le P. Ducharne, voir ES, doc, 137.

¹ Quatre ans plus tard, à la retraite de 1850, le P. Lagniet, vicaire général devait reprendre ce mot fameux avec le P. Bonhomme qui s'efforçait de faire modifier sa nomination comme préfet au collège de Langogne : « Quelles sont vos raisons, lui demanda le Père. Le pays où vous m'envoyez est excessivement froid et me fera beaucoup souffrir. On vous chauffera ! Sans doute mon Révérend Père, mais les fonctions de préfet sur des cours glaciales exposent ma santé déjà délicate à en souffrir. On vous soignera ! Je n'en doute pas mon Révérend Père, mais je crains de retomber malade et peut-être d'en mourir. *On vous enterrera !* » (*Annales Grenot*, II, 40). Précisons que le P. Bonhomme survécut 62 ans à cette dangereuse nomination et mourut en 1912 à l'âge de 88 ans.

à cela. Il en est, dit-il, qui sont des hypocondriaques ; j'en ai déjà trois de cet état. Outre le mal qu'ils se font à eux-mêmes (car on en meurt), ils font beaucoup de mal à une communauté. C'est aux supérieurs d'y prendre garde.

[5] Il recommanda en même temps de bien veiller à la santé de ceux qui ne s'écoutent pas.

355

1846. POINT DE BASSESSE AVEC LES ÉVÊQUES. 4, 517-519.

A la suite de l'entretien de novembre 1845 édité en *Entretiens spirituels*, doc. 106, le P. Mayet a consigné dans les Mémoires sous le même titre « Point de bassesse dans les rapports avec les évêques, mais aussi liberté d'administration. Dignité », les deux premiers paragraphes ci-dessous puis, un peu plus tard, le troisième.

[1] Un Évêque demanda les Maristes dans un diocèse, mais les points étaient si bien mis sur les i, les conditions étaient exprimées avec tant de minutie et pour ainsi dire de défiance ; il y avait tant de précautions qu'il nous dit : Jamais je n'accepterai aucune demande faite de cette façon. (Raconté en 1846).

[2] Un évêque ayant écrit une lettre malhonnête au P. Colin, il ne lui répondit rien. Il se conduisit de même à l'égard d'un supérieur de communauté qui avait tenu la même conduite. Celui-ci paraissait ensuite fort embarrassé quand il rencontrait le P. Colin.

[3] Il disait : Quand quelqu'un vous manque, en vous envoyant une lettre de reproches ou de sottises, dans laquelle on remarque l'humeur ou la passion, la meilleure manière [308] d'en finir avec ces sottises de personnes et de sortir triomphant, est de ne rien répondre ; que ce silence couvre ordinairement de honte les personnes qui se sont oubliées, et qu'elles viennent ensuite faire des excuses. C'est du moins, ajoutait-il, ce qui m'est arrivé plus d'une fois, et je tiens cette conduite en semblables occasions.

356

1846. À GENOUX DEVANT LE P. TERRAILLON. S 2,62-63.

A la fin de l'article ci-dessous le P. Mayet a ajouté un peu plus tard « raconté en 1846 environ ». En fait l'article fut copié dans les Mémoires avant la retraite de septembre 1846 et le fait qu'on va lire est donc distinct de celui très semblable du 18 novembre 1846 dont le P. Mayet fut le témoin direct. (ES, doc. 129, §§ 5-6).

[1] Le R.P. Terrailon m'a raconté qu'un jour il fut appelé avec un des maristes les plus recommandables¹ pour une délibération. Le P. Terrailon combattit avec la plus grande force l'avis du P. Colin.

[2] Celui-ci alors fit des réflexions sévères sur l'obéissance, semblant reprocher au P. Terrailon qu'il en manquait : Mais, Monsieur le supérieur, dit l'autre mariste (non le P. Ter-

¹ Il doit s'agir pratiquement ou du P. Maître pierre ou du P. Eymard, plus probablement du premier, vu le type de réponse qui va lui être attribué au paragraphe suivant.

raillon) avec quelque vivacité, il ne s'agit pas ici d'obéissance, puisque vous nous réunissez pour nous demander notre avis. Aussitôt le P. Colin se mit à genoux².

[309]

357

1846. SOUTANES ET CHAUSSURES. S 2, 65-66.

[1] En 1846, le P. Charre me dit que, depuis plusieurs années, le P. Colin n'usait que les soutanes que laissaient les missionnaires partant pour l'Océanie.

[2] Un jour, on lui en prit une vieille qui était dans sa chambre, et on la mit au rebut. L'ayant trouvée au galetas, il dit que cette soutane pourrait encore lui servir et la reprit.

[3] Il se servait souvent et habituellement de vieux souliers en drap que tout autre eût mis au rebut, et en 1846 il en porta qui n'avaient pas de talons.

[4] Cette même année, se promenant un jour à Pilata, il s'arrêta, et ne pouvant plus se traîner, un père lui en ayant demandé la raison, le P. Colin répondit : J'ai les pieds tout écorchés : j'avais de petits chaussons en fil autrefois : je ne sais ce qu'ils sont devenus. Le bon Père ne les avait pas demandés.

[5] Aussitôt qu'il apprit cela, le supérieur de la maison alla les chercher dans le placard du linge¹ et les lui porta.

358

c. 1846. PROCEDES NOBLES. 5, 402m.

[310]

[1] Le P. [Colin] était extrêmement noble dans ses procédés. Jamais il ne parlait d'argent ; quand il traitait avec les évêques, jamais la question d'argent ne venait. On est bien fort quand on agit ainsi.

[2] Il n'aimait pas les plaisanteries sur ce que rendait un carême, une mission. Un jour, on lui parla d'un supérieur de maison mariste (il n'est pas resté) qui parlait comme un marchand de bonnes œuvres...; son cœur se souleva ; il n'aimait pas les âmes basses.

[3] Quand les sujets venaient se présenter à lui, jamais il ne leur parlait d'argent.

[4] Un prêtre qui était venu au noviciat et qu'on ne put garder, pria en s'en allant le P. Maître pierre de lui donner des honoraires pour quarante messes. Il le fit et raconta ensuite cela au P. Colin. Celui-ci l'ayant bien écouté se mit à rire, et il lui dit : Savez-vous ce que je ferais à votre place ? Je les acquitterais de nouveau : on ne connaît pas bien ces prêtres qui passent. Il ne lui fit pas d'autre monition. Le P. Maître pierre les acquitta.

² En 1854 le P. Mayet a ajouté en marge la note suivante, dont on [309] saisit mal la portée exacte : « Je ne pense pas que ce mouvement vienne de l'humilité, mais de la fermeté du père et de son attachement magnanime au principe d'obéissance ».

¹ Le linge était donc en commun, comme le supposaient implicitement les Constitutions de 1842 (a, 123 et 189 = *Ant. Textus*, fasc. II, pp. 53 et 68) et comme le préciseront celles de 1872 (C. 142).

359

c. 1846. SES ENTRETIENS. S 2,158-161.

Le même P. Mayet qui a recueilli les entretiens du P. Colin nous décrit ici les circonstances dans lesquelles ont été notés les meilleurs d'entre eux.

[1] Très souvent le Père donnait *Deo gratias* à dîner et à souper, et là il se livrait à la plus agréable et à la plus douce causerie. Tous les cœurs s'épanouissaient autour de lui.

[2] Il nous racontait ce qui s'était passé dans les commence- [311] -ments de la Société, dans ses voyages à Rome ; il nous parlait des demandes qu'on faisait, de nos missionnaires, de leurs lettres ; de temps en temps il lançait de ces traits vifs qui embrasent les cœurs, ou proférait quelques-unes de ces paroles monumentales qui, d'un seul jet, expriment tout l'esprit de la Société. Il disait un mot à l'un, à l'autre, plaisantait celui-ci, agaçait celui-là, mais sans jamais blesser personne ; et souvent toute la communauté se mettait à rire avec lui.

[3] On ne peut se figurer, si on ne l'a pas vu, l'abandon, la simplicité qui régnaient dans ces conversations. Les jeunes maristes qui jusque-là avaient été occupés à leurs études ailleurs étaient émerveillés ; ils rapprochaient leurs sièges de celui du Père, et tous étaient suspendus à sa bouche. Chacun mettait son enjeu dans ces intéressantes petites récréations, et sans manquer de respect au R.P. supérieur général, on lui rendait ses pointes innocentes et on lui retournait ses plaisanteries : on eût dit une famille entourant son père et on peut même douter qu'il y ait une famille où il y ait autant d'abandon.

[4] Tous étaient à l'aise ; ces entretiens contribuaient beaucoup à répandre l'allégresse dans les âmes, à mettre tous les cœurs au large, et en même temps à bien faire connaître l'esprit de la Société ; c'était même un des buts du R.P. supérieur général.

[5] Lorsque la communauté se fut un peu multipliée, comme il ne nous voyait guère plus que là, il voulait en profiter. Plusieurs ont beaucoup plus appris dans ces conversations récréatives du réfectoire sur l'esprit et la marche de la Société que dans beaucoup d'autres instructions. Quand le repas était fini, on continuait encore, et souvent on passait là la majeure partie de la récréation, et des heures entières.

[6] On peut même voir, dans mes notes, qu'une foule d'articles extrêmement intéressants, je les ai recueillis dans ces [312] moments. Seulement, dans une foule de cas, j'ai retranché toutes les plaisanteries qui avaient précédé ou qui suivaient.

[7] Néanmoins j'ai voulu faire ici mention de cette manière de faire, joyeuse et pleine d'abandon du père et de ses enfants, et je pense que nos successeurs m'en sauront gré un jour.

[8] (Écrit en 1846 environ).

360

Début 1847. SON GÉNIE. 6, 413-431. Partiellement édité en). J. COSTE, *Cours d'histoire mariste*, Rome, 1965, pp. 130-132.

Au début de l'article qu'on va lire, le P. Mayet avait primitivement placé le long titre suivant : « Discrétion dans le conseil ; discrétion dans la manière de prendre les paroles du P. Colin. Quelques remarques sur sa conduite ». En 1868 il y ajouta deux mots qui, plus qu'une addition, constituent un excellent résumé de l'ensemble : « Son génie ». Ce sont ceux que nous avons retenus pour des pages qui constituent l'un des meilleurs portraits jamais tracés du P. Colin. Le P. Mayet semble l'avoir écrit à Puylata, dans les tout premiers mois de 1847, et c'est sans doute vers la même époque qu'il fut copié

dans les Mémoires par le nouveau prêtre Prosper Goujon. Lors de sa lecture des Mémoires, le P. Maître-pierre l'enrichit de nombreuses notes que l'on trouvera ci-dessous et dont la première donnait sur l'article l'appréciation générale suivante : « Cet article peint bien le père et le peint par lui-même, de son consentement et par conséquent avec toutes les convenances. Sa manière de faire pouvait fatiguer beaucoup ceux qui l'entouraient et étaient appelés à lui aider dans les affaires, mais avec le temps on apprenait à réduire ce défaut naturel à sa juste valeur. On laissait passer ces petits orages insignifiants et on se plaisait à voir sa capacité, sa vertu, son dévouement et à en profiter pour se former ».

[1] Un Père avait été admis un jour au conseil du R.P. supérieur, à cause d'une affaire particulière de la maison dont [313] il était supérieur. On y traita en même temps d'un autre projet corrélatif. Le Père mariste étant retourné à son poste et ayant parlé de ce dernier projet à quelqu'un, le R.P. supérieur lui écrivit : Mon bien cher confrère, ayez l'obligeance de m'écrire quelle pénitence vous désirez faire, pour avoir parlé avec d'autres maristes d'une chose dite au conseil¹. Il nous dit en riant : La pénitence a été toute faite, car ma lettre en était assez une bonne.

[2] Le même Père mariste avait entendu un jour le P. supérieur dire qu'il ne voulait pas que les jeunes maristes couchassent au dortoir pour la surveillance des enfants, et il avait ajouté : Ce serait à vous et à M. Delaunay² d'y coucher. Cette parole avait été dite en l'air³ et sans intention. L'autre partit de là pour dire à M. Delaunay que l'intention du P. Colin était qu'il couchât au dortoir. Alors, le R.P. général prit une seconde fois la plume et lui écrivit encore quelle pénitence il voulait. En nous racontant cela, il riait de toutes ses forces. Le Père mariste lui avait répondu une seconde lettre aussi soumise que la première, dans laquelle il paraissait tout stupéfait de ces deux monitions répétées coup sur coup⁴.

[3] Ah ! nous dit le P. Colin, je ferai faire le noviciat, moi, à ceux qui n'en ont point fait.

[314]

[4] Il ne pouvait souffrir en effet qu'on prît toutes ses paroles à la lettre.

[5] Le dernier octobre 1846, il nous dit en conseil : Messieurs, de la prudence, de la réflexion ! On attrape un mot du supérieur. Il est très occupé. On arrive ; on lui parle d'une affaire qui ne trouve pas place dans sa pensée, au milieu des occupations qui le tiennent dans ce moment ; on lui fait dire un mot ; on le saisit à la volée, et on part de là ! Messieurs, on devrait se reprocher cette conduite. Il faut réfléchir soi-même.

[6] A la retraite générale de 1846, le R.P. Denys donna l'explication de la Règle. Il fut sévère ; il la donna d'une façon serrée ; en l'entendant, la Règle paraissait très difficile à observer. Il disait souvent : il faut, il faut absolument, on doit, on est obligé. Il semblait que la Règle était un filet plutôt qu'un appui. Tous les premiers de la Société ne furent pas contents. On s'en plaignit au R.P. supérieur qui lui-même n'en fut pas content. Et cependant le P. Denys avait parlé de tout au R.P. général. Le P. supérieur lui-même lui avait dit : Dites cela. Mais le

¹ Sur le secret du conseil, voir ES, doc. 174, § 26.

² Sur Alexis Clément Cormilliole-Delaunay, alors directeur du pensionnat de Valbenoîte, voir OM4, pp. 250-252. Religieux mariste depuis le 27 septembre 1842, Il ne pouvait, pour motif de santé, accéder à la prêtrise, d'où le titre de « Monsieur » que lui donne le P. Mayet.

³ « Cette parole avait été dite en l'air, relativement à l'application actuelle, mais non quant au fond de la question. J'ai entendu raisonner le P. Colin là-dessus fort sérieusement et dans le dessein d'arriver là quand le temps serait venu.

⁴ Le mariste en question était le P. Gabriel Germain, alors supérieur de Valbenoîte et que le P. Colin connaissait bien pour l'avoir eu comme secrétaire (cf. *supra*, doc. 322).

P. Denys avait pris toutes ces paroles à la lettre, défaut dans lequel tombaient beaucoup de maristes dans leurs premiers rapports avec le P. Colin.

[7] Le P. Eymard disait au T.R.P. Colin, la nuit qui précéda son départ pour Rome (4e voyage) : Mon Père, les jeunes sont portés à prendre vos paroles à la lettre, à s'arrêter à vos premières impressions, et il me semble que ceux qui sont autour de vous doivent faire tout le contraire ; quand quelque chose vous frappe, vous avez besoin de vous épancher, mais ensuite vous vous modifiez vous-même.

[8] Le R. Père avoua que cette réflexion était très juste. Ceux qui le prenaient à la lettre le gênaient singulièrement. Il nous disait quelquefois : Je suis surchargé, accablé ; j'ai besoin de m'épancher un peu. Avec vous, Messieurs, dans mon conseil, je me soulage, je dis ce que j'ai sur le cœur. Cela fait du bien ; je parle des contrariétés que me font essayer tel [315] évêque, telle démarche ; mais je suis avec des amis ; cela me dégonfle. On dirait quelquefois que je vais tout bouleverser, mais quand il faut agir, c'est tout différent¹. Je serais le premier à résister à ceux qui voudraient que j'agisse avec la vivacité qu'avaient mes paroles.

[9] Aussi les intimes du R.P. supérieur, quand il avait le cœur gros, lui laissaient dire tout ce qui l'oppressait. Il disait : Je ferai ceci, je dirai cela. Souvent c'étaient des mesures ou des paroles qui n'auraient pas été assez discrètes ni prudentes peut-être.

[10] Le R. Père se traitait lui-même dans ces circonstances comme un enfant qui a besoin de dire à ses amis d'enfance ce qu'il éprouve. Le moment venu de prendre une décision, il n'était plus que fondateur, et supérieur général, et saint, grave, modeste, ferme quand il le fallait comme un roc, fort comme la vérité, mais toujours noble, digne, magnanime.

[11] Il sera nécessaire de se rappeler cela en lisant mes notes². Les premières années, je prenais quelquefois le change, et je notais ses impressions au lieu de noter ses jugements seulement : ainsi en écrivant une conversation particulière du Père, je ne me gêne pas pour supprimer tout ce qu'il a dit sans vouloir y mettre la même importance qu'à une chose délibérée et écrite après réflexion comme une lettre importante, un article de la Règle, une démarche auprès de la cour de Rome, auprès d'un évêque ; il faut distinguer tout cela dans mes notes. Quelquefois j'ai écrit sur le champ des choses qu'il modifiait lui-même peu après.

[12] J'ai écrit mes notes non seulement pour faire connaître [316] les sentiments du P. Colin mais aussi pour le faire connaître lui-même ; pour cela, il fallait saisir en lui la nature et la prendre sur le fait.

[13] Je n'écris pas pour des enfants ; voir si la marche que j'ai suivie est sans inconvénient. Mais si on me prenait toujours à la lettre, les inconvénients seraient les mêmes que ceux qui existent quand on prend à la lettre ce que dit le P. Supérieur Général.

[14] Au reste, le R.P. supérieur lui-même n'était pas encore fixé sur certains points importants, et il faisait des essais, cherchant ce qui convenait le mieux, par exemple dans les Missions, pour les rapports entre les Évêques et les Maristes etc...

[15] Je ne parle point de ce qui est dans la Règle et des points fondamentaux : ceci est fixé : que jamais on n'y touche ; si on ébranle les fondements, l'édifice n'est pas en sûreté¹.

¹ Cf. ES, doc. 175, § 23.

² Tout ce paragraphe et les deux suivants ont été barrés dans la suite par le P. Mayet. Ils n'en sont pas moins essentiels pour la compréhension de la vraie nature des Mémoires.

¹ Écho de ES, doc. 129, §§ 5, 6, 10, 16.

[16] Le P. Colin disait encore : Je n'aime pas avoir autour de moi, dans mon intimité, des gens ombrageux qui pèsent toutes les paroles qu'on leur dit, qui observent les regards... J'aime à être libre... Au milieu de tous mes embarras, je les bouscule souvent... Ce sont des escarmouches continuelles... C'est une marque que je les aime ; autrement, je ne pourrais pas faire mes affaires. Mais quand quelqu'un est susceptible, je m'observe avec lui dans toutes mes paroles ; je ne lui dis rien ; je ne peux pas me servir de ces gens-là².

[17] Quand on traitait des affaires, lorsque chacun avait dit son sentiment, le Père parlait. Il creusait, creusait ; on était étonné de la profondeur de ses vues ; on était écrasé.

[317]

[18] Quand [on] avait fait quelque grande chose en son absence, il était rare qu'il la trouvât bien faite. De là on peut dire que, quand il était à Lyon, il n'y avait que lui. Toute autre influence était annulée. On peut même dire que le Père ne savait pas faire faire : il faisait lui-même et il faisait toujours bien.

[19] Un homme éminent de la Société lui appliquait ces paroles qui ont été dites d'un autre : *il ne fait pas bon croire à côté d'un génie*¹. Il ajoutait : Mais aussi quand il est là, quelque nombreuses, quelque embrouillées que soient les affaires qui surviennent, on dort bien tranquille.

[20] Ainsi, en 1846, il survint des embarras de tout genre² : les difficultés avec Mgr Pompallier, les exigences de Mgr Polding, archevêque de Sidney, les embarras de l'Océanie centrale, toutes les nouvelles qu'apportait le P. Dubreuil... Mais le Père était là. Nous nous reposions sur lui comme sur notre seconde providence. Il partit pour Rome, la quatrième fois, le premier dimanche de l'Avent, avec le P. Dubreuil, et nous disions : Ah ! mon Dieu ! si le Père venait à nous manquer en ces circonstances, comment la Société s'en tirerait-elle ? Que Dieu le conserve !... Il va à Rome ; tout ce qu'il fera sera bien fait. Et on n'avait pas la moindre inquiétude sur ses démarches et sur leur réussite.

[21] Il nous dit une fois en conseil (en 1846, à la fin d'octobre ou de novembre) : J'aime beaucoup les faiseurs autour de moi, pour les faire manœuvrer ; mais je ne les aime pas pour supérieurs, pour être à la tête. Il me faut des têtes pour la place de supérieur. Ces hommes d'action ne veulent [318] qu'agir : c'est un besoin pour eux. Je redoute beaucoup plus ces hommes que ceux qui vont lentement. Ceux qui sont lents, s'ils n'agissent pas, eh ! bien, on est toujours à temps.

[22] On dit que moi, je lambine : cela ne me fait rien ; je vais mon train. Je ne me presse pas et j'arrive toujours à temps. Mais ces faiseurs, ces hommes d'action, quand ils ne sont pas sous ma main, je les redoute. Un de ces hommes, en deux mois, peut tout brouiller et me mettre dans un grand embarras.

[23] Il disait au conseil en 1846 : Quand une affaire est bien enrayée¹, on peut la poursuivre ; si elle est mal enrayée, il faut reculer. Aussi il grondait fort les supérieurs qui l'entou-raient, quand une affaire avait été mal commencée par eux.

² Le P. Colin avait prévu le cas dans les Constitutions au chapitre sur le vœu d'obéissance. Voir a, 116 = Const. 1872, n. 128.

¹ Il n'a pas été possible de trouver l'origine de cette citation.

² Tout ce paragraphe a été copié dans les Mémoires par le P. Mayet lui-même qui le considérait sans doute comme trop confidentiel pour pouvoir être lu par un novice.

¹ Il existe en français deux verbes « enrayer ». L'un plus récent et seul employé aujourd'hui signifie « entraver, empêcher ». Le plus ancien, d'origine agricole, signifie « tracer le premier sillon dans un champ » et donc, par

[24] Un jour qu'en conseil (novembre 1846) il s'agitait beaucoup et parlait avec feu d'une chose importante, il nous dit comme pour s'encourager lui-même : On dit à Rome que, quand il y avait quelque chose de nouveau au Gesù pendant les dernières années de St Ignace, pendant sa vieillesse, on le connaissait bien ; il courait par la communauté; on le trouvait partout...

[25] Quant au P. Colin lui-même, lorsqu'il arrivait une grande affaire, une de ces affaires majeures et importantes pour le Corps², il oubliait et laissait toutes les petites affaires occurrentes ; il renvoyait tout ce qui pouvait se renvoyer, ainsi [319] que ceux qui voulaient lui parler de choses courantes ou ordinaires, ou moins importantes.

[26] C'est dans ces occasions qu'il aurait pu dire, pour se déprendre de ceux qui venaient le consulter, de ces paroles, dérobées pour ainsi dire à son attention, sur lesquelles il ne voulait pas qu'on fit fond.

[27] Alors il allait et venait dans la maison, courait voir ici et là, mais il regardait sans voir : on s'apercevait bien qu'il ruminait son affaire : même en causant, en riant, en écoutant d'autres conversations ou la lecture du réfectoire, il suivait toujours son affaire, ainsi qu'il nous l'a dit lui-même. Il priaait sans cesse ; souvent on lui voyait remuer les lèvres pendant le dîner.

[28] Comme tant de réflexions usaient sa tête, afin de rendre à son cerveau l'élasticité nécessaire à la pensée, en ces occasions, il donnait *Deo gratias* au réfectoire, afin de se débarrasser l'esprit, et nous gardait là une heure ou deux, mais sans perdre de vue le point qui l'occupait.

[29] Ou bien, au contraire, rompant toute autre affaire, il réunissait son conseil, le jour, la nuit, pendant les dîners, les récréations ; on dînait quelquefois à une heure et demie ; d'autres fois, on se retirait seulement à onze heures du soir. Il ne voulait pas que les conseillers allassent au parloir, au confessionnal, dans ce moment¹.

[320]

[30] Si quelqu'un dormait pendant le conseil, même son vieux frère, qui était accablé par l'âge et quelquefois par des malaises, il lui disait : Réveillez, réveillez-vous ; si on prenait intérêt à la Société, on ne dormirait pas.

[31] On le demandait au parloir (quelqu'un de considérable) ou pour une affaire qu'on ne pouvait dire qu'à lui seul : il répondait : J'y vais, et n'y pensait plus. On revenait deux, trois fois : il disait toujours : oui, oui, refermait la porte et continuait. Une fois même, le curé de St

extension, « commencer, engager une affaire ». L'emploi de ce terme technique constitue un des rares. Signes de l'influence exercée sur le langage de Jean-Claude Colin par ses origines paysannes.

² Le corps religieux, c'est-à-dire la congrégation, la Société de Marie (cf. ES, doc. 2, §§ 2-3; 24, § 1, etc.).

¹ En marge de ce paragraphe le P. Mayet a inséré les deux notes suivantes que l'on croit intéressant de reproduire ici : « Note du P. Maîtreperrière. On irait certainement contre les intentions du père si on le prenait pour modèle relativement à ces choses contraires à l'ordre commun. Car alors tout était brouillé, personne ne pouvait remplir son emploi et suivre la règle commune, la cuisine et bien d'autres choses se trouvaient en désordre. Si un supérieur local eût agi comme lui, il l'aurait révoqué, mais il ne pouvait guère faire autrement, et la Société y aurait perdu. Il est ici modèle de zèle et de force (le P. Maîtreperrière en 1847). Note du collecteur : N'oublions pas que c'est un fondateur et qu'il y a une grande différence entre un fondateur et un supérieur local ou même un simple supérieur général. Le fondateur, le législateur a une mission spéciale, à part, une autorité divine, une mission qui meurt avec lui. Un fondateur est un événement, non une règle. S. Dominique a fait des choses qu'aucun dominicain ne doit faire et cela ne veut pas dire que Dominique en les faisant ait mal fait. Modifier par cette note celle du P. Maîtreperrière (1849) ».

Paul (paroisse de Puylata) frappa à la porte où se tenait le conseil : il lui dit bien poliment : Un petit moment, je vous prie, Monsieur le curé, et il continua. On avait beau sonner les confesseurs : il se serait fâché si quelqu'un d'eux eût quitté le conseil.

[32] Toutes ces préoccupations duraient quelquefois plusieurs jours, plusieurs semaines.

[33] Enfin, après avoir bien prié, bien réfléchi, parlé des heures entières, des demi-journées ou une partie de la nuit, quand il se sentait bien calme, qu'il n'y avait plus en lui aucun mouvement vif, plus de ces épanchements de nature auxquels tout homme qui sent est sujet, il prenait son parti devant Dieu, et c'était fini : il n'y pensait plus.

[34] Alors il se livrait au détail de la maison, des affaires occurrentes, jusqu'à ce qu'il survint une autre grande occasion. Quand on agit ainsi, on froisse bien des petites volontés [321] autour de soi, mais on fait de grandes et nobles choses : Les génies jettent en bronze, disait quelqu'un ; les esprits moindres travaillent en marqueterie.

[35] Cela vraiment s'applique au P. Colin. Aussi, il disait qu'il n'était pas assez libre pour faire la direction, et renvoyait ordinairement pour ce sujet au P. Maître pierre. Quand quelqu'un venait le consulter avec de petits scrupules, de petits calculs d'esprit faible, de ces petites peines d'amour-propre dont un millier ne l'aurait pas gêné lui-même dans sa route, il aurait voulu terminer tout cela d'un coup de sabre et qu'il n'en fût plus question. Il se tenait à quatre pour ne pas s'impatienter. D'autres fois, il nous disait : Je pense que, si le Bon Dieu était comme nous, il rirait bien de tous ces petits calculs que certains esprits lui font.

[36] Lui allait en grand ; il ne marchait pas à pas comptés, mais à pas de géant, ce qui, il est vrai, faisait bien jaillir quelque éclaboussure sur le voisin ; mais pendant que les détaillants et les pointilleux étaient encore au commencement de la route à chercher la place de leur pied, lui avait déjà franchi un espace immense.

[37] On peut même dire que les petits détails, qui cependant souvent sont si importants sous certains points de vue, n'allaient pas à son genre.

[38] Rien ne lui donnait autant d'énergie et de force que les contrariétés. S'il survenait quelque difficulté, il reprenait vie ; lui-même l'avouait. Son génie était à l'aise dans des embarras non communs, et la mesure qu'il prenait était si forte, si prudente, si divine, si conforme à l'esprit mariste, qu'on ne voyait comment on eût pu faire mieux.

[39] Un jour, au conseil, il blâmait une démarche qu'avait faite un mariste, et fortement. Le P. Terraillon l'excusait. Le R.P. Colin lui dit : Mais, Père Terraillon, je ne juge pas l'individu ; jamais je ne le fais ; cela n'ôte rien à mon estime. Je ne parle que de la mesure. Or la chose est blâmable, très [322] blâmable. On ne doit pas interpréter ainsi l'obéissance. Et certes, si moi, je l'excusais ici, vous en feriez bientôt tous autant.

[40] En effet, le P. Colin ne parlait jamais au conseil d'une faute proprement dite d'un mariste : c'était un principe chez lui. En pareille circonstance, il aurait tout gardé pour lui. Souvent il nous a répété cela.

[41] Il nous a dit aussi plusieurs fois : Je ne juge jamais les sujets devant Dieu : ceci c'est leur affaire, c'est celle de Dieu. C'est lui qui connaît les intentions qu'on a eues. Mais en ma qualité de supérieur, je dois juger les actes et les blâmer, si c'est occurrent. Il ne s'agit pas ici de fautes, mais de défauts ; pas de vertus, mais de conduite.

[42] Une fois, il nous dit en conseil en nous parlant des supérieurs qui n'osent pas avertir leurs sujets, de peur de leur faire de la peine : Il y en a qui manquent à la charité par charité.

[43] Cet aperçu sera utile peut-être pour juger et connaître le P. Colin. J'y répète peut-être ce que j'ai dit ailleurs, mais les pensées sont venues sous ma plume et je les ai écrites. (1847).

361

Début 1847. « VIDE DE TOUTE CONSIDERATION PERSONNELLE... » 6, 431m-433m.

En marge de la dernière page de l'article précédent, mais sans attache directe avec lui - sinon par le mot « génie » qui réapparaît deux fois ci-dessous, §§ 1 et 3 - le P. Mayet a ajouté au portrait du P. Colin un trait qu'on ne pouvait laisser perdre. On y trouve, dans la pratique même du fondateur, un commentaire éloquent de la phrase qu'il devait insérer un jour dans l'article sur l'esprit de la Société : [325] « vide de toute considération personnelle ». La portée éminemment positive d'une telle disposition y apparaît de manière particulièrement nette.

[1] Une chose encore en quoi le P. Colin était admirable, c'est qu'il ne faisait jamais attention à lui et, quand le bien requérait qu'il donnât un avis, quand on parlait de faire une observation à la Société et qu'il la trouvait juste, il ne s'examinait pas lui-même et faisait tout ce que le bien demandait. Par exemple, voyant l'utilité de la science, sans examiner s'il était savant ou s'il ne l'était pas, il en parlait sans cesse. (Le P. Colin était un génie, mais non un savant). Quoiqu'il oubliât lui-même son corps, il recommandait la propreté. Faisant plusieurs fautes de langage en conversation, il ne cessait de recommander avec la plus grande force l'étude de la grammaire française. Il disait quelquefois, en recommandant la bonne éducation: « Nous sommes presque tous de la campagne. On trouve plus commode d'appeler simplicité le manque d'éducation... ».

[2] Un supérieur moins humble n'eût pas osé parler ainsi ; aussi Dieu récompensait même ici-bas son oubli de lui-même. On cherchait à profiter de ce qu'il disait et il ne venait à l'idée de personne de l'examiner lui-même. On a vu au contraire des supérieurs ne pas pousser au zèle de l'instruction parce qu'ils étaient peu instruits, exalter ce qu'ils nommaient la simplicité en chaire parce qu'ils ne pouvaient donner une instruction solide et éloquente, prendre la défense du manque d'éducation parce qu'ils pensaient à eux-mêmes, appeler vaine délicatesse l'exactitude à bien parler sa langue ; on a vu des anciens de la société qui ne pouvaient prêcher qu'à la campagne blâmer les jeunes maristes qui suivaient les prédicateurs de Lyon et cherchaient à composer eux-mêmes des discours qui pussent faire honneur à la société... Je n'attribue pas cela au manque de vertu, mais surtout au manque de moyens. Car c'est une marque de talent que d'avoir peu de science et d'en sentir l'importance et d'y pousser les autres.

[324]

[3] Mais comme Dieu conduit la Société, il y a pourvu en mettant à sa tête un homme de vertu, de génie et de fermeté, qui dans sa route ne se laissait arrêter par aucune de ces petites considérations humaines, basses ou rétrécies ou vaines.

[4] C'est aux supérieurs qui viendront plus tard et aux supérieurs de chaque maison à imiter le père. Il le disait lui même. La Société, disait-il, devait commencer ainsi. Mais sans la science elle est perdue ; je n'ai pas foi à son avenir sans la science.

[5] Une autre qualité du père, c'est que quand on lui faisait part d'une observation pour le bien, d'une réforme qui lui avait échappé, il ne se formalisait pas comme si cette observation eût accusé son oubli ; mais, quand c'était juste et raisonnable, il ne cherchait pas le moins du monde à justifier son inattention, comme d'autres supérieurs auraient pu faire en se regardant eux-mêmes et en prenant cela pour un reproche. Ce n'était pas en cela que le père faisait consister la conservation de son autorité. Il paraissait très reconnaissant de ce qu'on lui disait et en profitait.

362

6-10 octobre 1847. ADIEUX AUX MISSIONNAIRES. S 2, 27m.

Le 23 octobre 1847, s'embarqua à Marseille un important groupe missionnaire comprenant neuf pères et cinq frères. Le départ de Lyon avait eu lieu beaucoup plus tôt, entre le 6 octobre, date d'une lettre du P. Colin à ceux qui allaient partir, et le 10 du même mois, jour où le P. Lagniet écrit à son tour aux mêmes qui avaient déjà quitté Puylata. Le P. Mayet était sans doute venu à la maison-mère pour la cérémonie des adieux avec les autres confrères de la Favorite.

[325]

En octobre 1847, on fit des adieux solennels à ceux qui allaient partir par le *Stella Maris*. Mais le moment définitif du départ étant arrivé, il alla se réfugier au haut de la maison où les maçons travaillaient. Quelqu'un lui dit : On part - Je sais bien, je sais bien, répondit-il - et il parla d'autre chose : son cœur était malade et oppressé.

363

12 octobre 1847. ACHATS DE LIVRES. 7, 820-824.

« C'est une marque de talent que d'avoir peu de science et d'en sentir l'importance et d'y pousser les autres » avait fait remarquer une fois le P. Mayet (*supra*, doc. 361, § 2). Il en donne ci-dessous une parfaite illustration, en documentant la clairvoyance du P. Colin en matière de constitution de bibliothèques.

[1] On a vu avec quelle force le R.P. supérieur parla de la pauvreté, le 24 août 1847, devant toute la Société ; néanmoins, il ajouta aussitôt : Mais il faut des livres, et il proposa un achat très considérable en soi, encore plus considérable si l'on fait attention à la pénurie où se trouvait la Société dans ce moment : il s'agissait d'une forte somme¹.

[326]

[2] Une année, la maison de théologie de Belley était extrêmement gênée ; le P. supérieur n'avait souvent pas le sou pour payer le boulanger et le boucher. Néanmoins, le P. Colin promit au P. Choizin, professeur de dogme, une certaine somme par année pour acheter des livres.

¹ Le P. Mayet renvoie ici à deux endroits des Mémoires : t. 7, p. 189 (entretien du 22 août, au cours duquel le P. Colin annonça son intention d'acheter deux ou trois exemplaires de la patrologie Migne = ES, doc. 141. § 22) et t. 1, p. 59, où sont notées les paroles suivantes en date du 24 août : « Si j'ai une prière à faire avant de mourir, c'est de demander à Dieu qu'il donne toujours sans doute à la Société le pur nécessaire, mais que jamais elle ne s'enrichisse. Quand on n'a rien, on met sa confiance en Dieu ; quand on a de l'argent, on la met dans sa bourse. Il ajouta: mais il faut s'instruire, il faut des livres. Alors il parla d'acheter trois exemplaires de tous les SS. Pères et il fit un appel aux supérieurs des maisons pour réunir la somme suffisante. Il faut, dit-il, revenir à l'étude des pères ».

[3] Le mardi 12 octobre, il vint à la Favorite avec le P. Germain, supérieur du pensionnat de Valbenoîte, pour prendre dans la bibliothèque du noviciat (je ne parle pas de la grande bibliothèque¹ de laquelle il ne voulait pas, et à juste titre, qu'on emportât un seul volume), pour prendre un grand nombre d'ouvrages pour les jeunes professeurs d'abord, et pour les élèves.

[4] Mais il faut donc bien comprendre la pauvreté, disait-il ; sans livres, nous ne ferons rien du tout. Nous sommes sans cesse à dire qu'il faut que nous devenions savants, que nos jeunes maristes s'instruisent. Mais ce n'est pas en creusant dans leurs têtes qu'ils s'instruiront. Qu'y trouveront-ils ? Il faut des livres. Qui veut la fin veut les moyens. C'est une économie mal entendue que de ne pas avoir de livres.

[5] Et en disant cela, il accumulait les uns sur les autres des ouvrages de tous les genres, de littérature, d'histoire, de science, d'histoire naturelle, des livres en langue étrangère, enfin de toutes sortes ; il y joignit aussi des livres de piété, d'ascétique, des vies de saints, soit pour les maîtres, soit pour les enfants, afin qu'ils eussent de quoi nourrir leurs âmes.

[6] Quelqu'un lui dit que les livres étaient le pain de l'intelligence ; il parut goûter cette idée, et sur ce sujet je ferai [327] la remarque suivante : quand la Société vint s'établir à Lyon, le P. Colin, frère du supérieur général, qui fit cette fondation, n'avait point d'argent, et il voulut faire quelque économie sur la table et ne servir que deux plats, contre l'usage de la Société qui est d'en donner trois au dîner¹. Le P. supérieur général ne voulut pas le permettre et il lui dit que la Société étant un corps actif, composé d'hommes travaillant au salut des âmes, ce retranchement n'était pas à propos. Il ajouta : Nous devons pratiquer l'économie, la pauvreté ; mais il faut ce qu'il faut, et nous avons droit en ceci de nous confier à la providence ; c'est nécessaire².

[7] Il me semble que cette réflexion s'applique encore plus parfaitement peut-être à l'achat de livres. Car, nous venons de le dire, les livres sont le pain de l'intelligence, et une société apostolique ayant encore plus besoin d'instruction que de santé pour atteindre son but, il suit de là qu'elle doit regarder l'achat des livres comme une chose de première nécessité pour laquelle elle doit compter sur la providence, comme pour le pain quotidien.

364

1847. LE PRIX DES CHAISES. 4, 514-516.

Article venant dans les Mémoires immédiatement après OM 2, doc. 671.

[328]

[1] Quand la Société de Marie s'établit à Belley dans la maison dite des Capucins (c'était je crois, environ 1836)¹, la chapelle qui était contiguë au bâtiment devint aussi la propriété de la Société et fut ouverte au culte.

¹ La bibliothèque Pagès. Voir *supra* doc. 212, §§ 3-4.

¹ Les Statuts de 1866 codifieront cette pratique et parleront de trois plats, dont deux de viande, ainsi que de deux desserts (n. 146). C'est le Chapitre Général de 1928 qui abolit ce texte en laissant aux provinces le soin de déterminer leur régime alimentaire.

² Cf. doc. 282.

¹ Le P. Mayet corrigera plus tard en « avant l'approbation ». C'est en 1832 que la Capucinière de Belley et sa chapelle avaient été cédées aux Maristes (OM 1, docc. 251 ; 255, § 2 ; 332 ; 333).

[2] Dans le conseil de Mgr l'Évêque de Belley où se trouvait le P. Colin², quelqu'un osa proposer que la cathédrale recevrait le prix des chaises qui se trouveraient dans cette chapelle, et qu'elle enverrait pour recueillir cet argent. A cette proposition, le P. Colin s'anima et dit : Alors, cette chapelle sera une annexe de la cathédrale ; le linge, le luminaire seront aux frais de la cathédrale, et de plus elle nous donnera une pension pour que nous y disions la messe. Celui qui avait fait une motion si singulière en comprit l'inconvenance, et aussitôt il dit au P. Colin : Je ne vous reparlerai plus de cela. Mgr l'Évêque de Belley dit ensuite au P. Colin, le lendemain, je crois : Vous avez raison, mais tâchez de vous modérer.

[3] Le P. Colin n'agissait ainsi par aucun motif d'intérêt, car (et je suis bien aise de le dire ici) ni à Belley, ni à Lyon, on n'a jamais demandé un sou pour les chaises dans nos chapelles, quoiqu'on les ait fournies.

365

1847. A PAS DE LOUP. S 2, 77.

[1] Une dame de Lyon, depuis longtemps avait envie de connaître le R.P. Colin, supérieur général. Un jour qu'elle [329] était au confessionnal à Pilata, attendant que le P. Eymard l'entendît (c'était en 1847), soudain Mgr Villecourt¹, évêque de la Rochelle, arrive. Tous les Pères se réunissent à la chapelle pour le salut et pour ouïr une petite exhortation du prélat.

[2] Alors, dit-elle, je vois arriver, à pas de loup, le P. Colin, par la porte qui est au fond de la chapelle ; il ouvre doucement et se blottit dans un coin, derrière tout le monde ; il voulait aussi entendre l'évêque, mais sans être vu. Moi, sans quitter mon embuscade, je guettais mon homme, mais dès qu'il s'aperçut que le discours du prélat allait arriver à des compliments sur la Société, il prévint le coup, ouvrit la porte et se sauva comme il était venu.

[3] Toute la compagnie partit d'un éclat de rire en entendant l'histoire, mais tous restèrent bien édifiés.

366

18 janvier 1848. LETTRE PERDUE. 6, 764m.

Le 19 Janvier 1848, on apprit au P. Colin que le P. Viennot, en se rendant à Toulon, avait perdu une lettre que lui, P. Colin, écrivait au P. Epalle, supérieur de la maison de la Seyne. Cette lettre renfermait des choses extrêmement importantes : il y était question de l'Université et du pensionnat projeté à la Seyne. Le P. Colin, sans s'émouvoir, répondit : Je ne fais jamais aucune lettre que je ne puisse perdre.

[330]

² Cf. OM 2, doc. 665, § 2 et *supra*. doc. 231, § 2.

¹ Ce prélat avait été le professeur de Jean-Claude Colin à Saint Jodard (DM 1, doc. 9). Sur ses autres rapports avec la Société, voir DM 4, pp. 361-362.

367

Janvier 1848. SOURCES DE NOTRE HISTOIRE. 7, 279m.

En marge d'un article rapportant des paroles du P. Maîtreperrière sur la nécessité de « recueillir des notes sur ce qui arrive dans la Société d'intéressant et d'édifiant » (cf. OM 2, p. 9) le P. Mayet a noté le trait qu'on va lire, lequel atteste une nouvelle fois le sens que le P. Colin avait des sources historiques (cf. *supra*, doc. 341).

En Janvier 1848, le P. Colin reçut un ouvrage manuscrit du P. Servant, l'histoire de l'île de Futuna depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1846¹. Il se mit à le dévorer. Il était ravi : Je vais, nous dit-il, écrire à Mgr Bataillon d'en faire de même pour Wallis². Ah ! que je sais gré au P. Servant ! C'est un vrai Paraguay. Il me dit des choses charmantes ; puis il me donne toute la vie du P. Chanel à Futuna. Tous nos missionnaires devraient faire de même, chacun dans leur île. Ce sera l'histoire de nos missions un jour ; ce seront des sources.

[331]

368

25 février – 1^{er} mars 1848. LE P. COLIN ET LA REVOLUTION. 7, 590-604.

Aux pp. 590-669 du tome 7 des Mémoires, le P. Mayet a inséré un très long article intitulé « Conduite du R.P. Colin et événements arrivés à la maison mère à l'époque de la révolution du 24 février 1848 ». Basé de toute évidence sur des notes prises au jour le jour et rédigé pour l'essentiel durant l'été 1848, il fut continué dans la suite par étapes et on y trouve ainsi rassemblés, jusqu'à la fin de l'année 1848, faits et réflexions qui, en quelque manière, pouvaient être considérés comme des séquences des événements de février. A un moment où la publication du présent volume n'était pas encore prévue, on a extrait de cet ensemble quatre entretiens du P. Colin qui forment en ES les docs. 156, 157, 158 et 168. On trouvera ci-dessous la chronique des faits survenus à la maison-mère du 25 février au premier mars, c'est-à-dire ce qui formait primitivement l'objet de l'article. Ces données sont révélatrices de certains aspects de la pensée du P. Colin et forment littérairement un tout. Le reste de l'article, fait de considérations plus générales et d'ajoutes d'inégale valeur, n'offrait pas le même intérêt pour la connaissance directe du fondateur.

[1] Je n'ai pas à relater ici les faits matériels qui ont préparé, accompli et suivi la révolution du 24 février 1848¹. [332] (on peut les trouver dans les journaux du temps) ni à apprécier les causes qui l'ont amenée (lire à ce sujet, si l'on veut, le discours de M. de Montalembert

¹ Ce manuscrit lui avait été envoyé par Mgr Bataillon (cf. Bataillon-Colin du 15-IX-1846, APM, OC 418.1). Il consiste en deux cahiers cousus ensemble, transcrits par le frère Marie-Nizier et intitulés respectivement « *Notice sur Futuna* » et « *Histoire de la mission de Futuna* ». On semble avoir là la plus ancienne forme de l'*Histoire du Catholicisme à Futuna*, encore non publiée à ce jour, dont plusieurs autres rédactions sont conservées aux archives générales de Monteverde.

² S'il le fit, la lettre ne nous est pas parvenue. C'est seulement lors de son premier voyage en Europe en 1856 que Mgr Bataillon donna au P. Nicolet les éléments d'une *Histoire du Vicariat apostolique de l'Océanie Centrale*, restée elle-même inédite.

¹ Il n'entre pas non plus dans le cadre de la présente édition de documenter cette page d'histoire politique. On trouvera l'essentiel en quelques mots en ES, pp. 381-382. Pour quelqu'un désireux de situer les réactions du P. Colin parmi d'autres attitudes du clergé d'alors, on peut recommander la lecture de quelques études, elles-mêmes simples et résumées : J. LERON, *L'Église de France et la Révolution de 1848*, Bloud et Gay, Paris 1948; P. CHRISTOPHE, *Les choix du clergé dans les Révolutions de 1789, 1830 et 1848*, t. II, Lille, 1976. Signalons enfin qu'une intéressante étude sur l'attitude du P. Colin et des Maristes durant ces événements a été faite, mais non rédigée, par le P. Bernard Bourtot, s.m.

sur les affaires de la Suisse, prononcé peu de jours auparavant à la Chambre des Pairs¹ et les cas de conscience de Mgr Parisi, évêque de Langres)².

[2] Je me renferme dans mon objet, que j'ai exprimé par le titre de cet article.

[3] Le vendredi 25 février, sur le midi, ce bruit sourd qui présage ou qui suit les orages se répandit dans toute la ville de Lyon avec une étonnante rapidité. Il était clair qu'il y avait eu à Paris quelque chose de nouveau et que quelques membres de la cité en étaient informés. On parlait de la déchéance du roi Louis-Philippe, de régence, et des amis de la Société firent aussitôt avertir le R.P. Colin des principaux événements connus de Paris, de l'avènement probable de la République et de la crainte qu'on avait à Lyon du contrecoup violent que les événements de la capitale allaient avoir dans cette ville.

[4] Le P. Colin se hâta de donner communication de ces avis à quelques-uns des membres de la communauté, commença suivant son habitude par faire prier, ordonna que tous les prêtres diraient le lendemain la messe en l'honneur de Marie et de St Joseph, pour les âmes du Purgatoire, dit quelques paroles rassurantes à tous ceux de la maison pour bannir l'inquiétude de leur esprit ; puis il prit les précautions que commandait la prudence, afin que nous fussions avertis au cas où l'émeute furieuse viendrait à se ruer sur la maison. Tranquillisé sur le sort de ses enfants, il procéda à l'arrangement de ce qu'il voulait soustraire au pillage et nomma [333] quelques maristes qui devaient veiller la nuit suivante et être aux aguets pour la sûreté générale.

[5] Cependant l'agitation croissait ; les rues et les places regorgeaient de monde et on voyait arriver de tous côtés ces figures sinistres qui abondent dans toutes les émeutes, sans qu'on sache d'où elles sortent ni où elles disparaissent quand l'émeute est finie.

[6] Dix mille voix hurlaient la Marseillaise sur la place des Terreaux. C'était horriblement beau de loin.

[7] A huit heures et demie du soir, un conseiller municipal, M. Laforest, du haut du balcon de l'hôtel de ville, proclame la république : les vociférations redoublent, on hisse le drapeau rouge sur le dôme, on donne des armes au peuple : Mes amis, dit un médecin, il ne faut plus que désormais on arrache le pain au peuple. A cette parole imprudente et coupable peut-être, un ouvrier s'écrie : Les providences¹. Oui, oui, répètent mille voix, allons aux providences. Oui, s'écrie l'orateur, brisez les métiers, mais respect aux personnes.

[8] Alors d'immenses colonnes se détachent des Terreaux en poussant des cris affreux et viennent se ruer à onze heures de la nuit sur la communauté de Jésus et de Marie à Fourvière et sur celle des Frères de la doctrine chrétienne qui n'est séparée de la nôtre que par une planche. On entend leurs cris et leurs coups de marteau : bientôt les métiers et les vitres sont brisés. L'incertitude ajoutait une nouvelle horreur à ces peines déjà augmentées par les ténèbres de la nuit. Comme c'était le premier choc de la fureur populaire, nous ne pouvions savoir si [334] les Frères de la doctrine chrétienne étaient massacrés ; dès lors le R.P. supérieur, et avant lui le bon sens, prescrivit de ne pas sortir de quelques jours de la maison.

[9] Le samedi 26, une certaine inquiétude régnait parmi les jeunes dont plusieurs n'avaient pas fait leurs vœux et dont quelques-uns, habitués à la paix et à la vie calme de leurs

¹ Cf. *Ami de la Religion*, n. 4482 du 18 janvier 1848, pp. 141-151.

² *Ibid.*, nn. 4497 et 4504 des 22 février et 9 mars 1848, pp. 441-445 et 569-573.

¹ Par ce mot on désignait communément les orphelinats tenus par des religieux ou religieuses où les enfants étaient employés à des travaux de tissage dans des conditions qui constituaient une concurrence sévère pour les ouvriers et suscitaient depuis longtemps leur ressentiment. (Cf. RM], doc. 123, § 4 et note à cet endroit).

montagnes, avaient toujours été loin du tumulte des cités, et à plus forte raison des émeutes. Il en était même parmi eux qui, inspirés par leurs frayeurs (la peur est toujours une mauvaise conseillère), semblaient dire que les supérieurs n'étaient pas assez vigilants et que leur prudence était en défaut. Le R.P. supérieur sentit le besoin de les calmer

[10] (Lire ici *Entretiens spirituels*, doc. 156)

[11] Le soir beaucoup se couchèrent tout habillés, prêts à tout événement; on devait être visités. Le P. Colin avait nommé les P.P. Lagniet, Millot, Dubreuil pour recevoir les révolutionnaires. Ce dernier s'offrit pour aller passer la nuit au couvent des Sœurs de la Boucle¹ pour les rassurer et recevoir les bandits, s'ils y venaient, ce qui n'était pas sans danger. Le P. Colin accepta et le P. Dubreuil montra en cette occasion le courage dont il a donné si souvent des preuves en d'autres circonstances. Quelques Frères pleins d'intelligence et de dévouement allèrent aussi se mêler à la canaille qui visitait les Sœurs de Ste Foy² et leur rendirent de grands services.

[12] A onze heures trois quarts, le P. supérieur et le P. Millot se promenaient sur la terrasse de la maison-mère près des parloirs pour veiller ; ils aperçoivent tout à coup à travers les fentes de la porte extérieure de la lumière, car on était monté [335] très doucement. Le P. Millot, couvert d'un grand bonnet blanc, comme s'il sortait de son lit, ouvre : Au nom de la République, disent les ouvriers, nous venons réclamer des vivres ; nous sommes sans munitions de bouche ; nous n'avons pas mangé depuis quinze heures. Le P. Millot les toise du haut en bas et, d'un air obligeant et cavalier en même temps : Entrez, Messieurs, entrez, nous vous donnerons de grand cœur tout ce qu'il vous faut. Surpris au delà de toute expression d'une réponse si franche et si cordiale, ces hommes qui s'attendaient à un refus et qui s'étaient rangés au port d'armes pour imposer ne savent plus quelle contenance faire. Ils baissent aussitôt leurs fusils, tirent leurs casquettes pendant que le P. Millot ôte lui-même son grand bonnet blanc : Mes amis, leur dit-il, la république ne tient pas la tête chaude : couvrons-nous, il fait froid. On se couvre. Monsieur, disent alors les gardes nationaux d'un air timide, nous vous demandons bien pardon de venir vous importuner ; croyez-le, c'est le besoin seul qui nous y force ; nous sommes épuisés. Entrez, Messieurs, nous vous donnerons tout ce dont vous avez besoin ; suivez-moi. Le P. Colin qui s'était posté de manière à tout entendre, voyant la tournure que prenaient les choses, eut hâte de s'avancer. A l'aspect de ces gardes nationaux dont le visage exténué attestait qu'ils disaient vrai, son bon cœur fut ému de compassion. Il voulait d'abord leur témoigner beaucoup d'intérêt par prudence ; il leur en témoigna réellement par émotion : Mes amis, leur dit-il, je vous remercie d'avoir eu confiance en nous et d'être venus nous demander ce dont vous avez besoin. Dans les circonstances où nous nous trouvons, tout le monde doit faire des sacrifices. Vous, vous donnez votre temps, vous vous dévouez pour le bon ordre ; c'est le moins que nous puissions faire de vous donner à manger quand vous avez faim. Allons ! Venez. Et il les précède, les fait éclairer. Arrivés dans le vestibule : Prenez garde, dit-il, il y a ici trois marches à descendre, et il les leur indiquait du doigt : Ne vous faites pas mal, venez, entrez au réfectoire.

[336]

[13] Ce que le P. Colin disait était vrai dans un sens ; car, les gens d'ordre n'ayant pas les premiers jours été chercher des armes à l'hôtel de ville, il se trouva que c'étaient précisément ceux qui faisaient trembler toute la cité qui la gardaient eux-mêmes contre eux-mêmes.

¹ Les Sœurs maristes avaient une maison Montée de la Boucle (IMJ, pp. 243-244, n. 382).

² A la Providence de Sainte-Foy les métiers furent brûlés (RMJ, doc. 99, § 52) et les Sœurs intentèrent par la suite un procès à la commune pour dommages et intérêts (*ibid*, p. 170, note 7).

Plus tard ils furent bien fâchés de n'avoir pas profité de l'occasion où ils étaient maîtres pour piller ; ils n'auraient trouvé nul obstacle. Mais la providence leur en ôta la pensée tant qu'ils eurent la possibilité de l'exécuter. (Ils conjurèrent, il est vrai avec menace, M. Laforest (le maire) de leur donner par écrit la permission de piller deux ou trois heures ; ils levaient la hache sur sa tête, mais toute leur fureur se bornait là ; comme si une permission de ce genre eût pu légitimer de pareilles violences. Il eût été bien plus simple pour des brigands d'user de la force qu'ils avaient en main).

[14] Je reviens à ma narration. Les gardes nationaux auxquels le P. Colin parlait étaient tous des voisins, soit que ce fussent des exaltés communistes, soit que ce fussent des pauvres ouvriers entraînés par le mouvement, comme il arrive toujours au peuple. Ils voulaient emporter les vivres qu'on leur donnerait au poste, pour les manger avec leurs camarades, peut-être pour se débarrasser de la contrariété que leur imposait une si amicale réception : La grande raison était, disaient-ils, la consigne qui nous défend de boire et de manger sous les armes : Bonnes gens que vous êtes, leur dit-on, vous n'êtes pas sous les armes, vous êtes à côté. Le P. Millot tire sa montre : Allons, il n'est pas encore minuit : je veux dire ma messe demain. Camarades, je pourrai être des vôtres ; allons, buvons à la santé de la république.

[15] Pendant ce temps, le P. Supérieur les regardait manger avec une compassion mêlée de satisfaction ; il allait à la cuisine, à la dépense, et leur cherchait tout ce qui pouvait leur être bon : Messieurs, nous disait-il après, il faut être généreux en pareille circonstance ; il faut aider de tout son pouvoir ceux qui se dévouent au bon ordre. Quand je les ai vus si fatigués, je [337] leur aurais bien donné tous les vivres de la maison. Il ajoutait aussi avec un petit air riant qu'on peut se représenter et qui nous faisait tous rire : Quand nous dépenserions avec eux mille francs, nous en gagnerons peut-être dix mille. Il vaut mieux leur donner beaucoup de bonne grâce que de laisser tout prendre de vive force.

[16] Quand ils partirent, on leur donna des vivres pour tous les hommes du poste qui étaient dans l'ancienne église des Carmes, au bas de la montée des Anges. Comme ils étaient embarrassés pour les emporter : Que vous êtes simples, leur dit le P. Millot, on enfonce ça dans la baïonnette du fusil et il enfonce en effet des pains dans les fusils avec force. Messieurs, les fusils sont chargés ; n'importe, dit le P. Millot, si le fusil part, la balle fera un trou au pain ; des soldats ne doivent pas craindre l'odeur de la poudre. Ils étaient ébahis, car cette fois c'était le prêtre qui avait le ton du soldat, et ils mesuraient des yeux la large circonférence de leur interlocuteur qui étant en effet d'un gros sang avait beaucoup d'embonpoint¹. Ils réclamèrent un certificat attestant qu'ils s'étaient conduits poliment : on le leur délivra.

[17] Pour leur éviter le grand escalier de Puylata, le P. Colin les fit passer par le passage qui donne sur la chapelle intérieure, leur répétant sans cesse : Vous avez bien fait, mes amis, de venir nous trouver ; revenez, entendez-vous ; si vous avez des besoins, nous tâcherons d'y pourvoir. Il le leur dit sur le seuil de la porte, et ces paroles : venez, venez, furent entendues par une foule d'ouvriers tapageurs, nos voisins, qui venaient de rentrer, lassés de chanter, de hurler la Marseillaise, avec laquelle ils épouvantaient les citoyens paisibles et qui étaient tous à leur fenêtre.

[338]

[18] Cette visite des ouvriers gardes nationaux fit un bien prodigieux au P. Colin et contribua beaucoup à le tranquilliser. Il alla enfin dormir d'un sommeil paisible et réparer ses

¹ Une photo du P. Jean-Marie Millot se trouve en OM4, fig. 154, face à p. 208.

forces, pour supporter de nouvelles secousses. Il admirait la conduite du P. Millot, et il disait qu'on est heureux dans ces circonstances d'avoir des hommes de cette trempe. Aussi lui avait-il donné alors tout pouvoir ; mais, ajouta-t-il, quoique tout ait été conduit avec beaucoup d'adresse, de prudence, de sang froid, je n'attribue rien aux hommes, j'attribue tout à Dieu, tout à la Sainte Vierge et à St Joseph : je ne mets ma confiance qu'en eux.

[19] Quant au P. Millot, son âme fut entièrement inaccessible à la crainte : Le seul mouvement désordonné que j'avais à réprimer, nous disait-il, c'était un sentiment de colère qui m'aurait porté à les bâcher tous s'ils avaient eu le malheur de toucher à notre bien aimé père, le R.P. supérieur ; mais si la vie du P. Colin avait paru en danger, je n'aurais pas pu m'empêcher, je crois, de me précipiter au milieu même d'un bataillon, et avant de tomber j'en aurais renversé à mes pieds un bien grand nombre, pour lui donner le temps de s'échapper et sauver ainsi par ma mort la tête de la Société. Cette pensée me préoccupait sans cesse la dernière nuit, pendant qu'ils saccageaient tout dans la maison voisine, chez les Frères de la doctrine chrétienne.

[20] Ce sentiment qui honore le P. Millot montre en même temps quel était son caractère. D'autres plus pacifiques auraient eu des pensées plus conformes à la vocation apostolique qui doit nous rendre agneaux parmi les loups ; lui dans ce moment d'excitation, voyait un mérite où d'autres auraient vu à juste titre, je pense, une imperfection.

[21] Les gardes nationaux furent fidèles à l'invitation qu'on leur avait faite de revenir. Rapportant les bouteilles vides exactement, ils en recevaient de pleines ainsi que du pain, se confondaient en excuses de ce qu'ils étaient à charge [339] et protestaient de leur dévouement à nous défendre si nous étions attaqués. Trois fois, ils reparurent dans la journée du dimanche 27 février, deux fois pendant la nuit du dimanche au lundi, le lundi quatre fois. On ne les changeait pas ; c'étaient toujours les mêmes. Plusieurs n'avaient pas de souliers : on leur en fournit. Il parut bien que dans leurs demandes de vivres il finit par se glisser des indiscretions, mais on feignit de ne pas s'en apercevoir. Quelques-uns de nos frères qui croyaient être les seuls à s'en apercevoir en haussaient les épaules, mais les gens qui ont un esprit rétréci et dont l'intelligence est resserrée dans un petit cercle, n'envisagent jamais que les faits et non les conséquences. On accueille donc toujours les ouvriers avec la même cordialité, le même empressement, sans frayeur aucune ; au contraire ils avaient presque peur de nous. Leurs remerciements étaient sincères. Quelques-uns d'entre eux devaient nous trouver bien bonhommes. Il est des moments où cette réputation est l'effet d'une grande prudence.

[22] Enfin ils furent remplacés ; on organisa les postes ; ils n'ont pas reparu, et le récit de ce qu'on avait fait pour eux s'étant répandu dans le quartier et dans le peuple fut un grand bien pour nous. Un émeutier ayant proposé de venir inspecter chez les Maristes, la seule maison religieuse de prêtres où ils ne fussent pas encore allés, on répondit : Non, non, pas chez eux : ils sont trop bons enfants.

[23] Le lundi 28 février, le R.P. supérieur fit remarquer à toute la communauté la protection dont nous avons été l'objet de la part de la Sainte Vierge et de St Joseph. Il nous parla de la statue de la Sainte Vierge qui est à la porte de la maison, avec ces mots : *Hujus domus regina*¹, et de celle de St Joseph qui est aussi à l'entrée, avec cette inscription : *Hujus [340] domus custos*¹. Il nous dit qu'il était fâché qu'on ne se mît pas à genoux en entrant et en sortant devant St Joseph, comme on le fait devant la Ste Vierge, et exprima le désir que cela se fit. Ce

¹ « Reine de cette maison ».

¹ « Gardien de cette maison ».

ne sont pas de vains titres, Messieurs, que ceux que nous avons unis² ; les émeutiers sont allés deux fois visiter les missionnaires du diocèse ; les Jésuites, les Capucins ont disparu de Lyon : nous seuls sommes sur pied.

[24] Ce même jour, le P. Colin ordonna qu'on l'appelât avec soin toutes les fois qu'on le demanderait au parloir : Ordinairement, dit-il, je prescris le contraire, et j'envoie un autre à ma place, mais maintenant c'est un devoir. Il fut en effet très exact à s'y rendre pendant les temps de trouble. Ce même jour, des ouvriers armés allèrent à la Favorite, notre maison du noviciat, et demandèrent à entrer : Au nom de qui, dit le P. Maître-pierre ? Au nom de la République. Si c'est au nom de la République, entrez, Messieurs, entrez, répondit le P. Maître-pierre. Ils furent très honnêtes.

[25] Ce fut encore le lundi 28 février que le P. Millot alla voir les gardes nationaux au poste pour savoir si rien ne leur manquait, et il passa dix-huit ou vingt hommes en revue, comme eût fait un inspecteur militaire. Puis, il fit porter par l'un d'eux à l'hôtel de ville une lettre à M. Lortet, commandant de la garde nationale, pour lui demander un poste pour notre maison, ce qui fut accordé, et nous le nourrîmes pendant plusieurs jours avec soin. A cette occasion, le P. Colin dit un beau mot : *On m'a monté la tête : j'ai été bien fâché d'avoir agi comme j'ai fait : j'ai suivi le premier mouvement sans avoir prié. Je ne fais jamais cela.*

[26] (Lire ici *Entretiens spirituels*, docc. 157 et 158)

[341]

[27] Ce fut environ à cette époque qu'Emmanuel Arago, le commissaire de Ledru Rollin¹ dans le département du Rhône, se rendit à cheval à la Favorite pour voir si nous étions des conspirateurs. Quand il eut vu la bonne et pacifique figure du P. Maître-pierre et la bonhomie avec laquelle il fut reçu, il en fut quitte pour des politesses de part et d'autres².

[28] Cependant le P. Colin fit faire des habits laïcs à tous les prêtres maristes de Lyon afin qu'ils puissent s'en servir, soit dans un moment de trouble pour s'échapper s'il en était besoin, soit pendant les voyages (ce qui en effet s'exécuta durant les premiers mois de la république). Peu après il dispersa la plus grande partie de la communauté³, ce dont il eut quelque regret plus tard à cause du danger (auquel) étaient exposées par là les vocations, surtout celles de ceux qui n'avaient pas fait leurs vœux.

[29] Un jeune homme pieux qui depuis plusieurs mois était dans la maison pour être frère et qui était destiné pour les missions de l'Océanie, ne fut pas inaccessible au mouvement imprimé dans les esprits par tant d'événements. L'atmosphère dans lequel on se trouve en ces moments est en quelque sorte électrisé. Ce jeune homme, sans cesser d'être toujours pieux perdit son aplomb ; il voulait tout voir ; il paraissait toujours [342] dans un état d'exaltation, il ne pouvait plus travailler ; il avait envie de sortir à tous moments ; il parlait un peu à tort et à travers, soit avec ceux du dedans, soit avec ceux du dehors. Le P. Colin le congédia (avec bonté toujours) et il dit ensuite : Ce jeune homme ne convient pas aux missions étrangères. La

² Tel est bien le mot écrit par le copiste. L'original du P. Mayet portait presque certainement *mis*.

¹ Ledru-Rollin était l'un des membres du gouvernement provisoire de Paris.

² Le P. Mayet a plus tard rectifié en marge qu'il ne s'agissait pas d'Emmanuel Arago « mais d'un honnête homme et ami de la Société, M. Gros qui voyant qu'on avait fait des dénonciations calomnieuses contre cette maison s'offrit de venir visiter avec un autre commissaire et vérifier ».

³ A la suite du décret d'Emmanuel Arago du 12 mars qui déclarait dissoutes les congrégations religieuses non autorisées (*Ami de la Religion*, t. 136, p. 638). Ce décret contre lequel le Cardinal de Bonald protesta violemment (*ibid.*, pp. 657-658), ne fut d'ailleurs pas appliqué.

piété ne suffit pas pour les missions ; il faut une tête solide. A Dieu ne plaise que j'envoie de tels sujets. D'ailleurs il ne faut pas qu'on s'imagine que maintenant on est dispensé d'obéir.

369

c. 1848. UNE VOCATION MANQUEE. 3, 432m - 435m.

Article daté approximativement par sa place dans les Mémoires. On ne possède pas d'autres détails sur le cas dont il s'agit, où se révèle une fois de plus la manière dont le P. Colin savait juger les jeunes.

[1] Un jeune homme, qui avait été élevé dans un collège de la Société, fut arrêté par ses oncles et tantes, au moment où il allait faire sa rhétorique. Comme il désirait beaucoup achever ses classes, et qu'il avait même quelque envie de se faire ecclésiastique, ce contretemps l'irrita tellement qu'il fit retomber sur les auteurs de cette contrariété toute la peine qu'il ressentait. Boudeur, taciturne, mordant, indocile, désobéissant, il n'épargna rien de ce qui pouvait témoigner son mécontentement. Bien plus, il abandonna ses devoirs religieux et s'en glorifia devant ses tantes, comme pour les narguer. Enfin, il se rendit si fatigant que son oncle, par une imprudence qu'il regretta plus tard, lui dit : Ou tu changeras, ou tu t'engageras. Le jeune homme irrité ne répondit que ce seul mot : Je m'engagerai. De suite, son projet fut formé. [343] Pendant deux mois, l'oncle fit tous ses efforts pour le détourner de ce dessein ; ses anciens maîtres joignirent leurs instances aux leurs : il ne voulut entendre raison à rien.

[2] Sur ces entrefaites, le P. Colin le vit ; le jeune homme lui parla à cœur ouvert. On lui fit voir sa correspondance.

[3] j'ai vu tous ses défauts, nous dit-il. Il est mordant, il saisit bien les côtés faibles, il a de l'énergie, de la fierté... mais il a d'excellentes qualités. On aurait dû lui laisser faire sa rhétorique, puis sa philosophie et ses mathématiques. Tout cela se serait arrangé insensiblement. Il pensait à la Société de Marie ; il y serait entré comme naturellement, à la fin de sa classe. Ce jeune homme a un fond très riche, puis il a un caractère qui ne le porte pas au sensible, au doux. L'âge, la réflexion auraient réformé en lui ses défauts. C'aurait été un excellent sujet ; il m'aurait déblayé de l'ouvrage comme trois : je le regrette beaucoup.

[4] Ce jeune homme alla donc le voir. Le P. Colin lui dit : Mon ami, je ne puis pas approuver votre petit projet : j'ai peur que vous en ayez des regrets. Tenez ! Prenez quelques mois de réflexion. Je vous offre de vous recevoir dans une de nos maisons d'éducation (il lui fit comprendre qu'il y serait reçu gratuitement) ; c'est moi qui me charge de vous ; personne n'en saura rien ; il y aura encore cinq mois jusqu'à la fin de l'année ; vous aurez le temps de réfléchir.

[5] Le jeune homme, à cette proposition inattendue, fut surpris. Je lui tendais un charitable piège, dit le P. Colin. Il garda le silence quelque temps, puis il me dit : Monsieur, je vous remercie beaucoup, mais c'est trop tard. Aussi bien, si je voulais, je pourrais rester dans le commerce. Mais tous les arrangements sont pris : c'est trop tard.

[6] Il s'engagea donc. Quand il parut devant le chirurgien, il garda un seul vêtement, son scapulaire, et le chirurgien en ayant parlé un peu légèrement, ce jeune homme, âgé de dix-sept ans seulement, lui fit la leçon sans se gêner. En allant [344] rejoindre son régiment, après que l'engagement eût été passé, il trouva sur sa route un pèlerinage de la Ste Vierge, et là Marie toucha son cœur. Il commença à prier. Arrivé au régiment, il fut tellement choqué de l'immoralité qu'il y trouva qu'il se jeta par un mouvement de répulsion dans les bras de la vertu,

reprit toutes ses pratiques religieuses, écrivit de lui-même à ses tantes pour leur demander pardon, et se donna tout à Dieu, se confessant, fréquentant les églises et ne trouvant plus de bonheur.

[345]

[346] page blanche

VII - 1849 – 9 MAI 1854

Septième période

[347]

[348] page blanche

A la longue période de cinq ans et demi couverte par cette dernière partie, correspond un nombre très restreint de documents. Cette situation paradoxale s'explique essentiellement par les changements de résidence du P. Mayet que résume le tableau suivant :

Septembre 1848 - septembre 1849 : à Puylata.

Année scolaire 1849-1850 : au pensionnat de la Seyne.

Septembre 1850 - juin 1851: à Puylata.

Juillet 1851 - juillet 1853 : au repos, hors des maisons maristes.

Année scolaire 1853-1854: au scolasticat de Montbel.

Quant au P. Colin, dont la résidence officielle est toujours Puylata, il est absent de cette maison en 1849 du 5 février au 31 mars puis, après un bref passage à Lyon les 1er et 2 avril, du 3 avril à la mi-août. Dans les six premiers mois de 1850, alors que le P. Mayet est à la Seyne, le supérieur général vient trois fois dans cette maison : autour du 28 janvier, autour du 19 mars et à la fin mai. Durant l'année scolaire 1850-51 le P. Colin, très préoccupé de la maison de la Neylière qu'il vient d'acheter, y passe le plus grande partie des mois de novembre 1850, janvier et avril 1851 et la première moitié de juin 1851. A la mi-mars de la même année, il se rend à la Seyne. Le P. Mayet a donc relativement peu l'occasion de noter durant cette année-là. Ensuite, à partir de juillet 1851, il se trouvera séparé du supérieur général jusqu'à la démission de ce dernier en mai 1854, ne le rencontrant, semble-t-il, que lors d'un passage à Lyon en mai 1852 (OM2, p. 555). Ceci étant, voici la [349] récapitulation des périodes durant lesquelles l'auteur des Mémoires s'est trouvé, au cours de ces cinq ans et demi, en contact avec le fondateur et en mesure de prendre des notes sur lui. Pour chacune de ces périodes on indiquera comme à l'accoutumée tant les articles déjà publiés que ceux qu'on trouvera ci-dessous.

Septembre 1848 - 4 février 1849, à Puylata. Voir OM 2, docc. 679-682 et 687-690 ; ES, docc. 159-168 et 171-172 ; *infra*, doc. 370.

1er et 2 avril 1849, à Puylata. Rien en OM2 et ES. *Infra*, doc. 371.

Mi-août - septembre 1849, à Puylata. Rien en OM2 ; voir ES, docc. 173-178 et *infra* doc. 372.

Vers le 28 janvier 1850 à la Seyne. Connue seulement par MAYET 7,694, non éditée.

Vers le 19 mars 1850 à la Seyne. Voir OM2, doc. 698 et infra, docc. 373-375.

Fin mai 1850 à la Seyne. Rien en OM2 et ES. Infra, docc. 376-378.

Septembre 1850 - juin 1851 à Puylata. Voir OM2, docc. 699-706 et 711-713 ; ES, docc, 179-183 et 186-187 ; infra, docc. 379-386.

Quant aux documents 388-389, leur contenu a été recueilli indirectement alors que le P. Mayet n'était plus en contact avec le P. Colin. Le doc. 387 est une simple réflexion personnelle de l'annaliste.

Cette dernière partie ajoute deux nouvelles notes aux articles que le P. Mayet avait déjà consacrés avec beaucoup d'honnêteté aux aspects négatifs de la personnalité du P. Colin (docc. 370 et 389). Autrement, le portrait du fondateur ne s'enrichit pas durant cette période d'éléments profondément nouveaux. On remarquera une réapparition marquée du thème de Marie Supérieure (docc. 373, 378, 379) ; on verra le supérieur général intervenant dans les problèmes d'un collègue (docc. 374-378 et 388) et traitant en grand la question de [350] l'éducation au moment où de nouvelles perspectives s'ouvraient de ce côté-là à la Société (doc. 380).

Le ministère des missions passe par le fait même un peu au second plan, mais on aura tout de même l'occasion de voir se préciser tant la position du fondateur en faveur d'une pastorale de la miséricorde (doc. 385) que son attitude en vue de l'utilisation des sermons des confrères (doc. 371). Par ailleurs l'annaliste continue à recueillir les exemples de la prudence du P. Colin (doc. 372), de sa fermeté (doc. 381), de sa simplicité de vie (docc. 382, 386), de sa délicatesse vis-à-vis des frères (docc. 372, 383, 386), etc.

En l'été 1851 cesse brusquement une cohabitation qui, sous des modalités diverses et avec les éclipses que l'on a dit, avait tant bien que mal permis au P. Mayet de prendre régulièrement des notes sur le fondateur. Désormais, jusqu'à la mort de ce dernier, les deux hommes ne se rencontreront que d'une manière tout à fait exceptionnelle. On ne peut évidemment que regretter le fait, mais observateur fidèle et avisé pendant quatorze ans, l'auteur des Mémoires avait eu tout le temps de percer à jour les ressorts psychologiques de son personnage.

Bien des détails manquent dans le portrait de l'homme, du prêtre, du législateur, mais c'est au moment de sa pleine activité dans les grandes années de son généralat que le P. Colin avait été saisi à travers ses réactions quotidiennes. Les constantes qui sont réapparues d'une période à l'autre sont là pour nous dire que le fidèle Mayet avait, pour autant que cela était possible, fait le tour de la personnalité dont il s'était proposé de garder vivant le souvenir pour les Maristes qui viendraient après lui.

[351]

370

Après le 9 janvier 1849. ABSTENTION DE LA MESSE. S 2, 355m.

C'est à partir de 1845 semble-t-il que le P. Colin commença à célébrer rarement la sainte messe alléguant pour cela tant les vertiges dont il souffrait le matin (MAYET, 5, 90) que l'impression sensible trop forte faite sur lui par cette célébration, avec comme conséquence une incapacité de s'appliquer au travail durant la matinée (S 1, 88 ; S 2, 295). Parmi d'autres causes, on peut citer aussi une diarrhée chronique qui dès 1833 causait au père des difficultés de ce point de vue là (OM1, doc. 295, § 2) et qui ne disparut qu'en 1857 (OM3, p. 982, note 1). En 1849, cette manière de faire du P. Colin était devenue pour ses confrères une réelle préoccupation et conduisit à l'intervention racontée ci-dessous par le P. Mayet. Précisons que des témoignages postérieurs recueillis par ce dernier établissent que le P. Colin, une fois déchargé de la supériorité, célébra la messe quotidiennement (S 2, p. 355).

[1] Depuis longtemps, les pères étaient tristes, et je dirais presque scandalisés, de voir que le T.R.P. général ne pouvait prendre sur lui de dire la sainte messe. On cherchait bien à l'y résoudre, car on voyait passer dimanche ou même les grandes fêtes, sans le voir célébrer. Alors on chercha le moyen de le faire avenir. Le P. Eymard qui jouissait de son intimité, fut vivement prié de se dévouer à ce pénible devoir. Il s'y rendit en écrivant la lettre suivante, avant de partir pour Moulins et Paris où il allait en sa qualité de visiteur (le Père était à Lyon, ainsi que le P. Eymard).

[2] Lyon, 9 Janvier 1849. Mon Très Révérend Père, Si j'ai attendu jusqu'à la dernière heure pour vous écrire, c'est qu'il en coûte tant à mon cœur de penser que je vais peut-être vous faire de la peine... On m'en a fait à moi-même un pénible devoir. J'y cède en pleurant.

[352]

[3] Les anciens de la Société, mon T.R. Père, me prient de déposer à vos pieds leur désir de vous voir dire plus souvent la sainte messe. J'ai répondu à ceux qui m'en parlaient que la messe vous fatiguait. Mais au moins, a-t-on dit, le Père supérieur devrait la dire quelquefois : il doit cela à l'Église, à son sacerdoce, à lui-même et à la Société ; et s'il ne le pouvait pas absolument, il devrait au moins faire la sainte communion.

[4] Voilà, mon T.R. Père, l'humble prière de vos enfants. Votre frère en est tout triste. Le P. Jallon me disait en pleurant : Est-il possible que le P. supérieur se dévoue tout entier pour notre salut et que personne n'ose lui rappeler son devoir ? Et dès lors, réfléchissant sur la triste position d'un supérieur, je me disais : Hélas ! qu'un supérieur est malheureux ! personne n'ose l'avertir. Que Dieu me préserve de ce malheur !

[5] Je pars en pleurant, mais ma pénible tâche est remplie. Pardonnez-moi, et bénissez celui que est et sera toujours, mon T.R. Père, votre enfant. - J. Eymard.

[6] Cet avis produisit son effet et nous fûmes tous bien consolés, en voyant ensuite le T.R. Père monter au saint autel¹.

[7] La Société a rempli, en cette occasion, un grand devoir.

[353]

¹ Le P. Mayet ajouta ici en marge, à la même époque semble-t-il, la note suivante : « Peu après cette lettre, le R.P. Colin partit, et on a tout lieu de croire qu'il alla à une trappe célèbre, en l'abbé de laquelle il avait la plus grande confiance. Il est à présumer que celui-ci engagea notre père à passer sur ses peines ou à se gêner davantage, puisqu'après ce voyage eut lieu le changement heureux dont on vient de parler ».

371

2 avril 1849. SERMONS, BIEN DE FAMILLE. 1, 70m.

Vers 1839, le P. Colin avait déclaré un jour : « Dans la Société, je désire que tout se prête, que tout se communique : sermons, instructions, pièces de la fin de l'année et rien à nous. M. Humbert, ajouta-t-il, en lui adressant la parole, vous me faites un singulier plaisir en prêtant ainsi vos cahiers, vos instructions ». (MAYET, I, 57). Dix ans plus tard, le père Mayet ajouta sur le même sujet la note suivante.

[1] Le 2 avril 1849, le Père s'est expliqué lui-même ; il nous dit : Des prêtres étrangers ont demandé au P. Raccurt ses sermons pour les copier, et il les leur a donnés. Je l'ai grondé. Il m'a répondu : Mon Père, j'ai pensé que d'autres feraient plus de bien que moi avec ces sermons. Ce sentiment d'humilité est fort honorable dans le P. Raccurt. Mais je lui ai dit : Moi, par un sentiment d'humilité aussi, je ne les aurais pas donnés, car j'aurais pensé que les sermons de Bossuet et de Bourdaloue, et tant d'autres qu'on peut se procurer sont bien meilleurs que les miens. Par charité encore, je les aurais retenus, afin de pouvoir travailler plus longtemps à la gloire de Dieu.

[2] Messieurs, d'ailleurs, c'est un bien de famille. Votre vœu de pauvreté ne tombe pas sur vos manuscrits : c'est vrai ; ils sont à vous. Mais vous ne devez pas, vous ne pouvez pas en disposer sans permission.

[3] J'ai défendu au P. Raccurt de refaire de même, et je lui ai même recommandé de bien les écrire (ces sermons), afin qu'on pût s'en servir après sa mort¹.

[354]

[4] Oh ! Messieurs, n'est-ce pas bien consolant de penser que cent ans après votre mort, vous travaillerez encore par vos sermons au salut des âmes.

[5] Quand vous ne serez plus, tous vos manuscrits deviendront la propriété de la Société. Qu'on ne les donne donc pas en dehors. On ne doit pas même les communiquer à d'autres maristes, si ce n'est peut-être que quelques anciens en donnent un peu à un jeune. Autrement on se répéterait : il pourrait arriver des choses ridicules ; on se mettrait dans l'impossibilité de faire le bien.

372

12 août 1849. MONTRE VOLEE. 2, 17-18.

[1] Une montre avait disparu à Puylata (maison-mère). Les soupçons du R.P. Colin se portent sur un jeune garçon qui était dans la maison comme postulant pour être frère coadjuteur. Ce n'est pas lui, dit le P. Girard, supérieur de la maison, qui l'avait interrogé. Ah ! dit le P. Colin, moi, je ne suis pas si bonhomme !... Envoyez-moi cet enfant.

[2] L'enfant entre : Mon cher ami, où est la montre que vous avez prise, lui dit le Père avec bonté. Mon Père, je n'ai point pris de montre.

[3] Le Père le regarde avec des yeux terribles, lève la main avec indignation et lui dit : Allez me la chercher.

¹ En note de l'article qu'il a consacré au P. Raccurt dans ses Annales (t. II, p. 7), le P. Grenot a écrit : « Ses instructions ont été religieusement conservées dans la Société et elles ont inspiré bien des missionnaires au cours de leur apostolat ». Aujourd'hui seuls une dizaine d'originaux sont conservés aux APM, dossier Raccurt.

[4] Le jeune garçon tremble, avoue, l'apporte. Le Père fait [355] appeler le P. Girard : Tenez, lui dit-il, voici votre montre. Le P. Girard ouvre de grands yeux.

[5] Mais, lui dit le Père, qu'allez-vous faire maintenant ? Ne dites pas qu'on l'a rendue. Allez en récréation, en l'élevant de votre main droite, et dites : Qui a perdu une montre ?

[6] Un Frère coadjuteur à qui elle appartenait accourt aussitôt et dit : Ah ! mon Père, c'est bien la mienne, celle dont je vous ai parlé.

[7] Un autre fois, lui dit le P. Girard, ne laissez pas ainsi traîner vos affaires partout.

[8] Le jeune garçon fut touché de reconnaissance pour le P. Colin. Il disait : Ce bon Père m'a sauvé. Car c'était le P. Colin qui avait dit au P. Girard ce qu'il fallait dire.

[9] Le Père en prit bien soin, le faisait venir souvent pour lui donner des avis ; mais ce jeune homme n'en profita pas. On ne put l'admettre.

[10] (Raconté par le P. Maîtreperrière le 12 août 1849).

373

c. 19 mars 1850. SUPERIEURE DE LA MAISON. 1, 631m-632m.

Ouvert en mars 1849 après mille difficultés, le pensionnat de la Seyne était encore un an plus tard au cœur des préoccupations du P. Colin qui s'y rendit trois fois en 1850 : à la fin janvier (MAYET, 7, 694), à la mi-mars et à la fin mai. Le récit qu'on va lire et les suivants se réfèrent à cette seconde visite. De la troisième il sera question dans les docc. 376 et 378.

[1] En 1850, le P. Colin étant venu faire la visite du pensionnat de la Seyne se trouva dans cette maison au moment où les enfants souhaitèrent la fête au supérieur du pensionnat.

[356]

[2] C'était la fête de St Joseph, patron de celui-ci¹. On avait élevé un trône à la Ste Vierge, un autre à St Joseph, à ses pieds et sur la tête de la Vierge qui était à l'endroit principal, on avait mis ces mots : C'est par lui qu'elle nous gouverne. Puis, deux enfants vinrent et, dans un petit dialogue, ils rappelèrent que, le jour de la Purification précédent, le supérieur avait dit que la Ste Vierge était la supérieure de la maison, que ce pensionnat était sa propriété². A cette vue, le P. Colin se mit à pleurer.

[3] La veille de son départ (il n'avait pas pu se faire connaître pour supérieur général de la Société encore)³, il fut entouré par les enfants à qui il donna des avis pleins de tendresse. Ces enfants les écoutaient avec une grande avidité, et ils l'interrogeaient avec respect et d'un air enfantin. Le bon Père souriait et paraissait heureux au milieu d'eux.

[4] A cette même époque, il parla de la jeunesse avec effusion de cœur.

¹ Le P. Viennot supérieur légal s'appelait Jean-François et le P. Millot supérieur effectif s'appelait Jean-Marie. Sans doute avait-on anticipé ce qui deviendra officiel après la retraite générale de 1852, à savoir « que dans les collèges on fêterait le supérieur de la maison le jour de la fête de S. Joseph et que tous les hommages qu'on lui rendrait seraient dans notre pensée adressés à ce saint protecteur » (MAYET, 6, 708m).

² Le récit de la cérémonie et le discours de P. Millet à cette occasion se trouvent en MAYET, 8, 309-312.

³ Officiellement le pensionnat ne pouvait encore être dirigé par une congrégation religieuse. Quatre jours plus tôt toutefois avait été votée la loi Falloux qui allait lever toute difficulté de ce côté-là. Le deux août suivant c'est en tant que « supérieur de la congrégation des prêtres maristes » que le P. Colin signera le traité avec l'administration municipale de Saint-Chamond pour la prise en charge du collège de cette ville.

[357]

374

c. 19 mars 1850. CLARA DANIEL A LA SEYNE. S 2, 163.

En marge de l'article qu'on va lire, le P. Mayet a identifié plus tard la personne qui en était l'objet : « Mademoiselle Clara Daniel, âgée alors de 30 à 40 ans, ce me semble ». Il s'agissait d'une bienfaitrice du pensionnat de la Seyne qui servit de copiste au P. Mayet jusque vers 1860 (OM2, p. 104). Membre du tiers-ordre, elle mourut du choléra en 1866 après s'être dévouée au service des contagieux (*Annales Grenat*, I, 235-236).

[1] En 1850, le R.P. Colin vint au mois de mars faire la visite du pensionnat de la Seyne. Là il trouva une demoiselle de grande vertu et d'un certain âge qui, s'étant dévouée à cette œuvre, vivait dans la maison, quoiqu'elle n'y couchât ni mangeât, avait une chambre au milieu des nôtres et sa lingerie dans le corridor où étaient tous les professeurs. Elle avait sans cesse affaire avec le supérieur; à tous moments, on la rencontrait... Le R.P. reconnut qu'en principe cela était contre nos usages ; il en dit même quelques mots.. mais il ne s'effaroucha pas du tout ; il nous dit même qu'il était bien possible que l'année suivante on ne pût guère faire autrement... etc.

[2] Il parut en cette occasion aussi simple que prudent.

375

c. 19 mars 1850. DESINTERESSEMENT ET JUSTICE. 4, 427m et 432m-433m.

[1] En mars 1850, le Père étant venu au pensionnat de la Seyne, comme la maison ne pouvait plus suffire aux nombreuses demandes des familles, il fut question de bâtir. [358] Mais comme l'établissement dans lequel nous étions appartenait au diocèse, et qu'en élevant les enfants la Société travaillait pour le pays, on pensa qu'il serait tout à fait naturel de recourir à une souscription, d'autant mieux que, dans le moment, sept communes nous offraient des collèges, sans frais aucun et avec des avantages considérables pour la Société¹ ; par ce moyen, on pouvait aisément recueillir la somme de trente mille francs pour le nouveau bâtiment. Déjà ceux qui en avaient eu vent s'y prêtaient. Mais le P. Colin, en causant avec deux des principaux bienfaiteurs de la Société, put entrevoir que cette mesure, à laquelle ils s'associaient volontiers, laissait naître dans leur esprit quelque petite pensée défavorable à la Société sous le rapport du désintéressement. Aussitôt il ordonna au P. Millet, supérieur, de ne plus poursuivre ce plan, et il y renonça entièrement.

[2] Le P. Colin voulait aussi qu'on fût très exact à payer les ouvriers. C'est un devoir, disait-il, de ne pas faire attendre le salaire². L'ouvrier veut ménager la pratique³, et il n'ose pas demander ni presser, de peur de la perdre. C'est au débiteur à ne pas faire attendre. Quand un ouvrier vient réclamer et que [359] je n'ai pas, je lui dis : Repassez dans deux ou trois jours ;

¹ C'est le P. Colin lui même qui venait d'annoncer cela aux maristes de la Seyne. Le P. Mayet avait noté ailleurs cet entretien et le trait suivant que l'on croit bon de reproduire ici : « Durant la conversation le P. Viennot émit un avis et l'appuya en disant que la Société devait surtout s'occuper des classes moyennes... A ces mots, le P. Colin l'arrêta tout court et lui dit : P. Viennot, ne vous y trompez pas. La Société ne doit pas s'occuper exclusivement des classes moyennes ; elle ne refusera pas de faire leur éducation, mais elle fera aussi celle des enfants appartenant aux classes élevées ; elle ne craindra pas même d'avoir des collèges de nobles le cas échéant... La Société doit tout embrasser ; seulement elle doit faire cela toujours dans le même esprit ». (7, 189m).

² Le même souci caractérisait aussi la fondatrice des Sœurs maristes. Voir CM], docc. 79, § 4 et 81, § 3.

³ La clientèle.

c'est le plus que je le fasse attendre, et j'ai d'abord trouvé trois ou quatre mille francs à emprunter.

[3] Quand nous bâtîmes à Puylata, à Lyon, et réparâmes cette maison, peu après l'avoir achetée, nous devions une quinzaine de mille francs. Les ouvriers vinrent. Je n'avais rien, et je leur dis de repasser. Peu après, un inconnu se présenta et nous donna quatorze mille francs : ce ne pouvait être plus à propos.

376

Fin mai 1850. ÂMES DU PURGATOIRE. 1, 648-650m.

Durant l'année 1849-50, se trouvait au pensionnat de la Seyne un confrère, profès du 22 décembre 1848 et ordonné le 7 avril 1849. « Une grande tendance à des familiarités avec les enfants » (MAYET, 1, 545m) obligèrent le P. Colin à décider son changement en cours d'année. Ce sujet, que la confrontation des données amène à identifier avec Louis Reymond, quitta la Société dans les années suivantes. Le P. Mayet, a évoqué anonymement l'affaire en trois passages des Mémoires : 1, 545m; 7, 868-870, qui formera le document suivant, et enfin dans le récit ci-dessous. L'apport de ces deux derniers textes à la connaissance des manières de faire du P. Colin demandait qu'ils fussent inclus dans le présent volume.

[1] Le T.R.P. Colin étant venu faire la visite dans une maison de la Société, on lui parla d'un jeune père qui avait à peine fait ses vœux et sur le compte duquel on avait de graves inquiétudes, à cause de certains indices qui semblaient indiquer quelque mauvaise racine. Le bon Père à qui on en avait écrit, était venu en grande partie pour cela et avait fait un voyage énorme.

[360]

[2] Arrivé là, il se fait rendre un compte plus détaillé de toutes ces inquiétudes et attend que le jeune père vienne lui faire son ouverture de cœur. Mais celui-ci tardant, le Père, qui ne pouvait rester que deux ou trois jours, retarda son départ uniquement pour lui, en prenant d'autres prétextes. Il ne savait pas si ce père avait quelque faiblesse de cœur, ou s'il était un hypocrite, ou s'il allait bien.

[3] Il se mit en prières et appela un père mariste ancien¹ qui était au courant de tout. Il lui dit : Allez promettre trois messes aux âmes du purgatoire, à condition qu'elles me feront découvrir avant mon départ ce qui regarde ce jeune prêtre.

[4] Le lendemain, il dit au mariste ancien : Vous acquitterez les messes : la condition est remplie. Hier soir, celui qui nous inquiète est venu m'ouvrir son cœur. J'ai été très content de lui. Il n'y a rien sur la moralité. Ah ! ce n'est pas la première fois que ce moyen de s'adresser aux âmes du purgatoire me réussit pour ce que je veux savoir.

377

Fin mai 1850. LE DIRE SANS LE DIRE. 7, 868-870.

Relatif à la même affaire que le document précédent, le récit ci-dessous est à situer un jour ou deux après.

¹ Manifestement le P. Mayet lui-même, le plus ancien profès de la maison.

[1] En 1850 à la Seyne il me dit : Un supérieur doit fermer les yeux sur beaucoup de choses. Autrefois, je me plaignais beaucoup, je criais beaucoup contre les maladroites, les [361] gaucheries qu'on faisait autour de moi. Et aujourd'hui, en bien examinant, je vois que c'est encore moi qui ai eu tort de me mettre de mauvaise humeur. (30 mai 1850).

[2] Il avait été obligé de changer au milieu de l'année dans une maison d'éducation un professeur mariste qui s'était compromis. Ce changement produisit une certaine agitation ; de jeunes professeurs qui n'étaient pas au courant de ces imprudences se croyaient aussi menacés ; ils disaient que la conduite du professeur ne méritait pas une telle sévérité.

[3] Le P. Colin apprenant cela dit : ah ! j'aurais d'abord tout arrêté ; quand je vois qu'on commence à parler, qu'on s'inquiète, je vais droit au but et j'explique ma conduite. Je fais ainsi tout rentrer dans le calme.

[4] Et il réunit tous les professeurs.

[5] Alors il se mit à leur parler avec la plus grande bonté, leur exprima son contentement et puis leur parla de ce confrère avec les plus extrêmes ménagements, avec la plus tendre charité. Je regrette sincèrement, dit-il, qu'en vous parlant de son départ, il m'ait mis dans la nécessité de vous parler de lui. Je ne le fais jamais, je garde toutes ces choses pour moi, je n'en parle pas même en conseil, à moins que les choses ne soient publiques. Puis il expliqua sa conduite. Je n'en aime pas moins, je n'en estime pas moins, nous dit-il, le P..... Vous devez l'estimer comme avant. D'ailleurs il n'y a rien¹... mais il a été imprudent. Je dois à ma qualité de père de ne pas le laisser ici² etc. etc.

[6] Le père avait dit sans le dire ce qu'il voulait dire. Tous [362] les professeurs furent calmés et contents. Bien plus, le père avait touché d'une façon si légère les causes du départ que le sentiment le plus vif qu'il laissa dans les cœurs fut la pensée de sa tendresse paternelle. Rarement sa prudence et son adresse parurent si bien qu'en cette circonstance.

[7] Ajoutons, au sujet du fait en question, que *réellement ce professeur devait être changé.*

378

31 mai 1850. CONSECRATION A MARIE. S 2, 259m.

Le 31 mai 1850, il reçut à la Seyne (pensionnat) les vœux du P. Faure¹. Après la cérémonie, il se mit à genoux et fit une consécration à la Sainte Vierge, de toute la maison. Il semblait qu'il la voyait ; il lui parlait comme si elle était présente ; il levait les yeux et les mains vers la statue ; il pleurait ; plusieurs pleuraient avec lui ; tous étaient attendris.

¹ Cf. doc. 376, § 4.

² D'après 1, 545m le P. Colin déclare à cette occasion aux confrères : « Sur d'autres choses je peux être bien indulgent, mais sur cet article je ne plaisante pas, je ne le dois pas ».

¹ Il s'agit du père Jacques-Marie Faure (*Registre des premières professions*, p. 39) lequel, en dehors des actes officiels, signait toujours Charles et a passé à l'histoire sous ce nom. C'est le fondateur de l'œuvre de Notre-Dame de France à Londres.

379

Automne 1850. PRISE DE POSSESSION. S 2, 260.

Nouvel exemple de mise en application de l'idée chère au P. Colin, suivant laquelle Marie est la première supérieure de la Société et de chacune de ses maisons (cf. ES, docc. 12, § 1; 13 §§ 4-5, etc. et *supra*, doc. 373).

[363]

Dès que le contrat de vente de la maison de La Neylière près Saint-Symphorien fut passé, le R.P. Colin ôta la médaille de l'Immaculée Conception, dite médaille miraculeuse, qu'il portait¹, et il la plaça dans la nouvelle maison pour en prendre possession au nom de la Vierge Marie, supérieure de la Société, au nom de laquelle il avait acheté.

380

3-7 septembre 1850. CONFERENCES SUR L'EDUCATION. 8, 369-374.

Le vote de la loi Falloux, le 15 mars 1850, l'ouverture du collège de Saint-Chamond et l'offre d'autres collèges à la Société de Marie (cf. *supra*, doc. 375, § 1) rendaient urgent, avant la rentrée de 1850, un examen d'ensemble des questions connexes à l'éducation de la jeunesse, à laquelle la Société allait désormais consacrer une grande partie de ses forces. Le P. Colin le sentit et organisa à la maison-mère ce qui allait être la première grande session d'études de l'histoire mariste. On lira avec d'autant plus d'intérêt l'article ci-dessous qu'il contient à peu près tout ce que nous savons sur cet événement capital, dont la documentation originale, pour les raisons qui vont être dites, n'a pas été conservée.

[1] Le 3 septembre, le R. P. Colin divisa en trois bureaux les supérieurs et directeurs des maisons d'éducation, les premiers supérieurs de la Société et autres maristes qu'il avait convoqués à la maison mère pour s'occuper de l'instruction dans les collèges, de l'éducation, et des moyens de conserver parmi [364] ceux qui sont employés à ces nobles fonctions, l'esprit ecclésiastique et religieux, et l'esprit de la Société. Il nomma pour présider ces bureaux : les RR. PP. Morcel, directeur général des études, supérieur du collège Ste Marie de St-Chamond, Millot, supérieur du pensionnat de la Seyne (Var), Rigottier, supérieur du collège de Langogne. Le P. Morcel s'étant absenté quelque temps fut remplacé par le P. Dominget, et le P. Germain remplaça le P. Rigottier empêché par la maladie.

[2] Les bureaux se réunissaient le matin, à 10 h, sous la présidence des Pères susnommés ; et, le soir, à 5 h, il y avait réunion générale sous la présidence du Très R. Père général.

[3] En outre, le R.P. général avait nommé des commissions pour le plan d'études, une commission pour examiner un rapport sur les gymnases fait par des hommes experts en cette matière, à l'effet d'élaguer les pièces dangereuses à la santé ou aux mœurs, et diverses commissions pour d'autres points particuliers.

[4] La matière des délibérations des bureaux était un écrit d'une trentaine de pages traitant tout ce qui regarde les maisons d'éducation, soit en elles-mêmes, soit par rapport à la Société de Marie. Puis, dans la réunion générale, chaque chef de bureau faisait part de toutes les réflexions qui avaient été faites dans son bureau. Le R.P. général expliquait, commentait, accueillait ou rejetait, et les secrétaires retranchaient ou ajoutaient les articles qui étaient admis

¹ Sur l'importance accordée par le P. Colin à cette médaille, voir l'article anonyme de G. LESSARD s.m. Le P. Colin et la médaille miraculeuse en La Médaille Miraculeuse, n. 9. mars-avril 1959. p. 8. Voir aussi ES. doc. 78. § 2.

ou ajoutés, et introduisaient, dans le cahier dont je viens de parler, les modifications proposées et acceptées.

[5] Cet écrit du R.P. Colin, monument de sagesse, de prudence, d'expérience, excita l'admiration de toute la Société. Cette admiration redoubla quand on apprit qu'il avait tout dicté ex abrupto, avant l'époque de la réunion, au R.P. Dominget, sans avoir rien mis sur le papier. Il traitait des matières si diverses et si multipliées avec tant de clarté, de [365] précision, de justesse, qu'on convenait que le Père n'avait peut-être jamais donné une plus forte preuve de sa grande capacité. L'étonnement s'accrut quand on l'entendit discuter sur ces matières. Les P.P. Dussurgey, Delaunay, Dominget, Eymard qui, chacun dans leur genre, ont une certaine expérience de ces sortes de choses, les P.P. Delaunay et Dominget pour l'éducation, le P. Eymard pour la direction spirituelle, le P. Dussurgey pour la conduite des petits séminaires, ayant été supérieur avant d'entrer dans la Société, ces quatre Pères dirent que jamais ils n'avaient vu le P. supérieur à une si grande hauteur.

[6] Qu'il est à regretter qu'on n'ait pas pu retenir et écrire la plupart de ses paroles et de ses conseils ! C'était au dessus de mes forces : je ne l'ai pas entrepris. Il y avait trop à faire, et notre journée et nos forces intellectuelles étaient absorbées par ces longues et si multipliées réunions. Les quelques mots que j'ai pris et dont il est fait mention page 368 ci-dessus ne sont rien¹.

[7] On admirait sa sagesse, sa modestie, son calme, comme dans toutes les réunions de ce genre qu'il préside. Souvent, et même ordinairement, il consultait et faisait délibérer sur des choses sur lesquelles il était fixé, afin de voir ce qu'on en pensait, afin de faire goûter ses motifs, afin de faire admettre par raison ce qu'il voulait faire admettre par autorité. Il [366] frappait avec force sur les questions importantes, coulait sur les minimes, écartait les irritantes, ajournait les précipitées..., enfin, quand il eut bien fait connaître et expliqué sa marche, quand tout eut été discuté et écrit, il retira toutes les copies et l'original¹, de peur que la marche des supérieurs locaux ne fût entravée, disant qu'il ferait plus tard une circulaire² et qu'on devrait faire en sorte de se conformer aux règlements qu'on avait discutés avant de les rendre obligatoires³.

[8] La Société pendant ces conférences offrit un bien beau spectacle ; le travail, l'union, l'empressement pour le bien public, le dévouement firent de tous les membres des conférences de vrais ouvriers évangéliques, dignes d'être proposés pour modèles aux Maristes

¹ A la page indiquée le P. Mayet donne la liste des passages des Mémoires où il a recueilli des paroles du P. Colin dites à l'occasion de ces conférences. D'autres encore sont signalées dans la fiche 223.1 de l'Index des Mémoires établi par le P.G. Lessard. Il s'agit de remarques sur des points particuliers ne concernant pas nécessairement l'éducation. Le regroupement de paroles pourrait néanmoins avoir un certain intérêt dans un cadre autre que celui du présent volume. Signalons que cinq de ces observations du P. Colin ont déjà été éditées : OM2, docc. 699 et 700 ; ES, docc. 179, 180, 181. Voir en outre *infra*, doc. 382, § 3.

¹ C'est ainsi que rien ne nous est parvenu de cet écrit capital.

² Cette circulaire ne vit jamais le jour.

³ Il est probable que certains éléments au moins de ces règlements se retrouvent dans l'écrit publié quinze ans plus tard par le P. Germain, qui était un des membres de ces conférences (cf. *supra*, § 1), livre de 52 pages intitulé : *Programme d'enseignement des collèges de la Société de Marie*, Lyon, Girard, 1865. Les pp. 5-8 comprenaient le *Règlement ordinaire des collèges* c'est-à-dire un horaire détaillé. En 1868 fut envoyé dans les divers collèges pour fin d'examen un projet, imprimé mais inachevé, comprenant 142 pages et intitulé *Règlement d'un collège chrétien*. Ce nouveau texte se disait basé sur le Règlement du P. Germain. Il ne semble pas avoir été jamais terminé, peut-être pour ne pas interférer avec ce que le P. Colin annonçait alors avoir l'intention de mettre sur le sujet dans ses Constitutions (cf. *Ant. Textus*, fasc. IV, p. 101, dans l'apparat. 3°) et qui deviendra l'article de nos Constitutions *De puerorum educatione in collegiis* (cf. *Constitutions de la Société de Marie*, Rome, 1978, pp. 4-5 et 93a-93j).

futurs. C'était comme une ruche laborieuse où toutes les abeilles apportent avec diligence au trésor commun le fruit de leurs recherches et de leurs peines.

[9] Plusieurs fois pendant ces conférences, le R.P. Colin revint sur la nécessité, pour chacun des membres employés [367] dans l'enseignement, de ne s'occuper que de soi et de son emploi : On dit, ajoutait-il, le supérieur fait ceci, fait cela ; eh ! mon Dieu, en êtes-vous chargé, en répondez-vous ? Quand elles finirent, il revint encore sur le même avis et dit : J'ai prié tous les bureaux de me donner leur avis sur le moyen le plus propre pour que nos maisons d'éducation aillent bien sous tous les rapports ; le moyen, le grand moyen, le moyen auquel je réduis tous les autres, c'est celui-ci que je répète et auquel je tiens tant, que je voudrais qu'il fût le résultat de cette conférence : *Que chacun ne s'occupe que de soi et de son emploi*. Si nous obtenons ce point, si nous prenons tous cette résolution, nous retirerons de notre réunion l'avantage auquel je tiens peut-être le plus.

381

Septembre - décembre 1850. LIBERTE FACE AUX EVEQUES. 4, 669m-670m.

En 1850, le P. Eymard dit un jour au P. Colin : Père, je vais vous dire quelque chose, mais il ne faudra pas que cela vous fasse de la peine. Vous savez que M. l'abbé Dazincourt du diocèse de Lyon demande depuis plusieurs années au cardinal de Bonald la permission d'entrer dans notre société et qu'il la lui refuse. Cette année, son Éminence lui a dit en faisant le même refus : C'est une société qui n'est pas solidement établie. Ah ! cela ne me fait rien, dit le P. Colin sans s'émouvoir. Le cardinal a dit que la société n'est pas solidement établie, mais il n'en sait rien, il ne la connaît pas. Peu importe, Si j'allais, comme peuvent faire d'autres, le [368] flatter, faire la courbette, lui envoyer des comptes rendus de ce que nous faisons¹, il ne tiendrait peut-être pas ce langage. Mais dès le commencement je m'aperçus qu'il voulait m'enfiler dans ses œuvres² et que nous allions perdre notre liberté. Alors je résolus de me tenir à l'écart et de n'avoir plus avec lui que les rapports de nécessité ou de bienséance. A cette réponse inattendue, le P. Eymard admira la prudence, la force d'âme et les hautes vues de notre premier général.

382

Novembre 1850. LUXE DE LA TABLE. S 2, 254m.

[1] Au mois de novembre 1850, le P. Colin nous dit : Depuis vingt-cinq ans³, je ne suis allé que deux fois, je crois, à des repas d'ecclésiastiques. Dans une de ces occasions, je fus profondément attristé, parce que je comparais le triste état dans lequel j'avais trouvé l'église avec le luxe et l'abondance de la table. Je promis de n'y pas retourner.

[2] Dans ces invitations, le R.P. n'acceptait que deux ou trois plats, et il refusait tous les autres. Il engageait les Maristes à faire de même, quand ils étaient invités et ne pouvaient refuser.

[369]

¹ Ce compte-rendu à l'évêque était prévu par les Constitutions de 1842 (n. 9) avec la clause « dans la mesure du possible ». Ce point a passé sans changement dans les Constitutions de 1872, n. 13.

² Le P. Colin avait fait en 1842 le même reproche à Mgr Devie (OM2. doc. 547. § 14).

³ C'est-à-dire depuis la fin de son ministère paroissial à Cerdon.

[3] Il n'acceptait point de liqueurs. Hélas, nous dit-il, n'y a-t-il pas eu un prêtre qui est venu faire sa retraite chez nous, et qui buvait neuf bouteilles de vin par jour, alléguant le besoin, l'habitude, la nécessité... Les frères qui le servaient à table ne me l'ont dit qu'après. Quelle retraite avec neuf bouteilles !... Je me félicite de plus en plus d'avoir interdit entièrement la liqueur dans la Société, dans nos dernières conférences de Septembre¹. Les gens du monde eux-mêmes ne sont pas édifiés quand on accepte. Ne voyez-vous pas qu'un homme du monde nous le dit dans l'ouvrage récemment publié : *Du ton et des manières dans les ecclésiastiques*². Je vous engage tous à lire ce livre. Celui qui l'a composé ne l'a fait que dans un sentiment d'intérêt pour le clergé.

383

1850. L'ALLEE DES FRERES. S 2,297.

Les frères ayant fait avec beaucoup de peine une superbe allée à la Neylière, le P. Colin leur promit que les neuf premiers jours où on irait s'y promener, il ferait faire aux promeneurs des prières pour eux. Il les encourageait, il les plaisantait, il leur permit de faire une petite récréation pour les distraire : On a besoin de cela, disait-il. Il était touché de leurs peines et rempli d'estime pour eux.

[370]

384

Année scolaire 1850-1851. ATTITUDE ENVERS VISIONS ET REVELATIONS. 7, 877-878.

Article daté plus tard « 1850 environ » et remontant à l'année scolaire 1850-51, durant laquelle le P. Mayet se trouve à la maison-mère de Puylata avec les PP. Colin et Terraillon (cf. *infra*, § 4). Sur le même sujet, voir aussi OM2, docc. 579 et 580, § 3; OM3, doc. 819, §§ 111, 143; ES, doc. 87, § 17.

[1] Le P. Colin engageait les Maristes à n'approuver ni désapprouver, quand des personnes au confessionnal leur exposaient des choses extraordinaires qui se seraient passées à leur égard, des visions, des révélations. Qui oserait dire, ajoutait-il : Ces opérations viennent de Dieu ? Qui oserait dire : Elles viennent du démon ? Le Seigneur est le maître de ses dons : ce qui s'est vu peut se voir ; et nous savons d'autre part que les illusions du démon sont très multipliées. A quoi sert-il de vouloir qualifier ce sur quoi nous sommes interrogés ? Non, entendons tout, soyons bien prudents, et puis calmons donc et rapidement ces âmes, et passons à autre chose. Ne témoignons pas de mépris de ce qu'on nous expose ; mais surtout, ah ! *pre-nons bien garde d'avoir l'air d'en faire cas, d'écouter avec intérêt, d'interroger*. C'est une grande illusion, et l'on monte les têtes. La conduite opposée est la plus prudente. C'est celle que conseillait un homme fort expérimenté, M. Courbon, qui a gouverné le diocèse de Lyon.

[2] Un jour quelqu'un vint me trouver pour me consulter. Ce n'étaient que visions et révélations. Il me raconta le tout fort au long et je perdis avec lui un temps considérable (deux heures, je crois), mais je l'écoutai bien tranquillement, avec respect et sans l'interroger. Intérieurement, je riais de tout ce qu'il me disait, et il y avait de quoi. Il me dit que son [371] con-

¹ Les fameuses conférences sur l'éducation (cf. *supra*, doc. 380). L'interdiction des liqueurs ne figurait pas en effet dans les Constitutions de 1842. Elle apparaîtra dans la rédaction de 1868 (cf. *Ant. Textus*, fasc. IV, p. 99, n. 231 en apparat) et figure dans les Constitutions de 1872 (n. 234).

² Ouvrage anonyme paru chez Périsse en 1850. Cf. MAYET, 5, 445m, 468m et 775m.

fesseur lui avait ordonné, sous refus d'absolution, de renoncer à toutes ces rêveries : cette défense n'avait fait qu'enflammer son imagination, et il avait eu plus de visions que jamais. Quand il se fut bien expliqué, je lui dis d'être bien tranquille, de prier, et si ces choses revenaient, de m'en faire part (j'avais cherché à le mettre dans les dispositions que je voulais). Il partit content. Je le revis : il ne me parlait plus de rien. Enfin un jour je lui dis : Ces choses sont-elles revenues ? Non, Monsieur, me dit-il ; depuis que je vous ai parlé, rien ne m'est arrivé. C'est que je l'avais calmé.

[3] Un autre vint aussi un jour me voir. Ah ! quelles illusions ! Il devait faire de grandes choses... Il avait une mission extraordinaire... On l'en avait averti... Je lui laissai développer au long et sans donner aucun signe d'étonnement ou d'impatience tout ce à quoi il était appelé. Sous cape, je me disais : Mais est-ce possible qu'on puisse être illusionné à ce point ? Enfin, après avoir perdu beaucoup de temps à l'écouter, je lui dis de se tenir tranquille, de prier, et je l'engageai à ne pas agir, lui ajoutant que si Dieu avait des vues sur lui, cela se ferait tout seul... Il ne m'a pas cru... Il a voulu aller de l'avant... Il s'est attiré du désagrément.

[4] Mais, dit le P. Terraillon, ne pourrait-on pas dire à ceux qui viennent ainsi vous consulter sur des visions : Si elles vous rendent plus humble, plus docile, plus obéissant, cela prouvera que Dieu en est l'auteur. Moi, je ne le leur dis pas, reprit le P. Colin : je le vois.

[5] Il parla ensuite des révélations : Il cita un pape qui à l'heure de la mort se reprocha d'avoir agi dans une chose importante d'après une révélation d'une sainte personne. J'approuve bien cela, dit le Père. Une révélation peut être un encouragement, un soutien dans une conduite fondée sur de bonnes raisons, un avertissement, mais généralement il ne faut pas que ce soit le motif déterminant pour agir.

[372]

385

28 janvier 1851. LE REGNE DE LA MISERICORDE. 6, 617m-618m.

En ES, doc. 186, a été édité un entretien du P. Colin en date du 28 janvier 1851, relatif à ses principes en matière d'absolution. Un peu plus loin dans les Mémoires, le P. Mayet avait noté des paroles du même jour sur le même sujet, provenant sans doute du même entretien. On croit devoir les éditer ici, car elles éclairent la manière de faire du fondateur et révèlent un aspect peu connu du thème, central pour lui, de la miséricorde.

[1] Le 28 janvier 1851, il nous dit : Quand je confessais et que j'étais embarrassé, je disais : O mon Sauveur, eh ! que feriez-vous à ma place ? De suite, je sentais pencher la balance de la miséricorde¹... O mon Dieu, je le sens, vous changeriez ce cœur ; eh ! bien, changez-le de même à ce moment. Et je finissais par absoudre. S'il me le reproche, je lui dirais : Mon Dieu, c'est le règne de la miséricorde.

[2] Il nous dit le 28 janvier 1851 : C'est le règne de la miséricorde; la miséricorde ici est sans limites. La justice aura son cours dans l'autre monde².

¹ Cf. *supra*, doc. 206, §§ 10-11.

² L'idée que Dieu a divisé son règne en deux, se réservant celui de la Justice et attribuant à Marie celui de la miséricorde, avait été lancée au XIII^e siècle et une partie de son succès venait des illustres patronages dont elle se réclamait, ceux de Saint Albert le Grand et de Saint Thomas. En réalité il s'agissait d'attributions erronées. Reprise par Gerson, l'idée avait été recueillie par Saint Alphonse de Liguori au début de ses *Gloires de Marie* (Chap. I, § 1). C'est là sans doute que l'avait trouvée le P. Colin. On sait par ailleurs que ce dernier devait beaucoup en la matière à Sainte Brigitte de Suède (cf. ES, doc. 95, § 2 et 102, § 5), laquelle toutefois ne parle pas des deux règnes. Sur ce thème, on peut voir l'étude récente de TH.A. KOELHER *Tradition and. Dramatization, The*

[373]

386

4 février 1851. IL A TRINQUE UNE FOIS. S 2, 68 sm.

Le 4 février 1851, le P. Colin nous dit : Je reviens de la Neylière ! Que j'aime les maisons qui commencent où il y a à souffrir, où l'on n'a pas tout à souhait ! Et est-il donc prêtre, est-il missionnaire, celui qui veut avoir toutes ses aises, toutes ses commodités¹ ? Les jours que je viens de passer dans cette maison sont les plus beaux jours de ma vie. Nous nous sommes trouvés sans vin et on a mis pompeusement les pots à eau sur la table. Il fallait changer l'eau en vin, reprit agréablement le P. Lagniet. Oh ! quand j'ai vu cela, continua le P. Colin, la gaieté m'a pris, et moi qui n'ai jamais ces idées là ailleurs, je me suis mis à trinquer avec les frères²... nous riions de tout notre cœur ; nous étions contents ; c'était une petite fête.

387

1851. RELIGIEUSES FRAYEURS. 1, 539m.

Note insérée par le P. Mayet au début du chapitre 9 du tome premier des Mémoires intitulé « Esprit de la Société = esprit de chasteté et de circonspection », mais applicable, suivant la déclaration même de l'auteur, à l'ensemble des passages des Mémoires relatifs à ce sujet. Voir par exemple ES, docc. 59, §§ 14-19 et 25-32 ; 102, §§ 19-27 ; 142, §§ 14-16, etc.

[374]

[1] Note importante ajoutée en 1851 sur toutes les paroles sur la chasteté :

[2] Beaucoup de paroles du R.P. Colin au sujet de la chasteté, des rapports avec les personnes du sexe, de la confession des femmes - qui sont pourtant la moitié du genre humain et à qui Dieu a destiné aussi le sacerdoce - sont empreintes d'une couleur un peu vive et quelquefois d'une certaine exagération, propre à monter les têtes, à frapper les imaginations et à faire beaucoup de mal à de jeunes confesseurs. J'en sais à qui il en a fait. Il est bon qu'on connaisse les religieuses frayeurs de ce saint homme ; il est bon qu'on les éprouve aussi peut-être quelquefois ; il faut être extrêmement délicat pour tout ce qui peut ternir cette vertu, pour ne pas s'exposer, pour fuir les occasions où l'on serait engagé par des motifs humains, pour observer les règles. Mais il est bon aussi de joindre la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. Il sera bon d'user prudemment et à propos de ce que j'ai écrit, c'est-à-dire de ce que le P. Colin a dit sur ce sujet. Les éclairs et le tonnerre peuvent pourtant réveiller des endormis et arrêter des imprudents : en tout, discrétion.

« *Misencordia. Vocabulary in the Medieval. Mariam devotion of the Occident, in Mariam Library Studies, New Series, vol. 10 (1978), pp. 37-63.*

¹ Cf. ES, doc. 131, § 5.

² En 1864 le P. Mayet a ajouté la note suivante : « Je ne crois pas qu'à part ce jour on l'ait vu trinquer une seule fois à table : Pour moi, je ne me souviens pas de l'avoir vu une seule fois. Il avait un grand éloignement pour ces sortes de choses ».

388

Fin 1851. PRINCIPE D'AUTORITE. 7. 726m.

La maison dont il va être question ci-dessous est celle de la Seyne, dont le supérieur religieux était le P. Jean-Marie Millot. Le P. Mayet aura suivi l'affaire de Lyon durant les six premiers mois de 1851 et rédigé l'article après que le P. Eymard ait pris le supérieurat de cette maison à l'automne 1851.

[375]

En 1851, une maison de la Société souffrait beaucoup : l'esprit de désunion s'y était mis. Les inférieurs écrivaient sans cesse au supérieur général pour se plaindre du supérieur local¹. Écrire, c'était leur droit ; écrire pour avertir, c'était leur devoir. Mais de plus, il y eut des ligues, des cabales ; on disait au supérieur général qu'il devait éloigner le supérieur local. Un jeune mariste lui dit : Je serais scandalisé si on laissait le supérieur ici... Que fit le supérieur général ? Il avait, il est vrai, à se plaindre du supérieur ; mais comme il tient plus encore au principe d'autorité qu'à tout le reste, qu'il veut avant tout sauver l'obéissance, il fit maison neuve, renvoya dans d'autres établissements les plaignants, et garda dans cette maison ce supérieur, auquel il donna à part les avis et les reproches qu'il méritait. Il est vrai qu'il fut contraint de lui ôter le supérieurat ; mais il le maintint dans la maison².

389

Juillet 1852. TROP D'HUMEUR. S 1, 12lm.

Note ajoutée par le P. Mayet en marge du texte édité *supra*, doc. 235, § 30.

M. Guillemin, vicaire général de Belley, a dit qu'étant caché il a entendu Mgr Devie évêque de Belley sur son lit de mort avertir le P. Colin qu'il faisait souffrir ses inférieurs et [376] qu'il se laissait trop aller à son humeur. On a remarqué qu'après cette mort le Père fut pendant quelques semaines d'une douceur angélique et que souvent il jetait ses yeux sur le pourrait de Mgr Devie en murmurant des prières (rapport du P. Poupinel) (en 1852).

[377]

[378] page blanche

¹ Pas une de ces lettres de plaintes n'a été conservée par le P. Colin, mais on en a une du P. Millot lui-même, en date du 22 décembre 1850, où il reconnaît ses défauts de caractère.

² Le P. Millot resta comme vice-supérieur et économiste.

APPENDICE

10 MAI 1854 – 1875

Appendice

[379]

[380] page blanche

Ainsi qu'il a été dit plus haut (p. 4), les sept documents de cet appendice n'entendent pas documenter ce que fut l'activité du P. Colin après sa démission durant les vingt et une dernières années de sa vie, mais simplement permettre au lecteur de renouer de rapides contacts avec lui, à travers les notations de quelques témoins qui l'ont approché et ont pris la peine de noter ce qu'ils ont vu et entendu. Parmi ces derniers ne figure pas celui qui, dans tout le reste du volume, a été le témoin par excellence, le P. Mayet, mais c'est à son souci de continuer à recueillir le plus possible de détails sur le fondateur que l'on doit la rédaction et la conservation de cinq sur sept des documents ci-dessous (docc. 390-394). Les deux autres (docc. 395-396) sont totalement indépendants de lui, mais on ne peut douter que l'annaliste les aurait accueillis dans sa collection s'il les avait connus et ils correspondent trop bien à ce qu'était depuis l'origine le dessein de l'auteur pour ne pas être intégrés dans un volume auquel ils donnent une excellente conclusion.

Les introductions à chacun de ces documents préciseront l'identité du témoin et les circonstances de leur notation. On n'a donc rien d'autre à ajouter ici, laissant au lecteur le soin de découvrir à travers ces pages l'image d'un fondateur vieillissant, mais profondément fidèle à lui-même et aux valeurs qui, dès l'origine, avaient dominé sa vie.

[381]

390

13 mai 1854. L'ANCIEN ET LE NOUVEAU. 10, 324-326 et ND 1, 12-14.

Durant le chapitre général de 1854, le P. Mayet, qui n'en était pas membre, se trouvait à la maison de Montbel. Parmi les capitulants se trouvait par contre un ami bien habitué à le renseigner, à savoir le P. Eymard, lequel fut de retour dans le midi avant le 10 juin. C'est de lui sans doute (cf. *infra* §§ 4-5) que l'annaliste tint la plupart sinon la totalité des détails qu'il va rapporter et qu'il fit recopier en deux endroits différents de ses notes.

[1] Le Père Colin était parti pour la maison de la Neylière deux jours avant l'élection, 8 mai. Après l'élection, on lui envoya un exprès ; il revint le 13 mai. Aussitôt que le P. Favre apprit qu'il arrivait, il courut. La rencontre eut lieu dans l'escalier. Le Père Favre se jette aux genoux du Père Colin en pleurant et lui demandant de le bénir. Le Père Colin se précipite devant le Père Favre en lui demandant sa bénédiction. Ils étaient à genoux l'un devant l'autre ; ils pleuraient : Je ne suis plus rien, moi, disait le Père Colin. Enfin ils ne purent terminer ce différend qu'en se bénissant en même temps. Ils s'embrassèrent tendrement.

[2] A dîner ce jour-là (13 mai), le Père Colin voulut de suite quitter sa place... Le Père Favre s'y opposa : Ah ! mon Père, lui dit-il, je vous en supplie, ne me faites pas ce chagrin. Je ne suis plus rien, disait le Père Colin. Si vous voulez, mon Père, m'obliger de quitter le réfec-

toire, dit le Père Favre, c'est de faire ce que vous faites. Il ajouta : Si j'osais vous commander, je vous prierais de céder. Alors le Père Colin se soumit, mais le soir à souper, il renouvela encore cette scène d'humilité, et il se mettait dans quelque coin du réfectoire. Le Père Favre dut encore l'obliger à reprendre la première place.

[3] Pour la cellule, ce fut la même chose. Le Père Colin [382] voulait de suite quitter sa chambre et il prenait toutes ses dispositions : .Mon Père, lui dit le Père Favre, je n'habiterai jamais, jamais cette chambre ; c'est inutile ! Et il fut encore obligé de lui ajouter : Si je ne craignais pas de vous commander, je vous prierais de ne pas quitter votre chambre. Alors le Père Colin se soumit.

[4] Il était si heureux, si gai, que le Père Eymard lui dit : Mats, Père, on va dire que vous êtes fou !

[5] Le, samedi, 13 mai, le Père Colin qui était si gai, était parvenu à égayer le Père Favre, et ils avaient beaucoup ri pendant le dîner. Tout à coup, en disant les grâces, la voix du Père Favre s'altère ; il s'arrête, et bientôt ne pouvant plus aller, il éclate en sanglots devant toute l'assistance sans pouvoir achever. On était consterné. On se rend à la chapelle pour la prière d'usage ; on sort. Plusieurs fois le Père Eymard lui demande ce qu'il a, si le Père Colin lui a dit quelque chose qui lui ait fait de la peine. Enfin le Père Favre lui répondit : Pendant les grâces, je me suis dit : Voilà un saint qui abandonne le gouvernement de la Société ; et toi qui es si jeune, si dépourvu de vertus et de mérites, tu deviens son supérieur et le supérieur de la Société ! Cette idée m'a suffoqué... On juge de l'édification que ce fait a produit dans la Société.

391

13 août 1854. LE P. COLIN ET PIE IX. ND1, 60-61.

Après sa démission, entre le 23 juin et le 27 août le P Colin se rendit pour la cinquième et dernière fois à Rome accompagné du P. Yardin. Il y allait sur la demande du P Favre pour régler des questions pendantes relatives aux missions d'Océanie, mais il en profita également pour [383] demander des indulgences pour l'œuvre qui commençait à la Neylière. Lors de la retraite générale de septembre suivant, le fondateur donna à la Société quelques nouvelles sur cette dernière maison, puis en vint à parler de son voyage à Rome. On trouvera ci-dessous cet extrait provenant de notes recueillies par le P. Jean-Marie Millot et transmises par lui au P. Mayet, qui le fit copier aux pages 55-65 du premier tome de ses *Notes détachées*. Le troisième paragraphe représente une note marginale ajoutée par le P. Mayet en 1864.

[1] Lorsque Mgr Fioramonti¹ parla de mon affaire² à sa Sainteté, le pape dit : Le père Colin, je le connais³ ; est-ce qu'il ne viendra pas nous voir ? Mgr lui répondit que mon intention était de solliciter la faveur d'une audience quand j'aurais un peu avancé les affaires, de crainte d'abuser du temps si précieux de Sa Sainteté⁴. Le pape a lu ma demande d'indulgence

¹ Domenico Fioramonti était secrétaire aux lettres latines et l'un des camériers secrets de Pie IX. C'est de lui que le P. Nicolet obtiendra en 1859 une copie authentique de la lettre de Pie VII du 9 mars 1822. (U. OM3, doc. 795 et p. 1023).

² Dans les notes du P. Millot, ce qui précède immédiatement ce paragraphe est un exposé par le P. Colin de ses vues sur l'œuvre de la Neylière. On ne saurait dire toutefois avec certitude si c'est de cette affaire-là et non de celle des missions d'Océanie que le P. Colin avait parlé avec Mgr Fioramonti.

³ Le P. Colin n'avait pas demandé audience à Pie IX lors de son troisième voyage (cf. *supra*, doc. 344) mais il avait été reçu par lui au Quirinal le 15 juin 1847, lors du quatrième voyage (MAYET, 7, 160).

⁴ Cf. doc. 344, § 2.

et puis il a signé. Et moi je conserve précieusement cette signature car je ne serais pas étonné qu'un jour... Oui, je la conserve, je l'ai deux fois.

[2] Laissez-moi vous divertir. Il ne faut pas être téméraire, mais il ne faut pas non plus être trop peureux. Quand j'allai à l'audience de Sa Sainteté, j'avais dit au P. Yardin de prendre une supplique pour une chose qu'on me refusait ailleurs ; puis, [384] la présentant au P. Theiner¹ qui nous accompagnait, je lui demandai s'il fallait la présenter. Donnez-la-moi, me dit-il, si le Saint Père est de bonne humeur je la lui présenterai. Et il l'a présentée, mais il y avait ces paroles : *durante eorum vita naturali*². Ah ! Ah ! s'écria le pape en les lisant, mais cela ne s'accorde qu'à temps et c'est *ad semper, ad semper*³ que vous demandez. Il y avait une telle expression de bonté sur sa figure que je ne pus m'empêcher d'exprimer un certain sentiment de joie sur la mienne ; je crois que je souriais. Il a tour signé⁴ et avec la signature du pape je n'ai pas besoin d'autre signature. Et puis j'ai sa bénédiction pour la maison de la Neylière⁵.

[3] Je crois que le P. Fondateur demanda pour lui une indulgence plénière toutes les fois qu'il ferait une heure [385] d'adoration¹ : ce qui lui fut accordé ; qu'un prêtre qui attendait audience, ayant appris cela du P. Colin sortant, voulut obtenir la même grâce et fit la même demande ; que le Saint-Père lui refusa ; que le prêtre eut le courage de dire : Saint-Père, vous l'avez bien accordé au P. Colin ; qu'alors Pie IX répondit : Mon fils, le P. Colin a bien travaillé. Celui-ci dut alors comprendre que Rome met une différence entre un fondateur et un simple prêtre.

392

Août 1863. VIE QUOTIDIENNE A LA NEYLIÈRE. 10, 343.

Les 19 et 20 août 1863 le P. Charles Dupont se rendit à la Neylière et obtint du Fondateur une très forte prise de position relativement à la Règle du P. Favre (OM3, doc. 803) et des précisions sur sa pensée concernant les chapelles maristes (*ibid.*, pp. 109-110). Lors du même voyage le P. Dupont avait pu observer la manière de vivre du P. Colin et il en fit part également au P. Mayet qui intégra lui-même ces détails dans ses Mémoires à l'occasion de la relecture de ses notes opérée cette année-là.

Détails sur la vie du T.R.P. Fondateur à La Neylière en 1863.

[1] Se lève à 3 heures - se met en prières jusqu'à sa messe - dit sa messe à 6 h 1/2 à sa petite chapelle - range lui-même ses ornements - va à sa chapelle à des heures fixes pour prier.

¹ Augustin Theiner, oratorien, avait en 1846-47 servi d'intermédiaire à Rome entre le P. Colin et Mgr Pompallier et c'est lui qui avait en 1850 présenté la supplique à Pie IX d'où devait découler l'érection canonique du Tiers-Ordre de Marie. Historien réputé, il allait devenir l'année suivante préfet des archives vaticanes.

² « Leur vie durant ». Il s'agissait d'obtenir pour le PP. Favre, Colin Jean-Claude, Dussurgey, Colin Pierre, Chavaz, Poupinel, Colin Eugène et Yardin la permission de bénir de petits crucifix qui pourraient être utilisés même en voyage pour gagner les indulgences du chemin de croix sans avoir à se rendre dans une église.

³ « Pour toujours, pour toujours ».

⁴ Le document porte effectivement de la main de Pie IX les mots suivants : « *Romae, die 13 Augusti 1854. Pro gratia dummodo, in vocatione permaneat qua vocati sunt. Pius PP. IX* » c'est-à-dire : « Rome, 13 août 1854. Accordé, dans la mesure où les requérant persévéreront dans leur vocation. Pie IX, pape » (APM 212).

⁵ C'est le 27 juillet précédent que Pie IX avait approuvé une requête pour les Pères Maristes du Saint Sacrement comportant plusieurs indulgences plénières attachées à la chapelle de la Neylière. Là encore il avait apposé sur la supplique une signature autographe avec la date et les mots « *Fiat ut petitur ser(vatis) ser(vandis)* », c'est-à-dire « demande accordée, compte tenu de tout ce qui s'impose par ailleurs » (APM, fonds la Neylière).

¹ Détail inexact. Voir *supra*. p. 385, note 2.

[2] Permet qu'on fasse sa chambre une fois par semaine seulement. Tout le reste du temps la fait lui-même.

[386]

[3] Ne se mêle de rien - a la deuxième place au réfectoire, après le supérieur local - ne dit pas comme président le benedicite et les grâces.

[4] Se promène à certaines heures pour dire son bréviaire.

[5] Se délasse en caressant de petits animaux, - se retire ordinairement dans sa chambre après dîner.

[6] Le supérieur (le P. Rigottier) ayant une santé de fer, ne se doute pas des petits soins que pourrait exiger la faible santé du T.R. Père. Souvent tout est accommodé à l'huile¹. Mais lui ne se plaint pas. Toujours content de tout (Le P. Dupont qui est allé le visiter et qui a interrogé et vu).

393

1864. VIE QUOTIDIENNE A SAINTE-FOY. 10, 343-344 et 343m.

Durant trois années successives, de janvier à mai 1862, d'octobre 1862 à mai 1863 (à part quelques voyages), et enfin de septembre 1863 à avril 1864, le P. Colin prit ses quartiers d'hiver à Sainte-Foy, redoutant le froid de la Neylière. On lui avait réservé dans cette maison, qui était alors celle du noviciat, la chambre de l'angle Est au troisième étage et une chapelle à proximité. Tout ce que l'on sait sur ces séjours du P. Colin à Sainte-Foy a été rassemblé dans un article des ACTA S.M., t. VI, pp. 140-176 auquel on se permet de renvoyer. C'est durant les deux derniers séjours que le P. Jean Guitta, qui résidait dans la maison, put observer le fondateur et remettre au P. Mayet le « témoignage » que ce dernier intégra dans le tome 10 des Mémoires à la suite de l'article précédent.

[387]

Témoignage du P. Jean Guitta en 1864.

[1] J'ai vécu deux ans avec lui à Ste Foy. Il est admirable. Il est très gai. Il ne se mêle de rien, ne parle pas aux novices, ne les voit pas, ne va pas même à leur chapelle, quand ils ont la bénédiction du T. St Sacrement, mais parfois se met derrière la porte pour prier.

[2] Il a été extraordinairement peiné quand il a appris qu'on recevait le Correspondant dans certaines maisons de la Société, qu'il y circulait comme journal (on sait la tendance de cette feuille)¹.

[3] Il avait la permission d'avoir la Sainte Réserve dans la petite chapelle à son usage², mais il n'a jamais pu garder le T. S. Sacrement plus de quinze jours. Il y pensait sans cesse, la nuit, le jour. Il lui semblait qu'il aurait dû y être toujours, le jour et la nuit, pour lui rendre amour pour amour. Cette pensée l'empêchait de dormir. Alors, dans l'impossibilité où il était de tenir compagnie à Notre Seigneur, il se privait de sa présence.

¹ Sur l'aversion du P. Colin pour les aliments à l'huile, voit OMI, doc. 295. § 2.

¹ C'était l'organe du catholicisme libéral dont plusieurs thèses allaient être visées à la fin de l'année dans l'Encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus*.

² La supplique que le Cardinal de Bonald approuva et signa est du 15 mars 1862. On y précisait : « la nouvelle chapelle est au troisième et bien isolées. On y rappelait par ailleurs que le Cardinal avait déjà accordé la même faveur pour la chapelle privée du P. Colin à la Neylière. Le texte de cette première permission - si tant est qu'elle ne fut pas donnée oralement - n'est pas conservé.

[4] Depuis son lever jusqu'à déjeuner (environ huit heures du matin), il est en prière, à Ste Foy. J'ai vécu deux ans avec lui à Ste Foy³.

[388]

394

Fin 1866. ÂME FRANCISCANE. ND1, 393.

La venue du P. Colin au chapitre de 1866 et la reconnaissance officielle sa mission de donner à la Société la Règle définitive, incitèrent le P. Mayet à reprendre à la fin de 1866 son travail de notation sur le fondateur. Ce qu'il recueillit à cette époque occupe les pages 388-400 du tome premier des *Notes détachées*. De cet ensemble de valeur inégale et sans unité a déjà été extrait le récit publié en OM3, doc. 808. On trouvera ci-dessous quelques détails bien observés mais pour une fois le P. Mayet n'a pas indiqué qui avait été son informateur.

[1] Dans sa, solitude de la Neylière, et lorsque les plus graves pensées occupaient tout entier (1863, 1866), il aimait, afin de se distraire, à visiter les animaux domestiques de la ferme. A l'exemple de St François d'Assise, il avait du reste toujours eu une espèce de tendresse et de respect pour les créatures données par Dieu à l'homme pour le servir¹.

[2] Mais, dans ce moment, se trouvait attaché au soin des étables de la propriété, un brave domestique, à la nature âpre et rude, qui prétendant que le T.R.P. Fondateur gâtait et les champs et les bêtes, ne pouvait souffrir ces visites. Quand le bon Père donnait une poignée d'herbe et d'avoine aux uns ou aux autres, le terrible Mathieu (c'était le nom du domestique) survenait à l'improviste et lui criait tout en colère, mais très sérieusement : Je vous ai vu ! Je vous ai vu ! Vous avez tiré mon trèfle dans les champs. Vous faites du dégât. Vous faites manger mes bêtes, vous leur nuisez ; je le dirai au supérieur [389] général. Et le fondateur, avec bonté et souriant : Mathieu, tournez-vous de l'autre côté ; ne regardez pas ! - Comment voulez-vous, racontait-il ensuite naïvement, que je n'aime pas les créatures du Bon Dieu ? Aussitôt que j'entre, voilà que le petit cheval se met à me regarder, à trépigner, à m'appeler, à me faire toutes ses fêtes ! Il faut bien que je lui donne un peu de son, un peu d'avoine. Puis il prenait la défense du domestique : C'est par intérêt pour la maison, disait-il, qu'il fait cela ; et il riait de bon cœur.

[3] A cette époque, il avait paru au chapitre de 1866, comme un ange de Dieu, et avec toute l'autorité d'un fondateur.

395

Février 1872. AIMABLE VIEILLARD, TYPE DU MARISTE. Extrait d'un agenda personnel du P. Cozon, pp. 122-124 (APM, 249).

Résidant au noviciat de Sainte-Foy avec la charge des Frères Coadjuteurs, le P. Alphonse Cozon profita d'une visite du P. Fondateur en cette maison pour aller lui demander quelques conseils relatifs à sa fonction. Le P. Colin discerna de suite chez ce jeune confrère une rare intelligence de l'esprit de la Société et lui donna d'abord mission de rédiger un ouvrage sur les Frères, puis, après plusieurs autres entretiens, celle d'écrire l'équivalent d'un manuel du Tiers-Ordre. Les paroles du P. Colin, notées au moment même au cours de ces entretiens, échelonnées de février 1872 à octobre 1875, remplissent vingt-sept pages de l'agenda personnel du P. Cozon. Ces *ultima verba*, jettent sur la vision que

³ Ce dernier paragraphe figure en marge de l'article précédent, vu son affinité avec le début des renseignements fournis par le P. Dupont.

¹ Cf. doc. 392, § 5.

le P. Colin avait de la Société depuis les origines une lumière extrêmement précieuse, et cette pièce capitale mériterait d'être publiée un jour avec le reste de la documentation relative à ce sujet. On en extrait simplement [390] ici les trois premières pages, qui apportent un heureux complément au portrait du fondateur désormais proche de sa fin

[1] Le R.P. Fondateur vint à Ste Foy le 5 du mois de février 1872, lundi de la sexagés(ime)¹, et il y resta jusqu'au samedi de la même semaine. Il y vint pour assister à la clôture de la 2ème session du chapitre, qui eut lieu le mardi.

[2] Il était bien vieilli par plusieurs infirmités : il n'y voyait presque plus ; il avait le bras gauche presque paralysé ; il ne marchait que difficilement, étant tout engourdi. Pour monter en voiture ou pour en descendre, il lui fallait l'aide de plusieurs bras. Mais il n'avait rien perdu de sa lucidité d'esprit, de son bon sens et de toutes ses autres facultés morales, comme nous le montrerons. Il n'avait même pas perdu cette gaieté toute sainte qui rendait ses paroles gracieuses et piquantes. Après les repas et pendant tout le temps il ne tarissait pas ; anecdotes du passé, entrecoupées de pensées de foi, d'invocations à la Ste Vierge. Il commençait une histoire, une chose attendrissante, je voyais les larmes sur tous les visages ; et puis à la fin un mot pour rire, qui faisait voir que son esprit était aussi plein de foi que d'amabilité.

[3] J'ai remarqué en lui une délicatesse, une reconnaissance pour le moindre service, une crainte d'incommoder, un support des autres admirable. Tout vieillard qu'il était, sur ses 83 ans, la porte était ouverte du matin au soir à tous. Et cette pauvre chambre ne désemplissait pas du matin au soir. Chacun voulait avoir de lui une bénédiction spéciale. Et il laissait approcher tous ses enfants. Et le dernier le trouvait aussi [391] aimable que le premier. Un soir en se couchant il avait des étourdissements tant on l'avait pris et accablé. P. Supérieur, me donnez vous votre cheval et votre voiture ; je voudrais aller voir les sœurs maristes. Il demandait ce dont il avait besoin avec une touchante simplicité. Ne pouvant dire la Ste Messe, il aimait mieux se priver de l'entendre plutôt que de déranger q(uel)q(u'un) qui l'aurait mise à l'heure de 7 ½, heure où il peut se lever.

[4] Aimable vieillard, type du Mariste. *Vivere ut Maria, sentire ut Maria, cogitare ut Maria*¹, disait-il souvent. Le nom de Mariste n'est pas un vain titre, allons ; si nous sommes maristes, on doit le voir dans notre conduite. En partant, il disait aux novices² : Il faut bénir Dieu qui vous a fait venir à la fin des temps. Il y a beaucoup à faire pour ramener les âmes. Mais il faut être bien obéissant à votre supérieur, lui découvrir vos plus secrètes pensées ; le démon fait tout ce qu'il peut pour vous dégoûter de votre vocation, mais il ne craint rien tant que d'être découvert. Quand on a dit ce qui troublait à son directeur, le démon ne sait plus que faire.

¹ Les Éphémérides du noviciat de Sainte-Foy, conservées aux Archives Générales, notent pour ce jour-là : « Ce soir à 4 h arrivée du T.R.P. Fondateur que la voiture de la maison était allé chercher à la Neylière. Il a été reçu par les membres du chapitre ».

¹ « Vivre comme Marie, sentir comme Marie, penser comme Maries ». Le fait que le P. Colin citait volontiers en latin ces phrases du *De Societatis Spiritu* confirme qu'on est là en présence d'une des phrases dictées par lui au P. David en 1868 (cf. ACTA S.M., t. VI, p. 624).

² Les Éphémérides du noviciat contiennent à la date du 10 février un pâle résumé de cette allocation d'adieu : « Ce matin à 9 h les novices sont venus demander la bénédiction du T.R.P. Fondateur ; ils l'ont accompagné jusqu'à la porte où l'attendait la voiture. Ce bon Père a eu pour tous un mot heureux et plein d'à-propos. Il leur a parlé de nouveau sur la sublimité de leur vocation dans les temps malheureux que nous traversons, les a fortement engagés à y être fidèles... Il a été accompagné à la Neylière par le P. Supérieur ». On remarquera que le rédacteur a atténué la référence à la « fin des temps, bien notée au contraire par le P. Cozon.

[5] Et il faut avoir recours aussi à la Ste Vierge, il faut lui confier toutes nos peines. Oh ! bonne Mère, mettez les tous dans votre cœur, et quand ils y seront tous, vous fermerez la porte.

[392]

396

15 août 1873. ADIEUX A SOCIETE. Relation autographe du P. Ducournau (APM, 322.459).

Pour clore le présent volume, on ne pouvait trouver mieux que la vivante évocation de la scène des adieux du P. Colin aux membres du chapitre de 1873, récit fait sans mandat officiel par le P. Ducournau, mais qui nous est parvenu parmi les documents de ce chapitre. Plus jamais par la suite le P. Colin ne devait se trouver dans une réunion de Maristes et cette pièce que son auteur avait intitulée « 25 août 1873. Départ du Très Révérend Père. Colin pour Notre Dame de la Neylière. Scène de ses adieux » peut être considérée à juste titre comme la scène de ses adieux à la Société. Fort heureusement le chroniqueur a su non seulement recueillir les paroles mais noter les gestes caractéristiques, faisant une dernière fois vivre pour nous la figure étonnante du fondateur.

[1] Pour mieux profiter du jour de congé fixé au lundi 25 août, plusieurs membres du Chapitre avaient déjà, dès le dimanche soir, quitté la maison de Sainte-Foy. Tout à coup un bruit circule : Le Vénéré Père Fondateur part demain... Il ne nous parlera donc pas ? On nous fait espérer que, le lundi matin, il nous convoquera à 7 h ½. Hélas ! l'horloge sonne cette demie, et pas d'appel. Déçus dans leur attente, d'autres Pères partent encore pour Lyon. Le T.R. Père est trop fatigué ; il ajournera son départ. Non, il ne devait pas le retarder. Il est 8 h 30. Il a fini son déjeuner, et la voiture est prête ; plus possible de se faire illusion... Le Chapitre n'est pas en nombre, [393] on ne peut donc pas songer à une assemblée capitulaire, et pourtant tous les Pères restés sont là avec leur exemplaire des Règles de la Société ; on est averti que le Vénéré Père Fondateur ne les donnera pas à chacun ; on espère les lui faire toucher et bénir.

[2] Le voilà, il descend, entre dans la salle, demande à s'asseoir. On apporte prestement un fauteuil en avant de la table des secrétaires. Le Vénéré s'y laisse choir, et avec son aménité habituelle qui ne le quitte pas : *Procumbit humi Bos*¹, dit-il. - Mon Révérend Père, qu'allez-vous nous dire avant de vous séparer de nous ? - Mais vous n'êtes que quatre ou cinq, et je ne vous vois pas. - Quatre ou cinq ! s'écrie chaque Père ; nous vous entourons, nous sommes nombreux ; et nous qui sommes derrière vous, et à vos côtés, et devant ! - Quand il nous entend, quand il se sent pressé, qu'il comprend que la majorité du Chapitre est présente, il commence ainsi :

[3] Je vous quitte et c'est sans doute pour toujours en ce monde... Moi, je n'en suis déjà plus de ce monde, mon âge, mes infirmités !... Mais vous y êtes, vous, Messieurs, et cela me suffit ; vous continuez l'œuvre de la Sainte Vierge². Je suis satisfait de vous dire combien je suis heureux, combien je suis consolé par le bon esprit qui vous anime. J'ai vu au milieu de vos travaux le Saint Esprit ; j'ai vu au milieu de vous la Sainte Vierge, celle qui doit vous conduire au port du salut.

¹ « Le bœuf tombe à terre ». Citation de Virgile (Énéide, 5, 481) d'autant plus inattendue ici que les réminiscences classiques n'étaient pas fréquentes chez le P. Colin.

² On notera la reprise en ce moment solennel de l'expression par laquelle était couramment désignée la Société durant la période des origines (cf. OM4, p. 849 : *Société de Marie*, noms équivalents).

[4] Souvenons-nous, mes Révérends Pères, que nous l'avons reconnue, comme elle l'est en effet, pour notre vraie et [394] unique Fondatrice et que nous l'avons choisie pour notre première et perpétuelle supérieure¹.

[5] Elle est, Messieurs, à la tête de la barque qui conduit tous ses enfants au port. Comment pourrions-nous périr sous la bannière d'une telle Générale ? Non ! Ayons la foi... Voyons le grand but que la Providence vous destine. Notre siècle est un siècle d'impiété. Au temps de Noé toute chair avait corrompu sa voie ; Dieu charge Noé de construire une barque pour sauver le genre humain. Aujourd'hui toutes les vérités sont attaquées. Eh ! bien, oui, Dieu a préparé une barque, c'est la barque de sa mère. C'est à vous, Messieurs et Révérends Pères, de l'achever, de la consolider, cette barque, de lui conserver son esprit. Ainsi, marchons à la tête des croyants : voilà votre mission.

[6] Mes enfants, (ici la voix du Vénéré Père qui s'était conservée forte, bien accentuée, faiblit sensiblement). Mes enfants ! j'ai tort de vous donner ce nom : vous êtes mes Pères, mais vous me pardonnerez. Aimons la Sainte Vierge ; par elle nous aimerons Jésus. Soyons petits à nos propres yeux, soyons humbles, imitons celle dont nous portons le nom.

[7] Je vous remercie encore de tous vos travaux, surtout de votre bon esprit... (et baisant encore le ton...) je ne puis plus parler, je ne sais plus ce que je dis...

[8] Si, si. Continuez, Très Révérend Père. Et pendant qu'on lui adresse cette demande, on le voit étendant le bras droit ; sa main se promène, cherche à rencontrer une main... Je demande une main ; je désire quelqu'un qui me donne la main... On comprend qu'il veut se faire aider pour se mettre à genoux. Non, non, Très Révérend Père, nous ne le souffrirons [395] pas ; restez sur votre fauteuil... Mais lui, les yeux pleins de larmes, tendant toujours sa main : Laissez-moi me mettre à genoux, aidez-moi à m'agenouiller, je veux que vous me bénissiez tous : vous êtes la Société... Non, Très Révérend Père, c'est vous qui êtes notre père, c'est à vous de bénir vos enfants.

[9] Contraint de rester assis, un instant il se recueille et avec une voix pleine de larmes et en s'inclinant aussi profondément qu'il le peut, répétant toujours : bénissez-moi donc, accordez-moi cette consolation!...

[10] Père, nous bénissons votre voyage pour qu'il soit heureux ; nous prions pour que Dieu vous conserve... Alors pleurant : Je vous demande pardon de toutes les peines que je vous ai causées durant toute ma vie de mariste. Je vous demande pardon de tous les mauvais exemples que je vous ai donnés. Priez pour moi, afin que le Bon Dieu me pardonne toutes les fautes par lesquelles j'ai entravé l'œuvre de la Sainte Vierge. Une grande responsabilité, je le sens, pèse sur moi à cause de cette œuvre. Je n'ai pas fait tout ce que j'ai dû faire. Allons, mes enfants, bénissez-moi. Non, non, Très Révérend Père, nous ne le ferons pas ; c'est à vous de nous bénir : nous sommes tous à genoux pour recevoir votre bénédiction.

[11] Vaincu par nos instances, il lève les yeux et les mains en haut : *Benedictio Dei Omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super vos et super omnia ministeria vestra, et super omnes vestros amicos, parentes, benefactores, et maneat semper.*

Benedictio Beatissimae Mariae Virginis, Matris vestrae dulcissimae, et reginae Augustissimae totius Societatis, descendat super vos, et super omnia ministeria vestra, et super omnes vestros parentes, benefactores, et super omnia membra Tenii Ordinis.

¹ Allusion à l'acte du 15 août 1872 (OM3, doc. 848, §§ 11-14).

Et simul Benedictio Sancti Joseph, sponsi Beatae Mariae, et omnium Sanctorum Angelorum et omnium Sanctorum.

[396]

Et benedictio Sacratissimi Cordis Jesu Christi descendat etiam super vos¹.

[12] A peine a-t-il cessé : Mon Très Révérend Père, nous avons apporté notre volume des Constitutions, lui disent quelques-uns de ceux qui l'entourent, nous voudrions le recevoir de votre main... Non, non, je veux que ce soit le T.R.P. Supérieur Général qui vous en fasse lui-même la distribution ; il le fera à la fin du Chapitre. Je tiens à ce que ce soit lui. Mais un des Pères avait déjà mis son exemplaire dans la main du T. Vénéré Fondateur, et chacun de lui crier : Touchez mon volume, bénissez mon exemplaire ; il a dû les toucher tous. Allons, a-t-il repris gaiement : tout cela m'est permis, vous êtes mes cadets. Oui, je suis le plus âgé, je suis l'ainé, j'ai donc des cadets.

[13] A ce moment-là entrent les novices et les Pères de la maison. Des Frères se joignent à eux ; tous se prosternent devant le Vénéré Fondateur. On l'avertit de leur présence et de leur désir. Il les bénit avec affection, mais sa voix est si faible qu'on l'entend à peine : il est trop ému. C'est le moment de la séparation ; les plus proches l'embrassent, tous les autres veulent avoir le même bonheur, et en silence, tour à tour, chacun a déposé un baiser sur sa joue. Il ne voyait pas, le pauvre vieillard aveugle, mais il devait comprendre que les [397] cœurs étaient sur les lèvres. Combien qui pensaient : C'est pour la dernière fois ! L'émotion était vive. Que de pleurs dans les yeux !

[14] La voiture attend au bas du perron de la grande salle. Il faut que le T. Révérend Père y monte. Une inspiration saisit ceux qui l'entourent ; ils l'enlèvent sur son fauteuil... Que faites-vous ?... Tenez-vous bien, nous vous portons à votre voiture. Mais vous me faites comme au Pape... On me transporte comme le Pape... Du fauteuil, sans aucun dérangement, il passait dans la voiture. Il partait accompagné de nos prières et de nos vœux.

J.D. s.m

¹ « Que la bénédiction du Dieu Tout Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit descende sur vous, sur tous vos ministères, tous vos amis, parents, bienfaiteurs et y demeure à jamais. Que la bénédiction de la Bienheureuse Vierge Marie votre très douce mère et très auguste reine de toute la Société descende sur vous, sur tous vos ministères, sur tous vos parents et bienfaiteurs et sur tous les membres du Tiers-ordre. En même temps la bénédiction de Saint Joseph, époux de la Vierge Marie, de tous les Saints Anges et de tous les saints. Et que la bénédiction du Cœur Sacré de Jésus-Christ descende également sur vous ».

INDEX

I Index analytique

Bien que le présent ouvrage soit consacré à des traits relatifs à la personnalité et à la manière d'agir du P. Colin et non aux éléments de sa pensée, la distinction des genres littéraires adoptés par le P. Mayet est suffisamment imprécise pour que l'on trouve même en ce volume de brefs entretiens du fondateur dont les thèmes méritaient d'être analysés comme ceux précédemment édités. On trouvera donc ci-dessous un complément de l'index analytique des *Entretiens Spirituels* (ES, pp. 572) composé suivant les mêmes principes et reprenant la plupart du temps les mêmes mots-clés. Au portrait du P. Colin sera consacré, selon une technique différente, l'index II.

ABANDON, en rapports mutuels, 192, § 2; 322, § 1.

ACTION, voir SOCIÉTÉ DE MARIE, corps actif.

ADMISSION, critères d'~ dans la S.M., 198, § § 1, 7-8; 263.

AMES, tout pour les ~, 200; théologie favorable au salut des ~, 254, § § 1-2; Maristes travaillent au salut des ~, 351, § § 1-2; 363, § 6; beaucoup à faire à la fin des temps pour ramener les ~, 395, § 4. Voir aussi MISERICORDE.

ANGES, 212, § 2; 215, § 2; 396, § 11.

ATTRAITES, voir MISSIONS D'Océanie,

AVERTISSEMENTS, aux novices, 308, § 7; aux religieux, 360, § 42; 388.

BIBLIOTHÈQUES, 212; 363; ~ fermées à clef pour ouvrages suspects, 266, § 3.

BRANCHES, de la S.M.: réaction du Card. Castracane, 252, § 14; ont commune origine, 317, § 37.

BRUIT, faire le bien sans ~, 193, § 1; 198, § 1; 271, § 1; le sacre des évêques maristes en fait trop, 230, § 4; 271, § 1; passage sans ~ d'une maison à l'autre, 250, § 4.

CHAPITRE GÉNÉRAL, de 1845, 317 et 321; de 1854, 390; de 1866, 394; de 1870-1872, 395; de 1873, 396.

CHASTÉTÉ, paroles de C. sur la ~, 387, § 2.

CIEL, 217, § 3.

CŒUR, ~ de Jésus, 265, § 2. ~ de Marie, 395, § 5. ~ de l'enfant: tout faire pour l'ouvrir, 234, § 9; 331, § 8. Marie a égard au ~ plus qu'aux formalités, 195, § 6; gagner le ~ avant de frapper fort, 205, § 1

COLLÈGES, attitude à y tenir envers les jeunes, 196, § 2; ne pas y attirer les enfants, 196, § 6; commencer avec un nombre restreint d'élèves, 206, § 1; différentes sections selon les classes sociales, 206, § 2; unité entre les professeurs, 207, § 7; conférences sur l'instruction dans les ~, 380; que chacun ne s'y occupe que de son emploi, 380, § 9.

COMMENCEMENTS DE LA S.M., Nous sommes dans les ~; d'autres prendront modèle sur nous, 199, § 4; doivent être modestes, 324, § § 2, 6.

COMMUNIONS, Pas de ~ trop fréquentes à la Capucinière, 268, § 14,

CONFESSION, Ne pas parier en ~ de décision sur le scapulaire, 195, § 4; ~ et miséricorde, 385.

CONSEIL, Pas de votes secrets au ~, 197, § 1; silence sur les matières du ~, 197, § 2; 201; 288, § 1. Le Supérieur général ne peut renoncer à des biens sans le ~, 274; ~, âme de la S.M., 288, § 2; C. les veut fréquents dans la S.M., 301, § § 3-4.

CONSULTATION, toujours pratiquée en S.M.; esprit à prendre, 301, § § 2-3.

CONTEMPLATION, La S.M. n'est pas un corps contemplatif; unit les deux vies, 268, § 14.

CURES, leur laisser la préséance durant les missions, 318, § 1; ne pas les recevoir dans la S.M. sans le consentement de l'évêque, 319.

DELICATS, pas d'esprits ~ dans les commencements, 199, § 4.

DEPOT DE MENDICITE, 193, § 2.

DESINTERESSEMENT, vis-à-vis de l'argent, 193, § 2; 210, § 1; 358; 375, § 1; vis-à-vis des vocations, 336, § § 4-6. Voir VOCATIONS.

DIEU, imiter sa longanimité, 206, § 5; met tout en place et en ordre, 243, § 4; travailler pour sa gloire, 310, § 1; est seul fondateur, 317, § 32.

DINER, pas de ~ à l'évêché, 231, § § 2-3; 256, § § 2-3.

DISCIPLINE, l'a fait adoucir à la Capucinière, 242, § 1.

DROITS, savoir faire valoir ses ~, 330, § 1.

DROIT CANON, C. envoie Epalle et Dubreul l'étudier à Rome, 271, § 1.

ÉDUCATION, s'en occupe avec intérêt, 346, § 2; en parle avec effusion, 373, § 4; grandes conférences sur l'~, 380.

ESPRIT MARISTE, a été donné par Dieu, 317, § 38; C. le fait connaître dans ses entretiens, 359, § § 2, 4-5; le conserver, 380, § 1; 396, § 5; C. veut pouvoir réunir la congrégation même après sa démission, s'il vient à s'altérer, 317, § 38; s'applique dans le recrutement des élèves, 196, § 6; l'acceptation des postulants, 198, § 2; l'éducation de la jeunesse, 380, § 1.

ESPRIT SAINT, s'unir à lui, 265, § 6; C. l'a, vu présent dans les travaux du chapitre, 396, § 3; l'invoquer au conseil, 303, § 1.

ÉVÊQUES, ~ en général: c'est à eux de prendre l'initiative, 195, § 4; sont organes de la volonté de Dieu pour leurs prêtres, 244, § 7.

~ et S.M.: La S.M. leur est soumise, 195, § § 3ss.; a pour eux déférence et affection, 252, § 10; ne reçoit pas d'ecclésiastiques sans leur permission, 319, § 2; mais ils ne doivent pas toucher au personnel, 252, § 11.

~ *maristes*: voir MISSIONS D'OCEANIE.

EXERCICES SPIRITUELS, pas trop nombreux au scolasticat, 268, § 14.

EXTRAORDINAIRES, voies, 384, § 1.

FIN DES TEMPS, Dieu a fait venir S.M. à la ~; beaucoup à faire pour ramener les âmes, 395, § 4.

FOI, entrer dans une vie de ~ pure, 213, § 4; raisons de nature et raisons de ~, 303, § 5.

FONDATEUR, Dieu seul est ~, 317, § 32; Marie est fondatrice, 396, § 4; Colin fondateur, 317, § 46.

GOUVERNEMENT, ~ en général: tout ~ demande de la vigueur, 207, § 11.

- de l'état pontifical: C. l'excuse, 220, § 9.

- français: en tirer ce qu'on peut, mais pas se laisser prendre, 335, § 9; voir aussi MISSIONS D'OCEANIE.

HUMILITE, exhortation à l'~, 214, § 9; condition d'admission en S.M., 198, § 4; doit distinguer la S.M., 301, § 7.

« INCONNUS ET CACHES », C. en parle sans cesse, 346, § 2.

INSTRUMENTS DE DIEU, 271, § 10.

JESUS-CHRIST, sa fermeté, 207, § 13; a une vie active et contemplative, 268, § 14; voir aussi CŒUR, MISERICORDE.

JEUNES GENS, les aimer et s'~ en faire aimer dans les collèges, 196, § 2; en parle avec effusion, 373, § 4.

JOURNAUX, principe sur la lecture des ~, 259.

LIBERTE, d'esprit désirée par c., 192, § 2; ~ apostolique chez le prédicateur, 213, § 5; laisser ~ aux inférieurs, 233, § 6; ton de sainte ~ au scolasticat, 242, § 2; laisser beaucoup de ~ aux scolastiques en vacances, 251, § 3; ~ aux maristes pour leurs dispositions temporelles, 274.

LIQUEURS, interdites dans la S.M., 382, § 3.

LIVRES, importance des ~, 363; les Maristes peuvent en écrire, 324, § 6; examiner ceux des novices, 266, § 3.

MALADES, en les soignant on soigne Jésus-Christ, 217, § 2.

MARIE, - aimer ~, 396, § 6.

- confiance en ~, 193, § 2; 287, § 5; 368, § § 18, 23.

- consécration à ~, 378.

- esprit de ~ doit être celui de la S.M., 314, § 2; 346, § 2.

- faire connaître et aimer ~, 195, § 2.

- honneur de ~, 317, § 25.

- imitation de ~, 268, § 14; 395, § 4; 396, § 6.

- miséricorde de ~, 195, § § 1, 6; 217, § 3.

- nom de ~, voir

- œuvre de ~ (la S.M.), 396, § § 3, 10.

- prier ~, 265, § 7.

- reine et supérieure: 265, § 7; 368, § 23; 373, § 2; 379; 396, § § 4, 5, II.

- reine des martyrs, 216, § 2.

MARTYR, 216, § 2; 217, § 1.

MEDITATION, à la Capucinière, 242, § 1; 268, § 14.

MINISTERES, la S.M. est appelée à les exercer tous, 324, § 6; œuvres abandonnées chères à C., 193, § 2.

MISERICORDE, - de Dieu: ES, 95, § 2.

- de Jésus, 206, § 4.

-de Marie, 195, § § 1,6; 217, § 3; ES, 2, § 2.

- Règne de la ~, 385.

- Maristes doivent avoir pensées de ~, 206, § 9; ES, 37, § 2 et index au mot PECHEURS.

MISSIONS D'OCEANIE, - *désir des* ~, le nourrir, 269, § 4; ne pas écarter ceux qui l'ont, 270, § 5; le mûrir et l'éprouver, 333, § § 1-2,

- *évêques*: leur choix, 228; importance pour eux de l'humilité et du travail, 214, § 2; de l'instruction, 271, § 1; C. hostile au bruit et aux dépenses de leur sacre, 228, § 5; 230, § 4; 250, § 4; 271, § 1.

- *gouvernement français* et ~, 229, § 2; 335, § 9.

- *gouvernement anglais* et ~, 229, § 1.

- *histoire des* ~ : 341; 367.

- *Tiers-Ordre pour les* ~, 305, § 3.

- *vertus du missionnaire*: piété ne suffit pas, il faut tête solide, 368, § 29.

MISSIONS INTERIEURES, avis sur les ~, 318, § 1.

MODESTIE, dans la prédication, 195, § § 3ss.; dans le refus des invitations, 231, § 3; 256, § § 2-3; fréquents conseils maintiennent le supérieur dans la ~, 288, § 2.

MORT A SOI-MEME, 275, § 1.

NOM DE MARIE, imiter celle dont nous portons le nom, 396, § 6; nom de mariste n'est pas un vain titre, 395, § 4.

NOVICIAT, on doit y devenir homme d'oraison, 351, § 7; C. le fera faire à ceux qui n'en ont pas fait, 360, § 3. Il faut avertir les novices, 308, § 7, les accoutumer à l'obéissance religieuse, 266, § 6.

OBEISSANCE, nécessaire même aux commencements, 194, ou en période de troubles, 368, § 29; y accoutumer les novices, 266, § 6; bien la comprendre, 360, § 39. Voir VŒU.

ONANISME CONJUGAL, 254, § 2.

ORDRE, Dieu met tout en ~, 243, § 4; Maristes doivent avoir idée d' ~, 243, § 5; gardes nationaux se dévouent pour le bon ~, 368, § § 12, 15.

PAUVRETE religieuse et meubles, 208, § 4; chandelles, 266 § 1; montres, 352, § 2. Bien la comprendre en ce qui concerne la nourriture, 282; 363, § 6; les livres, 363, § § 1, 4; voir VŒU.

PECHE, on le fait éviter en gardant les enfants dans les collèges, 206, § 5.

PECHEURS, Maristes sont pour les ~, 206, § 6; attitude envers les ~, 351, § § 1, 10.

PENITENCE, pour être utile doit être médicinale, 206, § 4.

PIETE, ne signifie pas être guindé, 192, § 2; doit être aisée, 242, § 1; vient avant la science, 268, § 14.

POLITIQUE, nous sommes sans couleur, 202; voir 335, § § 9-10; 368; voir MISSIONS D'OCEANIE.

PREDICATION ne pas parler en chaire de décisions non approuvées par l'évêque, 195, § 4; indépendance et liberté apostolique en~, 213, § 5; y commencer modestement, 324, § § 3, 8; nécessité de la préparation, 324, § § 9-13. Voir SERMONS.

PRIERE. Les grâces ne sont obtenues que par la ~, 265, § 2; nécessité de la ~, 265, § 4; 346, § 2; C. demande des ~,

219, § 1; 265, § 1; 305, § 6; 368, § 4.

PROPHETIES, ne pas en parler en dehors, 238, § 1; ne pas faire fond sur elles, OM2, 579, 580.

PROPRETE, la recommande, 243, § 2; 276, § 2; 361, § 1.

PROVIDENCE, s'en rapporter à elle pour les vocations, 196, § 2; la suivre en tout, 203; C. admire sa conduite dans l'établissement de Lyon, 250, § 4; compte sur elle pour le nécessaire, 282, § 2; destine un grand but à la S.M., 396, § 5.

PURETE D'INTENTION, 268, § 14.

RECONNAISSANCE envers les bienfaiteurs, 297; envers Marie, 226, § 2.

RECRUTEMENT, aimer les enfants grand moyen de ~, 196, § 2; ne pas se brouiller avec les autres congrégations en recevant leurs sujets, 263, § 2; voir VOCATIONS.

RECUEILLEMENT, 192, § 2.

REGLE DE LA S.M.: C. s'en occupe à Belley en 1842, 217; § 1; en explique principaux points à Martinet, 252, § 9; pas encore approuvée, 290, § 11; veut démissionner en 1845 pour y travailler, 317, § 3, 29, 48, 49; veut aller à Rome pour y mettre la dernière main 343, § 1; 346, § 1; critique la manière dont le P. Denys l'explique, 360, § 6; en bénit les exemplaires en 1873, 396, § 1, 12. Prescriptions de la ~ relative aux admissions, 198, § 7; aux relations avec les évêques, 252, § 10; à la charge des communautés de femmes, 290, § 11; à la pauvreté, 352, § 2.

RENOI des élèves, 191; 206, § § 5 et 9; 207, § § 4-8; des Maristes, 198, § 4; 226, § 2; 264, § § 3-8; 327, § 7.

REPAS, - *nourriture*: ne pas retrancher sur le nécessaire, 282, § § 1-2; 363, § 6; mais éviter le luxe de la table, 382, § § 1-2.

- *lecture pendant le ~*, 237, § 1; 242, § 1; 328, § 1; 359, § 1; 360, § 28.

- *entretiens pendant le ~*, 237, § 1; 359; 360, § 28.

- *à l'extérieur*: voir DINER.

RETRAITE SPIRITUELLE, la conseille à un jeune homme, 279, § 2; en introduit la pratique chez des religieuses, 290, § § 2-4; en fait faire trois jours avant sa tentative de démission, 317, § 4; voulait en faire faire une au P. Guttin, 327, § 7.

SAINT-SIEGE, une manière de faire modeste attache le ~ à la S.M., 271, § 2.

SANTE, veiller à la ~ des novices, 251, § 1; des jeunes religieux, 310, § 1; de ceux qui ne s'écoutent pas, 354, § 5.

SCIENCE, nécessité de la ~ pour la S.M., 268, § 11; 361, § § 1-4; le vœu de stabilité en dépendra, 268, § 12; inutile sans la piété, 268, § 14.

SCOLASTICAT, - *études*, 268, § § 1-13.

- *exercices de piété*, 242, § 1; 268, § 14.

- *récréation*, 242, § 4.

- *vacances*, 251, § § 2-3.

SERMONS, sont bien de famille, ne pas les prêter, 371, § § 1-2, 5; y éviter la prétention, 205, § 12 et les longueurs, 324, § § 10-11; les écrire, 324, § 13; 371, § 3; les apprendre par cœur, 324, § 13.

SEXUALITE, attitude envers les fautes des enfants, 234; 331, § § 6-7.

SIECLE PRESENT, siècle d'impiété, 396, § 5.

SIMPLICITE, les Maristes en font profession, 209; l'unir à la prudence, 335, § 5; ne signifie pas manque d'éducation, 361, § 1.

SOCIETE DE MARIE, - *corps actif*, 268, § 14; 282, § 2; 363, § 6. - croissance, ne fait que de naître, 273, § § 7 et 8.

- *destinées*: est l'œuvre de Dieu, non de l'homme, 265, § 6; 275, § 1; 303, § 5; 317, § 32; est dans les desseins de Dieu asile et salut pour les âmes, 317, § 16; C. en parle explicitement, 346, § 2; la Providence lui réserve un grand but, 396, § § 3-5.

- *esprit*, voir ESPRIT MARISTE.

- *estime*, dont elle jouit: à Rome, 271, § 2; auprès des évêques et religieux, 301, § 9.

- *ministères*, voir MINISTERES.

- « *celle est perdue si...* » on pense faire de soi-même, 214, § 4; on laisse les sujets faire leur volonté, 327, § t.

SŒURS MARISTES. Filles simples, vont à Dieu de tout leur cœur 317, § 30.

SUPERIEUR, lui seul peut juger des circonstances, 191; ne pas chercher à savoir ses motifs 228, § 10; doit avertir ses sujets, 360, § 42; doit fermer les yeux sur beaucoup de choses, 377, § 1.

TEMPOREL. C. veut prendre des mesures pour le ~, 266, § 7; n'est pas embarrassé pour sa reddition de comptes quant au ~, 317, § 39; Supérieur général ne peut renoncer aux biens de la S.M. sans le conseil, 274, § 1.

THEOLOGIE, - son importance, 268;

- *morale*: C. soutient la ~ favorable au salut des âmes, 254, § § 2-3; discussion de cas, 287, § 5; 351, § 3.

TIERS ORDRE, à répandre dans tout l'univers, 195, § 2; Dieu veut peut-être qu'il commence bientôt, 305, § 1; projet d'un ~ pour l'Océanie en France, 305, § 3; le commencer par les enfants, 317, § 31; ne pas vouloir le diriger, 317, § 32; C. le bénit lors de ses adieux, 396, § II.

VACANCES, 251.

VOCATIONS. Dieu seul appelle, 196, § 3; attitude pour ~ des jeunes et des hommes murs, 196, § § 3-4; se rendre odieux aux familles nuit aux~, 274, § 1; ne pas les capter, les dévoyer, 336, § § 4-6. Voir RECRUTEMENT.

VŒUX. C. les fait faire à Mgr Douane avant de lui remettre ses bulles, 224;

- *d'obéissance*: 252, § 9; 271, § 7.

- *de pauvreté*: disposition des biens personnels, 274; ne tombe pas sur les manuscrits, 371, § 5.

- *de stabilité*: 268, § 12; 271, § 9.

VOLONTÉ, - *de Dieu*: sa recherche en conseil, 265; 275, § 1; 303 § § 2, 6.

- *de l'homme*: vient à bout même de la nature, 240, § 1.

ZELE: ne consiste pas à éloigner, 206, § 9; le ~ de jeunesse mal éclairé n'est pas le bon, 206, § 11 ; doit être prudent, 283; avoir du ~ pour son emploi, 333, § 2

II. PORTRAIT DU P. COLIN

Vu la nature un peu particulière de ce second index, on croit nécessaire de donner à son sujet quelques éclaircissements.

1. Cet outil de travail est substantiellement basé sur la section 3, « Portrait du P. Collins, de l'*Index analytique des Mémoires originaux du P. Mayet* dressé sur fiches par le P. G. Lessard s.m. et conservé aux Archives générales, mais il en diffère toutefois tant dans sa présentation que dans son contenu, ainsi qu'il ressortira des remarques ci-dessous et notamment des précisions données aux nn. 5 et 6.

2. Loin de représenter un effort d'analyse de la personnalité du fondateur tel qu'on pourrait le tenter à partir des acquisitions de la psychologie contemporaine, cet index est simplement un classement d'éléments pouvant servir à une telle recherche, classement limité à la fois par le caractère restreint de la documentation indexée et par l'option prise de rester délibérément dans les cadres mentaux de l'époque où ont vécu le P. Colin et l'auteur des Mémoires.

3. La documentation indexée couvre tout et uniquement ce qui a été publié jusqu'à ce jour des Mémoires du P. Mayet, tant dans le présent volume que dans les *Origines Maristes*, les ouvrages sur Mère Saint Joseph et les *Entretiens Spirituels*. La base documentaire est donc infiniment plus restreinte que celle de l'index du P. Lessard qui recouvre la totalité des Mémoires originaux.

4. Le cadre d'analyse, établi suivant le système décimal, reproduit les neuf grandes divisions de la section « Portrait de l'index Lessard et ses principales subdivisions. Le plan général de cet index a été établi en collaboration, il y a un quart de siècle, par le P. Lessard et l'auteur de ces lignes, dans une conscience très aigüe de son caractère inévitablement arbitraire et discutable. La préoccupation étant, comme on l'a dit, de coller le plus possible aux catégories mentales du P. Colin et de son chroniqueur, on a utilisé très librement les cadres de référence de manuels classiques tant en psychologie qu'en morale et spiritua- [409] -lité. Aucune importance particulière n'est à accorder au regroupement des données sous telle ou telle grande étiquette plutôt que sous telle autre. L'intérêt de l'index réside dans les petites unités qui, elles, correspondent à des éléments homogènes du comportement Colin tels que perçus par Mayet.

5. Le présent instrument de travail ne prétend aucunement remplacer l'index Lessard qui reste la seule analyse complète des Mémoires Mayet et, à ce titre, s'impose comme la base privilégiée pour une étude de première main sur le P. Colin. Il représente seulement un effort pour donner à tous ceux qui ne disposent que de la partie déjà imprimée des Mémoires la possibilité d'une première orientation dans l'approche du portrait du fondateur. Inévitablement la base documentaire plus restreinte et la destination du présent index à la publication ont entraîné : a) une simplification du cadre analytique dont beaucoup de cases seraient restées vides ou inutilement subdivisées ; b) un regroupement des données concernant un seul et même élément sous une seule entrée suivie des références correspondantes, alors que l'index Lessard enregistrerait chaque donnée pour elle-même au moment où elle apparaissait au cours de l'indexation des Mémoires ; c) en conséquence de ce qui précède, une réorganisation des petites unités (troisièmes décimales et leurs subdivisions) avec priorité donnée à ce qui ressortait *a posteriori* de l'analyse, plutôt qu'aux subdivisions établies *a priori* avant l'analyse.

6. Pour rendre ce dernier travail plus valable et l'enrichir éventuellement d'apports nouveaux, l'auteur de ces lignes s'est imposé de relire lui-même toute la documentation Mayet

imprimée et d'en faire sa propre indexation sous l'angle du portrait du P. Colin. Ce travail même lui a permis de constater une fois de plus la solidité et le caractère extrêmement fouillé de celui de son prédécesseur et en même temps d'introduire en quelques domaines certaines analyses nouvelles. Précisons enfin que ne s'agissant plus d'une indexation de la totalité des Mémoires, on ne s'est pas cru obligé de fournir, sur des points abondamment documentés, toutes les références possibles. Encore une fois, la base d'un travail complet se trouve dans l'index sur fiches conservé aux Archives. Il ne s'agissait ici que d'aider le lecteur à s'orienter dans la documentation Mayet imprimée.

7. Ceci dit, venons-en à quelques indications pratiques :

a) Dans les pages ci-dessous, les références au présent volume sont [410] indiquées par le sigle QS ; celles aux autres ouvrages par les sigles usuels : ES, DM, CMJ, RMJ (cf. *Sigles et abréviations au début du volume*). Après ce sigle est indiqué le numéro du document à l'intérieur de l'ouvrage en question, suivi, s'il y a lieu de l'indication du ou des paragraphes concernés. A l'intérieur d'une même petite division, si plusieurs références de suite proviennent du même ouvrage, le sigle n'est pas répété.

b) Le sigle SH, suivi d'un chiffre de classification décimale, renvoie à une section de la « Synopse Historique » des *Origines Maristes* (DM 4, pp. 529-595). On trouvera rassemblée là la documentation sur des faits de l'histoire du P. Colin avant 1836 susceptibles d'intéresser son portrait. Outre les références à des passages édités des Mémoires Mayet, le lecteur trouvera là des renvois à d'autres documents qui, comme tels, n'entrent pas dans le cadre de la présente analyse.

c) Quand le renvoi est fait à *infra* ou *supra* suivi d'un chiffre, ce chiffre désigne l'une des subdivisions du présent index. Par exemple « *infra*, 220 » renvoie à la subdivision 220 « sensibilité ».

d) Enfin en quelques cas a été fait un renvoi explicite aux données de l'Index analytique de la pensée du P. Colin qui se trouve tant en ES qu'en QS, ceci lorsque le discours du fondateur sur un point donné complétait de manière particulièrement nette une option ou un comportement clairement attestés par ailleurs. Voir par exemple *infra*, 674 où l'on renvoie aux mots ÂMES et PECHEURS de l'index analytique de ES.

Même en dehors de ces cas très limités, on se souviendra que toute étude sur « Le P. Colin et... » requiert un examen à la fois de l'index analytique pour ce qui est de sa pensée et du présent index pour ce qui est de son comportement. Ainsi pour une étude sur « Le P. Colin et la prière », on pourra se référer à ES, pp. 561-562, PRIERE et à *infra*, 464-466 ; pour une recherche sur ses critères d'absolution, à ES, p. 539, ABSOLUTION et à *infra*, 644 etc.

[411]

Généralités

0 GÉNÉRALITÉS

01 Principaux portraits

QS, 232; 233 (ses défauts); 260 (son génie); 395 (en sa vieillesse).

02 Impression générale produite

Air de sainteté et de simplicité empreint sur sa figure, QS, 218, § I.

Un de ces bons petits vieux curés de campagne, tout simples, tout timides, ne sachant où se mettre pour tenir moins de place, 232, § 8.

N'avait pas ce qui attire et avait plusieurs choses qui repoussent, 235, § 30.

Extérieur négligé, trop négligé, 276, § I.

Sa manière d'être et de se tenir était toute humble, toute simple, toute modeste, OM3, 808, d.

Portrait physique

1 PORTRAIT PHYSIQUE

10 Ses photographies

QS, 316, § 1; OM3, 808, § § 8-9 et *d-e*.

11 Physionomie, gestes

111 *Expressivité du visage*

QS, 218, § 1; 317, § 5I.

Visage épanoui, rayonnant, enflammé, OM2, ~19, § 7; ES, 77, § 3; 172, § 18; QS, 230, § 8; ACTA S.M., 6,512.

Visage pâle et froid, QS, 317, § 5I.

Se compose un visage, OM2, 547, § § 3, 18.

112 *Yeux, regards*

Lève les yeux, OM2, 752, § 44; ES, 147, § 4; QS, 378; 389.

Manière de regarder, OM2, 745, § 10; ES, 151, § 10; QS, 372, § 3.

113 *Mouvements des lèvres*

Habitude de les remuer en silence, QS, 316, § 1; 338, § 1; 360, § 27.

114 *Gesticulation*

S'agite, se met à marcher, ES, 129, § 7.

Gesticule avec la main droite quand exprime quelque chose de senti, OM2, 547, § 9.

Gestes d'indignation, QS, 372, § 3; OM 2, 743, § 1.

Frappe sur les meubles, ES, 13, § 14; 119, § 3; 172, § 18; QS, 265, § 2.

Mouvements du pied, RMJ, 153, b; ES, 60, § 43.

115 *Gestes brusques et violents*

Voir *infra*, 252.

116 *Se met à genoux*

Pour prier, QS, 216, § 2; 219, § 2; 316, § 1; 378; OM2, 752, § 34.

Pour demander pardon, QS, 234, § 2, 4; 356, § 2; ES, 39, § 32.

Pour supplier, QS, 317, § 49.

Devant des enfants coupables, QS, 234, § 2. Pour baiser la terre, QS, 220, § 8.

Au Conseil, QS, 275, § 1, 3; 303, § 1.

Pour être béni, OM2, 752, § 49; QS, 317, § 50; 390, § 1; 396, § 8.

12 Physiologie, sensations

121 *Faim et soif*

Aurait souffert la faim à Belley sans les Sœurs, OM2, 424, § 6; 513, § 12; 535, § 23.

Mal nourri en missions, OM2, 605, § 1.

122 *Chaud et froid*

Chaleur de Rome l'accable, QS, 220, § 4; 342, § 3.

Chaleur lui fait quitter sa soutane en sa cabine, QS, 347, § 2.

Froid au collège de Belley, OM2, 514, § 4; ES, 39, § 4.

123 *Fatigue*

Fatigué en missions, SH, 333.47.

État général de fatigue après le second voyage à Rome, QS, 225, § 3; 227, § 2; 253.

Fatigué par la marche, QS, 218, § 9-10; 220, § 4; OM3, 808, § 2; par les montées, QS, 324, § 12; par les poids à porter, QS, 304.

Fatigué par les assauts de dévotion sensible, ES, 26, § 3.

124 *Tremblement*

QS, 230, § 5; 340, § 2.

13 Hygiène

131 *Alimentation*

Au Grand Séminaire, prend du cacao le matin, OM2, 501; jeûne excessif, 728, § 1.

En missions, SH, 333.43.

A Rome; premier voyage: son appétit dérangé par aliments à l'huile, OM1, 295, § 2; second voyage: la nourriture l'accable, QS, 218, § 10.

Durant son généralat: s'en tient au régime commun, QS, 227, § 1-2; mais prend café au lieu de soupe au petit déjeuner, 354, § 1 en note; mange peu quand est invité au dehors, QS, 260, § 2; 382, § 2. Ne prend pas de liqueurs, QS, 382, § 3; mange des marrons, QS, 328, § 4.

A la Neylière: la nourriture à l'huile lui est contraire, QS, 392, § 6.

Attitude en repas, OM2, 589, § 1; 605, § 4; QS, 260, § 2.

132 *Sommeil*

Enfance: prie la nuit, OM2, 494; 506, § 2.

A Cerdon: veille jusqu'à 2 heures, OM2, 648, § 2.

En missions: ne peut dormir quand deux dans le même lit, OM2, 639, § 2.

Au collège de Belley avant Pâques 1829: réveillé par ceux qui passent par sa chambre, ES, 39, § 4; passe la nuit en alerte durant l'incendie de Bon Repos, OM2, 500.

Au collège de Belley après 1829: passe des nuits sur pieds pour veiller, OM2, 490.

A Rome en 1833: indisposition l'oblige à se lever souvent la nuit, OM1, 295, § 2.

Supérieur Général: passe des nuits entières au travail, QS, 278, § § 1, 2, 5; 326; 350; se couche tard, QS, 353, § 1; 360, § § 29, 33. Souffre en pensant aux missionnaires durant la nuit, QS, 340, § 3; dort paisiblement après la visite des gardes nationaux à Puylata, QS, 368, § 18; se lève avant les autres sur le bateau, QS, 347, § 3.

A la Neylière: se lève à 3 heures, QS, 368, § 18; la pensée d'avoir la Sainte Réserve l'empêche de dormir, 393, § 3.

A Sainte-Foy en 1872: se lève à 7 heures et demie, QS, 395, § 3.

133 *Vêtement*

Linge. A Belley dit de donner aux scolastiques le linge à sa marque, QS, 291, § 2.

Soutane. A toujours porté la soutane même durant ses voyages; ne pouvait supporter l'habit court, OM2, 428, § § 1 et 3; use des soutanes ayant déjà servi, QS, 352, § 3; 357, § § 1-2, ou insuffisamment propres, QS, 276, § § 1-2, même en voyage à Rome, QS, 342, § 3, ou à l'audience pontificale, OM2, 752, § 35; porte une soutane à queue, OM2, 752, § 37; quitte sa soutane dans la cabine du bateau, QS, 347, § 2.

Chaussures. A de vieux souliers sans talons, QS, 357, § 3; des chaussons en fil, 357, § 4.

Camail. Obligé de le porter à Belley, OM2, 523, f Chapeau. Le porte à Cerdon, QS, 316, § 6.

134 *Propreté*

En manquait, QS, 235, § 29; 276, § § 1-2; 361, § 1.

Refuse un nécessaire pour propreté corporelle, 299, § 1.

Se lave en bateau, 347, § 3.

A parfois une barbe à faire peur, 276, § 1.

135 *Logement*

En mission, SH, 333.41

Au collège de Belley avant Pâques 1829, SH, 332.22.

Au collège de Belley après 1829: ne peut se résoudre à occuper la chambre du supérieur; en laisse tomber le parquet en fri- [415] -che, QS, 208, § § 2-3; la transforme en infirmerie durant la grippe, QS, 329, § 1; y fait mettre une statue de Marie sur sa commode, ES, 13, § 4; durant la retraite de 1841 se loge au dernier étage, QS, 293, § 3.

A la Capucinière: chambre petite et incommode, QS, 293, § 2; la cède à Cholleton en visite, 293, § 1.

A Rome, second voyage, QS, 218, § 3; 293, § 4.

A Lyon. Balaye sa chambre quand le frère n'y pense pas, QS, 260, § 3; la laisse à un malade et en prend une malsaine, 277; ramone son poêle, 312; se ferme dans sa chambre

pour ne pas voir les évêques, 23), § 2), ou quand il n'en peut plus, OM2, 698, § 2; veut laisser sa chambre à Favre après l'élection de ce dernier, QS, 390, § 3.

A la Neylière. Permet qu'on fasse sa chambre une fois par semaine, QS, 392, § 2; s'y retire après le dîner, 392, § 5.

A Sainte-Foy sa chambre est ouverte à tous, QS, 395, § 3.

136 *Exercice*

Marches à pied durant les missions, OM2, 581, § 3; à Rome, QS, 218, § § 9-10; à Lyon, 324, § 12; à la Neylière, OM3, 808, § 1.

Promenades: à Rome, premier voyage, OM2, 564, § 4; second voyage, QS, 218, § 8; 220, § § 6,8; à la Neylière, 392, § 4.

En train eau sur la glace, QS, 295.

Travaux manuels, QS, 312; 348, § § 1-2.

137 *Usage du tabac*, OM2, 702.

14 Maladies

140 *En général*

A Saint-Bonnet-le-Troncy, SH, 142.6

Aux petits séminaires, SH, 143.03; 143.142 et OM4, pp. 523-525.

Au Grand Séminaire, SH, 144.4.

A Cerdon, SH, 221.6.

Durant les missions, SH, 333.47; OM2,) 13, § 12.

A Rome en 1842, QS, 218, § 10; 220, § 1; 222.

A son retour de Rome (1842-1843), 227, § 2; 230, § § 1-2,5, 8; 253.

En 1844, QS, 281.

141 *Nerfs*

QS, 235, § 30; 237, § 1; 317, § 2; OM2, 673, § 3.

Sensibilité excessive, QS, 226, § 1; OM2, 547, § 3.

142 *Vue*

OM2, 702; QS, 220, § 9; 396, § 13.

143 *Digestion*

Coliques, OM1, 295, § 2; OM2, 581, § 3; QS, 227, § 2.

144 *Mal de mer*

QS, 210, § 4.

145 *Conséquences de l'humidité* OM2, 639, § 6; QS, 277.

146 *Malaria*

QS, 222; 230, § § 5, 8; 253.

147 *Maux de tête, étourdissements*

QS, 313, § 1; 317, § 27; 370, introd.: 395, § 3.

148 *Maux de dents*

OM2, 436.

149 *Vieillesse*

OM2, 724 (1829); 476, c (1831); QS, 229, § 1 (1842); 317; § 27 (1845); ES, ln, § 1 (1849); OM3, 808, § 7 (1866); QS, 395, § § 2, 4 (1872); 396, § 3 (1873).

Cheveux blancs depuis 1831, OM2, 476, a.

15 Thérapeutique

151 *En sa jeunesse*

Potion, OM2, 508, a; bandage contre hernie, 728, a; remède énergétique à Alix, 740; vésicatoire aux jambes, 752, § 7; aux eaux de Bourbon-Lancy, OM3, 889, § 9.

152 *En l'âge mûr*

Bouillon à Belley, OM2, 513, § 12; purgation puis quinine contre la malaria, QS, 222, § 2.

Portrait psychologique

2 PORTRAIT PSYCHOLOGIQUE

21 Caractère

Comment Colin juge son propre caractère, QS, 207, § 16; OM2, 471, § 2.

210 *Homme de contrastes*

Critique et éloge, QS, 235, § 10.

Projet selon la nature, décision selon la foi, QS, 235, § 16.

Sévérité et tendresse, QS, 235, § 20.

Timidité et intrépidité, QS, 235, § 26.

Entier en parlant, modéré en agissant, QS, 236.

Grandes affaires et petits riens, QS, 245, § 2; 360, § 34.

Colombe et serpent, QS, 335, § 5.

Lent à décider, prompt à exécuter, QS, 307, § 1.

Simple et rusé, OM2, 427, § 2; 478, § § 1-2.

Dualité pensée-action, *infra*, 213.

Abaisse et relève, *infra*, 787.

211 *Émotivité*

Parle avec émotion, ES, 115, § 6; QS, 220, § 9; 237, § 1.

L'émotion délie sa phrase, QS, 240, § § 3-4; 300, § 1, mais aussi le suffoque, ES, 143, § 11; 161, § 4; QS, 396, § 13.

Est très impressionnable, QS, 235, § § 16-17, 30; 241, § 4; 303, § 1; 360, § § 7, 11; mais jamais totalement dominé par un sentiment, OM2, 684, § 5.

Cœur pas toujours d'accord avec la raison, QS, 303, § 4.

Agit avec impulsivité, OM2, 515, § 2; 547, § 12.

212 *Activité*

Mon caractère: grande activité, OM2, 471, § 2.

Besoin d'action, QS, 245, § 2; se donne du mouvement, 268, § 2; met de la vie, 257; 281; met tout en mouvement, 307, § 2; va en grand, 360, § 36.

[418]

Vit dans un tourbillon d'affaires, QS, 229, § 4.

Exécute rapidement les choses décidées, QS, 307, § 1.

A tendance à trop faire par lui-même. QS. 233, § § 1-3; 235, § 6; 360, § 18.

213 *Dualité pensée-action*

Il lui arrivait de ne pas se conformer toujours à ses principes, QS, 233, § 6; 276, § 2.

Autre sa manière de parler, autre sa manière d'agir, ES. 175, § 23; QS, 235, § § 16-17; 236; 296; 360, § § 6,8-9,11.31; 361, § 1.

Exemples d'intentions annoncées et jamais réalisées, ES, 12, § 3; 54, § 1; 99, § 5; 116, § 6; 129, § 15; OM2, 482, § 1 et e; QS, 289, § 2; 337, § 5.

« Le temps n'est pas encore venu ». QS, 341, § 3; 343, § 1; ES. 13, § 6; 41, § p; 91, § 3; 100, § 3; 122, § 2; 149, § 2; 154, § 4.

214 *Tendance à se cacher*

Aime la vie cachée et inconnue, OM2, 487, § 2; 530; QS, 230, § 6; 235, § § 24-25.

Cet attrait lui a rendu intolérable la supériorité, OM2, 547, § 6; le pousse à désirer une maison de retraite, ES, 41, § 4; 83, § § 1, 5; à proposer sa démission, QS, 317, § 1.

Garde autant que possible l'incognito, QS, 218, § § 2-3; 232, § 3; 258, § 1; 298, § § 2-5.

N'aime pas la préséance, QS, 318, § 1.

Se ferme dans sa chambre pour ne pas voir les évêques, QS, 235, § 25.

Cas où il se cache. QS, 365, § 2; 368, § 12.

22 **Affectivité**

220 *Sensibilité*

Il est extrêmement sensible, OM2, 547, § § 2-3; QS, 226, § 1. Se défie de sa propre sensibilité, QS, 230, § 3; fuit les assauts de grâce sensible, ES, 26, § 3.

Ses sentiments se peignent sur son visage, QS, 317, § 51.

[419]

Souffre des souffrances des autres, OM2, 528; QS, 329, § 4; 340, § 3.

Est accablé par les nouvelles de mort, QS, 216.

Facilement touché, RM], 153, § 5; ES, 39, § 35; QS, 271, § 12.

S'attendrit, ES, 36, § 1; 44, § 7; 102, § § 23, 31; 116, § 10; 125, § 1; QS, 317, § 24, OM3, 808, § 5.

S'anime, ES, 102, § 23; 107, § 1; 110, § 1; 172, § 35.

S'agite, parle avec feu, QS, 235, § 16; 236; 360, § 24.

221 *Goûts, préférences*

Son plaisir en vacances: lire des livres de piété, QS, 251, § 4. Prend plaisir aux prédictions sur la S.M., OM2, 452, § 2; à se trouver avec les frères, ES, 8, § 1; QS, 328, § 1; avec les enfants, QS, 373, § 3; à savoir que des Maristes travaillent sur le Rosaire, ES, 60, § 16.

Est heureux d'un séjour à la Trappe, ES, 41, § 4; d'une lettre de son neveu, QS, 267, § 3; d'un manuscrit du P. Servant, QS, 367.

A Rome aime à se trouver dans les quartiers de ruines, QS, 220, § 8.

Aime les œuvres abandonnées, ES, 23; les choses qui commencent sans bruit, ES, 41, § 7; QS, 250, § 1; les commencements difficiles, QS, 386; les Sœurs maristes, qui sont bien cachées, ES, 57, § 1; la simplicité de ses secrétaires, QS, 322, § 1.

Aime les principes «Tout pour les âmes; le salut passe avant la lob, ES, 95, § 3; la prière «Mon Dieu faites par moi de grandes choses, ES, 132, § 28; un mot de Saint François de Sales, 132, § 32; de Marie d'Agreda, 132, § 34; le mot «C'est Marie qui donne à chacun sa missions, ES, 143, § 2.

Préfère pour leur esprit les deux maisons de Belley, ES, 44, § 6; estime plus l'éducation en France que les Missions Étrangères, ES, 172, § 19; aime mieux laisser faire la Providence qu'aller au devant, ES, 175, § 27.

Est content que les Maristes aient une vertu aisée et pleine d'abandon, ES, 43, § 1.

Préfère à Rome les églises peu fréquentées, QS, 220, § 2.

222 Répulsions

Pour le bruit, ES, 89, § § 4,9; 90, § 3; QS, 220, § 6; 230, § 4; 271, § 1.

Pour les dettes, QS, 317, § 39.

Pour l'esprit mercantile dans le ministère, QS, 358, § 2.

Pour le luxe inutile, RM), 102, § 1; 299, § 2.

Pour les privilèges, QS, 227, § § 1-2.

Pour la préséance, QS, 318, § 1.

Pour les visites, ES, 89, § 2; QS, 218, § 9; 230, § 5; 298, § 1.

Pour les dîners dehors, QS, 230, § 5; 231, § 2; 260, § 2; OM2, 624, § 3; ES, 188, § 3.

Pour les indécences, OM2, 743, § 1; QS, 220, § 9.

Pour les voies obliques, QS, 345, § § 3-4.

Pour l'esprit de journalisme, ES, 92, § 2; QS, 259.

Contre Mgr Devie, OM2, 515; 521; 547, § 12.

223 Désirs

Général désir de vie cachée: voir *supra*, 214.

Voudrait un an de recueillement et de repos, OM2, 420; ES, 121, § 4; ou de temps en temps quelques heures pour se reprendre, ES, 39, § 12.

Désirs concernant la formation des Maristes, ES, 99, § 9; l'établissement du second noviciat, ES, 121, § 8; 140, § 9; le noviciat des jeunes, QS, 291, § 1.

Désirs d'apostolat: voudrait se consacrer au ministère des jeunes, ES, 39, § 26; redevenir missionnaire, 171, § § 1,4; travailler pour la classe pauvre, 61, § 9; avoir un bon journal en chaque ville, 71.

Désirs de bons sujets pour la S.M., ES, 51; 88, § 8; QS, 302, § 4; 369, § 3.

Désirs d'un nouvel ordre politique, OM2, 483; ES, 91, § 1.

Ce qu'il voudrait après sa mort, OM2, 634; ES, 86.

Désirs divers, CM), 30, § 23; ES, 32, § 3; QS, 318, § 1.

224 *Joie*

Habituellement gai et joyeux, QS, 253; 392 § 6• 393 § 1; 395, § 2.

Entretient la joie, QS, 192, § 2; 242, § 2; elle est pour lui un moyen de gouvernement, 284, § 1.

[421]

Joyeux dans ses entretiens, ES, 60, § 4; QS, 359, § 7.

Fredonne un chant jovial, QS, 217, § 1.

Trouve la joie dans la prière, QS, 216, § 2; 217, § 1; la consolation dans l'humiliation, ES, 62.

Lui causent de la joie:

Le bon esprit des Maristes, ES, .39, § 2; 43.

Un mandement du Cardinal, 96, § 2.

Penser aux commencements de la S.M., 178.

Les ministères faits sans éclat, QS, 193, § 1.

La perspective d'éviter une cérémonie, 230, § 8.

Faire sa chambre, 260, § 3.

Une lettre de son neveu, 267, §.3.

Les jeunes en formation, 291, § 6; 310, § 1.

La pensée d'être délivré du généralat, 317, § § 1,9-10, 42.

Se trouver au milieu des enfants, 373, § 3.

La pauvreté de la Neylière, 386.

Être déchargé du supérieurat, 390, § § 4-5.

La bonté de Pie IX à son égard, 391, § 2.

225 *Tristesse, angoisse*

Crises d'angoisse aux origines:

Au moment de la première communion, SH, 142.75. En 1823, SH, 226.1.

Après son élection en 1836, SH, 367.6.

Angoisse d'avoir à lutter contre son évêque, OM2, 513, § 12. Toute sa vie a été dans la peine, OM2, 513, § 13; 548, § 4.

Lui causent de la tristesse:

Le comportement d'un professeur, ES, 48, § 1.

Le luxe de la chapelle de Puylata, RMJ, 102, § 1.

Les critiques du P. Dauphin, ES, 172, § 3.

Le manque de confiance en Dieu, 188, § 20.

L'attitude de certains maristes du Conseil, QS, 197, § 2.

La maladie et la souffrance des autres, 210, § 3; 230, § 3; 329, § 4; 340, § 4.

L'annonce des décès, 216.

La perspective de quitter Belley, 217, § 1.

Le renvoi d'un mariste, 226, § 1.

L'idée qu'on pourrait favoriser son neveu, 267, § 1.

Le refus de l'épiscopat par J.B. Epalle, 271, § 3.

Voir corrompue J'innocence des enfants, 329, § 5.

Savoir qu'on reçoit Le Correspondant, 393, § 2.

226 Rire

Rit de choses dites ou faites par d'autres, ES, 134, § 4; 137, § 2; QS, 322, § 2; 323, § 2.

Rit en compagnie, QS, 217, § 4; 261, § 2; 359, § 2; 386; 390, § 5.

Rit en racontant lui-même quelque chose, OM2, 547, § 29; ES, 41, § § 4-5; 60, § 7; 119, § 2; QS, 217, § 4; 223; 229, § 1; 240, § 3; 252, § 15; 262, § 5; 317, § 10; 323, § 3; 359, § 2; 360, § 2; 368, § 15; 394, § 2.

Rit en revivant un fait passé, OM2, 427, § 2; 458; 499, e; 541, § 2; 752, § 37; ES, 60, § 7; QS, 229, § § 3-4; 235, § 12.

Rire malin, QS, 223; 230, § 8; 297, § 1; 368, § 15.

Rit tout bas, OM2, 466, § 13.

Rit des ses expressions audacieuses, OM2, 427, § 2; ES, 54, § 3; 126, § 1; 132, § § 1-2, 31.

227 Larmes

Larmes de douleur: au départ de Cerdon, OM2, 745, § 2; au moment de son élection, 684, § 2; 752, § 47; à l'annonce de la mort du P. Bret, QS, 216, § 1; en suppliant qu'on accepte sa démission, 317, § 49.

Larmes d'émotion: durant des cérémonies, ES, 115, § 2; 143, § § 10-11; QS, 373, § 2; 378; durant la bénédiction de Pie IX, 344, § 1; durant ses adieux aux capitulants, 396, § § 8-9; suffoqué par les pleurs, ES, 161, § 4.

228 Colère, mauvaise humeur

Colère en paroles: Quand est en colère les mots coulent de source, QS, 240, § 3; fait des sorties très vives, 235, § 19; pas toujours maître de lui, 317, § 49; exemples de paroles dites sous le coup de l'emportement, OM2, 671, § 2; 752, § 31; RMJ, 158; ES, 129; 172, § 18; QS, 364, § 2.

Colère en gestes et attitudes: Gestes irrités et menaçants, OM2, [423] 743, § 1; QS, 372, § 3; soufflets à un enfant, QS, 234, § 4; à un pénitent, 235, § 13; pousse un homme durant la procession, OM2, 706; renvoie brusquement un importun, 235, § 11.

Mauvaise humeur, CMJ, 30, § 21; QS, 235, § 30; 377, § 1; 389.

229 Patience, maîtrise de soi

On admire sa patience à Rome, OM2, 544, § § 5, 21.

Se tient à quatre pour ne pas s'impatienter, QS, 360, § 35.

Ne permet pas à son âme de sortir d'elle-même, QS, 237, § 1.

Patient envers ceux qui empiètent sur ses droits, QS, 349, § § 4, 9, 10.

Reste calme et silencieux quand on s'emporte contre lui, OM2, 558; QS, 300, § § 2-3.

Aborde calmement Mgr Devie au lendemain de difficultés, OM2, 547, § § 3, 18.

Sa maîtrise de soi dans la présidence des chapitres et réunions, QS, 321, § 5; 380, § 7; dans le traitement des affaires, 349.

23 Intelligence

231 Acuité d'observation

Sensible à la différence des époques, ES, 14, § 15; 24, § 2; 99, § 1; 155, § 6; 169.

Remarque les différences de caractère suivant les individus, ES, 102, § 3; suivant les régions, OM2, 541, § 7; 745, § 11; suivant les nations, ES, 60, § 8; 183, § § 5-7; suivant les générations, ES, 175, § § 6-10; QS, 288, § § 10-11; suivant les classes sociales, ES, 136, § 2; QS, 206, § 2.

Connaissance du cœur humain, ES, 90, § 3; 138, § 1; 148, § 2; 163; 180; QS, 273, § 4.

Connaissance des situations, ES, 130, § 6; 132, § 6.

Sait jusqu'où il peut aller avec les âmes, QS, 205, § 8.

Remarques sur les hommes, OM2, 590; ES, 130, § 6; QS, 273, § 4.

Remarques sur les femmes, CMJ, 28, § 2; ES, 14, § 16; 59, § 17; QS, 290, § 9.

[424]

Remarques sur les enfants, ES, 36; 151, § § 1-4; QS, 234; 369, § 3.

232 Imagination

J'ai bien aussi un peu d'imagination, OM2, 556, § 2; l'utilise en chaire, 541, § 10; 556, § 1; lui lâche la bride en conversation, QS, 235, § 16.

Situations imaginées, ES, 47; QS, 214, § 8; 284, § 2; 323; § 2; 354, § 1; 364, § 2.

Pour les comparaisons utilisées, voir *infra* 97.

233 Concentration

A l'esprit ailleurs quand on parle du monde, QS, 338, § 1: pense jour et nuit aux affaires importantes, 349, § 12; quand une grande affaire survient, oublie et renvoie tout le reste, 360, § 25; regarde sans voir, 360, § 27. Mais jamais dominé par un sentiment quel qu'absorbant qu'il fût, OM2, 684, § 5.

234 Profondeur et clarté

Profondeur et largeur de vues, OM2, 539, § 1; QS, 232, § 1; 288, § 7; 360, § 17; 380, § 5.

Clarté, lucidité, QS, 380, § 5; 395, § 2.

235 Jugement

A un jugement singulièrement sain, QS, 218, § 7.

Preuves de jugement en son enfance, ES, 649, § 1; 663, § 1; en prédication, 556, § 2.

Précision et justesse, QS, 380, § 5.

On ne voyait pas comment on aurait pu faire mieux, QS, 360, § 38.

N'est pas dupe, QS, 335, § 9; 372, § 1.

Apprécie la situation avant d'agir: «J'aurais d'abord vu», ES, 105, § 2; 132, § 6.

236 Culture, étude

236.1 EN THEOLOGIE

Sens théologique remarquable, OM2, 693, § 2.

Étudie la théologie:

Au Grand Séminaire, SH, 144.1

[425]

A Cerdon, SR 221.5

Durant l'été quand il est missionnaire, SH, 333.5; en discute avec ses confrères, OM2, 577, § 1

Consultations théologiques:

A Rome en 1833, OM2, 517; 564, § 3; 588, § 1.

Durant son généralat, QS, 301, § 5.

Se tient informé, QS, 254, § 5, note; 258, § 1.

Conscient de son importance pour la S.M., QS, 268.

Soutient un théologien, QS, 254.

Discussions théologiques:

sur la nécessité d'une rétraction publique, ES, 14.

sur la soumission au pouvoir légitime, ES, 31, § § 1-6.

sur les pouvoirs des évêques, ES, 81, § 5.

sur les cas réservés, QS, 351, § 3.

Son évolution en théologie morale, OM2, 542; 577; 693; ES, 37; QS, 254, § 5. Voir aussi infra 643 et 644 et l'index onomastique de ES et QS, à Alphonse de Liguori.

236.2 EN ÉCRITOIRE SAINTE

Entend raconter enfant les histoires de la Bible, OM2, 692; dès sa classe de quatrième se fait un cahier de textes sacrés, OM2, 613, § 1; étudie l'Écriture au Grand Séminaire, OM2, 545, § 4; demande à ne pas être dispensé de la classe de Nouveau Testament, OM2, 507.

Voir Index bibliques de ES et QS, ainsi que celui récapitulatif de P. Allard, s.m.: *L'utilisation de la Bible par le Père Colin. Tables*, Rome, 1979.

236.3 EN LITURGIE

ES, 61, § 1; CMJ, 24, § 2.

236.4 EN DROIT CANON

En sent l'importance, QS, 271, § 1.

L'étudie à Rome en 1842, QS, 220, § 7; en France en 1843, CMJ, 23, § 1; 24, § 1; QS, 257.

Cite des décisions canoniques, CMJ, 23, § 2; 24, e; 30, § § 8, 14; ES, 60, § 28.

236.5 EN PATROLOGIE

ES, 141, § 22; QS, 363, § 1, note.

[426]

236.6 EN HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Sens de l'histoire, OM2, 581, § 1; ES, 11, § 7; QS, 341, § § 2•3; 367.

Allusion à des faits historiques, ES, 5; 14, § 18; 21, § 9; 147, § § 6, 8, 11; 160, § 5; 183, § 8.

236.7 EN SPIRITUALITE

Lit des livres de piété durant ses vacances, OM2, 569; heureux d'avoir eu du goût pour eux, ES, 35, § 5; lui ont servi dans son ministère, 35, § § 1-3.

Listes d'ouvrages spirituels lus et recommandés par lui: OM2, 550; 554; 561; 574; 618; ES, 35; 39, § 6; 62; 79, § 7; 95, § 2; 102, § § 5, 27; 104, § § 3•4; 105, § § 2, 4.

237 *Profite de l'expérience*

A acquis de l'expérience:

En confessant aux retraites pastorales, OM2, 549.

Comme supérieur au collège de Belley, OM2, 698, § 1.

S'informe, QS, 230, § 1.

Aime à visiter les autres congrégations, OM2, 558, § 2; ES, 60, § § 39-40; 76, § § 4-6.

Aime à consulter, QS, ~19, § 1; 301, § § 5,7,11; pour les consultations théologiques voir *supra*, 236.1; pour les consultations sur la règle, *infra*, 824 et 825; pour son attitude au Conseil, *infra*, 741.

Accepte les observations et critiques, ES, 133, § 2; QS, 276, § 2; 361, § 5; 370, § 4; 389.

238 *Capable d'autocritique et d'évolution*

Reconnaît qu'il n'agit pas en conformité avec ses principes, ES, 39, § 29; QS, 233, § 6; qu'il est trop impressionnable et doit se tenir en garde contre lui-même, 303, § § 1,4.

Se reproche sa mauvaise humeur, QS, 317, § 49; 377, § 1; son manque de régularité, OM2, 545, § 6.

Avoue divers manquements, RM], 102, § 1; QS, 273, § 5; 292; 368, § 25.

Ferait autrement s'il avait à recommencer son ministère, OM2, 710; ES, 61, § 6; ne prêcherait plus Massillon, 169.

239 *Activité rédactionnelle*

Ses sermons, SH, 333.33.

[427]

Ses lettres, voir *infra*, 742.

Les Constitutions, voir *infra*, 8.

A rédigé un article de journal à Cerdon, ES, 71; des avis aux missionnaires, OM2, 581, § 2; un remarquable écrit sur l'éducation en 1850, QS, 380, § § 4-5.

24 **Volonté**

241 *Paraît ne pas savoir ce qu'il veut*

Au début ne pouvait faire un pas sans son directeur, OM2, 480.

Hésitant, ne sait jamais ce qu'il veut, QS, 235, § 30.

Lent à se décider, QS, 307, § 1; lasse les autres par sa lenteur, 203, § 1; 235, § 17.

Changeant, ne se tient pas à ce qu'il a dit, QS, 360, § § 7-11. Voir *supra*, 213.

Ne réussit pas à s'améliorer, ES, 67, § 1.

Ne peut s'imposer régularité et contrainte, OM2, 673, § 3.

Se laisse gagner et s'en repent, RM], 102, § 1.

242 *Force de volonté*

S'impose un exercice pour améliorer sa diction, QS, 240, § 2. Renforce sa volonté par des actes extérieurs, 0 M2, 511, b. Quand il a décidé, il ne change plus, QS, 360, § 33.

Est ferme dès qu'il s'agit du bien, OM2, 558, b; QS, 241, § 4; 280, § 3; 300, § 3; 360, § 10.

Pour la fermeté envers les personnes, voir *infra*, 253.

Va de l'avant, sans se laisser arrêter par ce qu'on dit de lui, CMJ, 30, § 21; QS, 325, § 2; 349, § 6; 353, § 1; 360, § 22; 381.

Maintient son indépendance en affaires, ES, 106, § 4; QS, 349, § 8; 360, § 16; 381.

Têtu, opiniâtre, attaché à ses idées, OM2, 547, § 11; 726; CMJ, 30, § 5.

Sait disposer ses batteries pour atteindre son but, OM2, 547, § 23.

25 Attitude envers autrui

[428]

251 Affection, tendresse

ES, 44, § 7; QS, 205, § § 2, 8; 235, § 20; 296; 377, § 6.

Embrasse les confrères, QS, 235, § 20; 317, § 50; 351, § 1; 390, § 1.

Gestes d'affection, OM2, 524, § 2; 663, § 1.

252 Brusquerie, amertume

ES, 39, § 12; QS, 235, § § 2, 3, 7, 8; 325, § § 1-2.

Donne des soufflets, QS, 234, § 4; 235, § 13.

Gestes brusques, OM2, 706.

Trop sévère envers certaines personnes, QS, 235, § 20; 360, § 30.

Sorties et plaintes peu selon la raison, QS, 235, § 19.

253 Fermeté

Durant son ministère à Cerdon, OM2, 487, § 2; 541, § 1.

Comme supérieur du collège de Belley, SH 334.524 et 334.525; QS, 207.

Envers les administrations diocésaines, *infra*, 762.

Envers les confrères craintifs ou délicats, QS, 249; 323, § 2; 327, § § 2-4.

En direction, ES, 26, § 1; QS, 205.

Envers M. Cholleton, QS, 254, § 6; 280, § 1.

Envers le P. Terrailon, ES, 129; QS, 280, § 2.

Envers les laïcs, QS, 330.

254 Diplomatie, adresse

« Je les pousse l'un par l'autre et l'œuvre de Dieu se fait », OM2, 752, § 29.

« Même d'un point de vue humain, ce serait la meilleure manière de faire », ES, 111, § 4; 60, § 5; 77, § 2; 81, § 3; 119, § 9.

« Vous êtes un malin, c'est le moyen de tout obtenir », ES, 60, § 6.

Ses «vues ultérieures», QS, 335; 301, § 7.

Habilitété dans la correspondance, QS, 204; 273, § 4; 285; 311.

Habilitété dans les affaires, OM2, 547, § 23; QS, 349, § 4; 377, § 6.

[429]

Adresse dans la conduite d'un chapitre, QS, 321, § 6.
N'attaque pas de front, ES, 14, § 16; 162, § 2; 175, § 2; QS, 290, § 2.
Coule sur ce qu'il ne peut arrêter sans briser, OM2, 476, c.
N'attaque pas, donne l'impression de consulter, OM2, 541, § 14; 563, § 3.
« Prend la traverse » avec les femmes, ES, 14, § 16.
Ne veut pas emporter les choses de force, ES, 60, § 4; 92, § 16.
Évite les luttes inutiles, OM2, 541, § § 12-13; QS, 211, § 2.
Demande moins pour obtenir plus, ES, 14, § 7; 40, § 4; 163, § 1.
Ne conteste pas, excuse, OM2, 558; 581, § § 19-20; ES, 148, § 4; QS, 274.
Patient et progressif en direction, QS, 205.

255 *Aisance, rondeur*

Parle ouvertement et sans crainte, ES, 81, § 4; QS, 252, § § 2-4.
Va droit au but, QS, 377, § 3.
S'attache à l'essentiel, ES, 42, § 2; 105, § 2.
Sait refuser rondement, QS, 330.
Caractère droit et franc, OM2, 544, § § 16-18.
Promeut dans la S.M. un genre aisé, ES, 43; QS, 192; 242, § 2.

256 *Expansivité*

Besoin de se débâter la tête en causant et plaisantant, OM2, 589, § § 1-2; ES, 119, § 13; QS, 229, § 4; 322, § 2; 360, § § 7, 8, 28.
Lâche la bride à la nature, s'enthousiasme, OM2, 622; QS, 235, § 16; 236; 346, § 2; 360, § 33.

257 *Timidité*

« J'étais un timide », OM2, 501; 526; 663, § 1. Voir SH, 144.5.
La timidité dominait son caractère, OM2, 752, § 7; QS, 232, § 8.
Son refus de voir les évêques est timidité naturelle, non venu, QS, 235, § 26.

258 *Réservé, discret*

Trait de famille, OM2, 570, § 3.
Ne disait rien à ses confrères de ses difficultés, 547, § 20.
Ne répète pas ce qu'il a entendu, QS, 201.

259 *Vie sociale*

259.1 Repas:

Répugne à prendre des repas au dehors, QS, 230, § 5; 231, § 2; 260, § 2; OM2, 624, § 3.
Cas d'invitations acceptées:
chez les paroissiens de Cerdon, OM2, 541, § 13.
chez l'évêque-gouverneur de Lorette, OM2, 624, § 3.
chez le Cardinal Castracane, OM2, 544, § 22; QS, 218, § 8.
chez Mgr Devie, QS, 231, § 2; 260, § 2.
Va dans les autres communautés après dîner, ES, 188, § 3.

Ne sait pas et ne veut pas inviter à dîner, ES, 128.

259.2 Visites:

Redoute les visites protocolaires, ES, 89, § 2; QS, 218, § § 3, 6, 9; 230, § 5.

Comment il les fait à Rome, QS, 218, § § 2, 4, 5.

Fait les visites du jour de l'an à Belley, QS, 260, § 1.

Échange des cartes de jour de l'an avec des religieuses, mais ne leur fait pas de visites, CMJ, 28, c.

Voir aussi *supra*, 214.

26 Types de relations avec les

Autorités civiles

OM2, 541, § 14; 563; ES, 31, § 8; 77; 155, § 4; QS, 209; 335, § § 9-10; 345.

Bienfaiteurs

Soucieux de les remercier, QS, 273, § § 2-4; 297.

Sensible à leurs remarques, QS, 375, § 1.

A cause d'eux tolère durant un temps des embellissements à Puylata, RMJ, 102, § 1.

Les inclut dans sa bénédiction d'adieu, QS, 396, § 11.

[431]

Bourgeois

QS, 200; 206, § 2.

Cabaretiers

OM2, 664.

Cardinaux

OM2, 752, § 36; QS, 218, § § 6-8.

Enfants

voir *infra*, 79.

Étrangers

Ne parle pas contre eux, ES, 183, § 2; QS, 220, § 9.

Évêques

voir *infra*, 76.

Femmes

Marie Echallier à Saint-Bonnet, SH, 141.5.

Dès sa jeunesse n'a aucun plaisir à se trouver avec elles, OM2, 512.

Paroissiennes à Cerdon, OM2, 541, § § 3-5; 662, § 1; 745, § 10.

En parle avec crainte et véhémence, ES, 59, § § 26-29; 142, § 14; QS, 387, § 2.

Ses griefs à leur égard, CMJ, 28, § 2; QS, 290, § 9.

Ne les regarde pas, QS, 248.

N'est pas fait pour les conduire, QS, 290, § 9.

Cas particuliers, OM2, 539, § 4; ES, 126, § § 1-2,6; QS, 305, § § 2-4; 334; 374.

Frères coadjuteurs

Délicatesse et respect, QS, 260, § 3; 294.

Les encourage, 217, § 2; 383.

Plaisante avec eux, 284, § 2; 328, § 3; 383.

Mange avec eux à Belley, 328.

Trinque avec eux à la Neylière, 386.

Les aide, 348.

Est attentif aux remarques qu'ils font, ES, 101, § 3;

à ne pas les scandaliser, 97, § 1.

Hommes

Leur plait à Cerdon, 745, § 8; les réunit à la cure, 513, § 1.

Très exact à les saluer, QS, 248.

Ne les refuse jamais, même s'il est occupé, ES, 40, § 1.

Accepte de les conseiller sur leur vocation, QS, 196, § 4.

[432]

Son attitude avec les gardes nationaux en 1848, QS, 368, § § 12-17.

Quelques cas particuliers, OM2, 706, 745, § 7; QS, 235, § 13; 246.

Inférieurs

Voir *infra*, 78.

Jeunes gens

A un faible pour eux. ES, 39, § 26; 40, § 1.

Ne les refuse jamais, ES, 40, § 1; QS, 279, § 2.

Ne s'enthousiasme pas avec eux, QS, 196, § 3.

Franc et sans flatterie, QS, 213.

Large, ne demande que l'essentiel, ES, 39, § 26; 40, § 4.

Fait adoucir la discipline pour de jeunes novices, QS, 242, § 1.

Sa manière de faire avec de jeunes postulants, QS, 336; 369.

Malades

Sa sollicitude pour eux: à Cerdon, OM2, 645, § 3; 744; à Belley, QS, 199, § 1; 329, § 4.

Laisse sa chambre pour eux, QS, 277; 329, § 1.

Craint de ne pouvoir supporter la vue de Delaunay malade, QS, 260, § 3.

Par contre, traite rondement les malades imaginaires, QS, 199, § 2.

Se méfie des hypocondriaques, 354, § 4.

Cas du P. Guttin, QS, 327, § 2; Chare et Ducharne, 354.

Voir aussi *infra*. 781.

Médecins

Les fait consulter, QS, 199, § 1; 354, § 3.

Préfère d'autres avis à celui du médecin de la maison, QS, 329, § 2.

Voir aussi *supra*, 15.

Missionnaires d'Océanie

Ne les oublie pas lorsqu'ils sont aux extrémités du monde, QS, 219, § 3 .

Occupé de leurs intérêts, 219, § 3; 229, § 2; 305. § 5.

Intéressé et ranimé par les nouvelles qu'il en reçoit, QS, 235, § § 16-17; 350.

Leur écrit longuement, ES, 160, § 4; 161, § 2; QS, 210, § 3; 326.

Garde leurs lettres, QS, 210, § 4; 341. § § 2-3.

Souffre des maux qu'ils endurent, ES, 39, § 22; QS, 340, § 3.

Délicat avec eux, ES, 93, § 1.

[433]

Novices-scolastiques

Sa sollicitude pour eux, QS, 291.

Veut une discipline large adaptée à leur âge, 242.

Se préoccupe de leur santé et de leurs vacances, 251; de leurs études, 268, § § 1-13; de leurs exercices de piété, 268, § 14.

Avertit les candidats douteux, 308.

Ouvriers

Voudrait les réunir à Puylata, QS, 289, § 2.

Comment les reçoit durant la révolution de 1848, 368, § § 12-15.

Exact à les payer, 375, § § 2-3.

Pape

Audience avec Grégoire XVI en 1833, SH, 354.4. En 1842, QS, 221; cherche à en obtenir des images, 223.

Voit de près Pie IX en 1846 mais ne demande pas d'audience, 344; est reçu par lui en 1847, QS, 391, § 1, note.

Récit de l'audience de 1854, 391.

Parents

«Mes parents! je n'y pense pas; je ne sais même pas si j'en ai des parents», OM2, doc. 706, note 4.

Origine de son détachement à leur égard, 508.

A le cœur froid pour ses neveux et nièces; RMJ, 126, § § 1-2.

Ne veut pas d'égard pour son neveu Eugène, QS, 267; mais apprécie sa manière de faire, OM2, 570, § § 1-2.

Prêtres séculiers

Son cœur bat pour eux, OM2, 549.

Les conseille, OM2, 477; QS, 244; 302, § 1.

Ne les admet pas sans le consentement de leur évêque, QS, 319.

Ne se fie pas à ceux qui passent, 358, § 4.

Riches

Difficile de traiter avec eux, ES, 148, § 1.

N'invective pas contre eux, ES, 148, § 4.

Ne se presse pas de visiter un riche bienfaiteur et le regrette après, 203, § 2.

Son attitude envers Viennot, ES, IB, § § 5-6; Blaise Aurrant, QS, 273, § 3; de riches candidats, 336; une veuve trop généreuse, 334, § 1.

Supérieurs maristes

Les fait rentrer dans le rang, QS, 272.

[434]

Prévoit et supporte leurs imperfections, 302, § 5.

Ne veut pas qu'ils soient des faiseurs, 360, § 21.

Soucieux de ne pas entraver leur marche en publiant trop tôt un règlement, 380, § 7.

Pitié pour eux, 304.

Les animaux

S'amuse à les contrarier, QS, 316, § § 6-7.

Leur donne à manger, QS, 348, § 3; 394, § 2.

Se délasse en allant les voir et les caresser, 392, § 5; 394, § 1.

Sa tendresse et son respect pour eux, QS, 394, § 1; OM3, 808, § 2.

27 Travail et détente

271 Ardeur au travail

Sur son activité naturelle, voir *supra*, 212.

Témoignages sur la quantité de travail qu'il abat, QS, 229; 281.

Son travail de nuit, QS, 278; 326; 350.

Les périodes de grandes affaires, QS, 360, § § 25-33.

272 Détente

Se délasse en causant avec les confrères, *supra*, 256; en caressant les animaux, *supra*, 26, *animaux*

Fait l'enfant, QS, 360, § 10; OM2, 589, § 2.

Joue: traineau à Belley, QS, 295; scène du daguerréotype, 316, § § 2-3; toupie, 316, § 5.

28 Attitude envers la sexualité

281 Durant son enfance

SH, 142.73 et 143.24.

282 A échappé à la contagion du mal

OM2, 540.

283 Pudeur

QS, 347, § 2.

284 Révolté par les indécences

OM2, 743, § 1; 745, § 10; QS, 220, § 9.

[435]

285 *Attitude envers les femmes*

supra, 26

286 *Lutte contre l'impureté au collège*

OM2, 476, § 2; 746, § § 14-15; QS, 207, § 2.

287 *Parle avec véhémence sur la chasteté*

ES, 59, § § 14-19,25-32; 102, § § 19,27; 142, § § 14-16; QS, 387.

288 *Attitude envers les fautes d'impureté*

Voir Index analytique de ES, à HABITUDES MAUVAISES, ONANISME. SEXUALITE; QS, 234; 239; 331, § § 6-8.

289 *S'informe*

QS, 258, § 1.

Portrait moral

3 PORTRAIT MORAL

31 Conscience

311 *Scrupules*

Était bien scrupuleux, QS, 235, § 30; dans son enfance, SH, 142.74; au moment de la conscription, SH, 143. 141; lors de la maladie de 1809, SH, 143.142.

A Cerdon n'osait quelque fois pas dire la messe avant onze heures, QS, 235, § 30.

N'osait pas faire un pas sans son directeur, OM2, 480.

Répugne à faire gras même avec permission, QS, 222, § 4.

312 *Conscience élargie*

Se rit des petits calculs d'esprits faibles, QS, 360, § 35.

S'accorde grande latitude quant à la Règle, OM2, 673.

Sur son dépassement du rigorisme, voir *supra*, 236.1.

Sur sa conscience de confesseur, *infra*, 644.

32 Sens du devoir

Conscient de ses responsabilités vis à vis des enfants, QS, 329, § § 4-5.

[436]

des malades, *id.* et OM2, 645, § 3; 744. des novices, QS, 266, § 4.

des confrères, ES, 59, § 19, QS, 377, § 5.

Connaît les devoirs du supérieur, ES, 87, § 21; OM2, 592.

Décharge sa conscience de supérieur en avertissant un confesseur, QS, 266, § 5.

33 Sens de l'autre, charité, délicatesse

Traits de charité et de délicatesse dans son enfance, OM2, 528; 649, § 1.

Charité douce, forte, surnaturelle, QS, 205, § § 2, 6.

Sa charité: prendre soin des scolastiques, QS, 291, § § 5, 7.

Soucieux de ne pas compromettre, QS, 201; de respecter la réputation des coupables, 372; 377.

Ne parle pas des défauts des confrères, ES, 39, § 27; QS, 377, § 5; mais voir QS, 235, § § 9-10.

N'abuse pas de la confiance mise en lui, QS, 234, § 8.

Soucieux de ne pas incommoder, QS, 260, § 3; 395, § 3.

Se gêne pour les autres, OM2, 541, § 16; QS, 277; 293, § 1; 329, § 1.

ne se mêle de rien après sa démission, QS, 392, § 3; 393, § 1.

Voir *supra*, 26, *Frères*; *infra*, 752.

34 Prudence

341 *Prudente lenteur*

Ne se presse pas, mais arrive à temps, ES, 88, § 6; 360, § 22.

«Plus la chose presse, plus je tempore», QS, 303, § 1.

Voir aussi, QS, 214, § 3; 285, § 3 et *infra*, 72.

342 *Dans le ministère des âmes*

QS, 195, § 4; 205; voir *infra*, 65.

343 *En éducation*

OM2, 476, c; QS, 206, § § 1-2.

344 *Dans l'administration*

Conduite de réunions, QS, 288, § 7; 321, § 6; 380, § 7.

Examen des vocations, admissions: voir *infra*, 751.

[437]

Renvois: voir *infra*, 752.

Fondations: voir *infra*, 753.

Projets de fusion, OM2, 776, § 1; QS, 252.

Visites canoniques de religieuses: QS, 290.

Conduite avec la Propagation de la Foi, QS, 314, § 7.

345 *Éloges de sa prudence*

OM2, 544, § 18; QS, 218, § 1; 288, § 8; 301, § 9; 321, § 6.

35 Justice

Refuse le don d'une veuve qui a des enfants, 334.

Ne fait pas attendre le salaire des ouvriers, 375, § § 2-3.

Sait défendre ses droits, QS, 330; 349, § § 1-2; mais aussi en céder, 274; respecte les droits des autres, 349, § 3; ES, 130, § 2.

Prêt à répondre dans les journaux si on attaque Devie, 382, § 2.

36 Gratitude

Dans son enfance, OM2, 501; 526, § 1.

Sait remercier les bienfaiteurs, QS, 273, § § 2-4; 297.

Reconnaît le dévouement de ses secrétaires, 322, § 3.

Est reconnaissant pour les moindres services, 395, § 3.

Remercie les capitulants pour leurs travaux, 396, § 7.

37 Véracité

371 Franchise

Caractère droit et franc, OM2, 544, § § 16-18; 547, § 21.

Je lui écrirai la vérité, ES, 138, § 3.

Préfère renoncer au bien que de mentir, QS, 345, § § 3-4.

Dit leurs vérités à ses dirigés, QS, 205, § § 6, 10; 213, § 4.

372 Dissimulation

Montre des lettres après en avoir omis des passages, OM2, 466, § § 9-10; 547, § 31.

Se résoud à présenter une supplique peu conforme à la réalité, 544, § 16.

[438]

38 Force et grandeur d'âme

La plus grande âme que j'aie connue, QS, 232, § 1.

381 Va en grand

QS, 245, § 3; 291, § 7; 360, § 36.

Voir Index analytiques de ES à GRANDES CHOSES.

382 Lutteur, revigoré par le combat

OM2, 558, b; QS, 207, § 9; 300; 360, § 38.

Aime à rappeler ses luttes passées, OM2, 476; 547, § § 18-26; 572; QS, 207, § 9.

383 Surmonte ses ennuis de santé

OM2, 640; QS, 225, § § 1-3; 230, § § 1-2; 268, § 3; 281; 313, § 1; 324, § 12.

384 Noblesse et magnanimité

Noble dans ses procédés, OM2, 535, § 6; QS, 232, § 2; 358; 360, § 10.

Fier, OM2, 752, § 7; ES, 179, § 6.

385 Indépendance, liberté d'esprit

Prêt à voir tomber la S.M., OM2, 425, § 7; 752, § 22; ES, 125, § 2.

Indifférent aux criaileries, QS, 349, § 6, voir *supra*, 242.

Ne s'abaisse pas à répondre, QS, 300, § § 2-3; 330; § 4; 355, § 2-3.

39 Simplicité et modestie

391 *Manière simple de se tenir*

QS, 232, § 8; 260, § § 1-2; OM3, 808, c,

392 *Se félicite de sa propre simplicité*

QS, 335, § 5.

Surtout dans ses démarches à Rome, en 1833, OM2, 427, § § 2, 13; 428, § 1; 478, § § 1-2; 601.

393 *On admire sa simplicité et sa modestie*

OM2, 544, § § 5, 18; 752, § § 43, 50; QS 218 § § 1 3 5 7; 301, § 9.

[439]

394 *Parle et raconte avec simplicité*

OM2, 547, § 38; QS, 261; 328, § 1; 359, § 3.

395 *Traits de simplicité*

ES, 60, § § 30-31; QS, 261; 276; 295; 316.

396 *Aversion pour les titres et la préséance*

OM2, 568; 687, § § 1-3; QS, 258; 309; voir aussi *supra*, 214.

397 *Soucieux de ne pas mettre la S.M. sur le pinacle*

QS, 339, § 2; 341, § 1; voir aussi *infra*, 45.

Le religieux

4 LE RELIGIEUX

40 Un «saint»

OM2, 535, § 6; QS, 218, § § 1, 5; 232, § 8; 360, § 10.

41 Dieu

411 *Foi, vues surnaturelles*

«Dieu seul». OM2, 499, i; 574; QS, 241, § 4.

Ne voit que Dieu, CMJ, 30, § 6; QS, 232, § 7; 246, § 3.

Esprit de foi, QS, 235, § § 16-17; 288, § 7; 395, § 2.

Sens de l'action de Dieu, ES, 125, § 3; QS, 266, § 6; 317, § 38.

412 *Abandon*

S'abandonne à Dieu, ES, 29; OM2, 673, § 3; 727, § § 1-2.

Laisse Dieu agir en lui, ES, 67, § 2.

413 *Adoration, action de grâces*

ES, 39, § § 8-9; 73, § 2; 141, § 3.

414 *Soumission à volonté de Dieu*

Ne veut que son accomplissement, OM2, 547, § 3; QS, 217, § 1; 220, § 5.

S'y soumet, 216; 230, § 3; mais parfois avec peine, 519, § § 2-4.

Fait des prières pour la connaître, ES, 29; 59, § 34; QS, 219, § § 1-2; 220, § 5; 266.

[440]

N'agit que lorsqu'il la connaît, ES, 82, § 2; 89, § 6; 155, § 9; 175, § 23; QS, 232, § 6; 235, § 16; 303, § 3; 360, § 33.

Sainte indifférence, OM1, 292, § 5; OM2, 425, § 7; 752, § 22; ES, 125, § 2; QS, 219, § 3; 220, § 5.

Paix intérieure, OM2, 471, § 2; 524, § 11; 726; ES, 29; QS, 237, § 1.

415 *Confiance en Dieu*

OM2, 620; ES, 75; 179, § 6; QS, 368, § 18.

416 *Attitude envers les faits extraordinaires*

OM2, 425, m; 482; 503; 575; 579; 580, § 3; QS, 384.

42 Père, Fils, Esprit

421 *Dieu Père*

ES, 39, § 46; 44, § 3; 141, § 17; QS, 396, § 11.

422 *Jésus-Christ*

Prière au Christ, ES, 84, § 1.

Union au Christ, ES, 170; voir Index analytique de ES, à JESUS-CHRIST, *s'en revêtir, union*.

Dévotion au Sacré-Cœur, ES, 61, § § 1,6; QS, 265, § 2; 396, § 11.

Chemin de croix, OM2, 564, § 2.

Pour l'Eucharistie, voir infra 461 et 62.

423 *Esprit-Saint*

Prière à l'Esprit Saint pour connaître la volonté de Dieu, QS, 265, § 6; 275, § § 1-3; 303, § 1.

Prières pour obtenir aux Cardinaux les lumières de l'Esprit Saint, QS, 219, § 2.

Colin plein de l'Esprit, poussé par Lui, ES, 105, § 2; QS, 237, § 1; 346, § 1.

Constata la présence de l'Esprit-Saint dans le chapitre, QS, 396, § 3; dans la retraite, ES, 141, § 1.

Récitation du *Veni Creator*, QS, 317, § § 3, 14; *Veni Sancte Spiritus*, ES, 116, § 4; QS, 275, § 3.

43 Pêché

[441]

431 *Tentations*

Comment il lutte contre le démon dans les tentations, QS, 247, § 1-2.

Tentations de découragement regardant la Société aux origines, SH, 266.1.

Tentations d'aversion contre Mgr Devie, ES, 39, § 17; OM2, 547, § 12.

432 *Conscience de ses infidélités*

En général, ES, 39, § 14; 72-

De n'être pas capable de s'améliorer, ES, 34; 67, § 2.

De n'être pas assez maître de lui, ES, 39, § 12; QS, 317, § 49; 377, § 1.

De scandaliser par son manque de régularité, OM2, 545, § 6.

D'avoir entravé l'œuvre de la Sainte Vierge, QS, 396, § 10.

433 *Demande de pardon*

A Dieu, QS, 234, § 2; 396, § 10.

Aux confrères, ES, 39, § 32; QS, 317, § 49; 396, § 10.

44 Vie d'abnégation, détachement

441 *Mort à la nature*

Craint d'agir par nature, QS. 255, § 1; la foule aux pieds. 253; la nature ne lui peut rien, 255. § 3.

«Se foule aux pieds lui-même», CMJ. 30. § 6.

442 *Oubli de soi*

Ne compte ses sentiments pour rien quand il faut agir. QS. 226, § 2.

Vide de considération personnelle, QS. 361.

443 *Mortifications*

Dans sa jeunesse, SH, 142.72.

A Cerdon. OM2. 541. § 19.

444 *Détachement des parents*

Voir *supra*. 26. parents.

45 Humilité

[442]

451 *Conscient de ce qui lui manque*

OM2, 478, § 2; 514, § 5; 566; 728, § 2; ES, 89, § 1; 132, § 28; 136, § 1; QS, 317, § 25.

Sait ne pas valoir mieux que ceux à qui il prêche, 0 M2, 517, § 6.

452 *Mépris de lui-même*

OM2, 471, § 2; 550; 726; ES, 62.

453 *Heureux de l'humiliation*

ES, 62.

454 *Actes d'abaissement*

Sert à table le 24 septembre 1836, OM2, 752, § 50.

S'agenouille devant des confrères, ES, 39, § 32; QS, 356, § 2.

Prend part à des travaux serviles, QS, 348.

Scènes d'humilité avec son successeur, QS, 390.

455 *Appréciations sur son humilité*

Éloges, QS, 230, § 6; 232, § 2; 288, § 7; 318, § 2; 344.

Mêlée d'imperfection, QS, 235, § 24.

46 Vie de piété

461 *Eucharistie*

Sa première communion, SH, 142.75.

Dévotion au Saint Sacrement, OM2, 497; 574, § 2; QS, 265, § 1; 313; 393, § 3.

Voir *infra*, 62.

462 *Pénitence*

Sa première confession, SH, 142.23.

Ses confessions:

durant sa jeunesse, OM2, 525; 529; 548; 645, § 2.

à Jallion, 645, § 4.

à Cholleton, 519, § 4.

à Mgr Devie, 521; 547, § 14.

Aux Jésuites à Rome, ES, 60, § 25; QS, 222, § 4.

[443]

463 *Extrême onction*

OM2, 638; 645, § 1; 650, § 3.

464 *Prière spontanée*

Dans son enfance, OM2, 494; 506, § 2.

En mission, OM2, 516, § 5.

«Prie pour tout». ES, 75; QS, 360, § 27; 368, § 25;

avant toute affaire importante, 349, § 12; avant d'intervenir dans des cas personnels, 308, 7; 376, § 3; pour connaître la volonté de Dieu: voir *supra*, 414; *infra*, 741.

Prière au Christ, *supra*, 422.

Prière à l'Esprit, *supra*, 423.

Prière à Marie, *infra*, 52.

Prière de demande, QS, 212, § 2.

Prière d'intercession, QS, 206, § 5, 7; 219, § 2.

465 *Invocations caractéristiques*

«Mon Dieu, faites par moi de grandes choses», ES, 132, § 28; 140, § 12; 188, § 18.

«Mon Dieu, c'est ainsi que vous faites», QS, 206, § 10; 385, § 1.

«Mon Dieu, faites connaître aux autres votre volonté», ES, 139, § 2; QS, 303, § 6.

466 *Exercices de piété*

Méditation, OM2, 499, p; QS, 392, § 1; 393, § 4.

Lecture spirituelle, ES, 35, § 5; QS, 326, § 3; voir *supra*, 236.

Retraites, QS, 317, § 12.

467 *Dévotions diverses*

Anges, ES, 123; QS, 265, § 7; 275, § 1; 396, § 11.

Saint Joseph, QS, 275, § 1; 317, § 14; 368, § § 4, 18; ES, 116, § § 2-5; 123; 156, § 7; 166, § § 1, 7.

Saints divers, ES, 47; 61, § 1; QS, 219, § 2; 220, § 5.

Ames du Purgatoire, OM2, 581, § 5; 752, § 30; QS, 219, § 2; 265, § 7; 275, § 1; 376, § § 3-4.

468 *Vœux privés*

Vœu d'aller à Rome, SH, 244.2.

Vœu des trois mille messes, SH, 322.26.

Vœu à S. Théodore, QS, 222, § 3.

[444]

47 Vœux de religion

471 *Chasteté*

A échappé à la contagion. OM2, 540.

Réservé avec les femmes, QS, 248.

Voir *supra*, 28.

472 *Obéissance*

QS, 390, § § 2-3; 395, § 3; OM3, 808, § 7.

473 *Pauvreté*

L'aime et la pratique, QS, 208.

Refuse un nécessaire de voyage, QS, 299; des ouvrages dorés, OM2, 425, §9.

Ne prend sa montre qu'en voyage, QS, 352, § 1.

Voir *supra*, 133.

Se sert lui-même, QS, 260, § 3; 312.

Désintéressé en matière d'argent, QS, 193, § 3; 274; 287; 334, § 1; 358, § § 1-3; 364, § 3; 375, § 1.

Soucieux d'économiser, ES, 131, § § 1-2; QS, 352, § 4.

48 Vie régulière

Était régulier au séminaire, OM2, 545, § 6.

Ne peut plus l'être comme supérieur général, *ibid*; OM2, 673, § § 3-4.

Serait incapable de suivre des statuts trop austères, ES, 41, § 4.

Bouleverse les horaires, ES, 60, § 31; 99, § § 14, 16; 360, § 29 et notes.
Ne veut pas de privilèges, QS, 227, § 1.

49 Grâces reçues

491 *Confiance sensible en la réussite de la S.M.*

OM2, 447; 519, § 7; 620, § § 1-2; 670, § 7; 752, § § 43-45.

492 *Inspiration dans la rédaction de la Règle*

OM2, 752, § 44; ACTA S.M., 6, 512.

[445]

493 *Poussé dans ce qu'il a fait pour la S.M.*

OM2, 440, c; 603, § 1; ES, 75.

Sur l'incident de la Coria, voir SH, 322.111.

494 *Inspiration, sentiments très forts*

OM2, 549; 580, § 3; 576; 677; QS, 317, § 26; ES, 105, § 2; CMJ, 28, § 1.

495 *Consolations sensibles*

ES, 61, § 5; QS, 220, § 4. Les fuit, ES, 26, § 3.

496 *Grâces particulières*

OM2, 464; 467; ES, 61, § 5.

497 *Prophéties sur ses trois voyages à Rome*

OM2, 532; 533; 628.

Le dévot à Marie

5 LE DÉVÔT À MARIE

51 Sentiments qui l'animent

Amour, ES, 115, § 2; OM2, 554, § 4; QS, 378.

Reconnaissance, QS, 216, § 2; 226, § 2.

Recours dans le besoin, OM2, 752, § 34; ES, 47, § 2.

Confiance dans les affaires temporelles, ES, 54, § 2; 98, § 5; QS, 193, § 2; 287, § 5.

Conscient de sa protection, QS, 368, § § 18, 23.

Prière pour être éclairé, OM2, 576; 677; 752, § 44; QS, 275, § 1; 292.

Désir de retrouver Marie au ciel, QS, 217, § 3.

52 Formes de dévotion mariale

Honore ses actions, ES, 33; 39, § 46.

Dévotion au Cœur de Marie, QS, 271, § 11; 395, § 5.

Dévotion à N.D. des Sept Douleurs, OM2, 509; ES, 32, § 1; 39, § 21.

Chapelet, QS, 219, § 1; 222, § 4; OM3, 808, § § 1-2.

Invocations, QS, 219, § 2; 395, § § 2, 5.

[446]

Consécration, ES, 174, § 16; 176, §.1; QS, 378.

Neuvaines, ES, 102, § 10; QS, 275, § 2.

Scapulaire, OM2, 436; QS, 195, § 4.

Statues, OM2, 752, § 44; ES, 123; 143, § 7; 156, § 8.

Médaille miraculeuse, ES, 78, § 2; 102, § 47; 116, § 10; QS, 379.

53 Manifestations aux différentes périodes de sa vie

Jeunesse, OM2, 436, § 1; 509; 578, § 2.

Grand Séminaire, 545, § 5.

A Cerdon, 506, § 3; 534, § 4; 619; 717.

Dans le travail sur la Règle, *supra*, 492.

Durant les missions, OM2, 581, § § 5, 17; 587, § 7.

A Rome en 1833, OM2, 436, § 2; 564, § § 1-2; en 1842, QS, 219, § 2.

Généralat; la plupart des références de *supra*, 52 se rapportent à cette période.

Après sa démission, QS, 395, § § 2, 4, 5; 396, § § 6-11; OM3, 808.

Partie intégrante de la relation du P. Colin à Marie étaient la conviction qu'il avait de son rôle dans l'Église, du choix qu'elle avait fait de la Société, de la place qu'elle y occupait comme Supérieure, etc. Tous ces thèmes ont été analysés avec la pensée du Fondateur. Voir en ES et QS, *Index analytique* à MARIE. Voir aussi l'*Index d'orientation* de OM4, pp. 844-845, au même mot.

Le prêtre

6 LE PRÊTRE

61 Sa vocation sacerdotale

OM2, 616; 741.

62 Célébration de la messe

621 *Sa première messe à Salles*

OM2, 623, § 2.

[447]

622 *Célébrations aux différentes périodes*

A Cerdon, QS, 235, § 30.

A Rome en 1833, OM1, 295, § 2; OM2, 752, § 35; en 1842, QS, 219, § 1; 220, § § 1-4.

A Lorette, OM2, 64.

A Belley, RM], 153, § 5.

Le 24 septembre 1836, OM2, 752, § 49.

Durant son généralat, ES, 47, § 1; 61, § 1; QS, 318, § 1; 370.

Après sa démission, 392, § 1; 395, § 3.

623 *Manière de célébrer*

ES, 61, § 1; QS, 220, § § 2-3.

624 *S'abstient de célébrer*

OM1, 295, § 2; 370; 395, § 3.

625 *Action de grâces après la messe*

ES, 47, § 1.

63 Bréviaire

A Rome, en 1833, OM2, 564, § 2; en 1842, QS, 219, § 1; 222, § § 2, 4.

A la Neylière, QS, 392, § 4.

64 Ministère de la confession

641 *Périodes où il l'a exercé*

A Cerdon, OM2, 479; 481; 506, § 3; 541, § 5; 542; 645, § 3; 706.

Durant les missions, OM2, 475, § 1; 516, § 3; 581, § § 7, 9; 610; 664; 675; QS, 235, § 13.

Aux retraites pastorales,

OM2, 549.

Au collège de Belley, QS, 234, § 5.

A Lyon, ES, 40, § § 2, 5; QS, 213; 279.

642 *Catégories de Pénitents*

Incrédules, grands pécheurs, OM2, 481; ES, 163.

Enfants, OM2, 581, § 7; ES, 116, § 10; QS, 234, § 5; 279, § 1.

[448]

Jeunes gens, ES, 40, § § 2, 5; 52; QS, 213, § 1.

Femmes, OM2, 541, § 5; 542, § 4; QS, 387, § 2.

Prêtres, OM2, 549.

Religieuses: comment confesserait les Sœurs maristes, CMJ, 24, § 10; Refuse de confesser celles dont il est le visiteur canonique, QS, 290, § 8; CMJ, 24, § § 11, 12 et h.

Mayet, QS, 205, § 4.

643 *Attitude au confessionnal*

Conscient de sa responsabilité, OM2, 462.

Va au confessionnal en tremblant, s'en plaint à Marie, OM2, 506, § 3; religieuses frayeurs, QS, 387, § 2.

N'y a pas de tentation d'attachement naturel, OM2, 506, § 1.

A recours à Jésus-Christ, s'unit à lui, ES, 102, § 27; 170; QS, 385, § 1.

Tient en main une statuette de Marie, OM2, 619, § 1.

Laisse les pénitents libres, OM2, 479.

Cherche à exciter la foi, ES, 14, § 12; pousse à la communion, 40, § 5; encouragement, 52.

Cas d'emportement, QS, 235, § 13.

Pénitences, OM2, 475, § 4; 541, § 5; hostile à leur multiplication, CMJ, 24, § 10.

644 *Critères d'absolution*

N'a refusé personne en missions, OM2, 675.

A la manière large de Mgr Devie, va dans le sens de la miséricorde, ES, 37; QS, 385.

Suit le principe de Rome, «Tout pour les âmes», ES, 95, § 3; 163, § 2.

Absout dès que voit la contrition, ES, 186, § 2.

Est un des dix prêtres sur cent qui auraient absout en un certain cas, ES, 186, § 1.

Attitude en cas d'onanisme conjugal, OM2, 542, § 4; voir aussi ES, 102, § 50; QS. 254, § 2 et note.

Pour l'évolution des principes de C. en théologie morale, voir *supra*, 236.1.

65 Direction

[449]

651 *Qui il dirige*

Refuse généralement les femmes, QS, 311; son attitude avec quelques Sœurs, 205, § 5.

Ne refuse jamais les jeunes gens, ES, 40, § 1; en dirige plusieurs, ES, 39, § 26; 40; QS, 213; 279, § 2.

Renvoie habituellement les confrères à Maîtrepierrre, QS, 360, § 35; mais dirige Mayet, ES, 26; QS, 205.

Consulté sur des problèmes de vocation par des prêtres, OM2, 477; QS, 244; 302, § 1; un frère des Écoles Chrétiennes, ES, 15, § 2; une candidate pour l'Océanie, ES, 126, § § 1-3; des jeunes, QS, 336, § 1; 369.

652 *Sa manière de faire*

Se sert de la doctrine de St. François de Sales, ES, 35, § 3.

Écoute plus qu'il ne suggère, ES, 63, § 2; CM), 24, § 10.

Va progressivement, QS, 205.

Ne parle fort qu'après avoir gagné la confiance, QS, 205, § 1.

Laisse les âmes qui vont bien suivre leur chemin, QS, 205, § 7.

Pousse à l'esprit d'enfance, ES, 28.

Attitude envers ceux qui ont visions et révélations, QS, 384, § § 2-3.

66 Prédication

661 *Aux différentes époques*

Premier sermon sur l'Eucharistie, OM2, 574, § 2.

A Cerdon, SH, 222.2.

En missions, SH, 333.33.

Retraite au collège de Belley, OM2, 626.

662 *Sa manière de prêcher*

Se prépare toujours, OM2, 604; 626.

De froid au début devient courageux et ferme, OM2, 487, § 2; parle avec vigueur, porte de grands coups, 541, § § 8-10; 745, § 8.

Improvisations véhémentes, OM2, 541, § 10; 543, § 2; mais répugne aux effets d'éloquence, 556.

Ne fait jamais de personnalité en chaire, OM2, 745, § 6.

[450]

663 *Le succès qu'il obtient*

Il plaît aux hommes, OM2, 745, § 8.

Des dames essaient d'avoir le texte d'un de ses sermons, OM2, 541, § 10.

Un de ses sermons ravit Mgr Devie, OM2, 723.

Sait ne pas juger les fruits de sa prédication d'après la satisfaction qu'il en ressent, ES, 117, § 6.

664 *Catéchisme*

OM2, 581, § 6; 733; 745, § § 4-5, 12; ES, 102, § § 17, 23; 116, § 10.

665 *Évolution postérieure*

Voudrait changer de méthode, ES, 61, § 6; ne pourrait plus prêcher Massillon, ES, 169.

Voir aussi *supra*, 236.1: évolution en théologie morale.

67 Zèle, préoccupation pastorale

671 *Estime pour le ministère des âmes*

Honteux de devoir s'occuper d'administration et non du ministère, ES, 102, § 5; rien de comparable à ce dernier, ES, 171, § 1.

Redevenir missionnaire le ferait vivre vingt ans de plus, ES, 171, §4.

672 *Ardeur apostolique*

Voulait prendre un fouet pour donner vie à une paroisse, OM2, 516, § 2; trouve le clergé mon et endormi, voudrait combattre, ES, 71, § 1; si redevenait jeune, en profiterait, 171, § 1.

673 *Préoccupé des besoins qu'il voit*

Besoins de sa région, RMJ, 140, § 2.

Pauvres, œuvres abandonnées, ES, 23; 61, § § 9-10.

Cas d'un bourgeois hésitant, QS, 200.

Besoin des prêtres, OM2, 549.

Laïcs désirant une maison de retraite, ES, 41; 83.

674 *Principes directeurs*

[451]

Ne travaille pas pour l'argent mais pour le salut des âmes, ES, 102, § 17; QS, 3~8, § 2.

Ne sommes pas pour les gens sains mais pour les malades, QS, 206, § 6; cf. ES, 132, § 22.

Tout pour les âmes; prêt à tout pour sauver une âme, QS, 200; ES, 14, § 13.

68 Sa bénédiction

OM2, 7~2, § 49; ES, 44, § 11; 140, § § 14-1~; QS, 217, § 4; 317, § ~O; 39~, § 3; 396, § § 11, 13.

L'homme d'action

7 L'HOMME D'ACTION, LE CHEF

70 L'homme d'une œuvre, le fondateur

701 *Tout pour la Société de Marie*

A toujours travaillé pour elle, ES, 12~, § 2; QS, 222, § s.

Est le ressort de sa vie, QS, 338, § 4.

Ne vit que pour elle, QS, 257; 310, § 1.

Ne voit qu'elle, OM2, ~47, § 16; QS, 254, § 2.

Se réveille et s'anime quand on en parle, QS, 328, § 2.

Son zèle pour elle, QS, 324, § 2.

702 *Fondateur*

Refuse le titre, OM2, 585, § 1; 634, § 2; QS, 317, § 32.

Veut le partager avec d'autres, OM2, 700; ES, 17~, § 4.

Sur ce titre, voir SH, 032.

A le tempérament d'un fondateur, QS, 233, § 6; est fait pour créer, 241, § 4.

En a l'autorité, QS, 360, § 10; 394, § 3; QS, p. 321, note.

71 Conception d'une œuvre

711 Ardent à imaginer, projeter QS, 235, § 16; 360, § § 8-9.

Voir *supra*, 213.

[452]

712 *Voit à l'avance les conséquences*

OM2, 592; 713; QS, 349, § 5.

713 *Mesures en fonction d'un but lointain*

OM2, 547, § 23; 581, § 1; QS, 205, § 13; 341, § § 2-3.

714 *Exemples de conceptions de projets*

Conduite du noviciat, ES, 63, § 1; 105.

Trappe mitigée, ES, 41; 83.

Tiers-Ordre, OM2, 427, § § 5-9.

Agrégation des missionnaires de Tarentaise, QS, 252.

715 *Organisateur*

Organise les études au scolasticat, QS, 268; les travaux à la Capucinière, 307; la marche du chapitre de 1845, 321.

72 Réalisation

721 *Commence sans bruit*

OM2, 518; ES, 41, § § 6-7; QS, 206, § § 1-2; 250; 273, § § 7-8; 324, § § 2-7.

722 *Temporise tant que la chose n'est pas claire*

QS, 203, § 1; 235, § § 16-17; 303, § 1.

723 *Attend l'expérience avant de rendre une règle obligatoire*

ES, 174, § 20; QS, 335, § 6; 380, § 7.

724 *Retarde lettres et projets*

ES, 41, § 1; 155, § 9; QS, 206, § 2; 285.

725 *Exécute rapidement quand la chose est décidée*

QS, 268, § 8; 307, § 1.

726 *Réalisme et adaptation*

Ne désire pas le bien qu'il ne peut pas faire, QS, 349, § 11.

Sait ne pas trop exiger au début, ES, 20; 164; 175 § 3.

Adapte la discipline aux circonstances, QS, 242.

Se sert de ce que Dieu lui donne, ES, 82, § 2.

Prend les hommes comme ils sont et ne lutte pas contre les impossibilités, QS, 302.

[453]

73 L'Administrateur

731 *A le sens de l'administration*

OM2, 464; QS, 191; y a pourtant fait des fautes, ES, 172, §11.

732 *Son génie en ce domaine*

QS, 233, § 6; 288, § 8; 360.

733 *L'œil et la main à tout*

QS, 212, § 4; 243; 266.

734 *Garde liberté et indépendance*

ES, 106, § 4; 111, § 4; QS, 349, § 8.

735 *Délégation de pouvoirs*

Délègue à l'occasion, QS, 274; 279, § 2; 360, § 35.

Mais ne sait pas faire faire, gêne ses inférieurs, QS, 233, § 2; 235, § 6; 360, § § 18, 19, 34.

736 *Sa conduite en affaires*

En général, QS, 349.

Tact, QS, 273.

Pas de bassesse, QS, 355.

Difficultueux, QS, 238, § § 2-3.

74 Moyens de gouvernement

741 *Le Conseil*

Colin, homme du Conseil, ES, 103, § 2; 133, § 5; QS, 288; 321, § 2.

Le Conseil en son absence, QS, 197; 265, § 5; 288, § 8.

Fréquence des réunions, QS, 268, § 2; 286; 288, § 2; 301, § 1; 360, § 29.

Composition, QS, 264, § 2; 265, § § 1, 5, 6; 268, § 2; 288, § § 6, 9; 301, § 1.

Prière, ES, 139; QS, 275; 286; 303, § 1.

On n'y parle pas des présents, QS, 292; ni des fautes des maristes, QS, 360, § 40; 377, § 5.

Colin parle après les autres, QS, 360, § 17.

[454]

Sa réaction devant les avis différents, ES, 129, § 6; 133, § 2; QS, 356, § 2.

Avocats d'office, QS, 286.

Les votes, QS, 197, § 1; 288, § 5.

Secret exigé, 360, § 1.

742 *Lettres*

Leur nombre, QS, 320.

Moyen d'action: met de la vie, QS, 281; les préfère parfois aux visites, 204; ne s'en contente pas mais envoie quelqu'un quand la chose est importante, 273, § 2.

Composition: utilise des secrétaires, QS, 322; les dicte, 219, § 2; en fait faire par d'autres, 209; 258, § 2; 269, § § 3,8; 297, § 5; comment les signe, 258, § 2.

Contenu: n'en fait pas qu'il ne puisse perdre, QS, 366; n'y dit rien de pénible, 205, § 13.

Diffère parfois une réponse, QS, 285, § 2; 311, § § 1-2; ou s'en abstient, 355, § § 2-3.

Lettres de remerciements, QS, 273, § § 3-4; 297.

Exemples de lettres citées en ce volume:

A des confrères, 210, § § 3-4; 232, § 8; 265, § 5; 327, § § 2-4; 342, § 6; 360, § § 1-2.

A Rome, 214, § § 5, 7; 271, § 1.

A des évêques, 229, § 1; 273, § § 3-5,7-8; 319, § § 2-4.

A des laïcs, 273, § 4; 311.

743 *Visites de maisons*

Par elles met de la vie dans la S.M., QS, 257; 281.

Soin qu'il met à la visite matérielle, QS, 243, § § 1-2; 266, § 5.

Réunion de confrères durant une visite à Belley, ES, 39; 41.

Visite de la Seyne en mars 1850, QS, 373-375.

Visite de la Seyne en mai 1850, QS, 376-378.

744 *Retraites générales*

La retraite de septembre 1836, SH, 366.

Sont une occasion de s'adresser à tous les maristes; liste de ses allocutions de retraite en ES, p. 15, note 6.

[455]

Donne grande importance aux consécutions qui s'y font, ES, 143, § 1; 174, § 16; 176, § 1; 188, § 13.

Y fait des réunions de profès, ES, 109; QS, 228.

Séance de commentaire des billets, ES, 60.

Retraite des frères, ES, 122.

745 *Chapitres*

Interventions lors de séances capitulaires, liste en ES, p. 17, note 9.

Tentative de démission lors du chapitre de 1845, QS, 317. Manière dont il organisa et présida ce dernier, QS, 321; discussion capitulaire, ES, 100.

Sa passation de pouvoir à Favre lors de celui de 1854, QS, 390.

Sa venue à ceux de 1866, OM3, 808, et 1872, QS, 395.

Ses adieux à la S.M. à la fin de celui de 1873, QS, 396.

746 *Réunions diverses*

Conférences théologiques de septembre 1843, QS, 254.

Conférences sur l'éducation en 1850, QS, 380.

Commission d'études, ES, 69.

747 *Parloir*

Y envoie d'habitude à sa place le provincial ou le supérieur, QS, 279, § 2; 368, § 24.

Y va lui-même pour les jeunes, QS, 279, § 2.

Tient à y aller lui-même durant les troubles de 1848, QS, 368, § 24.

75 Manière de procéder

751 *Admission des sujets*

Candidats refusés, QS, 198, § 1; 246; 263.

Candidats orientés vers les Jésuites, QS, 244; 336, § 7.

Rapports avec l'évêque, ES, 81, § 1; 130; QS, 319.

N'a jamais dit à personne d'entrer dans la S.M., ES, 172, § 26.

Prie pour obtenir des sujets, ES, 32, § 1; 78, § 3.

Critères d'admission, ES, 60, § 1; QS, 198, § 1, 7-8; 263; 372, § 9.

Voir aussi supra, 223, *Désirs de bons sujets pour la S.M.*

[456]

752 *Renvois*

Évite celui d'un frère. QS. 239.

Ne peut se résoudre à renvoyer le jeune Battu, QS, 296; une Sœur mariste, RMJ. 152, § 4.

Renvoi d'un postulant frère, QS. 368. § 29.

Aurait procédé au renvoi si, QS. 308, § 3; 327, § 7.

Renvoi du P. Chanut, ES. 68, § 9.

753 *Fondations*

Ne veut pas accepter un immeuble avec des conditions, ES, 41, § 6.

Quand veut faire une fondation, cherche d'abord une tête, ES, 82. § 3.

Commence petitement. QS, 206. § 1; 324. § 1.

Loue avant d'acheter. QS, 250.

Se ménage échappatoire si l'établissement ne convenait pas, 273. § 6.

Longs conseils pour savoir si fonder à Paris, ES, 89; bâtir ou acheter pour le scolasticat, QS, 265.

Fondations en 1844, QS, 281.

Démarches pour l'ouverture de la Seyne. ES, 172, § § 21-22; QS. 345; 366.

754 *Fermetures, départs*

QS. 306; 315.

755 *Nominations*

De supérieurs. ES. 82.

De religieux; C'est Marie qui donne l'emploi, ES, 143, § 2; en n'importe quel emploi le religieux doit pouvoir dire : ce n'est pas moi qui me suis placé, 172, § 34.

Sortie contre un religieux qui exprimait son dégoût pour un emploi. ES, 172.

Fermeté contre qui discutait une nomination, QS, 354, § 3 et note.

756 *Administration du temporel*

Indépendance vis à vis des grands et confiance en Dieu et Marie, ES, 145. § 1. Voir *supra*, 415 et 51.

Ne discute pas argent avec les évêques, ES, 106, § 3; 358, § 1.

[457]

Prévoit le prix de pension d'un collège, QS, 206, § 2.

Tous les papiers sont entre les mains des supérieurs locaux, 317, § 39.

N'a pas fait de dettes, 317, § 39.

Comment il fait face à la faillite d'une banque, QS, 210. § 4.

Ne veut pas que la maison-mère se charge des commissions. ES. 111. § § 1-5.

Attitude envers les biens des maristes. QS, 274; ES, 150, § 3.

Ne veut pas de souscription pour les collèges, ES. 179. § 2; QS. 375. § 1.

76 Conduite envers les administrations diocésaines

761 *Soumission*

Toujours uni à l'épiscopat. OM2, 467.

Convaincu que la S.M. ne réussira que par les évêques, OM2. 432.

Rien sans les évêques, OM2, 427, § § 10-11; ES, 58. § 12; QS, 195.

Prend leur défense ES, 11. § 1; QS, 332.

Se les concilie, est bien avec eux, QS, 273, § 9; 301, § 9; 319, § 5.

Égards, ES. 130. § 3; QS, 290, § 6.

762 *Fermeté et indépendance*

Sur les luttes avec Mgr Devie aux origines, voir SH, 322.01; 322.2; 322.3.

Sur les difficultés postérieures. OM2. 547; CMJ, 30. § § 8-12, 17-23; 31.
Habile avec Mgr de Pins. QS, 204.
Difficultés avec le Cardinal de Bonald. ES, 130; QS, 229. § 2; 235, § 30; 381.
Résiste aux vicaires généraux: de Belley, QS, 191; 364, § 2.
Fait respectueusement ses observations, QS. 349. § 9; est ferme, 241.
Entend être l'unique supérieur et administrateur de la S.M., QS, 252, § 11.
Fait décliner une invitation à dîner, 256, § 2.

77 Avec les autres Congrégations

771 Est bien avec toutes

Ma politique est d'être bien avec tous les autres Corps, ES, 76, § 1.
Ne veut pas se brouiller avec elles, QS, 263, § 2; 289, § § 1-2.
Aime les consulter, QS, 301, § § 6-7.
Est bien vu de toutes, ES, 76, § § 4-5; QS, 301, § 9.
Ne se met en dépendance d'aucune, QS, 301, § 8.

772 Comparaisons

ES, 5; 58, § 10; 150, § 1; QS, 335, § 10; 337, § 5; 368, § 23.
Maristes-Lazaristes, ES, 85; 155, § § 4-5; QS, 208, § 4.
Maristes-Jésuites, voir en ES, p. 566: SOCIETE DE JESUS ET S.M.; ajouter, QS, 244; 268, § § 5, 14; 335, § § 3, 5, 7; 336, § 7.

78 Conduite avec les inférieurs

781 Sollicitude

Soin des santés, QS, 310; 337, § § 2-3,5; 354, § 5.
Longanimité dans les exclusions: voir *supra*, 752.

782 Encouragements

A Mayet, QS, 205, § § 9, 12.
A un scolastique, QS, 264, § 2.
A de jeunes prêtres, QS, 351.
Aux candidats missionnaires, QS, 269, § 8; 270; mais pas aux candidates, ES, 126, § 3.
Éloge de confrères, QS, 235, § 10; 368, § 18.

783 Réprimandes

Vertes mais calculées, QS, 235, § § 2, 4.
Mal à propos, excessives, QS, 235, § § 5, 19; 241, § 4.
Reconnaît avoir trop crié contre les maladroites, QS, 377, § 1.
Blâme les actes mais ne juge pas les personnes, QS, 360, § 41.
Ceux qu'il réprimande:

Anciens, ES, 172, § 2; malades imaginaires, QS, 199, § 3; bibliothécaires négligents, 212, § 4; professeurs de Belley, 268, § 12; prêtre imprudent, 283; ceux qui [459]décident sans consulter, 301, § 4; Chare, 323; des prédicateurs, 324, § § 3, 11; Mayet, 353, § 3; un supérieur, 360, § § 1-2.

Grandes algarades à Dauphin, ES, 172 et à Terrailon, ES, 129.

784 *Embarrasse et fait souffrir ses inférieurs*

Se mêle trop de leur travail et les embarrasse, QS, 233, § § 2-3; 235, § 6.

Les fait souffrir, QS, 360, § § 19, 34; 389.

Ne veut pas qu'ils le prennent à la lettre, QS, 236; 360, § § 2-9, 26.

785 *Pédagogie, formation*

Avertit à temps, QS, 351, § 9; 372, § 9.

Rend un sujet moins hardi, QS, 283; en aguerrit un autre, 323, § 2.

Forme les sujets en les appelant au Conseil, 288, § § 6, 11.

Accepte un Grand Séminaire comme moyen de former les maristes, ES, 141, § 20.

Voir aussi *infra*, 795.

786 *Autorité, fermeté*

Tient au principe d'autorité, QS, 321, § 6; 388.

Un sujet a désobéi, il a été exclu, ES, 68, § 9.

Parle à Roudaire sur un ton de supérieur, QS, 225, § 4.

Intransigeant avec Terrailon, ES, 129.

Ferme avec Cholleton, QS, 280.

Pas d'excuses aux subordonnés, QS, 353.

787 *Abat et relève*

En chaire à Cerdon, OM2, 541, § 9.

Les enfants coupables, QS, 206, § 3; 207, § 2; 234, § 5.

Les confrères, ES, 108, § 1; QS, 324, § 11; 351, § 9; 353, § § 2-3.

79 Conduite avec les enfants, pédagogie

791 *Les connaît, sait les juger*

ES, 36; 137; 151; QS, 234; 331.

[460]

792 *Attrait pour eux*

En général, ES, 39, § 26; 116, § 10.

Éduque le petit Millot à Cerdon, OM2, 534.

Soin des enfants à Cerdon, OM2, 645, § 3; 733; 743, § 1; 745, § § 4-5.

En missions, OM2, 581, § § 6-10; 583; ES, 102, § § 23, 31; 116, § 10.

Au collège, laisse tout pour eux, ES, 36, § 7; QS, 234, § 1; est heureux au milieu d'eux, 373, § § 3-4.

Sollicitude, QS, 329.

793 *Indulgence, pardon*

OM2, 733, § 1; ES, 151, § 7; QS, 206, § § 3-12; 207, § § 1-2.

794 *Fermeté*

Vigilance, OM2, 476, § 1; 490; ES, 151, § 10.

Punitions, QS, 206, § 3; 235, § 5; 331, § § 1-3.

Lutte contre le péché, OM2, 476, § 1; QS, 207, § 2.

Résistance à l'insubordination, OM2, 476, c; QS, 207.

Expulsions, QS, 206, § 12; 207, § § 2-8.

795 *Traits de sa pédagogie*

Va à l'essentiel, ES, 7, § 6; 40, § 4; 137, § 2.

Gagne et ouvre le cœur, ES, 7, § 6; QS, 234, § § 9-10; 331, § 8.

Fait confiance, ES, 151, § § 6-8.

Abordable à tout moment, QS, 234, § § 9-10; 331, § § 6-7.

Les confesse, ES, 52; QS, 234, § 5.

Comment traite des cas de vol, QS, 331, § § 4-5; 372.

Discretion, OM2, 731; QS, 234, § 8.

Se laisse mettre sur le traîneau, QS, 295.

Le législateur

8 LE LÉGISLATEUR

81 Étapes du travail sur la Règle

[461]

811 *Aux origines*

Voir OM4, pp. 846-847.

812 *Sous le généralat*

SH, 363.71.

QS, Index analytique, REGLE.

82 Sources utilisées

821 *Inspiration d'En Haut*

OM2, 752, § 44; ACTA S.M., 6, 512.

822 *Constitutions jésuites*

OM2, 544, § 8.

823 *Étude du Droit Canon*

Voir *supra*, 236.4.

824 *Consultations d'experts*

A Paris en 1822, OM2, 752, § § 16-17.

A Rome en 1833, OM2, 752, § 36.

A Rome en 1842, OM2, 544; QS, 219, § 1; 335, § § 3-6.

825 *Consultations des Maristes*

Les Sœurs, CMJ, 30, § 3.

Les Pères, QS, 321, § 4.

83 Prudence, lenteur

ES, 91, § 1; 100, § 3; 143, § 5; 174, § 20; QS, 335, § 6.

En attendant, que ce que je dis tienne lieu de Règle, ES, 141, § § 9, 12.

84 Caractères généraux

Dans la Règle rien n'est au hasard, ES, 6; 119, § 7; 129, § 17; 133, § 2.

Voit bien les points importants, ES, 147, § 5; voir ES, p. 550, FONDEMENTS DE LA S.M.

Règle large pour les missionnaires, ES, 141, § 15.

85 Législateur en plus de la Règle

ES. 54, § § 1-3; QS, 317, § 29.

Écrit sur l'éducation. QS, 380.

Langage et expression

9 LANGAGE ET EXPRESSION

91 Difficulté d'élocution

QS, 240, § § 2. 4; OM2, 752, § 43.

92 Facilité de répartie, vigueur

Sa langue se délie quand il est en colère ou attaqué à l'improviste, QS, 240, § § 3-4; .300, § 1.

Saillies en conversation, 321, § 5.

Paroles vertes, 235, § 2; 353, § 3.

Ripostes à l'emporte-pièce, OM2. 547, § § 11-19; 671, § 2; 752, § 31; QS, 364, § 2.

Sorties très vives, QS. 235, § 19. Voir ES, 12get 172. § § 8-37.

Ironie cinglante, CMJ. 24, f; QS, 354, § § 1, 3; 364, § 2.

Invectives au diable, QS, 247, § § 2-3.

93 Un causeur émotif

Aime causer, bavard, QS, 229, § 4; 395, § 2.

Passe d'un sujet à l'autre, ES, 132, § 32.

S'anime en parlant, ES, 102, § 23; 107, § 1; 172, § 35; QS, 235, § 16.
Interpelle les présents, ES, 39, § § 37, 39, 43; 110, § 1.
S'arrête, ES, 115, § 2; 129, § 4; 147, § 4; 172, § § 7,15.
Perd le fil du discours, ES, 117, § 4; 171, § 2; QS, 317. § 50; 396, § 7.
Suffoqué par l'émotion, ES, 143, § 11; 161, § 4.

94 Ton du discours

Tendre, ES, 44, § 7; 102, § § 23, 31; 116, § 10; 125, § 1; OM3, 808. § 5.

[463]

Inspiré, ES, 59, § § 36,42; 107, § 1; OM3, 808, § 4.
Martial, ES, 110, § 5.
Vigoureux, ES, 59, § 25; us. § 2; 129, § § 4, 6, 7, 25; 172, § 18; OM2, 541, § § 8-10; 543; RM], 158.
Calme, grave, réfléchi, ES, 48, § 1; 147, § 4; 172, § 7.
Solennel, ES, 115, § 6; OM3, 808, § 4.
Ton bas accompagné de gestes, OM2, 547, § 9.
Avec mystère et embarras, ES, 117, § 3; OM2, 591, § 2.

95 Grammaire et vocabulaire

Faisait des fautes de langage en conversation, QS, 361, § 1.

Usage particulier de certains mots:

«Défriser», OM2, 489; 547, § 11; «Enfiler», OM2, 547, § 14; QS, 381; «Enrayer», 360, § 23; «Faiseurs», 360, § 21; «Sensualisme», 261; «Patait», OM2, 487, § 1; RMJ,138.

96 Répétitions

Je le répète pour que tout le monde l'entende bien, ES, 157.

Il répéta peut-être bien dix fois, ES, 70, § 4.

Il répéta peut-être bien six fois, ES, 129, § 27.

Voir aussi ES, 59, § § 26-29.

97 Comparaisons

ES, 9, § § 3, 10; 28; 44, § 3; 53; 117, § 5; 141, § 14; QS, 328, § 2.

98 Emphase et outrance

«Je ne vois jamais mes nièces et même moins que les autres», CMJ, p. 178, note 34; «Si la Société ne peut faire le bien qu'en acceptant des cures, elle doit cesser, elle doit être anéanties, ES, 129, § 2; «J'estime cent fois plus l'éducation de la jeunesse que les missions étrangères», ES, 172, § 19; «Demandez à Monseigneur s'il veut que son séminaire soit une maison de fous», OM2, 547, § 25.

[464]

Voir aussi ses descriptions du tempérament féminin, CMJ, 28. § 2; QS, 290. § 29.

99 Humour, trouvailles

ES, 54. § 3; 132, § 31; QS. 226, § 1; 354, § § 1,3; OM2, 516, § 6.

[465]

Index biblique

III. INDEX BIBLIQUE

<i>Genèse</i>	<i>doc.</i>	12,20	206, § 4
1, 28	221, § 3	14, 29-32	271, § 5
38, 8-10	254, § 2	24, 15	335, § 1
		<i>Luc</i>	
<i>Exode</i>		24,36	241, § 4
3,2	235, § 18		
		<i>Jean</i>	
<i>Jérémie</i>		3, 2	200
1, 6	271, § 10		
		<i>Actes</i>	
<i>Jonas</i>		20,38	346, § 1
1, 1-6	271, § 5		
		<i>Romains</i>	
<i>Matthieu</i>		12, 19	307, § 1
3, 9	193, § 2		
9,13	206, § 6	<i>Éphésiens</i>	
10, 16	335, § 5	4, 27	307, § 1

Index des passages des Constitutions

IV. INDEX DES PASSAGES DES CONSTITUTIONS

Vu la nature des citations des Constitutions faites dans le présent ouvrage, lesquelles se trouvent surtout dans les notes à titre de données historiques, on a adopté pour cet index un critère différent de celui suivi pour l'index correspondant des *Entretiens Spirituels* : chacune des rédactions successives des Constitutions y est considérée séparément et les renvois sont faits non aux documents mais aux pages et notes du volume.

<i>Avis de 1829</i>		71	29, n. 3
(b)	<i>Pages</i>	77	141, n. 3
53-54; 63, 65	123. n. 2		
<i>Summarium</i>		<i>Epitome (c.</i>	
<i>de 1833 (s)</i>		<i>1836) (e)</i>	
49	141. n. 3	45	29. n. 1
<i>Const. de 1842</i>		<i>Const. de 1870</i>	
(a)		(B)	
9	137, n. 1	231	370, n. 1

18	96, n. 1		
33	29, n. 2	<i>Const. de 1872</i>	
120	175, n. 3	(C)	
122	304, n. 1	13	369, n. 1
123	310, n. 1	128	317, n. 2
148	118	142	310, n. 1
189	310, n. 1	234	370. n. 1
194	176. n. 2	239-243	29. n. 3
221	29. n. 3		
222	176. n. 3	<i>Const. de 1978</i>	
226-227	188. n. 4	93a-93j	367. n. 3

Index Mayet

V. INDEX DES PAGES DES MÉMOIRES MAYET

<i>Tome 1</i>	<i>page doc.</i>
41-44	196
70m	371
130m-131m	279
133-134	210
148-149	197
213-214	256
230-231	193
243-245	198
278m	209
289-291	214
297-300	232
309m-311m	323
325m	255
351m-352m	251
352-353	199
358	191
358m	194
386-387	213
400-401	192
<i>Tome 1, page</i>	<i>doc.</i>
648-650m	376
652-654	217
655	215
695-696	240
696-698	229
700-704	225
705-706	226

<i>Tome 1</i>	<i>page doc.</i>
424-430	242
443m	211
447	200
456m-457m	233
460-464	201
472m	202
473-474	203
474m	204
475-482	205
487-488	231
496	239
516-517	195
539m	387
570-573	206
585m	233
606-613	207
631m-632m	373
636-638	234
642-645	212
<i>Tome 3, page</i>	<i>doc.</i>
356-357	286
408-409	275
416m	307
427-430	331
432m-435m	369
<i>Tome 4, page</i>	

719m	272
888-890	329
<i>Tome 2, page</i>	
17-18	372
151-152	244
152-153	263
215-221m	241
266-271	252
272-273	304
273	318
273-274	320
305-307	250
<i>Tome 3, page</i>	
33-34	224
184-186	306
205-206	245
283	330
284	280
286-287m	281
287	253
299-300	261
310	249
310m	262
312-313	282
316-317	283
321-324	243
323m	266
334-337	269
338-339	284
340-341	285
346-349	270
<i>Tome 5, page</i>	<i>doc.</i>
165m-167m	308
191-192	264
219m-220m	257
252-260	271
294-296	254
373-378	268
402m	358
425-426	334
441-443	309
490	246
594-596	345

4-5 et 8-17	218
28-31	219
56-62	220
64-67	221
67-70	222
80-88	230
93-94	223
126-128	228
409-411	319
411-413	332
413-425	324
415m-416m	341
427-429	287
427m et	
432m-433m	375
429	339
437-438	315
502-505	327
514-516	364
517-519	355
573-576	288
579-585	314
585-587	289
587-590	290
607	333
631 et marge	259
631-634	265
669m-670m	381
<i>Tome 5, page</i>	
138-140	342
142-143	343
143-145	344
<i>Tome 8, page</i>	
<i>doc.</i>	
369-374	380
<i>Tome 10, page</i>	
324-326	390
343	392
343-344	393
<i>SI, page</i>	
35-36	208
36m	293

640-647	335
698-700	354
<i>Tome 6, page</i>	
15-19	336
62-64	305
74-76	291
90-115 et	
116m	317
138m-141m	328
166-169	321
293-294	346
413-431	360
431m-433m	361
617m-618m	385
627	292
628-629	273
640-642	325
660	274
764m	366
<i>Tome 7, page</i>	
279m	367
590-604	368
726m	388
820-824	363
868-870	377
877-878	384
<i>S 2, page</i>	<i>doc.</i>
67	348
68-69	352
68m-69m	386
77	365
100-101	267
102-104	300
110	326
151	276
77	365
100-101	267
102-104	300
110	326
151	276
154-157	316
157-158	322

42-43	227
44m	312
46-47	258
46m	294
47m	260
55-56	247
58m	295
84-86	216
99	248
104-120	235
114m-115m	236
116m-118m	237
120m	238
121m	389
<i>S 2, page</i>	
5m-6m	296
18-21	297
25-26	310
25m	350
27-30	337
27m	362
39	340
50-51	298
51	277
52	278
52-53	299
62-63	356
65-66	357
<i>S 2, page</i>	<i>doc.</i>
214-215	353
252-253	303
254m	382
255-256	338
259m	378
260	379
294-295	313
297	383
255-256	338
259m	378
260	379
294-295	313
297	383
300-301	311
302-303	347

158-161	359
163	374
200-202	301
203-204	302
205-206	349
208-209	351

355m	370
<i>ND I, page</i>	
12-14	390
60-61	391
393	394

Index onomastique

VI. INDEX ONOMASTIQUE

Cet index, qui renvoie aux pages du présent volume, contient tous les noms de personnes et de lieux cités dans les introductions, les textes et les notes avec les mêmes exceptions que dans les *Entretiens Spirituels* (cf. ES, p. 577).

Abraham, 20.
 Acton, Cardinal, 73.
 Albert le Grand (5.), 373.
 Alphonse de Liguori (s.), 71, 141, 373.
 Afrique, 59.
 Agen, 182, 226, 242.
 Aix, 294.
 Amérique, 90, 169.
Ami de la Religion, 53, 90, 146, 147, 221, 333, 342.
 Angleterre, 50, 90, 238.
 Angoulême, 33.
Annales de la Propagation de la Foi, 201, 202, 288.
 Anne (5.), 153.
 [470]
 Annecy, 52.
 ANSART, 48.
 Aquaviva, 122.
 Arago, Emmanuel, 342.
 Ars, 111.
 Aubert, Charles, 228.
 Aurrant, Blaise, 174.
 Aventin, mont, 78.
 Balmer, 242.
 Barbier, Hippolyte, 270.
 Barjot, 242.
 Bataillon, Pierre, 68, 83, 88, 172, 201, 289, 331.
 Battu, Antoine Alfred, 199.

Bégude (La), 242.
Belleville, 155.
Belley, Bon-Repos, 47, 95, 195.
BELLI- BARSALI, 292.
Berloty, 53.
Bertrand, Jean-François-André, 18, 25, 43.
BERTRAND L., 206.
Besson, 242.
Blanc, 143.
Bliard, Jean-Pacien, 157.
Bliard, Louis-Félicien, 157, 280.
Bochard. 18.
Bonald, de, Cardinal, 50, 91, 143, 191, 192, 271, 275, 342, 368, 388.
Bonaparte, 184.
Bon-Encontre, 153.
Bonhomme, 307.
Bonne Espérance, cap, 59.
Bordeaux, 204, 226.
Bossuet, 354.
Borjon, 262.
Bouisse, 292.
Bourdaloue, 354.
Bourdin, Jean-Antoine, 45, 282.
Bourrot, Bernard, 332.
Bret, 62, 229.
Brigitte de Suède (s.), 373.
Buer, 155.
Bugey, 304.
Buyat, Jean-Marie, 280.
Cadolini, 72, 74, 80.
Cafrerie, 59, 60, 80.
Cafres, 59, 60.
Calinon, 166.
Capucins, 31, 95, 101, 206, 207, 329, 341.
Canada, 90.
Carmes, ordre des, 23.
Castracane, Cardinal, 73, 74, 82, 275.
CAVE D., 224, 258.
Cerdon, 37, 230, 368.
[471]

Châlons-sur-Marne, 247, 248.
Chambéry, 135, 202.
Champagnat (Bx.), 22, 118, 138.
Chanel (s.), 25, 62, 63, 75, 80, 229, 282, 331.
Chanut, Jean-Baptiste Justin, 5, 93, 184.
Chapel, 157.
Chapot, 221.
Chapuy, 229.
Charre, 253, 254, 306, 310.
Chartignier, 39, 178.
Chartreux, missionnaires diocésain de Lyon, dits des, 206, 207
Chartreuse (la Grande), 528.
Chaurain, 287.
Chavaz, 385.
Chine, 236.
Choizin, Victor, 152, 156, 224, 327.
Cholleton, 20, 21, 53, 54, 132, 136, 138, 140, 142, 156, 157, 173, 180, 197, 242, 243, 280.
CHRISTOPHE, 332.
Clappier, 294.
Clarisses, 191.
Clermont, 84, 89.
Cognac, 39.
COGNAT, 271.
Colin, Alphonse, 155.
Colin, Eugène, 155, 385.
Colin, Jeanne-Marie, 155.
Colin, Pierre, 109, 242, 385.
Codina, Vicente, 279.
Convers, 39, 226, 242.
Congrégation de la Propagande, 5, 16, 58, 59, 67, 68, 72, 75, 83, 84, 169, 170, 181.
Cormilliole-Delaunay, 93, 222, 294, 295, 314, 366.
Correspondant, le, 388.
Coste, Benoit, 225.
COSTE, JEAN, 313.
Courbon, 184, 371.
Cozon, Alphonse, 390, 393.
Daguerre, Jacques, 229.
Daniel, Clara, 358.
David, Georges, 392.
Dazincourt, 368.

DEBREYNE, 145.
 Déclas, 125, 208, 242.
 Démosthène, 120.
 Denavit, 88.
 Denys, 242, 315.
 Devie, 43, 53, 93, 96, 121, 204, 227, 237, 270, 271, 369, 376, 377.
 Deytard, 182, 269.
 Digne, 303.
 [472]
 Dominget, 242, 365, 366.
 Dominique (s.), 78, 321.
 Donnet, Cardinal, 93.
 Douarre, Guillaume, 68, 70, 83, 84, 86, 88, 90, 92, 93, 94, 132, 166, 173, 217, 229.
 Ducharne, 125, U2, 306, 307.
 Du Chesne, Zoé, 217.
 Duclos, Jean-Marie, 73, 74, 80, 185.
 Ducoumau, 393.
 Dugelay, 259.
 Dupont, Charles, 166, 386, 387, 388.
 Dupuy, 15.
 Dussurgey, 86, 95, 124, 125, 126, 152, 155, 157, 215, 242, 264, 302, 305, 366, 385.
 Edesse, 72.
 Embrun, 123.
 Enos, 68.
 Epalle, Barthélemy 117, 122, 139, 140, 141, 142, 143, 156, 160, 174, 242, 330.
 Epalle, Jean-Baptiste, 73, 166, 169, 170, 171, 172, 173, 181, 185, 217, 287.
 Espagne, 279.
 États-Unis, 169.
 Eugène, frère, 265.
 Europe, 264, 331.
 Eymard, Pierre-Julien (5.), 58, 85, 97, 123, 131, 144, 177, 178, 201, 216, 218, 224, 228, 230, 231, 241, 242, 243, 245, 258, 259, 287, 290, 293, 294, 305, 309, 315, 330, 352, 353, 366, 368, 369, 375, 382, 383.
 Falloux, loi, 357, 364.
 Faure, Jacques-Marie, 363.
 Favier, 173, 242, 253.
 Favorite (la), 40, 55, 149, 152, 153, 168, 173, 206, 267, 285, 327, 341, 342.
 Favre, Joseph-Marie, 136.
 Favre, Julien, 97, 136, 152, 156, 187, 230, 242, 243, 245, 246, 252, 280, 382, 383, 385, 386.
 Féret, 71, 72, 78.

Ferney, 204.
Féron, 89.
Fesch, Cardinal, 18, 184.
Fidji, 301.
Finaz, 53.
Fioramonti, Mgr, 384.
Forbin-Janson, Mgr de, 90.
Fourvière, 40, 143, 186, 216, 260, 334.
François, frère, 199.
François d'Assise (5.), 389.
François Régis (s.), 46.
François de Sales (s.), 41.
[473]
Franski, Cardinal, 58, 59, 60, 169, 170.
Fréjus, 173, 174, 175, 255.
Frères de la Doctrine chrétienne, 133, 190, 334, 335.
Frères de l'Instruction chrétienne de Viviers, 182.
Frères maristes, 16, 138, 182, 191, 239, 241, 242, 260, 279.
Frères de Saint Antoine, 182.
Frères de la Sainte Famille, 191.
Freydier Dubreul, Antoine, 20, 73, 165, 166, 169, 185, 225, 299, 318, 335.
Futuna, 63, 289, 331.
Gap 123.
Gênes, 304.
George, Guillaume, 15, 33.
Germain, Gabriel-Marie, 232, 234, 248, 249, 252, 295, 314, 327, 365, 367.
Gerson, 373.
Gex, 204.
Girard, Claude, 53, 170, 216, 242, 253, 355, 356.
Gobillot, 44.
Gouchon, 239.
Goujon, Prosper, 313.
GOYAU, 217.
Gravesend, 50.
Grégoire XVI, 68, 79, 181.
GRENOT, 279, 354.
Gros, 342.
Guillemin, 270, 376.
Guillot, Marguerite, 258.
Guitta, Jean, 387, 388.

Gury, s.j., 206.
 Guttin, Anthelme, 261, 262, 263.
 Hans-le-Grand, 248.
 Havre, le, 225, 260.
 Henri V, 32, 33.
 HENRION, 288.
 Hermitage (1'), 19, 182, 242.
 Humbert, André-Marie, 46.
 Humbert, Jean-Marie, 46, 187, 241, 242, 354.
 Ignace de Loyola (s.), 122, 159, 319.
 Isabelle, île, 169.
 Jacquet, 226.
 Jallon, 144, 242, 353.
 Janin, docteur, 307.
 Janselme, 303.
 Jaricot, Pauline, 225.
 Jativa, 279.
 Jeantin, 54.
 JEANTIN, 22, 53, 172, 220.
 Jésuites, 82, 122, 128, 157, 159. 274-276, 278, 280, 292, 319, 341.
 [474]
 Joachim (s.), 153.
 Jonas, 171.
 KOELHER Th. A, 373.
 Lacordaire, Henri-Dominique, 221.
 Lacroix, s.j., 82.
 Laforest, 334, 337.
 Lagniet, 181, 218, 226, 253, 305, 307, 325, 374.
 Lambruschini, Cardinal, 73.
 La Motte, Mgr de, 52.
 Langogne, 41, 307, 365.
 Langres, 333.
 LARACY, H.M., 167.
 LATHOUD, 292.
 Lazaristes, 128, 206, 276.
 Lazaristes, maison dite des, 190.
 Ledru-Rollin, 342.
 LEFLON, 332.
 Lessard, 111, 366, 409-410.
 LESSARD, 364.

Limoges, 71.
 Livourne, 304.
 Londres, 50, 51, 90, 91, 165, 217, 280, 363.
 Lortet, 341.
 Louis de Gonzague (s.), 77.
 Louis-Philippe, roi, 32, 333.
 Lucques, 77.
 Luquet, 292.
 Lyon, archevêché, 254.
 Lyon, cathédrale, 216.
 Lyon, Croix-Rousse, 258.
 Lyon, Fourvière, voir Fourvière.
 Lyon, La Charité, 258.
 Lyon, La Favorite, voir La Favorite.
 Lyon, Les Carmes, 338.
 Lyon, Les Minimes, 182, 269.
 Lyon, montée de la Boude, 335.
 Lyon, montée des Anges, 338.
 Lyon, montée des Chazeaux, 19.
 Lyon, montée Saint-Barthélemy 19, 133.
 Lyon, place Bellecour 203.
 Lyon, place des Terreaux 334.
 Lyon, Saint-François, 259.
 Lyon, Saint-Paul 224, 331.
 Mai, Cardinal, 73.
 Maîtrepierre, 82, 85, 92, 99, 100, 103, 108, 109, 110, 121, 122, 128, 129, 134, 143, 152, 153, 171, 172, 173, 180, 181, 189, 206, 208, 219, 242, 245, 297, 307, 309, 311, 313, 320, 321, 322, 331, 341, 342, 356.
 MALDONAT, 157.
 Marceau, 288.
 Marcellange, 133, 144, 181.
 MARIE D'AGREDA, 160.
 Marie-Amélie, reine, 49
 [475]
 Marie-Nizier, frère. 331.
 Marmoiton, Blaise, 132.
 Marseille. 67, 289, 290, 305, 325.
 Martin, Antoine, 157, 158.
 Martin, s.j., 206.
 Martin du Nord, 276.

Martin de Tours (s.), 239.
 Martinet. Antoine, 135, 136.
 Matricon, 119. 242.
 Mastai-Ferretti, Cardinal, 293.
 Mathieu, domestique. 389. 390.
 Maynard. 218.
 Mazelier, 279.
 Mélanésie, 128, 170, 181.217.
 Mériaux, 288.
 Meximieux, 19.
 Meynis, Dominique, 149, 150.
 Michel (s.). 172-
 Micronésie, 170. 181.
 Migne, 146, 326.
 Millot, Jean-Marie, 47, 105.259, 335, 336, 337, 338.339, 341, 357.359, 365, 375.376.384.
 Millot, Théodore, 26.
 Missionnaires du Saint Cœur de Marie, 276.
Missions des Iles, 229.
 Monavon, Agarithe, 201.
 Monavon, Agathe, 201.
 Monavon, Claudia, 201.
 Mondon, 301.
Moniteur judiciaire, 50.
 Montalembert, de. 333.
 Montbel, 279, 349, 382.
 Montrouzier, Xavier, 165, 167, 168, 287.
 Morcel, 166, 227, 228, 242.282, 365.
 Moulin, J.B., 294.
 Moulins. 175. 182, 255, 256, 352.
 Nazareth. 296.
 Nazareth, dames de. 40.
 Néron, 78.
 Neylière, la, 349, 364, 370. 374. 382, 384, 385, 386. 387, 388, 389, 391. 393.
 Nicodème, 31.
 Nicolet, 291, 331, 384.
 Niepce, 229.
 Niver, s.j., 206.
 Noé, 395.
 Nouméa, 132.
 Nouvelle - Calédonie, 93, 132.

Nouvelle - Zélande. 90. 129, 130, 236. 262. 272, 305.
Oblats de Marie Immaculée, 188.
Océanie, 5. 16, 58, 67, 76, 81, [476] 83, 88, 165, 169, 200, 216, 217, 225, 276, 282, 287, 305, 310, 342, 383, 384.
Océanie centrale, 68, 318.
Océanie occidentale, 83, 26I.
Olleria, 279.
O'REILLY, 167, 228.
Ostini, Cardinal, 73.
Ouvéa, 20I.
Ovalau, 260.
Ozanam, Charles-Alphonse, 208, 242, 255, 256.
Ozanam, Frédéric, 208, 255.
Pagès, Etienne, 53, 54, 268, 327.
Paraguay, 33I.
Paris, 134, 165, 176, 177, 181, 202, 204, 217, 221, 225, 226, 242, 271, 333, 352.
Pariis, 333.
Paschase, frère 259.
Paul (s.), 75, 122, 295.
Perboyre, 75.
Pérol, Annet, 132.
Perret, Louis, 129.
Perroton, Françoise, 20I.
Philippe de Néri (s.), 74.
Philippon, 125.
Picpus, 276, 277.
Pie VII, 384.
Pie IX, 293, 383, 384, 385.
Pierre (s.), 75, 171.
Pins, de, 34, 54, 195.
Polding, 318.
Polidori, Cardinal, 73.
Polynésie, 62, 272.
Pompallier, 62, 84, 93, 172, 202, 229, 289, 292, 318, 385.
Poncet, 18.
Poupinel, Victor, 8, 67, 68, 71, 75, 76, 79, 81, 91, 108, 111, 166, 179, 189, 198, 201, 222, 229, 234, 242, 245, 246, 247, 252, 259, 287, 288, 296, 377, 385.
Propagation de la Foi, 61, 62, 150, 165, 225, 226, 227.
Raccurt, 262, 354, 355.
Ratio studiorum, 157.

Ratisbonne, Alphonse- Marie, de, 77.
 Reymond, Louis, 360.
 Reynaud, Jean, 132.
 Richard, capitaine, 287.
 RICHERMOZ, 136.
 Rigotier, 365, 387.
 Rochelle, la, 330.
 Rochefort, 279.
 ROCHET, 18.
 RODRIGUEZ, 112, 264.
 Rohrbacher, 200.
 Romanèche, 257.
 [477]
 Rome, Aventin, 77.
 Rome, Château Saint-Ange 60.
 Rome, Coelius 292.
 Rome, Collège Romain 77.
 Rome, Gesù, 293.
 Rome, Monteverde, 54, 331.
 Rome, place de l'*Ara Coeli*, 292.
 Rome, place Sainte-Marie-Majeure, 293.
 Rome, Quirinal, 68, 384.
 Rome, Saint André delle Fratte, 77.
 Rome, Saint-Pierre, 71.
 Rome, Saint-Pierre in Montorio, 77.
 Rome, Sainte-Agnès, 78.
 Rome, Sainte-Sabine, 78.
 Rome, Via Cemaia, 54.
 Rome, Via della Dataria, 72, 77.
 Rome, Via dei Lucchesi, 77.
 Rosaven, s.j., 275.
 Rosset, 123.
 Rouchon, 218.
 Roudaire, Gilbert, 84, 85, 86, 93.
 Roussel, 247, 248.
 Ruivet, 18.
 Saint-Brieuc, 303.
 Saint-Chamond, 181, 200, 252, 294, 357, 364, 365.
 Saint-Fond, de, 33, 34.
 Saint-Jodard, 269, 330.

Saint-Joseph, mère, 7, 47.
 Saint-Manin, Jean, 260.
 Saint-Paul-Trois-Châteaux, 138, 279.
 Saint-Rambert-en-Bugey, 206.
 Saint-Sacrement, pères, 290.
 Saint-Symphorien, 364.
 Sainte-Foy-lès-Lyon, 54, 335, 387, 388, 390, 391, 393.
 Sainte-Menehould, 248.
 San Cristoval, 287.
 Sandre, Jean-Baptiste, 123, 124.
 Sandre. Yves, 123.
 Savoie, 95. 136.
 Séon, Antoine, 50, 51, 52, 166, 272.
 Séon, Etienne, 242, 257, 258.
 Servant, 331.
 Servantes du Saint Sacrement, 258.
 Seyne, la, 173, 174, 175, 182, 255, 289, 294, 330, 349, 350, 356, 358, 359, 360, 361, 363, 365, 375.
 Société de l'Océanie. 201.
 Sœurs maristes, 16, 24, 28, 36, 47, 54, 95, 105, 109, 144, 152, 156, 182, 239, 335, 359, 392.
 [478]
 Soulacroix, 294.
 Sault, maréchal, 91.
 Suisse, 333.
 Sulpiciens, 140, 206, 207, 280.
 Sydney, 20, 50, 225, 287, 299, 318.
 Taragnat, Jean, 132.
 Tarentaise, diocèse, 135.
 Terrailon, 109, 180, 309, 322, 371, 372.
 Theiner, 385.
 Théodore (s.), 81.
 Thérèse (s.), 30.
 Thomas (s.), 373.
 Timothée, frère, 87.
 Tonga, 289.
 Torre Santa Maria, 279.
 Touche 123, 125.
 Toulon, 132, 289, 330.
 Trappistes, 207.
Univers, l', 147.

Valbenoîte, 19, 218, 242, 262, 294, 314, 327.

Valencia, 279.

Valentin, Jacques, 206.

Valentin, s.j., 260.

Valparaiso, 129, 288.

Vaures, 80.

Verdelais, 22, 185, 232.

Verguet, Léopold, 165, 185.

Veillot, Louis, 146.

Viard, Philippe, 88.

Viard, Marguerite, 53, 54.

Vidal, 166.

Viennot, 242, 294, 330, 357, 359.

Villecourt, Clément, 330.

Vincent de Paul (s.), 48.

Virgile, 394.

Visitandines, 52.

Visitation, ordre de la, 52.

Viviers, 138, 182.

Volkonskaja, Zénaïde, 292.

Wallis, 201, 289, 301, 331.

Wright, banque, 49, 50, 51.

Yardin, 383, 384, 385.

Yenne, 95.

Yvert, 51.

[479]

Table des matières

TABLE DES MATIERES

	PAGES
Avant-propos.....	V
Sigles et abréviations	VII
Introduction générale	1
I. 1838 - AVRIL 1842.	15
DOC.	
191. 1838. Fermeté envers un vicaire général.....	18
192. 1838. Qu'on est gai à Belley !	19
193. <i>Janvier 1839</i> . Gardez votre argent !	19
194. <i>c. 22 février 1839</i> . Au nom de l'obéissance	22
195. <i>16 Juillet 1839</i> . Exemple de soumission à l'évêque	22
196. <i>1839</i> . Attitude face aux vocations	24
197. <i>1839</i> . Une délibération du Conseil.	26
198. <i>1839</i> . Critères pour l'acceptation des postulants	27
199. <i>1839</i> . Attitude envers les vrais et faux malades	29
200. <i>1839</i> . Compatir à la faiblesse humaine.....	30
201. <i>1839</i> . Discrétion sur les matières du Conseil	31
202. <i>1839</i> . L'oraison pour le Roi	32
203. <i>1839</i> . Temporiser	33
204. <i>1839</i> . Il traite par lettres avec Mgr de Pins.....	34
205. <i>1839</i> . Direction spirituelle progressive	35
206. <i>1839</i> . Miséricorde envers les élèves	39
207. <i>1839</i> . Fermeté contre l'insubordination	42
208. <i>1839</i> . Amour de la pauvreté.....	48
209. <i>1840</i> . Une lettre à la Reine	49
210. <i>27 mars - 9 avril 1841</i> . La faillite de la banque Wright.....	49
211. <i>1841-1842</i> . Couvent en révolte	52
212. <i>1841-1842</i> . La bibliothèque Pagès	53
213. <i>Début 1842</i> . Méthode directe	55
214. <i>c. 15 février 1842</i> . Prudente lenteur	57
215. <i>c. 24 février 1842</i> . Moyens extraordinaires.....	61

[481]

216. <i>Début avril 1842. Nouvelles de mort</i>	62
217. <i>14 avril 1842. Et si jamais je pleure</i>	63
II. 28 MAI - 31 DECEMBRE 1842	65
218. <i>28 mai - 3 sept. 1842. A Rome. Inconnu et caché</i>	71
219. <i>28 mai - 3 septembre 1842. A Rome. Prières et affaires</i>	75
220. <i>28 mai - 3 septembre 1842. A Rome. Pèlerin et touriste</i>	76
221. <i>Juillet - août 1842. A Rome. Audience pontificale</i>	79
222. <i>août 1842. A Rome. Crise de paludisme</i>	81
223. <i>Septembre 1842. Des images du Saint Père</i>	82
224. <i>c. 8 septembre 1842. Les vœux avant les bulles</i>	83
225. <i>9-19 septembre 1842. Un ton de supérieur</i>	84
226. <i>9-19 septembre 1842. Un cas de renvoi</i>	86
227. <i>20-27 septembre 1842. Au régime commun</i>	87
228. <i>20-27 septembre 1842. Le choix des premiers évêques maristes</i>	87
229. <i>c. 3 octobre 1842. Un tourbillon d'affaires</i>	90
230. <i>c. 18 octobre 1842. Pour raison de santé</i>	92
231. <i>1842. Le Conseil et le diner</i>	96
232. <i>1842. Un de ces bons petits vieux curés de campagne</i>	97
233. <i>1842. A l'ombre d'un génie</i>	99
234. <i>1842. Avec les enfants</i>	101
235. <i>1842. Défauts du P. Colin</i>	102
236. <i>1842. Le parler et l'agir</i>	112
237. <i>1842. Petit défaut et grandes venus</i>	112
238. <i>1842. Autres défauts</i>	113
III. AUTOMNE 1842 - 10 MARS 1844	115
239. <i>c. octobre 1842. Un renvoi évité</i>	118
240. <i>Automne 1842. Difficulté pour parler</i>	120
241. <i>Décembre 1842. La foudre et le rocher</i>	121
242. <i>Année scolaire» 1842-1843. «Sainte gaieté » au scolasticat</i>	125

243. <i>c. 17 janvier 1843. De la cave au grenier</i>	126
244. <i>Avril 1843. Entrez chez les Jésuites !</i>	127
245. <i>Avril 1843. Besoin d'action</i>	128
246. <i>Avril 1843. Sévérité envers Louis Perret</i>	129
<i>[482]</i>	
247. <i>Avril 1843. Mots énergiques</i>	130
248. <i>Avril 1843. Le P. Colin et les prostituées</i>	131
249. <i>Avril 1843. Réponse guerrière</i>	132
250. <i>juillet 1843. Location avant achat</i>	133
251. <i>Août 1843. Son idée des vacances</i>	134
252. <i>c. Août 1843. Un projet de fusion</i>	135
253. <i>c. 3 Août 1843. Malgré la fièvre</i>	139
254. <i>Après 25 septembre 1843. Soutien apporté à un théologien</i>	139
255. <i>21 octobre 1843. Défiance de la nature</i>	142
256. <i>Novembre 1843. Pas de dîner à l'archevêché</i>	143
257. <i>Novembre 1843. Je mets de la vie</i>	144
258. <i>c. décembre 1843. Comment il signait ses lettres</i>	145
259. <i>Fin 1843. Abonnement écarté</i>	146
260. <i>c. 31 décembre 1843. On eût dit le dernier des Maristes</i>	147
261. <i>1843. Un mot nouveau-né</i>	148
262. <i>c. 1843. Sagesse et prudence</i>	149
263. <i>c. 1843. Candidats écartés</i>	149
264. <i>Année scolaire 1843-1844. Dégoût pour la philosophie</i>	150
265. <i>19 janvier 1844. Prière, votes et volonté de Dieu</i>	151
266. <i>25 janvier 1844. L'œil à tout</i>	154
267. <i>2 février 1844. Pas d'égards pour le neveu</i>	155
268. <i>c. 10 mars 1844. Rien sans théologie</i>	156
 IV. AVRIL - DECEMBRE 1844	 161
 269. <i>Printemps 1844. Vocation pour les missions</i>	 165
270. <i>Printemps 1844. Le cas de Xavier Montrouzier</i>	167
271. <i>c. 9 mai 1844. L'épiscopat de Mgr Epalle</i>	169
272. <i>5 novembre 1844. Rentrer dans le rang</i>	173

273. <i>Novembre 1844.</i> Tact dans les rapports	173
274. <i>Novembre 1844.</i> Disposition des biens des Maristes	175
275. <i>Décembre 1844.</i> A genoux au Conseil	176
276. <i>Décembre 1844.</i> Une barbe à faire peur	177
277. <i>Fin 1844.</i> Sa chambre à un malade	178
278. <i>Fin 1844.</i> Nuits de travail	178
279. <i>1844.</i> Avec les jeunes	179
280. <i>1844.</i> Fermeté pour le bien	180
281. <i>1844.</i> C'est ainsi que les saints se reposent	180
[483]	
282. <i>1844.</i> Il faut ce qu'il faut	182
283. <i>1844.</i> Secousse terrible	183
284. <i>1844.</i> Joyeusetés	183
285. <i>1844.</i> Réponse différée	184
286. <i>1844.</i> Avocats d'office au Conseil	185
287. <i>1844.</i> Le trésor de Puylata	186
288. <i>1844.</i> Le Conseil, c'est le P. Colin	187
289. <i>1844.</i> Pas d'œuvres dans les maisons des autres	190
290. <i>1844.</i> Visiteur canonique	191
291. <i>1844.</i> Élever des missionnaires	195
292. <i>1844.</i> Ne pas parler des présents	196
293. <i>1844.</i> Mal logé	197
294. <i>1844.</i> Respect des Frères	198
295. <i>1844.</i> Sur la glace	198
296. <i>1844.</i> Je ne suis méchant qu'en paroles	199
297. <i>1844.</i> Savoir remercier	200
298. <i>1844.</i> Son horreur des titres	202
299. <i>1844.</i> Nécessaire de voyage	203
300. <i>1844.</i> Facilité de répartition	203
301. <i>1844.</i> Il aimait à consulter	205
302. <i>1844.</i> Les hommes tels qu'ils sont	207
303. <i>1844.</i> Plus la chose presse, plus je tempore	209
V. JANVIER 1845 - AVRIL 1846	211

304. <i>21 janvier 1845</i> . Sacs d'écus pour le scolasticat	215
305. <i>21 janvier 1845</i> . Un Tiers-Ordre pour les missions d'Océanie	216
306. <i>27 janvier 1845</i> . Partir pour de bon	218
307. <i>27 janvier 1845</i> . Il met tout en mouvement	219
308. <i>Février 1845</i> . Avertissements aux novices	220
309. <i>Février 1845</i> . Pas dans le cortège !	221
310. <i>Février 1845</i> . Soin des santés	222
311. <i>5 mars 1845</i> . Refus d'une direction spirituelle	223
312. <i>14 mars 1845</i> . Se servir soi-même	223
313. <i>25 mai 1845</i> . Procession de la Fête-Dieu	224
314. <i>c. mai 1845</i> . Rapports avec la Propagation de la Foi	225
315. <i>Juillet 1845</i> . Un départ discret	227
316. <i>Année scolaire 1844-1845</i> . Daguerriotype et autres jeux	228
<i>[484]</i>	
317. <i>9 septembre 1845</i> . Un projet de démission avorté	230
318. <i>17 septembre 1845</i> . Aversion pour la préséance	245
319. <i>Fin septembre 1845</i> . La candidature du curé Roussel	247
320. <i>Septembre 1845</i> . Accablé de correspondance	249
321. <i>Septembre 1845</i> . Président du Chapitre	250
322. <i>Septembre 1845</i> . Deux jeunes secrétaires	252
323. <i>c. octobre 1845</i> . Vous et pas un autre	253
324. <i>c. octobre 1845</i> . Exigences envers les prédicateurs	254
325. <i>c. 1^{er} novembre 1845</i> . La vocation missionnaire du Fr. Paschase	259
326. <i>4 novembre 1845</i> . Nuit blanche	261
327. <i>c. 13-17 décembre 1845</i> . Petites habitudes	261
328. <i>c. 13-17 décembre 1845</i> . Avec les Frères	264
329. <i>1845</i> . La grippe au collègue	266
330. <i>1845</i> . Faire valoir ses droits	267
331. <i>1845</i> . Attitude envers les enfants	268
332. <i>1845</i> . Défense des évêques	270
333. <i>1845</i> . Missions et volonté de Dieu	272
334. <i>1845</i> . Il refuse un don	273
335. <i>1845</i> . Vues ultérieures	273

336. 1845. Le jeune homme riche	277
337. 1845. Sollicitude envers les confrères	279
338. 1845. Le ressort de sa vie	281
339. c. 20-24 avril 1846. Biographie du P. Chanel	282
VI. SEPTEMBRE 1846. MARS 1848	283
340. 14-21 septembre 1846. Lettres des missions	287
341. c. septembre 1846. Gardons bien les originaux	288
342. c. septembre 1846. Troisième voyage à Rome	289
343. c. septembre 1846. Maison mariste à Rome	291
344. c. septembre 1846. Pas d'audience pontificale	292
345. c. septembre 1846. Loyauté envers l'autorité civile	293
346. c. septembre 1846. L'esprit de Dieu	295
347. c. septembre 1846. Cabines de bateau	296
348. 11 octobre 1846. Le sac des latrines	297
349. Octobre 1846. Sa conduite en affaires	297
350. c. 24 novembre 1846. Amour pour les missionnaires	299
[485] Une erreur s'est glissée dans l'impression du livre (doc. 333 à 351 ont été répétés)	
351. c. 26 novembre 1846. Encouragements aux jeunes prêtres	300
352. c. 29 novembre 1846. Traits de pauvreté	303
353. c. 29 novembre 1846. Pas d'excuse aux subordonnés	305
354. Novembre 1846. On vous enterrera	306
355. 1846. Point de bassesse avec les évêques	308
356. 1846. A genoux devant le P. Terrailon	309
357. 1846. Soutanes et chaussures	310
358. c. 1846. Procédés nobles	310
359. c. 1846. Ses entretiens	311
360. Début 1847. Son génie	313
361. Début 1847. «Vide de toute considération personnelle	323
362. 6-10 octobre 1847. Adieux aux missionnaires	325
363. 12 octobre 1847. Achats de livres	326
364. 1847. Le prix des chaises	328
365. 1847. A pas de loup	329
366. 19 janvier 1848. Lettre perdue	330

367. <i>Janvier 1848. Sources de notre histoire</i>	331
368. <i>25 février - 1er mars 1848. Le P. Colin et la Révolution</i>	332
[486]	
369. <i>c. 1848. Une vocation manquée</i>	345
VII. <i>1849 - 9 MAI 1854</i>	347
370. <i>Après le 9 janvier 1849. Abstention de la messe</i>	352
371. <i>2 avril 1849. Sermons, bien de famille</i>	354
372. <i>12 août 1849. Montre volée</i>	355
373. <i>c. 19 mars 1850. Supérieure de la maison</i>	356
374. <i>c. 19 mars 1850. Clara Daniel à la Seyne</i>	358
375. <i>c. 19 mars 1850. Désintéressement et justice</i>	358
376. <i>Fin mai 1850. Ames du Purgatoire</i>	360
377. <i>Fin mai 1850. Le dire sans le dire</i>	361
378. <i>31 mai 1850. Consécration à Marie</i>	363
379. <i>1850 automne. Prise de possession</i>	363
380. <i>3-7 septembre 1850. Conférences sur l'éducation</i>	364
381. <i>Septembre - décembre 1850. Liberté face aux évêques</i>	368
382. <i>Novembre 1850. Luxe de la table</i>	369
383. <i>1850. L'allée des frères</i>	370
384. <i>Année scolaire 1850-1851. Attitude envers visions et révélations</i>	371
385. <i>28 janvier 1851. Le règne de la miséricorde</i>	373
386. <i>4 février 1851. Il a trinqué une fois</i>	374
387. <i>1851. Religieuses frayeurs</i>	374
388. <i>Fin 1851. Principe d'autorité</i>	375
389. <i>Juillet 1852. Trop d'humeur</i>	376
APPENDICE. <i>10 MAI 1854 - 1875</i>	379
390. <i>13 mai 1854. L'ancien et le nouveau</i>	382
391. <i>13 août 1854. Le P. Colin et Pie IX</i>	383
392. <i>Août 1863. Vie quotidienne à La Neylière</i>	386
393. <i>1864. Vie quotidienne à Sainte-Foy</i>	387
394. <i>Fin 1866. Âme franciscaine</i>	389

395. <i>Février 1872</i> . Aimable vieillard, type du Mariste	390
396. <i>25 août 1873</i> . Adieux à la Société	393
Index analytique	401
[487]	
Portrait du P. Colin	409
0, Généralités, 412; 1, Portrait physique, 412; 2 Portrait psychologique, 418; 3, Portrait moral, 436; 4, Le religieux, 440; 5, Le dévot à Marie, 446; 6, Le prêtre, 448; 7, L'homme d'action, le chef, 452; 8, Le législateur, 452; 9, Langage et expression, 463.	
Index biblique	466
Index des passages des Constitutions	466
Index des pages des Mémoires Mayet	467
Index onomastique	470
Table des matières	481
[488]	

Quelques souvenirs sur Jean-Claude Colin	1
AVANT-PROPOS	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
INTRODUCTION GENERALE.....	3
Choix des documents et constitution du volume	4
Principes d'édition	6
I - 1838 – AVRIL 1842	7
1838. FERMETE ENVERS UN VICAIRE GENERAL. 1, 358.....	8
1838. QU'ON EST GAI A BELLEY ! 1, 400-401.....	9
Janvier 1839. GARDEZ VOTRE ARGENT ! 1, 230-231.....	9
c. 22 février 1839. AU NOM DE L'OBEISSANCE. 1, 358m.	10
c. 16 juillet 1839. EXEMPLE DE SOUMISSION A L'EVEQUE. 1,516-517.....	10
1839. ATTITUDE FACE AUX VOCATIONS. 1, 41-44.	11
1839. UNE DELIBERATION DU CONSEIL. 1, 148-149.....	12
1839. CRITERES POUR L'ACCEPTATION DES POSTULANTS. 1, 243-245. Partiellement édité en RMJ, doc. 131.	13
1839. ATTITUDE ENVERS LES VRAIS ET FAUX MALADES. 1, 352-353.....	14
1839. COMPATIR A LA FAIBLESSE HUMAINE. 1, 447.	15
1839. DISCRETION SUR LES MATIERES DU CONSEIL. 1,460-464.	15
1839. L'ORAISON POUR LE ROI. 1, 472m.	15
1839. TEMPORISER. 1,473-474.	16
1839. IL TRAITE PAR LETTRES AVEC MGR DE PINS. 1, 474m.....	16
1839. DIRECTION SPIRITUELLE PROGRESSIVE. 1, 475-482.	17
1839. MISERICORDE ENVERS LES ELEVES. 1, 570-573.....	19
1839. FERMETE CONTRE L'INSUBORDINATION. 1, 606-613.....	20
1839. AMOUR DE LA PAUVRETE. S 1, 35-36.	23
1840. UNE LETTRE A LA REINE. 1, 278m.....	24
27 mars - 9 avril 1841. LA FAILLITE DE LA BANQUE WRIGHT. 1, 133-134.	24
1841-1842. COUVENT EN REVOLTE. 1, 443m.	25

Doc.Table des matières

1841-1842. LA BIBLIOTHEQUE PAGES. 1,642-645.....	26
Début 1842. METHODE DIRECTE. 1, 386-387.....	27
15 février 1842. PRUDENTE LENTEUR. 1, 289-291.....	28
c. 24 février 1842. MOYENS EXTRAORDINAIRES. 1, 655.....	30
Début avril 1842. NOUVELLES DE MORT. S 1, 84-86.....	30
14 avril 1842. ET SI JAMAIS JE PLEURE... 1, 652-654.....	31
II - 28 MAI - 20 OCTOBRE 1842.....	32
28 mai - 3 sept. 1842. A ROME. INCONNU ET CACHE. Extraits du rapport Poupinel. 4, 4-5 et 8-17.....	34
28 mai - 3 septembre 1842. A ROME. PRIERES ET AFFAIRES. Extrait du rapport Poupinel. 4, 28-31.....	36
28 mai - 3 septembre 1842. A ROME. PELERIN ET TOURISTE. Extrait du rapport Poupinel. 4, 56-62.....	37
Juillet - Août 1842. A ROME. AUDIENCE PONTIFICALE. Extrait du rapport Poupinel. 4, 64-67.....	38
Août 1842. A ROME. CRISE DE PALUDISME. Extrait du rapport Poupinel. 4, 67-70.....	39
Septembre 1842. DES IMAGES DU SAINT PERE. 4, 93-94.....	40
c. 8 septembre 1842. LES VŒUX AVANT LES BULLES. 3, 33-34.....	40
9-19 septembre 1842. UN TON DE SUPERIEUR. 1,700-704.....	41
9-19 septembre 1842. UN CAS DE RENVOI. 1, 705-706.....	42
20-27 septembre 1842. AU REGIME COMMUN. S 1,42-43.....	42
20-27 septembre 1842. LE CHOIX DES PREMIERS EVEQUES MARISTES. 4, 126-128.....	43
c. 3 octobre 1842. UN TOURBILLON D'AFFAIRES. 1, 696-698.....	44
c. 18 octobre 1842. POUR RAISON DE SANTE. 4, 80-88.....	45
1842. LE CONSEIL ET LE DINER. 1, 487-488.....	47
1842. UN DE CES BONS PETITS VIEUX CURES DE CAMPAGNE. 1, 297-300.....	47
1842. A L'OMBRE D'UN GENIE. 1, 585m et 456-457m.....	48
1842. DEFAUTS DU P. COLIN. S 1, 104-120.....	49
1842. LE PARLER ET L'AGIR. S 1,114 m -115m.....	54
1842. PETIT DEFAUT ET GRANDES VERTUS. S 1, 116m -118m.....	54
1842. AUTRES DEFAUTS. S 1, 120m.....	54
III - AUTOMNE 1842 – 10 MARS 1844.....	55
Automne 1842. UN RENVOI EVITE. 1,496.....	57

Doc. Table des matières

Automne 1842. DIFFICULTE POUR PARLER. 1, 695-696.....	57
Décembre 1842. LA Foudre ET LE ROCHER. 2, 215-221m.....	58
Année scolaire 1842-1843 - « SAINTE GAÏETE » AU SCOLASTICAT. 1, 424-430.....	59
c. 17 janvier 1843. DE LA CAVE AU GRENIER. 3, 321-324.	61
Avril 1843. ENTREZ CHEZ LES JESUITES ! 2, 151-152.....	61
Avril 1843. BESOIN D'ACTION. 3, 205-206.....	62
Avril 1843. SEVERITE ENVERS LOUIS PERRET. 5,490.....	62
Avril 1843. MOTS ENERGIQUES. S 1, 55-56.....	63
Avril 1843. LE P. COLIN ET LES PROSTITUEES. S 1, 99.....	63
Avril 1843. REPONSE GUERRIERE. 3, 310.....	64
Juillet 1843. LOCATION AVANT ACHAT. 2, 305-307.	64
Août 1843. SON IDEE DES VACANCES. 1, 351m - 352 m.....	65
c. 3 août 1843. UN PROJET DE FUSION. 2, 266-271	65
c. 3 Août 1843. MALGRE LA FIEVRE. 3, 287.....	67
Après 25 septembre 1843. SOUTIEN APORTE A UN THEOLOGIEN. 5, 294-296.....	68
21 octobre 1843. DEFIANCE DE LA NATURE. 1, 325m.....	69
Novembre 1843. PAS DE DINER A L'ARCHEVECHE. 1, 213-214.....	70
Novembre 1843. JE METS DE LA VIE. 5, 219m - 220m.....	70
c. décembre 1843. COMMENT IL SIGNAIT SES LETTRES. S 1,46-47.	70
Fin 1843. ABONNEMENT ECARTE. 4, 631 et marge.....	71
c. 31 décembre 1843. ON EUT DIT LE DERNIER DES MARISTES. S 1, 47m.	72
1843. UN MOT NOUVEAU-NE. 3, 299-300.	72
c. 1843. SAGESSE ET PRUDENCE. 3, 310m.	73
c. 1843. CANDIDATS ECARTES. 2, 152-153.....	73
Année scolaire 1843-1844. DEGOUT POUR LA PHILOSOPHIE. 191-192.....	73
19 janvier 1844. PRIERE. VOTES ET VOLONTE DE DIEU. 4, 631-634.....	74
25 janvier 1844. L'ŒIL A TOUT. 3, 323m.	75
2 février 1844. PAS D'EGARDS POUR LE NEVEU. 52, 100-101.....	76
c. 10 mars 1844. RIEN SANS THEOLOGIE. 5, 373-378	76

IV - AVRIL - DÉCEMBRE 1844.....	78
Printemps 1844. VOCATION POUR LES MISSIONS. 3, 334-337.	80
Printemps 1844. LE CAS DE XAVIER MONTROUZIER. 3, 346-349.	81
c. 9 mai 1844. L'EPISCOPAT DE MGR EPALLE. 5, 252-260.	82
5 novembre 1844. RENTRER DANS LE RANG. 1, 719m.	84
Novembre 1844. TACT DANS LES RAPPORTS. 6, 628-629.	84
Novembre 1844. DISPOSITION DES BIENS DES MARISTES. 6, 660.	85
Décembre 1844. A GENOUX AU CONSEIL. 3,408-409.	86
Décembre 1844. UNE BARBE A FAIRE PEUR. S 2, 151.	86
Fin 1844. SA CHAMBRE A UN MALADE. S 2,51.	86
Fin 1844. NUITS DE TRAVAIL. S 2, 52.	87
1844. AVEC LES JEUNES. 1, 130m-151m.	87
1844. FERMETE POUR LE BIEN. 3, 284.	87
1844. C'EST AINSI QUE LES SAINTS SE REPOSENT. 3, 286-287m.	88
1844. IL FAUT CE QU'IL FAUT. 3, 312-313.	89
1844. SECOUSSE TERRIBLE. 3, 316-317.	89
1844. JOYEUSETES. 3, 338-339.	89
1844. REPONSE DIFFEREE. 3, 340- 341.	90
1844. AVOCATS D'OFFICE AU CONSEIL. 3, 356-357.	90
1844. LE TRESOR DE PUYLATA. 4, 427-429.	91
1844. LE CONSEIL. C'EST LE P. COLIN. 4, 573-576.	91
1844. PAS D'ŒUVRES DANS LA MAISON DES AUTRES. 4, 585-587.	93
1844. VISITEUR CANONIQUE. 4, 587-590.	93
1844. ÉLEVER DES MISSIONNAIRES. 6, 74-76.	95
1844. NE PAS PARLER DES PRESENTS. 6, 627.	96
1844. MAL LOGE. S 1, 36m	96
1844. RESPECT DES FRERES. S 1, 46m.	97
1844. SUR LA GLACE. S 1, 58m.	97
1844. JE NE SUIS MECHANT QU'EN PAROLES. S 2, 5m-6m.	97

Doc.Table des matières

1844. SAVOIR REMERCIER. S 2, 18-21.....	97
1844. SON HORREUR DES TITRES. S 2, 50- 51.....	98
1844. NECESSAIRE DE VOYAGE. S 2, 52-53.....	99
1844. FACILITE DE REPARTIE. S 2, 102-104.....	99
1844. IL AIMAIT A CONSULTER. S 2, 200-202.....	100
1844. LES HOMMES TELS QU'ILS SONT. S 2, 203-204.....	102
1844. PLUS LA CHOSE PRESSE, PLUS JE TEMPORISE. S 2, 252-253.....	102
V - JANVIER 1845 - AVRIL 1846	104
21 janvier 1845. SACS D'ECUS POUR LE SCOLASTICAT. 2, 272-273.....	105
21 janvier 1845. UN TIERS-ORDRE POUR LES MISSIONS D'OCEANIE. 6, 62-64.....	105
27 janvier 1845. PARTIR POUR DE BON. 3, 184-186.....	106
27 janvier 1845. IL MET TOUT EN MOUVEMENT. 3, 416m.....	107
Février 1845. AVERTISSEMENTS AUX NOVICES. 5, 165m-167m.....	107
Février 1845. PAS DANS LE CORTEGE ! 5, 441-443.....	108
Février 1845. SOIN DES SANTES. S 2, 25-26.....	108
5 mars 1845. REFUS D'UNE DIRECTION SPIRITUELLE. S 2, 300-301.....	109
14 mars 1845. SE SERVIR SOI-MEME. S 1, 44m.....	109
25 mai 1845. PROCESSION DE LA FETE-DIEU. S 2,294-295.....	109
c. mai 1845. RAPPORTS AVEC LA PROPAGATION DE LA FOI. 4, 579-585.....	110
Juillet 1845. UN DEPART DISCRET. 4, 437-438.....	111
Année scolaire 1844-1845. DAGUERREOTYPE ET AUTRES JEUX. S 2, 154-157.....	112
9 septembre 1845. UN PROJET DE DEMISSION AVORTE. 6, 90-115 et 116m.....	113
17 septembre 1845. AVERSION POUR LA PRESEANCE. 2, 273.....	121
Fin septembre 1845. LA CANDIDATURE DU CURE ROUSSEL. 4, 409,411).....	121
Septembre 1845. ACCABLE DE CORRESPONDANCE. 2, 273-274.....	122
Septembre 1845. PRESIDENT DU CHAPITRE. 6, 166-169.....	123
Septembre 1845. DEUX JEUNES SECRETAIRES. S 2, 157-158.....	124
c. octobre 1845. VOUS ET PAS UN AUTRE. 1, 309m-311m.....	124
c. octobre 1845. EXIGENCES ENVERS LES PREDICATEURS. 4, 413-425.....	125

Doc. Table des matières

c. 1er novembre 1845. LA VOCATION MISSIONNAIRE DU FR. PASCHASE. 6; 640-642.	128
4 novembre 1845. NUIT BLANCHE. S 2, 110.	128
c. 13-17 décembre 1845. PETITES HABITUDES. 4, 502-505.	129
c. 13-17 décembre 1845. AVEC LES FRERES. 6, 138m-141m.	130
1845. LA GRIPPE AU COLLEGE. 1, 888-890.	131
1845. FAIRE VALOIR SES DROITS. 3, 283.	132
1845. ATTITUDE ENVERS LES ENFANTS. 3, 427-430.	132
1845. DEFENSE DES EVEQUES. 4, 411-413.	133
1845. MISSIONS ET VOLONTE DE DIEU. 4, 607.	134
1845. IL REFUSE UN DON. 5, 425-426.	135
1845. VUES ULTERIEURES. 5, 640-647.	135
1845. LE JEUNE HOMME RICHE. 6, 15-19.	137
1845. SOLLICITUDE ENVERS LES CONFRERES. S 2, 27-30.	138
1845. LE RESSORT DE SA VIE. S 2, 255-256.	139
c. 20-24 avril 1846. BIOGRAPHIE DU P. CHANEL. 4, 429.	139
VI - SEPTEMBRE 1846 - MARS 1848	140
14-21 septembre 1846. LETTRES DES MISSIONS. S 2, 39.	141
c. septembre 1846. GARDONS BIEN LES ORIGINAUX. 4, 415m - 416m.	142
c. septembre 1846. TROISIEME VOYAGE A ROME. 5, 138-140.	142
c. septembre 1846. MAISON MARISTE A ROME. 5, 142-143.	143
c. septembre 1846. PAS D'AUDIENCE PONTIFICALE. 5, 143-145.	144
c. septembre 1846. LOYAUTE ENVERS L'AUTORITE CIVILE. 5, 594-596.	144
c. septembre 1846. L'ESPRIT DE DIEU. 6, 293-294.	145
c. septembre 1846. CABINES DE BATEAU. S 2, 302-303	146
11 octobre 1846. LE SAC DES LATRINES. S 2, 67.	146
Octobre 1846. SA CONDUITE EN AFFAIRES. S 2, 205-206.	146
c. 26 novembre 1846. ENCOURAGEMENTS AUX JEUNES PRETRES. S 2, 208-209.	148
c. 29 novembre 1846. TRAITS DE PAUVRETE. S 2, 68-69.	150
c. 29 novembre 1846. PAS D'EXCUSE AUX SUBORDONNES. S 2, 214-215.	150

Doc.Table des matières

Novembre 1846. ON VOUS ENTERRERA. 5, 698-700.....	151
1846. POINT DE BASSESSE AVEC LES ÉVEQUES. 4, 517-519.....	152
1846. À GENOUX DEVANT LE P. TERRAILLON. S 2,62-63.....	152
1846. SOUTANES ET CHAUSSURES. S 2, 65-66.....	153
c. 1846. PROCEDES NOBLES. 5, 402m.....	153
c. 1846. SES ENTRETIENS. S 2,158-161.....	154
Début 1847. « VIDE DE TOUTE CONSIDERATION PERSONNELLE... » 6, 431m-433m.....	160
6-10 octobre 1847. ADIEUX AUX MISSIONNAIRES. S 2, 27m.....	161
12 octobre 1847. ACHATS DE LIVRES. 7, 820-824.....	161
1847. LE PRIX DES CHAISES. 4, 514-516.....	162
1847. A PAS DE LOUP. S 2, 77.....	163
18 janvier 1848. LETTRE PERDUE. 6, 764m.....	163
Janvier 1848. SOURCES DE NOTRE HISTOIRE. 7, 279m.....	164
25 février – 1 ^{er} mars 1848. LE P. COLIN ET LA REVOLUTION. 7, 590-604.....	164
c. 1848. UNE VOCATION MANQUEE. 3, 432m - 435m.....	170
VII - 1849 – 9 MAI 1854.....	171
Après le 9 janvier 1849. ABSTENTION DE LA MESSE. S 2, 355m.....	173
2 avril 1849. SERMONS, BIEN DE FAMILLE. 1, 70m.....	174
12 août 1849. MONTRE VOLEE. 2, 17-18.....	174
c. 19 mars 1850. SUPERIEURE DE LA MAISON. 1, 631m-632m.....	175
c. 19 mars 1850. CLARA DANIEL A LA SEYNE. S 2, 163.....	176
Fin mai 1850. ÂMES DU PURGATOIRE. 1, 648-650m.....	177
Fin mai 1850. LE DIRE SANS LE DIRE. 7, 868-870.....	177
31 mai 1850. CONSECRATION A MARIE. S 2, 259m.....	178
Automne 1850. PRISE DE POSSESSION. S 2, 260.....	179
3-7 septembre 1850. CONFERENCES SUR L'EDUCATION. 8, 369-374.....	179
Septembre - décembre 1850. LIBERTE FACE AUX EVEQUES. 4, 669m-670m.....	181
Novembre 1850. LUXE DE LA TABLE. S 2, 254m.....	181
1850. L'ALLEE DES FRERES. S 2,297.....	182

Doc. Table des matières

Année scolaire 1850-1851. ATTITUDE ENVERS VISIONS ET REVELATIONS. 7, 877-878.	182
28 janvier 1851. LE REGNE DE LA MISERICORDE. 6, 617m-618m.	183
4 février 1851. IL A TRINQUE UNE FOIS. S 2, 68 sm.	184
1851. RELIGIEUSES FRAYEURS. 1, 539m.	184
Fin 1851. PRINCIPE D'AUTORITE. 7. 726m.	185
Juillet 1852. TROP D'HUMEUR. S 1, 121m.	185
APPENDICE 10 MAI 1854 – 1875	186
13 mai 1854. L'ANCIEN ET LE NOUVEAU. 10, 324-326 et ND 1, 12-14.	186
13 août 1854. LE P. COLIN ET PIE IX. ND1, 60-61.	187
Août 1863. VIE QUOTIDIENNE A LA NEYLIERE. 10, 343.	188
1864. VIE QUOTIDIENNE A SAINTE-FOY. 10, 343-344 et 343m.	189
Fin 1866. ÂME FRANCISCANE. ND1, 393.	190
Février 1872. AIMABLE VIEILLARD, TYPE DU MARISTE. Extrait d'un agenda personnel du P. Cozon, pp. 122-124 (APM, 249).	190
15 août 1873. ADIEUX A SOCIETE. Relation autographe du P. Ducournau (APM, 322.459).	192
INDEX	195
I Index analytique	195
1 PORTRAIT PHYSIQUE	203
Portrait psychologique	207
2 PORTRAIT PSYCHOLOGIQUE	207
3 PORTRAIT MORAL	221
4 LE RELIGIEUX	224
5 LE DÉVÔT À MARIE	229
6 LE PRÊTRE	230
7 L'HOMME D'ACTION, LE CHEF	234
8 LE LÉGISLATEUR	241
9 LANGAGE ET EXPRESSION	242
III. INDEX BIBLIQUE	245
IV. INDEX DES PASSAGES DES CONSTITUTIONS	245

V. INDEX DES PAGES DES MÉMOIRES MAYET	246
INDEX ONOMASTIQUE	249
VI. INDEX ONOMASTIQUE	249
TABLE DES MATIERES	261